



Stephen Grey

Les vols secrets
de la
Comment
l'Amérique
a sous-traité
la torture **CIA**

calmann-lévy

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

Stephen Grey

LES VOLS SECRETS DE LA CIA

Comment l'Amérique a sous-traité la torture

*Traduit de l'anglais
par Jean-François Chaix et Jean-François Sené*

calmann-lévy

LES PRINCIPAUX PROTAGONISTES

Air America

Les avions fantômes : un Gulfstream V et un Boeing 737 d'affaires opérant tous deux à partir de la Caroline du Nord
Jim Rhyne, ancien chef pilote d'Air America, fondateur d'« Aero Contractors Limited », une société de la CIA basée en Caroline du Nord ; décédé en 2002

Commandant James Fairing, un pilote du Boeing utilisé pour les restitutions

Les prisonniers

Maher Arar, ingénieur en télécommunications

Binyam Mohamed, étudiant éthiopien à Notting Hill, Royaume-Uni

Ahmed Agiza et Mohammed al-Zery, demandeurs d'asile égyptiens en Suède

Khaled el-Masri, vendeur de voitures allemand au chômage

Ossama Nasr, connu comme « Abou Omar », militant égyptien vivant à Milan, Italie

Ahmed al-Maati, conducteur de camions canadien

Abdullah Almalki, homme d'affaires canadien

Manadel al-Jamadi, prétendu rebelle, mort à Abou Ghraïb, Irak

L'ennemi

Oussama Ben Laden (OBL)

Dr Ayman al-Zawahiri, chef du Djihad islamique égyptien,
second de Ben Laden

Abou Moussab al-Zarqaoui, chef rebelle en Irak, tué dans un
bombardement aérien le 7 juin 2006

Khaled Cheikh Mohammed, principal architecte des attentats
du 11 septembre

Abou Zoubaida, adjoint de longue date de Ben Laden

L'Agence

John M. Deutch, directeur de la CIA, 1995-1996

George Tenet, directeur de la CIA, 1997-2004

Porter Goss, directeur de la CIA, 2004-2006

Michael Scheuer, directeur de l'unité Oussama Ben Laden,
1995-1999

Cofer Black, directeur du Counterterrorist Center (CTC),
1999-2002

Robert Seldon Lady, ancien chef de la station de la CIA à
Milan, accusé d'avoir participé à la restitution d'Abou Omar

La Maison-Blanche

William J. Clinton, président des États-Unis, 1993-2001

George W. Bush, président des États-Unis, 2001-

Samuel « Sandy » Berger, assistant pour les affaires de sécurité
nationale, 1990-1993, conseiller pour les affaires de sécurité
nationale, 1997-2001

Condoleezza Rice, conseillère pour les affaires de sécurité
nationale, 2001-2005

Richard Clarke, chef du Counterterrorism Security Group
(CSG), de 1992 à 2003, et « tsar » du contre-terrorisme au
National Security Council (NSC), 1998-2000

Alberto Gonzales, conseiller à la Maison-Blanche, 2001-2005

Le Pentagone

Donald Rumsfeld, secrétaire à la Défense, 2001-2006

Paul Wolfowitz, sous-secrétaire à la Défense, 2001-2005

Le département de la Justice

John Ashcroft, ministre de la Justice des États-Unis, 2001-2005

Alberto Gonzales, ministre de la Justice des États-Unis, 2005-

Larry Thompson, adjoint du ministre de la Justice, 2001-2003

Jay S. Bybee, assistant du ministre de la Justice, 2001-2003

John Yoo, sous-adjoint du ministre de la Justice à l'Office of Legal Counsel, 2001-2003

Le Département d'État

Condoleezza Rice, secrétaire d'État, 2005-

Général Colin Powell, secrétaire d'État, 2001-2005

Edward S. Walker Jr, ambassadeur en Égypte, 1994-1997

Michael Sheehan, coordinateur du contre-terrorisme, 1998-2001

Le dénonciateur

Craig Murray, ambassadeur du Royaume-Uni en Ouzbékistan, 2002-2004

Canada

Canadian Security Intelligence Service (CSIS)

Police royale montée du Canada (Royal Canadian Mounted Police, RCMP)

Franco Pillarella, ambassadeur du Canada en Syrie, 2000-2003

Égypte

Hosni Moubarak, président, 1981-

Omar Suleiman, directeur des services de renseignements égyptiens, 1993-

Hassan el-Alfi, ministre de l'Intérieur, 1993-1997

Général Habib el-Adly, ministre de l'Intérieur, 1997-

Italie

Armando Spataro, substitut du procureur à Milan

Bruno Megale, directeur à Milan de l'équipe antiterroriste de la DIGOS, la police politique

Silvio Berlusconi, Premier ministre, 2001-2006

Pakistan

Général Pervez Musharraf, président, 1999-

Makhdoom Syed Faisal Saleh Hayat, ministre de l'Intérieur, 2002-2004

Syrie

Bachar al-Assad, président, 2000-

Général Hassan Khalil, directeur des services de renseignements militaires syriens, 2000-2005

Colonel George Salloum, chef de l'équipe d'enquête contre-terroriste à la « Palestine Branch »

Royaume-Uni

Tony Blair, Premier ministre, 1997-

Jack Straw, secrétaire aux Affaires étrangères, 2001-2006

Ouzbékistan

Islam Karimov, président, 1991-

Shavkat Mirziyaev, ancien gouverneur régional de Samarkand,
Premier ministre, 2003-

Prologue

À L'INTÉRIEUR DE LA « PALESTINE BRANCH », SYRIE

DAMAS, SYRIE, MARDI 17 DÉCEMBRE 2002 – L'hôtel Sheraton se flatte d'occuper une situation privilégiée au cœur d'une très ancienne cité. Il est bâti autour d'un patio. Sur trois côtés, un ensemble de bâtiments à trois étages entoure deux grands escaliers en marbre blanc descendant en amphithéâtre vers une large piscine aux eaux scintillantes, entourée de palmiers et de transats. La piscine est visible depuis le satellite espion Ikonos qui tourne sur orbite à 680 kilomètres au-dessus de la terre. L'hôtel propose de la cuisine locale. On y trouve aussi un pub anglais, le restaurant pizzeria Luigi's et une boîte de nuit, le Rumor's Disco Bar, ouverte jusqu'à 3 heures du matin.

Laissez derrière vous les portiers en livrée et les hommes d'affaires roublards. Entrez dans l'Orient. La cacophonie des klaxons de voitures et de bus vous accueille dès que vous tournez à droite en direction de la place des Omeyyades et son animation.

Quittez la place en empruntant la seconde rue à droite, Addakhel Street, grimpez la colline et dépassez le gros bâtiment de la télévision syrienne. Au carrefour suivant, qui enjambe une vieille voie de chemin de fer, tournez à droite et descendez Palestine Street. Tournez ensuite à gauche sur un large boulevard. Vous observerez que la rue suivante est étrangement déserte. Sur la droite se dressent trois bâtiments imposants avec, à chaque angle, une tour de guet en bois et en béton

gardée par des soldats et des hommes en civil, tous armés de mitraillettes. L'entrée du troisième bâtiment est surmontée d'un écriteau portant la mention « *No photography* », en anglais¹. Avec une « invitation », vous pourriez pénétrer dans ce vaste complexe. Après avoir traversé la cour et atteint l'entrée d'un bâtiment sur votre droite, vous traverseriez un bureau (celui du directeur de la prison), emprunteriez un couloir et tourneriez à gauche au pied d'une courte volée de marches d'escalier menant au sous-sol. Ce voyage imaginaire vous aurait conduit au centre d'interrogatoire le plus redouté de la Syrie, la « Palestine Branch ».

Avancez dans le couloir : vous passez devant cinq grandes cellules collectives disposées de part et d'autre. Si les portes en métal étaient ouvertes, vous verriez des hommes accroupis sur le sol en ciment, et des femmes et des enfants dans la dernière cellule, à droite. Poursuivez jusqu'au fond du bâtiment ; vous atteignez une sorte de carrefour en T. Vous verrez deux WC et, à droite et à gauche, deux petits couloirs bordés par une série de cellules qu'on dirait monacales. Il y en a cinq de chaque côté, sauf au fond à gauche où l'on ne voit pas de cellule, mais une porte menant à une pièce interdite. Ce qui fait un total de dix-neuf petites cellules. Quand vous vous tenez à l'embranchement en T, les cellules sont numérotées dans le sens inverse des aiguilles d'une montre : la cellule n° 1 est immédiatement sur votre droite, la cellule n° 19 immédiatement sur votre gauche².

À ce stade, vous avez remarqué l'odeur provenant des toilettes obscures, et celle de la sueur des hommes entassés les uns contre les autres. Comme vous êtes un nouveau venu, vous aurez sans doute droit à une cellule vide. La dernière, la n° 19, a été récemment utilisée pour les prisonniers de passage ; elle est probablement vide. Pendant qu'on vous y pousse, vous constatez, si vous avez une taille et un poids normaux, qu'il vous sera difficile de vous y tenir. La cellule mesure 90 centimètres de large, 1,80 mètre de long et 2,10 mètres de haut³.

Bienvenue à la Tombe, comme l'appellent les détenus d'un réseau mondial de prisons.

La Tombe a été ainsi baptisée parce que, comme ses semblables, cette cellule est à peine plus grande qu'un cercueil. Portez-lui une attention particulière : c'est un lieu mythique dans

la guerre contre le terrorisme. Convenons que ce n'est pas ici que le président George W. Bush amènerait ses visiteurs pour se donner en spectacle. Et cependant, ce 17 décembre 2002, au moins sept prisonniers prétendent devoir à la générosité des États-Unis d'avoir échoué dans ce donjon⁴.

Le responsable du centre, George Salloum, est un officier des services de renseignements militaires syriens. Il porte un pantalon impeccablement repassé, une chemise de golf et des chaussures en cuir de qualité. On pourrait penser que cet homme est un allié improbable des États-Unis. Son travail consiste à mener l'interrogatoire des suspects de terrorisme détenus dans la « Palestine Branch ». Bref, cet homme est un tortionnaire. Nous verrons plus loin si le vice ou la vertu de ses méthodes, et leur place dans la guerre contre le terrorisme, sont un mal nécessaire. Pour le moment, il suffit de dire que Salloum arrache des informations, ou du moins des aveux, en exerçant une violence inouïe, à la fois physique et psychologique. La « Palestine Branch » est la maison des confessions.

La cellule n° 2 abrite Maher Arar, un technicien en télécommunications canadien qui a été convoyé en Syrie à bord d'un jet privé américain depuis New York. Dans son adolescence, Maher Arar a été employé à mi-temps par le même hôtel Sheraton : il pliait des serviettes. Il a quitté son pays à l'âge de 17 ans et n'y est jamais revenu depuis. Il sera par la suite innocenté de toutes les accusations portées à son encontre⁵. Chaque jour, Maher quitte sa cellule et se retrouve face à Salloum et à son équipe d'interrogateurs. L'une de leurs pires méthodes est baptisée la « chaise allemande » parce qu'elle leur a été enseignée par les services secrets d'Allemagne de l'Est⁶. On utilise une armature métallique de chaise, sans dossier ni siège, pour étirer la colonne vertébrale du prisonnier quasiment jusqu'au point de rupture.

Cette torture est épargnée à Maher. On le frappe dans le dos, sur les flancs et les pieds avec un câble électrique de 5 centimètres d'épaisseur. Jour et nuit, il entend les hurlements des autres prisonniers. Cependant, le pire reste sa minuscule cellule solitaire infestée par les rats où il lui est difficile de s'allonger. Parce qu'il est musulman, il aimerait prier face à La Mecque, mais aucun garde ne lui a indiqué la direction. De toute façon,

il ne peut se tourner que dans un seul sens, vers la porte en métal.

La lumière du jour n'entre pas dans sa cellule baignée d'une faible lumière qui pénètre par un trou dans le plafond en béton armé. Accroupi en dessous, Maher essaie de déchiffrer les mots de sa femme Monia, restée au Canada. Elle lui a promis dans une lettre : « Je ferai tout mon possible pour te libérer. » C'est sa seule lueur d'espoir. Maher calcule le temps en fonction des repas qu'on lui apporte. Une fois par semaine, on le sort de sa cellule pour faire sa toilette. Il va passer dix mois dans la même cellule. Plus tard, une enquête officielle conclura à la véracité de son témoignage sur ses tortures physiques et mentales⁷.

La cellule mitoyenne, la n° 3, est occupée par un compatriote canadien, Abdullah Almalki. Maher est accusé d'appartenir à Al-Qaida, en partie parce qu'il fréquentait Abdullah à Ottawa. À présent, les deux hommes n'osent guère échanger plus qu'un murmure. Abdullah occupe sa cellule depuis le mois de mai ; il y restera jusqu'au mois d'août de l'année suivante⁸. Comme Maher, il est accusé d'appartenir à Al-Qaida. Et comme lui, il sera innocenté.

Un autre prisonnier, Mohammed Haydar Zammar, est un homme d'affaires allemand âgé de 42 ans, père de cinq enfants. Ce colosse dont « les bras ont la grosseur d'un petit tronc d'arbre » pesait plus de 150 kilos avant sa capture. Il a considérablement maigri. Sa cellule, la n° 13, est plus petite que lui. Il va y passer presque deux ans et demi recroquevillé sur lui-même. Chaque fois qu'il la quitte, disent ses compagnons, c'est pour être torturé⁹.

Aucune accusation n'a été portée contre Mohammed Haydar Zammar, mais les enquêteurs le considèrent comme l'un des principaux suspects derrière l'attaque du 11 septembre. Toutefois, alors qu'il aurait pu être interrogé en Amérique ou en Allemagne, Mohammed a été arrêté deux mois après les attentats, au Maroc où il venait de passer ses vacances, au moment où il s'apprêtait à prendre l'avion du retour. Selon un rapport secret du gouvernement allemand en ma possession, il a été interrogé au Maroc par des agents américains, avant d'être conduit par avion en Syrie, le 27 décembre, toujours à la demande des États-Unis. Ce même rapport confirme que pendant les tortures pratiquées par George Salloum et ses

hommes, Mohammed devait répondre à une liste de questions fournies directement par la CIA. La patrie de Mohammed était complice de son traitement. Les Allemands ont informé les Américains de son voyage au Maroc. Ils ont aussi expédié en Syrie des listes de questions. Et, un mois avant notre visite imaginaire, des agents des services de renseignements et de la police allemands sont venus directement l'interroger sur ses activités à Hambourg¹⁰.

Trois autres prisonniers affirment avoir été amenés de force par les Américains à la « Palestine Branch ». Un dénommé Abdel occupe la cellule n° 5 ; dans la cellule n° 8, il y a un certain Omar et dans la n° 12 un adolescent dont un frère se trouve à Guantanamo¹¹. Ces deux derniers prisonniers ont été arrêtés le 28 mars 2002, quand une équipe d'agents pakistanaïes et américains a pris d'assaut un bâtiment utilisé par Abou Zoubaida, l'un des présumés commandants d'Al-Qaida. Quatorze personnes se trouvaient sur les lieux ; les deux détenus affirment que les prisonniers ont été séparés et expédiés dans différents pays. Des prisonniers disent que les deux hommes sont sévèrement torturés depuis leur arrestation. D'après Omar, Abou Zoubaida a été particulièrement maltraité. Au Pakistan, avant son transfert en Syrie, il a vu des photos d'Abou Zoubaida couvert d'ecchymoses. On l'a prévenu : « Si tu ne parles pas, tu subiras le même sort. » Le 14 mai, Abdel Halim, un étudiant arrêté lui aussi au Pakistan, est monté dans un avion américain avec les deux autres ; les trois hommes ont été transférés à Damas. J'ai découvert plus tard que l'avion était un jet privé Gulfstream, propriété de la CIA¹². Les tortures se sont poursuivies en Syrie. Abdel Halim semble avoir été le plus mal loti. « On le ramenait de la salle d'interrogatoire enveloppé dans une couverture après l'avoir si sauvagement frappé qu'il ne pouvait plus marcher », se rappelle Abdullah, dont la cellule se trouvait deux portes plus loin¹³.

Deux autres prisonniers de la « Palestine Branch » ont été remis aux Syriens par les Américains : un dénommé Barah, qui occupe la cellule n° 17, et un homme de 29 ans, Bahaa, qui se trouve dans la n° 7. Tous deux affirment que des agents américains les ont interrogés avant de les remettre directement à une équipe des renseignements syriens¹⁴.

Bien entendu, le traitement que la Syrie réserve à ses prisonniers

n'est pas un secret. Les États-Unis, qui considèrent que la Syrie soutient le terrorisme¹⁵, ont longtemps fourni des preuves détaillées des violations des droits de l'homme par ce pays. Le président Bush a condamné l'« héritage de torture, d'oppression, de misère et de ruine » légué par le régime¹⁶. En 2003, le Département d'État, citant des organisations des droits de l'homme et d'anciens prisonniers, a décrit, entre autres méthodes de torture : l'administration de chocs électriques ; l'arrachement d'ongles ; l'intrusion d'objets dans le rectum ; le tabassage de la victime parfois suspendue au plafond ; l'hyperextension de la colonne vertébrale ; l'agenouillement des détenus à l'intérieur du châssis d'une roue et l'usage du fouet sur les parties exposées ; l'utilisation d'une chaise qui se plie en arrière pour asphyxier la victime ou lui fracturer la colonne vertébrale¹⁷.

En janvier 2002, Bush avait dénoncé un « Axe du mal » comprenant l'Iran, l'Irak et la Corée du Nord. En mai 2002, le Département d'État y ajoutait la Syrie, traitée d'« État voyou » parce qu'elle cherchait à acquérir des armes de destruction massive. Mais la guerre contre le terrorisme a autorisé bien des compromis.

À la fin du mois de décembre 2002, les interrogatoires de Maher sont devenus moins sévères. On ne le frappait plus avec des câbles électriques. Cet assouplissement relatif succédait à plusieurs visites du consul canadien, à partir du 23 octobre¹⁸. Cependant, Maher était toujours confiné dans sa minuscule cellule et il avait eu l'une de ses plus sérieuses crises d'angoisse : trois fois, envahi de souvenirs, il avait perdu le contrôle de lui-même et s'était mis à hurler.

À la période où Maher pensait qu'il n'en supporterait pas davantage, le président Bachar al-Assad effectuait la première visite officielle d'un président syrien en Grande-Bretagne. Avec Bachar, la Syrie s'était dotée d'un dirigeant de 37 ans¹⁹. Bachar était au pouvoir depuis moins de deux ans. Son épouse, Asma, une Anglaise de 27 ans, avait travaillé dans la finance ; Bachar avait lui-même pratiqué la médecine à Londres pendant deux ans, avant d'être rappelé à Damas. La Grande-Bretagne, comme les États-Unis, comptait sur lui pour sortir le pays de sa politique isolationniste et intransigeante. À cette époque, le

Premier ministre Tony Blair cherchait activement le soutien de la communauté internationale pour envahir l'Irak et faire tomber Saddam Hussein.

Lors de sa conférence de presse au 10 Downing Street, Blair envoya un signal. Le régime syrien était sur la bonne voie. Le Premier ministre britannique évoqua le « programme de changement et de réforme continu en Syrie²⁰ ». Il n'y eut aucun débat public sur la question des droits de l'homme, personne n'exprima d'inquiétude sur la manière dont la Syrie traitait ses détenus suspectés de terrorisme. La Syrie n'était soumise qu'à une seule pression : elle devait se montrer plus dure²¹.

Bachar déclara : « S'agissant du terrorisme, on sait que la Syrie le combat depuis le début de la dernière décennie, et non pas depuis les toutes dernières années. Notre pays connaît le terrorisme et il le rejette, c'est pourquoi nous mettons notre expérience au service de tout pays qui souhaite sérieusement le combattre. »

Pour livrer ce combat, la Grande-Bretagne était disposée à taire ses divergences avec la Syrie, comme avec les États-Unis. Juste avant la conférence, dans une salle de réunion de Downing Street, Alistair Campbell, le porte-parole de Blair, refusa de répondre aux questions des journalistes sur un rapport publié le week-end précédent par le *New York Times* ; selon ce rapport, le président Bush avait autorisé l'assassinat ciblé, dans des circonstances définies, des dirigeants d'Al-Qaïda. Les journalistes demandèrent à Campbell si la Grande-Bretagne tolérerait l'usage de la torture par les États-Unis. Campbell répondit qu'il ne faisait jamais de commentaires sur la politique des autres pays en matière de sécurité. Il fallait poser la question « aux autorités américaines ». Il y eut d'autres questions, mais Campbell préféra ne pas y répondre²².

Dans la soirée du mardi 17 décembre 2002, le président Bachar et sa femme Asma furent invités à un banquet offert par Madame la mairesse de Londres. Asma avait séduit les médias. Selon le *Daily Record* d'Écosse, son style « supportait la comparaison avec Jackie Kennedy et la Princesse Diana ». Au menu : saumon mariné à la danoise aux œufs de caille en hors-d'œuvre, canon d'agneau en sauce béarnaise à la menthe, soufflé glacé aux fruits de la passion ou salade de fruits tropicaux, tartelette de queue de monkfish²³. Pour le plat principal,

les invités dégustèrent un Château Arnaud de Jacquemeau 1998 Grand Cru Saint-Émilion ; un muscat de Beaumes-de-Venise accompagnait le soufflé aux fruits de la passion, et un Porto Woodhouse 1995 LBV la tartelette.

Pendant ce temps, à Damas, Maher semblait dans le désespoir. Il avait déjà signé une fausse confession déclarant qu'il avait suivi un entraînement dans un camp en Afghanistan. Il se demandait ce qu'il pouvait ajouter.

Ma situation devenait tout à fait désespérée..., se souvenait-il. Je voulais à tout prix sortir de là et j'avais compris que la torture psychologique était encore pire que la torture physique. J'étais prêt à accepter une condamnation de dix ou vingt ans et à dire n'importe quoi uniquement pour aller ailleurs²⁴.

Le problème, c'est que Maher ne pouvait pas fournir aux Syriens ce qu'ils désiraient le plus : des informations utiles pour les Américains. Voilà pourquoi son incarcération se prolongeait.

Dans les sous-sols infernaux de la « Palestine Branch », il y avait des innocents, comme Maher. Il y avait aussi des criminels qui faisaient presque certainement partie d'Al-Qaida. Certains disent que la torture permet d'obtenir des informations utiles. Après tout, les États-Unis ont déclaré que le gouvernement syrien avait fourni des renseignements sur le terrorisme qui ont « sauvé des vies américaines²⁵ ». Alors, ces tortures étaient-elles justifiées ? La guerre contre le terrorisme était-elle trop importante pour être perdue ? Et de quel côté se trouvaient réellement des pays comme la Syrie ?

Ce livre veut explorer le côté sombre de la guerre contre le terrorisme et ses vérités dérangeantes.

Introduction

PAS POUR LES ÉMOTIFS

MONTEVIDEO, URUGUAY, DIMANCHE 12 DÉCEMBRE 1965 – Philip Agee, un agent de la CIA sous couverture diplomatique à l'ambassade américaine en Uruguay, se trouvait avec son chef de station, John Horton, au quartier général du chef de la police municipale, le colonel Ventura Rodriguez, quand il entendit un étrange bruit. Le bruit augmentant, il reconnut un gémissement. Le gémissement se transforma en hurlements.

L'un des officiers de police uruguayens qui suivait un match de football sur son transistor reçut l'ordre d'augmenter le son pour couvrir la plainte, mais elle restait audible.

Ce fut un déclic pour le jeune agent : il entendait un être humain torturé au bout du couloir. Agee avait de bonnes raisons de croire qu'il avait lui-même fourni le nom de cet homme aux autorités uruguayennes.

« Cette voix m'a terrifié et je me sentais impuissant, a écrit Agee dans ses mémoires, *Inside the Company*. Je ne souhaitais qu'une chose, quitter le quartier général de la police. Pourquoi Horton ou moi n'avons-nous rien dit à Rodriguez ? Nous sommes restés assis, embarrassés et en état de choc¹... »

Quand il publia ses mémoires, en 1975, Philip Agee donna son point de vue sur la dure réalité de la CIA et sur les transformations que l'Agence avait connues pendant la guerre froide. Sa colère lui fit trahir la CIA et son pays. Son livre révélait la véritable identité de centaines d'agents opérant clandestinement à travers le monde. Agee fut harcelé par le gouvernement américain². Le Congrès vota une loi pour interdire à des agents

comme Agee de révéler ce qu'ils savaient. Le président George Bush Senior, lui-même ancien directeur de la CIA, a déclaré un jour qu'il avait pardonné à beaucoup de gens au cours de sa vie, mais qu'il ne pardonnerait jamais à Philip Agee³. Au-delà de la trahison, Agee dénonçait un conflit au cœur même de la recherche de renseignements. Son histoire nous rappelle qu'après les attentats terroristes du 11 septembre 2001 et la levée des restrictions sur la guerre secrète de la CIA, les officiers de l'Agence n'ont pas « sorti du chapeau » des méthodes expérimentales. Ils en ont remis à jour d'anciennes. Après tout, les Romains et les Britanniques externalisaient leurs tâches impériales. Et pendant la guerre froide, l'externalisation des besognes ingrates faisait partie de la routine à la CIA.

Quand la CIA a été créée, son objectif essentiel était, en théorie, la recherche clandestine de renseignements. Sa mission primordiale consistait à recruter des agents et à voler des informations en territoire ennemi. Mais elle poursuivait un autre objectif qui découlait directement de ses origines. Durant la Deuxième Guerre mondiale, l'ancêtre de la CIA, l'OSS (Office of Strategic Services), avait eu pour mission, non seulement de recruter des espions, mais de mener des opérations paramilitaires derrière les lignes ennemies. L'action clandestine – l'engagement de l'Amérique dans une guerre secrète contre ses ennemis – était par voie de conséquence la mission de second plan de l'OSS, puis de la CIA. Les agents de la CIA avaient un rôle « passif » : trouver des informations, mais aussi actif : traquer, voire détruire une cible⁴.

Pendant la guerre froide, ces deux missions contradictoires impliquaient que la CIA devait recruter deux types d'agents. Certains récoltaient des renseignements sur les activités communistes. D'autres agissaient. Par exemple, il était parfois nécessaire de recruter ce que le KGB appelait des « agents d'influence », c'est-à-dire des gens qui pouvaient influencer sur une décision, soit directement (un politicien ou un fonctionnaire), soit indirectement (un journaliste prêt à faire de la propagande dans son journal). Parfois, l'Agence avait aussi besoin d'agents pour des missions plus physiques comme le cambriolage d'une organisation communiste déguisée, ou même pour des missions violentes. Qu'elles soient non mortelles comme la propagande, ou mortelles dans le cadre d'une mission mettant

en jeu des vies humaines, les opérations clandestines de la CIA requéraient l'accord présidentiel. Les ordres du président étaient et sont toujours appelés « conclusions mortelles ».

L'action clandestine pouvait être dangereuse. Si un agent de renseignement américain était pris la main dans le sac, il pouvait être expulsé, arrêté, voire exécuté. Tout son réseau et les activités de ce réseau étaient menacés, sa mission principale s'interrompait. C'est pourquoi beaucoup d'agents conventionnels de la CIA, essentiellement intéressés par l'art difficile d'obtenir des informations, se méfiaient de ceux qui prônaient l'action clandestine, malgré son prestige auprès de politiciens dont les connaissances en matière d'espionnage relevaient de l'imagerie d'Épinal. La solution évidente à ce conflit consistait à externaliser les actions clandestines : à faire appel à des mandataires du pouvoir américain. Les mandataires offraient un premier avantage : la « niabilité », la capacité des États-Unis à nier qu'ils étaient au courant d'une opération qui pouvait mal tourner ou être exposée sur la place publique. C'était ce que l'Agence appelait un « volet ». Autres avantages : les mandataires étaient en général bon marché et compétents, leur connaissance du terrain exigeait moins de travail de préparation et, une fois leur travail accompli, on les remerciait.

En Uruguay, Agee participait de cette relation classique entre un agent actif et son mandataire dans le cadre d'une mission clandestine. L'Amérique était engagée dans une guerre globale contre le communisme, comme elle l'est aujourd'hui dans la guerre globale contre le terrorisme. Les agents de la CIA, au lieu d'arrêter secrètement, d'interroger et d'emprisonner des agitateurs communistes, utilisaient leurs mandataires de la police de Montevideo pour faire le travail à leur place. Un double échange justifiait cette relation, officiellement appelée « liaison ». Le chef de la police n'était pas nécessairement rémunéré par la CIA, mais l'Agence lui fournissait des bribes d'informations qui l'aidaient dans son travail. Rémunérée ou non, cette « liaison » soulevait le problème de la perte de contrôle. Un chef de station de la CIA comme John Horton⁵ ne pouvait pas donner un ordre direct au colonel Rodriguez. Il pouvait seulement dispenser des conseils officiels ou écrits sur la manière de mener un interrogatoire *sans* l'assortir de décharges électriques. Toutefois, la CIA, que ça lui plaise ou

non, était parfaitement au courant du sort réservé aux suspects pendant leurs interrogatoires par la police uruguayenne. Quand elle livrait au colonel Rodriguez l'identité de suspects de communisme, l'Agence savait qu'ils seraient torturés.

Une abondante littérature romanesque traite de l'histoire secrète des opérations clandestines de la CIA. Son importance a été souvent totalement exagérée. Les théories des activistes de gauche et des écrivains à propos de folles conspirations sont étroitement liées. Cependant, comme l'a remarqué Henry Kissinger dans une formule délicieuse : « Mêmes les paranoïaques ont des ennemis⁶. » De fait, certaines histoires invraisemblables sont vraies.

La lutte contre le communisme en Amérique centrale et en Amérique du Sud a été l'un des théâtres de l'action clandestine. En règle générale, on ne recommandait pas l'assassinat, car le résultat était le plus souvent inverse au bénéfice escompté. Mais il est vrai que des opérations d'envergure ont été préparées avec des exilés chargés d'assassiner des membres du régime cubain. On mentionnera, par exemple, la tentative bien connue d'assassiner le président Fidel Castro avec des armes aussi ridicules que des coquillages bourrés d'explosifs⁷.

Les plus importantes opérations clandestines de l'après-guerre ont eu lieu en Asie du Sud-Est, quand l'Amérique essayait désespérément de vaincre les forces communistes au Vietnam. À la fin des années 60, sous l'égide du programme Phoenix, des agents de la CIA, la plupart sous contrat à durée déterminée, organisèrent l'arrestation et souvent l'assassinat de milliers d'individus considérés comme membres ou sympathisants de l'insurrection du Viêt-cong au Sud-Vietnam⁸. C'est également en Asie du Sud-Est qu'Air America, la compagnie aérienne privée de la CIA, est devenue l'une des plus grandes compagnies aériennes commerciales du monde et, pour beaucoup, le symbole de l'action clandestine⁹. Le transport aérien clandestin appuyait les actions clandestines de la CIA partout où elle déployait ses paramilitaires. Au Laos, la principale activité d'Air America, et la plus coûteuse, consistait à approvisionner la guérilla anticomuniste des Méos. La CIA ravitaillait et entretenait des villages dans les collines servant de bases, également utilisées

pour le commerce de l'opium. Ces opérations aériennes ne jouaient pas de rôle dans le trafic de drogue, mais elles soutenaient une force armée qui surveillait certains des champs de pavot les plus lucratifs du monde. On considérait les Méos comme un moindre mal. Là encore, l'hypocrisie était flagrante et elle compromettait l'ensemble de la lutte contre le communisme. En soutenant les Méos, la CIA espérait empêcher la progression d'un régime autoritaire antidémocratique. Cependant, ses alliés, des généraux commandant les armées de mandataires, n'étaient pas seulement anticommunistes. Certains exerçaient des activités criminelles en aidant la drogue à se répandre dans l'armée américaine au Vietnam, et en Amérique une fois les soldats rentrés au pays¹⁰.

Bien entendu, celui qui évoquait trop souvent, pour les déplorer, ces dilemmes moraux avait peu de chance d'être considéré comme un élément fiable dans un programme d'action clandestine. Le pouvoir exécutif considérait la subversion soviétique comme une menace réelle qui justifiait l'hypocrisie de la politique secrète des États-Unis. Pour les dirigeants de l'époque, à l'instar de leurs successeurs dans l'actuelle guerre contre le terrorisme, l'objectif à long terme exigeait le recours, de temps à autre, à des méthodes apparemment peu recommandables.

Certains documents déclassifiés de la CIA, disponibles aux National Security Archive, à la George Washington University, à Washington D.C., donnent un aperçu des méthodes extrêmes utilisées au cours de certaines opérations clandestines pendant la guerre froide. On y trouve les manuels d'entraînement pour les agents de la CIA qui participèrent à l'« Operation PB Success », le coup d'État de 1954 autorisé par Eisenhower pour renverser le président de gauche (mais démocratiquement élu) du Guatemala. Ou encore, une « Étude sur l'assassinat », qui, après avoir décrit et justifié différentes méthodes pour tuer, conclut : « On assassine rarement sans états d'âme. Les personnes psychologiquement impressionnables ne doivent pas s'y essayer¹¹. » On pourrait affirmer la même chose à propos de la torture.

Comme on pouvait s'y attendre, la révélation de certaines opérations clandestines a soulevé des réactions violentes qui ont momentanément interrompu ces pratiques.

Au milieu des années 70, on savait pertinemment qu'Air America appartenait à la CIA et l'opinion publique était au courant de la plupart des activités clandestines de l'Agence en Asie du Sud-Est. Le président Nixon avait admis, non seulement qu'il avait donné le feu vert pour cambrioler le quartier général des Démocrates dans l'immeuble du Watergate, mais aussi qu'il avait secrètement ordonné le bombardement du Cambodge. Après sa démission, et le retrait des États-Unis du Vietnam, l'opinion tint les tactiques secrètes employées pendant la guerre contre le communisme pour peu judicieuses.

Tandis qu'une commission du Sénat dirigée par le sénateur Frank Church enquêtait sur les activités de la CIA¹², le successeur de Nixon, le président Ford, interdisait à l'Agence les assassinats politiques¹³. La compagnie Air America fut décommissionnée et les opérations clandestines les plus agressives furent interdites. Après l'élection du président Carter, en 1977, la CIA reçut l'ordre de promouvoir les droits de l'homme au niveau global. En Amérique centrale et en Amérique du Sud, tout comme dans les écoles d'entraînement aux États-Unis, les officiers de la CIA devaient désormais avertir leurs agents de liaison, policiers et agents de renseignement que les arrestations illégales et les tortures étaient inacceptables. Beaucoup, au sein de l'Agence, étaient favorables à ce changement de tactique. Comme me l'a dit Jack Devine, un ancien responsable des opérations internationales de la CIA : « Certains de nos interlocuteurs ont été surpris, mais ce fut un véritable et important tournant pour l'Agence. » Le président Carter promouvait les droits de l'homme parce qu'il croyait sincèrement en leurs mérites. Ce changement de politique donnait également un nouvel avantage idéologique aux États-Unis. « Nous pouvions battre le communisme parce que nos idées et notre société étaient meilleures. Nous n'avions pas besoin de nous abaisser à leur niveau¹⁴. » À l'époque, et après le 11 septembre, cette conception était devenue l'un des arguments les plus forts contre certaines méthodes comme la torture.

À la fin des années 70, le président Brejnev initia une politique aggressive qui consistait à déployer une nouvelle gamme de

missiles balistiques à moyenne portée dotés de têtes nucléaires, les SS-20. En réaction, les États-Unis, sous la présidence de Ronald Reagan, ravivèrent la guerre froide¹⁵. Reagan remit également le programme des opérations clandestines à l'ordre du jour. En Amérique centrale, ce programme consista à soutenir les rebelles de la Contra contre le gouvernement sandiniste du Nicaragua.

L'opération clandestine la plus mémorable des années 80 fut la fourniture, pour plusieurs milliards de dollars, d'armes et d'argent liquide destinés aux moudjahidines luttant contre l'invasion soviétique en Afghanistan. Là encore, la CIA combattait le communisme en utilisant les mandataires de son choix. Les agents de la CIA, à la différence de leurs collègues des renseignements britanniques et français, n'étaient pas autorisés à emprunter la célèbre passe de Khaybar pour entrer dans le pays. Certes, les alliés de l'Amérique en Afghanistan étaient souvent des fondamentalistes islamiques brutaux, mais cette guerre soudait toutes les tendances politiques. Cette fois, les États-Unis n'étaient pas tentés de mener une guerre clandestine pour abattre un régime de gauche comme au Nicaragua, ou d'appuyer un dictateur impopulaire comme au Sud-Vietnam. Ils soutenaient la résistance populaire contre une invasion. Cette guerre d'Afghanistan fut probablement l'opération clandestine la plus réussie de la CIA. Non seulement le communisme soviétique en paya le prix fort, mais elle contribua de façon décisive à l'effondrement d'un régime dont la CIA n'avait malheureusement pas su prédire la fin.

On aurait pu penser que la chute du mur de Berlin, en 1989, allait marquer la fin de l'action clandestine. Faute d'un opposant comme l'Union soviétique, il devenait difficile de justifier le coût de telles opérations, et leur hypocrisie : tandis que les Russes lâchaient leurs amis dictateurs un peu partout dans le monde, les mesures extrêmes pour contrebalancer les Soviétiques devenaient moins nécessaires. Pour justifier leur existence, la CIA et le MI6 britannique commencèrent à évoquer l'aide à la guerre contre les narcotrafiquants ou, plus simplement, contre le crime organisé ou les menaces économiques.

Durant son premier mandat, le président Bill Clinton ne voulut pas entendre parler de travail clandestin, pour ne rien dire des opérations paramilitaires secrètes. Son premier directeur de

la CIA, James Woolsey, n'obtint pas, durant ses deux années à la tête de l'Agence, un seul rendez-vous avec le président. Quand un petit avion s'écrasa sur les pelouses de la Maison-Blanche, une blague courut à Washington : Woolsey essayait de forcer la porte du président¹⁶ ! De leur côté, des officiers chevronnés de la CIA se plaignaient de devoir « nettoyer » des fiches de salaires toute source étrangère impliquée de près ou de loin dans des violations des droits de l'homme¹⁷.

Alors qu'émergeaient de nouvelles menaces – le réseau Al-Qaida d'Oussama Ben Laden et la prolifération des armes –, les agences de renseignement étaient soumises à de nouvelles exigences. Elles faisaient toutefois preuve d'optimisme, estimant qu'aucun de ces nouveaux ennemis ne pouvait rivaliser avec les menaces posées par l'Union soviétique pendant la guerre froide. Malgré la création de petits programmes contre les groupes terroristes, et en particulier Ben Laden, nul ne prévoyait le retour des bons vieux jours. L'Agence, perçue naguère comme une pomme de discorde et comme un organisme coupable, selon la gauche libérale, de fomenter la subversion contre les régimes de gauche, semblait s'être fixé des objectifs auxquels tous pouvaient s'identifier.

Puis vint le 11 septembre, et Al-Qaida acheva ce que l'Union soviétique n'avait jamais osé tenter. L'organisation de Ben Laden frappa directement au cœur du pouvoir américain, détruisant les Tours jumelles, endommageant le Pentagone et atteignant presque la Maison-Blanche. C'était, depuis Pearl Harbor, l'attaque étrangère la plus dévastatrice sur le sol américain. Elle n'avait pas été menée par une grande puissance militaire comme le Japon impérial, mais par un petit groupe de militants basés dans un lieu difficile d'accès. Désormais, le renseignement concret vaudrait de l'or.

Le bruit se répandit aussitôt que le jeu allait reprendre. Le vice-président Dick Cheney parla d'action sur « le côté sombre » et du temps qu'il faudrait « passer dans l'ombre »¹⁸. Comme l'a déclaré Cofer Black, alors directeur du contre-terrorisme à la CIA, devant le Congrès après le 11 septembre : « Nous ne mettrons plus de gants. » Bref, l'opération clandestine était de retour¹⁹.

Dans ce nouveau climat de guerre, nombre de commentateurs et de politiciens exigèrent qu'on renonce aux compromis

sur les méthodes nécessaires pour vaincre le terrorisme islamique. La nostalgie de la guerre froide semblait s'être emparée d'acteurs tels que Donald Rumsfeld, apparemment décidé à reprendre les rênes du pouvoir, et les choses là où elles s'étaient arrêtées. Dans ce climat de frénésie, les vieux militaires tenaient les propos les plus agressifs. Un ancien colonel de l'armée américaine, Alex Sands, déclara par exemple : « Tout le but des opérations spéciales est de combattre la terreur par la terreur. Nos hommes sont entraînés à faire ce que les autres font par tradition : l'enlèvement, le détournement, l'infiltration²⁰. » Cependant, ce furent peut-être les commentateurs les plus libéraux qui exercèrent la plus grande influence. Ils se relayaient pour prôner une approche nouvelle et musclée où tous les coups seraient permis pour abattre le terrorisme. La sensibilité ou l'inquiétude libérale en matière des droits de l'homme étaient passées de mode.

J'arrivai à New York très vite après le 11 septembre et m'installai peu après à Washington pendant quelques semaines. L'esprit de vindicte était palpable. Je me souviens d'un T-shirt en vente dans le Maryland avec une photo d'un F-16 et le slogan : « Détourne celui-là, connard ! »

Après l'invasion de l'Afghanistan, et l'arrestation de centaines de Talibans et de leurs alliés étrangers, le secrétaire à la Défense Rumsfeld annonça l'ouverture d'une prison à Guantanamo Bay, à Cuba. Elle accueillerait ceux que les officiels appelaient « les pires des pires²¹ », et se situerait hors de la protection des conventions de Genève. Pour beaucoup à travers le monde, cette mesure créait un dangereux précédent. La publication de photos montrant les suspects de terrorisme, appelés « combattants ennemis » ou « détenus », plutôt que « prisonniers », ligotés et enfermés dans des cages, renforça ces inquiétudes.

Comme je poursuivais mes reportages à Washington, j'entendais murmurer qu'il y avait quelque chose de beaucoup plus important : un système de prisons clandestines avec des milliers de prisonniers un peu partout, et pas seulement quelques centaines de « détenus » à Cuba. Pendant que le président parlait de répandre la liberté dans le monde, les initiés de la CIA évoquaient le retour des vieux jours, le travail main dans la

main avec les polices secrètes les plus répressives du monde et avec des régimes comme l'Égypte et l'Ouzbékistan, par ailleurs les plus durs opposants à l'extrémisme islamique.

L'administration mentionnait ces programmes de la CIA comme particulièrement confidentiels. J'étais un reporter sans aucun accès aux informations classifiées et j'ignorais comment pénétrer ce monde secret pour découvrir la vérité derrière les rumeurs.

Curieusement, celui qui allait tenir une place importante dans cette histoire m'a fourni le premier indice. En décembre 2001, confortablement assis sur un canapé à Capitol Hill, j'interviewais un membre éminent du Congrès, le représentant Porter Goss. Ces cinq dernières années, Goss avait dirigé le comité du renseignement à la Chambre des représentants, et il se plaignait que les opérations de la CIA aient perdu en efficacité²². Goss croyait en l'action clandestine. Il m'expliqua qu'enlever un dictateur comme l'ancien président yougoslave Slobodan Milosevic et le transférer à La Haye pour crimes de guerre, valait beaucoup mieux que lancer une guerre qui avait causé la mort de nombreux civils – ce qu'avait fait le président Clinton. Évoquant Al-Qaïda, je lui demandai si la CIA aurait pu enlever Oussama Ben Laden.

« Cela s'appelle une "restitution" ? Vous le saviez ? demanda Goss.

– Non, répondis-je.

– Eh bien, c'est une manière polie de mettre des gens hors circuit et de les faire comparaître devant la justice. En général, on appelle ça une restitution²³. »

Cet homme qui plus tard, en tant que directeur de la CIA, fit campagne contre les divulgateurs d'informations classifiées de l'Agence, est celui-là même qui m'a mis sur la piste du sujet de ce livre : le programme de restitution de la CIA. Un programme de capture et d'emprisonnement en dehors des règles habituelles et presque toujours recouvert du voile du secret.

Le second indice est venu au début de 2002, après que Rumsfeld eut ouvert la prison de Guantanamo. L'homme avec lequel je m'entretenais avait accès à des sources proches de la CIA. Son conseil fut comme une énigme. « Commencez par ce qui est public, me dit-il. Regardez Guantanamo et consultez les communiqués de presse. Vous verrez qu'il en sort des pri-

sonniers et que d'autres y entrent. Demandez-vous ce qui arrive à ces gens : où vont-ils et *comment* y vont-ils²⁴ ? » Il y avait d'autres pistes. Ainsi, des témoignages recueillis partout dans le monde mentionnaient l'enlèvement de suspects de terrorisme par des hommes masqués, et signalaient la présence, toujours à proximité, de mystérieux avions privés²⁵. Les restitutions dont Goss m'avait parlé étaient-elles entrées en vigueur ? Air America était-il de retour pour assurer le transport ?

Beaucoup plus tard, quand d'autres pièces du puzzle furent à leur place, j'ai pensé au travail de l'écrivain dissident Alexandre Soljenitsyne. Quand il décrivait le réseau des camps d'emprisonnement en Union soviétique, ce qu'il appelait l'« archipel du goulag », il dépeignait un monde parallèle physiquement proche des gens ordinaires, et cependant invisible²⁶. Après des années d'oppression, Soljenitsyne racontait un système pénitentiaire qu'il connaissait de l'intérieur et qui avait broyé des millions de citoyens. Au moins 10 % d'entre eux n'étaient pas revenus vivants²⁷.

Le monde des prisons que les États-Unis et leurs alliés contrôlent aujourd'hui dans leur guerre contre le terrorisme est beaucoup moins étendu. Ses détenus se comptent par milliers, et non par millions. Cependant, il existe des parallèles frappants entre ce que l'Union soviétique a créé et ce que nous sommes en train de construire en Occident.

L'œuvre de Soljenitsyne était un cadeau pour les idéologues engagés dans la guerre froide. Y étaient exposés les secrets les plus sombres de la Russie et désigné le responsable des erreurs, le glorieux fondateur de l'État révolutionnaire, Vladimir Ilitch Oulianov, dit Lénine. En attaquant le père du régime, Soljenitsyne offensait ceux qui tentaient de reporter les maux du goulag sur le seul Staline. Pour autant, cette chronique implacable de la dépravation humaine, cet *Archipel* qui s'étend sur 900 pages en trois parties, est un voyage inconfortable et éprouvant pour n'importe quel lecteur, libéral ou conservateur. Non seulement, Soljenitsyne décrit les maux d'une société totalitaire, mais il explore ce que l'écrivain anglais George Orwell nomme la « double pensée », capable de convaincre les êtres humains ordinaires d'ignorer les atrocités perpétrées près d'eux.

Avec la fin de la guerre froide, le caractère irréel du système

soviétique éveille encore des échos. Le goulag, en dépit de ses dimensions et malgré son ampleur, réussissait à rester caché dans l'esprit des gens. Des citoyens ordinaires pouvaient se convaincre que tout était normal, même quand leurs voisins de palier disparaissaient. Pour la plupart des membres de la société soviétique, le goulag, bien que trop réel dans son existence physique, était une sorte de rêve, une forme de monde fantastique dont l'expérience restait à faire. Dans la préface du premier volume de *l'Archipel*, Soljenitsyne parle du « pays incroyable » qui, « bien qu'éparpillé géographiquement dans un Archipel, était au sens psychologique soudé à un continent, un pays presque invisible, presque imperceptible, habité par les Zeks²⁸ ».

Il poursuit :

Et cet Archipel entrecroisait et façonnait cet autre pays à l'intérieur duquel, telle une gigantesque mosaïque, il était situé, traversant ses villes, planant au-dessus de ses rues. Pourtant, beaucoup ne se doutaient même pas de sa présence et beaucoup, beaucoup d'autres avaient vaguement entendu quelque chose. Et seuls ceux qui y étaient allés connaissaient toute la vérité.

Dans quelle mesure le réseau de prisons créé par les États-Unis et leurs alliés après le 11 septembre était-il plus irréel encore, plus hors d'atteinte de l'existence normale ? Jusqu'à quel point pouvait-on dire que le déni et la double pensée étaient faciles à entretenir, quand ceux qui disparaissaient dans le goulag moderne avaient un visage si différent de la plupart d'entre nous en Occident, puisqu'ils étaient surtout des Arabes basanés ayant une culture autre ? En quoi les mots de nos dirigeants politiques disant que tout allait bien étaient-ils plus rassurants ?

Soljenitsyne décrivait un monde cauchemardesque qui existait parallèlement à la vie normale, à proximité. Certaines « îles » de l'archipel étaient situées au loin : dans les immensités gelées de la Sibérie, par exemple, ou dans le chapelet d'îles pris par la banquise au nord de Leningrad (aujourd'hui Saint-Petersbourg). Mais le goulag était largement à portée de main. Dans la Russie soviétique, une maison banale ou une simple

rue commerçante pouvaient abriter une prison ; une voiture banalisée remplie de Zeks pouvait emprunter cette rue sans être remarquée des citoyens ordinaires. La nuit aussi, survenaient d'étranges transformations. Le jour, une gare ferroviaire résonnait des cris joyeux d'étudiants et d'écoliers. Mais la nuit, les cris des gardes armés poussant leurs prisonniers vers des wagons à bestiaux retentissaient sur les mêmes quais. L'humanité normale dormait et ne voyait rien, même dans ses rêves²⁹.

Dans l'univers soviétique, un homme pouvait vivre la plus grande partie de sa vie sans rien connaître de l'autre monde. Jusqu'au jour où, peut-être, sans avertissement, on frappait à sa porte et en un instant, telle Alice traversant le miroir, l'homme disparaissait de la société normale, parfois à jamais. S'il regardait à travers les vitres d'une camionnette secrète portant le mot « Pain » sur la carrosserie, ce qu'il voyait lui était familier. Derrière ses barreaux, et privé de toute forme de communication, voire de tout espoir, il voyait sa vie s'inverser. La vie normale devenait un fantasme et le goulag, la normalité.

La frontière qui sépare le monde onirique de la vie normale est un thème fréquemment exploré dans la littérature enfantine. Pour qu'un enfant dorme la nuit et soit actif le jour, il faut une démarcation claire entre le vrai et l'imaginaire. De sorte que l'enfant sache que les lutins ne le suivent pas dans la forêt touffue. C'est pourquoi le thème du portail qui sépare les deux mondes est récurrent. Dans *Le Lion, la sorcière blanche et l'armoire magique*, de C. S. Lewis, les enfants entrent dans le Narnia mythique en traversant le fond d'une armoire. Harry Potter prend le train magique de Hogwarts en traversant ce qui paraît un mur ordinaire aux mortels ordinaires³⁰. Alice a pénétré dans le pays enchanté en tombant dans un trou après avoir suivi un lapin qui, vêtu d'un gilet, regardait une montre à gousset. Il lui semblait, tandis qu'elle tombait dans le trou, qu'elle franchissait des kilomètres, peut-être allait-elle même jusqu'au centre de la terre. Mais elle aurait pu se trouver à la porte d'à côté.

Le prisonnier moderne, les yeux bandés, ligoté et enchaîné, est projeté dans un monde qui n'est pas moins à part que le Pays des merveilles. À la différence d'Alice, il est empoigné, et poussé de force dans le terrier du lapin, et non pas tenté d'y pénétrer par une opération de séduction. Pendant des mois, il

n'entend ni la radio ni la télévision. Il ne peut passer aucun appel téléphonique et ne reçoit aucune visite, pas même celle d'un avocat. Le prisonnier a tout simplement disparu. Comme Alice, il voyage pendant des kilomètres et des kilomètres, circulant au-dessus des nuages dans ce qui paraît un voyage sans fin vers des lieux qu'il n'est jamais capable d'identifier. Il n'a parfois aucune idée de l'endroit où il se trouve.

Cependant, ce pays enchanté, pareil à la description qu'en a faite Soljenitsyne en Russie, ne se trouve ni dans un livre ni dans un désert lointain ; au contraire, il est tout proche de la vie moderne.

En 2003, comme je naviguais au crépuscule sur une felouque qui remontait le Nil, au Caire, j'aurais pu remarquer des tours de guet sur la rive du fleuve. Mais j'ignorais tout de la réalité de la prison de la Torah, je ne savais rien de la vie dans le lieu effroyable qu'elle abrite, Al-Aqrab, le Scorpion. Un touriste n'a aucune idée de ces secrets et du rôle de cette destination ultime, redoutée des prisonniers capturés et transportés par les États-Unis³¹.

Au Maroc, les visiteurs du zoo municipal de Rabat peuvent remarquer une série de maisons protégées, derrière de grands arbres, par des grilles plutôt ordinaires. Comment pourraient-ils imaginer les tortures infligées avec des lames de rasoir ou des tessons de bouteilles, non seulement à des Marocains, mais aussi à des étrangers³² ?

Dans l'aéroport de Francfort, en Allemagne, la carlingue blanche du Gulfstream privé immobile sur le tarmac ne trahissait pas son rôle pour la CIA, ni celui de son équipage d'agents chaussés de bottes Timberland et masqués par des cagoules noires, convoyant leurs prisonniers vers des centres de torture disséminés à travers le monde.

Lorsque j'ai commencé à m'intéresser à l'univers contemporain des prisonniers et des suspects de terrorisme, la présence de ces avions m'a fasciné. Ils n'avaient pas leur place dans un récit convenu sur le traitement réservé à ces « victimes » malheureuses de la torture. Quand les Soviétiques expédiaient leurs Zeks vers les espaces infinis de la Sibérie, ils les entassaient dans des wagons à bestiaux glacés. Quand l'armée américaine envoyait ses prisonniers à Guantanamo, elle les jetait, ligotés, au fond des soutes froides et assourdissantes des

avions-cargos. Apparemment, la symétrie était appropriée. Toutefois, la CIA avait fait un choix différent. Quand elle convoyait ses prisonniers, c'était souvent dans des avions privés pourvus de frigidaires pour le champagne et d'écrans de cinéma. Ces prisonniers, qu'avaient-ils de si important ? Ou fallait-il conclure que les agents de la CIA ne pouvaient pas se passer de seaux à glace ? L'histoire devenait de plus en plus invraisemblable, pour ne pas dire irréaliste. Le Canadien Maher Arar, comme je le décrirai dans le chapitre 3, fut enlevé dans un lieu banal : un terminal de l'aéroport John F. Kennedy, à New York. Quelques jours plus tard, il était installé dans un luxueux jet privé Gulfstream, contemplant les nuages tel un VIP, même s'il était enchaîné et ne buvait pas de champagne.

C'était ce détail, l'utilisation d'un Gulfstream, qui était remarquable, et c'est sur cet aspect particulier de l'histoire que j'ai concentré mes recherches. À la fin, il m'est clairement apparu que les avions n'étaient pas seulement un détail bizarre, mais un moyen de pénétrer ce monde secret. Ces avions de la CIA prétendaient passer pour des jets privés civils ordinaires. À cette fin, ils devaient respecter les règles de l'aviation civile : par exemple, remplir des plans de vol détaillés et stationner dans des zones visibles d'aéroports civils. En suivant l'itinéraire de ces vols, j'obtiendrais des indications précises sur les mouvements de la CIA et de ses prisonniers. Si l'affaire du Watergate consistait à « suivre l'argent », l'histoire des restitutions consistait à « suivre les avions ». Du moins, c'était ce que je croyais.

J'ai découvert assez vite que la CIA avait créé une nouvelle version du vieil Air America pour son propre usage. Après quelques mois d'enquête, j'ai obtenu les livres de bord de plus de vingt avions utilisés par l'Agence. J'avais en main quelque mille deux cents comptes rendus de leurs déplacements. Ils composaient le registre d'un ensemble global d'opérations clandestines. Ces informations, ainsi que l'aide et les recherches d'autres enquêteurs, m'ont permis de commencer à tisser la trame d'une histoire sur la nouvelle guerre de la CIA contre le terrorisme et sur les nouveaux compromis qu'elle générait.

Au cœur de ces mouvements, et de ce livre, est un jet privé de luxe mesurant 12 mètres de long, peint en blanc, offrant douze places à bord, avec une vitesse de croisière de 900 kilomètres/heure et une autonomie en carburant suffisante pour

faire sans escale environ un quart du tour du monde. L'avion est basé à Smithfield, une petite ville du Johnston County, en Caroline du Nord.

Ce livre retrace l'histoire du programme américain de restitution réalisé par ce Gulfstream et par d'autres avions du nouvel Air America. La première partie raconte le périple des prisonniers qui se trouvaient à bord. Elle examine les preuves des restitutions vécues par ces prisonniers, et les tortures qu'ils ont subies.

Pendant mon enquête, je me suis entretenu avec des pilotes de la CIA qui ont convoyé ces prisonniers, avec des agents de la CIA personnellement responsables de leur garde, avec des responsables de la CIA qui ont organisé le programme de restitution et avec des hauts fonctionnaires de la Maison-Blanche qui ont commandité et autorisé ces missions. Ces hommes et ces femmes m'ont expliqué que le programme de restitution était vital, « l'arme la plus importante et la plus efficace utilisée dans la guerre contre le terrorisme », comme le dit un agent chevronné. Mais peu de choses ont été écrites sur cette politique capitale du gouvernement américain, compte tenu du secret qui l'entoure.

La deuxième partie du livre explique comment j'ai trouvé, et d'autres avec moi, les détails de ce programme. Mes entretiens avec des personnes impliquées m'ont permis de retracer l'histoire de la compagnie aérienne secrète chargée des restitutions, et d'exposer les raisons politiques pour lesquelles celles-ci ont eu lieu. La plupart des fonctionnaires impliqués dans le programme m'ont affirmé que la torture n'était jamais le *but* des restitutions. Je les ai crus. Cependant, presque tous ont admis que la CIA savait que les prisonniers qu'elle convoyait dans des prisons à travers le monde, y seraient torturés. La Maison-Blanche, contrairement à ce qui a été proclamé plus tard, était pleinement informée. Les dirigeants *savaient*.

Après le 11 septembre, le système de restitution est allé beaucoup, beaucoup plus loin. Comme je le soutiens, il est passé d'un système où la torture était secondaire à un système où les interrogatoires et la torture étaient activement externalisés. Bien que ce système ait d'abord été un moyen de renvoyer des suspects dans leur pays d'origine pour y être jugés (comme cela a été publiquement et fausement

revendiqué, y compris par le président Bush), les cas que je rapporte dévoilent une autre réalité. Les prisonniers décrits dans cet ouvrage n'ont pas seulement « disparu » avant d'atteindre leur pays d'origine. Ils ont voyagé à travers un réseau de prisons, y compris dans des pays où ils n'avaient jamais vécu ou qu'ils avaient quittés depuis plusieurs décennies, où ils n'étaient soupçonnés de rien ou ne faisaient l'objet d'aucune accusation. Dans de nombreux cas, des prisonniers sont arrivés dans ces prisons étrangères pour répondre à une liste de questions fournies par des services de renseignements occidentaux. Dans d'autres cas, comme en Afghanistan, la CIA a créé ses propres prisons sur un sol étranger. Les gardes locaux « préparaient » les prisonniers et les contractuels de la CIA menaient l'interrogatoire.

La troisième partie raconte les réactions violentes soulevées par ces restitutions : comment le secret a été peu à peu éventé par la pression publique, après le tollé suscité par les photos des violences infligées à des prisonniers en Irak ; par l'activisme de diplomates et de hauts fonctionnaires dissidents ; par les enquêtes de journalistes, de policiers et d'avocats en Europe. Ces enquêtes, comme je le montre, ont mis en évidence non seulement les activités des États-Unis, mais aussi la complicité de nombreux États européens. Des politiciens américains et des responsables de la CIA ont été contraints, sous la pression, de défendre publiquement la restitution. Ils ont affirmé avec insistance que les États-Unis « ne tortur[ai]ent pas ». Cependant, et je le démontre, ces protestations étaient mensongères.

La loi définit la torture comme l'infliction délibérée, par des fonctionnaires d'un État, de « douleurs sévères, physiques ou mentales ». Cette douleur, ainsi définie par la loi, peut être infligée par l'utilisation de décharges électriques ou la menace de tuer un membre de la famille. La torture signifie également un ensemble de traitements qui détruisent lentement l'esprit du prisonnier. Pour beaucoup, déplacés de prison en prison, de pays en pays pendant des mois, voire des années, sans espoir de libération, sans perspective de jugement ou de confrontation à des accusations concrètes, la restitution est un tunnel sans fin. Et pour ceux qui étaient détenus à l'intérieur de ses limites, la torture de la restitution

ne provenait pas des tactiques des interrogateurs. Ces douleurs pouvaient être supportées. La torture, c'était le système lui-même. Le programme de restitution ordonné et autorisé au sommet de la Maison-Blanche était devenu un programme de torture.

Première partie

DESTINATION TORTURE

Chapitre 1

LES HOMMES EN NOIR

CARNET DE VOL

Immatriculation : N379P

Type : Gulfstream V

Opérateur : Premier Executive Transport, Massachusetts

Date : 17 décembre 2001

Plan de route :

Johnston County, Caroline du Nord (dép. 19 h 13) – Dulles, Washington, D.C.

Dulles, Washington, D.C. (dép. 21 h 15) – Le Caire, Égypte (arr. 15 h 19) 18 décembre

Le Caire, Égypte (dép. 16 h 43) – Stockholm, Suède (arr. 20 h 43)

Stockholm, Suède (dép. 21 h 48) – Le Caire (arr. 3 h 30)

STOCKHOLM, SUÈDE, AÉROPORT DE BROMMA, 18 DÉCEMBRE 2001, 20 h 20 – Par une nuit froide et sombre, deux voitures s'arrêtèrent à la porte d'entrée du petit bureau de la sécurité, à l'aéroport de Bromma. La brise soufflait du sud-est dans un ciel dégagé, maintenant la température juste au-dessus de zéro. Le pire de l'hiver arctique était à venir. Le soleil s'était couché cinq heures plus tôt¹.

Paul Forell, officier de la police des frontières depuis vingt-cinq ans, remplissait des documents quand un groupe de détectives et d'officiers du SAPO, la Sécurité suédoise, fit irruption dans le bâtiment, annonçant que l'opération d'expulsion suivait son cours. Dix minutes plus tard, deux Américains en civil entraient dans le bureau de Forell. Ils étaient âgés d'environ 35 ans, se présentèrent par leurs prénoms et informèrent Forell

qu'ils travaillaient à l'ambassade américaine. Manifestement, ils connaissaient déjà les officiers du SAPO².

Peu avant 21 heures, un turboréacteur Gulfstream V immatriculé en Amérique s'était posé sur la piste longue de 1 620 mètres. Les agents du SAPO s'avancèrent vers l'avion. Il y avait à bord une équipe de sécurité de « sept ou huit personnes, dont un médecin et deux fonctionnaires égyptiens ». Deux autres citoyens égyptiens, menottés, se trouvaient dans les voitures garées près du bureau de Forell. Ces deux hommes étaient soupçonnés de terrorisme ; ils étaient en état d'arrestation et sous le coup d'un mandat d'expulsion. L'équipe de sécurité de l'avion prit position autour des voitures et fit entrer les deux Égyptiens, l'un après l'autre, dans le bâtiment. Tout allait très vite³.

« Je pense que quatre ou cinq personnes entouraient chaque suspect, ce qui veut dire qu'il y avait douze ou quinze individus dans mon petit bureau. Un premier Américain est entré et il a demandé : "Quelle pièce puis-je utiliser ?" J'ai pointé le doigt vers une salle à l'intérieur, le vestiaire. » Selon Forell, les agents portaient des cagoules noires percées de trous pour les yeux⁴.

Le bureau de Forell était plein. Outre les officiers du SAPO, les policiers suédois en uniforme et les deux Américains en costume, il s'y trouvait huit hommes cagoulés et un interprète. La suite des événements déclenchera quelque temps plus tard une crise politique à Stockholm. Les Américains opéraient sur le sol suédois ; officiellement, les autorités suédoises avaient pris une simple mesure d'expulsion. Pourtant, Forell vit ses collègues du SAPO autoriser les agents étrangers à conduire les deux prisonniers, l'un après l'autre, dans le vestiaire pour opérer ce que les Américains nommèrent un « contrôle de sécurité ». Selon une enquête ultérieure, ce contrôle de sécurité incluait « une fouille corporelle, le découpage des vêtements en morceaux et leur placement dans des sacs, l'examen complet des cheveux, des cavités orales et auditives. Par ailleurs, les prisonniers furent menottés et entravés. Ils enfilèrent une combinaison et furent photographiés. Enfin, on leur recouvrit la tête d'une large cagoule sans orifices pour les yeux⁵ ». Forell, en retrait, regardait la scène. L'un des deux suspects

égyptiens rapportera plus tard avoir reçu un sédatif, administré sous la forme d'un suppositoire, qui le laissa somnolent.

Les Américains cagoulés agissaient très tranquillement. « Ils parlaient très, très doucement, dit Forell. Et posément. De sorte que je les comprenais... Et ils étaient très professionnels. » Forell trouvait la situation très étrange. « Mes collègues suédois ne m'avaient donné aucune information sur ce qui se passait. Ils m'avaient seulement expliqué que les deux prisonniers étaient suspectés de terrorisme⁶. » Forell poursuit : « Une pensée me trottait dans la tête : il me paraissait assez extraordinaire qu'on ne nous ait pas avertis de l'arrivée de l'avion, parce que tous les appareils provenant de l'extérieur de la zone européenne doivent contacter la police, mais personne ne nous avait informés qu'un avion américain atterrirait à Bromma⁷. »

Enfin, les deux prisonniers égyptiens montèrent dans le Gulfstream où ils furent aussitôt ligotés sur des matelas à l'arrière de l'appareil. L'avion décolla à 21 h 49 et disparut dans le ciel sans lune⁸.

Ce qui se passa cette nuit-là à l'aéroport de Bromma donna à Paul Forell et à ses collègues un aperçu du système secret de transfert des prisonniers. L'équipe de sécurité appartenait à la CIA. Au cours des années suivantes, les hommes en cagoule noire seront vus à de nombreuses reprises un peu partout dans le monde. De fait, un mois avant l'épisode suédois, un reporter en mission au Pakistan avait entendu parler d'hommes venus prendre livraison d'un autre prisonnier. Un informateur présent à l'aéroport de Karachi avait raconté au reporter que « l'opération était si mystérieuse que toutes les personnes impliquées, y compris des soldats américains, portaient des cagoules⁹ ».

L'année suivante, en Gambie, en Afrique de l'Ouest, un résident britannique fut embarqué à bord du même appareil par « des types costauds aux cagoules noires¹⁰ ». Au Pakistan, un autre Britannique, un Londonien, fut installé dans un avion à destination du Maroc par des agents « habillés en noir, portant des cagoules et des bottes Timberland¹¹ ». En Macédoine, un Allemand fut remis à une équipe de la CIA qui comprenait « sept ou huit hommes tous habillés en noir, gantés et cagoulés. On voyait seulement leurs yeux¹² ».

Le moyen de transport de cette équipe de sécurité était toujours

un jet privé de luxe, la plupart du temps le Gulfstream utilisé en Suède. L'examen des fichiers de l'Administration fédérale de l'aviation américaine (FAA) fait apparaître que l'avion, numéro d'immatriculation N379P, appartenait à une compagnie, la Premier Executive Transport Services, basée à Dedham, dans le Massachusetts. Mais le titre officiel de propriété était un faux. La véritable base de l'avion était un aéroport en Caroline du Nord, plus précisément un hangar bleu abritant le quartier général d'une compagnie, l'Aero Contractors Ltd. Cette société, comme je l'ai découvert plus tard, était une couverture de la CIA. Alors, que se passait-il en Suède et ailleurs ?

SMITHFIELD, CAROLINE DU NORD, AÉROPORT DU JOHNSTON COUNTY, LA NUIT PRÉCÉDENTE – Par une nuit chaude et nuageuse, les membres de l'équipage du Gulfstream se retrouvèrent pour effectuer le premier tronçon d'un voyage de 26 000 kilomètres¹³. Comme toujours, leur premier geste fut d'ouvrir le coffre, dans le bureau de la compagnie, pour prendre leurs passeports et leurs brevets de pilote, tous sous des noms d'emprunt. Ces hommes, parmi les meilleurs pilotes américains, étaient prêts à partir en mission, toutes affaires cessantes, n'importe où dans le monde : ils pouvaient atterrir sur une piste minuscule dans une jungle marécageuse, décoller vers le sommet ou le bas d'une colline malgré des vents violents et braver le feu de l'ennemi. Cette nuit-là, ils n'allaient pas connaître de poussée d'adrénaline. Mais ils étaient des pilotes de la CIA et, à ce titre, ils devaient voyager clandestinement¹⁴.

L'aéroport du Johnston County se trouve près de Smithfield, une bourgade somnolente à moins d'une heure de route de Raleigh, la capitale de la Caroline du Nord. La petite ville ne peut probablement s'enorgueillir que d'un épisode notoire : c'est en quittant le tribunal de Smithfield, en avril 1865, que le général Sherman entendit la nouvelle de la reddition de l'armée confédérée de Robert E. Lee à Appomattox¹⁵. Le dimanche où je visitai Smithfield, les rues retentissaient du grondement des Harley-Davidson en route vers le Last Resort Bar, le rendez-vous favori des motards. Apparemment, rien n'allait très vite dans le coin. Même les Harley respectaient la limite de vitesse.

C'est précisément pour sa tranquillité que la CIA avait choisi cet aérodrome entouré de champs de tabac, de forêts de pins et de petites entreprises. Avantage supplémentaire, l'aérodrome se situe près de Fort Bragg, le siège des Forces spéciales qui ont souvent participé aux missions paramilitaires de la CIA¹⁶.

Dans l'obscurité de cette soirée de décembre, le Gulfstream fut tracté hors de son hangar en métal bleu. Après les ultimes vérifications, l'appareil décolla à 19 h 13, cap vers le nord. Le vol jusqu'à Washington, D.C. dura trente minutes. À Dulles, l'aéroport le plus pratique pour la CIA basée, elle, à Langley, en Virginie, les aviateurs accueillirent leurs premiers passagers, des hommes et des femmes, y compris un médecin, appartenant au groupe de restitution. Les cagoules noires étaient encore dans les bagages. À 21 h 36, le Gulfstream quittait Dulles, cap vers l'Atlantique et sa destination finale, Le Caire, en Égypte.

STOCKHOLM, SUÈDE, LE PALAIS ROSENBAD, 18 DÉCEMBRE 2001, 11 h 45 – Göran Persson et les dix membres de son cabinet étaient réunis autour d'une grande table ovale, dans la résidence officielle du Premier ministre suédois, de l'autre côté du lac où se dresse le Parlement. L'ordre du jour comptait quarante-huit points. Tout devait être terminé à l'heure du déjeuner¹⁷. Officiellement, la décision de demander l'aide des Américains n'avait pas encore été prise. Pourtant, en ce moment même, le Gulfstream de la CIA avait entamé sa mission à la requête de la Suède ; l'appareil survolait déjà la Méditerranée. Anna Lindh, la ministre des Affaires étrangères, demanda au cabinet de prendre une décision apparemment anodine, mais lourde de conséquences : le rejet d'une demande d'asile déposée par deux Égyptiens soupçonnés de terrorisme, et l'expulsion immédiate des deux suspects, selon la loi suédoise sur les étrangers¹⁸. Il semble que le cabinet approuva la requête en moins d'une minute¹⁹. Immédiatement informés, les officiers de l'immigration achevèrent la rédaction du document. À 16 heures, une lettre officielle recommandée annonçant l'expulsion des deux hommes était adressée à leurs avocats. Toutefois, l'opération proprement dite avait déjà commencé.

À un quart d'heure de marche de la résidence du Premier ministre, Kjell Jönsson, un avocat spécialiste des problèmes d'immigration, était assis dans son bureau du centre-ville. Kjell Jönsson achevait une journée ordinaire. Vers 17 heures, il s'entretenait au téléphone avec l'un de ses nombreux clients, un demandeur d'asile égyptien nommé Mohammed al-Zery, qui lui parlait depuis son lieu de travail, une boulangerie café vendant des pâtisseries orientales dans la banlieue bétonnée de Spånga. « Soudain, une voix a interrompu notre conversation, se rappelle Jönsson. J'ai entendu quelqu'un ordonner en suédois à al-Zery : "Reposez le téléphone." La police venait de l'arrêter. » Jönsson n'allait plus avoir de contacts verbaux avec son client pendant plus de deux ans. Quelques minutes avant l'arrestation d'al-Zery, à 16 h 55, l'autre Égyptien, Ahmed Agiza, avait été, lui aussi, interpellé par la police. Il revenait d'un cours de suédois à Stockholm et attendait un bus dans la ville de Karlstad.

Jönsson ignorait que son client était recherché. L'Égypte avait émis des mandats d'arrêt à l'encontre d'al-Zery et d'Agiza. L'État suédois leur avait reconnu le statut de réfugiés car tous deux risquaient d'être persécutés s'ils retournaient dans leur pays natal. Normalement, les deux hommes auraient pu faire appel du rejet de leur demande d'asile. La Suède, après tout, est un pays libéral. Mais le SAPO avait secrètement fourni sur les deux hommes des informations supplémentaires d'une nature telle qu'elles permettaient légalement de contourner la procédure juridique normale. Selon ces informations, les deux hommes appartenaient à une organisation terroriste. Ce jour-là, fait inhabituel, les autorités suédoises s'étaient donc constituées à la fois juge et juré. Le SAPO et la CIA pouvaient exécuter le verdict de culpabilité. Lorsque l'avocat Jönsson appela le ministère pour avoir des nouvelles, il s'entendit répondre que son client se trouvait déjà au Caire. « On ne m'a donné aucune précision sur le mode d'expulsion », dit-il.

Une heure avant les arrestations, l'avion avait quitté Le Caire et mis le cap sur l'Europe du Nord-Ouest. Deux officiers égyptiens s'étaient joints à la CIA. L'idée était que, d'un point de vue légal, les deux prisonniers ne seraient jamais dans une prison américaine. L'Amérique jouait seulement le rôle d'agence de voyages. Un officier de la Sécurité suédoise et un interprète

suédois montèrent à bord de l'appareil pour le vol du retour, de Stockholm au Caire. La CIA avait d'abord émis des réserves, affirmant qu'il n'y aurait pas de place pour un Suédois, puis elle avait cédé. Les deux Suédois virent que les deux hommes restaient menottés, enchaînés et cagoulés pendant toute la durée du vol. Le policier rapporte dans ses notes « qu'ils étaient constamment surveillés et que les gardes changeaient toutes les heures. Le médecin les examinait sans arrêt (probablement le même qui avait administré un sédatif à Agiza et al-Zery avant le décollage) ». Juste après 3 h 30, heure locale, l'avion atterrit au Caire. Des officiers de la Sécurité égyptienne attendaient sur le tarmac ; les prisonniers furent immédiatement transférés dans une camionnette. Les Suédois estimaient avoir accompli leur travail²⁰.

Pour l'équipage du turboréacteur parti de Caroline du Nord, il était temps de prendre du repos. Pour les deux prisonniers, le moment était venu de faire la connaissance des services de renseignements égyptiens. L'interrogatoire, ont-ils déclaré plus tard, démarra la nuit même et il s'écoula cinq semaines avant qu'ils reçoivent leur première visite.

LE CAIRE, ÉGYPTE, PLACE LAZOGHLY, OCTOBRE 2003
– Par une chaleur accablante, je marchais dans le centre du Caire. J'avais commencé dans la capitale égyptienne mon enquête sur les restitutions, et je me rendais dans l'un des lieux les plus redoutés de la ville. Un quart d'heure après avoir dépassé le musée des Antiquités égyptiennes, j'aperçus un bloc de bâtiments aux murs peints en blanc et aux fenêtres étroites, protégés à chaque angle par un nid de mitrailleuses. Cette prison est le quartier général de la Sécurité de l'État égyptien, la police secrète intérieure. C'est aussi un centre d'interrogatoire. J'avais rendez-vous, du moins je le croyais, avec un membre de cette police. Après avoir franchi l'entrée réservée au public et passé le détecteur de métaux, je m'assis dans la salle d'attente. Autour de moi, des familles bavardaient nerveusement. Certains tenaient des photos de parents disparus. Au bout d'un quart d'heure, un fonctionnaire vint me dire de partir. On ne me ferait aucun commentaire ce jour-là.

J'avais commencé par l'Égypte car j'avais entendu dire que les États-Unis y envoyaient leurs prisonniers. Selon une source,

après le 11 septembre, les États-Unis avaient construit dans ce pays une prison secrète spécialement destinée aux prisonniers restitués. Cette source localisait la prison en Haute-Égypte, près du barrage d'Assouan. Je n'avais pas eu confirmation de la rumeur, mais j'avais découvert l'essentiel : le traitement que l'Égypte réserve à ses propres prisonniers. J'avais appelé le ministère de l'Information égyptien, la seule voie possible pour les journalistes, et demandé un entretien officiel avec les agences de sécurité. Ma requête avait été refusée, mais un attaché de presse m'avait obligeamment suggéré de rencontrer un avocat qui s'occupait de nombreux prisonniers. À la fois dissident et intermédiaire du gouvernement, Montasser al-Zayat était un personnage fascinant. Il avait connu Ayman al-Zawahiri, l'adjoint de Ben Laden. Il avait aussi participé aux négociations du plus important cessez-le-feu dans le pays : la fin des hostilités entre le pouvoir et le groupe terroriste Jamaa Islamiyya, responsable du massacre de Louxor²¹. Quand il me reçut dans son bureau, al-Zayat admit avoir beaucoup entendu parler des transferts de prisonniers par les Américains. « Nous sommes au courant de l'arrivée en pleine nuit d'avions contenant des prisonniers, me dit-il, mais on les maintient dans un isolement absolu. Il est vraiment difficile d'en savoir plus. » Pour le gouvernement du Caire, les prisonniers étaient traités conformément au droit et jugés équitablement, encore que par un tribunal militaire et non pas civil. Avant de comparaître devant le tribunal, un prisonnier pouvait rencontrer le procureur, ainsi que son avocat, pour parler de son traitement. Al-Zayat m'expliqua alors l'astuce du gouvernement : « Quand un prisonnier est renvoyé en Égypte, il disparaît pendant trois mois, période durant laquelle il est interrogé et torturé, et n'a droit à aucune visite. C'est seulement après, quand ses blessures sont cicatrisées, qu'il rencontre le procureur et reçoit des visites. » Certains, m'expliqua l'avocat, n'atteignaient jamais ce stade et disparaissaient à jamais. D'autres avocats égyptiens, que je rencontrai plus tard, m'ont confirmé ces propos. Beaucoup d'entre eux avaient été emprisonnés à un moment ou à un autre. Leurs informations étaient donc de première main²².

La plupart m'ont dit que la destination finale des prisonniers islamistes était en général la prison de la Torah. Située à la périphérie de la ville, elle abrite le quartier de sécurité maxi-

mum, Al-Aqrab, le Scorpion. Ahmed Agiza et Mohammed al-Zery y étaient détenus. Un soir, au crépuscule, je rejoignis des amis pour une croisière sur le Nil. Je sirotais sur le bateau un verre de vin quand, pour la première fois, je vis les imposantes tours de guet de la prison de la Torah. Quelques-uns des plus infâmes terroristes du monde ont été détenus derrière ces murs. Beaucoup disent que les tortures qu'ils y ont subies ont contribué à leur inspirer les idées les plus extrêmes²³. Les journalistes qui approchent sans permission trop près de ces murs, doivent s'attendre à être très vite invités à rejoindre une cellule de la police.

Pour l'heure, à l'époque de mon premier voyage au Caire, l'histoire d'Agiza et d'al-Zery était déjà bien connue, sinon l'implication de la CIA. Dès leur descente de l'avion, ils avaient été conduits dans les bureaux des Renseignements généraux d'Égypte, le service du renseignement extérieur. Dirigée depuis 1993 par le général Omar Suleiman, qui est plutôt pro-occidental, cette agence d'espionnage entretenait les liens les plus étroits avec l'Amérique et la CIA²⁴. Puis les deux hommes avaient été transférés place Lazoghly, au quartier général de la Sécurité de l'État, avant d'être interrogés dans une nouvelle annexe du service, à l'ouest du Caire, puis transférés à la prison de la Torah, centre redouté de détention et de torture où ils pourraient, néanmoins, recevoir des visites. La Suède avait promis de venir constater sur place leur traitement, mais il s'écoula plus de quatre semaines avant que les diplomates suédois soient autorisés à leur rendre visite. Les deux hommes leur dirent qu'ils avaient été traités avec la plus grande brutalité dès leur arrivée au Caire. Selon Jönsson, l'avocat d'al-Zery, les agents de Suleiman réservèrent un traitement atroce à son client pendant plus de deux mois, d'abord au quartier général de la sécurité, puis à la prison de la Torah. « Al-Zery a été torturé. Il était enfermé dans une cellule minuscule et glaciale, et battu. Le plus douloureux était la torture électrique avec des électrodes placées sur toutes les parties sensibles du corps. Elle a été pratiquée à de multiples reprises, toujours sous la surveillance d'un médecin²⁵. »

La mère d'Agiza, Hamida Shalibai, a souvent rendu visite à son fils à la prison de la Torah. Interviewée plus tard au Caire, elle a raconté le récit qu'il lui a fait de son traitement. « Dès

son arrivée en Égypte, ils l'ont emmené, cagoulé et menotté, dans un bâtiment. Il a descendu un escalier menant au sous-sol. Alors, les interrogatoires et les tortures ont commencé. Chaque fois qu'ils posaient une question et qu'il répondait, ils ne lui faisaient rien. Mais dès qu'ils posaient une question et qu'il répondait par : "Je ne sais pas", ils lui envoyaient des décharges électriques et le battaient. Pendant ce temps, il était nu, complètement nu, sans le moindre linge pour lui couvrir le corps. Pas même un caleçon. Il est presque mort de froid²⁶. »

En Suède, fin 2001, le gouvernement justifia l'expulsion des deux Égyptiens comme l'expression du soutien effectif du pays à la guerre contre le terrorisme. Deux jours après l'expulsion, l'agence Associated Press (AP) avait publié un article intitulé « Le gouvernement suédois rapatrie deux suspects de terrorisme ». Gun-Britt Andersson, un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères, déclarait : « Nous détenons des preuves flagrantes qu'ils occupaient des positions de premier plan dans des organisations ayant fomenté des actes terroristes²⁷. » Quand la nouvelle parvint aux États-Unis, un expert du terrorisme expliqua au *Boston Globe* que l'expulsion était révélatrice d'un changement d'attitude. « L'importance de ce qui a eu lieu dépasse l'Égypte et la Suède, déclara Magnus Ranstorp, directeur du centre d'études sur le terrorisme et la violence politique à l'université St. Andrews, en Écosse. Les Suédois ont visiblement compris qu'ils étaient du côté des États-Unis dans la lutte contre la menace terroriste, et ils en ont admis la nécessité, malgré les risques d'une crise politique intérieure²⁸. »

Selon l'Associated Press, Agiza était l'un des hommes les plus recherchés d'Égypte. En 1999, un tribunal militaire l'avait reconnu coupable et condamné par contumace à vingt-cinq ans de prison. L'Égypte l'accusait d'être l'un des dirigeants du Djihad islamique, l'un des pires ennemis du régime, et d'avoir fomenté, en 1995, l'attentat à la bombe contre l'ambassade égyptienne à Islamabad, au Pakistan. C'était aussi, disait-on, un proche d'Ayman al-Zawahiri, l'ancien dirigeant du Djihad islamique en Égypte, et il avait rencontré Ben Laden en personne²⁹.

À l'opposé des accusations à l'encontre d'Agiza, les preuves recueillies contre al-Zery brillaient par leur absence. L'Égypte affirmait en réunir, mais on en ignorait la teneur.

J'interrogeai plus tard à Londres un activiste égyptien qui s'était forgé une théorie sur le brusque intérêt des États-Unis et de la Suède pour al-Zery. Le 23 octobre 2001, cinquante-six jours avant l'arrivée du Gulfstream à Stockholm, Yasser al-Sirri, dissident égyptien et militant des droits des prisonniers, avait été arrêté à Londres³⁰. Il avait été interrogé par Scotland Yard, et accusé d'avoir participé, juste avant le 11 septembre, au meurtre, perpétré par un attentat suicide à la bombe, d'Ahmad Shah-Massoud, le dirigeant de l'Alliance du Nord afghane. Al-Sirri sera plus tard blanchi de cette accusation, et un juge le décrira comme un « bouc émissaire innocent³¹ ». Toutefois, à l'époque de son arrestation, Scotland Yard avait confisqué le disque dur de l'ordinateur de Yasser al-Sirri, ainsi que son fax. La police britannique avait aussitôt informé le suspect du transfert de ces informations aux autorités américaines. L'ordinateur contenait la liste détaillée de tous les contacts d'al-Sirri. L'un d'eux était un Égyptien résidant en Suède, Mohammed al-Zery.

« Il m'avait demandé de l'aider pour beaucoup de choses, pour sa demande d'asile et même pour lui trouver une femme », m'a confié al-Sirri au cours de l'entretien qu'il m'a accordé à Londres, plusieurs années après sa libération. Dans les jours suivant l'arrestation d'al-Sirri, une douzaine de ses amis et relations dont les noms figuraient dans son carnet d'adresses électronique et dans les dossiers de son ordinateur, furent arrêtés en Égypte, en Arabie saoudite, au Yémen, au Maroc et en Suède. Selon al-Sirri, al-Zery l'avait prévenu, peu avant son arrestation, de l'arrivée en Suède d'un agent secret égyptien. « Al-Zery travaillait dans un café. L'Égyptien l'avait retrouvé et suivi jusqu'à chez lui en essayant de lui parler. Nous avons appris plus tard que l'homme était un général des services secrets égyptiens³². »

Les militants des droits de l'homme en Suède critiquèrent les expulsions dès qu'ils en eurent connaissance. Amnesty International lança une mise en garde : ces hommes couraient un « risque grave de torture³³ ». Pendant des mois, la décision du gouvernement suédois souleva une campagne de protestation ;

elle durait toujours à l'époque de mon séjour au Caire, en octobre 2003. Mais ni l'implication des agents américains, ni celle du Gulfstream n'avaient encore été rendues publiques.

Pour les Suédois, compte tenu de leur solide réputation de défenseurs des droits de l'homme, seule une série de garanties négociées avec Le Caire avait permis l'expulsion des deux Égyptiens : non seulement les détenus « ne seraient pas soumis à des traitements inhumains ou à des punitions d'aucune sorte », mais les diplomates suédois pourraient juger de leurs traitements en leur rendant fréquemment visite en prison et en assistant à leur procès. Au cours des mois suivants, le Premier ministre Persson, ses fonctionnaires et ses diplomates insistèrent à de multiples reprises pour que ces visites aient lieu. Mais, bien que leur réputation fût en jeu, les autorités suédoises ne disaient rien des conditions du transport des deux hommes en Égypte, et elles mentaient sur les allégations de tortures.

Le 30 janvier 2002, les services de l'immigration suédois contactèrent Jönsson pour l'assurer qu'il n'existait « aucune plainte pour violence physique³⁴ ». Le 8 mars 2002, dans une lettre à la commission des Nations unies sur la torture, le gouvernement suédois fit état d'une première visite de l'ambassadeur Sven Linder à Ahmed Agiza, le 23 janvier. « Selon l'ambassadeur, Ahmed Agiza n'a exprimé aucune plainte sur des actes de torture ou la manière dont il a été traité. » Dans une lettre ultérieure à la commission de l'ONU, datée du 6 mai 2003, les autorités suédoises réitérèrent leur point de vue : les protestations, désormais publiques, d'Agiza sur ses tortures n'étaient pas crédibles : « Le gouvernement n'a reçu aucune information laissant planer le doute sur cette conclusion. »

C'était une fausse information. Le gouvernement suédois avait diffusé auprès du Parlement et des Nations unies une copie révisée du rapport de l'ambassadeur Linder après sa première rencontre avec les deux prisonniers. Selon ce rapport :

Agiza et al-Zery venaient d'être transférés à la prison de la Torah après trente jours d'interrogatoire dans les bâtiments de la Sécurité, situés dans une autre partie du Caire. Le traitement à la Torah était « excellent ». [SECTION MISE AU POINT]

Il ne m'a pas été possible d'évaluer la véracité de ces affirmations. Je peux toutefois souligner que les deux hommes n'ont affirmé en aucune manière, pas même en réponse à mes questions directes, avoir été soumis à une quelconque forme de torture physique systématique, et considèrent être bien traités à la prison de la Torah³⁵.

Insister sur la prison de la Torah était trompeur. L'avocat al-Zayat m'avait prévenu : l'interrogatoire des deux hommes s'était déroulé avant leur transfert à la Torah. Or, au cours de cette première rencontre, Agiza avait lancé une série d'accusations. Voici ce que disait la section avant sa mise au point :

Ils ont émis un certain nombre de doléances... Brutalité excessive de la part de la police suédoise... Forcés de rester dans une position inconfortable dans l'avion pendant le transport en Égypte ; forcés d'avoir les yeux bandés pendant la durée des interrogatoires ; détention dans des cellules trop petites de 1,5 mètre sur 1,5 mètre pendant la même période ; manque de sommeil dû à la surveillance des cellules ; retard de dix jours avant qu'Agiza, suite à un examen médical, puisse à nouveau bénéficier d'un traitement pour son ulcère gastrique ; coups des gardiens pendant le trajet avant et après les interrogatoires ; menaces d'un interrogateur sur les conséquences pour la famille d'Agiza s'il ne disait pas tout sur sa période en Iran, etc.

Ce n'étaient peut-être pas des allégations de torture effective. Les descriptions détaillées des deux hommes sur leurs sévices viendront plus tard. Cependant, la déclaration des Suédois selon laquelle Agiza « n'a exprimé aucune plainte concernant des actes de torture ou *sur la manière dont il a été traité* » (c'est moi qui souligne) était un mensonge patent. Les Suédois avaient assuré aux Nations unies que l'Égypte avait tenu ses promesses en traitant correctement ses prisonniers, et qu'aucune information ne laissait « planer le doute sur cette conclusion³⁶ ». Là encore, c'était un mensonge. Dans un autre rapport, la Suède avait écrit : « Agiza a déclaré, le 23 janvier, ne pas se plaindre de son traitement en prison³⁷. » Autre mensonge. La commission des Nations unies sur la torture jugera par la suite que la Suède avait « manqué à ses obligations » en

ne « divulguant pas d'informations significatives » et en ne faisant pas état de ses inquiétudes³⁸.

Le problème avec les promesses de bons traitements offertes par des pays comme l'Égypte, est qu'il est quasiment impossible de les faire respecter. L'Égypte recourt à la torture d'une manière sophistiquée. La torture n'est pas destinée à laisser de traces. En fin de compte, les déclarations d'Agiza et d'al-Zery auraient pu n'être jamais prouvées. Les diplomates suédois rencontraient assidûment les prisonniers, mais leurs entretiens se déroulaient devant des officiers de renseignement égyptiens. Et même sans présence policière, les prisonniers savaient qu'ils s'exposaient à des représailles en cas de publication de rapports sur la torture dans les prisons. Le même problème se posait continuellement à d'autres pays essayant de faire respecter les mêmes promesses par d'autres États arabes.

Le 23 janvier 2002, l'ambassadeur Linder et la mère d'Agiza avaient rencontré pour la première fois le détenu en prison. Chacun en retira des impressions différentes. L'ambassadeur eut l'impression qu'Agiza allait bien. Sa mère, convaincue qu'on battait son fils, fit immédiatement état de tortures. Le 11 février 2002, un correspondant de la radio suédoise fut autorisé à rencontrer Agiza, là encore en présence d'officiers de la Sécurité égyptienne. Selon son rapport, le prisonnier boitait. Il demanda franchement à Agiza s'il était torturé, mais celui-ci refusa de répondre.

Au printemps 2003, Agiza fit assez confiance aux diplomates suédois pour parler de ses tortures, y compris les décharges électriques. Les diplomates refusèrent de le croire. En vérité, il n'y avait guère de moyens de vérifier le bien-fondé de ses dires. Aucun médecin indépendant n'avait ausculté le prisonnier et il n'est pas difficile de masquer les marques de décharges électriques. Le 10 avril 2004, lorsque Agiza comparut devant la treizième cour militaire supérieure d'Égypte, les diplomates suédois, contrairement aux promesses égyptiennes, ne purent assister aux deux premières audiences³⁹. Et quand l'avocat d'Agiza demanda l'ajournement du procès pour lire les deux mille pages du dossier d'accusation et préparer sa défense, il se vit accorder seulement trois jours. Puis le tribunal rejeta les demandes de comparution de témoins indépendants et refusa d'ordonner un examen médical. Le 27 avril, Agiza

était accusé de jouer un rôle de premier plan dans le Nouveau Djihad islamique, une branche du Djihad islamique, et il se voyait condamné à vingt-cinq ans de prison, plus tard réduits à quinze. Pendant ce temps, al-Zery était disculpé et discrètement libéré. Mais il était assigné à résidence surveillée avec interdiction de parler de son séjour en prison sous peine d'y retourner. Jönsson, son avocat, était catégorique : les preuves du traitement infligé à son client existaient. Toutefois, des protestations trop véhémentes auraient exposé al-Zery à de nouvelles difficultés.

Selon les conclusions de la commission de l'ONU, s'il était impossible de constater des tortures sur les deux hommes, dans le cas d'Agiza, l'Égypte avait rompu sa promesse d'un procès équitable. Un diplomate suédois que j'ai rencontré au Caire a résumé ainsi son inquiétude : « L'absence d'un procès équitable était la chose fondamentale pour nous. C'était ce que nous attendions⁴⁰. » Jusqu'en 2004, l'Égypte et la Suède se sont abstenues de mentionner le rôle joué par les États-Unis dans cette affaire. Personne, à l'exception d'une poignée de fonctionnaires et d'agents secrets suédois, ne connaissait l'existence des agents de restitution américains ou le rôle du Gulfstream.

Le 17 mai 2004, un mois après le procès d'Agiza, une équipe de trois journalistes suédois divulgua le secret en diffusant un documentaire après cinq mois d'enquête. La conclusion du documentaire, intitulé « La promesse brisée », était précise : « Une agence de renseignement étrangère a enlevé les deux hommes hors de Suède. » Des agents américains masqués ont reçu l'autorisation d'opérer sur le territoire suédois. Ainsi, « quelques mois après l'attaque du World Trade Center, la Suède a accepté de servir de relais dans la chasse à l'homme que les États-Unis mènent au niveau mondial⁴¹. »

Pure coïncidence, trois jours avant la diffusion du documentaire et alors que j'ignorais tout de cette affaire, le magazine britannique *New Statesman* avait publié mon premier compte rendu sur le programme de restitution et la flotte secrète de la CIA. Je décrivais une « flotte d'avions de luxe » comprenant des Gulfstream qui procédait, depuis le 11 septembre, avec l'aviation militaire, au déplacement de prisonniers autour du globe. « Certains prisonniers sont arrivés à Guantanamo, le

centre d'interrogatoire sur la base navale américaine de Cuba, écrivais-je. Des centaines d'autres ont été transférés du Moyen-Orient ou de pays d'Asie vers d'autres pays où il est plus facile de les interroger⁴². »

Les journalistes suédois avaient réussi à obtenir le plan de vol du Gulfstream et son numéro d'immatriculation aux États-Unis : N379P. Cette information fut le point de départ de mon enquête. Elle m'a permis de retrouver la trace de milliers de vols de la CIA. Peu après la diffusion du documentaire, la nouvelle fut officiellement confirmée par la publication de deux documents. Le 7 février 2002 (le jour même où le président Bush annonçait publiquement que les conventions de Genève ne protégeraient plus Al-Qaida et les prisonniers talibans), le SAPO révélait dans un mémorandum que « la partie américaine » lui avait proposé son aide pour expulser les deux Égyptiens « en prêtant un avion pour le transport ». Dans un autre document, des avocats du ministère de la Justice suédois confirmaient que « le transport de Suède en Égypte avait été effectué avec l'aide des autorités américaines⁴³ ».

Cet avion n'était-il qu'un charter spécial ? La CIA était-elle vraiment impliquée ? Ou le FBI ? Ou le Pentagone ? Une enquête supplémentaire du médiateur parlementaire suédois, Mats Melin, permit d'accréditer l'information. Arne Anderson, responsable des opérations d'expulsion au SAPO, en certifia la véracité. « En fin de compte, expliqua Mats Melin, nous avons été heureux d'accepter l'offre de nos amis américains [c'est-à-dire, leurs homologues de la CIA] qui ont mis à notre disposition un avion autorisé à survoler tout l'espace aérien européen et à effectuer l'expulsion dans les meilleurs délais. » L'affaire suédoise faisait partie du programme secret de restitution de la CIA. C'était désormais officiel.

Deux mois après le 11 septembre, et plusieurs semaines avant les expulsions de Suède, George Bush et Jacques Chirac se tenaient côte à côte. Le président américain déclara que les nations alliées devaient faire plus qu'exprimer leur sympathie : elles avaient un « devoir de résultat ». Bush, dissimulant à peine sa menace, annonça, ce 6 novembre, que les partenaires de la coalition seraient tenus pour « responsables de leur inactivité ». Cela voulait dire « différentes choses pour différentes

nations. Certaines nations ne veulent pas donner des troupes et nous le comprenons. D'autres peuvent contribuer au partage des renseignements... Mais toutes doivent faire quelque chose si elles veulent combattre le terrorisme ». Et le président d'ajouter : « Dans la lutte contre le terrorisme, vous serez soit avec nous, soit contre nous. »

Ainsi, les États-Unis ne réclamaient pas un appui dans la guerre antiterroriste : ils l'exigeaient. Et déjà, les nations répondaient au 11 septembre, promettant leur appui et proposant une aide concrète : leur contribution militaire et financière à l'invasion de l'Afghanistan, et leur soutien pour coordonner l'arrestation et la restitution des centaines de militants suspects. Beaucoup de ces offres d'aide furent publiques. Beaucoup sont, bien entendu, restées secrètes, y compris les préparatifs pour organiser le trafic mondial des prisonniers.

Depuis le 11 septembre, la mode a été de « sortir du chapeau » des idées nouvelles sur le développement de nouvelles méthodes de guerre contre la nouvelle menace terroriste. Mais alors qu'on célébrait en public les approches les moins conventionnelles, on ne parlait pas de l'abandon général des principes du droit par le gouvernement américain. À la manière du langage de la double pensée que George Orwell, dans son roman 1984, nomme « jargon administratif », les nouvelles mesures n'étaient pas « illégales » ; les fonctionnaires eux-mêmes parlaient d'un système « extralégal ». Ce qui veut dire en dehors de toute loi ou, pour employer un terme plus péjoratif, « hors la loi ».

L'objectif du système extralégal était de mettre les prisonniers hors d'atteinte des avocats et des tribunaux, y compris militaires. On s'occuperait des terroristes de préférence dans un pays qui les traiterait avec une dureté que les politiciens jugeaient méritée. Les agents de la CIA faisaient preuve de pragmatisme. Compte tenu de la faiblesse du système juridique et politique américain, le transfert hors de son périmètre de juridiction était à la fois plus pratique et plus efficace. Ce système a été porté à la connaissance du public sous le nom de *restitution extraordinaire*, et l'un de ses principaux véhicules était l'avion de Caroline du Nord.

Dans notre contexte, le mot « restitution » signifie le transfert d'un prisonnier par des agents du gouvernement américain, sans

procédure formelle d'extradition ou comparution légale. Ces opérations, décrites dans le chapitre 6, sont légales depuis les années 1880 selon la juridiction américaine. Mais cette « saisie », comme on l'a souvent nommée, s'est toujours fixé comme objectif de ramener un prisonnier en Amérique pour le faire comparaître devant un tribunal américain. Maintenant que l'Amérique était confrontée à Al-Qaida, on se dirigeait vers l'affaiblissement de ce principe et l'adoption du programme de restitution extraordinaire. Cette dernière expression n'a jamais été officielle et, quand on l'utilise, ses définitions sont multiples. Quand j'emploie le terme, je fais référence à ce qui est devenu la principale tactique de la CIA : le transfert d'un prisonnier par des agents américains n'importe où, sauf devant une cour de justice américaine.

Depuis le 11 septembre, ces restitutions extraordinaires ont eu lieu dans le monde entier. Des prisonniers ont été capturés et acheminés par l'Amérique, non seulement des zones de guerre en Afghanistan et en Irak, mais de pays parmi lesquels on compte la Bosnie, la Croatie, la Macédoine, l'Albanie, le Soudan, la Somalie, le Kenya, la Zambie, la Gambie, le Pakistan, l'Indonésie et la Malaisie. Des prisonniers ont quitté ces pays vers un nombre de destinations plus limité, parmi lesquelles l'Égypte, la Syrie, le Maroc, la Jordanie, l'Afghanistan, l'Ouzbékistan et la Thaïlande.

Il a toujours été difficile de déterminer avec précision l'ampleur du programme parce que la CIA a classifié les détails des transferts. George Tenet, alors directeur de la CIA, a témoigné de plusieurs restitutions au cours des années (non spécifiées) précédant le 11 septembre. Vingt restitutions ont été suivies d'un jugement aux États-Unis⁴⁴. Aucun chiffre officiel n'a été donné depuis le 11 septembre, mais des fonctionnaires de la CIA, sous le couvert de l'anonymat, ont cité un total de cent à cent cinquante transferts⁴⁵.

Selon mes propres recherches, ce nombre atteint plusieurs centaines. La liste publiée en appendice fait état de quatre-vingt-neuf restitutions depuis le 11 septembre, impliquant quatre-vingt-sept individus différents. Mais elle minimise sérieusement la réalité, dans la mesure où seule une petite fraction des prisonniers capturés ont été relâchés et ont pu raconter leur histoire, ou transmettre leur témoignage à leur famille ou à leur

avocat. Depuis le 11 septembre, le Pakistan a annoncé la capture de plus de six cents hommes suspectés d'appartenir à Al-Qaida ou d'être des Talibans ; selon les fonctionnaires pakistanais, la majorité d'entre eux ont été emprisonnés par les Américains. L'Iran a notifié la capture de plus d'un millier de suspects : la plupart sont passés sous contrôle américain (mais en général indirectement). L'Égypte mentionne le transfert de soixante à soixante-dix suspects dans ses prisons. Le Soudan reconnaît quatorze cas de transferts dans des centres de détention américains, et ses représentants évoquent des douzaines d'autres transferts directement en Égypte. Les destinations clés, Jordanie, Syrie, Maroc et Ouzbékistan, n'ont jamais fourni de chiffres officiels, mais les informations détaillées dont je dispose font apparaître que ces pays ont reçu un nombre important de prisonniers⁴⁶.

Ces restitutions ont été effectuées par la CIA, mais aussi, et largement, par l'armée américaine. Sur les six mille prisonniers ou plus capturés pendant le conflit afghan à la fin de 2001⁴⁷, beaucoup ont été remis à leur pays d'origine – « rapatriés », selon la terminologie officielle –, par exemple en Ouzbékistan⁴⁸. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a rappelé que le droit international exigeait une comparution ou un rapport indépendant avant un rapatriement dans un pays où il y avait un risque de sévices⁴⁹. Les fonctionnaires américains que j'ai interviewés reconnaissent qu'aucune comparution n'a été autorisée. Les transferts de plus de sept cents prisonniers à Guantanamo Bay étaient également des restitutions, dans la mesure où aucun prisonnier n'a été officiellement reconnu prisonnier de guerre ; ce furent, dans tous les cas, des transferts internationaux sans procès légal ou sans traité. L'examen des dossiers des prisonniers de Guantanamo montre que, contrairement à l'opinion courante, la majorité d'entre eux ont été restitués aux prisons américaines en dehors de la zone de combat afghane. Quatre ans après l'ouverture de la prison, plus de trois cents prisonniers avaient été remis à leur pays d'origine qui les avait soit relâchés, soit emprisonnés à nouveau. D'après mes estimations, l'armée américaine a effectué au total plus de mille restitutions.

Tous ces transferts posaient un problème. Les États-Unis avaient signé une série de traités sur la torture et le contrôle du traitement des prisonniers capturés en temps de guerre. Après le 11 septembre, la capture de prisonniers dans le cadre de la guerre déclarée au terrorisme, et la détention par l'armée américaine de beaucoup d'entre eux dans des zones de guerre comme l'Afghanistan, ne s'inscrivaient pas dans le respect des conventions de Genève. Comme je le montrerai plus loin, ces conventions exigent que les prisonniers soient traités avec humanité et qu'ils aient accès à la Croix-Rouge. Plus important, de fortes restrictions portent sur les interrogatoires. En théorie, les prisonniers ont le droit de donner le minimum d'informations : « nom, rang et numéro de corps ». Les conventions de Genève sont très claires : « Aucune torture physique ou morale ni aucune contrainte ne pourront être exercées sur les prisonniers de guerre pour obtenir d'eux des renseignements de quelque sorte que ce soit. Les prisonniers qui refuseront de répondre ne pourront être ni menacés, ni insultés, ni exposés à des désagréments ou désavantages de quelque nature que ce soit ⁵⁰. »

D'après les lois de la guerre, les États-Unis *avaient* des droits considérables, s'agissant de la détention sans inculpation des prisonniers pendant la durée d'un conflit international armé. Mais le CICR, instance neutre, avançait que ces droits avaient globalement cessé, dans le cadre du conflit afghan, avec la formation d'un nouveau gouvernement pendant l'été 2002 ⁵¹. Plus encore, le CICR affirmait que les prisonniers capturés en dehors des zones de guerre afghane ou irakienne – soit, selon d'autres sources, l'immense majorité des suspects appréhendés – n'étaient pas soumis aux lois de la guerre, mais plutôt aux droits normaux des suspects de crimes définis par les droits de l'homme ou le droit civil : par exemple, le droit de récuser une détention devant un tribunal civil.

Le problème pour l'administration américaine était que, selon la logique de la guerre globale contre le terrorisme, de nombreux prisonniers n'étaient capturés que dans la perspective d'un interrogatoire. La solution choisie par le président Bush consista à traiter tous les suspects de terrorisme, quel que soit leur lieu de capture, comme des détenus à la garde des États-Unis selon la juridiction de la guerre, c'est-à-dire sans aucun droit en tant que civils. Toutefois, en envisageant le

conflit avec Al-Qaida comme une guerre globale, le président renonçait aux conventions de Genève ou, du moins aux parties des conventions que la « nécessité militaire » tenait pour inappropriées⁵². Les prisonniers devaient être transférés et interrogés à volonté, quand bien même le président Bush ordonnait à l'armée de leur réserver un traitement humain⁵³. La preuve de la menace terroriste ayant été fournie le 11 septembre, l'obtention d'informations devenait capitale.

Un autre problème posé par les restitutions était l'article 3 de la convention des Nations unies contre la torture qui interdit à un État de transférer un prisonnier vers un pays où il court un risque important d'être torturé. Cette convention a été ratifiée par le Congrès, avec cette seule réserve que le droit civil américain définirait ce qui constitue la torture. Quasiment par définition, les restitutions impliquaient le transfert vers des pays où l'État de droit est faible, et la torture, par conséquent, beaucoup mieux tolérée. Des pays dotés d'un système juridique fort autorisaient rarement le transfert de prisonniers sans suivre les procédures d'extradition nécessaires. Et, d'un point de vue pratique, les militants islamiques du Moyen-Orient formaient les principaux bataillons de prisonniers « restitués » aux pays arabes. Tous ces pays ont des antécédents en termes de recours à la torture. On peut même dire qu'elle y est quasiment endémique.

À l'image de la Suède dans les cas d'Agiza et d'al-Zery, les États-Unis ont trouvé une parade légale aux restitutions en demandant à des pays comme l'Égypte de s'engager à ne pas torturer de prisonnier. Les États-Unis pouvaient ainsi soutenir que le « risque substantiel » de torture était levé. Le revers de la médaille, c'était que quand un pays comme l'Égypte faisait une promesse de ce type, on pouvait difficilement croire qu'il l'honorerait. Ceci n'inquiétait pas le moins du monde la plupart des hauts fonctionnaires de la CIA. Comme nous le verrons, ils ont toujours annoncé à la Maison-Blanche qu'un prisonnier envoyé en Égypte y serait traité avec une extrême brutalité.

Le terrorisme était la plaie de l'Égypte, qui avait connu plus de cinquante attaques dans les années précédant le 11 septembre et y avait répondu par une répression impitoyable⁵⁴.

Compte tenu des antécédents de l'Égypte, peu de responsables en Europe ou dans la plupart des pays occidentaux étaient prêts à envoyer des prisonniers se faire juger au Caire. C'est pourquoi le cas de la Suède était exceptionnel. Pendant des années, les Premiers ministres britanniques avaient essayé de convaincre leurs diplomates d'approuver les extraditions en Égypte. Le corps diplomatique avait toujours répondu, et dans un langage sans fioritures, qu'un séjour au Caire équivalait à un passage en salle de torture. Un ancien diplomate britannique, qui se souvient d'avoir vu le dossier d'accusation égyptien contre Yasser al-Sirri, le dissident de Londres mentionné plus haut, a dit à ce sujet : « J'avais presque l'impression de voir des ongles arrachés en pièces jointes au dossier. »

Les États-Unis, et la CIA en particulier, n'ont jamais témoigné la même gêne que les Européens. Depuis toujours, la restitution secrète dans de sombres cachots fait partie de leurs activités clandestines. Pour Robert Baer, qui a travaillé pendant vingt-deux ans au Moyen-Orient jusqu'à son départ de la CIA, au milieu des années 90, la restitution signifiait plus que l'envoi de terroristes dans les geôles de pays comme l'Égypte. Il fallait aussi les faire parler, et des pays différents ont des valeurs différentes. Selon la remarque mémorable de Robert Baer : « Si vous envoyez un prisonnier en Jordanie, vous obtenez un meilleur interrogatoire. Si vous l'envoyez par exemple en Égypte, vous ne le reverrez probablement jamais. La même chose avec la Syrie²⁵. »

Des pays comme la Syrie, publiquement dénoncés comme ennemis des États-Unis, voire candidats à l'« Axe du mal » de Bush, n'en restent pas moins les alliés de l'Amérique dans la guerre secrète contre le militantisme islamique. « Au Moyen-Orient, la règle est simple. Elle est la suivante, expliquait Baer. L'ennemi de mon ennemi est mon ami ; c'est ainsi que ça fonctionne. Parce que, à un degré ou à un autre, tous ces pays souffrent du fondamentalisme islamique, de l'islam militant. »

Pendant des années, les Syriens ont proposé aux États-Unis de travailler ensemble contre le militantisme islamique. « Et ces offres ont été rejetées, du moins jusqu'au 11 septembre. En général, nous évitions d'avoir affaire aux Égyptiens et aux Syriens à cause de leur brutalité. » Mais, d'une manière ou

d'une autre, la CIA a poursuivi ses opérations de restitution pendant des années. Ce qui a changé depuis le 11 septembre, c'est leur ampleur. Elles se sont accrues et systématisées. Selon Baer, les États-Unis ont capturé des centaines de prisonniers ; il s'en est retrouvé beaucoup plus dans les geôles du Moyen-Orient qu'à Guantanamo. « Le 11 septembre a justifié les entorses aux conventions de Genève, expliquait Baer, et mis un terme à la séparation constitutionnelle de la justice et du pouvoir, telle que nous la connaissions en Occident⁵⁶. »

Depuis les accords de Camp David, en 1978, aucun pays du Proche-Orient, à l'exception d'Israël, n'a été un allié aussi fondamental pour l'Amérique que l'Égypte⁵⁷. L'argent, plus que tout le reste, a cimenté la relation. L'Égypte reçoit plus de deux milliards de dollars par an des contribuables américains ; plus de 50 % de ces dons proviennent du Foreign Military Financing (FMF) qui permet à l'Égypte d'acheter du matériel militaire, de payer ses soldats et de les former⁵⁸. Israël et l'Égypte sont les deux principaux bénéficiaires du FMF⁵⁹. Depuis 1986, l'Égypte reçoit bon an mal an 1,3 milliard de dollars du seul FMF.

Dans le monde de la restitution, l'Égypte est au cœur de la torture. Comme nous le verrons, cela a commencé au milieu des années 90, avec l'envoi dans les geôles égyptiennes de plus d'une centaine de prisonniers expédiés des quatre coins du monde⁶⁰. Souvent, comme dans le cas des deux Égyptiens de Suède, ces restitutions s'effectuaient prétendument dans le cadre des relations bilatérales. L'implication des États-Unis restait secrète, mais la CIA agissait en coulisses. Mes archives personnelles montrent que, depuis le 11 septembre, les avions de luxe de la CIA les plus impliqués dans les restitutions ont atterri vingt fois au Caire⁶¹. Et il y avait souvent des prisonniers à bord. Jack Cloonan, vétéran du FBI où il a travaillé pendant vingt-cinq ans, et ancien agent du groupe de travail de la CIA sur Al-Qaida, connaît d'expérience les penchants des Égyptiens pour la torture. L'histoire qu'il raconte est édifiante. Le FBI disposait d'un témoin précieux, un pilote qui avait travaillé pour Oussama Ben Laden et acceptait de témoigner à charge. Le FBI, en retour, lui offrait sa protection. Quand ce témoin demanda à rendre visite à sa famille en Égypte, le FBI supplia

Le Caire de le laisser tranquille. Et cependant, bien qu'il fût un ami des États-Unis et un témoin contre le terrorisme, expliquait Cloonan, la police secrète égyptienne n'a pu s'empêcher de l'arrêter et de le passer à tabac. « J'ai entendu dire qu'ils l'avaient enchaîné à un siège de toilettes⁶². »

Avant de quitter le FBI, à la fin de l'année 2002, Jack Cloonan était l'un des rares à faire preuve de prescience lorsqu'il recommandait de traiter les suspects d'Al-Qaida avec humanité, selon la loi, pour les faire passer en jugement et obtenir d'eux des renseignements utiles. Cloonan avait été furieux quand la CIA avait enlevé un homme clé de la logistique d'Al-Qaida, Ibn al-Cheikh al-Libi, aux agents du FBI qui l'interrogeaient sur la base aérienne de Bagram, en Afghanistan. La CIA avait remis al-Libi aux Égyptiens, et ses aveux arrachés sous la torture ont été, paraît-il, à l'origine de fausses informations sur les liens entre l'Irak et Al-Qaida. Quand Cloonan protesta contre cette restitution auprès de Robert Mueller, le directeur du FBI, la réponse fut sèche. « J'ai eu l'impression qu'il me disait : "Pourquoi me cassez-vous les pieds avec ça ?" » Cloonan savait par expérience que les souvenirs des mauvais traitements des terroristes suspects se perpétueraient de générations en générations. « Nous n'avons pas l'air de comprendre qu'une fois qu'ils ont été maltraités, leur devoir est de se venger. »

Le cas d'un autre prisonnier envoyé en Égypte, un Australien du nom de Mahmoud Habib, est exemplaire : il montre que la restitution n'a pas pour seul but de mettre un terroriste hors circuit, mais aussi d'en obtenir des informations utiles par la torture. L'information fournie par Habib dans une salle de torture égyptienne fut utilisée par la suite contre lui devant un tribunal à Guantanamo. Habib, un ancien gérant de café à Sydney, se trouvait à bord d'un bus au Pakistan, non loin de la frontière afghane, quand la police locale l'arrêta. Il avait vécu en Afghanistan et, la chose est claire, il avait appartenu à un groupe militant. L'invasion américaine l'avait fait fuir au Pakistan. Malgré sa nationalité australienne, les autorités pakistanaises le remirent aussitôt à des agents américains. La scène est connue. M. Habib dit avoir été amené au bord d'une piste d'aéroport ; des Américains cagoulés, vêtus de T-shirts et chaussés de bottes, l'ont déshabillé et pris en photo. Enchaîné

puis cagoulé, il a été jeté dans un avion à destination du Caire⁶³. C'est dans cette ville, explique l'avocat américain de Mahmoud Habib, le professeur Joe Margulies du Centre de la Justice MacArthur à l'université de Chicago, que son client a été torturé continuellement pendant six mois.

« Les tortures étaient indescriptibles, raconte Margulies. M. Habib parle de tabassages réguliers. On l'a enfermé, menotté, dans une pièce qui s'est progressivement remplie d'eau jusqu'au niveau de son menton. Pouvez-vous imaginer votre terreur quand vous savez que vous n'en sortirez pas vivant⁶⁴ ? »

Pendant l'interrogatoire, Habib a avoué ses liens avec Al-Qaida. « J'ai signé tout ce qu'ils voulaient pour survivre⁶⁵. » Il a alors été remis aux Américains qui l'ont d'abord renvoyé en Afghanistan où il a rencontré des fonctionnaires australiens. Là, comme le déclarera son gouvernement, « il a porté de graves accusations sur ses sévices en Égypte⁶⁶ ». Puis il a été expédié à Guantanamo où les tribunaux militaires ont utilisé à charge ses aveux signés en Égypte. « Les tribunaux de révision du statut de combattant se sont appuyés sur les preuves obtenues en Égypte pour détenir M. Habib », explique Margulies.

Devant les protestations de Margulies et d'autres contre ces tortures, Habib a été libéré de Guantanamo en janvier 2005, et rapatrié en Australie. Malgré les déclarations du gouvernement australien annonçant qu'il ne serait condamné pour aucun crime, les services de renseignements australiens continuaient de l'accuser d'avoir des liens avec Al-Qaida. Habib ne se sentait toujours pas libre. Dans une interview à la télévision australienne, il expliqua : « Ils ne me laissent pas tranquille. Je me sentirai libre quand ils me laisseront tranquille. Les États-Unis m'ont libéré en disant qu'ils laissaient tomber, qu'ils n'avaient plus rien à faire avec moi. L'Australie doit cesser de me harceler⁶⁷. »

Le fait remarquable dans cette affaire est la confirmation ultérieure du Pakistan : Habib avait été envoyé en Égypte sur l'ordre et pour les besoins des Américains. « Les Américains le voulaient pour mener leur propre enquête. Le lieu où ils l'envoyaient ne nous concernait pas », a déclaré l'ancien ministre de l'Intérieur pakistanais, Makhdoom Syed Faisal Saleh Hayat, ajoutant que l'Égypte n'avait pas demandé au Pakistan d'extrader Habib⁶⁸.

Puis l'Égypte fut soumise à bien des critiques. Chaque année, le Congrès et le Département d'État fustigeaient ses violations des droits de l'homme et sa répression de la démocratie. Mais, dans le secret des prisons, des hommes comme Omar Suleiman, l'espion le plus puissant d'Égypte, faisaient le travail à notre place – un travail que les pays occidentaux ne veulent plus faire eux-mêmes. Ces tortures étaient-elles nécessaires ? La menace était-elle si grande ? Ne pouvait-on pas durcir les systèmes légaux américains et européens pour nous occuper nous-mêmes des prisonniers, épargnant ainsi à la CIA de se compromettre ? Telles étaient les questions que je me posais sans cesse. Je n'avais pas encore obtenu de réponse, mais je ne pouvais pas échapper à une première conclusion : on torturait en notre nom.

Chapitre 2

TOURBILLON DE LA GUERRE : LES « AVEUX » D'UN ANGLAIS POSEUR DE BOMBE SALE

CARNET DE VOL

Immatriculation : N379P

Type : Gulfstream V

Opérateur : Premier Executive Transport, Massachusetts

Date : 21 juillet 2002

Plan de route :

Islamabad, Pakistan (départ. 23 h 35) – Rabat-Salé, Maroc (arrivée. 3 h 43)

ISLAMABAD, PAKISTAN, AÉROPORT D'ISLAMABAD, 21 JUILLET 2002 – Les imposants nuages de la mousson s'accumulaient enfin au-dessus des vastes plaines des contreforts de l'Himalaya indien et pakistanais, annonçant la période bienheureuse de la pluie sur ces paysages bruns et desséchés. Le crépuscule tombait quand se profila la silhouette blanche et argentée du Gulfstream. L'avion, contournant les hauts empilements de nuages porteurs d'orage, pénétra l'espace aérien pakistanais par l'ouest. Depuis les premières heures du jour, un jeune Éthiopien de 23 ans, ancien étudiant à Londres, attendait à l'intérieur d'une petite pièce dans la partie militaire de l'aéroport d'Islamabad. Binyam Mohamed, un garçon longiligne, au visage morose et aux yeux tristes, était assis à même le sol, menotté.

Un mois plus tôt, John Ashcroft, le ministre de la Justice des États-Unis, avait déclaré qu'Al-Qaïda préparait un attentat en

Amérique avec une « bombe sale » radioactive. Le ministre avait alors publiquement fait état de l'arrestation, le 8 mai, à son arrivée aux États-Unis, du chef des comploteurs, José Padilla, un ancien chef de bande à Chicago¹. Plus tard, beaucoup plus tard, Binyam sera accusé d'être le principal complice de Padilla. L'administration américaine annoncera que les deux hommes avaient combattu en Afghanistan et s'étaient enfuis ensemble au Pakistan. Selon la logique inversée de l'après-11 septembre, Padilla, citoyen américain, sera finalement blanchi du complot dénoncé par Ashcroft et aura droit à un tribunal civil pour répondre de chefs d'accusation beaucoup moins graves. Tandis que Binyam comparaitra devant un tribunal militaire à Guantanamo pour répondre de tous les chefs d'accusation. Depuis sa capture, en avril 2002, le jeune Éthiopien n'avait pas encore été interrogé. Il savait seulement qu'on le suspectait de faire partie d'Al-Qaïda.

À Washington, la déclaration d'Ashcroft fit l'effet d'une réaction de panique. On y vit une marque de faiblesse. Interrompant un voyage à Moscou, le ministre de la Justice avait organisé une conférence de presse retransmise par satellite pour lancer sa mise en garde contre une conspiration nucléaire. Mais l'arrestation de Padilla remontait à plusieurs semaines et l'urgence de cette déclaration s'expliquait mal. En réalité, Ashcroft et le FBI étaient soumis à une pression de plus en plus forte. Deux jours plus tôt, un agent du FBI, Coleen Rowley, avait expliqué devant le Congrès comment le FBI n'avait pas tenu compte des mises en garde d'attentats suicides avec des pilotes d'avion entraînés par Al-Qaïda².

En fin de compte, la guerre globale contre le terrorisme ne se déroulait pas bien, même si, depuis la fuite de Ben Laden et de plus de deux cents de ses fidèles dans les montagnes de Tora Bora, on avait enregistré quelques succès³. Le plus important était la capture au Pakistan, fin mars, d'Abou Zoubaida, supposé être l'un des responsables d'Al-Qaïda⁴. Pour autant, le Pakistan continuait d'abriter des terroristes beaucoup plus importants comme Oussama Ben Laden lui-même et son second, le Dr Ayman al-Zawahiri. Et les instigateurs du 11 septembre, Khaled Cheikh Mohammed et Ramzi Binalshibh, couraient toujours. Alors que la bataille contre Al-Qaïda était loin d'être terminée, l'administration reportait de plus en

plus son attention sur l'Irak. À son retour de Washington, ce week-end de juillet, le patron des services secrets britanniques (MI6), témoignant du changement d'humeur dans l'administration Bush, annonça que « l'action militaire était désormais inévitable⁵ ». Pour le département de la Défense, l'annonce d'Ashcroft était non seulement une exagération, mais un impair. Le lendemain, Paul Wolfowitz, l'adjoint au ministre de la Défense, répliqua : « Je ne pense pas qu'il y ait un complot au-delà de quelques propos inconsidérés⁶. »

Le plus gros problème posé par cette annonce était qu'elle soulevait des peurs sur la menace terroriste sans réussir à convaincre. C'était un bruit alarmiste dénué de fondements. Alors, quel type de preuves les interrogateurs réussiraient-ils à rassembler pour justifier le présumé complot ?

Depuis son arrestation à Karachi, le 10 avril, au moment où il montait à bord d'un avion à destination de l'Europe, Binyam, dont le nom n'avait pas encore été rendu public, était passé par plusieurs prisons locales. Et si tous les journaux américains avaient publié en première page le portrait de Padilla⁷, le rôle supposé de Binyam restait secret. Il avait été interrogé par les services de renseignements pakistanais et anglais, ainsi que par le FBI. Mais, comme il le précisera plus tard, il n'avait à ce stade rien avoué de plus compromettant que sa véritable identité. Vers la fin juillet, ses interrogateurs estimèrent sans doute qu'il était temps d'utiliser des méthodes plus énergiques.

Le 19 juillet, Binyam quittait sa prison de Karachi et embarquait à bord d'un vol intérieur ordinaire de la Pakistan International Airlines à destination d'Islamabad. Il occupait le rang 35 ou 36. Le jour de son départ pour le Maroc, il fut transporté en bus, puis en camionnette, jusqu'à l'aéroport où il attendit patiemment, menotté avec un autre prisonnier, dans une salle appartenant à la branche spéciale de la police pakistanaise.

Juste après 22 heures, heure locale, les portes des cellules s'ouvrirent sur un groupe d'hommes que Binyam prit pour des soldats américains. Ils portaient les cagoules noires du groupe de restitution de la CIA. « Ils m'ont déshabillé et photographié, ils m'ont enfoncé un doigt dans l'anus et m'ont fait enfiler un survêtement, avant de m'enchaîner et de poser des écouteurs sur mes oreilles et un bandeau sur mes yeux⁸. » Binyam fut poussé à l'intérieur d'un avion dont il n'était sûr ni de la taille,

ni du type. À en juger par l'absence des bruits de fond d'un vol civil ordinaire, ce devait être un appareil militaire ou officiel. Binyam était également convaincu qu'il y avait deux autres prisonniers à bord. Ainsi commença son voyage vers l'enfer des prisons secrètes américaines. Il dura entre huit et douze heures, assez longtemps pour lui permettre de réfléchir, assis, les yeux bandés et le corps ligoté, à l'enchaînement des circonstances qui l'avait mené jusqu'ici⁹.

Binyam Mohamed est né en Éthiopie en 1978. Son père, Ahmed Mohamed, un fonctionnaire de la compagnie nationale Ethiopian Airlines, avait fui le pays avec sa famille en 1992, à la chute du régime communiste¹⁰. Le jeune garçon, alors âgé de 14 ans, échappait ainsi à la conscription dans l'armée éthiopienne. La famille se rendit d'abord dans la région de Washington, D.C., où vivaient trois frères et sœurs de Binyam. C'était un garçon docile et poli. Sa sœur se rappelle qu'il récitait des dialogues du film *Police Academy*, ce qui exaspérait son frère aîné¹¹. Mais Binyam ne s'adaptait pas bien aux États-Unis, et il s'installa à Londres avec son père. Il y restera sept années¹². Inscrit au Paddington Green College, dans l'Ouest londonien¹³, il vivait à North Kensington, un quartier connu pour son mélange éclectique de résidents blancs et chics, et d'immigrants pauvres des Caraïbes et du monde musulman¹⁴.

Quand son père décida de retourner en Éthiopie, Binyam fit une demande de permis de séjour en Grande-Bretagne et déménagea dans un appartement meublé, près de Golborne Road, où il loua une chambre. Il commença ses études d'ingénieur, se fit des amis dans les rues souvent violentes du quartier, et prit de nouvelles habitudes, bonnes et mauvaises. Il adorait la musique et se passionnait pour le football. Ce supporter de l'équipe londonienne Crystal Palace était assez bon musicien pour envisager une carrière semi-professionnelle. C'était également un athlète doué ; il était le meilleur coureur à pied de son équipe au lycée¹⁵. Tyrone Forbes, son entraîneur, se rappelle « un garçon tranquille qui donnait l'impression de beaucoup réfléchir, peut-être parce qu'il n'était pas très doué pour l'anglais¹⁶ ». Mais ses amis vendaient du cannabis et il se mit à en consommer. C'était avant qu'il ne découvre l'islam. Il commença à prier dans la petite mosquée Al-Manaar, à North

Kensington, et s'engagea comme bénévole au centre culturel de Kensington. Selon Abdulkarim Khalil, le directeur de cette institution, il a laissé le souvenir d'« un garçon très sympathique et très tranquille qui n'a jamais posé de problème ¹⁷ ». L'islam était sa religion de naissance, mais rares étaient les membres de sa famille qui le pratiquaient ou en suivaient les préceptes. Binyam intégra Tabligh, un groupe missionnaire international dont le but est de ramener les musulmans vers la religion ¹⁸. Un de ses amis se souvient d'une balade sur Golborne Road, et comment Binyam s'effaçait toujours poliment devant les passants. « Il faut essayer d'imiter la conduite du Prophète », expliquait-il ¹⁹.

En mai ou juin 2001, Binyam abandonna sa chambre meublée et se rendit en Afghanistan, via le Pakistan. Les raisons de son départ tenaient en partie à la religion, en partie à sa décision de renoncer à la drogue. Il avait besoin d'un changement de décor et voulait prendre ses distances avec le monde de la rue. Plus tard, il expliquera qu'il avait besoin de vivre dans un pays musulman ; il voulait voir si l'Afghanistan des Talibans était ou non « un bon pays islamique ». Binyam et certains de ses amis avaient été choqués par les images de la Tchétchénie à la télévision, montrant des bombardements russes sur des populations musulmanes qu'ils considéraient comme innocentes. Il avait pensé se rendre dans le Caucase pour rejoindre les rebelles combattant les Russes ²⁰. Comme le savent de nombreux experts de l'Afghanistan, et comme le reconnaissent d'anciens officiers des renseignements, beaucoup de camps en Afghanistan étiquetés Al-Qaida par les Américains avaient été ouverts pour former des insurgés à ce type de conflit, pas pour organiser des attentats terroristes contre l'Occident ²¹.

D'après sa famille et ses amis, Binyam s'était toujours montré paisible et n'avait aucune tendance violente. Sa redécouverte de l'islam avait visiblement changé la donne. Il voulait lutter pour défendre sa religion. Se battre contre les Russes en Tchétchénie était une chose ; pour beaucoup, c'était une juste cause. Causer la mort de civils était une tout autre affaire. Binyam était-il vraiment capable de se transformer en terroriste ?

BAIE DE GUANTANAMO, CUBA, CAMP ÉCHO, LUNDI
2 MAI 2005 – L'avocat anglais Clive Stafford Smith était assis

sur une chaise en plastique quand son nouveau client, Binyam Mohamed, entra dans la cellule. Il portait un ensemble en polyester beige, la couleur signalant aux militaires américains que le prisonnier était « conciliant », selon leurs termes. On lui ôta ses menottes et on verrouilla au sol la chaîne qui lui entraînait les jambes.

Stafford Smith se rappelait que Binyam avait l'air squelettique, mais que sa barbe était relativement bien soignée. En accord avec sa religion, il s'était fait raser le sommet du crâne et portait une calotte noire. Depuis trente-sept mois, Binyam était coupé du monde, un prisonnier fantôme qui n'avait jamais raconté son histoire. Maintenant que la Cour suprême des États-Unis accordait aux prisonniers de Guantanamo le droit de rencontrer un conseiller, il pourrait du moins donner sa version de l'histoire et narrer les différents épisodes de sa restitution à travers le monde²². Binyam avait le sens de l'humour et il renonçait rarement à une plaisanterie. « Son trait le plus remarquable, ce sont ses yeux brillants qui lancent sans cesse des éclairs, sauf quand il est déprimé, se souvient encore son avocat. De sorte qu'on lit en lui comme dans un livre ouvert, car toute lueur s'éteint lorsqu'il aborde un sujet déplaisant. Mais s'il est en forme, sa rétine raconte toute l'histoire et un sourire l'illumine dès qu'il se prépare à faire une blague. »

Pendant presque quatre ans, la famille de Binyam, qui vivait dans la région de Washington, D. C., avait essayé de connaître son sort. En vain. On savait qu'il était parti étudier à l'étranger au printemps 2001 ; depuis, on était sans nouvelles de lui. Le mois de son arrestation, deux agents du FBI avaient rendu visite à ses proches pour annoncer qu'il était « sous la garde du gouvernement pakistanais ». Les policiers avaient montré à Benhur, le frère aîné de Binyam, une photo de José Padilla et ils lui avaient demandé s'il connaissait cet homme. Cela ne lui disait rien. Après cette visite, le FBI avait refusé de fournir la moindre information. Inquiet, Benhur s'était rendu à Londres pour voir si Binyam était de retour, mais il n'avait trouvé aucune trace de son frère²³.

À présent, dans cette cellule de Guantanamo, Binyam s'apprêtait à livrer le secret de sa terrible histoire, un secret qu'il gardait sous le couvert de sa bonne humeur. Il la dicta à Stafford Smith pendant trois jours. L'avocat, après la déclassifica-

tion de ses notes, écrivit le journal des tortures de Binyam, à ce jour le compte rendu le plus détaillé d'un prisonnier de Guantanamo. Binyam y décrivait les épreuves les plus horribles. Au Maroc, disait-il, on lui avait tailladé tout le corps, y compris les parties génitales, avec des lames de rasoir. C'était alors qu'il avait avoué ce que le gouvernement voulait entendre : qu'il était un terroriste convaincu et qu'il avait comploté en Afghanistan et au Pakistan avec José Padilla et les principaux dirigeants d'Al-Qaida. Trois mois plus tard, ces aveux étaient rendus publics. Le 29 juillet 2005, le président Bush signait un document stipulant que Binyam et trois autres détenus²⁴ répondraient devant un tribunal militaire de Guantanamo de crimes incluant « l'attaque de civils ; l'attaque d'objectifs civils ; le meurtre par un combattant ennemi illégal ; la destruction de propriété par un combattant ennemi illégal ; et le terrorisme ».

Il existait désormais deux versions opposées de l'histoire de Binyam et de son voyage. L'une, l'officielle, celle du gouvernement américain ; l'autre fournie à Stafford Smith par Binyam lui-même. Le problème était de savoir qui croire dans la recherche de la vérité. Pour le gouvernement, Binyam était un « combattant ennemi illégal », et des terroristes de son espèce avaient été entraînés à mentir. Mais la version du gouvernement était intrinsèquement faible ; elle se basait sur des aveux obtenus dans le secret des salles d'interrogatoire au Moyen-Orient. On était en plein tourbillon de la guerre.

Pour le gouvernement, Binyam, ingénieur en électricité, était arrivé en Afghanistan en mai 2001, peu après sa conversion à l'islam, et il s'était entraîné au maniement des armes légères au camp Al-Farouk. Durant l'été 2001, Oussama Ben Laden en personne avait visité ce camp, annonçant que « quelque chose d'important arriverait bientôt » et qu'ils devaient « être prêts », ou des propos allant dans ce sens, selon le dossier américain. En août, Binyam était venu à Kaboul pour y suivre un « cours de guérilla urbaine » comportant dix jours d'entraînement au pistolet, dix jours au fusil d'assaut AK47 et dix jours au combat « de pièce en pièce ». Compte tenu du manque de munitions, il fut initié au maniement du seul AK47. Après avoir quitté Kaboul, il rejoignit les lignes de front à Bagram, l'ancienne base aérienne soviétique, au nord de la capitale. Là, il suivit un

entraînement « au tir de mortier, à la lecture des cartes, à la mise au point et la mise à feu ». De retour à Kaboul, il reçut un cours rapide sur les explosifs et la fabrication des « bombes artisanales ». Selon le dossier d'accusation, un autre terroriste participait à ce cours : le Britannique Richard Reid, accusé plus tard d'avoir tenté de faire sauter un explosif dissimulé dans l'une de ses chaussures au cours d'un vol transatlantique²⁵.

Selon ce même dossier d'accusation, après le 11 septembre, Binyam se trouvait toujours en Afghanistan. Il serait passé de Kaboul à Kandahar, dans le Sud, puis à Zormat, sur la frontière pakistanaise, avant d'atteindre un lieu nommé « Birmel ». Al-Qaida l'aurait alors informé qu'elle lui confiait une mission ; il aurait rencontré Abou Zoubaida, l'un des principaux membres de la Choura, le conseil exécutif d'Al-Qaida. L'acte d'accusation précisait que la mission consistait à se rendre au Pakistan pour apprendre à fabriquer des bombes qui seraient utilisées contre les forces armées américaines. Binyam, à présent accompagné d'Abou Zoubaida, aurait quitté Khost, en Afghanistan, traversé la frontière pakistanaise et se serait dirigé vers Lahore, près de la frontière indienne. En chemin, les deux hommes auraient fait halte dans des pensions de famille et séjourné dans une madrassa, ou école religieuse. C'est là que Binyam aurait rencontré José Padilla et d'autres recrues, désormais accusés de conspiration. Padilla et Binyam se seraient installés à Lahore pour apprendre sur ordinateur comment fabriquer une bombe sale à partir d'un engin explosif traditionnel et de matériaux radioactifs. L'engin était théoriquement conçu pour répandre les matériaux radioactifs sur une large zone. Le duo aurait rencontré Abou Zoubaida qui leur aurait demandé de mener une mission à l'étranger et de renoncer à retourner en Afghanistan. « Binyam Muhammed (*sic*) accepte de monter une opération aux États-Unis », disait le dossier d'accusation²⁶.

À cette date, la prison de Guantanamo était déjà ouverte. Quand Abou Zoubaida parlait d'attentats potentiels – par exemple, faire exploser des dépôts de gaz et répandre du cyanure dans une boîte de nuit –, ces actions se fixaient pour but de « libérer les prisonniers de Cuba ». De Lahore, puis de Faisalabad, la ville la plus septentrionale du Pakistan où Zoubaida sera capturé le 28 mars, Binyam et Padilla auraient voyagé vers le sud et pris contact avec Khaled Cheikh Moham-

med, l'architecte du 11 septembre, et Saïf al-Adel que les Américains considéraient comme le responsable de la cellule de sécurité d'Al-Qaida. Ils auraient appris que la cible de leur nouvelle mission était « des grands immeubles d'habitation chauffés au gaz naturel, ainsi que des dépôts de gaz ». Le nouveau plan consistait à louer un appartement, à ouvrir en grand le robinet de gaz et à faire exploser le gaz pour que les étages supérieurs s'effondrent. « Binyam Muhammed (*sic*) et José Padilla ont accepté de mener cette opération », poursuivait le dossier d'accusation. Début avril 2002, Binyam et José Padilla auraient reçu respectivement 6 000 et 10 000 dollars américains pour retourner aux États-Unis. Le 4 avril, les deux hommes se rendaient à l'aéroport de Karachi pour quitter le Pakistan. Tous deux auraient été placés en garde à vue, Binyam parce qu'il avait un faux passeport et Padilla parce que son visa était falsifié. Mystérieusement, tous deux furent libérés, apparemment le lendemain, et Khaled Cheikh Mohammed aurait fourni un nouveau passeport à Binyam. Le 10 avril, Binyam tentait un nouveau départ. À nouveau, il avait été arrêté pour détention de faux passeport.

Cette version officielle des événements, compilée par la CIA et l'armée américaine, constituait le dossier d'accusation de Binyam. Elle reposait sur une série d'aveux, dont ceux de Binyam lui-même n'étaient pas les moindres. Mais, comme l'affirmait Binyam, ces aveux lui avaient été extorqués sous la torture après qu'il eut craqué dans une prison marocaine. Comme il l'expliqua à Stafford Smith, il était *possible* qu'il ait rencontré Padilla et d'autres lors de sa fuite d'Afghanistan ou durant ses mois de clandestinité au Pakistan. Mais il ne l'avait jamais connu personnellement, pas plus qu'il ne l'avait reconnu sur des photos. Oui, il avait suivi un entraînement militaire, mais non, il n'était nullement un terroriste. Il n'avait jamais participé à un complot, et n'avait ni vu ni rencontré aucun des principaux dirigeants d'Al-Qaida²⁷. « Ces aveux étaient dictés par l'imagination de ceux qui l'interrogeaient, a résumé Stafford Smith. Ils voulaient à tout prix qu'il ait des liens avec le gros gibier d'Al-Qaida. »

Certains aspects du dossier du gouvernement sont plausibles. Il est vrai que Khaled Cheikh Mohammed et Ramzi Binalshibh

se cachait à Karachi à l'époque où ils sont censés avoir rencontré Padilla et Binyam. Yosri Fouda, un journaliste égyptien très respecté, par ailleurs grand reporter pour la chaîne de télévision Al-Jazira, peut en témoigner. En avril 2002, Fouda avait répondu à une invitation à se rendre à Karachi pour interviewer secrètement les deux fugitifs, leur seule rencontre à ce jour avec un journaliste depuis l'attaque du 11 septembre.

La date où Khaled Cheikh Mohammed contacta Fouda à Londres pour lui proposer d'enregistrer une interview est celle-là même fournie par le gouvernement américain pour affirmer que Padilla et Binyam ont rencontré Binalshibh et Khaled Cheikh Mohammed lors d'un « dernier dîner » avant leur départ en mission aux États-Unis. Le 18 avril, Fouda se rendait au Pakistan ; le lendemain, 19 avril, il enregistrait l'interview au troisième étage d'un immeuble de Karachi. « Les gens nous appellent des terroristes et ils ont raison », se vanta Cheikh Mohammed pendant l'entretien²⁸.

D'autres parties du dossier d'accusation semblaient douteuses à première vue. S'il fallait en croire le gouvernement américain, Binyam, arrivé en Afghanistan trois mois à peine avant le 11 septembre et ne parlant presque pas l'arabe, aurait reçu un enseignement accéléré en matière de terrorisme. La plupart des attaques d'Al-Qaïda portent la marque d'une planification méthodique qui s'étend parfois sur plusieurs années. Et cependant Padilla et Binyam auraient changé leurs plans en l'espace de quelques semaines, passant de l'explosion d'un engin nucléaire radioactif à l'utilisation de cyanure dans une boîte de nuit, avant d'opter pour l'explosion du circuit de gaz d'un immeuble d'habitation. Il ressort également de la rencontre de Fouda avec Khaled Cheikh Mohammed que le comploteur d'Al-Qaïda n'avait rien d'un homme traqué. Le dossier américain sur les plans de voyage de Padilla et de Binyam comprend une autre bizarrerie. Padilla aurait quitté Karachi en avril 2002 sur un vol à destination de Zurich, « pour continuer son voyage vers Chicago ». Or, Padilla s'envola vers Le Caire pour rendre visite à sa famille. Il ne débarqua à Chicago qu'un mois plus tard²⁹.

Le récit des tortures de Binyam commence par son arrestation à l'aéroport de Karachi, le 10 avril 2002. Son billet était

valide jusqu'à Zurich, d'où il avait l'intention de retourner à Londres où il résidait légalement. Dès son arrestation, il s'entendit accuser d'être un terroriste et d'avoir voulu se rendre en Amérique. Il fut ensuite transféré dans plusieurs centres d'interrogatoire à Karachi³⁰. Il avoua alors qu'il avait tenté de quitter le Pakistan avec un faux passeport après avoir perdu le sien pendant ses tribulations. En un premier temps, il essaya de préserver son identité d'emprunt, mais quand le FBI débarqua le 20 avril et commença à lui poser des questions sérieuses, il comprit que le jeu était fini.

Binyam se souvenait de quatre agents du FBI. Outre « Chuck » et « Terry », il y avait un Noir qui parlait le swahili et une femme appelée « Jenny ». Le FBI s'était déjà mis en tête qu'il voulait prendre un avion pour l'Amérique. Les menaces de restitution et de torture furent formulées dès le premier jour. Chuck l'avertit : « Si tu ne me parles pas, tu iras en Jordanie. Ici, avec les Pakistanais, on ne peut pas faire tout ce qu'on veut. Mais les Arabes s'occuperont de toi. » La menace était sérieuse. Binyam révéla son vrai nom, donna son adresse et admit que, oui, il s'était rendu en Afghanistan. Chuck sortit pour vérifier ses dires et revint, annonçant que les Britanniques confirmaient son identité. À un certain moment, les Américains le menacèrent de le remettre aux Anglais. « Le SAS (Special Air Service) sait s'occuper de gens comme toi », lui dit Terry.

Puis les Pakistanais prirent le relais du FBI. Un officier arma un pistolet devant lui. « Il se tenait là et le pressait contre ma poitrine. Je savais que j'allais mourir. Il est resté ainsi cinq minutes. Je le regardais dans les yeux et je voyais ma peur s'y réfléchir. J'ai eu du temps pour penser. Il appuierait peut-être sur la gâchette et je ne mourrais pas, mais je serais paralysé. J'ai envisagé toutes les possibilités. » Après cet épisode, deux agents des renseignements anglais rendirent visite à Binyam dans sa cellule. L'un s'appelait John. Il était blanc, la trentaine, et portait une barbiche. L'autre, également blanc, était trapu et âgé d'environ 35 ans. À nouveau, raconte Binyam, la menace de restitution fut claire.

« Ils m'ont donné une tasse de thé avec beaucoup de sucre. Je n'en ai pris qu'une cuillerée. "Non, prends-en plus. Là où tu vas, il te faudra beaucoup de sucre." Je ne comprenais pas où ils voulaient en venir, j'ai imaginé qu'ils parlaient d'un pays

arabe pauvre. » L'un des hommes lui dit que les Arabes le tortureraient.

Binyam avait toujours la citoyenneté éthiopienne. Les Britanniques lui ont promis de parlementer avec les Américains pour lui trouver un avocat et discuter de son sort. Mais il n'a plus entendu parler d'eux. La visite eut, du moins, un résultat : le traitement des Pakistanais s'améliora. (Plus de trois ans plus tard, le ministre des Affaires étrangères britannique, Jack Straw, confirmera la rencontre, mais il démentira la participation de fonctionnaires britanniques à la capture ou au transfert de Binyam au Pakistan³¹.) Après cette visite, Binyam refusera de parler, sauf devant un avocat. Il tiendra bon pendant des semaines, malgré plusieurs interrogatoires des policiers pakistanais.

Pendant sa détention, la chasse aux dirigeants d'Al-Qaida s'intensifiait, tout comme se renforçait la campagne d'Al-Qaida au Pakistan. Et tandis que l'interrogatoire de Binyam se poursuivait, Fouda, de la chaîne de télévision Al-Jazira, interviewait Khaled Cheikh Mohammed dans son appartement à Karachi à propos du 11 septembre. Si, comme le soutenaient les Américains, Binyam avait vraiment rencontré Khaled Cheikh Mohammed, son arrestation et celle, trois semaines plus tôt, d'Abou Zoubaida n'inquiétaient manifestement pas l'instigateur du 11 septembre. « Il a commis toutes sortes d'erreurs et n'a pris aucune mesure particulière de sécurité, se souvient Fouda. Il est même descendu dans la rue pour me dire au revoir. Il ne paniquait nullement³². »

Entre-temps, quelque part dans une prison secrète de la CIA, Abou Zoubaida, dont l'arrestation datait de la fin mars, avait commencé à parler³³. Selon certaines sources, c'est lui qui, le premier, livra les noms de Binyam et Padilla³⁴. L'arrestation de Padilla, le 8 mai, resta secrète pendant son interrogatoire par le FBI. Le 9 juin, le président Bush ordonnait de le remettre au département de la Défense et le déclarait « combattant ennemi ». C'est-à-dire qu'il ne jouissait plus du droit d'être condamné ou libéré traditionnellement accordé à un criminel suspect³⁵. Le lundi 10 juin, John Ashcroft déclarait de Moscou : « Nous avons capturé un terroriste connu qui étudiait la possibilité de faire exploser un engin de dispersion radiologique ou "bombe sale" aux États-Unis³⁶. » Ashcroft

ajouta que cette bombe aurait pu « causer de nombreux morts et blessés » ; il mentionna José Padilla comme un terroriste nanti d'un passeport américain, sans nommer ses complices, mais, les jours suivants, les journaux publièrent des informations citant des sources des services de renseignements pakistais selon lesquelles un suspect britannique anonyme était également impliqué. Le *New York Post* titra à la une : « Le compère du rat a été pincé. »

Pour autant, Ashcroft n'avait fourni aucun détail convaincant sur le sérieux du complot ou ses chances de réussite. Mais une chose était claire : Abou Zoubaida avait commencé à parler ; ses interrogatoires déclenchèrent de nouvelles enquêtes. Selon le *9-11-Commission Report*, le Rapport de la commission sur le 11 septembre, le premier d'une série d'au moins six interrogatoires eut lieu le 10 juillet. On ignore si Zoubaida s'était mis à table plus tôt. Avait-il été torturé ? Dans le prologue de ce livre, il est dit que quelques-uns de ses anciens compagnons à la « Palestine Branch », à Damas, ont vu des photos d'un homme contusionné présenté comme Abou Zoubaida. Le message était clair : « Parlez, ou vous lui ressemblerez³⁷ ! »

Le 22 juillet 2002, à 3 h 40, heure locale, le Gulfstream V de la CIA se posait à l'aéroport de Rabat³⁸. Binyam se trouvait à bord avec deux autres prisonniers. À l'époque, l'appareil se rendait fréquemment au Maroc. Les journaux de bord que j'ai pu consulter indiquent au moins vingt-huit déplacements dans le royaume au cours des trois années consécutives au 11 septembre.

Ce week-end-là, Washington suivait de près un conflit bizarre qui se déroulait sur la côte méditerranéenne du Maroc. Un groupe de Marocains avait fait flotter le drapeau du royaume chérifien sur un îlot minuscule et inhabité revendiqué par les Espagnols, l'îlot Leïla-Perejil. Les Espagnols avaient répliqué en envoyant des commandos par hélicoptère. La tension montait. Colin Powell, jouant les intermédiaires, passa le week-end au téléphone pour parvenir à un compromis pacifique. Selon le *Sunday Times* de Londres, le Maroc exerçait une certaine influence sur Washington où le roi Mohammed VI était perçu comme un allié dans la guerre contre le terro-

risme³⁹. L'Amérique pencha en faveur du souverain au moment où l'avion de la CIA, ayant reçu l'autorisation d'atterrir, débarquait furtivement ses passagers.

Binyam se rappelait qu'on l'avait immédiatement installé à l'arrière d'une camionnette qui roula pendant une demi-heure ou trois quarts d'heure. Il entendait des voix parler l'arabe. La prison où on l'emmenait se situait à l'extérieur de Rabat. Elle comprenait six groupes de maisons, chacune avec six pièces et un sous-sol. Trois pièces étaient réservées aux prisonniers, une aux interrogatoires, une aux gardiens ; la dernière restait vide. Les maisons étaient protégées par une clôture métallique et par de grands arbres allant jusqu'à dix mètres de haut. Binyam fut enfermé dans une grande pièce aux murs blanchis à la chaux, pourvue d'une large fenêtre aux volets fermés. Trois semaines plus tard, on le déménagea dans une pièce du fond, aux murs couverts de boiseries, près des toilettes. C'était la salle de torture.

Binyam décrira les lieux beaucoup plus tard, quand il reçut enfin l'autorisation de rencontrer son avocat, Stafford Smith, à Guantanamo. Il venait de passer dix-huit mois en prison au Maroc, cinq mois dans une geôle de la CIA à Kaboul, et quatre mois sur la base aérienne de Bagram, au nord de la capitale afghane.

Peu après son arrivée au Maroc, Binyam demanda à l'un des gardiens : « Quel genre de torture pratiquent-ils ici ? » Le garde répondit : « Ils viendront cagoulés et te battront avec des bâtons. D'abord, ils te violeront, puis ils prendront une bouteille en verre, briseront le goulot et te feront asseoir dessus. »

Binyam espérait qu'on essayait seulement de l'intimider, mais il n'en était pas sûr après les menaces de ses interrogateurs au Pakistan. Pendant la durée de son incarcération au Maroc, il ne sut jamais avec certitude si les Marocains dirigeaient la prison, ou s'il s'agissait d'une infrastructure américaine. Il y avait deux équipes de gardiens : l'une était marocaine, l'autre étrangère. Les gardes locaux parlaient le français et l'arabe. Les gardes étrangers parlaient l'anglais et l'arabe, non pas le dialecte marocain, mais l'arabe classique qu'on utilise dans les pays du Golfe.

Binyam a dit que l'équipe qui le torturait comprenait huit hommes et femmes. Parmi eux :

« Mohammed », un Marocain de plus de 1,80 mètre, bien bâti, yeux bleus, cheveux bruns, la peau blanche ; entre 28 et 32 ans.

« Sarah », une Blanche de 32 ou 35 ans, yeux bleus, cheveux blonds. Disait être canadienne et servir d'intermédiaire entre lui et les Américains. Binyam la croyait américaine. Le 2 août, elle lui a dit : « Si tu ne me parles pas, les Américains donneront le feu vert pour qu'on te torture. Ils t'électrocuteront, te tabasseront et te violeront. » Elle semblait blasée, comme si la chose était normale.

« Marouan », environ 1,85 mètre, 100 kilos, la peau sombre, les yeux marron, rasé de près. Décrit par Binyam comme le chef des tortionnaires, celui qui décidait des sévices. « Il m'a frappé quelques fois pendant les interrogatoires. Il fumait des Marlboro light et avait un téléphone portable Motorola Wing. »

« Scarface », environ 1,65 mètre, la peau mate, les yeux bruns et la voix grave. Toujours masqué, il menait l'interrogatoire et frappait.

« Le Boss », 1,80 mètre, peau blanche, yeux marron, cheveux noirs grisonnants, barbe soignée, bien bâti. On disait qu'il était allé à Guantanamo interroger des Marocains.

Binyam a raconté les tortures successives qu'il a subies pendant plus de dix-huit mois au Maroc. Leur détail est contenu dans son compte rendu dicté à Stafford Smith⁴⁰.

Dès le début, les interrogateurs lui ont posé des questions ciblées sur la Grande-Bretagne et Londres, notamment sur la mosquée Al-Manaar, à North Kensington. Ils lui ont même montré des photos de fidèles qui participaient aux prières.

Le 30 juillet, selon le compte rendu :

Ils m'ont aussi montré des photos et des dossiers qui, disaient-ils, provenaient de Grande-Bretagne, du MI5. Ils appelaient ça le dossier britannique. C'est alors que j'ai compris que les Britanniques envoyaient des questions aux Marocains. J'ai d'abord été surpris qu'ils soient du côté des Américains.

Les tortures ont commencé le 6 août. Dans la matinée, Sarah et l'interrogateur nommé Mohammed sont entrés dans la cellule de Binyam. Ce dernier a cru qu'on allait le transférer ailleurs. Ils semblaient compatissants et apportaient un petit déjeuner. Ils ont parlé de politique et des guerres du passé⁴¹.

Dans la nuit, trois hommes sont arrivés. Ils avaient revêtu des cagoules noires, des espèces de passe-montagnes révélant seulement les yeux. Deux d'entre eux m'ont saisi aux épaules et le troisième m'a frappé à l'estomac. Je ne m'attendais pas à ce premier coup. Je ne savais pas où l'on me frapperait. J'aurais bandé mes muscles, mais je n'ai pas eu le temps. Cela m'a remué tout l'intérieur. J'ai eu envie de vomir.

Dix minutes plus tard, j'étais presque inconscient. Cela a paru durer des heures. J'avais fait la prière du soir, mais je ne sais pas jusqu'à quelle heure ça s'est prolongé. Je devais rester debout, mais j'avais tellement mal que je tombais à genoux. Ils me remettaient debout et les coups reprenaient. Ils me frappaient sur les cuisses quand je me relevais. J'ai vomi dès les premiers coups. Je n'ai pas parlé pendant tout ce temps. Je n'avais pas l'énergie ou la volonté de dire quoi que ce soit. Je voulais seulement que ça s'arrête.

Je voyais les mains qui me frappaient. Les mains de quelqu'un qui aurait été mécanicien ou bûcheron. Des mains très lourdes, avec des poils noirs dessus et sur les phalanges. Je ne me souviens pas de bague. Les poignets étaient épais, les manches bouffonnées.

Au cours de cette première nuit, poursuivait Binyam, ils n'étaient pas allés plus loin dans le « traitement de première classe ». Il n'avait pas eu le droit d'aller aux toilettes et on ne lui avait donné aucune nourriture.

Un cycle de tortures a commencé... Ils me posaient une question, je répondais une chose. Ils disaient que c'était un mensonge. Je disais autre chose. Ils disaient que je mentais. Je ne comprenais pas ce qu'ils voulaient entendre.

Ils disaient : Il y a ce type qui dit que tu es quelqu'un d'important à Al-Qaida. Je répondais que c'était un mensonge. Ils me torturaient. Je disais : « OK, c'est vrai. » Ils disaient : « OK, dis-nous-en plus. » Je disais : « Je ne sais rien de plus. » Les tortures reprenaient.

Ils laissaient parfois Binyam tranquille pendant des jours, voire des semaines, mais ils revenaient toujours. Ils lui dirent que des gens haut placés à Al-Qaida avaient commencé à parler de lui. « Ils m'ont annoncé que les Américains attendaient de moi une histoire et que leur boulot était de l'obtenir. Ils ont parlé de José Padilla et m'ont dit que j'allais témoigner contre lui et contre des gens importants. » Ils ont cité les noms de Khaled Cheikh Mohammed, Abou Zoubaida et Ibn al-Cheikh al-Libi. Binyam a protesté : durant ses séjours en Afghanistan et au Pakistan, son arabe était si pauvre qu'il n'aurait même pas pu entamer une discussion avec eux. « La vérité est que je ne les ai jamais rencontrés, ni l'un ni l'autre, et comment aurais-je pu ?... Ils m'ont dit que je devais plaider coupable, avouer que j'étais responsable des opérations, que j'apportais les idées. J'insistais : j'étais resté peu de temps en Afghanistan. Ils répondaient : "On s'en fout." »

Puis vinrent les pires tortures. Elles commencèrent à la fin août 2002, quand Binyam commit l'erreur d'insulter Marwan en disant que les Marocains n'étaient pas des gens intelligents. Marwan l'agonit d'injures. Il revint plus tard avec trois acolytes.

« Déshabillez-le », a hurlé Marwan. Ils ont découpé mes vêtements avec une sorte de scalpel de chirurgien. J'étais nu. J'ai essayé d'avoir l'air courageux. Mais ils allaient peut-être me violer. Peut-être m'électrocuter. Peut-être me castrer. Ils ont posé le scalpel sur le côté droit de ma poitrine. Cela n'a fait qu'une petite coupure, peut-être deux centimètres. D'abord, j'ai hurlé... J'étais en état de choc. Je ne m'y attendais pas... Puis ils ont entaillé le côté gauche de ma poitrine. Cette fois, je n'ai pas voulu crier parce que je savais ce qui viendrait.

Marwan est devenu nerveux. « Faites ce qu'on a prévu », a-t-il dit.

L'un d'entre eux a pris mon pénis dans la main et il l'a entaillé. Ils sont restés tranquilles pendant peut-être une minute pour observer ma réaction. La douleur était atroce, je criais, j'essayais désespérément de contenir mes cris, mais je hurlais. Je me rappelle que Marwan a fumé une moitié de cigarette, qu'il l'a écrasée, et en a rallumé une autre. Ils ont dû me faire ça vingt ou trente fois en deux heures. Le sang giclait partout.

Ils ont tailladé toutes mes parties intimes. L'un d'eux a dit

qu'il vaudrait mieux me castrer, car je ne pouvais engendrer que des terroristes. J'ai demandé un docteur. « Le docteur est en congé », ont-ils répondu. Finalement, deux docteurs m'ont ausculté et j'ai reçu un traitement⁴².

Le premier médecin est arrivé avec un porte-documents, mais il n'a offert que des prières. Le second lui a fait avaler un Alka-Seltzer pour calmer la douleur ; après avoir examiné ses parties génitales, il lui a donné une crème et un médicament appropriés.

Le traitement au rasoir s'est répété pendant des mois. Les tortionnaires mesuraient leurs gestes pour que les blessures ne soient pas trop profondes et que les marques ne soient pas permanentes. C'est alors que Binyam a dit à ses gardiens : « Je signerai tout ; j'avouerai tout. »

Plusieurs mois après le début de la torture au rasoir, les tortionnaires ont eu recours à d'autres techniques. En septembre ou en octobre 2002, Binyam était transporté en voiture dans un lieu où il y avait de la musique en permanence, à un niveau insoutenable, notamment du hip-hop et des groupes de rock comme Meatloaf et Aerosmith. Plus tard, ses gardes ont peut-être essayé de le droguer en mettant quelque chose comme du cannabis dans sa nourriture. Quand il a commencé une grève de la faim pour éviter d'en prendre, ils lui ont injecté une substance par intraveineuse. Ils l'ont aussi enfermé dans des pièces qui puaien l'urine, et ils ont essayé de le tenter avec des photos pornographiques, ou en faisant entrer des femmes nues ou à demi nues dans sa cellule.

Cette torture mentale était pire que la douleur physique. « Je pense que j'ai fait plusieurs dépressions nerveuses à cette période, dit-il, mais vers qui me tourner ? » Durant dix-huit mois, Binyam n'a rien vu du monde extérieur, sinon ce qu'il réussissait à observer de temps à autre à travers les persiennes d'une cellule. « Je n'ai jamais vu le soleil, pas une seule fois. Je n'ai pas vu d'autres êtres humains que mes gardiens et mes tortionnaires. »

Ainsi, ces extraits contenaient la relation de quelques-unes des pires tortures imaginables. Et en même temps, Binyam était

accusé de préparer un attentat terroriste atroce et d'être lié aux « pires des pires » d'Al-Qaida. Alors, fallait-il prêter foi au récit d'un homme accusé d'activités terroristes d'une telle ampleur ?

En des circonstances normales, il aurait dû être possible d'évaluer la véracité de ce témoignage en faisant passer à Binyam une visite médicale avec un médecin indépendant, ou en interviewant longuement ses gardiens. Mais Binyam n'eut aucune opportunité de s'entretenir avec un avocat ou de parler avec une personne extérieure jusqu'à son arrivée à Guantanamo Bay. Et même alors, le gouvernement américain refusa de diffuser le moindre détail sur son arrestation ou ses lieux de détention antérieurs. Ces informations étaient classifiées.

Pour autant, il est possible de vérifier certains détails du récit de sa restitution. Ses souvenirs sont précis : la date de son voyage du Pakistan au Maroc (21 juillet 2002) corrobore précisément celle du déplacement du Gulfstream V de la CIA ; de même, son transfert du Maroc en Afghanistan (21 janvier 2004) correspond au vol entre Rabat et Kaboul d'un Boeing 737 privé, également utilisé pour les restitutions⁴³. Les journaux de bord que j'ai obtenus n'étant pas publics à l'époque, Binyam n'avait aucun moyen d'inventer ces dates depuis sa cellule de Guantanamo.

Il en va de même pour sa description du centre d'interrogatoire au Maroc : le groupe de maisons à demi enterrées, entourées de grands arbres, protégées par des grilles et accessibles après quarante-cinq minutes de voiture depuis l'aéroport de Rabat, correspond au centre d'interrogatoire de Temara, déjà identifié par des organisations humanitaires comme Amnesty International⁴⁴. La prison se situe non loin de l'autoroute menant à Casablanca, près du zoo de Rabat ; plusieurs détenus disent avoir entendu des cris d'animaux⁴⁵. Officiellement, elle était contrôlée par le service de la Sécurité intérieure du Maroc (la Direction de la Surveillance du Territoire, ou DST), dirigé à l'époque par Hamidou Laanigri. D'autres détenus ont non seulement fourni le détail de tortures extrêmes, mais aussi attesté la présence d'interrogateurs extérieurs et de prisonniers restitués par les États-Unis. Par exemple, un certain Abou al-Kacem Britel, naturalisé italien, a raconté son transfert d'Islamabad à Temara, le 24 mai 2002, « dans un petit avion américain » ; j'ai découvert plus tard qu'il s'agissait du Gulfstream V

qui avait convoyé Binyam⁴⁶. Abou al-Kacem Britel sera détenu pendant neuf mois sans aucun contact avec le monde extérieur⁴⁷.

En 2003, après avoir enquêté sur la prison de Temara, Amnesty International a publié un rapport faisant état de coups avec des règles métalliques, d'électrocutions, de noyades simulées et de menaces de viol sur les épouses ou les parents des suspects⁴⁸. Les interrogatoires duraient seize heures d'affilée, et les suspects étaient battus tout ce temps, souvent enchaînés et les yeux bandés⁴⁹. Deux prisonniers de Temara ont certifié devant la Fédération internationale des droits de l'homme avoir été violés à l'aide de bouteilles, ce dont les gardiens de Binyam l'avaient menacé⁵⁰.

Clive Stafford Smith, l'avocat de Binyam, admet qu'il n'a pas examiné physiquement son client à Guantanamo. « Je n'étais tout simplement pas prêt à l'obliger à baisser son pantalon pour prouver ses dires. » Mais l'avocat a vu des cicatrices sur d'autres parties de son corps.

Alors, Binyam était-il ou non coupable de préparer un attentat terroriste ? On ne pouvait pas l'affirmer. Il est sûr qu'il s'était rendu en Afghanistan et avait séjourné dans un camp d'entraînement, encore que pour une courte période. Mais toutes les allégations ultérieures, comme sa participation au complot à la bombe sale de Padilla, se fondaient sur des aveux obtenus très certainement par des moyens illégaux, y compris la torture. En prenant la décision d'externaliser les interrogatoires, le gouvernement américain avait détruit, non seulement la crédibilité des aveux de Binyam Mohamed, mais celle du procès intenté au suspect. Ici réside la principale difficulté des méthodes utilisées dans la guerre contre le terrorisme : si Binyam était réellement un terroriste, la méthode pour le faire passer en jugement et obtenir son emprisonnement était un modèle d'erreurs. Le gouvernement avait tout simplement créé un vide entre le moment de sa capture et celui où Binyam aurait pu passer aux aveux, une fois entre les mains des interrogateurs militaires américains, protégés par l'exigence ou l'excuse du secret national. En fin de compte, Binyam allait comparaître devant une commission militaire pour répondre de l'accusation de conspiration. Au moment où ce livre était sous presse, la Cour suprême avait suspendu cette comparu-

tion. Quant à José Padilla, transféré devant un tribunal civil, il n'était plus accusé d'un complot à la bombe sale, mais d'une autre conspiration beaucoup moins grave impliquant d'autres militants aux États-Unis.

Les autorités américaines estimaient que les preuves obtenues après des années de tortures étaient suffisamment acceptables pour qu'une commission militaire les retienne, mais les avocats du gouvernement savaient qu'un tribunal civil les rejetterait. C'est ainsi que, principal accusé, Padilla fut inculpé de crimes bien moindres relevant du droit civil, tandis que Binyam se voyait accusé d'un complot particulièrement horrible. Et, comme je le décrirai plus loin, son emprisonnement au Maroc n'était que le début de ses épreuves.

Chapitre 3

MAHER ARAR

CARNET DE VOL

Immatriculation : N829MG

Type : Gulfstream III

Opérateur : Presidential Aviation Inc. Florida

Date : 8 octobre 2002

Plan de route :

Teterboro, New Jersey (dép. 5 h 40) – Dulles, Washington, D.C.

Dulles, Washington, D.C. (dép. 7 h 46) – Bangor, Maine

Bangor, Maine (dép. 9 h 36) – Rome, Italie (arr. 22 h 22)

Rome, Italie (dép. 22 h 59) – Amman, Jordanie (arr. 1 h 55)

Trajet routier : Amman, Jordanie – Damas, Syrie

30 000 PIEDS AU-DESSUS DE L'ATLANTIQUE, LE 8 OCTOBRE 2002 – Maher Arar observait les nuages dans les hublots du Gulfstream. Il s'allongea sur le large et profond fauteuil en cuir rembourré, et son regard se posa sur l'écran vidéo où s'affichait le trajet de l'avion depuis le décollage, près de New York. L'appareil avait fait escale à Washington, D.C., pour un changement d'équipage, puis à Bangor, dans le Maine, pour un ultime ravitaillement en carburant. À présent, il survolait l'Atlantique. Maher, un ingénieur en télécommunications basé à Ottawa, au Canada, avait l'habitude des transports aériens, mais un tel luxe lui était inconnu¹. Ses compagnons de voyage, des agents fédéraux américains, se préparaient à regarder un nouveau film – un film d'action. Maher, lui, ne pouvait que penser au sort qui l'attendait quand il atteindrait le pays où l'envoyaient les États-Unis : la Syrie. « Je savais qu'on y tortu-

rait les prisonniers, se souvenait-il. Je restais silencieux et faisais profil bas, mais une question me hantait : comment avais-je pu me fourrer dans ce pétrin ? Et qu'allait-il m'arriver ? » Il pensait aussi à son épouse, Monia, et à leurs jeunes enfants, qui se trouvaient toujours en Tunisie².

Maher avait été arrêté à son arrivée à l'aéroport JFK, à New York, le 26 septembre 2002, à 14 heures, alors qu'il revenait de longues vacances en Tunisie et s'apprêtait à prendre sa correspondance pour Ottawa. Il avait appris qu'il était accusé d'appartenir à Al-Qaida, l'organisation d'Oussama Ben Laden, et de connaître deux autres suspects canadiens d'origine syrienne, présentés comme des terroristes³. Maher avait été stupéfait : il connaissait à peine les deux hommes, qui lui semblaient des musulmans ordinaires comme lui : ils jeûnaient pendant le Ramadan et se rendaient à la mosquée pour la prière du vendredi. Mais ils n'avaient rien d'extrémistes, du moins il le pensait.

Maher, comme on le découvrira plus tard, avait été arrêté à la suite d'informations transmises aux Américains par les services secrets canadiens⁴. Le Canada menait sa propre enquête sur un autre suspect à Ottawa. M. Arar avait apparemment donné une fois le nom de cet homme comme contact d'urgence lors de la signature du bail de location d'un appartement. Bien que ressortissant syrien par sa naissance, Maher était citoyen canadien et il vivait au Canada depuis dix-sept ans. C'est pourquoi il avait été si surpris de devoir répondre, à New York, à des questions qui auraient pu facilement être réglées chez lui, à Ottawa. Malgré sa double nationalité, à la fin de son interrogatoire il s'entendit dire qu'il serait expulsé vers son pays natal et ne rentrerait pas au Canada. La nouvelle le pétrifia.

En fin de compte, Maher fut libéré après presque une année de tortures et de captivité dans l'une des pires prisons du monde. Son histoire était emblématique du piège dans lequel pouvait tomber un innocent, broyé ensuite par les manipulations des services secrets. N'importe qui en Occident ou en Orient pourrait connaître le même sort. Il ne fut jamais accusé de rien, ni par le Canada ni la Syrie ni un autre pays⁵. Cette histoire prouvait que des relations personnelles banales pouvaient vous valoir d'être accusé de terrorisme. Elle témoignait

aussi du coût humain d'un système judiciaire créé après le 11 septembre et qui ignore le principe, fondamental dans le droit américain, de la présomption d'innocence. Maher a tout simplement été brisé. Après sa libération, ses bras et ses jambes ne portaient pas de marques : pas d'ecchymoses, de peau arrachée ni d'os brisés. De temps à autre, il souffrait vraiment des hanches. Mais son mal était surtout mental ; la colère le rongait. Elle le réveillait la nuit, couvert de sueur. « Je suis seulement en colère, me dit-il quand je le rencontrai dans son appartement à Ottawa, tandis que les enfants jouaient dans son dos. Et je ne sais pas contre qui. Ma colère n'est dirigée contre personne en particulier, mais je sais que ce qui m'est arrivé était une erreur et qu'elle a résulté de nombreuses complicités. » Au Canada, l'affaire Arar a provoqué un tollé politique. En 2005, une commission nationale d'enquête s'est penchée sur le travail des fonctionnaires canadiens ; à l'automne 2006, Maher Arar a été totalement exonéré des accusations de lien avec Al-Qaïda. À ce jour, Washington et Ottawa lui ont refusé les excuses qu'il exigeait.

Maher est le type d'homme que l'Amérique a toujours volontiers accueilli. Intelligent et autodidacte, il s'était fixé comme priorités l'éducation, la protection de sa famille et l'accession à un bon niveau de vie. Né en Syrie le 15 septembre 1970, Maher a émigré au Canada avec ses parents à l'âge de 17 ans ; il est devenu citoyen canadien en 1991. Passionné d'ordinateurs et de technologie, il a étudié l'ingénierie. Après une licence en science informatique à l'université McGill, à Montréal, il a obtenu une maîtrise à l'université de Québec. Un temps, Maher a été passionné par le football, au point d'entrer comme attaquant dans une équipe semi-professionnelle. Mais la technologie et l'ambition de monter sa propre affaire étaient des tentations plus durables. « J'imagine que l'idée que je me faisais d'une bonne lecture, c'était un magazine d'affaires ou d'électronique. » Était-il accro à l'informatique ? « Oui, je n'avais pas beaucoup de centres d'intérêt, ni un grand cercle d'amis. Je voulais gagner de l'argent et fonder une famille⁶. » C'est à McGill que Maher a rencontré sa future épouse, Monia Mazigh, une jeune étudiante tunisienne. Le mariage, il l'avoue, était « à moitié arrangé ». Il n'était pas le genre de garçon à

avoir des aventures ; des amis avaient organisé la rencontre. Les deux jeunes gens ont eu le coup de foudre ; le mariage a eu lieu en 1994. Une fille, Baraa, est née trois ans plus tard⁷. Houd, le cadet, est arrivé en février 2002, sept mois avant l'arrestation de son père.

En décembre 1997, Maher quittait Montréal et s'installait à Ottawa avec sa petite famille. Ses compétences professionnelles l'orientaient vers les logiciels de haute technologie électronique. Elles lui valurent d'être engagé par une société, Math-Works, basée à Natick, dans le Massachusetts. Son travail l'obligeait à voyager partout aux États-Unis, mais il n'avait jamais eu de problèmes avec les autorités. En 2002, Maher décida de se fixer à Ottawa et de créer sa propre entreprise, tout en poursuivant son activité de consultant pour Math-Works. Durant l'été 2002, il publia un article dans une revue technique, *Wireless Systems Design*. L'article est truffé d'un jargon compliqué qui n'a de sens que pour des experts comme lui. « Les résultats des simulations utilisant la modulation 16QAM prouvent qu'en présence d'un réseau de distorsions léger à modéré, le nouvel algorithme – baptisé AMA – converge plus vite que le CMA. Dans des conditions sévères de réseau... »

On voit le tableau. C'est la technologie, et non pas le Djihad radical, qui obsédait Maher. L'article sera publié en avril 2003, six mois après le début de sa captivité à Damas⁸.

Au cours de l'émouvante conférence de presse qu'il tiendra après sa libération de Syrie, Maher, triste et barbu, fera cette déclaration : « Voilà qui je suis. Un père et un époux. Un ingénieur en télécommunications et un entrepreneur. Je n'ai jamais eu d'ennuis avec la police et me suis toujours conduit en bon citoyen. C'est pourquoi je n'arrive pas à comprendre ce qui m'est arrivé, et comment ma vie et ma carrière ont été brisées⁹. »

Maher et sa femme sont tous deux musulmans. Mais ils affirment n'avoir jamais encouragé aucune forme de militantisme politique. Comme l'immense majorité des Arabes, ils soutiennent les droits des Palestiniens, mais n'ont jamais été favorables à la violence. Après le 11 septembre, Maher a compris qu'il pourrait avoir des difficultés, à l'instar de nombreux musulmans. Il risquait d'être retenu de temps à autre, et interrogé

sur son passé. Mais il estimait n'avoir rien à craindre de ce type d'interrogatoire. Et cependant, à son insu, le danger augmentait. La petite communauté syrienne au Canada faisait l'objet d'un regain de surveillance¹⁰. Les « Mounties », la Police royale montée canadienne (Royal Canadian Mounted Police, RCMP), venaient de lancer une vaste enquête avec pour nom de code « Project AO Canada¹¹ ».

Depuis qu'un Palestinien, Ahmed Ressam, avait franchi, en décembre 1999, la frontière canado-américaine pour perpétrer un attentat à la bombe à l'aéroport international de Los Angeles pendant la nuit du jour de l'an 2000¹², le gouvernement des États-Unis s'inquiétait, à juste titre, que des terroristes puissent traverser la frontière nord. Réfléchissant à des suspects potentiels, les Américains avaient uni leurs forces avec la police et les services secrets canadiens, le Canadian Security Intelligence Service (CSIS). Comme dans de nombreux autres pays, leur attention se porta sur les musulmans qui revenaient d'Afghanistan. Les vétérans du Djihad formaient souvent le noyau des cellules d'Al-Qaïda. Qui au Canada pouvait avoir reçu un entraînement terroriste dans l'un des camps d'Oussama Ben Laden ? se demandaient les autorités canadiennes. Au cours de l'été 2001, elles s'intéressèrent à deux suspects en particulier. Tous deux appartenaient à la communauté syro-canadienne.

Le premier s'appelait Ahmed al-Maati. Né en 1964 au Koweït, d'une Syrienne et d'un Égyptien, en 1991 il avait retrouvé en Afghanistan son frère aîné, Amr, parti trois ans plus tôt pour se battre contre l'occupation soviétique. Une guerre soutenue par les Américains. Les deux frères s'étaient engagés auprès de Hekmatyar, dans l'une des factions moudjahidines les plus extrémistes qui se sont opposées après la défaite communiste, en 1993¹³. En 1996, les Talibans avaient pris le pouvoir, chassant du pays les partisans de Hekmatyar. Ahmed s'était enfui en Iran, d'où il était passé au Pakistan. En août 1998, il était de retour au Canada ; quant à son frère Amr, resté au Pakistan il continuait le combat avec les groupes du Djihad. Depuis, Ahmed et son père Badr faisaient l'objet d'une forte suspicion. Même avant le 11 septembre, la Sécurité canadienne estimait que ses soupçons sur la famille étaient légitimes. Le 16 août 2001, Ahmed, qui était conducteur de camions, avait été arrêté par la police de l'immigration améri-

caine au poste frontière de Buffalo : il faisait une livraison aux États-Unis. La police avait trouvé au milieu de papiers, dissimulée dans la boîte à gants, une carte d'Ottawa avec l'indication de plusieurs bâtiments gouvernementaux et d'une usine nucléaire. Pourtant, Ahmed avait été autorisé à poursuivre sa route.

Après le 11 septembre, Ahmed devint suspect pour une autre raison. En 1999, il avait pris des leçons de pilotage dans une école près de Toronto. Il les avait trouvées terrifiantes et onéreuses, et y avait renoncé après avoir effectué cinq heures de vol. Mais ceci renforçait les soupçons¹⁴. Un mois après le 11 septembre, le FBI publia une liste de surveillance de membres potentiels d'Al-Qaida. Divulguée sur un site finlandais, elle contenait les noms d'Ahmed al-Maati, de son père Badr et de son frère Amr¹⁵.

À cette date, un autre Canadien ayant des contacts syriens se voyait, lui aussi, suspecté de terrorisme. Père de quatre enfants, Abdullah Almalki, un homme d'affaires basé à Ottawa, exportait du matériel électronique et de communication dans divers pays, dont le Pakistan. Au cours de l'été 1998, les agents de la Sécurité canadienne l'avaient interrogé, apparemment sur ses activités professionnelles au Pakistan¹⁶. Pendant l'interrogatoire, Abdullah avait fait une confidence encore plus intéressante : en 1994, alors qu'il était étudiant, il s'était porté volontaire pour travailler au Pakistan avec l'organisation caritative musulmane Human Concern International. Non seulement Abdullah était entré plusieurs fois en Afghanistan, mais il avait travaillé pour un autre Syro-Canadien, Ahmad Said Khadr. En mentionnant Khadr, Abdullah avait donné l'alerte : Khadr était sérieusement soupçonné d'appartenir à Al-Qaida¹⁷. Le fait qu'Abdullah et Khadr ne s'étaient jamais bien entendus, et qu'Abdullah avait quitté Human Concern International sur un désaccord, n'allégea pas les soupçons. Il semble même qu'ils s'étaient renforcés deux ans avant le 11 septembre. Durant cette période, Abdullah avait été interrogé à quatre reprises sur ses voyages d'affaires autour du monde, et sur l'un de ses amis, qui avait un permis commercial de pilote¹⁸. Voilà pourquoi Abdullah, tout comme Ahmed al-Maati, était étroitement surveillé depuis le 11 septembre. Il avait d'abord remarqué que des voitures banalisées le suivaient dans tous ses déplacements ; puis une étrange caméra avait été installée de l'autre côté de

la rue où il habitait. Son courrier aussi était ouvert. Puis, en octobre 2001, la Police montée canadienne commença officiellement l'enquête AO Canada¹⁹.

C'est ainsi que Maher avait été pris dans les mailles du filet, le 12 octobre. Ce jour-là, Maher, qui était un ami du frère d'Abdullah, rencontra ce dernier à 13 heures au Mango Café, sur Bank Street, à Ottawa, pour un déjeuner de shawarma, une sorte de fast-food moyen-oriental²⁰. La police avait organisé une planque. Les policiers ont décrit la sortie de Maher et d'Abdullah, ensemble sous la pluie²¹. Maher se souvenait plutôt d'un crachin. Maher et Abdullah s'éloignèrent pour acheter une cartouche d'imprimante dans une boutique d'ordinateurs dont Abdullah connaissait l'un des employés.

Presque un an plus tard, quand on lui rappela ce déjeuner, Maher se trouvait, menotté et vêtu d'une combinaison orange, dans une cellule à Brooklyn, à New York. « Arar a également admis au FBI avoir rencontré en octobre 2001 Abdullah Almalki dans le restaurant d'où lui et Almalki sont ensuite sortis pour parler sous la pluie²². » À cette date, al-Maati et Abdullah avaient été arrêtés et transférés en Syrie au centre d'interrogatoire de la « Palestine Branch » où Maher les rejoindrait bientôt. Mais Maher ignorait tout de ces arrestations. « Quand le FBI m'a interrogé sur les déplacements d'al-Maati, j'ai répondu qu'il vivait à Toronto. C'est là que je l'avais vu pour la dernière fois, des années plus tôt. Il travaillait dans un garage où j'avais fait réparer ma voiture. La dernière fois où j'avais entendu parler d'Abdullah, c'était par son frère qui m'avait dit qu'il était en Malaisie²³. »

Peu après son déjeuner avec Abdullah, Maher avait eu un avant-goût des problèmes à venir. Au retour d'un voyage d'affaires aux États-Unis, il subit un contrôle de l'immigration canadienne. La police le laissa continuer son voyage, mais son ordinateur portable et son Palm Pilot furent confisqués pendant vingt-quatre heures pour une inspection minutieuse. Il n'avait encore toutefois aucune idée du sérieux de la menace. Ce genre d'incident arrivait aux musulmans depuis le 11 septembre. En juillet 2002, Maher prit l'avion avec Monia, Baraa et le petit Houd, âgé de 3 mois, pour de longues vacances dans la maison de ses beaux-parents, en Tunisie. Fin septembre, son ancien employeur, MathWorks, lui envoya un mail pour lui

proposer du travail comme consultant. Il utilisa son bonus de miles pour réserver un billet aller-retour jusqu'à Ottawa, via Zurich et New York. Son vol sur American Airlines atterrit à JFK le 26 septembre, à 14 heures. Bien qu'en transit pour quelques heures, il devait passer par les services de l'immigration pour se rendre au Canada. On lui dit d'attendre et on le mit à part. Immédiatement, il fut remis au FBI, ce qui l'ébranla. « J'avais travaillé aux États-Unis. J'y voyageais souvent. Une partie de mon travail consistait à aider les commerciaux et je n'avais jamais eu de problème, pas une seule fois. Ce fut une immense surprise pour moi. Je n'aurais jamais imaginé que cela m'arriverait²⁴. »

Selon la version officielle américaine, Maher a toujours fait l'objet d'une simple mesure d'expulsion. Il était arrivé aux États-Unis illégalement (bien que, en tant que citoyen canadien, il n'eût pas besoin de visa) et figurait sur une liste de surveillance (après y avoir été placé par les Canadiens²⁵). En tant que binational, il avait seulement été expulsé vers son pays natal, la Syrie. Après son arrestation à JFK, Maher fut interrogé pendant plusieurs heures par deux agents du FBI et un officier du New York Police Department. Ils lui demandèrent s'il était membre d'Al-Qaida et le bombardèrent de questions précises sur ses connaissances au Canada, y compris Abdullah Almalki. L'interrogatoire se poursuivit tôt le lendemain matin. Après un repas froid venu d'un McDonald's, sa seule nourriture depuis son arrestation, il fut transféré à 8 heures au Metropolitan Detention Center à Brooklyn où il subit une fouille corporelle et revêtit une combinaison orange. Des centaines d'immigrants faisant l'objet d'une mesure de détention préventive étaient secrètement passés dans ce centre. L'endroit était sinistre ; l'inspecteur général du ministère de la Justice en dénoncera, dans un rapport ultérieur, les conditions « excessivement restrictives et indûment sévères ». Le rapport fera état de lumières allumées jour et nuit, de restrictions draconiennes des déplacements des détenus hors de leurs cellules, ainsi que de fréquentes agressions verbales et physiques de la part des gardiens. L'enquête confirmera également les rumeurs selon lesquelles les geôliers contraignaient les détenus à embrasser un T-shirt avec le drapeau américain et le slogan : « Ces couleurs ne coulent pas²⁶. »

Le 8 octobre, Maher fut réveillé à 3 heures du matin. On le força à s'asseoir sur une chaise dans sa cellule à Brooklyn, et on lui lut son arrêté d'expulsion. Le document, approuvé par le procureur général Larry Thompson au département de la Justice (DoJ), était signé J. Scott Blackman, directeur régional de l'INS. Selon ce dernier, des preuves tant classifiées que non classifiées attestaient que Maher était un membre d'Al-Qaida. Le point crucial, comme le précisait Blackman, était que le directeur de l'INS à Washington, D.C., James W. Ziglar, certifiait l'expulsion conforme aux obligations américaines envers l'article 3 de la convention des Nations unies contre la torture²⁷.

Comme je l'ai déjà dit, l'article 3 de cette convention interdit l'expulsion d'un prisonnier vers un pays où il court le risque d'être torturé. S'agissant de la Syrie, les risques étaient flagrants. Le rapport officiel sur la Syrie, publié en mars 2002 par le département des Affaires étrangères, détaillait les « preuves crédibles » de recours à la torture, y compris les décharges électriques, par les forces de sécurité, mais notait quelques améliorations en 2001²⁸. En conséquence, l'expulsion sans garantie véritable de traitement correct et équitable d'un individu comme Maher était illégale. Plusieurs jours après son arrestation, il insista sur le fait qu'il serait torturé si on l'envoyait en Syrie. Entre autres raisons, l'un des membres de sa famille avait été accusé d'appartenir au groupe militant extrémiste des Frères musulmans, l'ennemi mortel du régime syrien baasiste. D'après la loi syrienne, l'appartenance à cette confrérie était un crime passible de la peine de mort.

« Vous savez, j'ai dit aux Américains que la Syrie torture les gens pour toutes sortes de raisons et qu'il y aurait plein de raisons pour qu'on me torture. J'ai dit que le cousin de ma mère avait passé neuf ans en prison parce qu'on l'accusait de faire partie de la confrérie. J'ai dit que j'avais quitté le pays sans faire mon service militaire. Mais ils s'en foutaient²⁹. »

En mai 2005, deux spécialistes du droit américain de l'immigration à la Cornell Law School, Stephen Yale-Loehr et Jeffrey C. O'Neill³⁰, ont présenté devant la commission d'enquête publique canadienne leur analyse de la légalité du traitement de Maher par les services d'immigration américains. « Le droit de l'immigration américain accorde aux fonctionnaires améri-

cains une autorité et une discrétion considérables pour décider qui expulser du territoire américain, et comment. Cette autorité n'est toutefois pas sans limites. L'article 3 de la Convention contre la torture interdit à l'administration américaine d'expulser un individu vers un autre pays où il existe des raisons substantielles de croire qu'il court le danger d'être torturé. De notre point de vue, les preuves que les fonctionnaires syriens tortureraient M. Arar si on l'envoyait là-bas étaient substantielles. Plus encore, M. Arar avait déclaré aux fonctionnaires américains qu'il craignait d'être torturé. Pour toutes ces raisons, il apparaît que l'administration américaine a violé l'article 3 de la Convention contre la torture en restituant M. Arar à la Syrie³¹. »

TETERBORO AIRPORT, NEW JERSEY, MARDI 8 OCTOBRE 2002, 5 HEURES – Sur l'aéroport d'affaires de New York, de l'autre côté de l'Hudson, rien ne bougeait à une heure aussi matinale. Les Gulfstream, Learjet et Beechcraft étaient en stationnement, leurs réacteurs enveloppés dans des toiles pour les protéger des gelées d'octobre. Pourtant, la nuit avait été douce et il n'y avait pas un souffle de vent. Les manches à air pendaient à la verticale³².

Au centre du convoi de voitures de police, une camionnette approchait avec, à l'arrière, une cage contenant Maher. Celui-ci est conduit à travers un bâtiment jusqu'à la passerelle du Gulfstream III, un appareil de quatorze sièges.

Les documents administratifs font apparaître que cet avion n'appartenait pas à la CIA ou à une autre agence officielle américaine. Il avait été affrété à un consortium privé, la Presidential Aviation of Florida. On peut lire, sur le site de cette société, qu'un voyage comme celui qui se préparait coûte environ 120 000 dollars. Contacté beaucoup plus tard, Nigel England, le directeur des opérations de la Presidential Aviation of Florida, se borna au commentaire suivant sur l'opération : « Nous transportons des clients triés sur le volet, des acteurs jusqu'aux chefs d'État, et nous ne parlons pas plus des uns que des autres³³. » En ce mois d'octobre 2002, le programme de transfert des prisonniers de la CIA tournait à plein régime. Pour accroître les capacités de sa flotte, l'Agence avait commencé à affréter ce type de turboréacteur³⁴. Mais l'expulsion de Maher

était particulière pour une autre raison : elle se déroulait sur le territoire américain. En conséquence, le service de l'Immigration et de la Naturalisation, dirigé alors par le ministre de la Justice John Ashcroft, était responsable du voyage de Maher jusqu'à son arrivée au Moyen-Orient. L'avion était affrété par le département de la Justice.

Le jet de la Presidential quitta Teterboro à 5 h 40, heure locale, en direction de l'aéroport international Dulles, à Washington, D.C. Le temps de changer d'équipage et l'appareil décollait à nouveau, à 7 h 46, pour Bangor, dans le Maine. Maher suivait le voyage sur l'écran vidéo.

Le Gulfstream III a un rayon d'action de 8 000 kilomètres³⁵. Avant la traversée de l'Atlantique, l'avion suivit la « *spruce route* », la « route de l'épicéa », pour faire le plein de carburant dans le Maine. À 9 h 36, il décollait pour un vol non-stop jusqu'à Rome où il resta environ une heure. Quand il repartit, c'était pour Amman, la capitale de la Jordanie.

Un agent fédéral avait pris place à bord. Il disait s'appeler Khoury et il expliqua à Maher que sa famille était, elle aussi, originaire de Syrie. Khoury était habillé avec élégance. Maher, lui, portait une salopette de couleur marron ; il avait des menottes en acier aux poignets et des chaînes aux chevilles. Pendant le vol, Khoury lui prêta un polo turquoise fabriqué au Canada. Pendant les trois mois à venir, tandis qu'on lui frappera les bras, les paumes et la plante des pieds avec des câbles électriques, Maher portera ce polo et rien d'autre. Il racontera plus tard :

Quand ils m'ont mis dans cet avion privé avec ses fauteuils en cuir, j'ai commencé à penser : qui suis-je pour qu'ils fassent ça ? Suis-je si important pour eux ? Qu'est-ce que je peux leur offrir comme type d'information ? Je me demandais ce qui se passait.

Plus tard, Maher prit un repas avec Khoury qui semblait lutter contre l'émotion.

Les deux dernières heures avant l'atterrissage à Amman, ils m'ont enlevé les anneaux et les chaînes, et m'ont autorisé à marcher dans l'avion. Ils m'ont offert un bon dîner, et je me

suis assis avec eux, avec le chef de l'équipe, M. Khoury. C'était pour moi une surprise, une grande surprise. Et quand je lui ai raconté mon histoire, il m'a dit : Pourquoi ne parlez-vous pas aux Jordaniens ? Ils feront quelque chose pour vous. Il était bienveillant, je pouvais le lire dans ses yeux. Je savais que si je continuais à lui parler pendant un quart d'heure, il se mettrait à pleurer. Ça se voyait.

Maher était en plein désarroi.

Alors, ils m'ont offert ce bon dîner. Selon la tradition dans le monde musulman, pour l'Aïd el-Kebir, on sacrifie un animal en l'ayant auparavant nourri, et c'est exactement ce que je pensais dans l'avion. Je pensais tout le temps aux moyens d'échapper à la torture, parce qu'à ce stade j'avais compris qu'ils m'envoyaient là-bas pour cette seule raison, pour être torturé, pour obtenir des informations. J'en étais sûr à cent pour cent³⁶.

Le 9 octobre, vers 2 heures du matin, le Gulfstream atterrissait en Jordanie³⁷. On couvrit les yeux de Maher d'un bandeau et on lui passa les menottes, avant de l'installer dans une camionnette. Le trajet dura trente minutes. S'il essayait de bouger ou de parler, les gardes le battaient. On le mena dans un bâtiment où on lui posa quelques questions, puis on l'enferma dans une cellule. Dans l'après-midi, il monta dans une autre camionnette. Pendant le trajet, qui dura environ quarante-cinq minutes, il fut battu, dit-il, au cours d'un changement d'équipe ; après une heure de route, ils franchirent la frontière syrienne. Trois heures plus tard, la camionnette atteignait les premiers faubourgs de Damas³⁸.

Ce même matin, un peu plus tard, au palais présidentiel, Bachar al-Assad mettait un point final à une importante déclaration. Sa première priorité était le remaniement des services de renseignements qui soutenaient son régime. Ghazi Kanaan, l'infâme responsable de la sécurité au Liban, se voyait rappelé à Damas avec de nouvelles fonctions à la tête de l'agence de Sécurité politique, chargée d'enquêter sur les dissidents³⁹. Bachar, le jeune homme cosmopolite de 34 ans, avait pris le pouvoir deux ans plus tôt, après le décès de son père, Hafez al-Assad, auquel jamais dans sa jeunesse il n'aurait imaginé

succéder. Il avait commencé à s'y préparer après la mort de son frère, Bassel, dans un accident de voiture en 1994. Abandonnant son travail d'ophtalmologiste à Londres, il était rentré dans son pays avec sa jeune femme, Asma, qui, comme il est dit plus haut, travaillait dans une banque d'affaires. À présent, Bachar faisait les choses comme il l'entendait.

En Occident, son arrivée au pouvoir avait soulevé de grands espoirs de voir mettre un terme à plusieurs décennies d'isolement diplomatique de la Syrie. L'énigmatique père de Bachar s'était révélé un adversaire difficile. Toujours officiellement en guerre avec Israël⁴⁰, il n'avait jamais accepté la perte du plateau du Golan. La Syrie finançait et protégeait des groupes de militants palestiniens et leurs campagnes armées, ainsi que les factions anti-israéliennes au Liban, dont le Hezbollah (Parti de Dieu), un groupe auquel les États-Unis attribuaient la responsabilité des prises d'otages d'Occidentaux dans les années 80 et le meurtre du chef de l'antenne de la CIA à Beyrouth⁴¹. Pays faible économiquement, la Syrie avait été soutenue financièrement par l'Union soviétique jusqu'à la fin des années 80 ; on la soupçonnait fortement de développer un programme d'armes chimiques et biologiques⁴². On l'accusait aussi d'avoir participé au complot libyen qui avait conduit à l'explosion du vol 103 de la Pan Am au-dessus de Lockerbie, en Écosse⁴³. À de multiples égards, la Syrie était un État paria.

Toutefois, les États-Unis avaient toujours trouvé le moyen de coopérer avec la Syrie et de s'assurer son aide. C'est ainsi que sa mainmise sur le Liban, en 1989, avait été largement acceptée comme la fin de la guerre civile qui ravageait le pays du Cèdre.

La mort de l'ancien président syrien mit un terme à certains des pires excès du régime. Selon un rapport d'Amnesty International, les prisonniers politiques ne se comptaient plus par milliers, mais par centaines⁴⁴. Quand il prit le pouvoir, Bachar décréta un Printemps de Damas, offrant des libertés nouvelles aux dissidents et aux intellectuels. Mais les traditions répressives restaient vives. Le parti Baas syrien et la police secrète n'étaient nullement prêts à renoncer à leurs privilèges. Très vite, les arrestations et les mesures coercitives reprirent de plus belle. Au milieu de l'année 2001, la réaction était à son comble.

Puis vint le 11 septembre, et la répression des libertés par

les autorités du pays cessa d'être une priorité pour l'Occident. Seule comptait la guerre contre le terrorisme. Si la Syrie renonçait à coopérer, elle serait l'ennemie du président Bush. Elle était déjà sur la liste de ce que, le 20 janvier 2002, le président américain avait appelé l'« Axe du mal ». Mais si elle coopérait dans cette nouvelle guerre, elle serait traitée comme une alliée et en retirerait toutes sortes de bénéfices.

À l'instar du président du Pakistan Pervez Musharraf, le président Bachar résolut de se ranger du côté de l'Amérique. Dans son cas, la décision était plus facile. Certes, la Syrie haïssait Israël et elle abritait des groupes palestiniens comme le Hamas, catalogué terroriste par les États-Unis, mais elle avait avec l'Amérique un ennemi commun : Al-Qaida et l'islam radical. L'Ikhwan, les Frères musulmans, était le plus grand ennemi du régime de Bachar. En 1982, Hafez al-Assad avait répondu à l'insurrection des Frères musulmans en rasant la ville de Hama, ce qui fit entre dix mille et vingt mille morts⁴⁵. La guerre de Bush contre l'islam militant était une occasion rêvée pour le parti Baas syrien. Elle lui permettrait d'ouvrir et de partager avec l'Occident ses dossiers sur les militants islamiques ; les Syriens, libres d'emprisonner et d'interroger n'importe quel suspect, en profiteraient pour anéantir les pires opposants au régime.

Pendant les mois qui ont suivi le 11 septembre, Damas a fourni de vraies informations. Elles ont « sauvé des vies américaines⁴⁶ », comme l'ont déclaré les plus hautes instances de l'administration américaine qui ne s'appesantissait pas sur l'ampleur de la nouvelle coopération. Après tout, la Syrie restait la Syrie. Et il pouvait paraître par trop hypocrite d'entretenir des relations amicales avec la dictature syrienne. En public, la Syrie demeurait un pays irritant et hostile. Au matin du 9 octobre 2002, Tarek Aziz, le Premier ministre irakien, loua son voisin qui s'opposait à l'invasion annoncée de son pays. « Tous les dirigeants arabes nous ont abandonnés, mais le régime syrien mené par Bachar al-Assad aide l'Irak », déclara Aziz⁴⁷. Par conséquent, beaucoup de contacts avec la Syrie demeuraient clandestins. Damas restait un endroit dangereux pour les espions occidentaux. Selon un ancien officier de la CIA, de nombreuses rencontres importantes eurent lieu à Beyrouth où la police secrète syrienne exerçait toujours une grande

influence⁴⁸. Des sources dissidentes invérifiables font valoir que le principal lien entre les États-Unis et Damas, y compris pour le programme de restitution, était le général Mustafa al-Tajer dont la mort soudaine, à l'automne 2004, est restée inexpiquée⁴⁹. Il faudra les témoignages de Maher et de ses codétenus pour donner la mesure de la coopération secrète entre les deux pays.

Le 9 octobre, peu après 18 heures, une voiture s'immobilisait dans la grande cour du vaste ensemble situé à l'ouest de Damas, la « Palestine Branch », le plus gros centre d'interrogatoire des services de renseignements militaires syriens. Maher fut poussé à l'intérieur du bâtiment. On lui ôta son bandeau. Il se trouvait dans une petite pièce avec trois hommes. L'un d'eux était un colonel. Dans un angle de la pièce se trouvait l'armature métallique d'une chaise sans dossier. Les interrogateurs regardèrent la chaise et avertirent Maher qu'ils l'utiliseraient pour le torturer. Il apprendra plus tard qu'on l'appelait la « chaise allemande ». Pendant ses premières vingt-quatre heures d'interrogatoire, il n'y eut que des menaces. Tôt le lendemain, le 10 octobre, on le conduisit au sous-sol et on l'enferma dans une cellule en forme de cercueil, la n° 2. Il l'occupera pendant dix mois et dix jours. Comme je l'ai décrit plus haut, la cellule mesure 90 centimètres de large, 1,80 mètre de long et 2,10 mètres de haut. Les murs sont en ciment et le sol est carrelé. Il y a deux couvertures, deux bols en plastique et deux bouteilles. Les rats et les chats se promenaient au-dessus⁵⁰.

Maher ne réussissait pas à faire le compte des jours, mais il savait qu'on le sortait de sa cellule environ une fois par semaine pour faire sa toilette. À l'époque, les prisons syriennes étaient bourrées de prisonniers comme lui, capturés au début de la nouvelle guerre contre le terrorisme. Les États-Unis et leurs proches alliés transféraient en Syrie les prisonniers accusés de prôner l'islam radical. Ils se succédaient dans les cellules de la « Palestine Branch », non seulement pour être mis « hors d'état de nuire », comme l'a dit le président Bush à propos de ces restitutions⁵¹, mais aussi pour être interrogés. Et l'échange avait lieu dans les deux sens. L'Amérique envoyait les prisonniers. La Syrie fournissait les aveux. La « Palestine Branch »

avait été bâtie avec l'idée de torturer. Tout y était conçu pour briser l'âme. Elle a réussi à rendre Maher presque fou. Que signifiait l'expérience d'une telle angoisse ? Pour Maher, la pression psychologique devenait l'épreuve la plus dure.

Vous savez, les deux premières semaines, surtout durant la première, les coups étaient intensifs. Et quand on me ramenait dans ma cellule, même si c'était l'un des pires endroits sur terre, je me disais : ils peuvent me garder pendant six mois, mais je ne parlerai plus. Voilà ce que je pensais.

Le temps passant, Arar était de plus en plus désespéré. « J'étais prêt à accepter n'importe quelle condamnation, même si j'étais innocent. Je leur disais : "Amenez-moi dans un endroit où je pourrai vivre comme un être humain." Mais ils n'en tenaient pas compte⁵². »

L'un après l'autre, les trois suspects syro-canadiens passèrent par l'usine à torture. Et, l'un après l'autre, ils avouèrent leurs « crimes » terroristes. Le processus n'était pas dirigé seulement par Damas. Tout indiquait que des agences étrangères étaient directement impliquées dans les arrestations et dans la conduite des interrogatoires.

Des agences de renseignements étrangères comme le CSIS canadien se justifiaient en laissant entendre qu'elles exploitaient des preuves obtenues sous la torture, et rien d'autre. Le gouvernement canadien, dans un communiqué pour la commission d'enquête sur Arar, déclara que le CSIS ne rejetterait pas des preuves obtenues sous des tortures qu'il ne contrôlait pas. « Si, de fait, d'autres sources nous permettent de corroborer cette information, alors cette information peut en effet s'avérer importante dans n'importe quelle enquête particulière⁵³. » Cependant, ce système d'échange d'informations et d'interrogatoires était circulaire. En premier lieu, l'Occident fournissait les soupçons. Mais quand les Syriens fournissaient des informations confirmant les soupçons, les Américains et les Canadiens voulaient en savoir davantage. Et les Syriens tournaient pour leur être aimables. C'était un cercle mû par la peur authentique des menaces terroristes, mais ce processus

aboutissait au résultat paradoxal qu'il était plus et non pas moins difficile d'en extraire la vérité.

Ahmed al-Maati, le premier à entrer à la « Palestine Branch », était arrivé à Damas le 12 novembre 2001 pour épouser sa fiancée, Rola. La jeune femme et ses proches l'attendirent en vain à l'aéroport. Détenu dans la cellule n° 5, battu avec des câbles électriques, brûlé avec des cigarettes, al-Maati avoua non seulement qu'il connaissait Almalki et Maher, mais qu'il les avait vus en Afghanistan⁵⁴. Et il reconnut l'existence d'un complot pour faire sauter le Parlement canadien à Ottawa.

Les interrogatoires d'al-Maati s'inspiraient des informations fournies par le Canada et les États-Unis. Rappelons qu'al-Maati, alors qu'il traversait la frontière américaine à Buffalo en août 2001, avait été surpris en possession d'un plan d'Ottawa sur lequel les principaux bâtiments étaient soulignés au marqueur. On l'avait interrogé là-dessus dès son retour au Canada. Le 12 octobre 2001, le jour même où Abdullah rencontrait Maher au Mango Café, le *Los Angeles Times*, citant des sources anonymes, titrait à la une qu'un homme de 36 ans, al-Maati, détenait des documents identifiant les bâtiments du gouvernement canadien, y compris des laboratoires de recherche sensibles. C'était très suspect, mais ces « documents » n'étaient rien d'autre qu'un plan touristique déjà ancien d'Ottawa, comme en disposent tous les conducteurs de camions pour faire leurs livraisons en ville⁵⁵.

Qu'ils aient ou non un fondement réel, les aveux d'al-Maati avaient semé l'émoi au Canada. En janvier 2002, un officier de liaison du RCMP se rendit à Damas pour en discuter avec le général Hassan Khalil, le chef des services de renseignements militaires syriens. Le même mois, la maison de la famille al-Maati, à Toronto, fit l'objet d'une fouille complète. Le 25 janvier, Ahmed al-Maati fut expédié au Caire pour la suite de son interrogatoire. Le 17 juillet, le RCMP envoyait un télex en Égypte demandant l'accès à al-Maati, « en vue de poursuivre une enquête majeure au Canada »⁵⁶.

Entre-temps, à Damas, l'heure des sévices avait sonné pour la victime suivante. Abdullah Almalki ignorait tout de l'arrestation d'al-Maati lorsqu'il avait décidé de se rendre en Syrie pour voir sa grand-mère malade et rencontrer quelques contacts d'affaires. Le 3 mai 2002, il débarquait à Damas. Il se retrouva,

lui aussi, immédiatement enfermé dans la cellule n° 3 de la « Palestine Branch ». Il y restera jusqu'au mois d'août 2003. À nouveau, les questions de ses tortionnaires semblent avoir été dictées, non pas à Damas, mais outre-Atlantique. On l'interrogeait sans relâche sur ses amis au Canada. Il finit par admettre que Maher en faisait partie. Et quatre mois plus tard, Maher était arrêté à New York. Les nouvelles circulaient à toute vitesse entre Amérique et Moyen-Orient. Pendant que l'INS réfléchissait au sort d'Almalki, la « Palestine Branch » travaillait dur pour fournir son lot d'aveux. Abdullah s'entendit menacer des traitements les plus ignobles s'il ne confirmait pas la présence de Maher au Pakistan ou en Afghanistan. Salloum, le chef des interrogateurs, lui annonça que Maher « serait là très vite » ; si Abdullah avait menti, « il le plongerait dans une barrique d'excréments... L'eau et la nourriture lui seraient rationnées, puis il serait installé sur la chaise jusqu'à la paralysie » (selon le témoignage d'Abdullah). Avant de partir, Salloum ordonna aux interrogateurs de le torturer jusqu'à ce qu'il faille l'hospitaliser⁵⁷.

Enfin, ce fut le tour de Maher de connaître le chealet. D'une certaine manière, il eut de la chance. Chanceux, il le fut surtout par amour. Parce que, à 9 000 kilomètres de là, Monia, revenue au Canada, avait rendu l'affaire publique. Bien que naturellement timide et respectueuse des traditions musulmanes de modestie féminine, Monia n'était ni soumise ni silencieuse. Au cours des mois suivants, elle réussit à mobiliser tout un pays autour du nom de son mari.

Les interrogatoires de Maher se déroulaient à l'étage. Il fut interrogé chaque jour des douze premiers jours. Il se rappelait la première fois, le premier matin après son arrivée, et les premières questions :

L'interrogateur m'a dit : « Tu sais ce que c'est ? » J'ai répondu : « Oui, c'est un câble », et il m'a dit : « Ouvre la main droite. » J'ai ouvert ma main droite et il a frappé dessus avec une violence inouïe. Ça m'a fait mal et, bien sûr, je me suis mis à crier. Il m'a demandé alors d'ouvrir la main gauche et je me suis exécuté, mais il l'a ratée, et il m'a frappé le poignet. Puis il m'a posé des questions. S'il ne pense pas que vous dites la vérité, il se remet à frapper. Une ou deux heures plus tard, il

m'a mis dans cette pièce où j'entendais les cris des gens torturés⁵⁸.

La période des tortures sera relativement brève. La pression de sa femme sur les autorités canadiennes les a poussées à obtenir l'accès au prisonnier. Le 23 octobre, alors que le Canada avait officiellement protesté auprès des États-Unis contre l'expulsion de Maher en Syrie, le consul canadien à Damas rencontrait le détenu en prison. Auparavant, Maher était passé dans un autre bâtiment où on lui avait ordonné de ne rien dire des sévices ni de ses conditions de détention. Les coups cessèrent, mais la torture devint essentiellement psychologique. Pris au piège de sa sombre cellule, Maher menait une existence inimaginable. Pendant dix mois, ses seuls contacts humains furent avec ses gardiens et ses tortionnaires qui devinrent non seulement ses ennemis, mais aussi ses amis. L'humiliation ultime, a-t-il expliqué, vint du colonel George Salloum quand celui-ci prétendit connaître son frère.

J'ai commencé à donner les prénoms de mes frères dans l'ordre. Quand j'ai nommé l'un d'eux, le colonel a lancé : « C'est un de mes amis. » Je me suis remis à pleurer, j'ai dit que j'étais si heureux de rencontrer quelqu'un qui connaissait mon frère, qui pouvait m'aider. J'étais tellement désespéré, j'avais besoin de quelqu'un qui puisse me sauver, faire quelque chose pour moi. Mais c'était un mensonge, bien entendu. Je lui ai même dit que j'allais l'embrasser, ce que je n'aurais jamais fait dans une situation normale, mais il m'a dit : « Non », parce qu'il y avait un autre type avec lui. C'est alors que j'ai compris que c'était faux.

« Vous lui avez proposé de l'embrasser ? » ai-je demandé à Maher.

Oui. Je voulais le prendre dans mes bras parce qu'il était un ami de mon frère, il me l'avait dit. Ils jouaient avec mes émotions. Et si la réponse ne le satisfaisait pas, il me frappait et m'indiquait une réponse. Je résistais un moment, puis, quand je ne supportais plus les coups, je répondais oui⁵⁹.

Comme avec al-Maati et Almalki, le Canada attendait impatiemment les résultats du travail des tortionnaires. C'était un

double jeu. Se faisant l'écho des protestations de Monia, les autorités s'insurgeaient en public contre le traitement de Maher. En privé, elles exigeaient le résultat des interrogatoires. Le 22 octobre, rencontrant un fonctionnaire syrien, l'envoyé d'Ottawa à Damas, Franco Pillarella, exigea d'entendre les dernières nouvelles⁶⁰. On lui répondit que l'interrogatoire de Maher se poursuivait et on lui promit de transmettre toutes les informations à venir. Le 3 novembre, Pillarella réitéra sa demande. Il voulait « un résumé des informations obtenues de Maher jusque-là⁶¹ ». Il en communiqua le résultat dès son retour au Canada.

Au Canada, le 30 octobre 2002, Dan Livermore, le directeur de la sécurité et du renseignement au ministère des Affaires étrangères, écrivit dans un mémorandum confidentiel que le RCMP envisageait « d'interviewer directement [blanc] ou d'envoyer à ses homologues syriens une requête pour que [blanc] soit interrogé sur des questions fournies par le RCMP ». Ce même mois, Michel Cabana, le directeur de la cellule d'enquête sur Al-Qaida au RCMP, avait expliqué à l'un des adjoints de Livermore : « Nous serions prêts à partager des informations avec les autorités syriennes si elles estimaient que cela pourrait aider leur enquête, et cela eu égard à celles qu'elles ont partagées avec nous dans le passé⁶². »

Maher resta dans la même cellule cercueil jusqu'au 19 août 2003. Ce jour-là, il fut transféré à la Sednaya, la prison générale au nord de Damas, également tenue par le renseignement militaire. Là au moins, il put discuter avec d'autres prisonniers et rencontrer enfin Abdullah qui avait rejoint la même prison, le 6 septembre. Il entendit également parler d'autres prisonniers, comme le Germano-Syrien Zammar, un suspect du 11 septembre qui languissait à la « Palestine Branch » depuis décembre 2001.

Entre-temps, la campagne pour sa libération s'intensifiait. Le 5 octobre 2003, après une dernière semaine passée dans la salle d'interrogatoire de la « Palestine Branch », Maher fut renvoyé au Canada. Monia l'attendait à l'aéroport. Le combat de Maher n'était pas achevé. Des rumeurs anonymes l'accusant d'être à la solde des terroristes continuaient à circuler. Sa frustration

était totale. Ce fut le début d'une longue procédure pour obtenir justice.

En Égypte, les tortures d'al-Maati ne cessaient pas. Le détenu passait d'une prison du Caire à l'autre. Il fut relâché le 11 janvier 2004, après que son avocat égyptien eut obtenu du tribunal un ordre de libération. Pendant ce temps, Almalki restait à la prison Sednaya. Il fut finalement libéré sous caution en mars 2004, comparut le 25 juillet devant un tribunal militaire syrien, et fut blanchi de tout lien avec Al-Qaida. Le 2 août, sa famille l'accueillait à son retour au Canada. Après un traitement médical pour désordre post-traumatique, il décida de rendre son histoire publique et accepta une enquête complète sur son cas. « Je veux que mon honneur soit lavé. J'ai besoin de connaître la vérité. Chaque citoyen de ce pays et toute personne concernée doivent connaître la vérité », annonça-t-il⁶³.

La campagne déterminée de Maher et Monia aboutit à la création d'une commission d'enquête publique sur les circonstances de son arrestation. Ses conclusions n'avaient pas été rendues à la parution de la version anglaise de cet ouvrage.

Une série de circonstances avait piégé un innocent. Maher avait partagé un repas et marché sous le crachin avec Abdullah Almalki, qui avait travaillé en Afghanistan et exportait du matériel électronique au Pakistan. Il connaissait aussi vaguement Ahmed al-Maati, qui avait participé, avec le soutien de l'Amérique, au Djihad contre l'invasion soviétique de l'Afghanistan où son frère vivait encore et prenait part à la guerre civile. Tout cela avait justifié une année de tortures et d'enfermement dans l'une des pires geôles au monde.

Cette expérience traumatique eut quelques bienfaits. Les quelques aperçus de Maher sur un monde clandestin et son témoignage permirent de prouver le lien secret entre les États-Unis et l'un des régimes dictatoriaux du Proche-Orient. Mais alors que les trois Canadiens rentraient chez eux, bien d'autres prisonniers restaient dans les prisons de Damas. Beaucoup avaient été restitués à ce pays par les Américains. Certains étaient innocents, d'autres coupables. Tous recevaient le même traitement.

Chapitre 4

ERREUR SUR LA PERSONNE : LE VOYAGE D'UN CITOYEN ALLEMAND VERS L'ENFER AFGHAN

CARNET DE VOL

Immatriculation : N313P

Type : Boeing Business Jet (BBJ)

Opérateur : Premier Executive Transport, Massachusetts

Date : 23 janvier 2004

Plan de route :

Palma, Majorque (dép. 18 h 40) – Skopje, Macédoine (arr. 20 h 56)

Skopje, Macédoine (dép. 2 h 30) – Saddam International Airport, Irak (arr. 9 h 53)

Saddam International Airport, Irak (dép. 11 h 15) – Kaboul, Afghanistan (arr. 15 h 44)

LE MATIN, SUR LES ÎLES BALÉARES, le vent souffle en général de la mer, alors plus chaude, vers l'intérieur des terres ; l'après-midi, et jusque dans la soirée, ce mouvement s'inverse : la brise souffle de l'île, où les températures sont alors plus chaudes, vers la mer, où elles sont plus fraîches.

Dans la soirée du 22 janvier 2004, un Boeing d'affaires 737 approchait en provenance du sud. L'appareil obliqua de soixante degrés dans la direction du vent. Cap nord-est, le Boeing descendit de 4 000 pieds, laissant sur sa gauche les lumières de Palma et de sa marina, et s'orienta droit vers la piste gauche de l'aéroport, la 06L. À 22 h 20, les roues heurtaient le tarmac. Ensuite, l'appareil avança lentement vers le petit terminal d'affaires. Il était attendu par le personnel au sol

et les agents d'entretien de Mallorcair, une société qui, depuis quinze ans, approvisionne en kérosène des jets privés, restaure et accueille les passagers. L'été, en particulier, les VIP débarquent en nombre sur l'île ; beaucoup ont un yacht de plusieurs millions de dollars amarré à la marina en front de mer.

Selon le rapport que la police espagnole établira un an plus tard, le commandant de bord s'appelait James Fairing et il était âgé de 49 ans. Il avait un équipage de trois personnes et convoyait sept passagers, tous citoyens américains. Bien qu'enregistré auprès de l'Administration de l'aviation fédérale, le commandant Fairing n'avait pour adresse qu'une boîte postale au nord de la Virginie. Fairing était un pilote fantôme de la CIA et ses passagers, des membres du groupe ultra-secret de restitution de la CIA, basé à Langley, en Virginie. Ils ignoraient tous que leur mission à Palma déclencherait en Europe, quelques mois plus tard, un scandale politique qui jetterait un coup de projecteur sur le monde secret des prisons de la CIA.

À 1 600 kilomètres de Palma, et après vingt-deux jours d'épreuves – enlèvement, coups et isolement total –, un citoyen allemand, Khaled el-Masri, commençait à reprendre espoir. Il racontera plus tard comment, enfermé dans une chambre d'hôtel en Macédoine, il avait cru un instant que ses ravisseurs, des membres de la police secrète du pays, venaient d'admettre leur bévue. Quand ils lui annoncèrent qu'un avion arrivait pour le ramener chez lui, Khaled el-Masri pensa que tout rentrait dans l'ordre ; on ne tarderait pas à reconnaître que son enlèvement était une erreur¹.

En débarquant à Palma, les hommes d'équipage et les passagers de Fairing durent présenter leur passeport aux agents de l'immigration espagnole. Cinq passeports portaient des numéros commençant par « 90 », qui signalait leur appartenance au corps diplomatique américain². « Je me souviens que les officiers de l'immigration ont trouvé ça étrange. En général, les équipages n'ont pas de passeports diplomatiques, se rappelle Francisco José, l'un des directeurs de Mallorcair. Mais ils ont haussé les épaules. C'était manifestement des gens importants³. »

L'arrivée du Boeing d'affaires étonna certains, mais ce n'était pas une chose inhabituelle. Si l'on compare les avions d'affaires

aux voitures d'affaires, ce type de Boeing est l'équivalent d'une limousine à carrosserie allongée. Il est trop gros pour atterrir sur des petits aéroports et cependant, même dans le monde des milliardaires, c'est une extravagance. « En général, les Boeing d'affaires sont utilisés par des groupes de musiciens, des groupes de rock en tournée comme les Rolling Stones. Ils permettent de transporter beaucoup de gens ensemble, poursuit Francisco José. Les Arabes les utilisent parfois pour voyager avec leurs grandes familles et toutes leurs femmes⁴. »

Mallorcair s'occupe de plus de trois mille avions par an. Aussi Francisco José et son collègue, Miguel Mudoy, n'étaient pas convaincus que leurs équipes réussiraient à se rappeler tous les détails de l'arrivée de cet appareil, pas plus que les six visites d'avions de la CIA dont s'était occupée leur société. Mais si leur mémoire était précise, les pilotes portaient un uniforme bleu et ils comptaient parmi eux un mécanicien, ce qui est la norme à bord d'un 737. Avant de quitter l'appareil, ils avaient ôté leurs uniformes et s'étaient habillés en civil, comme les autres passagers. Le minibus de Mallorcair avait immédiatement transbordé leurs bagages. Après les formalités, ils étaient partis vers leur hôtel, à quinze minutes d'autoroute. « C'étaient des gens très amicaux, des Américains normaux. Nous n'avions rien remarqué d'extraordinaire », expliquait José.

Cette journée de vols long courrier avait été interminable et épuisante. Le commandant Fairing et son équipage étaient partis en pleine nuit pour un voyage de 12 800 kilomètres en trois étapes. La première avait commencé au Maroc, à Rabat, et s'était achevée en Afghanistan, à Kaboul ; la deuxième s'était poursuivie jusqu'à Alger ; la troisième avait consisté en un saut de puce d'une demi-heure entre la capitale algérienne et Palma. L'un des passagers, ce matin-là, était Binyam Mohamed : après dix-huit mois de détention au Maroc, le jeune Éthiopien allait atteindre sa nouvelle prison en Afghanistan. Les enquêtes de police établiront qu'il y avait deux femmes à bord du Boeing d'affaires quand il atterrit à Palma. L'une était Patricia, 59 ans, l'autre Jane, d'âge inconnu. Mohamed se rappelait de l'une d'elles, sans doute Jane.

« Une femme blanche avec des lunettes », dira-t-il plus tard, à Guantanamo. Elle prenait des photos et la vue des marques

laissées par les lames de rasoir l'avait choquée. « Elle fait partie des rares Américains qui m'ont témoigné de la sympathie. Elle était de petite taille, environ 1,65 mètre, avec des yeux bleus. Quand elle a vu mes cicatrices, elle a tendu un doigt et s'est exclamée : "Oh, mon Dieu, regardez ça !" Ses partenaires sont venus regarder, je voyais de l'émotion et de l'horreur dans ses yeux⁵. »

Ce soir-là, l'équipe de la CIA eut tout le loisir d'oublier les affres de la journée, en s'installant au Marriott Son Antem, un hôtel cinq étoiles avec un terrain de golf, un bar bien fourni et des couloirs couverts d'une épaisse moquette menant à une succession de patios et de fontaines. Nul doute que les passagers étaient dispos à leur réveil, le 23 janvier. L'un d'eux, John D., se rendit au spa pour jouir des qualités thérapeutiques de son eau thermale. John D. avait peut-être lu la brochure qui promettait « un voyage dans les profondeurs de la paix intérieure⁶ ». À cette période hors saison, l'hôtel était presque vide. Il avait pour seule clientèle quelques avocats allemands du cabinet Freshfield qui rencontraient leurs homologues de la compagnie d'ingénierie allemande Markem. Le prix des chambres était bon marché pour un établissement aussi luxueux, 135 euros la nuit. Une serveuse me confiera qu'ils avaient l'habitude au bar de recevoir des pilotes et des équipages. « Nous leur demandons toujours pour qui ils travaillent, mais ceux-là ont refusé de nous répondre⁷. »

Entre 15 h 49 et 17 h 26, les membres de la CIA réglèrent individuellement leur note par carte de crédit. Le dernier à payer fut John D., détendu par un massage.

À 17 h 40, le Boeing 737 décollait, cap sur Skopje, la capitale de la Macédoine. Là, dans un autre bon hôtel, un citoyen allemand se préparait à voyager dans l'avion du commandant Fairing. Il avait 39 ans et venait de passer trois semaines dans la même chambre aux rideaux tirés, gardé jour et nuit par des agents macédoniens armés.

SKOPJE, MACÉDOINE, SKOPSKI HOTEL, 23 JANVIER 2004, TARD DANS L'APRÈS-MIDI – Normalement, ses sourcils sombres s'inscrivaient dans un visage rond, potelé et joyeux. Mais après dix jours de grève de la faim, Khaled el-Masri avait

l'air hagard. Il ne s'était pas rasé depuis trois semaines et son épaisse chevelure était en désordre.

Malgré tout, Khaled reprenait espoir. Ce qui lui paraissait une captivité interminable approchait de son terme. Il venait d'apprendre qu'un avion arriverait à Skopje pour le ramener dans son pays, l'Allemagne. Sept ou huit Macédoniens se tenaient dans la chambre d'hôtel. Debout contre le mur, face à une caméra vidéo, le prisonnier déclara qu'on ne lui avait fait aucun mal. Ensuite, les hommes lui firent descendre les escaliers et l'installèrent dans une jeep garée devant l'hôtel. On lui passa les menottes, on lui mit un bandeau sur les yeux. Une demi-heure plus tard, alors que le commandant Fairing et ses sept passagers atterrissaient après deux heures de vol au départ de Majorque, Khaled arrivait au terminal de l'aéroport. Il entendait le rugissement des moteurs du Boeing.

Les Macédoniens lui dirent qu'il devait passer un examen médical. Il entra dans une pièce, les yeux bandés, et se retrouva entre les mains d'une nouvelle équipe de ravisseurs. « Et là, ils m'ont frappé à coups de poings et de pieds. » Puis, les inconnus, à l'aide de couteaux ou d'instruments très tranchants, découpèrent ses vêtements. « Ils voulaient m'enlever mon slip. J'ai essayé de les arrêter. Les coups ont repris⁸. » Khaled entendait les petits déclics d'un appareil photo. Quand on lui ôta son bandeau, il découvrit le spectacle habituel.

« Ils étaient sept ou huit, vêtus de noir et portant des cagoules noires⁹. » Les hommes lui firent enfiler une combinaison bleu sombre, aux manches courtes. « Ils m'ont mis des boules Quiès dans les oreilles et m'ont enfilé un sac sur la tête¹⁰. » Ils lui lièrent les bras dans le dos et lui entravèrent les jambes avec une chaîne, avant de le mener jusqu'à l'avion. Mais le Boeing n'allait pas ramener Khaled el-Masri chez lui, dans les montagnes boisées de l'Allemagne du Sud, comme il l'espérait encore. Aux premières heures de l'aube, l'appareil décolla de l'aéroport de Skopje. Virant à l'est, il entama son vol vers Kaboul, via Bagdad. Khaled avait l'impression d'être dans un avion-cargo. « Je ne percevais la présence d'aucun siège, tout était métallique. Ils m'avaient jeté à même le sol¹¹. » À ce moment-là, « ils m'ont fait une piqûre et j'ai perdu connaissance. J'ai senti une odeur d'alcool comme à l'hôpital. Ils m'ont fait une seconde injection¹² ».

Le début de l'aventure de Khaled est bizarre. C'est l'histoire d'un vendeur de voitures qui a du mal à trouver du travail à Ulm et dont le mariage bat de l'aile. Les disputes entre Khaled et sa femme Aïcha étaient incessantes. Khaled racontera plus tard que, pour prendre un peu de recul, il avait décidé de s'accorder quelques jours de vacances. Il avait acheté un billet aller-retour bon marché pour se rendre en bus en Macédoine, dans les Balkans¹³. La suite du voyage sera une disparition complète, cinq mois dans un trou noir, dans la partie sombre de la guerre contre le terrorisme.

L'histoire semblait si étrange qu'au début Khaled hésitait à en parler. « Quelqu'un m'a conseillé de ne rien dire parce que c'était tellement irréal que personne ne me croirait¹⁴. »

À 15 h 30, la veille du jour de l'an 2003, le bus s'arrêta au principal poste frontière entre la Serbie et la Macédoine. Khaled sortit avec les autres touristes, mais il reçut l'ordre de se placer sur le côté et vit le bus s'éloigner sans lui¹⁵. Trois hommes, habillés en civil, leurs pistolets dans des étuis, le menèrent jusqu'à une pièce aveugle. Là, ils l'accusèrent tout de go d'être un terroriste. La première réaction de Khaled – il formulera la même demande à de nombreuses reprises – fut d'exiger de parler avec l'ambassadeur d'Allemagne en Macédoine, ou avec son épouse. (L'un des pires aspects de son épreuve était d'avoir quitté Aïcha en pleine dispute – ce souvenir le hantait.) Sa demande ne sera jamais prise en compte.

Au contraire, « ils m'ont posé des tas de questions : si j'avais des relations avec Al-Qaida, avec Alharamain (une organisation caritative islamique), avec les Frères musulmans, se rappelait-il. Je répondais que non, mais ils ne me croyaient pas¹⁶ ». À 22 heures, on l'emmena dans un hôtel. En quittant la pièce, Khaled vit trois voitures garées dehors. Environ une demi-heure plus tard, le convoi s'immobilisait devant un grand hôtel. La réception se trouvait à droite ; il y avait des canapés et des tables basses dans le foyer. Tout semblait normal. Un ascenseur mena Khaled et ses gardiens au quatrième ou au cinquième étage. Ils entrèrent dans une suite presque luxueuse, avec une salle de bains, un téléviseur, la climatisation et un ordinateur avec accès à Internet. L'hôtel se trouvait en face du zoo de la ville, à 200 mètres de l'ambassade américaine¹⁷.

Dès que Khaled fut assis, l'interrogatoire reprit.

C'était la veille du jour de l'An et ils ont commencé à boire du champagne. Ils m'en ont offert une coupe, mais je ne voulais pas paraître amical : ils essayaient de voir si je buvais de l'alcool...

Ils m'ont demandé d'où j'arrivais, ce que je venais faire à Skopje, les mêmes questions, si j'avais des contacts avec les organisations, si j'étais un musulman strict, si je buvais de l'alcool, combien de fois je priais chaque jour, des questions de cet ordre¹⁸.

Puis ils l'interrogèrent sur la mosquée où il avait l'habitude de prier et sur de nombreux détails de sa vie.

Khaled était né au Koweït de parents libanais. Il était arrivé en Allemagne en 1985. Dix-huit ans plus tard, il y avait fait sa vie. Il parlait couramment l'allemand et avait obtenu la nationalité allemande. Ses quatre fils, âgés respectivement de 7, 5, 4 et 2 ans, étaient tous nés en Allemagne. Pourtant, la vie sociale de Khaled et de sa femme tournait exclusivement autour de leur mosquée¹⁹.

Khaled continuait à demander à joindre au téléphone l'ambassadeur local ou son épouse. On lui répondait par des regards vides.

Le troisième jour, je me suis délibérément levé du lit, alors qu'ils m'avaient dit de rester allongé. Si j'avais besoin d'aller aux toilettes, la porte devait rester ouverte et ils regardaient. Je me suis levé et j'ai enfilé mes chaussures ; il y a eu une altercation. Je hurlais en allemand, ils répondaient en macédonien. Je ne comprenais pas ; ils ont sorti leurs armes et m'ont entouré, l'un près de la fenêtre, l'autre près de la porte, le troisième à côté du lit. Ils étaient vraiment menaçants. J'ai compris que la situation était grave²⁰.

Gardé jour et nuit par les trois agents de sécurité, Khaled devait répondre à leurs questions, d'abord vagues et retorses ; en réalité, on lui demandait d'avouer de but en blanc qu'il était un terroriste. Appartenait-il à Al-Qaida ? Qui connaissait-il ? Avait-il rencontré Mohamed Atta (le pilote du 11 septembre basé à Hambourg) ? Ou Ramzi Binalshibh, l'un des organisateurs du

11 septembre ? Il ne lui était posé aucune question sur un incident ou un épisode particuliers.

Les agents macédoniens donnaient l'impression de ne rien savoir de lui. Pourtant, ils auraient pu l'interroger sur des sujets précis. Khaled connaissait des gens qui avaient sympathisé avec les Talibans en Afghanistan. Comme d'autres Libanais de son âge, il avait participé à la guerre civile, dans son cas avec un groupe influencé par les Frères musulmans²¹. Il voyageait aussi souvent dans les Émirats arabes unis, au Maroc, en Jordanie et en Europe de l'Est. Mais là-dessus ils ne lui posaient aucune question. Au contraire, pensait-il, ils donnaient l'impression de chercher des pistes.

À certains moments, les interrogateurs semblaient poursuivre une piste.

Au bout d'une semaine, quelqu'un, sans doute le patron, est arrivé. C'était un homme de peut-être 55 ans... Il m'a dit que je n'étais pas Khaled el-Masri et que ce n'était pas mon passeport. J'avais soi-disant été à Jalalabad (une ville qui, avant le 11 septembre, abritait plusieurs camps d'entraînement de militants islamiques) et l'on m'y avait vu. Il m'a montré la photo d'un homme qui paraissait arabe en disant que ce type me connaissait²².

L'homme attendait dans le couloir. Khaled demanda à le rencontrer. Personne ne vint.

En Allemagne, pendant ce temps, Aïcha se trouvait dans une situation terrible. Son mari l'avait quittée après l'une de leurs pires disputes et elle n'avait pas la moindre idée de l'endroit où il se trouvait. Elle parlait peu l'allemand et était seule avec les quatre enfants dans un appartement de deux pièces. La famille vivait avec les allocations chômage de Khaled²³. Depuis plus de dix mois, Khaled n'avait pas de travail comme vendeur de voitures. Aïcha trouvait la vie en Allemagne difficile. Elle habitait à Ulm depuis sept ans, mais n'avait aucun ami allemand et ne connaissait personne, à l'exception des gens qu'elle rencontrait à la mosquée. Elle ne comprenait pas que Khaled se montre aussi cruel, qu'il ne l'appelle pas, n'envoie pas de carte postale, ni ne transmette de message à l'un des « frères », comme il appelait les autres croyants²⁴.

Khaled était un musulman strict. Pour Aïcha, l'idée d'aller voir directement l'un des amis de Khaled, c'est-à-dire approcher un homme sans son mari, était inconcevable. Elle rendit visite à l'épouse de Reda Seyam, le meilleur ami de son mari, pour lui demander conseil. Les deux femmes décidèrent qu'elle devait retourner chez ses parents à Beyrouth en attendant des nouvelles de son mari. Pour payer son voyage et celui des enfants, Aïcha vendit la voiture à un ami musulman, un homme qui fréquentait la même mosquée²⁵.

Après treize jours cantonné dans la chambre d'hôtel sans autorisation de quitter son lit, sinon pour se rendre aux toilettes, el-Masri entendait protester. Il entama une grève de la faim. Pendant les dix derniers jours de son séjour à Skopje, il refusa de s'alimenter. Enfin, ses gardes lui apprirent qu'il rentrait chez lui. L'appareil, affrété par la CIA, était en route. Il allait le transporter vers une tout autre destination.

Durant cette même période, le Boeing d'affaires 737 avait connu une fréquence de déplacements frénétique. Le 6 janvier, l'avion quittait l'aéroport Dulles, à Washington, pour se rendre à Francfort, puis à Amman, en Jordanie, où il embarqua un prisonnier yéménite à destination de Kaboul²⁶. Ensuite, il retourna à Washington, via la République tchèque. Puis il repartit à Larnaka, sur l'île de Chypre, après une escale à Shannon, en Irlande. Enfin, après Larnaka où la CIA tint une brève réunion (le Gulfstream de la CIA était arrivé à la même période), le Boeing s'envola pour le Maroc où il embarqua Binyam Mohamed pour le convoyer en Afghanistan.

Le jour même de la seconde restitution de Binyam, le commandant Fairing et son équipage repartaient pour Majorque, via Alger. On ne sait rien encore des raisons de ce périple. Mais un document publié par la base aérienne de Bagram fait état de trois « rapatriements » en Afghanistan, ce jour-là²⁷. Ce qui offre peut-être un indice. « Rapatriement » est un euphémisme militaire pour indiquer la restitution d'un détenu à son pays d'origine. Ensuite, comme je l'ai déjà dit, le commandant Fairing avait quitté Palma pour se rendre à Skopje et embarquer Khaled el-Mesri.

À BORD DU BOEING AFFRÉTÉ PAR LA CIA, LE 24 JANVIER, 15 HEURES – Le commandant Fairing amorça sa descente vers Kaboul. À l'arrière de l'appareil, Khaled el-Masri était totalement inconscient. Il ne se rappellerait quasiment rien d'un voyage dont il croyait qu'il le ramenait chez lui, alors qu'il s'éloignait de plusieurs milliers de kilomètres de sa famille. À Majorque, l'avion avait reçu des plateaux-repas, y compris des petits déjeuners et des fruits secs²⁸. Mais Khaled ne se souvenait d'aucun aliment. L'avion avait fait escale à Bagdad, avant de se poser en Afghanistan. Khaled se réveillait de temps à autre, mais on lui fit une seconde piqûre et il perdit connaissance. Ses boules Quies avaient glissé ; il entendait quelques bruits. Il n'était sûr que d'une chose : il ne rentrait pas chez lui.

Immédiatement après l'atterrissage à Kaboul, Khaled fut enfermé dans une pièce. Il y trouva un journal et comprit qu'il était en Afghanistan. On l'enferma ensuite dans le coffre d'une voiture ; le voyage dura dix minutes. « Je me suis réveillé dans une petite cellule crasseuse avec un vasistas, se rappelle-t-il. On aurait dit un sous-sol. Les murs étaient couverts de mots en arabe et en farsi écrits par d'autres prisonniers. J'étais sûr d'être en Afghanistan²⁹. » Par la minuscule fenêtre en hauteur, il vit le soleil se coucher. Il réalisa que son voyage avait duré plus de vingt heures.

Khaled et Binyam Mohamed étaient désormais entre les mains des Américains, même si leurs gardes étaient arabes ou afghans. Ils se trouvaient dans le réseau des prisons sous contrôle direct de la CIA.

Les chapitres précédents ont traité de l'externalisation des interrogatoires : le transfert des suspects entre les mains d'interrogateurs étrangers. Mais, à l'exception de la célèbre prison de Guantanamo Bay et des prisons exclusivement dirigées par des gouvernements étrangers, telle la Torah en Égypte, il existe tout un réseau de prisons américaines dirigées par la CIA elle-même. À la différence de Guantanamo, ces prisons n'offrent aucun accès à la Croix-Rouge. Et si l'on n'essaie même pas de prétendre y respecter les conventions de Genève, c'est parce qu'elles abritent théoriquement les « pires des pires des pires », comme l'administration américaine appelle ses ennemis jurés :

les membres d'Al-Qaida. Des gens comme Khaled Cheikh Mohammed. Au lieu de comparaître dans un procès du type Nuremberg, les individus responsables du 11 septembre sont emprisonnés dans des prisons ultra-secrètes et interrogés sans relâche. Outre ces « sites noirs », il existe une autre catégorie de prisons. Contrôlées par la CIA, mais fonctionnant avec du personnel local, elles accueillent une espèce secondaire de prisonniers, des gens comme Khaled et Binyam. La prison de Khaled est appelée la « Mine de sel », et celle de Binyam, la « Prison sombre » ou encore la « Prison de la musique ». Toutes deux sont gardées par des Afghans.

Le 30 juin 2004, la Cour suprême des États-Unis décréta que la prison américaine de Guantanamo Bay relevait du droit américain³⁰. Les prisons afghanes, dans lesquelles Khaled et Binyam furent expédiés la même année, correspondaient-elles aux standards américains d'interdiction du recours à la torture ?

La prison de Khaled, la « Mine de sel », une ancienne usine de briques au nord de Kaboul³¹, comportait neuf cellules, des salles d'interrogatoire et des salles de garde. Khaled n'avait pas de lit, seulement une vieille couverture crasseuse et des loques en guise d'oreiller. Ses codétenus étaient un Pakistanais, trois Saoudiens et deux Tanzaniens. Les gardes afghans assuraient le fonctionnement de la prison et recevaient les plaintes sur les conditions de détention. Les Américains menaient les interrogatoires. Certains parlaient l'arabe, d'autres utilisaient des interprètes palestiniens ou libanais. Un Américain dirigeait la prison.

La seule eau dont Khaled disposait dans sa cellule remplissait une bouteille en plastique sale. Elle était stagnante et jaune. Tenaillé par la soif, le prisonnier essaya d'en avaler. « J'ai vraiment voulu boire de cette eau, mais elle puait. Elle sentait de loin. J'ai retenu ma respiration et bu une gorgée. L'arrière-goût a duré plus d'une heure. C'était totalement infect³². »

La nuit de son arrivée, des hommes masqués sortirent Khaled de sa cellule et le menèrent jusqu'à une salle d'examen. Ils le déshabillèrent et prirent des photos, ainsi qu'un échantillon de sang. Le médecin, portant un masque et un jean, s'adressait en anglais à un Palestinien qui traduisait en arabe. Khaled se

plaignit de l'eau. Le docteur répondit que ce problème concernait les Afghans. Plus tard, Khaled quitta sa cellule pour se rendre en salle d'interrogatoire. Tout le monde portait des masques. Le chef des interrogateurs parlait l'arabe avec un accent libanais.

Khaled fut interrogé à quatre reprises les quatre jours suivants. Les questions n'étaient pas différentes de celles posées en Macédoine. On lui demandait de parler du centre multiculturel, de la mosquée d'Ulm, et s'il connaissait Mohamed Atta, mais jamais d'un crime ou acte terroriste spécifiques. Après quelque temps, l'interrogateur parut tout simplement renoncer. « Il m'a dit que je n'étais pas coopératif, dit Khaled, et qu'ils allaient m'oublier au fond de ma cellule. Il n'avait plus de temps à perdre avec moi. Pendant environ trois semaines, je n'ai reçu aucune visite. Je suis resté enfermé tout le temps³³. »

Les conditions dans sa cellule étaient sinistres. On l'autorisait à utiliser les toilettes trois fois par jour et il était totalement seul. Les Afghans apportaient la nourriture : du poulet bouilli dans de l'eau. Parfois, une laitue jaune et moisie. « La nourriture nous donnait toujours la diarrhée, à moi et aux autres. Nous ne savions pas s'ils y avaient injecté une substance ou si elle était tout simplement infecte³⁴. »

En théorie, Khaled n'avait pas le droit de communiquer avec les autres détenus. Mais quand les gardes s'éloignaient, des conversations se murmuraient entre les cellules. Les détenus laissaient aussi des notes aux toilettes. Khaled apprit ainsi qu'ils étaient neuf dans cette partie de la prison, chacun dans une cellule individuelle.

On l'avait battu en Macédoine et à l'aéroport de Skopje, mais ici son traitement était plus léger. Les détenus n'en étaient pas moins enchaînés, ce qui rendait leurs déplacements dangereux. « Les gardes nous bouscullaient et nous poussaient dans les escaliers, bras levés. J'ai failli me briser l'épaule parce que je n'allais pas assez vite³⁵. » En tout, Khaled aura été malmené pendant les interrogatoires, battu en Macédoine, photographié nu ; on lui aura injecté des drogues et imposé des suppositoires ; plus tard, pendant sa grève de la faim, il sera alimenté de force. Et cependant, il ne prétend pas avoir subi de tortures physiques.

L'ancien secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld et de

nombreux fonctionnaires dans l'administration américaine ont dit que les accusations de tortures lancées par beaucoup d'anciens détenus étaient des affabulations. Ils ont cité pour preuve un manuel d'entraînement du Djihad qui a largement circulé sur Internet et a souvent été retrouvé chez des militants³⁶. Khaled était un exemple de prisonnier qui minimisait son expérience : il n'a, par exemple, jamais essayé de prétendre qu'on l'avait battu en Afghanistan. De fait, le jour de son retour, lorsqu'il raconta son calvaire pour la première fois à son ami Reda Seyam, il admit que l'expérience était horrible, mais sans comparaison avec ce que subissaient d'autres prisonniers, et qu'il devait ce traitement de faveur à sa nationalité allemande.

L'épreuve de Khaled était essentiellement psychologique. On accueillait ses protestations d'un haussement d'épaules. Mais ses ennuis n'étaient pas « comme ceux des autres », dit-il. Il a rencontré des gens qui venaient de prisons pires que la sienne et où les traitements étaient beaucoup plus sévères. Certains lui ont décrit la « Prison de la musique » et les mois de détention passés dans une obscurité totale.

Khaled racontait : « Il y avait une musique très forte et très ennuyeuse, et l'obscurité. Ils étaient attachés au sol, de sorte qu'ils ne pouvaient ni s'asseoir ni se lever... Certains avaient les mains enchaînées au plafond, et le corps suspendu. Ils restaient nus, sans nourriture, sans eau, pendant cinq jours. L'un d'eux avait les jambes tellement gonflées quand on l'a descendu qu'il a dû être soigné avec des piqûres. Un autre, originaire de Tanzanie, avait eu la main cassée à cause des coups. On l'a aussi forcé à ramper dans une espèce de petite valise. À l'intérieur, il a vomi plusieurs fois ; après ça, son estomac était totalement vide³⁷. »

Il ajoutait : « J'ai tellement entendu parler de la "Prison sombre" que j'en suis arrivé à vivre personnellement ses horreurs³⁸. »

C'est dans cette « Prison sombre » que fut interné l'un des prisonniers du commandant Fairing transporté dans le même Boeing 737 de la CIA : Binyam Mohamed. Comme je l'ai dit plus haut, Binyam était arrivé à Kaboul deux jours avant Khaled. Dans le récit, dicté à Guantanamo, de sa captivité à travers les prisons américaines, Mohamed évoquait lui aussi la « Prison sombre » où il avait été transféré.

Selon Binyam, la principale torture utilisée dans ce centre de détention était de la musique passée très fort en permanence. L'armée américaine a utilisé pour la première fois cette tactique psychologique en décembre 1989, pour faire sortir le général Manuel Noriega de l'ambassade du Vatican à Panama, où il s'était réfugié. Le morceau le plus fréquemment passé à la « Prison sombre » était « White America », par Eminem. « Les sons étaient tellement horribles et forts que, pour diminuer l'intensité, j'utilisais tout ce qui me tombait sous la main, du papier toilette si j'en avais, ou un pan de couverture que j'enfonçais dans mes oreilles. D'autres ont utilisé la même méthode, mais je connais au moins un cas de prisonnier qui a eu les tympans perforés. » C'est alors que Binyam avait craqué, acceptant de signer n'importe quoi. Il fut bientôt déplacé sur la base militaire de Bagram, avant d'être transféré à Guantanamo.

Seul dans sa cellule, Khaled était au désespoir. Ses sévices n'étaient peut-être pas physiques, mais il sentait le poids de la torture psychologique. Il n'avait qu'un moyen de protester : la grève de la faim. Après s'être organisés, Khaled et ses codétenus commencèrent par refuser à la fois nourriture et boisson. Au bout d'un certain temps, ils décidèrent de boire l'eau, aussi infecte et malodorante qu'elle soit. Beaucoup renoncèrent, affaiblis par des mois de mauvais traitements. Khaled poursuivit sa grève pendant trente-sept jours, jusqu'à ce que les Américains décident d'intervenir pour le garder en vie.

Ils sont venus et m'ont dit que je pourrais être libéré d'ici trois semaines. Je devais interrompre ma grève de la faim. J'ai refusé et exigé des garanties. Ils m'ont ramené en cellule. Vingt minutes plus tard, quatre hommes masqués, vêtus de noir, sont revenus. Ils m'ont mis les menottes et les fers, et m'ont mené en salle d'interrogatoire. Là, ils m'ont ligoté sur une chaise. L'un d'eux m'a maintenu la tête en arrière avec le bras. Le médecin s'est approché avec une espèce de tube pourvu d'un entonnoir à l'extrémité. Il a enfoncé le tube dans mon nez jusqu'à l'estomac, et y a fait glisser un liquide nutritif. C'était vraiment douloureux. Et il m'a dit qu'ils pouvaient répéter l'opération n'importe quand : « Tu ne peux pas nous imposer tes volontés. » Alors, nous avons négocié. Ils ont promis que la

nourriture serait meilleure, pour moi en particulier, que l'eau serait buvable et que nous aurions des livres, etc.³⁹.

Khaled avait marqué un point. La CIA savait que s'il mourait en prison, son décès ferait une publicité désastreuse à l'Agence. Selon un article paru ultérieurement dans le *New York Times*, son cas était désormais connu au plus haut niveau de l'administration américaine. George Tenet, le directeur de la CIA, était au courant, ainsi que Condoleezza Rice, alors conseillère à la sécurité nationale⁴⁰. Il fallait sortir Khaled de là. Mais il y avait un hic : comment le libérer et l'empêcher de révéler l'existence des prisons secrètes de la CIA ? Fallait-il informer officiellement le gouvernement allemand ?

Durant ses derniers jours au fond de sa prison afghane, non seulement Khaled fut interrogé sur des informations venues d'Allemagne, mais il rencontra un nouvel interrogateur qui lui laissa entendre qu'il représentait le gouvernement allemand. C'était au début du mois de mai. Khaled reprenait des forces après sa grève de la faim. Le directeur de la prison, un deuxième Américain et un Allemand avec un accent du Nord se trouvaient dans la salle d'interrogatoire. L'Allemand disait s'appeler « Sam ». Âgé de 40 ou 45 ans, il était mince, mesurait environ 1,75 mètre et avait les cheveux blonds un peu longs. Il dit qu'ils allaient jouer cartes sur table.

« Je lui ai demandé : "Faites-vous partie des autorités allemandes ?" Il a dit : "Je ne veux pas répondre à cette question." Quand je lui ai demandé si les autorités allemandes étaient au courant de ma présence ici, il a répété : "Je ne peux pas répondre à cette question"⁴¹. »

Khaled s'étonna : comment pouvaient-ils jouer cartes sur table si Sam refusait de répondre aux questions les plus élémentaires ? Sam répliqua que Khaled ne devait pas parler, mais répondre. « Il a commencé à poser les mêmes questions que les Américains sur le Dr Yehia Yusuf et les gens qui fréquentaient le centre multiculturel à Ulm⁴². » Le Dr Yusuf était le dirigeant de la mosquée.

C'était peut-être une ruse. Les détenus britanniques à Guantanamo affirment avoir été interrogés en Afghanistan par un agent britannique du MI6. Et pourtant, j'ai rencontré un Américain qui a admis être cet agent. Il s'était fait passer pour un

Anglais afin de convaincre les détenus de parler. Khaled en était certain : Sam était vraiment un Allemand⁴³. Le gouvernement allemand a nié la chose. Pourtant, le BND, le service du renseignement extérieur allemand, a informé ses autorités de tutelle dans un rapport secret qu'il détenait des informations précises sur deux Américains parlant l'allemand ; tous deux avaient travaillé dans les services de renseignements américains en Allemagne. L'un d'eux était peut-être le Sam en question⁴⁴. Selon un témoignage, Sam était probablement un certain « Thomas V. » qui a travaillé au consulat américain de Hambourg en 2000⁴⁵.

Quoi qu'il en soit de sa véritable identité, Sam annonça à Khaled qu'on allait le libérer, mais que l'Amérique voulait garder le secret sur sa détention. « Sam m'a expliqué que les Américains ne tenaient pas à admettre que j'avais été ici. Pour cette raison, le retour en Allemagne serait un peu compliqué. Ainsi, personne ne saurait d'où je venais et où j'avais été. Cela prendrait un moment, mais je ne devais pas m'inquiéter. Je serais libéré. C'était sûr à cent pour cent⁴⁶. » La ration alimentaire de Khaled augmenta. La diarrhée, le manque de nourriture et d'eau, et le stress causé par son emprisonnement incompréhensible, avaient entraîné chez lui une importante perte de poids. Après la promesse de Sam, il reçut du lait et de la viande. Il pensait qu'on voulait l'engraisser.

La promesse se réalisa le 28 mai. Ce jour-là, Khaled fut conduit à l'aéroport, à dix minutes en voiture, et il embarqua à bord d'un autre avion privé, accompagné de Sam⁴⁷. Au lieu de le ramener directement en Allemagne, Sam le déposa en Albanie, à Tirana. Sa captivité n'était pas encore achevée. Pendant six ou sept heures, Khaled fut transporté dans la campagne albanaise sur une série de mauvaises routes. Enfin, la voiture s'arrêta, ses ravisseurs ôtèrent la corde qui liait ses mains et le bandeau qui couvrait ses yeux, ils lui rendirent ses affaires, y compris son argent, saisis au moment de son arrestation en Macédoine, et lui dirent de descendre le chemin en face de lui et de ne pas se retourner une seule fois. Il s'exécuta, frissonnant de peur. « J'étais effrayé, je pensais qu'ils allaient me laisser faire quelques pas et me tirer une balle dans le dos. Mais je me disais : pourquoi ? Il y a des moyens moins onéreux de se débarrasser de quelqu'un⁴⁸. »

Trois hommes en uniforme l'attendaient au bout du chemin. L'un d'eux tenait un sac en plastique contenant un repas empaqueté. Ils lui demandèrent son passeport, l'informèrent qu'il était entré illégalement dans le pays et qu'ils devaient le reconduire à Tirana. Il apprit ainsi qu'il se trouvait dans le triangle frontalier entre l'Albanie, le Macédoine et la Serbie. La voiture démarra à 22 heures et le mena directement à l'aéroport de Tirana où il acheta un billet de 409 dollars avec son propre argent. Enfin, il embarqua dans un appareil de la compagnie Albanian Airways à destination de l'Allemagne. Cette fois, c'était un vol civil normal.

PASSAGE DE FRONTIÈRE, AÉROPORT DE FRANCFORT, 29 MAI 2004, 8 H 40 – Après cent quarante-neuf jours de captivité, Khaled était de retour dans son pays. Il s'avança vers un fonctionnaire de la police des frontières. Celui-ci, examinant son passeport, déclara : « Ce n'est pas vous sur la photo. » Khaled paraissait vieilli de plusieurs années. « Si, répondit-il, la photo est récente. Elle a été prise il y a huit mois. » Khaled présenta d'autres documents pour convaincre le policier. C'est alors qu'il réalisa l'ampleur du changement⁴⁹. Il avait perdu plus de trente kilos pendant sa captivité.

Il était tard quand il arriva à Ulm, portant la petite valise qu'il avait préparée pour ses courtes vacances, six mois plus tôt. C'était irréal. Ses vêtements étaient pliés comme au jour du départ, ses affaires de toilette intactes. Même l'argent et les clés étaient à leur place⁵⁰. Au 18 Bahnhofstrasse, où il avait vu sa femme et ses enfants pour la dernière fois, il vit d'abord que la boîte aux lettres débordait de publicités et de courrier : lettres de menaces d'huissiers, sommations à comparaître devant le tribunal, demandes de rendez-vous avec l'agence locale pour l'emploi. Quand il entra dans le petit appartement, sa surprise fut encore plus grande : le lieu semblait avoir été mis à sac, le divan était déchiqueté. Il n'y avait aucun signe de sa femme et de ses quatre fils⁵¹.

Ne sachant que faire, il se rendit en courant chez son ami Reda Seyam. Il était 23 heures quand il sonna à sa porte. Seyam ne pouvait en croire ses yeux. Khaled n'avait pas seulement perdu trente kilos, il était barbu et chevelu. Mais le plus saisissant était son regard triste, fatigué, usé. Seyam le fit entrer, lui

prépara un repas et le mit au lit. Quand Khaled se réveilla le lendemain et qu'il commença à raconter son histoire, Reda Seyam sortit sa caméra vidéo en annonçant : « Tu dois parler devant cette caméra⁵². » Ce récit, que j'ai obtenu pour ce livre, était personnel et intime. Mais il ne contredisait en rien le témoignage public que Khaled livrera plus tard.

Après quelques jours de sommeil et de récupération, Khaled el-Masri s'employa à reconstruire sa vie. Seyam lui avait appris qu'Aïcha et les quatre garçons vivaient chez les parents de sa femme, au Liban. Il appela et organisa immédiatement le retour de sa famille en Allemagne. Des retrouvailles émues eurent lieu une semaine plus tard à l'aéroport de Francfort.

En juin, sur les conseils d'un avocat, Khaled déposa auprès du chancelier allemand et du ministre des Affaires étrangères de son pays une plainte officielle contre la police allemande, où il décrivait les conditions de son enlèvement⁵³. Après des heures d'interrogatoire, le procureur de Munich conclut à la véracité de ses propos. Certains éléments corroboraient son voyage en Macédoine (par exemple, des témoignages d'autres passagers du bus) et un échantillon de ses cheveux confirmait sa grève de la faim⁵⁴. En outre, des données sur les mouvements du Boeing correspondaient précisément à la restitution de Khaled entre Skopje et l'Afghanistan. Le procureur de Munich, Martin Hofmann, déclara : « Rien ne m'indique que Masri n'a pas dit la vérité⁵⁵. »

Mais alors que l'histoire s'ébruitait, Khaled et son entourage s'interrogeaient sur le plus grand mystère de toute cette affaire : pourquoi cette arrestation ? Et que cachait sa restitution ?

Selon la thèse la plus pratique et la plus fréquente, la CIA, en enlevant Khaled el-Masri, aurait commis une erreur involontaire. L'explication était commode. Elle impliquait que s'il y avait erreur, elle était regrettable, mais qu'il n'y avait rien de fondamentalement pernicieux dans le déroulement des faits : l'enlèvement, le transport clandestin et l'emprisonnement secret d'un individu qui n'était accusé de rien ou contre lequel n'était engagé aucun procès. Dans toute guerre, il y a toujours des innocents. Et même quand la preuve de la complète innocence de Khaled fut apportée, cela n'eut aucune importance :

comme les réalistes le soutiennent, les accidents de parcours sont inévitables.

Au début de l'année 2005, quand Khaled commença à parler publiquement de son traitement et que son témoignage fut corroboré, entre autres, par les carnets de vol, le gouvernement américain fut incapable de prétendre que de telles restitutions n'existaient pas. Le point capital était de soutenir qu'aucune torture n'avait été prévue, et que si torture il y avait eu, il s'agissait d'une erreur épouvantable. Après tout, Bush avait récemment déclaré que les États-Unis montraient l'exemple en « menant le combat » contre la torture⁵⁶.

Retranchée sur ses positions, la CIA organisa sa défense. Oui, le cas de Khaled était une terrible erreur, une erreur sur la personne. En avril 2005, le *New York Times* cita des sources de l'Agence selon lesquelles « les autorités macédoniennes et américaines ont pris el-Masri pour un membre d'Al-Qaïda ayant suivi un entraînement dans l'un des camps d'Oussama Ben Laden, en Afghanistan. Mais, en l'espace de quelques mois, elles ont conclu qu'il était victime d'une erreur d'identité. Son nom ressemblait à celui d'un suspect d'Al-Qaïda placé sur une liste internationale d'observation de terroristes potentiels ». Les fonctionnaires américains reconnaissaient que « la détention était une erreur sérieuse et qu'il [Khaled] était resté détenu trop longtemps après que les responsables américains eurent réalisé leur erreur⁵⁷ ».

Par la suite, le centre du contre-terrorisme de la CIA fut directement mis en cause. Un ancien employé de l'Agence confia au *Washington Post* : « Masri est resté cinq mois en détention parce que la patronne de la cellule Al-Qaïda au centre du contre-terrorisme l'avait pris pour quelqu'un d'autre... Elle n'était pas vraiment sûre. Elle avait seulement eu une intuition⁵⁸. »

Au cours de cette même année 2005, alors que les enlèvements et les vols secrets de la CIA soulevaient la fureur des Européens, Condoleezza Rice, devenue secrétaire d'État aux Affaires étrangères, fit allusion à cette erreur en déclarant publiquement : « S'il y a eu des fautes, elles ont été rapidement corrigées. » Elle répéta le mantra en privé lors d'une rencontre, à la fin de l'année 2005, avec Angela Merkel, la nouvelle chancelière allemande, l'assortissant, selon des fonctionnaires allemands

présents, d'une excuse spécifique à l'égard de Khaled. Ce qu'elle niera par la suite.

À cette époque, l'affaire Khaled el-Masri m'intéressait de plus en plus et je m'étais fixé pour objectif d'essayer de comprendre ce qui s'était réellement passé. Dans quelle mesure, me demandai-je d'abord, la capture de Khaled pouvait-elle être le fruit d'une simple erreur ?

Il m'apparut que la cause la plus évidente d'une erreur légitime *pouvait* tenir au fait que Khaled el-Masri portait le même nom qu'un homme suspecté d'avoir aidé les conspirateurs du 11 septembre basés en Allemagne. Selon le *9-11 Commission Report*, un « Khalid al-Masri » (appelons-le « Khalid de Hambourg ») avait servi de lien entre les pilotes stagiaires dirigés par Mohamed Atta à Hambourg et la direction d'Al-Qaida en Afghanistan. Au moment de l'arrestation de Khaled, ce Khalid de Hambourg était toujours sur la liste des avis de recherche. Il était plausible que le nom de famille de Khaled l'ait signalé comme suspect quand il traversait la frontière pour entrer en Macédoine. Cet élément, du moins, pouvait expliquer son arrestation initiale⁵⁹.

Toutefois, si les Macédoniens pouvaient croire qu'ils avaient capturé le Khalid de Hambourg, il était improbable que les Renseignements américains aient persisté longtemps dans la même erreur, en tout cas pas pendant cinq mois. Khaled vivait à Ulm depuis de nombreuses années ; la vérification de son passé auprès des autorités allemandes ne posait aucune difficulté. Il fréquentait une mosquée surveillée en permanence. Les autorités allemandes n'auraient pas hésité à l'arrêter si elles avaient eu le moindre soupçon sur son implication dans le 11 septembre. Mais il n'avait jamais fait l'objet d'une enquête, pas même pour une contravention.

Supposons, bien que cette hypothèse contredise des années de coopération, que la CIA n'ait pas eu confiance dans les Allemands et qu'elle ait trouvé peu judicieux d'arrêter Khaled en Allemagne. Ses agents n'auraient-ils pas, ne serait-ce qu'une seule fois, demandé à Khaled s'il était vraiment le Khalid de Hambourg ? N'auraient-ils pas essayé de vérifier son identité ? Ne lui auraient-ils pas demandé s'il se trouvait vraiment dans le train allemand où le Khalid de Hambourg avait rencontré Atta ? Khaled ne se rappelait aucune question de ce genre.

Oui, on lui avait demandé s'il appartenait à Al-Qaida. Et s'il connaissait Mohamed Atta et Ramzi Binalshibh. Tous les suspects venus d'Allemagne s'entendaient poser les mêmes questions. Mais il n'y avait rien eu de spécifique, aucune indication d'accusation effective.

Dans ces conditions, comment Khaled expliquait-il lui-même les événements ? La thèse de la confusion d'identité ne le convainquait pas. « Ils m'ont dit qu'ils avaient confondu les noms et qu'ils avaient éclairci la situation, mais ça ne me paraît pas imaginable. Vous pouvez éclaircir une erreur d'identité en quelques minutes⁶⁰. »

Si la CIA disposait de renseignements spécifiques prouvant la culpabilité de Khaled pour d'autres crimes ou attestant qu'il jouait un autre rôle à Al-Qaida, pourquoi n'en a-t-elle jamais fait état pendant les interrogatoires ? L'Agence avait utilisé des moyens extrêmes et dispendieux pour l'emmener en Afghanistan dans un avion privé. Et cependant, quand Khaled fut entre les mains de la CIA, quand il fut enfermé dans l'une de ses prisons, ce fut comme si ses agents cherchaient un moyen de justifier rétrospectivement leurs agissements. Plutôt que de défendre son enlèvement pendant la détention de Khaled, la CIA voulait contraindre son prisonnier à inventer ses crimes pour justifier son sort. Comme dans la scène du *Procès* de Franz Kafka où l'on demande à Joseph K. d'avouer un crime dont il n'a pas connaissance. Khaled se souvenait d'un échange où il lui était demandé de justifier sa détention. L'interrogateur, dit-il, commença « à hurler après moi et me demanda si j'avais la moindre idée de la raison de ma présence ici. J'ai répondu que, en effet, c'était la question... J'ai dit que je voulais savoir pourquoi j'étais ici. Il a répondu : "Vous êtes ici dans un pays sans lois et personne ne sait où vous êtes. Savez-vous ce que cela signifie ?" »⁶¹.

Ainsi, me disais-je, la nature des questions posées à Khaled indiquait non pas l'idée d'une détention résultant d'une accusation erronée (si l'on excepte, peut-être, l'épisode initial de son arrestation à la frontière), mais d'une stratégie d'obtention de l'information. Loin d'être interrogé sur une infraction spécifique, encore moins sur ses *intentions* de commettre un crime, Khaled était essentiellement interrogé sur ses *fréquentations*. Qui connaissait-il ? Qui rencontrait-il et à quelle date ?

Comme dit Khaled : « Rien ne parle en faveur de la théorie de la confusion. Je pense que cela avait à voir avec mes contacts. Ils voulaient savoir ce que le centre multiculturel, le Dr Yusuf et Reda Seyam mijotaient. Ils pensaient : "Il se passe quelque chose là-bas. Nous le saurons si nous mettons ce type dans une situation difficile. Alors, il nous le dira⁶²." » Cet acharnement sur les fréquentations est important : il éclaire toute l'affaire Khaled et la stratégie mise en place après le 11 septembre. D'anciens agents de la CIA ont insisté sur le fait que cette stratégie n'aurait jamais été réprouvée auparavant. Si l'on pouvait considérer les contacts et les amis de Khaled comme preuves de sa culpabilité et comme justification de sa détention, l'accusation prenait brusquement tout son sens. Dans le monde de l'après-11 septembre, et quand on en venait à ses fréquentations, Khaled déclenchait tous les signaux d'alarme :

En premier lieu, Khaled fréquentait une mosquée radicale, le centre multiculturel, connue pour ses antécédents : elle avait recruté des jeunes musulmans comme soldats de l'islam. Deux fidèles de la mosquée s'étaient battus en Tchétchénie contre les Russes et ils étaient morts en 2002 et 2003⁶³.

En deuxième lieu, Khaled fréquentait le chef spirituel de la mosquée, le Dr Yehia Yusuf. Connue pour ses sermons anti-occidentaux, Yusuf était qualifié par le ministre de l'Intérieur bavarois de « prêcheur de la haine ». Le ministre était décidé à l'expulser de Bavière. Omar, le fils du Dr Yusuf, avait également un point de vue militant et c'était un ami de Khaled. Il a finalement été expulsé de Bavière en 2005.

En troisième lieu, et c'est le plus important, le meilleur ami de Khaled, Reda Seyam, était un sympathisant déclaré du Djihad islamique global. Il avait combattu en Bosnie, puis était parti en Extrême-Orient où il avait réalisé des vidéos de propagande militante. Après l'attentat de Bali, en octobre 2002, Seyam avait été arrêté en Indonésie sur le soupçon de conspiration. Il avait été relâché et expulsé en Allemagne. Son opinion n'avait pas changé. En 2005, il avait eu un fils et l'avait nommé Djihad.

Telles étaient les raisons pour lesquelles Khaled pouvait être tenu pour un terroriste potentiel. Son réseau d'Ulm, et en particulier ses rapports avec le Dr Yusuf, l'avaient mis dans le

pétrin. « Je pense qu'il y a un lien. Parce qu'on m'a interrogé sans cesse à son sujet⁶⁴ », dit-il. Apparemment, tous les chemins menaient à Ulm.

ALPES SOUABES, SUD DE L'ALLEMAGNE, 19 MARS 2006
– J'avais atterri à Stuttgart et traversé des collines enneigées pour me rendre à la ville médiévale d'Ulm. Je voulais essayer de parvenir à ma propre conclusion sur les véritables raisons de l'enlèvement de Khaled et sur l'implication de l'Allemagne dans cette affaire.

Un peu à l'ouest, sur la même chaîne de collines, s'étend la Forêt-Noire, source du puissant Danube qui traverse Ulm, puis l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, avant de se jeter dans la mer Noire. C'est la route suivie par le bus de Khaled quand celui-ci voyageait vers la Macédoine, traversant Vienne et Belgrade. En Allemagne, le fleuve délimite deux Länder : la partie nord d'Ulm, où habitait Khaled, se situe dans le Bade-Wurtemberg. Quand je franchis le vieux pont enjambant le fleuve, j'entrai dans la « Nouvelle Ulm ». Un panneau m'accueillit, proclamant : *Land de Bavière*. Je trouvai, dans la partie bavaroise de la ville, le centre multiculturel controversé, la mosquée dont Khaled et Seyam étaient les fidèles. Elle avait été fermée quelques mois plus tôt sur ordre du gouvernement bavarois ; un bordel légal avait ouvert à côté, ses lumières rouges pulsant dans un cœur en néon.

« Comprenez que tout le monde voulait surveiller cette mosquée, m'expliqua un fonctionnaire de la Sécurité. C'était comme un bazar d'Orient, un marché du renseignement, chaque service rivalisait avec les autres pour recruter ses sources. » En Allemagne, depuis le désastre du 11 septembre accompli par une cellule d'Al-Qaida à Hambourg, tout le monde était sur les dents pour trouver de nouveaux informateurs sur l'extrémisme islamique. La mosquée d'Ulm était l'un des hauts lieux du soupçon. « Et tout le monde voulait s'y mettre. Soudain, chacun a décidé de partir à la chasse aux terroristes. » Cependant, la complexité de la situation était accrue par la séparation de la ville entre deux Länder. Selon le droit allemand, chaque Land a sa propre agence de renseignement (résultat d'un système de garde-fous créé après la Deuxième Guerre mondiale pour empêcher l'apparition d'une nouvelle

Gestapo). Dans le cas de la mosquée d'Ulm, les agences des deux Länder – police municipale, police du Land et services de renseignements – étaient en compétition pour s'implanter dans la mosquée. « Je compte au moins huit agences allemandes en tout, résuma mon interlocuteur, et cela, sans parler des agences étrangères. »

Le fonctionnaire que j'interrogeai de retour à Stuttgart, l'un parmi toute une kyrielle d'agents dont un collègue et moi avions réussi à retrouver les traces, éclata de rire en évoquant ce qui ressemblait à un cirque. « Je suis sûr que des agents égyptiens, saoudiens et marocains s'intéressaient de près à la mosquée, sans compter les Américains et les Israéliens. » Nul doute que, dans les mois précédant son enlèvement, Khaled et ses amis avaient soupçonné qu'il se passait des choses étranges. « On voyait des visages inconnus à la mosquée, des gens prenaient des photos. Khaled et Seyam avaient le sentiment d'être suivis en voiture », m'a précisé leur avocat, Manfred Gnjdic.

Cette vigilance a-t-elle permis d'obtenir des renseignements ? Khaled était-il suspecté ? Les agents des services de sécurité nous ont confirmé qu'ils savaient beaucoup de choses sur son compte, bien avant son enlèvement. Ils pensaient, eux aussi, qu'il avait été enlevé à cause de ses fréquentations. Mais de là à en déduire que ses fréquentations apportaient la preuve de sa culpabilité, c'était franchement idiot. « Khaled s'est tenu à l'arrière-plan de la mosquée un certain temps, m'expliqua un agent, mais il n'avait aucune importance. Parmi tous ceux qu'on soupçonnait de menacer la sécurité, il était au bas de la liste, un acteur secondaire sur la scène. » Même les personnages plus sérieusement soupçonnés, son ami Reza Seyam et le Dr Yusuf, étaient loin d'être considérés comme des terroristes à proprement parler. Seyam avait fait l'apologie, voire recommandé, le Djihad, mais on n'avait aucune preuve que ses discours allaient au-delà de la propagande. En Indonésie, les Américains avaient amplement eu la possibilité de l'arrêter, mais ils avaient choisi de ne pas le faire. Quant au Dr Yusuf, il avait certainement un point de vue extrémiste, mais il entretenait un dialogue étroit avec les autorités allemandes. En fait, il m'a été confirmé que les services de sécurité du Land de Bavière l'avaient payé pendant des années. Qui, à la mosquée,

n'était pas un informateur ? ai-je demandé à l'un de mes interlocuteurs. Il m'a répondu par un petit rire.

Ceux qui détenaient beaucoup d'informations sur la mosquée d'Ulm étaient d'accord sur le même point : la CIA avait fait fausse route en poursuivant Khaled el-Masri. Ce qui était arrivé n'était explicable que par la désinformation ou par une raison autre qu'un soupçon tangible.

Mais qu'en était-il de l'implication des Allemands ? Avaient-ils fourni des informations à la CIA ?

Au cours de sa détention en Afghanistan, Khaled en était arrivé à une conclusion : son pays d'adoption fournissait les informations qu'utilisaient ses interrogateurs. Toutes les questions portaient sur ses connaissances à Ulm ou à Neu Ulm, ou sur le centre multiculturel. Les interrogateurs de la CIA disposaient de détails aussi précis que le genre de nourriture qu'on pouvait acheter à la boutique de la mosquée. Comment auraient-ils pu poser des questions si détaillées sans une forme de coopération avec les autorités allemandes ?

Une question pointue sur ses contacts en Norvège avait permis à Khaled el-Mesri de comprendre que les Américains avaient accès à des informations sur son compte bancaire. La Norvège « est le seul endroit d'où j'ai reçu de grosses sommes d'argent. J'avais un très bon client là-bas, et il avait transféré une fois 50 000 euros sur mon compte pour que je lui achète des voitures. Quand ils m'ont interrogé sur la Norvège, j'ai fait l'idiot. Mais je pensais : "Aha, ils sont au courant pour mon compte bancaire." La CIA y avait peut-être eu accès, mais il me semblait plus probable que les Allemands lui avaient fourni l'information⁶⁵ ». Un autre détail, durant son séjour à la « Mine de sel », indiquait la coopération des Allemands. Les Américains savaient que son ami Reda Sayem conduisait une Renault immatriculée sous le nom de la femme de Khaled, Aïcha. Khaled affirmait que personne d'autre que les deux hommes n'était au courant de l'arrangement. « Il fallait fouiller dans les archives administratives pour le savoir⁶⁶. »

Ces exemples me prouvaient que la CIA surveillait étroitement les faits et gestes des fidèles à la mosquée. Cependant, compte tenu de l'ampleur de la pénétration du lieu par de nombreuses agences de renseignement, il était difficile d'identifier précisément l'origine de la transmission d'informations

aussi détaillées, si l'on s'en tenait à l'idée que la CIA respectait les règles interdisant à ses agents actifs de mener des opérations unilatérales sur le territoire allemand.

Du côté allemand, les agences locales n'avaient pas transmis aucune information sur Khaled. Selon un agent allemand, la responsable de la CIA à Munich avait souvent réclamé une mise à jour des renseignements sur la mosquée, mais cela ne concernait pas spécifiquement Khaled. À un échelon supérieur, toutefois, des analystes du renseignement allemands, dans une série d'entretiens à Berlin, ont fait valoir que la CIA, compte tenu de ses relations étroites avec les agences de renseignement intérieur et extérieur allemandes, pouvait obtenir quantité d'informations détaillées sur la mosquée d'Ulm sans même avoir besoin de les demander. Quels que soient les désaccords exprimés en public par les autorités allemandes à propos de la politique étrangère américaine (par exemple, l'invasion de l'Irak), les agents allemands travaillaient main dans la main avec leurs homologues américains⁶⁷. Même durant l'invasion de l'Irak, les agents du BND présents à Bagdad fournissaient des renseignements précis aux États-Unis en identifiant des cibles dans la capitale irakienne et en excluant des non-cibles, tels les bâtiments civils sensibles⁶⁸. Dans ces conditions, les États-Unis avaient-ils obtenu leurs informations sur Khaled par l'une des agences locales allemandes, par un service de renseignements arabe actif à Ulm, ou grâce à l'échange systématique de renseignements au niveau national ? Dans tous les cas, l'obtention de ces informations ne présentait aucune difficulté.

À un niveau plus élevé, la position des Allemands n'était rien moins que convaincante. Le matin du 31 mai 2004, juste après la libération de Khaled en Albanie, Daniel Coast, l'ambassadeur américain en poste en Allemagne, raconta ce qui venait de se passer à Otto Schily, le ministre de l'Intérieur allemand de l'époque⁶⁹. Otto Schily était également le patron du bureau du terrorisme dans la grosse unité du maintien de l'ordre au sein du ministère⁷⁰. Selon une note officielle, les États-Unis admettaient avoir enlevé un citoyen allemand placé sur une « liste d'observation », et présumé porteur de faux documents. Coast, s'excusant de l'erreur, annonça que Khaled avait été relâché par les services américains après vérification de l'au-

thenticité de son passeport, et qu'en retour l'Allemagne avait promis le silence⁷¹. Plus tard, le ministre nia l'existence de toute note sur la rencontre et il n'en dit rien au procureur de Munich quand ce dernier demanda des précisions aux autorités allemandes, au début de son enquête. De la part d'un gouvernement qui prétendait ignorer tout de l'affaire, c'était un comportement étrange. Comme l'a expliqué Khaled dans l'entretien qu'il m'a accordé pour ce livre, si la CIA avait des doutes sur l'authenticité de son passeport et sur son identité réelle, il était incroyable qu'elle n'ait pas contacté les services de renseignements allemands pour lui venir en aide⁷².

Pendant des années, en particulier après le 11 septembre, la CIA avait utilisé Francfort comme sa principale base logistique en Europe. C'était aussi le principal point de transit pour les opérations de restitution au Moyen-Orient. En Europe, le quartier général de l'agence américaine de renseignement militaire (Defense Intelligence Agency, DIA), l'un des plus proches partenaires des agences de renseignement allemandes, se situe à Vaihingen, près de Stuttgart⁷³. L'Allemagne aurait-elle été assez bête pour autoriser de telles activités sur son territoire sans savoir ce qui se passait ? « Bien sûr que non, m'a expliqué un ancien agent de la CIA, très au courant des opérations de contre-terrorisme de l'Agence pendant les trois premières années consécutives au 11 septembre. Avec les Européens, en particulier avec les Allemands, ça a toujours été : "Ne demandez pas, ne dites pas." Les Allemands ne connaissaient pas les détails, mais ils savaient. » Au moment de la rédaction de ce livre, ces questions faisaient l'objet d'une enquête du Parlement allemand.

Au-delà de la complicité potentielle des Allemands, ce sont en fin de compte les Américains qui ont enlevé Khaled, qui ont autorisé les Macédoniens à le rouer de coups, qui l'ont interrogé en secret et l'ont nourri de force en Afghanistan, avant de se débarrasser de lui dans les montagnes d'Albanie. Les documents que j'ai réunis en Allemagne font apparaître plus nettement encore qu'aucune preuve sérieuse n'a jamais été retenue contre Khaled pendant sa détention en compagnie d'autres suspects. Khaled avait « la figure de l'emploi » : il avait le bon profil. Les bases d'une telle épreuve étaient donc incroyablement fragiles.

En fin de compte, si l'on considérait *réellement* Khaled comme quelqu'un d'important, son cas aurait pu être réglé en quelques jours. Les Américains auraient vérifié la validité de son passeport avec les Allemands. Au contraire, après ses premiers interrogatoires, il fut abandonné à son sort dans sa cellule en Afghanistan. Une grande partie de cette affaire restait mystérieuse. Et pourtant, plus je l'envisageais, plus je pensais à une opération de camouflage, et non pas aux conséquences d'une erreur sur la personne.

En janvier 2006, deux mois avant mon voyage à Ulm, je me suis rendu à Majorque pour savoir comment s'était déroulée l'opération de restitution de Khaled. Lors d'une rencontre tardive dans un bureau avec air conditionné, j'ai consulté les documents d'une enquête de police particulièrement détaillée sur les opérations aériennes de la CIA. Cette enquête avait été diligentée, non sans réticences, par le procureur de Majorque après le dépôt d'une plainte par les militants des droits de l'homme sur l'île.

Un capitaine de la Guardia Civil, Antonio Tarifa, avait mené l'enquête et identifié les membres de l'équipage responsables du transport de Khaled et de Binyam Mohamed. Lorsque Khaled commença à s'exprimer publiquement, et que mes carnets de route confirmèrent le détail de sa restitution depuis la Macédoine, un journaliste local, Matias Vallés, me contacta pour de plus amples informations. Il savait que le Boeing d'affaires 737 se posait fréquemment sur l'aéroport de Majorque, et il avait soudain compris que le voyage pour récupérer Khaled el-Masri en Macédoine avait commencé à Palma. Alerté par les articles de Vallés et de ses collègues, un groupe de militants et d'avocats avait déposé auprès du procureur général de l'île une plainte pour transport de victimes de la torture via Majorque. Le procureur avait alors ordonné une enquête à la Guardia Civil.

Le capitaine Tarifa étudia douze visites d'avions de la CIA à Majorque. Son enquête démarra auprès de Mallorcair et Assistair, les deux agences locales chargées de réceptionner les avions. Il découvrit que l'opérateur du Gulfstream V et du Boeing 737 était une compagnie établie dans le Tennessee, la Stevens Express Leasing. Mallorcair ne conservait pas de docu-

ments sur l'identité des passagers et des équipages. Mais elle avait une liste des hôtels où descendaient les équipages. Cette liste citait, outre le Marriott Son Antem, leur destination favorite, le Gran Melia Victoria, un cinq étoiles surplombant la marina de Palma.

« Ce sont des clients ordinaires. Ils viennent boire un verre au bar comme tout le monde », m'assura le gérant du Gran Melia. Comme tout le monde, les équipages de la CIA laissaient leurs nom et adresse, ainsi que leurs numéros de passeport et de carte de crédit. Pour la première fois, des équipages de la CIA étaient identifiés.

L'enquête de police expliquait comment, après avoir effectué la restitution de Binyam Mohamed et celle de Khaled el-Masri, le commandant Fairing et ses équipiers étaient revenus à Majorque, le 26 janvier 2004. Ils avaient passé deux nuits de repos et de détente au Gran Melia car la neige et le gel rendaient l'aéroport Dulles impraticable.

Quand le commandant Fairing et ses équipiers furent prêts à rentrer chez eux, leur mission accomplie, le Boeing 737 reçut une quantité inhabituelle de glace : 33 kilos de glaçons et de neige carbonique. En fouinant dans la cave à vin et le bar à liqueurs de Mallorcair, l'équipage sélectionna trois bouteilles de bons vins espagnols, deux Pesquera et un Alion, assorties de cinq verres en cristal. Le tout aux frais de la CIA.

Le 28 janvier, le temps s'était éclairci à Dulles. À 10 h 09, le commandant Fairing mettait les moteurs du 737 à plein régime et décollait, cap vers Washington, D.C. Le travail du groupe de restitution était achevé. Pour l'instant.

Deuxième partie

AIR AMERICA

Chapitre 5

MISSION SECRÈTE : LA NOUVELLE AIR AMERICA DÉMASQUÉE

CARNET DE VOL

Immatriculation : N6161Q

Type : DeHavilland Twin Otter

Opérateur : Aviation Specialties Inc., Maryland

Date : 4 novembre 2001

Plan de route :

Glasgow, Écosse – Francfort-sur-le-Main AFB

Francfort-sur-le-Main AFB – Douchanbé, Tadjikistan

Douchanbé, Tadjikistan – Sherkat, Afghanistan

GOULBAHAR, AFGHANISTAN, DIMANCHE 4 NOVEMBRE 2001 – Sept jours avant la chute de Mazar-e-Sharif, et neuf jours avant celle de Kaboul, les bombardiers B52 pilonnaient les lignes des Talibans face à l'Alliance du Nord, dans la plaine de Shimali, au nord de Kaboul. Depuis un mois, les ingénieurs aplanissaient une piste en terre sur un terrain inondable en jachère près du village de Goulbahar et de son usine de coton, à environ 80 kilomètres au nord de la capitale afghane, là où la vallée du Panchir s'étale au sortir de l'Hindoukouch. La milice loyale à Burhanuddin Rabbani, l'autoproclamé président de l'Afghanistan, contrôlait cet aérodrome de fortune situé près du quartier général de l'Alliance du Nord. En 1919, les Britanniques avaient construit une piste d'atterrissage au même endroit. Ce matin-là, un petit bimoteur blanc sortit des nuages. Après avoir tournoyé au-dessus de la piste, il descendit brusquement et atterrit. Des agents américains, vêtus de pantalons

noirs et coiffés de casquettes de base-ball, sortirent de l'appareil. D'autres arrivèrent à bord de ce qui paraissait être des hélicoptères soviétiques Mi-17. « Ils étaient comme nous, la poussière en moins¹ », a rapporté un témoin.

L'appareil était un Twin Otter fabriqué au Canada, et ses passagers offraient un premier aperçu du groupe des opérations spéciales, la branche paramilitaire de la CIA. Mike Spann en faisait partie ; il sera tué le 28 novembre 2001 devant la prison de Mazar, la première victime américaine de la guerre contre le terrorisme. Le groupe qui se déploya à Sherkat participait à une opération de la CIA, nom de code « Jawbreaker² ». À cette époque, personne ne nourrissait plus que de vagues soupçons sur l'identité de ces hommes. L'incident fut vite oublié. Un magazine militaire anglais y fit brièvement référence : l'article identifiait le numéro d'immatriculation de l'avion, N6161Q, et signalait que l'appareil appartenait à une société basée à Washington, Aviation Specialties Inc. Le magazine précisait que l'avion avait décollé des États-Unis et rejoint l'Afghanistan via Glasgow, en Écosse, la base américaine de Rhein-Main, près de Francfort, et Douchanbé, au Tadjikistan³.

Presque quatre ans plus tard, quand je commençai ce travail, je localisai la provenance du même Twin Otter dans le Johnstone County, en Caroline du Nord – la base de la flotte aérienne de la CIA et du Gulfstream utilisés pour les vols de restitution. Je retrouvai la piste de cet avion sur un aéroport militaire discret en Virginie, appelé Camp Peary⁴. La CIA avait baptisé « La Ferme » cette zone réglementée, nom de code « Isolement » ; c'était la principale base d'entraînement de l'Agence. Je réalisai que l'apparition de l'avion dans le ciel afghan n'était pas le premier signe de la présence de la CIA dans ce pays, mais que c'était la première manifestation de l'une des cartes les plus secrètes de l'Amérique : la flotte aérienne privée de la CIA. La découverte de cette flotte a contribué à ouvrir un nouveau chapitre du scandale de la torture en Amérique.

Tout cela viendrait plus tard. Pour l'instant, le mystère restait entier ; cette visite au Panchir n'était qu'un indice attendant d'être détecté. Le fait est que, à maintes reprises, quand l'Amérique a choisi l'action clandestine, il a fallu attendre que l'existence des avions secrets soit publiquement établie pour

mettre en lumière ces opérations. Comme je le montre dans ce chapitre, mon but, en tant que journaliste, n'était pas de révéler une action clandestine justifiée, comme l'arrivée en Afghanistan de l'équipe participant à l'opération Jawbreaker, mais de dénoncer une nouvelle pratique douteuse de l'Agence : l'externalisation de la torture. Mes ressources en tant que journaliste free-lance étaient limitées. J'enquêtais sur une agence disposant de plusieurs milliards de dollars⁵. Mais pour démarrer cette enquête, la flotte aérienne de la CIA était ma meilleure technique d'investigation.

Depuis que la CIA a choisi l'action clandestine, elle a toujours eu besoin d'une escadre discrète d'avions capables de larguer et récupérer un agent derrière les lignes ennemies, de surveiller des cibles, de parachuter du ravitaillement, de transporter des prisonniers. En même temps, il est très difficile de dissimuler des avions.

Quand les États-Unis combattaient le communisme en Asie du Sud-Est, la CIA utilisait Air America, un groupe de compagnies privées dont elle était secrètement propriétaire. Le secret était mince, toutefois, à cause de la dimension même des opérations. Au début des années 70, Air America était réputée être la plus importante compagnie aérienne commerciale du monde⁶. Elle avait pour devise : « Tout. Partout. Tout le temps. Professionnellement. » Les opérations d'Air America se concentraient au Laos. Selon une étude autorisée du professeur William Leary, de l'université de Georgie, publiée sur le site de la CIA, « les plus importantes opérations paramilitaires engagées par la CIA ont eu lieu dans le petit royaume du Laos. Pendant plus de treize ans, l'Agence a dirigé des forces locales qui ont réussi à tenir tête à des unités nord-vietnamiennes majeures ».

Dans le Laos isolé, Air America approvisionnait en secret l'armée anticommuniste des Méos. Cependant, le trafic des avions et des hélicoptères vers les bases méos dévoilait l'ampleur de l'opération. Leary en donne la mesure : « Air America, une compagnie aérienne propriété secrète de la CIA, était une composante vitale des opérations de l'Agence au Laos », écrit-il.

Au cours de l'été 1970, la compagnie disposait de deux douzaines d'appareils de transport bimoteurs, de deux douzaines d'avions à décollage et atterrissage courts (ADAC) et de quelque trente hélicoptères destinés aux opérations au Laos. Plus de trois cents pilotes, copilotes, mécaniciens de vol et spécialistes du fret aérien opéraient au Laos et en Thaïlande. En 1970, Air America a largué ou déposé au Laos vingt-trois mille tonnes de nourriture, essentiellement du riz. La même année, le temps de vol des hélicoptères représentait quatre mille heures par mois. Air America a transporté des dizaines de milliers de soldats et de réfugiés, effectué des missions d'évacuation sanitaire d'urgence, récupéré des aviateurs abattus partout au Laos, introduit et extrait des équipes d'observateurs de routes, effectué des missions de largage nocturne au-dessus de la piste Hô Chi Minh, surveillé les détecteurs le long de routes d'infiltration, mené à bien un programme de reconnaissance photographique et lancé de nombreuses missions clandestines en utilisant des lunettes à infrarouges et des équipements électroniques. Sans Air America, la CIA n'aurait pas pu soutenir son effort au Laos⁷.

Il s'avéra que les Méos ne combattaient pas seulement le communisme. Ils étaient aussi en train d'accaparer le marché mondial de l'opium à partir de leurs bases dans le Triangle d'Or, en Asie du Sud-Est. Plus Air America devenait connue, moins elle était utile à la CIA, et plus les sombres liens de l'Agence avec ses alliés ternissaient sa réputation⁸. Au milieu des années 70, quand les États-Unis se retirèrent du Vietnam, Air America cessa de fonctionner. Les activités de la CIA firent l'objet de nombreuses enquêtes, la plus notoire étant celle de la commission du Sénat dirigée par le sénateur Frank Church⁹. En 1975, témoignant devant cette commission, le directeur (non identifié) des opérations clandestines et commerciales admit, si des exigences opérationnelles comme celles du conflit en Asie du Sud-Est redevenaient d'actualité : « Je suppose que l'Agence envisagerait la mise sur pied d'une grande flotte aérienne à condition d'avoir une chance de garder le secret sur son appartenance¹⁰. »

Les années suivantes, la CIA connut un succès mitigé en matière d'opérations aériennes secrètes. Malgré toutes les pro-

testations et enquêtes des années 60 et 70, les présidents successifs des États-Unis souhaitaient conserver une capacité d'action clandestine efficace. La débâcle de l'intervention militaire pour sauver les otages américains dans l'Iran révolutionnaire, et l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques, renforcèrent ce besoin. C'est ainsi que, très vite, l'Agence reprit ses activités aériennes.

L'appareil, parfois affrété, n'était pas toujours propriété de l'Agence. Brian Martin, un pilote britannique aventureux, m'a montré ses carnets de vol décrivant des missions secrètes à Berlin, en Allemagne de l'Est, avec un jet affrété par la CIA pour acheter des armes soviétiques à la barbe du KGB¹¹. L'avion, dont la prétendue mission était l'achat d'AK47 et de munitions pour les alliés africains des Soviétiques tels que l'Angola, changeait de direction dès qu'il avait quitté l'espace aérien communiste et se dirigeait vers l'aéroport national Reagan, au bord du Potomac, à Washington. Selon mon interlocuteur, les armes étaient immédiatement débarquées dans des camions militaires et bien vite expédiées chez les alliés de la CIA, moudjahidines en Afghanistan ou rebelles de la Contra au Nicaragua.

La CIA créa également ses propres compagnies. Certaines étaient dirigées par d'anciens pilotes de la vieille Air America. En 1989, l'une de ces compagnies, Tepper Aviation of Florida, fut surprise en train d'utiliser un avion Hercule pour convoyer des armes aux rebelles de l'UNITA, en Angola, violant ainsi les sanctions des Nations unies. Un journaliste britannique, Alan George, annonça la nouvelle pour la première fois en février 1989, observant dans son article que le patron de Tepper, Bud Peddy, « nie catégoriquement que l'avion Hercule soit allé au Zaïre ou en Angola¹² ». Mais le 27 novembre 1989 l'avion s'écrasa sur la piste de Jamba, tenue par l'UNITA. Parmi les morts, il y avait deux Allemands de l'Ouest, un Britannique et plusieurs Américains... dont Bud Peddy¹³.

La CIA utilisa d'autres avions pour soutenir la Contra contre le gouvernement sandiniste du Nicaragua. L'une de ses opérations consista à miner les ports du pays¹⁴. À nouveau, le crash d'un avion affrété par la CIA déclencha le scandale : l'aide prévue pour la Contra avait été secrètement détournée pour acheter des armes destinées à l'Iran en échange de la libération des otages américains au Liban. Le scandale Iran-Contra éclata

quand les sandinistes abattirent un avion-cargo C123. Un membre de l'équipage, un Américain, Eugene Hasenfus, avoua aux reporters qu'il travaillait pour la CIA. Le secret de la couverture du réseau d'aide était éventé, ce qui déclencha l'affaire Iran-Contra¹⁵.

LONDRES, ANGLETERRE, JUILLET 2003 – J'aimerais pouvoir dire qu'au début de ce voyage j'avais une idée claire du chemin à parcourir et de la manière dont, avec d'autres, j'obtiendrais une preuve, la moindre preuve du programme de restitution de la CIA. Les deux années précédentes, j'avais dirigé l'équipe d'enquêteurs du *Sunday Times*. J'étais désormais indépendant, et bien décidé à me consacrer à des projets personnels, en particulier à la recherche de documents sur une histoire à laquelle je n'avais jamais eu le temps de m'atteler. Selon cette histoire, que m'avaient révélée certaines sources, Guantanamo n'était que la partie visible de l'iceberg. Il existait tout un réseau de prisons à travers le monde. Quand je quittai le *Sunday Times*, j'eus un entretien avec l'un de ses plus anciens collaborateurs, Bob Tyrer, tour à tour mon critique le plus dur et mon meilleur allié. Et je lui parlai de mon projet. Il me souhaita bonne chance : « On ne peut pas dire que vous choisissiez la simplicité, me dit-il. Comment allez-vous dénicher l'information ? » Telle était précisément la question que je me posais en quittant l'immeuble.

Je couvrais la guerre contre le terrorisme plus ou moins depuis que George Bush l'avait déclarée. J'étais arrivé à New York dans l'un des premiers avions autorisés à traverser l'Atlantique après le 11 septembre. Ground Zero se consumait encore. Je m'étais intéressé à la riposte contre-terroriste : à la chasse aux auteurs de l'attentat et aux dirigeants d'Al-Qaïda. Ce qui m'intriguait le plus était ce que je connaissais le moins : la guerre secrète. Je savais qu'elle avait connu des succès et des déboires. Et je n'ignorais pas, d'après ce qu'on m'en avait dit, qu'elle impliquait des méthodes qui risquaient d'embarrasser considérablement l'Amérique. J'étais convaincu que la divulgation de ces méthodes était une entreprise journalistique valable. Mais comment mener mon enquête au-delà des apparences ?

Bien entendu, de nombreux journalistes affirmaient qu'ils connaissaient les secrets de la CIA, et certains n'en étaient pas

loin¹⁶. Quelques-uns avaient écrit une pléthore de « comptes rendus autorisés ». Des ouvrages, tel le *Bush s'en va-t-en guerre*, de Bob Woodward, décrivaient des opérations clandestines avec force détails. Le problème est que des comptes rendus de ce type donnaient seulement l'illusion de l'accès. La référence même à des documents « secrets » et « classifiés » trahissait le fait que, officiellement ou non, ces informations pouvaient être dévoilées. Comment, étranger que j'étais à Washington, pouvais-je en savoir plus sur ces opérations secrètes sans courir le risque d'être manipulé ou utilisé dans un programme secret ?

Lorsqu'on enquête sur le monde confidentiel du renseignement, le plus difficile est d'obtenir des vérités. Il n'est pas difficile d'entendre les rumeurs et les théories de conspiration. Il en va de même pour les histoires basées sur des sources anonymes. Et quelle que soit la force du dernier reportage, un service comme la CIA se trouve rarement dans l'obligation de répondre aux accusations ; ces révélations ne font qu'ajouter à la mystique de l'Agence. La clé d'une action clandestine, c'est la « niabilité » : la capacité qu'a le gouvernement à nier toute implication des États-Unis. Quand on commande une action clandestine, il existe une chance raisonnable qu'elle soit finalement portée à la connaissance du public. Mais il est essentiel de tenir les États-Unis, et leur président en particulier, à distance raisonnable de l'événement. La restitution extraordinaire, avec ses relents nauséabonds de torture, faisait précisément partie d'une politique clandestine. Que l'envoi d'un terroriste d'Albanie en Égypte, voire sa torture, soit rendu public, est accepté. Que des sources anonymes dénoncent la main de l'Amérique, est encore accepté. Mais que le rôle de la CIA soit *prouvé*, et le président impliqué, cela n'est définitivement pas tolérable. Là se situait le défi : je devais établir un lien solide entre les opérations de restitution et le gouvernement américain. Alors seulement l'Agence et ses maîtres pourraient être tenus pour responsables.

Pour découvrir la vérité de la restitution, j'avais besoin d'un témoignage réellement crédible ou d'une preuve physique indéniable. Comme dans toute bonne histoire de détective, tous les indices étaient réunis. Il se trouve qu'à ce stade je ne savais pas encore où les trouver.

L'un des indices fut un article publié le 26 octobre 2001 dans *The News International*, un journal de Karachi. Son auteur, le reporter Massoud Anwar, l'intitulait « Un homme mystérieux remis aux soldats américains à Karachi ¹⁷ ». D'après l'article, « un étranger suspect » du nom de Jamil Qassim Said Mohammad, probablement un étudiant yéménite à l'université de cette grande ville du Pakistan, avait été embarqué à bord d'un « aéronef (*sic*) Falcon appartenant à l'US Air Force », qui s'était garé « dans une zone éloignée, sombre et isolée du vieux terminal ». L'informateur d'Anwar assurait que l'opération était si secrète que les gens impliqués, y compris les soldats américains, portaient tous des masques. L'un de ces Américains avait réalisé une vidéo de l'opération. L'avion était arrivé d'Amman, en Jordanie, à 1 heure du matin, et il était reparti en Jordanie « moins de deux heures plus tard ¹⁸ ».

L'article décrivait une opération de restitution classique. Qassim, suspecté d'appartenir à Al-Qaida, n'était pas extradé vers son pays d'origine ou vers un pays où il était recherché pour un crime particulier. Il était « restitué » à la Jordanie pour interrogatoire. Cependant, l'élément le plus important du scoop d'Anwar se trouvait dans le second paragraphe, c'était le numéro d'immatriculation de l'avion : N379P. Soit l'équivalent de l'empreinte digitale dans une enquête classique. Anwar avait trouvé un indice qui aurait pu permettre à quelqu'un de suivre la trace des opérations les plus secrètes de la CIA, au moins pendant les trois années suivantes. Cependant, malgré la diffusion de l'histoire sur Internet, peu de gens l'avaient repérée. Si j'avais connu le numéro d'immatriculation, j'aurais pu tout savoir presque depuis le début.

Cinq mois plus tard, en mars 2002, un article plus important, avec davantage d'indices, était paru en première page du *Washington Post*, qui citait une source de Djakarta ¹⁹. Comme le *News International* pakistanais, le *Washington Post* se contentait de citer des sources anonymes, mais il évoquait un système de restitution de suspects beaucoup plus étendu. L'un d'eux, Mohammed Saad Iqbal Madni, présumé appartenir à Al-Qaida, avait quitté Djakarta le 11 janvier et été convoyé au Caire. Tout d'abord, la CIA avait informé les services de renseignements indonésiens du lien entre Madni et Richard Reid, l'« homme à la semelle explosive ». Puis une requête offi-

cielle était arrivée d'Égypte, demandant le transfert au Caire de Madni – un citoyen pakistanais –, pour y répondre d'une accusation non spécifiée. L'Indonésie, pressée de participer plus activement à la lutte contre le terrorisme, avait rapidement réagi en arrêtant Iqbal le 9 janvier. Deux jours plus tard, sans avoir comparu devant un tribunal ou rencontré un avocat, le suspect était « jeté à bord d'un Gulfstream V banalisé, enregistré aux États-Unis », et convoyé au Caire.

À bien des égards, cet article disposait de tous les éléments. En décrivant une série de transferts, les reporters, Rajiv Chandrasekaran et Peter Finn, fournissaient l'une des premières histoires complètes de restitution. Ils indiquaient aussi ses dilemmes.

Selon la source, les suspects ont été emmenés dans des pays, y compris l'Égypte et la Jordanie, dont les services de renseignements entretiennent des liens étroits avec la CIA et où ils peuvent faire l'objet de techniques d'interrogatoire – y compris la torture et les menaces sur les familles – qui sont illégales aux États-Unis. Dans certains cas, ajoute la source, les agents de renseignement américains participent de près aux interrogatoires.

Toutefois, la date de parution de cet article était, d'une certaine manière, mal choisie. Moins de six mois après le 11 septembre, l'Amérique était à vif et elle restait en colère ; les conséquences de la politique de restitution n'intéressaient pas les Américains. Et puis l'article, avec sa source anonyme, apportait peu de preuves. J'appris plus tard que les reporters du *Washington Post* connaissaient, comme Anwar, le numéro d'immatriculation du Gulfstream V qui avait convoyé Iqbal d'Indonésie en Égypte : il s'agissait du même appareil, numéro N379P. Pour l'heure, après avoir publié cet étonnant reportage, le *Washington Post* décida apparemment de ne pas approfondir son enquête sur le mystérieux avion²⁰. D'autres reprendraient bientôt cette histoire.

STOCKHOLM, SUÈDE, 17 FÉVRIER 2004 – Le téléphone sonnait au domicile d'un reporter de la quatrième chaîne de télévision suédoise. L'homme décrocha le combiné.

Correspondant : Bonjour, mon nom est Mikael Lundstrom. Je travaille à la Sécurité. J'appelle parce que vous avez été en contact avec les autorités américaines ; cela concerne une personne en particulier.

Reporter : Oui ?

Correspondant : Ma question est la suivante : est-ce que vous travaillez pour une autorité gouvernementale ?

Reporter : Pourquoi me le demandez-vous ?

Correspondant : Disons que nos partenaires américains nous ont contactés à ce sujet²¹.

Quinze jours plus tôt, le reporter avait appelé un numéro en Virginie et parlé avec une femme nommée Mary Ellen McGuinness. Celle-ci avait pensé, à tort, que son correspondant était un fonctionnaire suédois désireux de louer le Gulfstream V immatriculé N379P. « C'est notre avion. Vous vous êtes adressé au bon bureau », avait dit McGuinness. L'appareil appartenait à une compagnie privée, mais il n'était pas disponible pour une location privée. Était-il nécessaire de passer par le gouvernement américain ? demanda le reporter. « Nous louons seulement au gouvernement américain, nous avons un bail à long terme avec eux. Laissez-moi voir si quelqu'un peut vous rappeler. » La conversation avait eu lieu juste avant que Lundstrom, du SAPO, la Sécurité suédoise, n'appelle²².

Le reporter de TV4 essayait de trouver la trace du Gulfstream V. Maintenant, du moins, il avait une certitude : le gouvernement américain contrôlait l'avion fantôme.

L'histoire avait commencé trois mois plus tôt. Trois journalistes de TV4, Fredrick Laurin, Joachim Dyfvermark et Sven Bergman, formaient une équipe d'enquêteurs. Vers la Noël 2003, comme ils cherchaient un nouveau sujet d'enquête, leur attention s'était portée sur les cas d'Ahmed Agiza et Mohammed al-Zery, les deux Égyptiens expulsés de Suède en décembre 2001 et envoyés au Caire, comme le raconte le premier chapitre. Les avocats des deux hommes protestaient contre les tortures infligées à leurs clients, malgré la promesse des autorités du Caire au gouvernement suédois de leur réserver un traitement correct ; la controverse faisait rage. Y avait-il autre chose à glaner dans cette histoire ? « Pour être honnête, je n'étais pas particulièrement emballé au départ. Cela ressem-

blait à une histoire de violation des droits de l'homme comme une autre », se souvenait Dyfvermark²³. Pour l'instant, personne n'avait fait la moindre allusion à une implication possible des Américains dans ces transferts. Tout en organisant leur enquête, les trois reporters pensaient à une simple affaire de politique intérieure. Peut-être obtiendraient-ils des preuves concrètes de mauvais traitements sur les deux détenus. Enfin, leurs sources mentionnèrent la présence d'un avion privé, la nuit des expulsions. Un fonctionnaire de l'aviation civile du pays fournit le numéro d'immatriculation : N379P. Le N désignait le pays d'origine : l'Amérique. Mais qu'en était-il de cet avion ? À qui appartenait-il ? Peut-être ne s'agissait-il que d'un charter affrété par les autorités suédoises ?

Après une recherche sur Internet, les journalistes suédois découvrirent l'article de Massoud Anwar et, du même coup, l'utilisation antérieure du même avion pour un autre transfert de prisonniers. Les soupçons prenaient corps. Une vérification sur le site de l'Administration fédérale de l'aviation américaine et auprès des fonctionnaires de la FAA fournit le nom du propriétaire de l'avion : c'était Premier Executive Transport Services, une société basée sur Washington Street, à Dedham, dans le Massachusetts. L'adresse était celle d'un avocat, Dean Plakias, mais qui représentait-il ?

L'équipe de TV4 décida de lancer une investigation secrète. Les journalistes devaient se montrer prudents. En Suède, quiconque se fait passer indûment pour un fonctionnaire de l'État commet un délit pénal. « Nous avons seulement dit que nous étions un organisme suédois qui voulait louer le même avion pour une mission différente, explique Dyfvermark. Nous n'avons pas annoncé clairement que notre "organisme" était la télévision. » L'un des reporters appela Plakias. Ce dernier fournit le numéro de McGuiness, en Virginie, expliquant qu'elle était l'opératrice de l'avion. Maintenant, avec l'appel du SAPO suédois confirmant que McGuiness représentait « les autorités américaines », la boucle était bouclée. L'avion faisait partie d'une mission officielle.

Les journalistes, poursuivant leur enquête pour savoir ce qui était arrivé à Agiza et al-Zery, découvrirent l'existence des agents américains : ils étaient arrivés masqués, et ils avaient déshabillé et ligoté les deux hommes dans un vestiaire ; ils

obtinrent également des preuves de torture sur les deux détenus au Caire. La première partie de leur documentaire, intitulé « La promesse brisée », fut diffusée le 17 mai 2004. Cette même semaine, j'envoyais mon premier article sur les restitutions depuis une chambre d'hôtel de Basra, en Irak ; le *New Statesman* le publia le jour même de la diffusion du documentaire. J'écrivais qu'il existait un vaste réseau de terroristes prisonniers. Certains étaient allés à Guantanamo, mais « des centaines d'autres [avaient] été transférés d'un pays du Moyen-Orient ou d'Asie vers un autre, des pays où il est plus facile d'interroger les prisonniers ». Je décrivais la « flotte d'avions de luxe » de la CIA, y compris des Gulfstream, qui, en même temps que des transports militaires, convoient des prisonniers autour du monde depuis le 11 septembre²⁴. Mais Laurin et son équipe avaient un point d'avance puisqu'ils fournissaient le numéro d'immatriculation de l'avion.

LONDRES, JUILLET 2004 – À mon retour d'Irak, à Londres, j'appris la découverte des journalistes suédois ; elle me regonfla à bloc. J'appelai Laurin à Stockholm. Si nous faisons équipe pour suivre la trace de l'avion dans le monde, nous réussirions peut-être à établir toute la logique du programme de restitution. La preuve de l'implication des États-Unis dans le transfert des prisonniers détruirait la « niabilité » de Washington en la matière. Je craignais que le temps ne soit compté. Après l'enquête des Suédois, la CIA brouillerait ses traces. Des données seraient effacées ou trafiquées, de nouvelles identités d'emprunt utilisées. L'administration de l'aviation civile américaine et les alliés seraient priés de faire profil bas. Il n'y avait pas une minute à perdre. J'avais désespérément besoin d'une source, d'une « Gorge profonde » ayant accès aux déplacements des avions. Entre-temps, j'avais découvert qu'on pouvait suivre la trace d'un avion de bien des manières. Une chose me paraissait claire : peu ou prou, le secret des opérations aériennes clandestines de la CIA était compromis.

Les passionnés d'avions représentaient la plus évidente source de données. Installés dans le froid à la lisière des aéroports, partout en Europe ils consacrent leurs loisirs à noter les mouvements de chaque appareil. Ils prennent aussi des photos et les publient sur Internet. Dans certains pays, on appellerait

ça de l'espionnage. En Europe, où cette activité est considérée comme un passe-temps légitime, elle est largement tolérée, même à la lisière des bases militaires. De fait, il existait une série de photos volées du Gulfstream de la CIA.

Certains sites Internet, remarquablement bien informés, fournissaient d'amples détails sur l'aéroport d'origine de l'appareil et sur sa destination. Comment ces passionnés obtenaient-ils ces informations ? Disposaient-ils de sources internes dans les aéroports ? Je les soupçonnais d'être un peu plus tortueux. Puis, comme je feuilletais un magazine consacré à l'aviation, je tombai sur des publicités pour des systèmes de scanner interceptant quelque chose appelé « ACARS » (Air-craft Communication Addressing and Reporting System). Ce système de communication codée entre l'avion et le sol permet aux avions modernes d'envoyer un signal sous forme numérique codée pendant le vol. Ces informations incluent la hauteur de l'appareil, sa position exacte, ses messages à l'aéroport et au propriétaire de l'avion, et, régulièrement, son plan de vol. Tout cela, un amateur enthousiaste peut l'intercepter, peut-être illégalement, s'il dispose d'un scanner manuel et d'un ordinateur portable²⁵. Par conséquent, il est tout à fait possible d'intercepter et de suivre les mouvements de n'importe quel avion civil. Je subodorais que des données éminemment confidentielles circulaient sur Internet. Et qu'elles me seraient utiles.

Une autre porte donnant sur le système de surveillance aéronautique s'ouvrit aux États-Unis. À cause de la loi sur la liberté de l'information, la FAA (Administration fédérale de l'aviation américaine) alimente constamment en données électroniques des bases de données aéronautiques qui alimentent des sites Internet tels que Flight Explorer. Ces sites offrent une image en direct de la situation exacte et des intentions de presque chaque appareil civil aux États-Unis. Les bases de données, fournies par les plans de vol électroniques et les rapports de position expédiés automatiquement par l'avion, peuvent même notifier à l'avance l'arrivée à un aéroport particulier de l'avion dont on suit le vol. Et ces données sont accessibles de partout. Oussama Ben Laden (s'il avait une connexion Internet) aurait pu observer de sa grotte afghane la trajectoire des quatre avions du 11 septembre : il les aurait vu dévier du tracé prévu et se diriger vers les Tours jumelles et le Pentagone. Pour aider ma

recherche, de nombreux sites offraient aussi une fonction qui m'a permis de fouiller dans les archives de tous les vols précédents, dans un cas jusqu'à novembre 2001. Ainsi, il était tout à fait possible de reconstituer les déplacements d'un avion particulier. À une restriction près : le propriétaire d'un avion pouvait, par mesure de confidentialité, demander à bloquer la diffusion des mouvements de l'appareil. Un code choisi interdisait à tous les sites de reproduire ces données. Curieusement, avant d'utiliser cet outil, la CIA a fait preuve d'un laxisme remarquable en négligeant fréquemment de prendre des mesures évidentes pour assurer la confidentialité de ses opérations.

Ces trois lacunes : les informations fournies par les passionnés d'avions, les plans de vol publiés sur Internet et le logiciel américain de suivi des vols, constituaient autant de failles dans la sécurité qui m'ont permis de retrouver la trace du Gulfstream V de la CIA, mon avion fantôme originel, et plus tard de suivre de nombreux autres avions de l'Agence. Cependant, la collecte de ces données avait ses limites. Les données des passionnés d'avions étaient de qualité inégale et elles se limitaient aux arrivées sur les aéroports européens. Quant aux données de la FAA disponibles sur les sites américains, elles concernaient seulement les vols qui commençaient ou s'achevaient dans l'espace aérien américain. Pour résoudre le mystère, je devais aller beaucoup plus loin et réussir à suivre les avions de la CIA au Moyen-Orient et en Europe. Alors seulement, j'obtiendrais la preuve des vols de restitution proprement dits.

Puis je trouvai ma Gorge profonde. Je connaissais depuis longtemps un homme qui travaillait dans l'industrie aéronautique. J'aimerais vous en dire davantage à son sujet, mais il préfère rester dans l'ombre pour des raisons qui paraîtront évidentes. Il m'expliqua que la réponse à ma question se trouvait dans les centres de contrôle aérien. « Ils savent tout. Ils suivent les avions partout », me dit-il. « Pourriez-vous obtenir ces données ? » demandai-je. « Oui, bien entendu, répondit-il. Vous voulez retrouver la trace de quel avion ? » Cet homme a été la clé qui a permis de déverrouiller l'ensemble du programme de restitution de la CIA.

Au début septembre, il me rappelait. « J'ai vos données, dit-il. Quel est votre numéro de fax ? » Je lui donnai un numéro

sur liste rouge. Et de la machine bourdonnante sortit une liste de codes :

9/1/02 KIAD – HECA

30/7/03 OAKB – UTTT

3/12/03 GMME – MUGM

Et ainsi de suite. Je me précipitai sur Internet pour connaître la signification de ces codes. Conçus par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), ils désignent les aéroports. J'entrepris de décoder la liste, réalisant que cette source était la clé d'une mine d'or. Et l'information que je cherchais était de la poudre d'or. L'une après l'autre, les principales destinations devinrent évidentes :

KIAD – Washington, D.C. – la base principale

MUGM – Guantanamo, Cuba

HECA – Le Caire, la destination de nombreuses restitutions

UTTT – Tachkent, Ouzbékistan, l'un des alliés les plus controversés du président Bush et la principale base au nord de la zone de guerre afghane

GMME – Rabat-Salé, autre destination pour les restitutions

OAKB – Kaboul, Afghanistan, où arrivent et repartent des prisonniers

C'était presque un atlas de la guerre contre le terrorisme et cet avion en était un élément clé. Mais pourrais-je apporter la preuve de son rôle dans les restitutions, et par conséquent celle de la complicité de l'Amérique dans ces transferts ? Les déplacements correspondaient à ce que nous savions des restitutions :

Kaboul – Le Caire

Kaboul – Amman

Pakistan – Le Caire

Kaboul – Tachkent

Pour l'heure, il était difficile d'établir une correspondance entre ces vols et des cas particuliers : la plupart des restitutions avaient eu lieu dans le plus grand secret. À l'exception du Canadien Maher, aucun suspect de terrorisme n'était sorti de captivité pour conter son histoire et fournir les dates précises de son transfert. Je pouvais cependant voir un avion quitter Washington le 9 janvier 2002 à destination du Caire, ce qui semblait correspondre au cas de Mohammed Iqbal, le suspect convoyé le 11 janvier entre Djakarta et la capitale égyptienne,

« à bord d'un Gulfstream V banalisé, enregistré aux États-Unis ». Selon le journal de bord, l'avion avait quitté Le Caire pour retourner à Washington le 15 janvier²⁶.

Un vol semblait bizarre. Le 8 décembre 2002 un avion avait quitté Washington pour Banjul, la capitale de la Gambie, en Afrique de l'Ouest. Trois résidents britanniques, dont un citoyen britannique, suspectés d'allégeance à Al-Qaida, avaient été arrêtés dès leur arrivée sur le territoire gambien. Deux furent expédiés en Afghanistan, puis à Guantanamo. L'heure de leur départ de Gambie correspondait avec l'arrivée du Gulfstream sur mes journaux de bord. J'ai eu plus tard la confirmation que la destination de l'avion était Kaboul, via Bagdad²⁷.

SUÈDE, ARCHIPEL DE STOCKHOLM, 13 SEPTEMBRE 2004

– Je me trouvais sur une île entourée d'une eau clapotante, près de Stockholm. Nous avons quitté le parking à bord d'une barque au moteur poussif. Les enfants de Laurin avaient attaché l'esquif au ponton. Engoncés dans leurs gilets de sauvetage orange, ils manœuvraient avec une aisance déconcertante. D'ici deux mois, ils se rendraient au parking en patins à glace. Le bus scolaire fourni par le gouvernement était un petit hydroglisseur. Nous prîmes place, dans une grande maison en bois bâtie par Laurin et son épouse, autour d'un dîner de poissons fumés et de blinis. Toute l'équipe de la télévision suédoise était présente, ainsi que Kjell Jönsson, l'avocat de Mohammed al-Zery.

J'avais donné mon accord pour partager mes données et mettre en commun nos ressources. De leur côté, mes interlocuteurs disposaient d'un témoin qui acceptait de raconter devant la caméra les événements liés à l'arrivée nocturne du Gulfstream V à l'aéroport de Stockholm. C'était Paul Forbes, le policier mentionné dans le premier chapitre. Nous nous assîmes pour visionner l'entretien.

Le lendemain matin, Laurin vint me chercher et je rencontrai à nouveau les autres membres de l'équipe dans leur bureau au centre de Stockholm. Nous échangeâmes nos informations. Les documents détaillés obtenus par les Suédois auprès de la FAA donnaient plus de précisions sur l'histoire du Gulfstream, dont le numéro d'immatriculation était passé de N379P à N8068V. L'avion avait été acheté en 1999. Apparemment, ce

n'était pas Premier Executive, son propriétaire officiel, qui s'occupait de l'entretien, mais Aero Contractors, une compagnie basée en Caroline du Nord, au Johnston County Airport, un petit aérodrome utilisé essentiellement par des pilotes amateurs. D'après ces données, les missions de l'avion s'achevaient régulièrement sur cet aérodrome. Aero Contractors était-il le véritable propriétaire ?

De retour à Londres, j'appelai Aero Contractors pour leur poser la question directement. Je savais maintenant par Laurin qu'une autre compagnie était dans le coup, la Stevens Express Leasing of Tennessee. Apparemment, les deux sociétés exploitaient le Gulfstream, ainsi qu'un Boeing 737, également propriété de Premier Executive. Mais qui exécutait les vols de restitution ? Au téléphone, j'entendais la voix amicale du gérant d'Aero Contractors, Jack M. L'homme était avenant, mais évasif. Sa société n'était qu'« une parmi plusieurs compagnies qui louent des avions à la demande ». Oui, il menait des missions pour le gouvernement américain, mais de nombreuses compagnies avaient passé le même contrat. La majorité de son travail consistait en contrats directs avec l'armée, dit-il, ajoutant : « Il n'y a aucune branche du gouvernement avec laquelle nous n'ayons pas passé de contrat... Nous assurons l'acheminement et fournissons l'équipage. » Non, le travail n'impliquait nullement le transport de prisonniers. « Nous avons seulement la malchance d'utiliser des avions que d'autres utilisent pour d'autres choses », dit-il, elliptique²⁸.

Il était temps de publier ce que je savais. Sous le titre « Les États-Unis accusés de vols de la torture », je révélai l'existence des carnets de vol et leurs liens avec une série de restitutions. L'article, paru en page 24 du *Sunday Times* de Londres, fit le tour du monde²⁹. D'autres publications me contactèrent aussitôt pour obtenir des copies des carnets de vol. Pour l'instant, je ne souhaitais pas publier tous les détails. Était-il juste de révéler au monde entier – y compris à des terroristes potentiels – les mouvements précis des avions de la CIA ? Avant de prendre une décision, je voulais approfondir mon enquête. Plus encore, si je publiais les détails précis, certains prisonniers n'en profiteraient-ils pas pour concocter le récit de leur transfert à bord de ces avions ? Mieux valait obtenir d'abord ces récits, puis les comparer aux données dont je disposais. Je ne mentionnai pas

davantage Aero Contractors. Je n'étais toujours pas sûr de son rôle. Était-ce un contractuel du gouvernement ou une agence gouvernementale ? Curieusement, quelques jours après l'article, les deux avions furent vendus par Premier Executive à deux compagnies différentes³⁰. Pour détourner l'attention ? L'affaire connut un rebondissement intéressant : parmi tous les gens qui m'appelaient, un procureur italien, Armando Spataro, enquêtait sur un possible enlèvement à Milan. Cette enquête allait mener à des poursuites criminelles contre vingt-deux présumés agents secrets.

Entre-temps, j'étais curieux d'en savoir plus sur l'autre avion, propriété – jusqu'à la parution de mon article – de Premier Executive. C'était le Boeing 737. Il était entré en service en janvier 2002, trois mois après le 11 septembre³¹. Avait-il participé, lui aussi, à des opérations de restitution ? Était-il affrété par la CIA ? En janvier 2005, le fax recommença à bourdonner. À nouveau, ma source me sauvait la mise en fournissant plus de 150 vols effectués par cet avion³².

Une fois de plus, il était stupéfiant de voir comme la CIA avait fait peu d'efforts pour protéger sa couverture. Des sites sur Internet (comme fboweb.com) restaient libres de pister les déplacements de l'avion aux États-Unis. Puis, le 5 février, je reçus une alerte avancée : l'avion se rendait en Grande-Bretagne et s'apprêtait à quitter Washington, D.C., à 23 h 40 GMT. À l'époque, je travaillais pour l'émission *60 Minutes* de la CBS sur une histoire des restitutions³³. J'appelai d'urgence à New York mon producteur, Graham Messick. « Vous n'allez pas me croire, lui annonçai-je. Un avion se dirige droit vers ici. » Messick se démena pour dépêcher un cameraman chargé de filmer l'arrivée de l'avion à Glasgow. Ç'aurait pu être un terroriste prêt à lancer un missile SAM7. Mais c'est ainsi que nous avons obtenu les premières images d'un avion de la CIA en action.

L'élément le plus excitant dans les nouveaux journaux de bord du Boeing 737 concernait les détails d'un vol, en janvier 2004, de Macédoine en Afghanistan. Comme nous l'avons vu, un citoyen allemand, Khaled el-Masri, avait raconté quelques semaines plus tôt son enlèvement à Skopje et son transfert dans une prison de la CIA en Afghanistan³⁴. Pour la première fois, des données tangibles étayaient son récit. Soucieux d'obte-

nir une plus grande couverture médiatique, je donnai les journaux de bord à deux reporters d'investigation de *Newsweek*, Mark Hosenball et John Barry, tous deux anciens reporters au *Sunday Times* de Londres. Leur article, « À bord d'Air CIA », parut le 28 février ; il apportait quantité de nouveaux détails³⁵. Des journalistes de la chaîne de télévision allemande ZDF confirmèrent, de leur côté, certains détails du vol.

C'était désormais clair comme de l'eau de roche : ces avions étaient utilisés presque exclusivement par la CIA. Mais même ainsi, je n'avais pas de preuve directe. Y avait-il ces deux seuls avions ou toute une flotte, comme le prétendaient mes sources ? Les enjeux étaient de plus en plus gros. Je décrirai dans le chapitre suivant comment des sources à la CIA ont, pour la première fois, confirmé officiellement le détail du programme de restitution. La « niabilité » s'affaiblissait rapidement, et la CIA était au pied du mur. Elle se défaussa de sa responsabilité en informant les journalistes que la Maison-Blanche avait ordonné et autorisé toutes ces opérations. Pourtant, le président annonçait qu'*aucun prisonnier* n'était envoyé dans des pays pratiquant la torture³⁶. Oui, il y avait eu quelques erreurs, ils l'admettaient. Mais les nouvelles selon lesquelles la CIA externalisait systématiquement la torture étaient absolument exagérées. À l'évidence, il me fallait rassembler davantage de preuves.

CAMBERWELL, SUD DE LONDRES, MARS 2005 – Vissé sur ma chaise dans le grenier qui me sert de bureau, m'alimentant de café et m'imbibant de nicotine, j'étais submergé de bouts de papier et de numéros. J'avais passé plus de cent heures à fixer mes yeux douloureux sur l'écran de l'ordinateur. Taraudé par la nécessité d'obtenir des preuves, j'absorbais d'énormes quantités de données. Non seulement je consultais les carnets de route des deux jets privés, mais aussi les mouvements globaux de centaines d'avions. Plus de douze mille plans de vol encombraient la mémoire de mon ordinateur. J'essayais de concentrer mes recherches, de trouver l'organisation derrière tous ces éléments, d'identifier les avions qui pouvaient avoir participé aux restitutions. J'avais commencé mon investigation avec pratiquement aucune

information ; à présent, j'en étais inondé. C'est alors que je fis appel à un logiciel, Analyst's Notebook, fréquemment utilisé par la police ou les agences de renseignement pour résoudre des affaires complexes, délits financiers ou même crimes. Son rôle consiste à établir des connexions à l'intérieur d'une grande quantité de données.

La première tâche de l'ordinateur fut de résoudre la question de l'expulsion de Maher Arar à JFK. J'avais rencontré Maher pour la dernière fois dans un café à Ottawa, par une journée neigeuse de janvier, et je lui avais parlé des carnets de vol du principal avion de restitution, le Gulfstream V. Je venais de les obtenir. Maher n'avait pas le moral. Il était déçu de voir que je n'avais trouvé aucune preuve de son vol vers la captivité. Certains détails du voyage auraient corroboré le récit de son expulsion bizarre dans un avion de luxe à destination de la Jordanie dont il avait traversé la frontière par la route, avant de se retrouver en prison à Damas. Je me livrai à un exercice sur l'ordinateur pour voir si je pouvais trouver l'avion qui l'avait transporté de New York, le 8 octobre 2002. Maher prétendait avoir été convoyé vers un aéroport proche de New York ; les panneaux sur l'autoroute lui permettaient de penser qu'il se trouvait probablement dans le New Jersey. Il disait que l'avion était arrivé à l'aéroport de Dulles, à Washington, D.C., puis qu'il s'était envolé pour Amman après deux escales techniques à Portland, dans le Maine, et à Rome, en Italie. Maher avait suivi l'itinéraire du vol parce que la position de l'appareil apparaissait sur un écran, comme dans les vols commerciaux. En utilisant le logiciel d'analyse, j'obtins les livres de bord de tous les avions américains à destination du principal aéroport de Rome, Leonardo da Vinci, et du plus petit aéroport civil et militaire de Ciampino. Je consultai aussi tous les vols qui avaient atterri et décollé à Portland, dans le Maine. Et tous les vols vers Dulles au départ de l'aéroport d'affaires de New York, Teterboro, dans le New Jersey, à 20 kilomètres du centre de Manhattan, d'où le Gulfstream avait vraisemblablement décollé.

Tous les vols de Teterboro (TEB) à Dulles (IAD) apparaurent :

N199BA	CL60	TEB	IAD	8/10/2002	5 h 45.40	EST
N829MG	GLF3	TEB	IAD	8/10/2002	4 h 40.19	EST
OPT611	BE20	TEB	IAD	7/10/2002	18 h 21.30	EST
BLR8023	CRJ2	TEB	IAD	7/10/2002	15 h 02.20	EST
(bloqué)	GLF5	TEB	IAD	7/10/2002	16 h 17.09	EST

Deux avions seulement, le N199BA et un Gulfstream III, le N829MG, avaient quitté Teterboro aux heures matinales. Et seul l'un d'entre eux était arrivé plus tard à Rome. Les registres d'arrivée des vols américains à l'aéroport Ciampino de Rome (LIRA) faisaient apparaître :

AEU821P	XXX	EGKK	LIRA	8/10/2002	16 h 10.24	GMT
GOE903	XXX	EGSS	LIRA	8/10/2002	14 h 47.58	
N829MG	GLF3	BGR	LIRA	8/10/2002	13 h 36.08	
RYR3004	XXX	EGSS	LIRA	8/10/2002	10 h 21.30	
RYR3002	XXX	EGSS	LIRA	8/10/2002	7 h 06.31	
GOE905	XXX	EGSS	LIRA	8/10/2002	6 h 59.55	
RYR3006	XXX	EGSS	LIRA	7/10/2002	16 h 47.49	

Il n'y avait aucun avion arrivant à Rome de Portland, dans le Maine, mais le N829MG provenait de Bangor, dans le Maine. Arar avait commis une simple erreur. Et quand je consultai tous les vols arrivés à Bangor (BGR) dans la matinée, le vol au départ de Washington-Dulles (IAD) apparut. Le dernier tronçon était établi.

PDT3224	DH8B	PHL	BGR	8/10/2002	19 h 20.34	EST
N899DM	H25B	TEB	BGR	8/10/2002	6 h 47.46	EST
N829MG	GLF3	IAD	BGR	8/10/2002	6 h 46.43	EST
WIG8406	C208	PWM	BGR	8/10/2002	6 h 44.29	EST
TEL1660	C208	MHT	BGR	8/10/2002	6 h 40.33	EST

En d'autres mots, aucun autre avion enregistré dans les données publiques n'avait effectué plus de ces trois tronçons : Teterboro-Dulles, Dulles-Portland ou Bangor, et enfin Port-

land ou Bangor-Rome. Qui plus est, les heures de départ prouvaient qu'il s'agissait effectivement de l'avion de Maher car elles correspondaient aux horaires fournis par Maher Arar lui-même³⁷.

Le mystère du voyage de Maher vers la captivité était résolu. Je trouvai une photo de l'appareil, un Gulfstream III, sur le site de son opérateur, Presidential Aviation. On y voyait un intérieur de sièges en cuir marron correspondant à la description de Maher. Quand je lui transmis la photo et lui donnai l'itinéraire de l'avion, Maher fut transporté de joie. Il me dit au téléphone : « Je pense que c'est ça. Je crois que vous avez trouvé. Ça va vraiment m'aider. Cela me rappelle ce voyage, ce qui m'est pénible, mais les gens comprendront peut-être que c'est la vérité, et que tout s'est passé comme je l'ai décrit. J'espère qu'ils prendront un moment pour réfléchir à la moralité de tout cela³⁸. »

Pour l'instant, j'avais enquêté sur des restitutions et deux avions suspects particuliers. Je voulais maintenant ratisser plus large. En utilisant les informations dont je disposais, pourrais-je repartir sur des bases concrètes et tenter d'identifier toute la flotte aérienne de la CIA ? À nouveau, je me tournai vers mon logiciel de détective, et vers une technique policière utilisée pour réduire un large échantillon de suspects. Imaginons que l'avion de la CIA soit un individu, réfléchissais-je. Si j'avais affaire à un crime, j'établirais ce que la police appelle un « profil », un peu comme la description d'un avis de recherche. C'est ce que les policiers appellent le principe du canard : « Si ça marche comme un canard et que ça cancanne comme un canard... alors, c'est un canard. » On ne cherche pas des voleurs de banque dans l'annuaire à la rubrique « voleurs de banque », on commence par chercher des gens qui font ce que font les voleurs de banque, comme acheter des cagoules ou des armes. Les crimes sur lesquels je devais enquêter étaient la restitution et la torture, et le suspect de l'enquête était un avion de la CIA. Comment cancanerait-il ? Je traçai le profil suivant : il aurait l'autorisation d'atterrir sur des bases militaires américaines dans le monde entier³⁹. Il se rendrait dans des endroits essentiels de la guerre contre le terrorisme, comme Guantánamo, Kaboul et Bagdad. Il atteindrait des pays « alliés » où

la CIA envoie des prisonniers, comme l'Égypte, le Maroc, la Jordanie, l'Ouzbékistan et la Syrie. Il irait sur les bases de la CIA comme Camp Peary, le camp d'entraînement de la CIA, en Virginie. Il pourrait croiser d'autres avions connus pour être des avions de la CIA, appartenir à ou être exploité par les mêmes personnes.

Obtenir de l'ordinateur qu'il comprenne ce profil était, bien entendu, plus facile à dire qu'à faire, et les heures s'ajoutaient aux heures. Mais avec des milliers de vols et des centaines d'avions dans mes bases de données, le logiciel établit enfin une liste de « suspects » qui correspondait au minimum à quatre ou à cinq de ces caractéristiques. Certains avions, comme le Gulfstream V originel et le Boeing 737, correspondaient à chacun de mes facteurs. Mais un autre groupe d'une vingtaine d'avions suspects se trouvait dans le même cas.

Se détachant de cette liste, il y avait par exemple, chose surprenante, un avion régulièrement utilisé par l'équipe de baseball des Boston Red Sox. Il en portait le logo sur son aileron arrière. L'appareil, immatriculé N85VM, se trouvait précisément au Caire la nuit du 18 février 2003, pour une restitution encore non démontrée. Bingo ! Il s'agissait de l'enlèvement à Milan de l'imam Abou Omar, l'histoire dont m'avait parlé le procureur italien Armando Spataro quand il m'avait appelé au mois d'octobre⁴⁰. Plus tard, Philipp H. Morse, propriétaire de l'avion et actionnaire minoritaire des Red Sox, confirmera que cet avion était en effet régulièrement affrété par la CIA. « Il est souvent loué, admit Morse au *Boston Globe*, depuis sa résidence d'hiver à Jupiter, en Floride. Il se trouve que l'un de nos clients est la CIA... De fait, j'étais heureux de cette affaire. J'espère que c'était vraiment pour la bonne cause⁴¹. »

Grâce à la transparence du titre de propriété, l'avion des Boston Red Sox avait toutes les caractéristiques d'un appareil authentiquement privé affrété de temps à autre par le gouvernement américain. La propriété d'autres appareils était beaucoup plus opaque ; des avions pouvaient appartenir en totalité au gouvernement et opérer sous une forme privée. Ma liste de suspects indiquait les noms de certaines compagnies, notamment Rapid Air Transport, Stevens Express, Devon Holding, Leasing, Aviation Specialties et Path Corporation.

À l'époque, je travaillais avec le *New York Times* et leur équipe d'investigation. La formidable reporter Margot Williams avait rejoint le journal. C'était une transfuge du *Washington Post* où elle avait publié, le 27 décembre 2005, avec sa collègue de l'époque, Julie Tate, un article basé sur les archives de la société Premier Executive. Le reportage faisait apparaître que les directeurs de ces compagnies utilisaient probablement des noms d'emprunt.

Chacun des responsables de Premier Executive est rattaché, selon les archives publiques, à l'une des cinq boîtes postales localisées à Arlington, Oakton, Chevy Chase et District. En tout, 325 noms sont enregistrés à ces 5 adresses postales. Une recherche intensive des données sur un échantillon de 44 noms n'a mis en lumière aucune des informations qui ressortent habituellement de ce type de recherche : pas d'adresse antérieure, pas de numéro de téléphone ancien ou actuel, pas d'antécédents professionnels ou médicaux. En outre, bien que la plupart des dates de naissance se situent dans les années 40, 50 et 60, tous les numéros de sécurité sociale ont été établis entre 1998 et 2003 ⁴².

Pendant qu'elle enquêtait sur nos nouvelles compagnies suspectes, Margot découvrit un échantillon comparable de cadres de sociétés utilisant des noms comme « Philip Quincannon » et « Erin Marie Cobb ». C'étaient probablement des faux, et les numéros d'immatriculation à la sécurité sociale dataient des années 90, ce qui impliquait une identité très récente. Nous fûmes surpris, en examinant les données sociales de l'empire aéronautique, de constater avec quel manque de soin ces documents avaient été établis. La CIA ouvrait ainsi une piste bureaucratique qu'il ne tenait qu'à nous de remonter. Chaque compagnie était liée à l'autre. Ainsi, Premier Executive, propriétaire de l'avion fantôme originel, le Gulfstream V, partageait Quincannon comme responsable avec Crowell Aviation et Stevens Express. Devon Holding avait le même représentant que Stevens. Cobb figurait à la fois chez Devon et Stevens. Ce tissu de connexions indiquait que toutes les sociétés faisaient partie du même groupe. Il s'agissait d'une seule et même flotte, et elle comprenait en tout vingt-six avions, y compris des

avions-cargos Hercule et des petits avions à hélice à décollage et atterrissage courts, comme le Twin Otter N6161Q qui avait été vu en Afghanistan. Ces petits avions étaient utiles pour les atterrissages sur des pistes clandestines. Le Gulfstream V et le Boeing 737 étaient, à l'évidence, les vaisseaux amiraux de la flotte. Le Boeing était trop gros pour atterrir sur la piste du Johnston County, aussi était-il entreposé à Kinston, dans le voisinage. En bref, nous avions identifié la nouvelle Air America.

Quand je montrai les résultats à un ancien agent de la CIA, il se contenta de rire. Tout l'intérêt d'utiliser des sociétés civiles, m'expliqua-t-il, était d'avoir un « court-circuit » : une piste qui mènerait un enquêteur jusqu'à une plaque en cuivre à la porte d'un bureau d'avocats, mais pas au-delà. Dans le cas présent, le court-circuit ne court-circuitait rien du tout, mais il nous aidait à lier ensemble un faisceau de compagnies. Entre-temps, Scott Shane, un reporter du *New York Times* basé à Washington, avait retrouvé la trace de quelques anciens pilotes d'Aero Contractors. Ils avaient tous obtenu leur poste en répondant à des offres d'emploi de la CIA, et ils avaient tous été interviewés à Langley, en Virginie. « Nous sommes les conducteurs de bus dans la guerre contre le terrorisme. Je n'avais pas l'habitude de vérifier qui se trouvait à l'arrière de l'appareil », se justifia un ancien pilote d'Aero Contractors⁴³. La preuve finale était apportée : Aero Contractors et ses sociétés parentes ne travaillaient pas seulement pour la CIA. Elles étaient la CIA.

Et l'histoire refaisait surface. À la fin des années 70, après la dissolution de la vieille Air America, un ancien chef pilote de la compagnie défunte, Jim Rhyne, fut chargé d'en fonder une nouvelle. Son noyau, baptisé Aero Contractors, fut basé au Johnston County Airport. Le professeur Leary, à l'université de Georgie, se rappelle Rhyne comme « l'acteur de l'une des plus grandes histoires secrètes de travail héroïque pour le gouvernement⁴⁴ ». D'anciens collègues ont relaté comment Rhyne s'était fait greffer un membre artificiel après qu'un tir de batterie anti-aérienne au Laos lui eut arraché une jambe, alors qu'il lançait du ravitaillement par la soute d'un avion-cargo. En 1979, quand le président Carter prépara sa malheureuse tentative de sauvetage des otages américains en Iran, Rhyne fut

envoyé en éclaireur pour tester des pistes d'atterrissage secrètes. Il se tua le 2 avril 2001, par une soirée sans nuages, en essayant le Skybolt d'un ami, un biplan pour acrobaties aériennes, sur le tarmac de l'aérodrome du Johnston County. Rhyne venait de recevoir une nouvelle jambe artificielle. Il avait vingt-cinq mille heures de vol à son actif, l'équivalent de trois années entières passées dans les airs.

Un ancien pilote affirme que Rhyne avait choisi cet aérodrome de cambrousse à cause de la proximité de Fort Bragg et de la présence de nombreux vétérans des Forces spéciales dans le voisinage. L'absence de tour de contrôle pour espionner les opérations de la compagnie justifiait aussi ce choix.

Les pilotes d'Aero Contractors Limited n'embarquaient pas seulement le roi Hussein, le défunt monarque de Jordanie, pour l'amener faire du shopping partout aux États-Unis. Ils avaient accompli des missions officielles et officieuses dans le cadre de la guerre contre la drogue en Colombie, ravitaillé la Contra au Nicaragua et convoyé des armes et de la nourriture en Angola pour Jonas Savimbi, le chef rebelle de l'UNITA. Comme me l'a raconté un pilote, certaines de ces missions les obligeaient à « voler au-dessus du pli » : pour éviter d'être compromis en cas de capture, ils se bornaient, plutôt que d'emprunter une route établie, à suivre un pli de leur carte. Ils portaient souvent des lunettes de vision nocturne et quand les avions ennemis les repéraient, ils « descendaient au milieu des roseaux », à très basse altitude. Quelques-uns de leurs avions avaient un plancher en verre pour prendre des photos de surveillance. Durant la guerre en Afghanistan, les pilotes d'Aero ravitaillaient les rebelles moudjahidines en missiles Stinger utilisés contre les hélicoptères et les avions soviétiques. « Nous allions en Afghanistan pour livrer les missiles. Puis, à la fin de la guerre, nous y sommes retournés pour les racheter et les récupérer », a résumé un pilote.

Comme d'autres pilotes me l'ont confirmé, rien n'est plus excitant que ces opérations clandestines : sous le couvert de l'obscurité et sans la moindre aide d'atterrissage électronique, on descend vers de minuscules pistes d'atterrissage en s'attendant à essuyer le feu ennemi. Aero Contractors prit de l'importance avec le lancement, au milieu des années 90, du programme de restitution. En 1990, la société acheta un

Gulfstream III qui devint le fleuron de la flotte pour le transfert de prisonniers, entre autres activités. L'équipage, se conformant aux usages d'un jet de luxe pour VIP, avait inventé un faux uniforme : un pantalon et une veste bleus. Mais pas de cravate : Rhyne détestait les conventions. À l'étranger, on disait travailler pour la société Stevens Express, le coopérateur, conçue pour n'avoir aucun lien avec le Johnston County. Les pilotes n'utilisaient jamais le mot « restitution ». « Nous disions "prises". On savait qu'il y avait quelqu'un de pas très heureux à l'arrière, mais on ne posait pas de questions. Le marché était le suivant : si le "client" venait nous parler, bien, sinon on fermait la porte du cockpit et on restait en dehors de l'affaire. »

Aero était-elle une compagnie qui travaillait pour la CIA ou une vraie filiale de la CIA ? « Disons les choses ainsi, a précisé un pilote. J'ai été embauché après avoir répondu à une annonce de la CIA, après que la CIA a vérifié mon passé, après que je suis passé par le détecteur de mensonges dans un hôtel près du quartier général de la CIA à Langley, et après m'être rendu au quartier général de la CIA pour obtenir une fausse identité. » En signant pour Aero, toutefois, le pilote avait signé un document stipulant : « Je ne travaille pas pour la CIA et je ne dirai jamais que j'étais un agent de la CIA. » L'Agence conservait tous les doubles des formulaires. Mais c'était une fiction. « Nous savions tous pour qui nous travaillions. Autrement, comment aurais-je pu entrer dans le bureau des permis de conduire d'un État, monter au premier étage et m'entendre dire, voilà, vous êtes M. X et voici votre nouveau permis de conduire ; ou obtenir une carte de crédit avec ce nouveau nom, ou un permis de pilote neuf avec un faux nom⁴⁵ ? »

Après le 11 septembre, les opérations d'Aero prirent rapidement de l'ampleur, quasiment en l'espace d'une nuit ; la compagnie devint le pilier des opérations de restitution. Entre 2001 et 2004, selon Dun and Bradstreet, ses effectifs passèrent de quarante-huit à soixante-dix-neuf⁴⁶. D'après les archives fédérales, cette même période vit l'achat de dix nouveaux avions. Le Gulfstream III avait été revendu et la compagnie s'était dotée d'un Gulfstream V haut de gamme, suivi, en 2002, d'un Boeing 737 d'affaires. « Il y a du bon dans tout changement, m'a expliqué un pilote. Nous avions

de la nouveauté⁴⁷. » Cette expansion rapide n'allait pas sans poser des problèmes : à l'ère électronique, une compagnie clandestine peut difficilement brouiller sa piste. En 2003, l'un des nouveaux avions de la CIA, un Hercules C130 exploité par Tepper Aviation, la même compagnie qui approvisionnait l'UNITA, fut intercepté dans l'espace aérien autrichien par des avions de chasse. L'avion avait établi un plan de vol « civil » douteux, entre la base aérienne américaine de Francfort et l'Azerbaïdjan. L'ambassade américaine à Vienne assura les autorités autrichiennes qu'il n'existait aucun lien entre le gouvernement américain et l'appareil. Les documents administratifs démontrent aujourd'hui qu'il appartenait bel et bien à la CIA⁴⁸.

J'avais découvert la couverture extrêmement fragile des sociétés-écrans de la CIA, et je réussis à me procurer des milliers de carnets de vol donnant le détail des missions aériennes de la CIA autour du monde. Ce n'était pas une source top secret ou classifiée qui me les avait fournis. L'industrie du transport aérien les tenait à la disposition du public et, en vérité, la CIA avait fait peu d'efforts pour brouiller les traces. « Quoi que vous trouviez en tant que journaliste, soyez sûr que d'autres, des gouvernements plus hostiles, l'ont déjà découvert », m'affirma un ancien agent de la CIA⁴⁹. Ces données mettaient en lumière les opérations secrètes de la CIA partout dans le monde, y compris au Venezuela à l'époque où des militants prétendaient que la CIA y préparait un coup d'État⁵⁰. Plus important, elles éclairaient un aspect de la face cachée de la guerre contre le terrorisme. Elles apportaient, derrière les déplacements d'avions civils en apparence innocents, la preuve des compromissions de l'Agence avec quelques-uns des pays les plus répressifs du monde. Ces révélations étaient-elles justifiées ? Était-il juste de divulguer de tels secrets ?

Quand, les premiers, nous avons divulgué l'existence de la nouvelle Air America, les protestations ont été nombreuses : toute honte bue, nous mettions sur la place publique des secrets nationaux au risque de mettre en danger la vie d'agents secrets. « Osons appeler cela de la trahison », écrivit Phil Brennan, un ancien membre de la commission politique des représentants républicains, dans un article condamnant notre travail publié sur NewsMax.com⁵¹. Selon Frederick Turner, profes-

seur à l'université du Texas à Dallas, nous avons notablement augmenté les risques pesant sur la vie d'un de ses amis en mission à l'étranger pour une agence de renseignement américaine. Il écrivit dans *Tech Central Station* : « Ils doivent savoir que si un certain avion civil s'abat sur le sol d'un pays du Moyen-Orient dont le nom ne sera pas divulgué, et que si tout le personnel américain à bord est tué, un compatriote les considérera comme des assassins⁵². » Sur un autre blog, on pouvait lire : « Shane, Grey et Williams sont-ils humains⁵³ ? »

Ces réactions étaient compréhensibles, sinon excessives. Contactée à l'avance par le *New York Times*, la CIA n'avait soulevé aucune objection à la publication de notre article⁵⁴. Comme me l'a expliqué un ancien de l'Agence : « Ce n'était pas vraiment un grand secret, pas plus qu'un grand coup journalistique : on ne peut pas vraiment cacher une flotte aérienne. » Mais pour nous qui avons mis à nu les tentacules aériennes de la CIA, la preuve était faite : le gouvernement américain était impliqué dans des opérations destinées à rester secrètes ; nous avons réussi à établir que la restitution était un élément majeur de la guerre contre le terrorisme. La flotte aérienne de la CIA était le lien entre les différents nœuds du nouveau réseau global des prisons. Comme nous l'avons vu dans le cas de Maher Arar et de Khaled el-Masri, la confirmation de la présence d'un avion de la CIA en Caroline du Nord et sur d'autres bases a joué un rôle déterminant dans ce qui, autrement, serait resté l'allégation douteuse d'un prétendu terroriste. La même chose valait pour la dénonciation par Binyam Mohamed de ses restitutions et de ses tortures au Maroc et en Afghanistan. Dans son témoignage dicté à Guantanamo, Binyam avait livré certains détails précis confirmant les plans de vol que j'avais obtenus. Et ces plans de vol confirmaient que la CIA l'avait convoyé du Pakistan au Maroc le 21 juillet 2002 et, dix-huit mois plus tard, le 21 janvier 2004, du Maroc dans une prison de la CIA en Afghanistan⁵⁵.

L'année suivante allait voir surgir de plus en plus de cas ; je réussis à comparer plus de quinze plans de vol avec des témoignages fournis par les prisonniers eux-mêmes. Ces données et ces dépositions ont permis de prouver que les États-Unis systématisaient la restitution dans le monde entier. Le véritable

but de ces transferts restait à prouver. Qui avait ordonné ce programme, et pourquoi ? Et comment cette externalisation potentiellement dangereuse de collecte de renseignements pouvait-elle réellement servir un but utile ? Telles étaient les nouvelles questions sur lesquelles j'allais porter mon attention.

Chapitre 6

L'ACTION CLANDESTINE : LA GUERRE SECRÈTE CONTRE AL-QAIDA

CARNET DE VOL

Immatriculation : Classé secret

Type : Avion espion sans pilote Predator

Opérateur : Gouvernement des États-Unis (Central Intelligence Agency)

Date : 7 septembre 2000

Plan de vol :

XXXXXXX, Ouzbékistan – Kandahar, Afghanistan – XXXXXXX, Ouzbékistan

WASHINGTON, 7 SEPTEMBRE 2000 – Il était 2 heures du matin quand Michael Sheehan prit un appel dans la cuisine de son domicile près de Georgetown, Washington, D.C. À l'autre bout du fil, il y avait Richard C. Clarke, le chef du contre-terrorisme à la Maison-Blanche. Pour une fois, il paraissait tout excité. Mais la chose était très particulière. Il appelait de la CIA à Langley où il se trouvait depuis minuit. « Vous voulez venir jeter un coup d'œil ? » dit-il. Sheehan s'habilla et monta dans sa voiture¹.

Ancien colonel des Bérêts verts, Sheehan servait dans la lutte antiterroriste depuis des années, depuis l'époque où, sous l'uniforme, il avait commandé une unité antiguérilla au Salvador et, par la suite, il avait travaillé à la Maison-Blanche². Après sa retraite de l'armée, il avait accédé au poste d'ambassadeur du Département d'État chargé du contre-terrorisme et avait pour tâche de convaincre, parfois en usant d'arguments frappants,

les autres pays de prendre le terrorisme au sérieux. C'était là un rôle qui pouvait se révéler décevant. Il connaissait les limites de la diplomatie en ce qui concernait Al-Qaïda. Il détestait également l'espèce de lutte de chapelles bureaucratique qui semblait caractériser Washington. Ce dont il rêvait, ce n'était pas d'une offensive bureaucratique mais de quelqu'un prêt à courir des risques et à se lancer dans une action réelle – action politique contre les régimes dont les politiques étaient impuissantes à briser Al-Qaïda ou, si nécessaire, action militaire – pour s'emparer d'Oussama Ben Laden et de ses camps en Afghanistan. Mais cette dernière chose supposait de galvaniser la direction du département de la Défense. Et, bien qu'ancien militaire, ce n'était pas son boulot³.

Moins d'une heure plus tard, Clarke et Sheehan rejoignaient Cofer Black, le chef du contre-terrorisme à la CIA, au centre de réaction mondiale du quartier général de la CIA dans les bois de Langley. Les trois hommes se connaissaient bien car ils appartenaient à un cercle restreint qui avait consacré des heures de réflexion au traitement d'Al-Qaïda. Si l'est des États-Unis était encore plongé dans la nuit, il faisait grand jour en Afghanistan. Ils visionnèrent ensemble une vidéo qui avait fait la moitié du tour du monde. Un homme dans une ample djellaba blanche s'avavançait vers eux : Oussama Ben Laden.

L'image d'un Ben Laden dominant ses acolytes de sa haute taille (1,95 mètre) et se déplaçant d'un bâtiment à un autre était prise de 5 000 mètres d'altitude par un avion espion américain de type Predator, contrôlé par satellite et capable de rester dans les airs vingt-quatre heures. L'appareil tournait autour de la Ferme Tarnak, près de Kandahar, dans le sud de l'Afghanistan, la planque où la CIA avait réussi à repérer le dirigeant d'Al-Qaïda⁴. C'était l'apogée d'une guerre secrète menée depuis presque trois ans. Mais elle devait finalement s'achever sur un échec. Clinton refusa d'ordonner aux Forces spéciales d'intervenir et d'arrêter Ben Laden ; les risques semblaient trop grands et les renseignements trop incertains. Et bientôt l'unique Predator en service s'écrasa au décollage sur un aérodrome verglacé d'Ouzbékistan. La CIA et le département de la Défense discutèrent de l'opportunité d'engager trois autres millions de dollars pour un drone de remplacement⁵, et alors les conditions climatiques se dégradèrent. Jusqu'au

11 septembre, l'opération de surveillance fut suspendue. Les retards et les excuses rendirent Sheehan fou. « Ne me dites pas que ce fichu truc ne fonctionne pas. Vous ne voulez tout simplement pas le faire », se souvenait-il d'avoir hurlé⁶.

Pour ceux qui traquaient Oussama Ben Laden et ce que l'on appellerait plus tard Al-Qaida, l'échec du programme Predator n'était que le tout dernier chapitre d'une histoire frustrante de danger imminent associé à une incapacité politique de prendre des décisions courageuses pour faire face à la menace.

Le chœur des Jérémie

Tel un chœur de Jérémie modernes criant dans le désert, un petit groupe de gens haut placés avait commencé au milieu des années 90 à voir en Ben Laden une des menaces mondiales les plus sérieuses contre les États-Unis. Ce groupe comprenait Clarke, Sheehan et un agent spécial du FBI peu conformiste du nom de John O'Neill⁷, qui serait tué au World Trade Center le 11 septembre 2001. Au milieu des années 90, avec d'autres collègues de la CIA, ils avaient tous appartenu un temps à un comité de la Maison-Blanche, le Groupe de sécurité antiterroriste (CSG) de Clarke, qui s'était efforcé de créer une stratégie viable pour vaincre Al-Qaida. Ces hommes, qui mettaient régulièrement en garde contre une menace potentielle de pertes massives aux États-Unis mêmes, se percevaient souvent comme une minorité assiégée. Alors que de hauts dirigeants comme le président Clinton et ses conseillers à la sécurité nationale, Anthony Lake puis Sandy Berger, parlaient pour la galerie de l'importance d'éliminer cette menace, aux yeux de ce groupe ils semblaient répugner à prendre des décisions politiquement risquées qui auraient contrecarré de manière efficace des menaces comme Ben Laden.

C'est en regardant par le prisme d'hommes comme ceux-là – en revoyant les tribulations de fonctionnaires qui tentèrent sans succès de redéfinir la stratégie antiterroriste américaine avant le 11 septembre – que l'on peut comprendre la politique de « restitution ». Au terme d'une série d'entretiens avec de nombreux hauts fonctionnaires concernés, il est clair que la « restitution » ne fut jamais leur arme de prédilection pour

vaincre Oussama Ben Laden. Elle apparut comme une solution de compromis parce que les chefs politiques suprêmes de la CIA répugnaient à prendre les décisions plus courageuses nécessaires pour déclarer une guerre réelle contre Al-Qaida. Ce fut leur sentiment de frustration qui les poussa à élaborer un programme qui était, à leurs yeux, une des méthodes les moins mauvaises pour désorganiser le réseau d'Al-Qaida et celui plus vaste des militants islamistes.

Pour Dick Clarke, qui dirigea le CSG pour le Conseil de sécurité nationale du président Clinton (qui travaillait dans les mêmes bureaux qu'avait occupés le colonel Oliver North à la fin des années 80), la menace du militantisme islamiste était déjà devenue une priorité majeure à la fin de 1994 – quatre ans avant que Ben Laden ne lançât sa déclaration publique de Djihad contre les États-Unis.

Clarke était dorénavant convaincu que le réseau qui devait être par la suite dénommé Al-Qaida représentait une nouvelle forme de menace transnationale qu'il fallait traiter avec des méthodes elles-mêmes nouvelles. L'ancienne approche fondée sur le respect de la loi – qui consistait à lancer une enquête fédérale uniquement avec une « raison probable » – devait être renforcée par une action directe contre les terroristes qui s'étaient montrés capables de frapper partout dans le monde tout en coordonnant leurs opérations et en s'entraînant dans des États inaccessibles et sans loi⁸. Un dispositif d'opérations spéciales fut finalement développé pour repérer Ben Laden dans ses planques afghanes. La CIA déploya des équipes d'agents – sous le nom de code d'unités « Jawbreaker » – au nord de l'Afghanistan pour installer des postes d'écoute dans le territoire contrôlé par l'opposition, l'Alliance du Nord. On surveilla également un aéroport dans le désert près du quartier général des Talibans au pouvoir à Kandahar, dans le sud du pays⁹.

Mais, malgré la formidable technologie disponible, la capture de Ben Laden et la destruction des camps terroristes allaient finalement exiger le déploiement au sol de troupes américaines. Après la débâcle de Somalie, où les GI, envoyés à l'origine pour apporter des secours alimentaires, se retrouvèrent empêtrés de 1992 à 1993 dans des combats meurtriers, il n'y avait plus guère de volonté politique, à la Maison-Blanche avec Clinton ou dans l'opposition républicaine, de risquer des

vies américaines ¹⁰. Jack Devine, parti à la retraite en 1998 après avoir servi comme chef de la station de la CIA à Londres, avait été directeur des opérations clandestines au début des années 90. Il confia que son ancien service hésitait dorénavant à courir des risques en matière d'action clandestine, chose que lui-même, à la fin de 2001, considérait comme « un art moribond ». « Rétrospectivement je pense, me dit-il, que même au début des années 90, lorsque Ben Laden était au Soudan et commençait à apparaître comme une menace identifiée pour l'Amérique et l'Occident, l'emploi de l'action clandestine aurait pu être efficace pour neutraliser ses activités ¹¹. »

Michael Sheehan, au Département d'État, tout en soutenant la demande de Clarke d'actions clandestines directes menées par les États-Unis, avait également défendu l'emploi de pressions diplomatiques bien plus fermes. Il jugeait le gouvernement bien trop faible à l'égard du Pakistan et de l'Arabie saoudite qui, pensait-il, soutenaient tous deux le régime taliban en Afghanistan et permettaient à de nombreux militants d'Al-Qaida de se déplacer en toute liberté. Cependant, même sur ce point, ses demandes furent rejetées.

Ainsi, confrontés à la terrible menace qu'ils entrevoyaient et ne disposant que de peu d'armes dans leur arsenal, Clarke et la CIA conçurent un moyen d'attaquer Al-Qaida qui causerait quelques dégâts au moins dans son réseau, même si les bases principales demeuraient intactes. Au lieu d'action directe, on développa une politique d'action indirecte connue aujourd'hui sous le nom de « restitution extraordinaire ». Sandy Berger, le conseiller de Clinton à la sécurité nationale, entérina l'idée qu'il qualifia de « nouvelle forme d'art ¹² ». Mais, pour les personnes concernées à la CIA, c'était un art dont ils avaient connaissance depuis déjà quelque temps, sous une forme différente certes.

MÉDITERRANÉE, AU LARGE DE LARNACA, CHYPRE, 13 SEPTEMBRE 1987, À BORD DU YACHT *SKUNK KILO* – Ils entendent la vedette rapide avant de la voir. À l'intérieur du yacht de luxe de 27 mètres se tiennent tapis des membres d'une équipe du FBI d'intervention en cas de prise d'otages. Cela fait longtemps qu'ils attendent leur suspect. La visibilité est mauvaise et les liaisons radio avec les officiers traitants de la CIA, qui coordonnent l'action depuis un hôtel à terre, ne cessent d'être interrompues. Le bruit du moteur grandit à mesure

que la vedette approche. En bas, les agents du FBI sont tendus comme un ressort. Le bateau qui transporte Fawaz Yunis, un terroriste recherché, accoste et Yunis grimpe sur le pont. C'est alors que le FBI bondit et que le piège se referme. Les officiers de la CIA se rappelleront que Yunis avait eu les poignets fracturés tant on l'avait menotté avec force¹³.

Telle fut l'issue heureuse de l'opération « Goldenrod », un des premiers exemples rendus publics de « restitution » organisée par la CIA pour capturer un terroriste islamiste. Yunis avait été attiré de Beyrouth, où il vivait, à Larnaca pour répondre de charges criminelles portant sur son rôle deux ans plus tôt dans un détournement aérien. Quatre jours plus tard, après son transfert sur le porte-avions américain *Saratoga*, il était à bord d'un appareil pour Washington où il fut finalement condamné à trente ans de prison¹⁴.

Ainsi le concept de « restitution » ne fut pas inventé après les événements du 11 septembre, ou au cours de la lutte contre Ben Laden. Howard Safir, ancien chef du service du shérif fédéral, expliqua que les agents fédéraux avaient commencé à employer les termes « restitutions » ou « restitutions extraordinaires » dans les années 70¹⁵. Certains shérifs avaient pour habitude de qualifier en plaisantant ces extractions de « restitutions informelles » ou « extraditions mexicaines »¹⁶. Cependant l'idée était toujours de ramener un fugitif aux États-Unis pour qu'il comparaisse devant la justice ; jamais il ne s'agissait de l'envoyer dans quelque geôle à l'étranger. Safir dit qu'une fois ils projetèrent même d'extraire, en fait d'enlever, le trader et milliardaire Marc Rich qui, en 1983, avait fui les États-Unis pour la Suisse afin d'échapper à des poursuites pour une évasion fiscale de quelque 48 millions de dollars. Évoquant l'affaire avec Larry King sur CNN, après la grâce accordée en janvier 2001 par Clinton à Rich, Safir expliqua que l'opération avait échoué lorsque les Suisses avaient averti les agents américains qu'ils seraient arrêtés s'ils tentaient quoi que ce fût.

« Avez-vous jamais été sur le point, Howard, de le coincer, comme on dit, ou, faute d'un meilleur terme, de l'enlever ? » demanda King. « Eh bien, nous appelons cela des restitutions extraordinaires », répliqua en riant Safir. « Voilà une expression géniale », dit King¹⁷.

Ce fut sous Reagan, dans les années 80, avec des opérations comme Goldenrod, que les restitutions devinrent une arme reconnue contre les terroristes¹⁸. Le cerveau de la capture en Méditerranée était Duane Clarridge qui avait créé le Centre contre-terroriste (CTC) de la CIA en 1986. Cet organisme avait pour mission spécifique d'employer l'action clandestine. En juin 1988, le département de la Justice émit un avis légal qui, selon le directeur de la CIA à l'époque, William Webster, visait à autoriser la CIA ou le FBI à s'emparer de terroristes dans des pays sans lois comme le Liban. Cet avis introduisit finalement le terme « restitution » dans le lexique officiel pour désigner l'action de capturer et de ramener aux États-Unis toute personne soupçonnée de crime¹⁹.

Même en ces temps de guerre froide, les règles pour les restitutions semblaient fort strictes. L'implication de la CIA dans de telles opérations fut justifiée par l'Ordre d'exécution 12333, émis le 4 décembre 1981, qui autorisait la CIA « à apporter aux autorités chargées de l'application de la loi toute forme d'assistance et de coopération qui n'est pas interdite par les lois en vigueur²⁰ ». Mais, si la CIA pouvait entraîner un suspect dans un piège, elle ne pouvait pas en fait l'arrêter. Le département de la Justice, qui commande le FBI, tenait à des captures propres. Selon Clarridge, « cela signifiait que Yunis devait être appréhendé par le FBI dans les eaux ou l'espace aérien internationaux, demeurer sous la garde constante des agents fédéraux, et rester en dehors du territoire de toute nation souveraine – pour toute la durée de son transfert de 6 000 kilomètres aux États-Unis²¹ ».

Je suis tombé sur Clarridge, alors âgé de 72 ans mais encore très alerte, en train de prendre son petit déjeuner à Bagdad en 2004. Bien que depuis longtemps à la retraite, il n'avait rien perdu de son enthousiasme pour l'action clandestine. Il préparait, à titre privé, un nouveau plan pour capturer un terroriste recherché qui vivait librement dans une capitale du Moyen-Orient (mieux vaut taire où, car il se pourrait qu'il fasse le coup pour de bon !). Cependant, à ce qu'il me dit, certains de ses plus grands succès n'avaient pas été dus à des actions clandestines. Le CTC de Clarridge détruisit effectivement le réseau terroriste d'Abou Nidal non par des moyens clandestins mais par la diplomatie publique : la révélation et la distribution mondiale de renseignements sur le réseau d'Abou Nidal qui

galvanisèrent nombre de pays partout dans le monde et les incitèrent à arrêter, à expulser ou à désorganiser d'autres façons les activistes et les soutiens financiers des chefs terroristes²². Par ce cas d'école en matière de lutte antiterroriste efficace, Clarridge montrait que l'action clandestine n'était pas la seule arme dans l'arsenal de l'Agence.

La législation sur le genre de restitution illustré par la capture de Fawaz Yunis par Clarridge était bien établie. Une des personnes qui en retracèrent les origines fut Barbara Olshansky, juriste au Centre des droits constitutionnels (CCR) à New York, qui cite également une étude détaillée sur la question rédigée conjointement par l'Association des avocats de New York et la faculté de droit de l'université de New York²³.

Ainsi qu'elle l'explique, les tribunaux américains eux-mêmes ne s'étaient jamais vraiment souciés des détails précis des opérations d'arrestation à l'étranger. La capture en 1990 de Manuel Noriega, par exemple, avait été un exemple manifeste de ce qu'elle qualifie de restitution ancienne manière. Noriega, alors président du Panama, fut inculpé en 1988 de contrebande de cocaïne par l'Agence de lutte antidrogue (Drug Enforcement Agency), mais ne fut pas extradé aux États-Unis par les voies normales. En fait, des marines américains envahirent le pays en 1989 et capturèrent le dirigeant panaméen pour le ramener aux États-Unis où il fut condamné à Miami.

La loi qui autorisait de tels enlèvements, rappelle Olshansky, était ancienne et bien précise. Elle remontait aux années 1880, lorsque les cours fédérales déclarèrent qu'elles ne se souciaient nullement des moyens par lesquels un suspect avait été appréhendé et ramené dans le cadre de la juridiction américaine. Cela donnait aux agents fédéraux carte blanche pour employer des méthodes spéciales de capture de criminels ou de terroristes recherchés – en bref, pour contourner les législations locales et le processus normal d'extradition.

Dans l'affaire *Ker vs Illinois*, la Cour suprême, le 6 décembre 1886, examina le cas d'un certain Frederick Ker qui avait été reconnu coupable de vol dans le comté de Cook, Illinois, après avoir été « enlevé et ramené [aux États-Unis] contre sa volonté ». Au mépris d'une procédure d'extradition, Ker avait été pris à Lima, au Pérou, par un agent fédéral et monté à bord de l'*Essex*, un navire américain, avant d'être transféré sur divers vaisseaux jusqu'à Sydney puis San Francisco et enfin ramené

dans le comté de Cook. La Cour suprême jugea que la façon dont il était arrivé au tribunal n'avait aucune importance pour une cour américaine²⁴.

En 1952, la Cour suprême réaffirma ce qui était dorénavant connu sous le nom de « doctrine Ker » lorsqu'elle déclara que la loi fédérale sur l'enlèvement ne s'appliquait pas à un meurtrier, Shirley Collins, qui demandait la cassation de sa condamnation dans le Michigan parce que, alors qu'il vivait à Chicago, dans l'État de l'Illinois, des officiers du Michigan étaient venus et l'avaient, « par la force, capturé, menotté, matraqué et amené au Michigan ». « Rien dans la Constitution n'impose à une cour de permettre à un coupable justement condamné d'échapper à la justice parce qu'il a été amené au procès contre sa volonté²⁵. » De nouveau, en 1992, la Cour approuva les poursuites contre un Mexicain, le docteur Alvarez-Machain, qui avait été amené aux États-Unis par enlèvement plutôt que par la voix d'un recours au traité d'extradition entre les États-Unis et le Mexique. Il était accusé de complicité dans le meurtre précédé d'actes de torture d'un agent américain de la lutte antidrogue. La Cour soutint qu'en matière légale elle n'avait nullement à tenir compte de son enlèvement (bien que l'intéressé fût par la suite acquitté par un tribunal d'instance inférieure sur la base de charges réelles).

Toutes ces affaires avaient impliqué le retour des suspects dans le cadre de la juridiction américaine pour être jugés par un tribunal ordinaire. « Auparavant, explique Olshansky, les États-Unis employaient toujours toutes les mesures possibles pour ramener un individu et le juger ici devant une cour. L'idée finale était qu'il comparût devant une cour de justice. » Mais, lorsque la CIA commença à prendre secrètement pour cible Al-Qaida au milieu des années 90, l'approche fut différente. C'est ce que l'étude de l'université de New York définissait comme « restitution extraordinaire » – le transfert du suspect non pas aux États-Unis, mais dans un pays tiers, habituellement le pays natal du suspect, pour qu'il y fût incarcéré. Olshansky explique : « Dorénavant, l'idée même de restitution était vidée de son sens. Nous avons à présent la restitution extraordinaire, ce qui signifiait que les États-Unis capturaient des gens et les envoyaient dans des pays pour être interrogés sous la torture : on livrait les gens dans le but de leur tirer des informations. Il n'y avait pas de justice planifiée à la fin²⁶. »

Les personnes concernées à la CIA discutèrent de la définition que donnait Olshansky des objectifs de ces nouvelles restitutions. Elles insistèrent sur le fait que, au final du moins, le but n'était pas la torture, même si elle était un résultat certain. Mais toutes s'accordèrent à dire que c'était une approche nouvelle. Alors qu'est-ce qui avait suscité ce changement ?

Au milieu des années 90, lorsque fut défini ce qui devint le programme de restitution, il s'agissait d'une stratégie hybride. Le but restait en substance de présenter les suspects devant des tribunaux américains, de la façon classique, mais il y avait également une autre composante : l'idée d'envoyer un terroriste présumé dans un pays tiers pour qu'il y fût emprisonné. Cette politique fut établie dans la Directive décisionnelle de la présidence (PPD-39) de Clinton, le 21 juin 1995, qui déclarait : « Lorsque des terroristes recherchés pour violation des lois américaines sont libres outre-mer, leur retour pour poursuites judiciaires sera une question de priorité majeure et une question centrale permanente dans les relations bilatérales avec tout État qui les recèle ou les aide²⁷. »

Cela pouvait se faire par la restitution : « Le retour des suspects par la force peut être effectué sans la coopération du gouvernement hôte, dans le respect des procédures exposées dans la NSD-77, qui demeureront en vigueur. » La NSD-77 était une directive émise en 1992 par le président George Bush père qui demeurait classée secrète. Il y avait à présent un élément additionnel également confidentiel. Il fut plus tard résumé dans un rapport d'étape de la commission sur le 11 septembre : « Si les procédures d'extradition n'existaient pas ou étaient écartées, les États-Unis pourraient rechercher l'assistance du pays concerné pour une restitution, et faire monter secrètement le fugitif dans un avion pour l'Amérique ou *quelque pays tiers* pour jugement²⁸. » C'étaient là les débuts des « restitutions extraordinaires » telles que nous les connaissons.

La date de la directive du 21 juin émise par Clinton n'avait rien d'accidentel. Deux mois auparavant, une bombe avait explosé à Oklahoma City et tué cent soixante-huit personnes. Malgré des craintes antérieures, l'attentat n'avait pas été perpétré par des militants islamistes. Mais l'incident servit d'avertissement. Une stratégie plus large fut élaborée pour lutter contre ces menaces – en particulier celles venant d'extrémistes saou-

diens, au nombre desquels Ben Laden comptait déjà à l'époque. Toujours au Soudan (il s'installa en Afghanistan en mai 1996), Ben Laden faisait déjà l'objet de l'attention d'une unité spéciale de dépistage de la CIA. Mais on ne le considérait encore que comme l'une des composantes d'une menace bien plus grande, un élément d'un réseau d'extrémistes sunnites, héritage de la guerre menée en Afghanistan contre les Soviétiques. Nombre de ces militants avaient fait partie de la force, soutenue par l'Arabie saoudite, de combattants étrangers qui avaient lutté aux côtés des moudjahidines afghans appuyés par les Américains. Certains étaient restés en Afghanistan, d'autres étaient allés dans les Balkans pour participer à la guerre en Bosnie, et d'autres encore étaient revenus en Égypte qui était alors un des épicycles de la violence terroriste pour l'essentiel dirigée contre les touristes étrangers. Certains étaient même arrivés aux États-Unis et avaient été responsables de l'attentat du 26 février 1993 contre le World Trade Center²⁹. La restitution en tant que moyen de lutte visait alors cette menace plus globale, et non pas seulement Ben Laden. En 1995, Ben Laden était généralement considéré comme un important financier terroriste mais pas encore comme le chef d'un véritable réseau.

Le problème pour la CIA dans sa lutte contre ce groupe était qu'alors que la menace semblait grande, l'essentiel des informations collectées reposait sur des renseignements secrets provenant pour beaucoup de gouvernements étrangers ou de systèmes d'interception occultes qu'il était difficile d'utiliser comme preuves dans un procès criminel classique. Les possibilités d'une restitution traditionnelle vers un tribunal américain étaient strictement limitées. Personne dans le gouvernement Clinton n'aurait même envisagé de modifier la loi pour permettre la détention de ces militants sur la seule base de ce type de renseignements secrets.

À de nombreux égards, ce que l'on envisageait à présent était une erreur d'imagination. L'expérience passée, par exemple la campagne couronnée de succès de Clarridge menée par la CIA contre Abou Nidal à la fin des années 80, avait montré qu'une diplomatie publique pertinente, incluant la publication des renseignements, pouvait être au moins aussi efficace que l'action clandestine pour convaincre les gouvernements dans le monde de faire face à une menace terroriste. Et cependant, alors qu'ils lançaient leurs nouvelles actions clandestines, les

fonctionnaires américains continuaient à ne faire que de rares allusions à Oussama Ben Laden ou à Al-Qaïda (aucune référence à cette organisation ne fut faite publiquement avant les attentats de 1998 contre des ambassades en Afrique). Ceux qui, comme Dick Clarke, croyaient en la menace avaient échoué à convaincre leur propre gouvernement.

À l'époque de la croissance de ce réseau de militants qui deviendrait Al-Qaïda, la section chargée de l'action clandestine de la CIA traversait également une période exceptionnellement sombre. Affaiblie après la guerre froide par des réductions budgétaires incessantes, manquant terriblement de traducteurs et de spécialistes arabes, et contrainte par Clinton de procéder à un « nettoyage » de ses sources douteuses qui pouvaient avoir trempé dans des actions criminelles, l'Agence n'était guère en position de collecter beaucoup de renseignements directs (et donc publiables) sur Al-Qaïda ou de mener ses propres interrogatoires à large échelle de personnes soupçonnées d'activités terroristes.

Introduites par John Deutch, directeur de la CIA de mai 1995 à décembre 1996, les nouvelles règles empêchaient l'Agence de recruter des gens aux antécédents louches sans autorisation préalable d'un supérieur. Comment imaginer qu'un individu quelconque à l'intérieur d'un groupe terroriste puisse répondre à cette condition ? Le résultat fut ce que les agents de la CIA dénommèrent comme l'infâme « grand nettoyage » de 1995. Du sommet à la base, la CIA revit la liste de ses informateurs et de ses agents occasionnels et élimina des pans entiers de sources humaines de renseignements. « Nous avons tout simplement liquidé les actifs, fichu à la porte toute personne qui avait tenu des propos déplaisants à une autre, me raconta en 2001 Porter Goss, alors membre du Congrès. Aucun fonctionnaire ambitieux et malin n'allait plus envoyer un petit télégramme au quartier général pour dire : "J'ai un type vraiment génial ; bon, il a tué femme et enfants, mais il sait ce que manigancent les [Rouges]." Cela n'arrivera plus³⁰. » Pour Jim Woolsey, le prédécesseur de Deutch, l'effondrement de l'espionnage de base au sein des groupes islamistes à cette époque à cause de ces réductions budgétaires et de ces revirements politiques prépara le terrain du 11 septembre. « Le renseignement humain est une opération à long terme. C'est comme la culture des orchidées, cela exige du temps³¹ », m'a-

t-il dit. L'Agence dépendit de plus en plus, selon d'autres voix, de renseignements sur le terrorisme provenant de « services de liaison » : essentiellement la police secrète de ces mêmes gouvernements du Moyen-Orient dont les politiques répressives avaient contribué au développement du terrorisme. Selon des gens en place, un cinquième des dépenses opérationnelles de l'Agence fut supprimé en termes réels au cours des années 90, des postes clandestins de renseignements disparaissant de nombreux pays du tiers monde, y compris de certains en Afrique orientale où Al-Qaida était active³². Selon le sénateur Richard Shelby, ancien président de la commission du Sénat sur le renseignement, ces suppressions furent importantes : « Je peux vous dire que, après 1990, il y eut des coupes énormes dans le budget du renseignement parce qu'une foule de gens pensaient : "Fichtre, nous avons gagné la guerre froide, nous n'avons aucun ennemi dans le monde." Quelle naïveté ! » L'Agence toucha le fond en 1995 lorsque vingt-cinq stagiaires seulement furent intégrés³³.

Ce fut à ce moment de faiblesse que l'on développa la politique de restitution. En substance, le gouvernement américain décida d'externaliser son traitement des terroristes car ni Bush père ni Clinton ou ses adversaires républicains n'étaient prêts à élaborer un cadre juridique approprié pour permettre aux États-Unis eux-mêmes de capturer, d'interroger et d'emprisonner les terroristes ; ils n'étaient pas davantage prêts à décider de l'action militaire ou diplomatique la plus directe exigée pour éliminer la direction d'Al-Qaida en Afghanistan, ni à affronter des pays comme l'Arabie saoudite ou le Pakistan dont les politiques concouraient à encourager l'expansion du terrorisme, ou bien à renforcer de manière adéquate les capacités clés de la CIA.

Roger Cressey, adjoint de Dick Clarke au Conseil de sécurité nationale (NSC), me le raconta ainsi :

Dans le monde pré-11 septembre, la restitution était considérée comme une des options les plus agressives et efficaces à la disposition du décideur politique américain – à une époque où il n'y avait pas de consensus pour faire du terrorisme une priorité aux dépens d'autres questions à l'ordre du jour de la politique étrangère. La restitution avait une utilité limitée mais, à ce

moment précis, ce fut une des options disponibles pour être réactif.

Un des hommes clés qui affrontèrent ces dilemmes fut Michael Scheuer, alors chef de l'unité Oussama Ben Laden (OBL) à la CIA. Cette structure allait être connue sous le nom de poste de réseau « Alex » d'après le nom de son fils. Comme Clarke, Scheuer s'était souvent senti seul dans son combat contre Ben Laden. « Une des choses qui, je le crois, n'est certainement pas très bien appréciée ici, c'est que, au sein de l'Agence, les gens nous prenaient pour des dingues », m'a-t-il dit³⁴. Ce fut lui qui, pour l'essentiel, créa le nouveau programme de restitution, même si à la CIA personne n'utilisa jamais l'épithète « extraordinaire » pour en parler³⁵. Scheuer quitta l'Agence à la fin 2004 et je l'ai interrogé peu après à son domicile de Falls Church en Virginie. Il m'expliqua en substance comment la restitution n'était pas une politique de premier choix mais une réponse à des options limitées proposées par les décideurs politiques :

La pratique consistant à capturer des gens et à les amener dans des pays tiers apparut parce que l'exécutif nous assigna la tâche de démanteler et de désorganiser les cellules terroristes et de détenir les individus impliqués dans le terrorisme. Et, fondamentalement, lorsque la CIA revint et demanda au décideur politique : « Où voulez-vous les mettre ? », la réponse fut : « C'est votre affaire. » Et c'est ainsi que nous avons développé ce système des pays coopérateurs qui recherchent des individus soit inculpés de crimes, soit condamnés, pour les capturer à l'étranger et les ramener vers le pays particulier où ils sont recherchés par le système judiciaire³⁶.

Mais, ajouta Scheuer, cela n'aurait jamais dû être entrepris de façon isolée. Le programme commença par des transferts en Égypte.

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS, GARDEN CITY, LE CAIRE, ÉTÉ 1995 – C'était le genre de réunions normales qui emplissaient son agenda, mais pour celle-là l'ambassadeur dut quitter son bureau très fréquenté, pièce que son architecture faisait juger « perméable à la pénétration ». Edward S. Walker Jr des-

cendit jusqu'à la zone sécurisée de l'ambassade, un endroit aux murs épais pour empêcher les interceptions électroniques et régulièrement inspecté pour y dénicher des micros éventuels. L'attendait là le chef de la station de la CIA au Caire qui avait un plan inhabituel à lui présenter³⁷.

Depuis son arrivée un an plus tôt, l'Égypte était ébranlée par le terrorisme. Et, au cours des cinq années précédentes, il y avait eu quarante-trois attentats terroristes qui avaient fait trente-huit morts et cent quarante-sept blessés. Dans le pire de ces attentats, onze touristes israéliens avaient été tués et dix-neuf blessés lorsque leur autobus avait été attaqué près du Caire en février 1990. La majorité de ces attaques avaient été commises par le groupe militant islamiste Jamaa Islamiyya et visaient des touristes étrangers. Des visiteurs espagnols, autrichiens, britanniques et japonais avaient été pris pour cibles dans des attentats quasi mensuels pendant les années 1993-1994³⁸. Dans ce climat de violence, Walker avait reçu pour instruction d'aider les Égyptiens par tous les moyens.

Une grande partie du travail était faite par le FBI. Sa tâche principale consistait à collecter des informations susceptibles d'être utilisées devant un tribunal américain. Cela, se rappelait Walker, n'était « pas une manière efficace de combattre le terrorisme ».

Depuis de nombreux mois, la CIA travaillait dur pour apporter une aide clandestine supplémentaire aux Égyptiens. Les bases de la CIA en Europe et l'unité Oussama Ben Laden de Scheuer à Langley travaillaient main dans la main. Ils recherchaient le réseau de soutien qui fournissait argent et recrues aux militants égyptiens et qui organisait leur propagande. La CIA interceptait les appels téléphoniques et ouvrait le courrier, raconta Walker, et des suspects furent identifiés en Égypte même et dans des mosquées de plusieurs capitales européennes – dont Milan, Oslo et Londres. « Nous avons dû faire un assez gros travail pour les aider à découvrir ces militants », ajouta-t-il.

Le chef de la CIA exposait alors à Walker une approche inédite sanctionnée par Washington : les États-Unis débusqueraient les individus les plus recherchés par l'Égypte et les ramèneraient au Caire. « Nous avons également développé avec les Égyptiens cette question de la restitution par laquelle nous

amènerions des suspects en Égypte pour des compléments d'interrogatoire, et c'est ce que nous avons fait. »

Walker se rappelait avoir donné son plein accord à ce qui était programmé : « Je pensais que c'était une bonne chose. Car je voyais très bien combien notre capacité à traiter ces individus par les voies policières normales était limitée. J'étais convaincu que, dans pratiquement tous les cas, c'étaient de sales types et qu'ils étaient déterminés à faire du mal³⁹. »

À Langley, Michael Scheuer et d'autres personnes avaient conçu le programme de restitution parce qu'il convenait aux intérêts des deux pays. « Ce qui était habile c'est que certains des hauts responsables d'Al-Qaida étaient égyptiens, dit Scheuer. Cela servait les objectifs américains de faire arrêter ces gens et les objectifs égyptiens de les faire revenir pour pouvoir les interroger⁴⁰. » Selon Scheuer, le programme commença par un accord secret en 1995 avec le gouvernement égyptien. Les États-Unis accordaient leurs ressources, y compris une petite flotte aérienne, pour repérer et capturer les terroristes afin de les ramener au Caire.

Scheuer s'assura que cette nouvelle politique avait été entérinée à tous les niveaux, et surtout par la Maison-Blanche. Clinton n'avait fait que signer la directive décrite plus haut ordonnant à la CIA de procéder à des restitutions si celles-ci contribuaient à la sécurité nationale américaine⁴¹. Et chaque opération était approuvée par des juristes. Scheuer dit : « Il existe un service juridique au sein de la CIA, et il existe un service du département de la Justice qui est chargé des interprétations légales du travail de renseignement, ainsi qu'une équipe de juristes au Conseil de sécurité nationale (NSC), et sur toutes ces choses ces experts se trouvent impliqués d'une façon ou d'une autre et ont entériné la procédure. L'idée selon laquelle c'est là une opération quelque peu fourbe concoctée par quelqu'un est tout simplement absurde⁴². »

À la CIA, l'autorité pour chaque opération, expliqua Scheuer, devait émaner du directeur du renseignement central, qui était alors George Tenet, ou de son directeur adjoint, « de sorte que, fondamentalement, les numéros 1 et 2 de la communauté du renseignement sont ceux qui entérinent⁴³ », dit-il. Cependant, les gens qui connaissaient le programme formaient un très petit cercle ; Sheehan, au Département d'État, n'était pas informé, même s'il soutint par la suite son importance.

Au Caire, les négociations avec les Égyptiens furent conduites par le chef de la station de la CIA auprès de Walker. « [La négociation] fut menée par l'Agence, raconta Walker. Je n'y étais impliqué que parce que j'étais ambassadeur. Je devais approuver ce type d'activité. Mais c'était également approuvé à Washington. » Le président Clinton, dit Walker, dut signer une « conclusion », terme officiel pour désigner un décret adressé à la CIA. « C'était nouveau pour moi. Il semble que cela ait été nouveau pour les gens de l'Agence qui l'avaient conçu. C'était une espèce d'excroissance des efforts qu'ils avaient faits pour capturer des gens sur le terrain. »

Comme Scheuer, Walker souligna que toutes les opérations étaient approuvées à un échelon élevé, en termes généraux, par des commissions de surveillance du Congrès. Et il y avait certaines exigences : « Nous devons obtenir l'assurance des autorités de la Sécurité égyptienne que les gens seraient rejugés, qu'ils auraient un procès impartial et ne seraient pas torturés ⁴⁴. »

Pour négocier ces garanties, la CIA traita principalement en Égypte par l'intermédiaire d'Omar Suleiman, le chef du Service du renseignement général égyptien (EGIS) depuis 1993. « Ce fut également lui qui organisa les rencontres avec le ministère de l'Intérieur égyptien », dit Walker. Suleiman, qui comprenait bien l'anglais, était un homme courtois et raffiné. D'autres personnes m'ont dit qu'il fut pendant des années l'interlocuteur privilégié des États-Unis avec le régime égyptien – l'intermédiaire privilégié avec le président Hosni Moubarak en personne, même sur des questions très éloignées du renseignement et de la sécurité. « C'était un type très brillant, très réaliste, dit Walker. Et il était souvent en désaccord avec la façon dont le ministère de l'Intérieur traitait les choses. Il comprenait les conséquences de certaines des actions négatives dans lesquelles les Égyptiens s'engageaient, la torture, etc. Mais, par ailleurs, il ne faisait pas le délicat. » Sur le plan formel, le programme établissait que toutes les cibles des restitutions devaient être recherchées en Égypte à la suite d'inculpations criminelles. Cela imposait donc la coopération du ministère de l'Intérieur avec à l'époque à sa tête Hassan el-Alfi ⁴⁵.

Bien que Walker eût surveillé les opérations secrètes de la CIA en Égypte, il supervisa également les rapports de l'ambassade sur les droits de l'homme. Le Département d'État décrivait

constamment les méthodes sévères de torture en Égypte, et « il ne s'agissait pas de mâcher ses mots... Je crois que les rapports sur les droits de l'homme étaient corrects ». Mais, en tant qu'ambassadeur, il ne pouvait informer son personnel diplomatique qui travaillait sur les droits de l'homme de ce que la CIA mijotait. Il existait une espèce de muraille de Chine dressée pour protéger les secrets de l'Agence. « Les murs étaient gigantesques, dit Walker. Et ils ne se joignaient qu'au niveau de l'ambassadeur... [Les diplomates qui travaillaient sur les droits de l'homme] auraient pu être un peu retournés s'ils avaient su ce qui se passait. » Tout n'était pas incohérent, cependant. La CIA finançait un programme de formation aux arrestations contre-terroristes pour les forces égyptiennes des opérations spéciales. Néanmoins, le problème était que « trop de gens mouraient en situation de fuite ». Il s'agissait davantage de commandos de tueurs que de brigades d'interpellation. Aussi fut-il mis fin, en 1998, à ce financement. « Il devint un peu trop visible et cela inquiéta beaucoup l'Agence⁴⁶. »

Alors que Walker et le chef de la station de la CIA au Caire organisaient les comités de réception, à Langley l'unité Ousama Ben Laden, dirigée par Scheuer, se préparait à étendre les « invitations » à plusieurs militants égyptiens. La première de ces nouvelles opérations de restitution fut montée rapidement et eut lieu le 13 septembre 1995, lorsque la CIA prit en charge en Croatie un des terroristes les plus activement recherchés en Égypte, Abou Talal al-Qassimi (également connu sous le nom de Talat Fouad Qassim). Il avait été impliqué dans l'assassinat du président égyptien Anouar al-Sadate et déjà condamné à mort par contumace. Après avoir été interrogé à bord d'un bâtiment de guerre en Méditerranée (l'*Adriatic*), al-Qassimi fut transféré par avion en Égypte où il fut ensuite exécuté⁴⁷.

Les hommes de la CIA employés pour mener ces opérations d'enlèvement n'étaient pas des officiers traitants ordinaires. Lorsque la guerre secrète contre Ben Laden commença dans les années 90, George Tenet ranima le groupe des opérations spéciales de l'Agence – la Division des activités spéciales, à savoir essentiellement le service d'action directe de la CIA. C'était un mélange de militaires, ex-militaires et agents secrets disposant de leurs propres appareils aériens et équipement spécial, prêts à se déployer partout dans le monde⁴⁸.

Pour organiser les restitutions, ils avaient besoin de moyens de transport et la CIA se tourna vers sa compagnie aérienne-écran, Aero Contractors. Comme nous l'avons déjà indiqué, dans les années 90 la compagnie avait acheté un jet d'affaires, un Gulfstream III, qui fit le taxi pour les transferts de prisonniers. Aero Contractors travailla la main dans la main avec les Forces spéciales. Son quartier général, à Johnston County, était délibérément situé près de la base aérienne de Pope où les pilotes de la CIA pouvaient récupérer des agents paramilitaires cantonnés à Fort Bragg. La proximité d'une base militaire aussi importante était également pratique pour d'autres raisons. « Cela renforçait notre principale couverture, m'expliqua un ancien pilote, qui était que nous honorions des contrats du gouvernement pour l'armée, pour les gens de Fort Bragg. »

Petit à petit, le programme de restitution passa à la vitesse supérieure. L'attentat à la base militaire de Khobar en Arabie saoudite le 25 juin 1996, qui fit vingt morts, dix-neuf soldats américains et un citoyen saoudien, accéléra encore le processus, même s'il fallut du temps à la CIA pour cibler le responsable de l'attaque. En 1997, le Centre de contre-terrorisme établit un service des restitutions également connu sous le nom de Groupe de restitutions. Il s'agissait d'une unité opérationnelle dont la tâche spécifique était de traquer les fugitifs recherchés. Les officiers traitants se virent confier des responsabilités « de la main à la main » pour rechercher des gens importants comme Khaled Cheikh Mohammed. En 1998, de nouveaux changements survinrent. En février, Oussama Ben Laden lança d'Afghanistan sa fameuse fatwa qui déclarait effectivement la guerre aux États-Unis. Clinton répondit par une Directive décisionnelle de la présidence (PDD-62), signée le 22 mai, qui nommait Dick Clarke nouveau coordonnateur national du contre-terrorisme, et comportait d'autres instructions détaillées, toujours classées secrètes, sur « l'arrestation, l'extradition, la restitution et les poursuites judiciaires ⁴⁹ ». Après les attaques contre des ambassades en août 1998, les instructions du président se focalisèrent de plus en plus sur Ben Laden lui-même et sur sa garde rapprochée. Une série de mémorandums de notification (MON) et de décrets, signés d'août 1998, juillet 1999 et décembre 1999, donnaient des instructions secrètes de plus en plus pressantes à la CIA pour s'occuper de Ben Laden. La dernière de ces instructions, selon la commission

sur le 11 septembre, confirmait l'autorisation donnée à la CIA d'« employer des intermédiaires étrangers pour détenir les lieutenants de Ben Laden, sans avoir à les transférer sous contrôle américain⁵⁰ ».

L'opération de restitution la plus importante de la CIA avant le 11 septembre eut lieu en Albanie à l'été 1998, peu avant que n'explorent les bombes contre les ambassades en Afrique. Ainsi que le révélèrent des officiers du renseignement albanais, la CIA amena une équipe à Tirana pour aider à traquer une cellule de ressortissants égyptiens qui étaient supposés préparer un attentat contre l'ambassade des États-Unis. Le président albanais à l'époque, Sari Bericha, évoquera plus tard les relations entre son service de renseignements et l'équipe de la CIA : une « coopération totale. [La CIA] travailla en Albanie comme si elle avait été à New York ou à Washington⁵¹ ». De juin à août 1998, quatre suspects furent arrêtés par les autorités albanaïses, interrogés par les agents de la CIA dans une base aérienne désaffectée et renvoyés au Caire à bord d'un jet d'affaires. Un suspect fut abattu par la police albanaise et deux autres parvinrent à s'enfuir. Un cinquième membre de la cellule de Tirana, ainsi qu'elle fut nommée, fut appréhendé en Bulgarie, à Sofia, et renvoyé par avion en Égypte où il fut condamné à dix ans d'emprisonnement⁵².

Mission accomplie ? La cellule était liquidée et hors de combat. Mais le procès de ces hommes – connus au Caire comme les « rapatriés d'Albanie » – devint une cause célèbre qui galvanisa les sentiments islamistes. Et ces hommes furent traités avec brutalité. Deux d'entre eux furent exécutés en raison de charges pour lesquelles il n'y avait pas eu de procès.

Après avoir été livrés au gouvernement égyptien, voici ce qui leur arriva :

Ahmed Saleh fut suspendu au plafond et reçut des décharges électriques ; il fut ensuite exécuté par pendaison à la suite d'une condamnation à mort décidée lors d'un procès dont il était absent.

Mohamed Hassan Tita fut pendu par les poignets et reçut des décharges électriques sur les pieds et le dos.

Shawki Attiya reçut des décharges électriques sur les parties génitales ; il fut suspendu par les membres et contraint à se

tenir debout pendant des heures, de l'eau sale jusqu'aux genoux.

Ahmed al-Naggar fut gardé trente-cinq jours dans une pièce avec de l'eau jusqu'aux genoux et il reçut des décharges électriques sur les tétons et le pénis. Il fut pendu par la suite sans avoir assisté à son procès pour son prétendu crime ; sa condamnation à mort avait été prononcée avant son arrivée.

Essam Abdel-Tawwab décrivit également des actes de torture pour lesquels le ministère public découvrit des « blessures guéries⁵³ ».

Il y eut une autre conséquence : la CIA avait dérangé Ben Laden. Le 4 août, Ayman al-Zawahiri, l'adjoint du chef d'Al-Qaida, réagit aux arrestations en Albanie. Il fit une déclaration, publiée dans la presse arabe, au nom du Djihad islamique en Égypte, et fit allusion à la « livraison [à l'Égypte] de trois de nos frères d'un certain pays d'Europe de l'Est ». Ces trois hommes étaient accusés, dit-il, d'avoir déclaré le Djihad contre « l'Amérique, Israël et leurs satellites ».

Il déclara, d'un ton sinistre et menaçant : « Nous tenons à dire aux Américains, en bref, que leur message a bien été reçu et qu'on est en train de leur écrire une réponse. Nous espérons qu'ils la liront bien et, si Dieu le veut, nous l'écrirons dans la langue qu'ils comprennent⁵⁴. »

Trois jours plus tard, le 7 août 1998, Al-Qaida frappait. Des terroristes faisaient sauter les ambassades américaines à Nairobi, au Kenya, et à Dar es-Salaam, en Tanzanie. Il y eut plus de 5 000 blessés et 257 personnes furent tuées.

Une espèce de duel s'engagea alors entre la CIA et al-Zawahiri. En 1999, deux de ses frères furent capturés et restitués à l'Égypte pour y être interrogés. Au printemps, Mohamed al-Zawahiri, l'un des commandants militaires du Djihad islamique, fut capturé aux Émirats arabes unis. Après son arrivée, il disparut pendant de longs mois. Des sources dissidentes dirent qu'il avait été interrogé dans les centres de détention du Renseignement général d'Omar Suleiman. Il réapparut plus tard dans la prison de la Torah. Husayn al-Zawahiri, qui n'avait aucun lien connu avec le terrorisme, fut pris en Malaisie en novembre ou décembre 1999. Il fut relâché en 2000, après six mois d'interrogatoire par les autorités égyptiennes. Des années plus tard, il demeurait en résidence surveillée avec l'interdiction

de tout contact avec d'autres personnes à l'exception de sa famille proche.

En tout, déclarera Tenet sous serment plus tard, il y avait eu soixante-dix restitutions dans les années (sans autre précision) qui précéderent le 11 septembre⁵⁵, dont « deux douzaines » entre juillet 1998 et 2000⁵⁶. Mais dans toutes ces restitutions sous la présidence de Clinton, il y eut une stratégie hybride, des transferts secrets étant effectués simultanément avec des transferts déclarés. Un certain nombre de prisonniers furent soit extradés, soit ramenés pour répondre de charges criminelles normales devant les tribunaux américains. Ces affaires furent rendues publiques. Entre 1993 et 1999, ce fut le cas de neuf restitutions et de quatre extraditions. Elles incluaient :

Mahmoud Abouhalima, extradé d'Égypte en 1993 pour son rôle dans l'attentat du World Trade Center en 1993. En 1994, il fut jugé coupable et condamné à deux cent quarante années de prison.

Eyad Mahmoud Ismail Najim, extradé de Jordanie en 1995 pour son rôle dans l'attentat du World Trade Center en 1993. Il fut également condamné à deux cent quarante années de prison sans possibilité de liberté conditionnelle.

Ramzi Yousef, ramené du Pakistan le 7 février 1995 et condamné à la prison à vie pour son rôle dans l'attentat du World Trade Center en 1993, ainsi que dans un complot pour faire exploser simultanément des bombes sur onze vols internationaux.

Mohammed Rachid Daoud al-Owhali, ramené du Kenya en 1998 pour son rôle dans l'attentat contre l'ambassade américaine à Nairobi la même année. En octobre 2001, lui-même et quatre autres personnes furent condamnés à la prison à vie sans possibilité de liberté conditionnelle⁵⁷.

Après le 11 septembre, cette politique de restitutions traditionnelles et de comparution devant la justice américaine fut presque complètement abandonnée. Les restitutions secrètes vers des prisons étrangères devinrent la norme. À l'exception d'un religieux yéménite, Cheikh Mohammed Ali Hassan al-Moayad, et de son adjoint qui furent extradés d'Allemagne pour répondre de charges de financement de groupes terroristes⁵⁸, pas un seul terroriste majeur ne fut ramené aux États-

Unis pour y être jugé au cours des cinq années qui suivirent le 11 septembre.

Dans les derniers jours du gouvernement Clinton survint l'attaque contre l'*USS Cole*, un destroyer américain qui mouillait au Yémen. Une vedette rapide s'approcha du navire. Selon les règles de l'engagement, les marins ne pouvaient faire feu, et la vedette explosa, faisant dix-sept morts. L'explosion, qui avait ouvert une brèche de près de quatre mètres carrés dans la coque près de la salle des machines, manqua de provoquer le naufrage du navire. Lorsque la voie d'eau fut maîtrisée, le navire avait une gîte de quatre degrés⁵⁹. Bien que les premiers renseignements obtenus fussent vagues, pour toutes les personnes concernées il ne faisait aucun doute que c'était là la main d'Al-Qaida. Il semble que cela ait déclenché non pas une volonté d'agir mais plutôt une autre discussion bureaucratique – quelque chose qui semblait presque instinctif à la Maison-Blanche sous Clinton.

L'arrivée de Bush

Lorsque le président George W. Bush accéda au pouvoir en janvier 2001, il sembla dans un premier temps que la guerre clandestine contre Al-Qaida serait réduite et non renforcée. Les sujets de préoccupation de la nouvelle administration étaient l'Irak, la Chine et l'Iran, et la plupart des acteurs clés dans la lutte antiterroriste – des hommes comme John O'Neill au FBI, Mike Sheehan au Département d'État, et Dick Clarke au NSC – furent marginalisés, ou avaient quitté le service. À l'été 2001, le programme Predator en était encore à ses prémises et, malgré des mesures préliminaires pour autoriser un nouveau programme d'action secrète en Afghanistan, dont la capture de chefs d'Al-Qaida, il ne fut pas envisagé de façon sérieuse d'organiser une opération de capture d'Oussama Ben Laden⁶⁰.

À L'APPROCHE DE L'AÉROPORT JOHN F. KENNEDY, NEW YORK, 17 SEPTEMBRE 2001 – La journée était superbe et ensoleillée, le ciel bleu et dégagé, lorsque mon avion de la British Airways vira pour entamer son approche et atterrir à

New York. Après avoir attendu plusieurs jours aux environs de l'aéroport de Londres que les vols transatlantiques reprennent, j'arrivais enfin pour couvrir les suites des attaques du 11 septembre⁶¹. Par le hublot, je pouvais voir la célèbre perspective de Manhattan à présent privée des Twin Towers.

Au moment où Mohamed Atta et ses pirates de l'air frappaient la Tour nord à 8 h 45, heure de l'Est, j'étais assis en Angleterre sur un banc dans le cadre paisible du Jesus College à Cambridge. Mon téléphone portable était coupé car je bavardais avec John Moscow, substitut du procureur de la République à Manhattan. Nous assistions alors à un colloque sur le crime organisé. Lorsque j'eus terminé mon interview, j'allumai mon téléphone et je compris qu'il se passait quelque chose. On m'avait laissé quatre messages en l'espace de dix minutes ; ceux de mes collègues du *Sunday Times* décrivaient comment un premier avion puis un second avaient frappé les tours. Immédiatement j'ai su qu'il me fallait regagner Londres au plus vite. Mais tout d'abord j'ai couru retrouver Moscow dans sa chambre pour lui annoncer la nouvelle. Il n'y avait pas de téléviseur. Moscow a écouté l'information en silence, sans presque réagir ; il avait de bons amis qui travaillaient au World Trade Center. Ensuite, alors que je traversais la cour du Jesus College, il est soudain sorti et m'a poursuivi. « Vous plaisantez, n'est-ce pas ? » a-t-il dit en m'empoignant. « Non, cela semble incroyable, mais c'est vrai », ai-je répondu.

Une semaine plus tard, j'entrais dans New York et, comme beaucoup d'autres, je me rendais directement à Ground Zero pour contempler les ruines. Il flottait toujours une étrange odeur de poussière humide dans l'atmosphère et les gens avaient encore l'esprit confus. Un inconnu dans le métro s'est tourné soudain vers moi (chose en soi déjà surprenante) et a dit : « Jamais je n'aurais cru que ça se passerait ainsi. Un collègue au boulot – il est sikh – veut passer la nuit chez moi. Il a peur d'être lynché : tout le monde le croit musulman. » Cependant, ce qui prédominait en général à New York, c'était un esprit de solidarité, non de colère ou de représailles. Partout dans la ville et dans le pays commencèrent à fleurir des affiches qui proclamaient : « *United We Stand* », « L'union fait la force ». Au cours des semaines suivantes, alors que je séjournais à New York puis à Washington, j'ai senti l'état d'esprit se durcir rapidement. De nombreuses personnes ressentaient un besoin

furieux de représailles. Le président Bush, disait-on, devait envahir et bombarder l'Afghanistan non pas la semaine suivante, mais le lendemain même. Au niveau politique, cet esprit qui sanctionnait une approche « à tous égards nécessaire » donnait un nouveau souffle à des méthodes d'action qui n'avaient pas été employées depuis les années noires de la guerre froide. Les actions directes d'agents américains que le président Clinton aurait peut-être refusées se virent accorder le feu vert. Avec toutes les discussions sur de « nouveaux paradigmes », sur une forme nouvelle de guerre, beaucoup commencèrent à suggérer ouvertement qu'il fallait aussi envisager dorénavant le recours à la torture. Et beaucoup de ceux qui menaient la charge étaient jusque-là considérés comme des libéraux.

Dans un article de *Newsweek* de novembre 2001, Jonathan Alter, qui apparaissait quelque peu progressiste, écrivit : « En cet automne de colère, même un esprit libéral peut se prendre à penser à [...] la torture. » Il ajoutait qu'il ne défendait pas nécessairement l'usage « d'aiguillons à bestiaux ou de tuyaux de caoutchouc » contre les détenus, mais seulement « quelque chose pour relancer les investigations au point mort sur le plus grand crime de l'histoire américaine »⁶².

Les observations d'Alter étaient presque un manifeste en faveur, ainsi que nous l'avons déjà vu, de ce qui devait se faire après le 11 septembre.

Ne pourrions-nous pas au moins les soumettre à la torture psychologique, en utilisant par exemple des enregistrements de lapins à l'agonie ou de rap à plein volume ? (L'armée a fait cela à Panama et ailleurs.) Et que dire d'une prescription de sérum de vérité administré par intraveineuse ? Certaines personnes soutiennent encore que nous n'avons pas besoin de revoir nos anciennes hypothèses sur l'application de la loi, mais ce sont définitivement des personnes du « 10 septembre » qui vivent dans un pays qui n'existe plus... Nous ne pouvons légaliser la torture physique, c'est contraire aux valeurs américaines. Mais, même si nous continuons à nous élever contre les atteintes aux droits de l'homme dans le monde, nous devons garder l'esprit ouvert à certaines mesures pour combattre le terrorisme, comme les interrogatoires psychologiques sanctionnés par les tribunaux. Et nous devons songer à transférer certains suspects

à nos alliés moins scrupuleux, même si c'est hypocrite. Personne n'a dit que tout cela serait joli joli. [Je souligne.]

Alter remarqua peu après qu'il avait été étonné que son article n'ait pas soulevé un tollé général. Ce qu'il jugeait le plus surprenant, étant donné en particulier la sensibilité à la question de la torture, c'était que de nombreuses personnes « que l'on pourrait décrire de gauche [disaient] tout bas : "Je suis d'accord avec vous" ⁶³ ».

Le thème fut repris sous la plume de nombreux commentateurs. Dans un article publié à la une de l'*Atlantic Monthly* en octobre 2003, par une ironie du sort au moment de ce qui allait apparaître comme la période des pires excès à la prison d'Abou Ghraïb en Irak, l'auteur de *Black Hawk Down*, Mark Bowden, déclarait que l'administration Bush avait « exactement la bonne attitude » dans ses déclarations et ses actions à propos de la torture. Son papier défendait les interrogatoires « coercitifs » – c'est-à-dire précisément ce que les conventions de Genève proscrivaient pour les prisonniers de guerre.

« La candeur et la cohérence ne sont pas toujours des vertus publiques », écrivait-il.

La torture est un crime contre l'humanité, mais la coercition est une question qu'il est juste de traiter en fermant les yeux, voire même avec une touche d'hypocrisie ; elle devrait être interdite mais également pratiquée dans la discrétion. Ceux qui s'élèvent contre les méthodes coercitives en exagèrent les horreurs, ce qui est bien : cela crée un climat de crainte utile. Il est sage que le président réitère le soutien américain apporté aux accords internationaux qui interdisent la torture, et il est sage que les interrogateurs américains emploient toutes les méthodes coercitives qui marchent. Il est également habile de ne pas discuter de cette question avec n'importe qui.

Il concluait : « Si les interrogateurs franchissent la ligne entre coercition et torture véritable, ils doivent être tenus pour personnellement responsables. Mais aucun interrogateur ne sera jamais poursuivi pour avoir maintenu Khaled Cheikh Mohammed éveillé, à l'isolement, dans le froid ou dans l'inconfort. Pas plus qu'il ne devrait l'être ⁶⁴. »

Peu après l'article d'Alter dans *Newsweek*, le grand juriste

et expert juridique Alan Dershowitz suggéra dans un article du *Los Angeles Times* que la torture n'était pas anticonstitutionnelle, et qu'en conséquence elle devrait être autorisée sous des « mandats de torture » délivrés par des juges. Il précisait également que les résultats obtenus par de tels mandats ne pourraient être ensuite utilisés par une cour criminelle car ce serait une violation du Cinquième Amendement, c'est-à-dire du droit pour un inculpé de ne pas s'incriminer lui-même⁶⁵. Quelques années plus tard, Dershowitz expliqua que la torture devait être utilisée comme « dernier recours dans un cas de bombe à retardement », et si c'était le cas, « cela devait se faire ouvertement, en toute responsabilité, avec l'approbation du président des États-Unis ou d'un juge de la Cour suprême »⁶⁶.

Un autre aspect du débat sur la torture fut le caractère « relatif » de certaines méthodes. Il semble que l'on s'accorde à dire que les tortures utilisées sous Saddam Hussein étaient épouvantables (ongles arrachés, décharges électriques, viols, etc.), mais ce que ces commentateurs jugeaient approprié était une forme quelque peu atténuée de torture et donc plus acceptable.

Deux facteurs jouèrent pour une reprise des restitutions. La torture, à condition qu'elle prît une forme limitée, n'était soudain plus taboue. Un sentiment plus général de choc psychologique joua également un rôle. Après ce que l'on qualifiait de plus grand crime terroriste dans l'histoire, et alors que les chefs des services de renseignements s'efforçaient d'évaluer si d'autres attaques à grande échelle se préparaient, les pressions s'accrurent pour employer toutes les méthodes nécessaires.

Cet enthousiasme m'affecta également ; choqué par les événements, je me suis aussi demandé si je n'étais pas devenu trop scrupuleux. Je n'avais pas encore envisagé ce que signifierait ce genre d'attitude.

Nouveaux impératifs opérationnels

Le président Bush lança un nouveau programme de restitution dans les jours qui suivirent les attaques du 11 septembre. Un mémorandum de notification fut signé le 17 septembre. Il

autorisait la CIA à mener des actions de restitution sans accord préalable de la Maison-Blanche ou des départements d'État ou de la Justice⁶⁷. Le *New York Times* rapporterait plus tard que ces transferts pouvaient même avoir lieu si aucune charge criminelle n'était retenue : « Avant le 11 septembre, la CIA avait été autorisée par des directives présidentielles à procéder à des restitutions, mais suivant des règles bien plus restrictives que celles à présent en vigueur. Dans le cadre de cette plus grande latitude qui lui était offerte, disent des officiels du gouvernement en activité ou retirés, la CIA a été autorisée à transférer des prisonniers dans d'autres pays uniquement à des fins de détention et d'interrogatoire⁶⁸. »

Le choc du 11 septembre avait poussé certains à exiger un réexamen des options. L'idée était de « sortir des schémas traditionnels » et de définir une réponse nouvelle et imaginative face aux nouvelles menaces. Dans les jours et les mois qui suivirent, cette promesse ne fut pas tenue. Bush décida de laisser à George Tenet la direction de la CIA sans aucun changement. Au lieu de reconsidérer son approche, l'Agence dépoussiéra et redynamisa le programme de restitution. La politique de restitution et de sous-traitance, qui avait été, selon Clinton, « le moins pire » des compromis, ne fut pas réduite mais fortement accrue. Ainsi que le déclara Reuel Marc Gerecht, ancien agent clandestin de la CIA, avant le 11 septembre les restitutions étaient un « instrument discret de lutte antiterroriste », mais ensuite elles devinrent une « procédure opérationnelle normale, d'une importance cruciale dans la lutte que la CIA menait contre l'extrémisme islamique »⁶⁹.

La multiplication des restitutions ne fut pas simplement le résultat d'un quelconque enthousiasme nouveau pour la torture, bien que ces postures morales différentes aient joué un rôle. Sous l'ère Clinton, ce fut une stratégie choisie notamment parce qu'il s'agissait d'un raccourci dicté par des options et une volonté politique limitées. Alors que les responsables politiques promettaient une conception nouvelle de la politique antiterroriste où « tous les coups seraient permis », l'instinct de Washington était de poursuivre avec prudence l'ancienne stratégie. Une fois encore il s'agissait d'une impasse politique, d'un compromis justifié non seulement par le manque catastrophique à la CIA d'interrogateurs bien formés et parlant arabe, mais aussi par l'empressement aveugle à lancer une guerre

mondiale qui désignait presque tout groupe de militants islamistes comme ennemi – ce qui submergeait l'armée et l'Agence de prisonniers et de cibles potentielles – et par un manque d'imagination pour concevoir une meilleure alternative.

Avec ce nouveau conflit planétaire contre le terrorisme qui étiquetait en fait comme ennemis des dizaines de milliers d'activistes islamistes, l'invasion de l'ensemble du territoire afghan et Oussama Ben Laden en fuite après la bataille de Tora Bora, le problème principal de la CIA et des militaires américains à la fin 2001 était la masse de détenus et de prisonniers potentiels dont ils devaient s'occuper. Et cependant, confrontée à son incapacité criante de prévoir les attentats du 11 septembre, malgré les mises en garde de ses analystes les plus perspicaces, la CIA en particulier subissait des pressions constantes pour fournir rapidement de nouveaux renseignements.

Alors que, sous Clinton, on écartait les options militaires risquées, sous Bush, on les essaya quelquefois mais en les bâclant : Oussama Ben Laden s'échappa lors de la bataille de Tora Bora faute d'avoir réussi à déployer les forces militaires américaines pour bloquer les cols⁷⁰. Aussi, hantée par ses erreurs passées, la CIA se hâta d'étendre un programme qu'elle pouvait au moins réaliser efficacement et qui pourrait fournir de nouvelles informations. Cependant, tout comme avant le 11 septembre, la plupart des gens en place savaient bien que les restitutions ne constituaient pas une tactique susceptible de remporter la guerre.

À la CIA, il y avait alors certainement moins d'états d'âme quant à la question de procéder directement aux interrogatoires. Des centres de détention secrets furent bâtis pour les « détenus de valeur ». Mais d'anciens membres affirment que, après avoir été privé de moyens pendant des années, le service clandestin de la CIA était tout simplement dans l'impossibilité de s'occuper des très nombreuses personnes impliquées. Il ne disposait que d'une poignée d'interrogateurs parlant arabe et capables d'établir une relation de confiance suffisante avec les détenus pour en obtenir des renseignements⁷¹.

Et ainsi, dans cette marche rapide à la guerre, la politique de restitutions fut fortement accrue. Ainsi que je l'ai décrit dans la première partie de ce livre, des centaines de prisonniers étaient à présent transférés de par le monde pour être interrogés et emprisonnés dans des pays étrangers. Un ancien haut

fonctionnaire à la direction des opérations me confia : « Avant le 11 septembre, ces restitutions étaient bien plus simples. Elles concernaient des gens recherchés dans les pays où on les ramenait. Mais c'était à une échelle fort différente de ce qui se passa après le 11 septembre. »

Pour les officiers traitants de la CIA, le programme avait un aspect important. Toutes les décisions étaient entérinées au niveau le plus haut et finalement approuvées par le président Bush lui-même. Ils savaient que Bush avait signé, dans les jours qui avaient suivi le 11 septembre, une « conclusion » spécifique – une autorisation d'action clandestine – qui donnait à la CIA un accord clair pour capturer des terroristes présumés et les transférer selon son gré vers des pays étrangers. Ainsi que me le dit un ancien fonctionnaire de la CIA directement impliqué dans ces restitutions : « Tout ce que nous faisons, dans le moindre détail, toutes les restitutions et toutes les techniques d'interrogatoire étaient examinées et approuvées par les quartiers généraux. Et rien ne se faisait sans l'approbation de la Maison-Blanche – de [Condoleezza] Rice elle-même [conseillère à la Sécurité nationale] et avec la signature de John Ashcroft [le ministre de la Justice]. » Dans le cadre du programme élargi, selon les sources anciennes ou encore actives de la CIA que j'ai interviewées, l'accord opérationnel pour les restitutions individuelles pouvait être donné sous l'autorité du chef du Centre contre-terroriste (CTC) de la CIA, mais seulement dans le respect d'un ensemble précis de directives et de règles approuvées par le ministre de la Justice et le Conseil de sécurité nationale du président. Toute modification dans les procédures de restitution était présentée par le chef du CTC ou son adjoint aux membres du Conseil de sécurité nationale. Les commissions de surveillance du Congrès étaient également tenues informées. En outre, toute opération individuelle exigeait un accord légal. Un dossier juridique détaillé devait être constitué et adressé pour accord non seulement au conseil général de la CIA et au directeur de l'Agence (ou à son adjoint) mais aussi aux juristes du NSC. Ainsi, d'une façon ou d'une autre, la Maison-Blanche était toujours tenue informée. Au moins quatre autres fonctionnaires retirés ou en activité de la CIA que j'ai interviewés, qui avaient tous eu accès au programme de restitution, me racontèrent la même histoire : c'était là une politique

qui émanait d'en haut. « Nos arrières étaient continuellement couverts », me confia l'un d'eux⁷².

Dans sa hâte pour obtenir des renseignements sur les plans d'Al-Qaida et pour trouver des places pour ses prisonniers, la CIA établit des contacts encore plus étroits avec des dictatures du Moyen-Orient comme la Syrie et l'Égypte. Au moins dans les premiers temps, les opinions politiques du moment ne permirent guère de se demander si, sans garde-fous appropriés pour garantir des interrogatoires humains et *efficaces* – et pour favoriser la fin de politiques répressives à grande échelle –, ces restitutions ne risquaient pas d'être contre-productives.

Les rivalités bureaucratiques jouèrent également un rôle. La CIA tenait à conserver les prisonniers d'Al-Qaida de haut rang dans ses programmes. Les interrogateurs de l'armée rapportent comment ils recevaient des fournées de prisonniers en Afghanistan mais sans les membres clés d'un groupe que la CIA avait transférés dans ses propres locaux. Ainsi que me l'expliqua un interrogateur militaire, c'était comme recevoir « une boîte contenant les pièces d'un puzzle mais dont il aurait manqué, semble-t-il, une des pièces majeures⁷³ ». Cependant, bien que la CIA ait tenu à garder le contrôle, nombre de ces prisonniers ne furent pas retenus par l'Agence, mais simplement livrés à des pays comme l'Égypte. Et ainsi, à l'étonnement des fonctionnaires chargés de l'application de la loi, des suspects clés comme Ibn al-Cheikh al-Libi, qui avait été capturé après sa fuite d'Afghanistan et qui aurait pu fournir un témoignage essentiel pour les poursuites intentées aux terroristes, furent confiés à des services de renseignements étrangers où toute information obtenue serait inutile devant une cour de justice américaine.

Avec le recul, beaucoup d'anciens membres de la CIA, lorsqu'ils considèrent les dix ans d'histoire des restitutions, pensent qu'ils auraient pu mieux faire. « [Ce programme] n'avait jamais été destiné à être autre chose qu'un complément à des programmes économiques, politiques et militaires », dit Scheuer. Bien que cela n'ait pas été la meilleure solution d'ensemble, rares sont les personnes impliquées qui semblent ressentir un véritable malaise. Scheuer me confia que, chaque fois qu'il fut procédé à une restitution, il avait été convaincu que « ces gens-là méritaient d'être retirés de la circulation ».

Mais il y eut des erreurs, comme c'est toujours le cas, et un risque de capturer des innocents. « Il est impossible de ne pas commettre d'erreur dans le travail d'espionnage et de renseignement. Il n'y a jamais rien eu de désinvolte ni de blasé dans la façon dont cela a été appréhendé. C'était une affaire bougrement sérieuse et si nous nous trompions, la chose était faite. Mais les témoignages nous indiquaient quelle voie suivre. »

Interrogé sur le danger que couraient ces hommes d'être torturés, Scheuer semblait n'avoir guère eu d'états d'âme. « L'essentiel est que retirer quelqu'un de la circulation lorsque vous êtes certain qu'il a été impliqué ou qu'il envisage de s'impliquer dans des opérations qui pourraient tuer des Américains est une activité qui en vaut la peine.

– Même si cette personne risque d'être torturée ? demandai-je.

– Ce n'est pas nous qui l'aurions torturée, répondit-il. Et je crois également qu'il y a beaucoup de cinéma dans la façon dont nous nous représentons la torture en Égypte ou en Arabie saoudite. Il est plutôt hypocrite de se préoccuper de ce que les Égyptiens font à des gens qui sont des terroristes et de ne pas condamner les Israéliens pour ce qu'ils font à des gens qu'ils considèrent comme des terroristes. Les droits de l'homme sont une notion très élastique. Cela dépend comme qui dirait du degré d'hypocrisie que vous acceptez un jour donné⁷⁴. »

Troisième partie

LE RETOUR DE BÂTON

Chapitre 7

L'HOMME DE GLACE

NEW YORK, 28 AVRIL 2004 – Au siège de CBS, les journalistes préparaient un scoop terriblement accablant. Cela faisait déjà plusieurs semaines qu'ils gardaient la nouvelle sous le coude. Avec Seymour Hersh, le journaliste qui avait révélé le massacre de My Lai au Vietnam, ils allaient dévoiler ce soir-là quelques informations particulièrement choquantes : des images des sévices infligés par des soldats américains à Abou Ghraïb, une prison de Bagdad jadis utilisée par Saddam Hussein comme centre de torture et d'exécution.

Une de ces photos montrait Sabrina Harman, caporal de 26 ans, fille d'un inspecteur de la police criminelle d'Arlington, Virginie, debout devant le torse couvert d'ecchymoses d'un homme. Celui-ci était affalé dans une douche, mort, enveloppé de ruban adhésif et recouvert de glace. Harman avait un sourire figé et levait le pouce en signe de victoire. Le matin qui suivit la prise de cette photo, on planta un cathéter dans le bras du mort et on le transporta ainsi afin que les autres prisonniers ne comprennent pas qu'il était décédé. On le sortit de prison dans ces conditions pour l'amener ensuite dans une morgue de l'armée américaine au Camp Sayther, à l'aéroport de Bagdad¹.

Dans les jours qui suivirent, l'histoire des sévices commis à Abou Ghraïb fit la une des journaux partout dans le monde ; les photographies devinrent des images iconiques de la face obscure des guerres menées par les États-Unis en Irak et contre le terrorisme².

Le 5 mai, George Bush s'adressa au peuple irakien dans un

entretien donné dans la Salle des cartes de la Maison-Blanche à un correspondant d'Alhurra, la chaîne de télévision satellitaire arabe financée par les États-Unis. « Tout d'abord, les gens en Irak doivent comprendre, dit-il, que je considère ces pratiques comme odieuses. Ils doivent également comprendre que ce qui s'est passé dans cette prison ne reflète pas l'Amérique que je connais. » Évoquant « les actes de ces quelques personnes », Bush promit une enquête approfondie. Dans une démocratie, des erreurs sont commises. « Mais dans une démocratie ces erreurs font également l'objet d'enquêtes et les gens sont traduits en justice... Nous sommes une nation qui désire enquêter sur ce qui a eu lieu dans cette prison³. »

Le détenu décédé était un Irakien du nom de Manadel al-Jamadi. Il était, découvrit-on par la suite, soupçonné d'implication dans un attentat à la bombe qui avait détruit le siège de la Croix-Rouge à Bagdad, le 27 octobre. À la différence des autres prisonniers montrés nus dans le couloir d'Abou Ghraïb, al-Jamadi, qui avait été capturé dans un raid de nuit par une unité des Forces spéciales américaines – les SEALs de la marine –, avait été placé sous la garde de la CIA. Des médecins légistes de l'armée établirent que sa mort était un « homicide ». Malgré les promesses de Bush d'une enquête approfondie, pendant deux ans et demi au moins après le décès, la CIA ne fit aucun commentaire officiel sur sa mort, et il ne fut procédé à aucune inculpation contre les interrogateurs de la CIA impliqués.

Al-Jamadi était décédé lors d'un interrogatoire de la CIA le 4 novembre 2003, à l'apogée des violences commises à Abou Ghraïb. Ce fut à cette époque, entre octobre et décembre 2003, que des membres de la 372^e compagnie de la police militaire auraient – selon l'enquête officielle ultérieure d'Antonio M. Taguba, major général de l'armée, enquête diligentée par le commandant américain en Irak – commis des actes criminels et intentionnels qualifiés de « sadiques, manifestes et gratuits », tels que :

- frapper, gifler et donner des coups de pied aux détenus ; sauter sur leurs pieds nus ;
- filmer en vidéo et photographier des détenus des deux sexes nus ;

- disposer par la contrainte des détenus dans diverses positions sexuellement explicites pour les photographier ;
- contraindre des détenus à se dévêtir et les maintenir ainsi nus pendant plusieurs jours d'affilée ;
- contraindre des hommes détenus à se déshabiller et à porter des sous-vêtements féminins ;
- contraindre des groupes d'hommes détenus à se masturber tout en les photographiant et en les filmant ;
- disposer des hommes prisonniers nus en une pyramide humaine et ensuite sauter sur eux ;
- placer un prisonnier nu sur une glacière de plats tout préparés, un sac sur la tête, et lui attacher des fils aux doigts, aux orteils et au pénis pour simuler une torture à l'électricité ;
- mettre une laisse de chien ou une courroie autour du cou d'un prisonnier nu et faire poser une femme soldat pour une photo ;
- violer une détenue, par un garde de la police militaire ;
- utiliser des chiens dressés de l'armée (sans muselière) pour intimider et effrayer les détenus (dans un cas au moins, le détenu a été mordu et sévèrement blessé).

D'autres allégations crédibles, dit Antonio M. Taguba, incluaient :

- briser des ampoules chimiques d'éclairage et en verser le contenu sur les détenus ;
- menacer les détenus d'un pistolet 9 mm chargé ;
- sodomiser un détenu avec une ampoule chimique et peut-être un manche à balai⁴.

Peu de gens devaient réaliser qu'au niveau 1, qui était sous le contrôle de la 372^e compagnie, il existait une section Alpha réservée aux prisonniers de la CIA⁵.

Dans une intervention visant à limiter les dégâts, le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, souligna avec insistance que seul un petit groupe d'individus avaient commis ces actes. « Vous savez, dit-il, ce qui se passait dans *cette équipe de minuit* à la prison d'Abou Ghraïb à l'autre bout du monde est quelque chose dont manifestement personne à Washington ne peut s'occuper [je souligne]⁶. » En 2006, Rumsfeld parlait encore de « ce qui a été fait par ce groupe de *la garde de minuit* à

Abou Ghraïb, et qui fut si terrible en termes d'impact dans le monde [je souligne]⁷. »

Rumsfeld et d'autres soutinrent avec vigueur que la prison d'Abou Ghraïb avait été le théâtre de mauvais traitements et non d'actes de torture. Cela ne faisait pas partie de la procédure d'interrogatoire. Il affirmait que « toutes nos règles, toutes nos procédures, toute notre formation vont à l'encontre des mauvais traitements à l'égard des personnes détenues⁸ ». Les sévices étaient également quelque chose de tout à fait contraire à ce que voulait le président. « Dès le début le président adopta une politique de traitement humain et la torture ne fut pas autorisée, dit Rumsfeld. Nous avons une politique qui reflétait celle du président. Et cela allait jusqu'en bas de la hiérarchie. » Les enquêtes ultérieures du Pentagone révélèrent que certains sévices avaient été infligés dans le cadre d'interrogatoires. Il existait des ordres, par exemple, pour employer des chiens dressés de l'armée pour intimider les prisonniers. Les membres de la police militaire accusés de mauvais traitements, découvrit le général Taguba, étaient également « sommés activement » par les interrogateurs du renseignement militaire et par ceux des autres agences gouvernementales (OGA), euphémisme militaire pour désigner la CIA, de « créer des conditions physiques et mentales pour un interrogatoire propice des témoins⁹ ». Un supplément d'enquête en 2004 du major général George Fay concluait :

Les pratiques de détention et d'interrogatoire de la CIA entraînèrent une perte de fiabilité, des sévices, une réduction de la coopération entre agences, et une réputation malsaine qui empoisonna encore plus le climat à Abou Ghraïb¹⁰.

Ni la CIA ni le Renseignement militaire ne donnèrent d'ordres formels à la police militaire de commettre des sévices. Toutes les enquêtes montrèrent que les actes les plus odieux commis à Abou Ghraïb, comme les violences sexuelles sur les prisonniers, n'avaient été ordonnés par personne dans la chaîne de commandement militaire.

Ce qui ressortit cependant, ce fut une série d'ordres et d'opinions juridiques de dirigeants politiques à Washington qui exposaient comment les définitions de mauvais traitements à

prisonniers – et de la torture elle-même – avaient été reformulées dans la lutte contre le terrorisme. En elles-mêmes, ces notes de service ne donnaient absolument pas d'instructions pour commettre ce qui se passa à la prison d'Abou Ghraïb. Néanmoins Washington établit bien un nouveau cadre juridique dans lequel les règles traditionnelles de traitement des prisonniers n'avaient plus cours. Ce nouveau cadre s'appliqua à Abou Ghraïb, mais il définit aussi la conduite des Américains dans les prisons et les centres d'interrogatoire partout dans le monde. Il définit l'attitude du gouvernement à l'égard du comportement dans les prisons américaines elles-mêmes mais également dans nombre de prisons étrangères impliquées dans le programme de restitution. Les militaires, tout comme les fonctionnaires de la CIA, durent naviguer dans ce nouvel environnement, souvent sans aucun repère. Abou Ghraïb modifia les termes du débat. L'étendue des sévices découverts au niveau 1 posait une série de questions pertinentes sur ce qui s'était passé, souvent en secret, au nom de l'Amérique. Et, comme ce processus de questionnement gagnait en puissance, les conséquences devinrent aussi graves pour la CIA que pour le Pentagone et ses militaires. La logique fonctionnelle de la guerre contre le terrorisme commençait à être mise à nu.

L'histoire de l'invasion de l'Irak par l'Amérique et les détails du scandale d'Abou Ghraïb ne sont pas au cœur de ce livre sur le programme secret de restitution et sur le réseau de prisons secrètes des États-Unis. Et cependant la révélation du scandale en avril et mai 2004 fut significative parce qu'elle définissait un moment dans le temps, un niveau de basses eaux dans la réaction des décideurs politiques au 11 septembre. Ce fut le début d'un revirement au cours duquel bien des choses furent dévoilées et bien d'autres durent changer.

En Irak, le scandale n'aurait pu se faire jour à un pire moment. Depuis le début du mois d'avril, des combats d'une violence inouïe caractérisés par des pertes en vies humaines sans précédent avaient éclaté. L'armée américaine menait une guerre sur deux fronts, contre une insurrection dans le Triangle sunnite soutenue par des militants étrangers et contre les milices chiïtes de l'armée du Mahdi à Bagdad et dans la ville sainte de Nadjaf. Une vague d'enlèvements avait été lancée. Et

à présent Abou Ghraïb allait concentrer la hargne de nombreux Irakiens contre les forces américaines.

Je me trouvais en Irak à cette époque, pour faire des reportages à partir de Bassorah dans le Sud, et je pus constater l'effet produit par les images des sévices. J'avais entendu d'anciens prisonniers irakiens des récits de mauvais traitements semblables. En février, une supposée victime originaire de Bagdad m'avait dessiné des diagrammes précis du type de tortures qu'elle avait subies dans un centre de détention militaire américain à l'aéroport de Bagdad. À l'époque, peu de gens croyaient en ces allégations. L'homme que j'interviewais était un sunnite d'un quartier de la capitale connu pour son hostilité à la présence américaine. Comment pouvais-je être certain que ses accusations n'étaient pas inventées ? Comment pouvais-je étayer des accusations aussi graves sans preuves plus précises ? (L'ironie de la victimisation est que plus il y a de victimes de telles souffrances et moins on est porté à accorder foi à leurs récits¹¹.) Aussi, avec tout ce qui se passait, je n'écrivis jamais son histoire. Cependant, à présent que l'on voyait les photos des faits, certifiées authentiques, à la télévision, nous avons des preuves concrètes que ces récits disaient vrai. Dans le Sud, de nombreux chiïtes endurcis par les épreuves ne ressentaient guère de compassion pour les victimes de tortures. « Ce sont tous des terroristes de Fallouja ; quel genre de traitement espèrent-ils donc ? » me dit l'un d'eux. Mais, néanmoins, ces mêmes personnes comprenaient que ces révélations durciraient les comportements dans les zones sunnites, qu'elles prolongeraient potentiellement l'insurrection et déboucheraient peut-être sur une guerre civile.

Pour ma part, je compris également qu'il était temps de publier la première partie de mes recherches qui montraient les sévices tolérés comme un élément du programme de restitution et autorisés à un échelon élevé. Par téléphone satellitaire, j'envoyai de Bassorah un long article au *New Statesman* dans lequel je décrivais en détail ce que le magazine intitula « *America's Gulag* », « Le goulag de l'Amérique ». Ainsi qu'indiqué plus haut, il dévoilait l'existence d'une ligne aérienne secrète dirigée par la CIA pour le transport de prisonniers. Le jour même où mon article était publié, le documentaire suédois qui

révélaient l'immatriculation de l'un des appareils de la flotte, le Gulfstream V, était diffusé.

Dans quelle mesure ces scandales, ces articles et ces émissions affectèrent le programme de restitution de la CIA est chose difficile à évaluer. Mais, coïncidence ou réaction, dans les semaines qui suivirent l'affaire d'Abou Ghraïb, il y eut quelques changements. Le 29 mai, le vendeur d'automobiles allemand Khaled el-Masri, dont nous avons raconté l'histoire au chapitre 4, fut finalement libéré d'une prison de la CIA en Afghanistan. Dans le même temps, l'ancien résident londonien Binyam Mohamed, évoqué au chapitre 2, fut transféré d'une autre prison de la CIA en Afghanistan à la base militaire de l'aéroport de Bagram. Ce n'était plus un prisonnier fantôme. Enfin il eut accès à la Croix-Rouge qui put, après ses deux années de captivité, informer sa famille de l'endroit où il se trouvait. En septembre, quatorze prisonniers, apparemment tous des détenus fantômes, dont Binyam, furent transférés de Bagram à Guantanamo¹². Il semblait que la CIA s'efforçait de nettoyer ses écuries.

Dans ses détails, et bien qu'ils n'aient guère été rendus publics à l'époque, le scandale d'Abou Ghraïb avait beaucoup à nous apprendre sur le vaste programme de détention. À la fin 2003, alors que l'insurrection faisait rage, l'Irak était devenu un avant-poste majeur de la guerre contre le terrorisme. La CIA était contrainte de mobiliser de plus en plus de ses ressources vers ce pays et donc de les détourner d'autres régions. Collecter des renseignements devenait chose vitale, en particulier auprès de prisonniers. Et ainsi la CIA se trouva de plus en plus impliquée dans des interrogatoires de prisonniers irakiens mais aussi de militants étrangers capturés en Irak. Au milieu de l'année 2004, les États-Unis avaient fait plus de 43 000 prisonniers en Irak¹³. La CIA y importa non seulement ses équipes d'interrogateurs formés à la guerre contre le terrorisme, mais aussi les nouveaux règlements qu'elle avait élaborés depuis le 11 septembre. La divulgation de ce qui s'était passé à Abou Ghraïb concourut à révéler au grand jour ces méthodes.

Abou Ghraïb, plus que toute autre chose, orienta l'attention et les critiques sur les militaires. Mais, tout comme les activités des membres de la police militaire soulevaient de vastes questions, la mort d'al-Jamadi et sa photographie braquaient

l'attention sur le mode des interrogatoires de la CIA et sur la détention par l'Agence de prisonniers sans procès ni procédures juridiques formelles. Alors qu'il se peut que les militaires américains aient fait l'objet des critiques les plus vives, leurs prisonniers étaient au moins officiellement inscrits et enregistrés et avaient accès à la Croix-Rouge. Les détenus de la CIA étaient gardés au secret et sans aucun contact avec l'extérieur. Al-Jamadi fut un exemple de ces prisonniers fantômes. Et son cas constituait la première illustration publique depuis le 11 septembre d'un homicide présumé commis par la CIA.

Le mois où mourut al-Jamadi, novembre 2003, fut l'apogée de la panique engendrée par la relativement nouvelle insurrection de l'Irak. Six mois après la « libération » du pays, les rebelles gagnaient en puissance, et beaucoup d'Américains qui croyaient que leur présence avait été bien accueillie furent épouvantés par la férocité des réactions. Le quartier général des Nations unies avait sauté le 19 août et, le 27 octobre, le siège de la Croix-Rouge avait été complètement détruit. Mais le plus inquiétant était que Saddam Hussein courait toujours et qu'il n'y avait guère de renseignements concrets sur l'endroit où il se terrait.

Trois organismes se faisaient concurrence pour interroger les prisonniers. Tout d'abord il y avait le Groupe de surveillance irakien dirigé par la CIA qui s'occupait de la plupart des détenus importants et qui, bien que créé pour collaborer à la recherche des armes de destruction massive, avait également reçu l'ordre de participer à la traque de Saddam. Ensuite il y avait un groupe mixte secret d'opérations spéciales – la Task Force 121 – qui incluait la CIA¹⁴. La Task Force 121 avait été créée en Afghanistan pour traquer Oussama Ben Laden, mais elle avait été amenée en Irak pour être l'instrument majeur dans la capture de Saddam Hussein. Enfin il y avait les services de renseignements propres à l'armée concentrés à Abou Ghraïb mais aussi déployés sur le terrain¹⁵.

Dans la course pour trouver Saddam, la pression poussa ces divers organismes à faire l'impossible pour obtenir des renseignements utiles. La police militaire déclara que le Renseignement militaire tout comme la CIA lui avaient demandé de préparer les prisonniers pour les interrogatoires¹⁶.

À cette époque la flotte aérienne de la CIA fit de fréquentes

visites à l'ancien aéroport international Saddam Hussein à Bagdad. « Nous voyions alors ces Gulfstream et ces jets d'affaires sur la piste, me raconta le général de brigade Janis Karpinski. Nous supposons qu'ils étaient loués par des journalistes des chaînes de télévision. Ce ne fut que plus tard que nous découvrîmes que c'étaient des appareils des OGA [c'est-à-dire de la CIA] ¹⁷. » Deux jours après l'attentat contre la Croix-Rouge, et cinq jours avant le raid sur la maison d'al-Jamadi, un Gulfstream atterrit à Bagdad en provenance de Kaboul. Des avions de la CIA arrivèrent également à l'époque d'autres enquêtes et interrogatoires importants. Dans les vingt-quatre heures après l'arrestation de Saddam Hussein le 13 décembre, le Gulfstream V et le Boeing 737 avaient atterri à Bagdad ¹⁸.

Il était environ 2 heures du matin le 4 novembre, lorsqu'un convoi de Humvees et de Chevrolet Suburban s'approcha tous feux éteints de l'immeuble de trois étages où vivait al-Jamadi. Dan Cerrillo, un membre des SEALs, fut le premier à l'intérieur ; il enfonça la porte, frappa al-Jamadi avec, et le cogna ensuite au visage de ses deux poings ¹⁹. Les deux hommes luttèrent sauvagement, bousculant le poêle qui tomba sur al-Jamadi. On l'empoigna alors et on le jeta à l'arrière d'un Humvee.

Les SEALs ramenèrent al-Jamadi à leur camp, baptisé Jenny Pozzi, près de l'aéroport de Bagdad. Le commandant du peloton, le lieutenant Andrew Ledford, accusé d'avoir laissé al-Jamadi se faire sérieusement matraquer, comparut plus tard devant une cour martiale à San Diego. Le jury le blanchit des charges de mauvaise conduite ²⁰. Mais, lors des dépositions, des témoins certifièrent qu'al-Jamadi avait été frappé à coups de pied et de poing par les SEALs dans le camp, et notamment dans un petit local dénommé « salle de jeux ». Al-Jamadi avait été dévêtu et aspergé d'eau ²¹. Parmi ceux-ci, il y avait des officiers des SEALs et de la CIA, et en particulier, parmi ces derniers, un interrogateur et expert en détection de mensonges du nom de Mark Swanner ²², et « Clint C. », traducteur privé sous contrat auprès de l'Agence.

Un interrogateur de la CIA, se rappela un membre des SEALs, avait appuyé « son bras contre la poitrine du détenu et l'avait pressé de tout son poids ». Un garde de la CIA déclara également qu'il avait entendu un interrogateur de l'Agence

menacer de « griller au barbecue » al-Jamadi s'il ne se décidait pas à parler. Celui-ci apparemment aurait gémi : « Je meurs, je meurs », à quoi l'interrogateur répondit : « Mourir, c'est ce que tu vas souhaiter²³. »

Alors qu'on l'amenait à un Humvee qui attendait, nota le tribunal, al-Jamadi fut « flanqué brutalement » dans le véhicule par les SEALs qui reconnurent qu'il ne représentait aucune menace. À son arrivée à Abou Ghraïb, al-Jamadi marchait encore librement. Jason Kenner, un membre de la police militaire en service, dit qu'on avait retiré à al-Jamadi ses sous-vêtements et qu'il ne portait qu'un T-shirt et une veste pourpres. Il avait un sac en plastique vert sur la tête. Mais il marchait et parlait normalement²⁴. On le mit tout d'abord dans une cellule. On lui retira ses derniers vêtements et, dit Kenner, il ne semblait pas avoir de blessures. Puis les hommes de la police militaire reçurent l'ordre de faire enfiler au prisonnier une combinaison orange et de le conduire au niveau 1-Alpha, l'aile utilisée par la CIA à Abou Ghraïb. La section « Alpha », qui comptait habituellement environ vingt prisonniers, était, nous l'avons dit, une partie de l'ensemble du niveau 1 sous l'autorité de la 372^e compagnie de police militaire, l'unité tenue responsable des pires abus à Abou Ghraïb. Al-Jamadi ne s'opposa pas au transfert. Au niveau 1-Alpha, son interrogatoire eut lieu dans une salle de douche.

Plusieurs membres de la police militaire avaient remarqué qu'al-Jamadi souffrait de problèmes respiratoires. Une autopsie révélera plus tard qu'il avait six côtes brisées. Swanner demanda à la police militaire de ne pas l'autoriser à s'asseoir mais de relever ses poignets derrière le dos et de fixer les menottes au mur derrière lui. Il pouvait se tenir debout, mais ses jambes se dérochèrent et on le laissa ainsi suspendu au mur. Cette forme de torture est connue sous le nom de « pendaison palestinienne²⁵ ». Se pencher en avant alors qu'il avait des côtes brisées dut être effroyablement douloureux. Une fois attaché, al-Jamadi fut laissé seul avec Swanner et Clint, le traducteur. Un peu plus tard, les gens de la police militaire furent appelés par Swanner et ils trouvèrent al-Jamadi, les genoux fléchis, effondré contre le mur où il restait suspendu. Chaque fois que les soldats tentèrent de le relever, il s'écroula. Walter Diaz, un membre de la police militaire présent, raconta : « Ses

mains et ses poignets supportaient tout son poids – on aurait dit qu'il allait se déboîter les articulations²⁶. » Swanner aurait dit à Diaz que le prisonnier faisait semblant, qu'il « jouait à faire le mort » ; un autre membre de la police militaire, le sergent Jeffrey Frost, dit que Swanner avait expliqué qu'il « faisait le mort ». Frost était perplexe ; il souleva la cagoule d'al-Jamadi et découvrit son visage meurtri et sans vie. Les hommes déposèrent al-Jamadi sur le sol et « le sang jaillit de son nez et de sa bouche comme si l'on avait ouvert un robinet²⁷ », dit Frost. Dans les quarante-cinq minutes qui avaient suivi son arrivée dans les douches, al-Jamadi était décédé. Il était à peine 7 heures du matin.

Dans des enquêtes fouillées sur la mort d'al-Jamadi, Jane Mayer du *New Yorker*, Seth Hettena de l'Associated Press et John Mc Chesney de National Public Radio citèrent des témoins qui rapportèrent comment des fonctionnaires de la CIA emportèrent le corps ensanglanté du prisonnier, détruisant ainsi les preuves. Après avoir été conservé toute une nuit dans de la glace, le cadavre d'al-Jamadi fut sorti de prison avec un faux cathéter planté dans le bras pour éviter d'inquiéter quiconque.

Il ne fut procédé à une autopsie qu'au bout de cinq jours. Les médecins légistes de l'armée qualifièrent sa mort d'homicide entraîné par « un traumatisme dû à un choc au torse compliqué de difficultés respiratoires ». Mais, bien plus tard, les résultats de l'autopsie d'al-Jamadi furent de nouveau examinés par deux experts médicaux, les docteurs Michael Baden et Cyril Wecht, au nom de l'un des SEALs inculpés. Ils rejetèrent tous deux les conclusions selon lesquelles des blessures à la tête causées par des instruments contondants avaient joué un rôle dans la mort. Ils dirent qu'il était mort des suites de « difficultés respiratoires » dues à la combinaison côtes cassées et position douloureuse dans laquelle il avait été maintenu. Le Dr Baden, alors médecin légiste en chef de la police de l'État de New York, dit à Mayer que « l'on ne meurt pas de côtes brisées. Mais que, si on l'avait suspendu de cette façon et que, de surcroît, il avait des côtes brisées, c'était différent ». Selon lui, « il était mort d'asphyxie – comme dans une crucifixion ». Le Dr Wecht, ancien président de l'Académie américaine d'expertise médico-légale, tira les mêmes conclusions et dit que « la

position dans laquelle se trouvait le corps aurait été la cause de la mort²⁸ ».

À l'époque de cet écrit, ni Swanner ni aucun autre fonctionnaire de la CIA n'avaient répondu de charges criminelles en liaison avec la mort d'al-Jamadi²⁹. Une enquête du bureau de l'inspecteur général de la CIA avait été communiquée au département de la Justice où le dossier attendait que des mesures soient prises. Prouver la cause du décès ou l'importance des blessures infligées par les fonctionnaires de la CIA en particulier serait chose difficile. Mais un résumé des faits essentiels donne l'image d'une justice plutôt expéditive : al-Jamadi avait été arrêté sans charges, il n'avait subi aucun examen médical préalable (comme l'exige le droit international) et son arrestation n'avait pas été enregistrée officiellement. Il avait été ensuite maltraité physiquement dans le cadre de la procédure d'interrogatoire. Après son décès, son corps avait été sorti de prison de façon dissimulée. Al-Jamadi était un parfait prisonnier fantôme : traité et finalement éliminé au mépris de la loi.

En juin 2004, un mois après l'éclatement du scandale d'Abou Ghraïb et la diffusion de la photographie d'al-Jamadi, le monde s'efforçait encore de comprendre ce qui s'était passé. À Washington, les dirigeants politiques et militaires niaient que de tels abus aient été ordonnés³⁰.

C'est alors que les « notes » dites « de torture », les avis juridiques entérinés par le département de la Justice, furent rendues publiques dans une série de révélations qui commencèrent ce mois-là. Elles montraient comment les règles officielles de traitement des prisonniers avaient été redéfinies. Et elles montraient pourquoi les conventions de Genève avaient été abandonnées afin de pouvoir questionner les détenus avec force³¹.

Au début 2002, dans les premiers temps de la guerre contre le terrorisme, alors que le camp de Guantanamo ouvrait tout juste, le conseiller en chef de la Maison-Blanche à l'époque, Alberto Gonzales, examina toutes les questions juridiques. Ce qu'il comprit parfaitement, c'était le caractère central, dans cette guerre, de la capture et de l'interrogatoire de prisonniers. Les États-Unis faisaient face à un ennemi nouveau dont les intentions et les plans n'étaient pas clairs. Vaincre l'ennemi

– les terroristes – exigeait avant tout de détenir des renseignements de qualité. Et la source la plus immédiate de renseignements était les prisonniers que l'on faisait. Il était donc essentiel d'avoir un règlement qui permît de collecter des renseignements valables et efficaces. Cependant, un problème se posait. La convention de Genève sur les prisonniers de guerre définit des limites précises aux interrogatoires³². Pour l'essentiel, elle interdit presque tous les types d'interrogatoire agressif et tous les types de promesses faites à ceux qui parlent. Elle déclare : « Aucune torture physique ou morale ni aucune contrainte ne pourront être exercées sur les prisonniers de guerre pour obtenir d'eux des renseignements de quelque sorte que ce soit. » Une protection semblable existe pour les civils capturés, interdisant toute « contrainte d'ordre physique ou moral [...] notamment pour obtenir d'eux, ou de tiers, des renseignements ».

La solution était donc claire pour Gonzales : il fallait abandonner ces conventions de Genève. Dans une note au président Bush datée du 25 janvier 2002, Gonzales avait exprimé cela en ces termes : « La nature [d'une "guerre" contre le terrorisme] donne une importance majeure aux [...] facteurs tels que la capacité à obtenir rapidement des informations des terroristes capturés et de leurs commanditaires [...] et la nécessité de juger les terroristes pour crimes de guerre... *Selon moi, ce nouveau paradigme rend obsolètes les limites strictes de Genève sur l'interrogatoire des prisonniers ennemis* [je souligne]³³. »

Le 7 février 2002, le président écrivit au vice-président Dick Cheney, à Donald Rumsfeld, au secrétaire d'État Colin Powell, et à d'autres personnes, et confirma qu'il acceptait la conclusion juridique du département de la Justice qui avait entériné le raisonnement de Gonzales et décidé que les conventions de Genève ne s'appliquaient pas aux « prisonniers talibans ou d'Al-Qaida ». S'appuyant sur cela, il déclarait que les détenus talibans étaient des « combattants illégaux [et que] puisque Genève ne s'applique pas à notre conflit avec Al-Qaida, les détenus d'Al-Qaida n'ont pas davantage la qualité de prisonniers de guerre³⁴ ».

Si les États-Unis pouvaient se débarrasser du carcan des conventions de Genève, alors le président pourrait définir ce qui serait considéré comme actes de torture et donc déclaré illégal. Bien que les États-Unis demeurent tenus de s'opposer

aux actes de torture, leur définition pouvait être assouplie. En réponse à une demande de conseil de la CIA, une caractérisation d'un comportement jugé acceptable fut esquissée plus tard par le département de la Justice dans une note le 1^{er} août 2002, par le ministre de la Justice adjoint Jay S. Bybee. La torture telle que définie par la loi américaine, dit-il, « couvre seulement les actes extrêmes ». Il précisait :

Lorsque la douleur est physique, elle doit être d'une intensité comparable à celle qui accompagne une blessure physique grave pouvant entraîner la mort ou la défaillance d'un organe. La douleur mentale grave suppose des souffrances non seulement au moment où elle est infligée mais aussi durablement, comme on le constate dans les désordres mentaux du type état de choc post-traumatique... Puisque les actes infligeant des souffrances sont pléthore, il existe une gamme significative d'actes qui, bien qu'ils puissent constituer des traitements ou des châtiments cruels, inhumains ou dégradants, n'atteignent pas le degré de la torture [Je souligne]³⁵.

La note de Bybee était importante car elle fournissait une excuse pour autoriser toutes sortes de procédures d'interrogatoire éprouvantes. Lorsqu'elle fut rendue publique en juin 2004, elle provoqua un tollé et fut retirée. Mais une nouvelle note, plus modérée, parut qui reflétait le même genre de pensée. Si l'exigence formulée dans la note de Bybee selon laquelle il fallait pour qu'il y ait torture physique que la douleur ait une « *intensité comparable à celle qui accompagne une blessure physique grave pouvant entraîner la mort ou la défaillance d'un organe* » fut retirée, la politique confirma que les États-Unis croyaient à présent que la torture mentale était juridiquement de la torture seulement si elle était assez dure pour entraîner des souffrances à long terme. Une note de bas de page du nouveau mémorandum confirmait que la politique révisée ne changeait rien aux décisions antérieures du ministre de la Justice sur les critères de légalité des techniques d'interrogatoire³⁶.

Plus généralement, l'opinion de Bybee n'était qu'un élément d'une série de réexamens des principes fondamentaux selon lesquels l'Amérique devait traiter ses ennemis. Les conventions de Genève étant écartées, les agences qui s'occupaient de pri-

sonniers, les militaires et la CIA, avaient désormais les mains libres.

Dans l'armée, les nouvelles politiques postconventions de Genève commencèrent à être appliquées deux semaines avant que le président ne décidât officiellement le 7 février que les nouveaux ennemis de l'Amérique étaient exclus des garanties de protection de Genève. Le 19 janvier 2002, Donald Rumsfeld avait ordonné aux chefs d'état-major des armées d'informer les commandants en Afghanistan que les captifs d'Al-Qaïda ne devaient être traités de façon humaine « que dans la mesure nécessaire et appropriée aux obligations militaires³⁷ ». Le président définit la façon d'appliquer cette politique quand, lors d'une conférence de presse le 28 janvier, il qualifia les prisonniers de Guantanamo d'« ennemis combattants » et loua les courageux efforts des soldats américains « pour veiller à ce que ces tueurs – car ce sont des tueurs – soient détenus de façon à ce qu'ils soient en sécurité ». Bien que la décision d'abandonner les conventions de Genève ait été longuement débattue, rares furent ceux qui comprirent que l'objet réel de cette mesure était d'ouvrir le champ à des modes d'interrogatoire plus durs. Un communiqué de la Maison-Blanche à la presse dressait la liste des droits définis à Genève qui seraient déniés aux détenus de Guantanamo, entre autres celui d'acheter de la nourriture, du savon et du tabac, de percevoir un pécule chaque mois ou de « recevoir du matériel scientifique, des instruments de musique ou des équipements sportifs ». Aucune mention n'était faite du droit à ne pas être soumis à une quelconque « contrainte physique ou morale » pour fournir des renseignements³⁸.

Les conditions acceptables d'interrogatoire avaient depuis longtemps été définies pour l'armée dans son manuel de campagne (FM 34-52) qui comprenait une liste de dix-sept techniques approuvées³⁹. Mais en décembre 2002, Rumsfeld autorisa une série de techniques renforcées à employer en particulier à Guantanamo, dont l'usage pour certaines exigeait son approbation personnelle⁴⁰. Le 15 janvier suivant, certaines de ces techniques furent abrogées, mais à cette date ces pratiques, dont la privation de sommeil et la station debout forcée, étaient déjà courantes en Afghanistan, où les équipes des Forces spéciales étaient engagées dans la chasse aux dernières forces des

Talibans et d'Al-Qaida⁴¹. Étaient déployés à leurs côtés des membres de la 205^e brigade de renseignement militaire et de son 215^e bataillon (la compagnie Alpha). C'est cette même unité qui se retrouverait à Abou Ghraïb et que le général Taguba accusa d'avoir demandé à la brigade de la police militaire sur laquelle il enquêtait de « fixer les conditions » d'interrogatoire. Ce furent des interrogateurs de la compagnie Alpha qui furent, par la suite, jugés responsables de la mort de deux détenus à Bagram en Afghanistan : un chauffeur de taxi nommé Dilawar le 10 décembre 2002, et Mullah Habibullah le 4 décembre. Selon les militaires chargés des poursuites, le premier décéda après avoir été frappé à plusieurs reprises, ses interrogateurs l'ayant maintenu éveillé pendant des jours « en l'attachant en position debout, les mains suspendues au-dessus des épaules pendant un temps prolongé⁴² ». Un juriste militaire à Bagram, dans un rapport secret rédigé le 24 janvier 2003, confirma que les interrogateurs en Afghanistan employaient les mêmes techniques approuvées par Rumsfeld que l'on devait découvrir pour la première fois à Guantanamo⁴³.

Le commandant de la compagnie Alpha à Bagram était un officier décoré, le capitaine Carolyn A. Wood. Après un bref retour à Fort Bragg, elle avait été affectée avec sa compagnie en Irak. Selon le rapport du vice-amiral Albert Church, qui suivit l'enquête que lui avait confiée Rumsfeld sur les méthodes d'interrogatoire militaires, ce fut Carolyn A. Wood qui rédigea une politique d'interrogatoire pour Abou Ghraïb en août 2003, politique « fondée pour partie sur les techniques employées à l'époque par les unités en Afghanistan⁴⁴ ».

Si les militaires reçurent leurs nouvelles règles après le 11 septembre, qu'en fut-il pour celles de la CIA ? Dans un conflit normal, les règles des conventions de Genève s'appliquaient aussi bien à la CIA (ou à tout autre service secret) qu'à l'armée. Un prisonnier de guerre devait être traité selon les lois de la guerre, quel que fût l'organisme qui conduisait l'interrogatoire. Mais si, dans la guerre nouvelle contre le terrorisme, ces conventions ne s'appliquaient pas au Pentagone, ainsi qu'en avait décidé le président, alors elles ne s'appliquaient certainement pas à la CIA. Tout comme l'armée, la CIA devait se fier à ses définitions nouvelles de ce que pouvaient être les

limites acceptables d'un interrogatoire légal. Un des points qui échappa au débat public fut la décision d'exclure la CIA de la directive adressée par le président aux militaires, les invitant à respecter les clauses de Genève lorsque c'était possible. Comme le remarquait une note officielle de février 2002 : « Les juristes de la CIA croient que, dans la mesure où les protections [de la convention de Genève sur les prisonniers de guerre] ne s'appliquent pas d'un point de vue juridique mais politique, il est souhaitable de circonscrire cette politique de façon à limiter son application pour la CIA. Les autres juristes concernés ne désapprouvent pas la vision de la CIA ni ne s'y opposent⁴⁵. »

Les détails des méthodes précises que la CIA était dorénavant en droit d'employer devaient rester longtemps classés secrets. Deux notes, une rédigée en août 2002 et une autre en mars 2003, définissaient, semble-t-il, les techniques « renforcées » d'interrogatoire, dont certaines étaient tout à fait scandaleuses⁴⁶. Au nombre de ces techniques, il y avait, à ce que l'on dit, celle du simulacre de noyade d'un prisonnier⁴⁷. Au procès de San Diego du lieutenant Ledford, commandant des SEALs, deux représentants de la CIA assistèrent aux audiences pour veiller à ce que ces procédures secrètes ne fussent pas dévoilées. Lorsque les avocats de la défense demandèrent à un témoin « quelle était la position d'al-Jamadi au moment de sa mort », les gens de la CIA objectèrent que cette information était classée secrète, tout comme ils le firent lorsqu'on demanda quel rôle l'eau avait joué dans l'interrogatoire. L'audience se déroula souvent à huis clos, les journalistes et le public devant quitter la salle⁴⁸. En fait, Ledford était jugé pour ce que ses hommes avaient fait avant l'interrogatoire de la CIA. Ce qui s'était réellement passé au cours de cet interrogatoire demeura secret. Le jury, on ne s'en étonnera pas, déclara Ledford non coupable.

La plupart des observateurs et des témoins rapportèrent, en général, que les interrogatoires de la CIA en Irak et à Guantanamo étaient souvent bien plus professionnels et subtils que ceux des interrogateurs militaires⁴⁹. Ils tendaient moins à recourir au type de sévices violents et incontrôlés, nés d'un sentiment de frustration, auquel se livraient certains interrogateurs mal entraînés de l'armée. Tout ce que la CIA faisait était

plus concerté. Il apparut qu'elle en était venue non seulement à recourir à la torture par intermédiaire (avec le programme de restitution) mais aussi, dans certains cas particuliers, à faire un usage calculé de ce que beaucoup jugeraient être des formes sévères de torture. L'autorisation légale d'employer de nouvelles méthodes intensives d'interrogatoire fut demandée et accordée après les efforts faits par la CIA pour obtenir des renseignements utiles de divers prisonniers de grande valeur détenus en des lieux tenus secrets. Ce fut après la capture d'Abou Zoubaida au Pakistan en mars 2002, et lorsqu'il devint inutile malgré une période initiale de coopération, que la CIA aurait, dit-on, demandé et obtenu le feu vert pour employer des méthodes comme « le simulacre de noyade⁵⁰ ». Cette dernière technique aurait également été autorisée pour l'interrogatoire de Khaled Cheikh Mohammed, capturé en 2003⁵¹. Une note déclassifiée de l'armée montrait comment la technique de l'eau, décrite comme « l'emploi d'une serviette trempée et dégoulinant d'eau pour créer une illusion de suffocation », fut, quoique interdite à Guantanamo, considérée officiellement licite « si elle n'était pas utilisée avec l'intention précise de causer des souffrances psychologiques prolongées et en l'absence de preuves médicales indiquant que c'était le cas⁵² ».

Toutes ces révélations sur le nouveau paradigme qui définissait le traitement par l'Amérique de ses ennemis apparurent au grand jour dans les mois qui suivirent le scandale d'Abou Ghraïb. Avec la réaction d'horreur mondiale qu'inspirait ce qui s'était passé dans la prison irakienne, ce fut comme si les événements provoquaient un choc qui, à son tour, induisait la prise de conscience soudaine par de nombreuses personnes engagées dans la guerre contre le terrorisme qu'une lutte sans règles – même contre un adversaire aussi malfaisant qu'Al-Qaida – serait contre-productive. Les images d'Abou Ghraïb en vinrent à représenter ce que la guerre contre le terrorisme avait de mauvais. Elles furent le catalyseur qui provoqua un revirement contre la tactique employée depuis le 11 septembre. Dans ce climat nouveau d'autocritique publique, les voix qui s'élevaient aux États-Unis contre la conduite de la guerre purent enfin se faire entendre. Dorénavant elles pouvaient sou-

tenir de manière persuasive que l'opinion avait son mot à dire pour prévenir d'autres scandales⁵³.

Alors que le revirement de situation se poursuivait, deux décisions de la Cour suprême des États-Unis, le 28 juin 2004, qui accordaient aux détenus de Guantanamo le droit d'intenter des actions en justice au titre de l'*Habeas corpus*, offrirent une occasion majeure à ces récits de sévices de paraître au grand jour⁵⁴. La Cour dit que le président pouvait déclarer un citoyen américain ou un ressortissant étranger « combattant ennemi », mais que leur détention, à l'un comme à l'autre, pouvait être contestée devant une cour fédérale. L'arrêt ne précisait pas clairement si ces droits devaient être étendus, au-delà des États-Unis et de Guantanamo, aux autres prisons contrôlées par l'Amérique, par exemple en Afghanistan. Sandra Day O'Connor, un des juges de la Cour suprême, déclara qu'« un état de guerre n'est pas un chèque en blanc délivré au président ». Après cet arrêt, des détenus de Guantanamo, comme Binyam Mohamed et le ressortissant australien Mamdouh Habib, commencèrent à avoir accès à leurs avocats indépendants et purent raconter l'histoire de leur détention et de leurs tortures⁵⁵. Après Abou Ghraïb, les récits de détenus de ce type qui s'étaient élevés contre leurs tortures furent enfin pris au sérieux.

La découverte à Guantanamo de prisonniers, comme Binyam, placés sous la garde de militaires et qui avaient déjà été interrogés par des Marocains ou des Égyptiens, confirma que les cellules de torture du Caire ou de Damas et les prisons de Guantanamo et de Bagram faisaient partie d'un goulag interconnecté où les prisonniers s'échangeaient entre pays et entre la CIA et l'armée américaine. Il devint également clair que les témoignages obtenus dans ces prisons à l'étranger étaient utilisés contre les détenus de Guantanamo. En d'autres termes, le processus de restitution ne consistait pas simplement à renvoyer les prisonniers chez eux pour y être détenus, mais il avait une fonction intrinsèque d'interrogatoire. Par exemple, Habib avait avoué au Caire, sous la torture, être membre d'Al-Qaïda en Afghanistan ; à présent, il répondait des mêmes chefs d'inculpation à Guantanamo⁵⁶.

Si le 11 septembre déclencha un « automne de la colère » qui justifia un relâchement des critères et le recours à la torture,

lorsque les enquêtes commencèrent sur les abus commis à Abou Ghraïb, à Bagram et à Guantanamo, un « printemps de doute » s'installa. Les personnels de l'armée et du Renseignement se demandèrent alors si leur mission n'avait pas été trahie. Allait-on leur faire payer les pots cassés pour des méthodes et des techniques mal conçues qui risquaient en fin de compte de faire perdre la guerre contre le terrorisme ?

Chapitre 8

LA RELATION PARTICULIÈRE : NOTRE AGENT À TACHKENT

AMBASSADE DE GRANDE-BRETAGNE, TACHKENT, OUZBÉKISTAN, 22 JUILLET 2004 – À l'autre bout du couloir qui conduit au bureau de l'ambassadeur, s'ouvre au moyen d'un code une grande porte métallique ; derrière il y a une petite pièce guère plus grande qu'un placard. Il était 15 heures, l'heure des télégrammes de l'après-midi. Craig Murray, l'ambassadeur de Sa Très Gracieuse Majesté, entra dans la pièce pompeusement nommée *Registry* (Enregistrement), et vérifia un télégramme urgent qu'il adressait à Jack Straw, le ministre britannique des Affaires étrangères. Chose exceptionnelle, ce télégramme, qui serait envoyé après cryptage informatique, était destiné non seulement à Londres, mais des copies en seraient envoyées aux missions diplomatiques de Grande-Bretagne partout dans le monde. Craig Murray voulait être certain que ses opinions seraient connues. Le message avait pour sujet la CIA et la torture, et commençait ainsi :

Confidentiel
De Tachkent
Au FCO Immédiat
Télno 63
De 220939Z 4 juillet
INFO DFID Immédiat, Postes Islamistes, MOD, Postes
OSCE UKDEL EBRD
Londres, MISSUK Genève, MISSUK New York
Sujet : Réception de renseignements obtenus sous la torture
Résumé

1. Nous recevons des renseignements obtenus sous la torture des services de renseignements ouzbeks, via les États-Unis. Nous devrions arrêter. De toute façon, ces informations sont mauvaises. Les pauvres dupes torturées sont forcées de signer des aveux qui montrent ce que le gouvernement ouzbek veut que les États-Unis et le Royaume-Uni croient, à savoir que nous menons, nous et eux, la même guerre contre le terrorisme.

Murray évoquait les informations fournies par le MI6. Celles-ci correspondaient à des rapports, transmis par la CIA, d'interrogatoires menés sous la torture. Son propre adjoint, disait-il, avait rendu visite au personnel de l'ambassade des États-Unis à Tachkent qui « avait volontiers reconnu que la torture était employée pour obtenir des renseignements ». Non seulement, disait-il, la Grande-Bretagne et l'Amérique fermaient les yeux mais elles étaient trompées. Les « aveux » étaient manipulés pour dire ce que l'Ouzbékistan voulait que ses alliés entendent : les dissidents islamistes locaux étaient ligüés avec les forces d'Oussama Ben Laden.

Les matériaux obtenus sont inutiles. L'article 2 de la convention [contre la torture des Nations unies], dont nous sommes partie prenante, ne saurait être plus clair : « Aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique ou de tout autre état d'exception, ne peut être invoquée pour justifier la torture. » Nous vendons donc notre âme pour des clous. En fait, cela est franchement dangereux puisque destiné à faire passer le message que les Ouzbeks veulent que l'Occident entende.

Le télégramme de Murray rappelait au ministre des Affaires étrangères comment il s'était élevé publiquement contre l'usage de la torture. Et cependant cette collusion des services de renseignements était en contradiction flagrante avec sa prise de position publique. Il s'accompagnait d'un post-scriptum : les Britanniques et les Américains n'étaient pas simplement les destinataires de ces renseignements. C'étaient eux aussi qui avaient été pour partie les instigateurs de ces tortures. Les prisonniers capturés en Afghanistan, disait Murray, avaient été envoyés dans des prisons ouzbèkes. On les avait restitués.

La déportation par la coalition des détenus de Bagram jusqu'ici constituait manifestement une violation de l'article 3 de la Convention [contre la torture], mais elle a quand même eu lieu. Cela semble être de la complicité.

Ce devait être le dernier télégramme que l'ambassadeur enverrait d'Ouzbékistan. Une semaine plus tard, Murray prit un avion à destination de Londres pour son congé annuel et le suivi de son traitement médical. Mois après mois, son retour à son poste fut retardé. Puis, le 13 octobre, le télégramme fut divulgué aux médias. S'exprimant en public, Murray en défendit le contenu. À quelques jours de là, il était mis à pied.

Pendant plus de deux ans après son arrivée, Notre Agent à Tachkent n'avait cessé de se heurter à son propre gouvernement. Impulsif et peut-être arrogant, Murray était un homme qui prenait des risques, dans son métier comme dans sa vie privée. Mais, bien qu'un peu suicidaire peut-être, il avait au moins accompli une chose. Il avait focalisé l'attention sur le plus corrompu des régimes, et sur l'une des destinations les plus discutables du programme de restitution de la CIA – un pays dirigé par un ancien communiste, le président Islam Karimov, qui, huit cents ans après les ravages de Gengis Khan, continuait à ébouillanter vivants certains de ses prisonniers. Murray contribua à montrer comment les renseignements glanés au prix de telles tortures étaient couramment communiqués à l'Occident et utilisés par lui.

Craig Murray n'était en rien le parfait archétype du diplomate britannique. Formé dans un lycée public et à l'université de Dundee, en Écosse, et non à Eton (la célèbre et chic école privée) ou à Oxford, il avait fui toutes les formes de traditions propres à la vieille école. Excentrique, il portait des costumes trois pièces avec des cravates à l'effigie de Wallace et Gromit. Gros buveur, il aimait les bars de nuit, et collectionnait les aventures extra-conjugales, y compris avec la fille d'un collègue ambassadeur. Un jour où je lui demandai ce qui était le mieux dans le métier de diplomate, il me répondit à demi sérieux : « Oh ! le sexe¹. »

Mais, plus que sa conduite personnelle, ce qui avait dérangé les supérieurs de Murray c'était son manque d'inhibition dans sa vie professionnelle. Murray n'attachait aucune importance aux conventions policées de la diplomatie. C'était un individu passionné prêt à renoncer à la forme comme aux euphémismes, et à exprimer en public avec vigueur ce qu'il pensait. Dès le premier jour ou presque où il se trouva dans la capitale ouzbèke, Murray s'était battu pour dévoiler ce qu'il jugeait être un scandale – le soutien accordé par l'Occident à un régime sans foi ni loi.

Beaucoup dirent que le zèle militant de Murray le rendait impropre à une fonction de haut diplomate. Cependant, qu'il eût été ou non digne du poste pour lequel il avait été choisi, Murray mettrait en lumière, comme personne avant lui ne l'avait fait, un épineux dilemme : comment, en luttant pour développer la liberté dans le monde, l'Occident avait fini par apporter son soutien aux régimes les plus liberticides de la planète. En Grande-Bretagne, les accusations de Murray eurent un autre impact foudroyant. Le Premier ministre Tony Blair avait juré d'être l'allié le plus fidèle de l'Amérique, de maintenir ce que Londres nommait encore la « relation particulière ». Et au cœur de cette relation, il y avait l'échange de renseignements. Toute information clé dans la guerre contre le terrorisme devait, selon un traité secret, être communiquée outre-Atlantique². Murray, en parlant des rapports de renseignement secrets de la CIA, avait enfreint une règle cardinale. Rien ne devait jamais être révélé des informations détenues par chacun. En faisant cela, non seulement il avait attaqué cette relation, mais il en avait porté les résultats à la connaissance du public. Les communications de la CIA, disait-il, contenaient des informations obtenues par la torture. Certaines étaient le fruit du programme de restitution de l'Agence. La Grande-Bretagne, en prenant part à cet échange, se faisait-elle la complice de la CIA dans sa politique étendue de torture ?

J'ai rencontré Murray pour la première fois à l'été 2004, un mois avant son renvoi. Il vivait alors dans un appartement luxueux qui donnait sur la Tamise. Cet appartement, superbement meublé, appartenait à un ami, mais Murray en avait fait un capharnaüm. Il y avait des papiers dispersés partout, des tasses à café empilées dans l'évier, et il régnait une atmosphère de confusion, tandis que Murray fourrageait dans tous les coins

à la recherche d'objets qu'il avait égarés. Tout de suite, il me plut. À de nombreux égards, c'était, semble-t-il, le type même de celui qui dit la vérité quoi qu'il lui en coûte, un franc-tireur ayant le goût du risque et prêt à tout perdre pour faire les choses à sa façon.

À cette époque j'avais entendu parler du télégramme de Murray, mais je ne l'avais pas vu. La rumeur circulait chez les diplomates qu'il concernait les restitutions extraordinaires – le sujet même sur lequel je faisais des recherches. Murray m'étonna alors. « C'est en fait votre papier qui a contribué à me pousser à écrire ça, dit-il. J'avais lu votre article dans le *New Statesman* et alors j'ai compris que cela se passait également en Ouzbékistan. » Il parlait du papier que j'avais publié en mai et qui traitait du réseau de prisons et d'avions de l'Amérique. Depuis cet article, j'avais commencé à repérer les mouvements de cette flotte d'appareils de la CIA et j'étais curieux de savoir en quoi l'Ouzbékistan pouvait être si important. Après deux années de visites fréquentes à Tachkent, les arrivées d'avions de la CIA cessèrent, semble-t-il, du jour au lendemain en septembre 2003³. Y avait-il eu une rupture dans les relations ?

L'importance de l'Ouzbékistan pour la CIA était évidente du point de vue géographique, aussi évidente qu'elle l'avait été pour les généraux d'Alexandre le Grand qui atteignirent ses frontières, pour Gengis Khan qui traversa la région et pilla ses cités, pour Tamerlan qui fit de Samarkand, au sud, sa capitale, mais aussi pour les Russes et les Britanniques qui se livrèrent une lutte d'influence au XIX^e siècle dans une guerre d'espionnage, le Grand Jeu. Lorsque Craig Murray rencontra le président Karimov pour la première fois, ce dernier lui rappela ceci : « Le plus grand malheur que le peuple ouzbek ait connu dans l'histoire est ce qui se passa au cours de ce que vous appelez "le Grand Jeu"⁴. » Situé sur l'ancienne Route de la Soie entre les grandes civilisations de l'Orient et de l'Occident, l'Ouzbékistan est à portée de frappe de la Chine. Il contrôle les axes de communication au sud de Moscou vers l'Iran, l'Afghanistan et l'Inde, et se situe à la frontière nord-est de la sphère d'influence islamique. Après la chute de l'empire soviétique en 1991, la CIA agit rapidement pour imposer une nouvelle influence et, tout en parcourant la région, proposa au président Karimov d'entretenir des relations officielles. Cette politique

mécontenta les Russes. Primakov, leur Premier ministre à l'époque, s'empessa de téléphoner à la CIA pour exprimer ses protestations : « Nous savons ce que vous faites là-bas, dit-il, vous essayez d'établir des relations avec l'Étranger proche. Ce n'est pas acceptable [...]. L'Étranger proche nous appartient. » Mais la CIA persista.

Dans les années 90, la CIA partageait avec les Ouzbeks un intérêt plus particulier. Le déclin puis la chute du communisme en Ouzbékistan virent un renouveau de la religion et, avec lui, l'émergence de nouvelles forces politiques islamiques. Brutalement réprimées par Karimov, ces forces éclatèrent en diverses factions, dont certaines appelaient à un soulèvement armé, ou au Djihad. La plupart de ces groupes islamiques étaient de caractère purement nationaliste et ne cherchaient qu'à s'opposer au régime de Karimov. Mais, en Asie centrale, les tensions couvaient, exacerbées par les actions brutales des troupes russes en Tchétchénie. Certains de ces groupes étaient prêts à soutenir le vaste mouvement international du Djihad, contre les Russes et toutes les forces démocratiques, États-Unis y compris. La victoire des Talibans en Afghanistan en septembre 1996 avait assuré un refuge à ceux qui échappaient à la politique répressive de Karimov et, aux yeux des Ouzbeks et de la CIA, elle avait également donné naissance à un ennemi commun. En termes matériels, Tachkent devint la seule base pratique pour les opérations contre les Talibans et Oussama Ben Laden qui se terrait quelque part sur leur territoire. En Afghanistan, le seul poste avancé d'opposition aux Talibans, l'Alliance du Nord, se trouvait dans les montagnes de l'Hindoukouch. Près de là, le Pakistan soutenait activement les Talibans ; l'Iran était un pays interdit à la CIA et le Tadjikistan, bien que plus proche et hostile aux Talibans, était trop instable pour y installer une base efficace de l'Agence (d'autant plus qu'il abritait déjà une garnison russe). Karimov approuva un plan, conçu par le Centre contre-terroriste (CIC) de la CIA, pour monter une opération de capture de Ben Laden à partir d'une piste d'atterrissage en Ouzbékistan⁵. Puis, en septembre 2000, ce fut d'Ouzbékistan, ainsi que nous l'avons dit au chapitre 6, que la CIA organisa les vols du Predator, son avion espion sans pilote, contre Ben Laden. Les équipes paramilitaires du programme Jawbreaker de l'Agence se déployèrent éga-

lement à partir de Tachkent afin d'apporter une aide indirecte et clandestine à l'Alliance du Nord et installer un poste d'écoute secret pour intercepter les communications⁶. Après le 11 septembre, le programme Jawbreaker fut relancé. Le CIC déploya les premières équipes d'agents américains sur le terrain. Ils arrivèrent de Francfort dans des transports de troupes Hercule de la CIA, assemblèrent leur matériel à Tachkent, prirent ensuite la route vers le sud et poursuivirent leur voyage à bord d'un vieil hélicoptère russe Mi-17 ou d'un avion léger⁷.

L'ancienne base soviétique du Sud, connue de tous sous le nom de K2, non loin des villes de Kharchi et de Khabanabad, devint la vitrine de la coopération avec l'Ouzbékistan. Située à cent cinquante kilomètres au nord de la frontière, elle avait servi un temps de voie d'approvisionnement aux troupes russes en Afghanistan. À présent elle jouait le même rôle pour les Américains cantonnés en Afghanistan.

Baptisée « Camp Stronghold Freedom » (Bastion de la liberté), cette base rapporta à Karimov 15 millions de dollars par an du Pentagone en droits de bail jusqu'en 2003, et un total de 280 millions de dollars en aides américaines de 2002 à 2004⁸. Les Forces spéciales américaines, britanniques, canadiennes et australiennes montèrent leurs opérations au Sud à partir de cette gigantesque base dans le désert. Mais, après le renversement des Talibans qui permit aux États-Unis d'établir de nouvelles bases en Afghanistan même, la base ouzbèke perdit de son importance. Les avions de transport américains purent se rendre directement à Kaboul et à Kandahar, au Sud. Mais les États-Unis, qui avaient réinstallé cette base, n'allaient pas y renoncer ainsi. En tant qu'implantation stratégique cruciale dans une région hostile, ce que l'on nommait alors une « feuille de nénuphar », la K2 était considérée comme un modèle pour des opérations futures – un maillon d'une chaîne d'avant-postes qui pouvaient être utilisés dans le cadre du concept cher à Donald Rumsfeld, le secrétaire à la Défense, d'une forme moderne de guerre souple avec déploiement rapide de troupes. C'était là la face publique de la chose. Le maintien de la base devint un objectif majeur pour les États-Unis. Cependant, il y avait d'autres opérations, organisées par la CIA, également jugées importantes. Et c'était là la face obscure de cette nouvelle relation.

TRIBUNAL MUNICIPAL, TACHKENT, 28 AOÛT 2002 – À l'intérieur de la salle d'audience, au milieu de la foule, se tenait l'ambassadeur de Grande-Bretagne, suant sang et eau dans son costume trois pièces. Devant lui, dans une cage rudimentaire peinte en blanc, se trouvait un homme de 23 ans, très mince, le plus jeune des six inculpés qui passaient en procès ce jour-là. Le juge, qui siégeait sans jury, cachait mal sa rage et ses préjugés. « Je suppose que personne ne peut vous entendre à travers votre barbe de musulman », dit-il en riant de sa propre plaisanterie⁹. Isanker Khudoberganov, lui, ne riait pas¹⁰. Comme les autres inculpés, il savait que ce qui l'attendait, c'était le peloton d'exécution. Khudoberganov déclara qu'il avait été horriblement torturé, et trois membres de sa famille avaient dit avoir assisté à certaines séances. Cela n'impressionna pas le juge, Nizmidin Rustamov, homme rondet et plein de morgue. « Vous ne nous parlez que de tortures et non de vos crimes », dit-il à Isanker. À un autre moment, lorsque celui-ci se plaignit d'avoir des traces des tortures, Rustamov l'interrompit pour lui rappeler que lui-même avait été en poste au ministère de la Sécurité intérieure qui, précisa-t-il, « n'était pas un lieu de villégiature¹¹ ». Pour Murray, le procès de Khudoberganov fut sa première confrontation avec la réalité, ce qu'il qualifierait plus tard de « prise de conscience ».

Murray était arrivé à Tachkent quelques jours plus tôt seulement, après un voyage avec Fiona et ses enfants, Jamie et Emily, sur un 747 de la compagnie Ouzbek Air. Il avait atterri à 2 heures du matin et été accueilli à l'aéroport par les plus hauts fonctionnaires de son équipe, Karen Moran, chef adjoint de la mission, et Chris Hirst, son officier de renseignement et le compagnon de Karen. Il s'agissait d'une petite mission diplomatique, par son importance, qui comptait quatre diplomates britanniques dûment accrédités et une douzaine d'employés non diplomates d'origine britannique ou locale. À l'extérieur attendait la voiture officielle. Ce n'était ni une Rolls-Royce ni une Jaguar, comme pour les ambassades plus importantes et plus prestigieuses, mais une simple Land Rover. Cependant, alors qu'ils s'éloignaient, Murray était fier du drapeau britannique flottant sur le capot et de la plaque minéralogique affichant « 16 CMD », le 16 étant le numéro de code pour un diplomate britannique et CMD signifiant « chef de

mission diplomatique ». À vingt minutes de là se trouvait sa nouvelle ambassade, un vieux bâtiment de deux étages entouré par une haie, avec un petit jardin, et protégé par des murets anti-attentat. Bien des années auparavant, cette bâtisse avait abrité Alexandre Kerenski, le chef du gouvernement provisoire russe en 1917. À présent les exigences de ses multiples fonctions en effaçaient la splendeur. Le personnel de la mission allait devoir s'étoffer et l'on construisait pour l'ambassadeur une nouvelle résidence, à l'écart. Lorsqu'elle serait achevée, à la fin de l'année, elle offrirait un jacuzzi de huit places, un sauna et cinq chambres avec salle de bains. Les jardins s'enorgueilliraient d'une extraordinaire fontaine installée à la demande expresse de Murray. Mais, pour l'instant, Murray et sa famille logeaient dans un appartement au-dessus des locaux de l'ambassade. Une simple porte séparait sa résidence de son bureau¹².

La nomination de Murray à Tachkent avait été annoncée en avril dans la rubrique spéciale du *Times* de Londres¹³. À 43 ans, il était l'un des plus jeunes ambassadeurs du Royaume-Uni, mais non le plus jeune. Les mois suivants lui avaient imposé des cours intensifs de russe et sa formation s'était achevée par trois semaines d'instruction spécifique. Celle-ci avait porté, m'expliqua Murray, sur trois sujets cruciaux : le système de fonctionnement du service ; le rôle de l'Ouzbékistan dans la guerre contre le terrorisme ; et le potentiel économique vital de ce pays d'Asie centrale (son industrie cotonnière et, surtout, son pétrole et son gaz). Il y eut peu de discussions, affirma-t-il, sur les résultats du régime en matière de droits de l'homme, et cependant il put glaner quelques faits essentiels. Karimov, ainsi que chacun le savait, était avant tout un communiste ancienne manière. Après des années passées au sein du parti, il s'était emparé du pouvoir en 1989, alors que le pays était encore sous contrôle soviétique. Lorsque le régime de Moscou s'était effondré, il s'était accroché au pouvoir. Il avait rebaptisé son parti Parti démocratique du peuple, mais n'avait quasiment pas touché à l'ancien système ni à la règle du parti unique. Il avait remporté les dernières élections avec le score impressionnant de 91,9 % des voix¹⁴. Karimov menait également une politique répressive dont il était très fier. En 1999 déjà, il déclarait : « Je suis prêt à décapiter 200 personnes, à sacrifier leurs vies, pour préserver la paix et maintenir le calme dans la République¹⁵. »

Il se flattait d'exécuter cent personnes par an. Plus de 6 000 opposants politiques étaient sous les verrous. Menacé par le réveil de l'islam, il avait ordonné une gigantesque campagne de répression contre la religion. Le terme de « crime » vint à qualifier le fait de porter la barbe, considérée comme symbole « musulman », ou de tenir une réunion de prière chez soi¹⁶. Les actes de torture comprenaient, disait-on, l'arrachage des ongles ou des dents, l'administration d'électrochocs, la suffocation et le viol.

Ce fut dans la salle du tribunal de Tachkent que Murray comprit la réalité de la torture d'État. Dans une lettre à sa mère et à sa sœur, écrite un mois après le procès au cours duquel ses aveux furent reçus, Khudoberganov expliquait comment il avait enduré des semaines de torture dans l'espoir d'un procès équitable : « On m'a attaché les mains dans le dos, frappé avec des gourdins et des chaises, et donné des coups de pied dans les reins. On m'a cogné la tête contre les murs jusqu'à la faire saigner. » Privé de nourriture, sa famille victime de menaces, il n'avait eu qu'une chose à faire : reconnaître être un terroriste¹⁷. Murray avait vu comment on traitait ce genre d'affaires – avec le plus profond mépris.

Des preuves plus tangibles encore apparurent quelques jours plus tard. On présenta à Murray une enveloppe de photographies du corps d'un dissident dénommé Muzafar Avazov, âgé de 35 ans, qui était couvert de brûlures, portait une blessure à la nuque et auquel il manquait des ongles. Avazov avait été détenu à la prison de Jaslyk où il purgeait une peine pour son appartenance au Parti de la liberté islamique, Hizb-ut-Tahrir al-Islami. Cette organisation interdite, populaire dans toute l'Asie centrale, avait banni la violence comme moyen d'accéder au pouvoir et d'instaurer un État islamique. Mais le régime de Karimov avait réprimé ses membres avec férocité et pressé les gouvernements occidentaux de le déclarer groupe terroriste¹⁸. La mère d'Avazov, Fatima, âgée de 63 ans, avait elle-même apporté ces photographies à l'ambassade de Grande-Bretagne. (Elle serait plus tard remerciée par le régime qui la condamnerait à six ans d'emprisonnement pour « tentative de renversement de l'ordre constitutionnel¹⁹ ».) Murray envoya les photographies à Londres pour analyse. Un rapport du département de recherches médico-légales de l'université de Glasgow,

dirigé par le Dr Peter Vanezis, déclara que la mort avait suivi des tortures sévères. « Le dessin de la brûlure montre une ligne de démarcation très nette sur la partie inférieure de la poitrine qui pourrait bien indiquer l'application forcée d'eau chaude alors que la personne se trouvait dans une espèce de baignoire ou dans quelque chose d'approchant²⁰. »

Ce qu'il savait rendait à présent Murray furieux. Et cependant il n'éveilla guère d'intérêt chez les autres lorsqu'il aborda ces questions, en particulier chez ses collègues ambassadeurs. Le problème, ainsi que je l'ai dit, était l'importance stratégique de l'Ouzbékistan. Était-il sage de secouer la barque ? Dans un télégramme virulent envoyé le 16 septembre, Murray exposait ses conclusions. Cela faisait juste un mois qu'il était arrivé. Le télégramme commençait ainsi :

Confidentiel

De Tachkent

Au FCO, Bureau du Cabinet, DFID, MODUK, Postes OSCE,
Postes du Conseil de Sécurité

16 septembre 02

Sujet : US/Ouzbékistan : Encourager le Terrorisme

Résumé

Les États-Unis mettent les droits de l'homme en sourdine en Ouzbékistan. Une politique dangereuse : une répression accrue associée à la pauvreté encouragera le terrorisme islamiste. Le soutien au régime de Karimov : une politique cynique et vouée à l'échec.

Murray évoquait les sept à dix mille prisonniers politiques et religieux, l'ébouillantage vivant de dissidents comme Avazov, l'internement de deux chefs dissidents, Elena Urlaeva et Larissa Vdovna, dans un asile d'aliénés, et le fait que tous les partis politiques d'opposition restaient interdits. « La torture est monnaie courante », disait-il. Cependant, une semaine plus tôt seulement, le Département d'État américain avait déclaré que l'Ouzbékistan faisait des progrès « en matière de droits de l'homme et de démocratie », et dégelait 140 millions de dollars d'aide pour le pays. La politique britannique officielle était celle de l'engagement aux côtés du régime de Karimov, et néanmoins, pour avoir un sens, « elle devait traiter les problèmes et non

offrir une collaboration muette ». Il était temps, pensait-il, de placer la barre plus haut.

FREEDOM HOUSE, TACHKENT, OUBÉKISTAN, 17 OCTOBRE 2002 – John Herbst, l'ambassadeur des États-Unis, homme maigre et dégingandé, fut le premier à monter sur l'estrade. Diplomate de carrière de 51 ans, parlant le russe avec aisance, il était à Tachkent depuis trois ans. Devant lui, le public était composé de diplomates, de militants et d'officiels ouzbeks. La réunion avait pour objet le lancement de Freedom House, une organisation américaine consacrée au développement de la démocratie. En Ouzbékistan, comme chacun le savait, il n'y avait guère de preuves d'une telle avancée. Herbst, cependant, était là pour souligner ce qui allait bien. L'Ouzbékistan, dit-il en choisissant ses mots avec soin, avait « pris des engagements publics pour des réformes démocratiques et pour la défense des droits de l'homme », et avait fait « quelques progrès dans le sens de ces engagements » : tel fut son commentaire prudent²¹. Un observateur, militant local des droits de l'homme, qualifia son discours de « terne et insipide comparé au discours qui suivit²² ».

Lorsque Craig Murray, l'ambassadeur de Sa Très Gracieuse Majesté, se leva pour prendre la parole, il adopta au début un ton badin. Le whisky et la liberté, dit-il, vont bien ensemble et il est très difficile de trouver du vrai whisky à Tachkent. Puis il se fit plus direct : « L'Ouzbékistan n'est pas une démocratie qui marche et elle ne semble pas davantage aller dans le sens de la démocratie. » Le public parut choqué. Il parla des cas d'Avazov et d'un autre dissident nommé Alimov, tous deux « apparemment torturés à mort avec de l'eau bouillante », et souligna que « nous savions tous » qu'il ne s'agissait pas d'un incident isolé. « La brutalité est inhérente à un système dans lequel les condamnations reposent habituellement sur des aveux signés plutôt que sur des indices matériels ou d'ordre médico-légal²³. » Alors que Murray remerciait et quittait la tribune, le vent tournait déjà.

À Londres, au département Orient du Foreign Office, les mandarins ne trouvaient pas cela amusant du tout. Au-delà de la formulation même du discours, une rude bataille s'engageait. Dans un angle se tenait Notre Agent à Tachkent ; dans un

autre, à Whitehall, il y avait son supérieur, Simon Butt. Au cœur de l'affaire se posait la question du tact : dans l'art de la diplomatie, devait-on appeler un chat un chat, et la brutalité brutalité ?

Butt pensait que Murray se faisait très vite militant. « Vous êtes un ambassadeur, pas une ONG », lui écrivit-il deux jours avant le discours²⁴. Le lendemain, Butt informait son patron, le sous-secrétaire permanent Michael Jay : « Nous avons un problème croissant avec Craig Murray²⁵. » Mais Murray ne voulut rien entendre. La « méthode Butt », écrivit-il à l'intéressé, était impuissante et entachée d'équivoque. « Mon style est plus direct et, selon moi, plus efficace. Je suis désolé, mais je ne deviendrai pas un Polonius²⁶. » Un des fonctionnaires de Butt dit à Murray d'éviter « un langage trop direct », qualifié au Foreign Office de « ton harangueur de la péroraison ». En particulier, expliquait un autre fonctionnaire, le terme « brutalité » devait être définitivement supprimé²⁷. Mais Murray avait des alliés à l'extérieur du département Orient, y compris au sein du service des droits de l'homme du Foreign Office. Et c'est ainsi qu'avec l'approbation par fax de Londres le terme « brutalité » et le ton direct et franc avaient été maintenus.

Le président d'Ouzbékistan n'était pas accoutumé à de telles critiques. À Londres, l'ambassadeur ouzbek, le Dr Alisher Faizullaev, vint protester auprès de Simon Butt au Foreign Office. Butt déclara que Londres était derrière son ambassadeur. Un télégramme envoyé peu après à Tachkent informait Murray que « les Ouzbeks [étaient] manifestement irrités de s'être fait dire leurs quatre vérités²⁸ ». Cependant beaucoup de gens au Foreign Office croyaient que la démarche tonitruante de Murray, si elle se poursuivait, réduirait l'influence exercée par la Grande-Bretagne sur le régime ouzbek. Murray n'était pas d'accord car il croyait qu'il était vain de chercher à influencer sur un dictateur anciennement communiste comme Karimov avec des propos bénins – une stratégie qu'il qualifiait, nous l'avons vu, de « collaboration muette ». Il pensait qu'il était nécessaire d'exercer des pressions. Pour le moment, la dissension restait secrète, et le discours de Murray entra dans les archives et fut publié *in extenso* dans le Rapport annuel sur les droits de l'homme du Foreign Office.

En tant qu'ambassadeur, les contacts de Murray ne se limitaient pas à ses supérieurs directs au département Orient, mais il avait aussi des relations avec des experts politiques, ainsi qu'avec d'autres services gouvernementaux, dont les services de renseignements. Deux fois par jour, dans la minuscule pièce dite de l'« Enregistrement », Murray récupérait les derniers télégrammes. Les plus secrets, qui contenaient des informations classées, étaient connus sous le nom de « trafic CX » et, en général, réservés uniquement à l'ambassadeur. Ce fut parmi ces documents que Murray fit sa découverte la plus importante.

Le service de renseignements britannique, lui avait-on dit, n'avait pas d'antenne déclarée en Ouzbékistan. En fait, ainsi qu'il le rapporta plus tard, il ne disposait d'aucun agent « dans un rayon de 1 500 kilomètres ». En l'absence de liaison officielle avec le Renseignement ouzbek, cela signifiait que la plupart des renseignements obtenus auprès des Ouzbeks provenaient des Américains. Cette communication de rapports secrets, ou « trafic CX », portait généralement la mention : « d'un service de renseignements ami ». Les informations sur l'Ouzbékistan, remarqua-t-il, contenaient souvent des renseignements tirés des aveux de prisonniers capturés. Parfois elles faisaient référence au « compte rendu de détenus ». Pour Murray, les choses étaient claires. « Il s'agissait d'informations obtenues sous la torture. C'est ainsi qu'on mène les interrogatoires ici, dit-il. Il était clair que la CIA ne faisait que les collecter et nous, nous prenions pour argent comptant ce qu'elle nous disait. » Murray expliqua qu'il avait envoyé Karen Moran, son adjointe, vérifier les faits à l'ambassade des États-Unis. À son retour, elle l'avait informé, dit-il encore, que les Américains reconnaissaient le recours à la torture²⁹.

Murray pensait avoir découvert un problème majeur. Si la Grande-Bretagne recevait des renseignements obtenus sous la torture, fût-ce de la CIA, alors les ministres de la Couronne étaient complices de ces actes de torture. Il envoya donc à Londres un télégramme dans ce sens, marqué « Confidentiel », qui informait les ministres de la circulation de preuves de tels actes dans les rapports de renseignement et précisait que le gouvernement pouvait se trouver contrevenir à l'article 2 de la convention des Nations unies contre la torture qui interdisait

toute « complicité ». Ainsi qu'il le notait également, une grande partie des informations n'étaient pas fiables. Un rapport CX évoquait un camp d'entraînement dans les hauteurs près de Samarkand. Cependant son propre attaché militaire, expliquait-il, connaissait précisément cette région et affirmait qu'il n'y avait certainement aucun camp de ce type. Ce ne fut qu'en mars de l'année suivante – mois au cours duquel sa carrière allait prendre un tour différent à divers titres – que Murray reçut une réponse complète de Londres à ces allégations.

RAWALPINDI, PAKISTAN, 1^{ER} MARS 2003 – Les événements du mois de mars commencèrent au Pakistan, dans un petit appartement d'un faubourg lointain de Rawalpindi. Ce fut là, après des années de recherches, que la CIA fit enfin une de ses plus grosses prises. Le cerveau du 11 septembre et de nombre des attaques les plus lourdes d'Al-Qaida, Khaled Cheikh Mohammed, se trouvait à présent entre les mains des Américains. On le transféra rapidement en un lieu tenu secret. Dix-huit jours exactement avant que les États-Unis et la Grande-Bretagne n'envahissent l'Irak, la CIA avait commencé à l'interroger. Le 2 mars, un avion de la CIA, le Gulfstream V, décollait de Washington. Après une escale de ravitaillement à Prague, il suivit un nouveau plan de vol : « Prague – Tachkent. » À diverses reprises, après une arrestation ou un événement majeurs, le même schéma s'était répété. *Les mouvements de l'appareil étaient comme le livre de bord de ce que la CIA jugeait important.* Arrêté au Pakistan, le prisonnier de valeur de la CIA avait été transporté par avion et incarcéré en un lieu discret. Était-ce Tachkent ? Ou l'avion n'y fit-il qu'une escale pour se diriger ensuite plus à l'est, vers un autre « site noir » dans un pays allié, comme la Thaïlande ? Je n'ai jamais pu découvrir sa destination finale. Mais une chose est claire : Tachkent était devenu une plate-forme vitale dans les opérations mondiales de la CIA. Aucune autre destination à l'est du Jourdain n'avait accueilli autant de vols de la flotte de l'Agence, ni d'avions particuliers comme les Gulfstream employés pour les restitutions.

Cette même année, un journaliste danois, Michael Andersen, couvrait les événements en Ouzbékistan. Reporter radio très connu, il avait sillonné une grande partie de l'Asie centrale et

suivi de près la résurgence de l'islamisme. Les éléments les plus actifs de ce renouveau, il le savait bien, étaient implantés dans les campagnes, comme dans la vallée extrêmement pauvre du Ferghana, région partagée entre le Kirghizstan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. Sous la pression du gouvernement Karimov, de nombreux jeunes islamistes fuirent leur pays et se retrouvèrent en Afghanistan. Et, après le 11 septembre, les forces américaines entrèrent et en capturèrent certains en Afghanistan même et au Pakistan voisin. « Au cours de mes déplacements, j'ai parlé à de nombreuses familles de ces hommes, raconta Andersen. Et j'ai commencé à comprendre ce qui se passait. Ces militants étaient renvoyés dans leur pays. » Parfois ces « restitués » étaient interrogés, puis libérés et contraints d'apparaître sur les télévisions locales. « C'était comme un vestige de la Russie soviétique. Ils étaient là debout et se confessaient – reconnaissaient qu'ils avaient été avec Al-Qaida, s'excusaient de leurs crimes et étaient humiliés en public. » Les autres, c'était clair, étaient tout simplement emprisonnés. « Leurs familles apprenaient qu'ils étaient de retour au pays et se trouvaient aux mains de la Sécurité d'État. » Andersen savait qui se cachait derrière ces transferts. « Tout le monde savait qu'il s'agissait des Américains. Plusieurs parents m'expliquèrent que leurs fils avaient dit que les Américains les avaient ramenés. Ils organisaient le rapatriement vers des prisons ouzbèkes et, bien sûr, cela signifiait un envoi à la torture. [...] C'est un pays où on ébouillante les gens vivants. »

Au début du mois de mars, Craig Murray se trouvait à Bruxelles où il assistait à un colloque sur la politique de l'Union européenne à l'égard de l'Asie centrale lorsqu'il reçut ce qu'il nomma une « convocation plutôt sèche » à une réunion à Londres. Après ses protestations contre la torture et la politique américaine, Murray était convaincu qu'il était sur le point d'être congédié. Mais la réunion portait en fait sur la réponse à donner à la question qu'il avait posée : était-il acceptable de recevoir des renseignements obtenus sous la torture ? Comme à son habitude, Murray arriva légèrement en retard. Toutes les autres personnes importantes étaient déjà attablées. La séance était présidée par Linda Duffield, directrice pour l'Europe élargie, qui s'exprimait au nom de Jay, le sous-secrétaire perma-

nent. Étaient également présents Michael Wood, conseiller juridique du Foreign Office, et Matthew Kidd, du service de liaison de Whitehall, le lien entre le Foreign Office et le service de renseignements (MI6). Duffield, me dit Murray, se montra très brusque. Jay, avait-elle dit, « ne pense pas qu'il soit sage de mettre ces questions noir sur blanc ». Mais le problème avait été examiné au « niveau le plus élevé », y compris par Jack Straw et par « C », référence traditionnelle pour désigner le chef du MI6. Wood présenta alors l'aspect juridique : rien dans la convention de l'ONU contre la torture n'empêchait un pays de « recevoir » des renseignements obtenus sous la torture. Le seul interdit portait sur l'utilisation de tels renseignements devant une cour de justice. Une lettre de Wood devait confirmer son avis par écrit, reconnaissance officielle que la réception de preuves obtenues sous la torture était considérée comme légalement acceptable. L'usage de tels renseignements « ne constituait pas un crime³⁰ » selon la loi, écrivit-il. Lors de la réunion, Wood s'exprima brièvement. Les matériaux provenant des Ouzbeks étaient « utiles d'un point de vue opérationnel ». Il ne voulut pas développer ce point. En quelques minutes à peine, la réunion était close. Murray repartit avec un sentiment renouvelé d'indignation. « J'avais tout simplement l'impression qu'ils s'en fichaient, me dit-il. J'étais celui qui s'occupait des victimes, de gens qui avaient été torturés, mais pour eux cela n'avait aucune importance³¹. »

Murray avait échoué dans sa lutte avec Whitehall. Les renseignements de la CIA – de quelque façon qu'ils fussent obtenus – ne seraient tout simplement pas refusés et continueraient à être échangés. Et cependant Murray avait confirmé quelque chose d'important : le Foreign Office, sous un gouvernement travailliste qui s'était jadis vanté de créer une « politique étrangère éthique », était parfaitement au courant que certains de ses renseignements étaient obtenus au moyen de la torture. Murray lui-même pouvait-il se détourner de la question ? Après sept mois seulement à son poste, sa réputation était faite à Tachkent. Que cela lui plût ou non, il était devenu un ambassadeur des droits de l'homme. Dissidents et militants venaient frapper à sa porte. Comment aurait-il pu simplement se retirer du jeu ?

Plus tard, durant ce même mois de mars, Murray reçut un hôte, Simon Butt, pour une visite de quarante-huit heures. Le

second jour ils allèrent à Samarkand et y eurent deux entretiens majeurs. Le premier avec le gouverneur de la région, ou *hokim*, Shavkat Mirziyaev³². Et le second avec Jamal Mirsaidov, professeur de littérature à l'université de la ville, mais aussi important dissident tadjik. Ils arrivèrent vers 16 h 30 chez Mirsaidov. L'échange fut agréable. Le choc ne surviendrait que le lendemain. Aux premières heures de la matinée, un corps sauvagement martyrisé fut jeté sur le seuil de la maison du professeur : c'était celui de son petit-fils, Shukrat. « Le garçon avait 18 ans, raconta Murray plus tard. On lui avait brisé les coudes et les genoux avec un marteau, ou peut-être avec une pioche ou une crosse de fusil. Une de ses mains avait été plongée dans un liquide bouillant jusqu'à ce que la chair se détachât des os. Il avait été tué d'un coup qui lui avait enfoncé la nuque³³. » Murray, qui fut informé de cette mort le jour même, alors que Butt avait déjà quitté le pays, vit dans ce meurtre un châtiment. « L'ambassadeur russe me dit, d'après ses excellentes sources, que cela était destiné à servir d'avertissement aux dissidents et à moi-même afin que nous ne nous rencontrions plus³⁴. » La mort du petit-fils de Mirsaidov, conséquence directe, semble-t-il, de sa rencontre avec le professeur, renforça la détermination de Murray à poursuivre son combat. Et cependant l'escalade du conflit mettait des vies en danger. Murray pouvait-il supporter les pressions psychologiques ? Avait-il la force d'affronter et de convaincre Karimov, mais aussi sa hiérarchie, le Foreign Office ? La triste vérité était qu'il ne l'avait pas. Ce fut là l'origine de ce qui serait sa tragédie.

Murray, ainsi que nous l'avons décrit, n'était pas un ambassadeur ordinaire. C'était l'aspiration à la différence qui l'avait mis en contact avec les opposants au régime ouzbek et qui l'avait fait quitter l'enceinte de son ambassade pour découvrir la réalité de la répression. Mais cette nature anticonformiste affectait sa vie personnelle et cela faisait des années qu'il luttait pour maintenir unie sa famille. En ce mois de mars, au cœur même de la tourmente, Murray se trouvait dans sa boîte de nuit favorite lorsqu'il s'enticha d'une jeune danseuse. Elle se nommait Nadira. Après l'avoir poursuivie plusieurs jours de ses assiduités, il entama une liaison avec elle.

À l'ambassade, Murray avait également d'autres problèmes, dont certains représentaient un atout considérable pour le

régime de Karimov. Son troisième secrétaire, Chris Hirst, fut bizarrement accusé d'avoir attaqué un voisin avec une batte de base-ball et l'aide de son rottweiler. Pour compliquer les choses, la compagne de Hirst, ainsi que nous l'avons indiqué, était Karen Moran, l'adjointe de Murray. En mai, Hirst fut rapatrié à Londres et il démissionna discrètement du service diplomatique. Mais, à Tachkent, l'atmosphère était devenue délétère. Certains membres du personnel de l'ambassade reprochaient à Murray le renvoi de Hirst. Quand un fonctionnaire du Foreign Office vint en visite en juin pour parler de l'affaire, il recueillit des détails sur la conduite du diplomate, mais aussi un chapelet de rumeurs sur Murray, qui était à présent dans les affres. Un médecin diagnostiqua une forme aiguë d'angoisse.

L'ANCIEN BÂTIMENT DE L'AMIRAUTÉ, FOREIGN OFFICE, LONDRES, 21 AOÛT 2003 – Dans un bureau banal non loin de St James' Park, Craig Murray faisait face à ses accusateurs. On lui lut une liste de charges extravagantes :

Allégation 1

Qu'il avait facilité la délivrance de visas à de petites amies, versé de l'argent pour des billets d'avion, obtenu en retour des faveurs d'ordre sexuel dans son bureau.

Allégation 2

Qu'il arrivait régulièrement en retard à son bureau, ivre ou avec la gueule de bois, avant de rentrer chez lui pour « dormir et cuver », et revenait au bureau à 16 h 50 et exigeait des gens de commencer à travailler tard avec lui.

Allégation 3

Qu'il avait amené une petite amie comme interprète lors d'un déplacement dans le pays qui n'avait été suivi d'aucune note...

Allégation 5

Que lors d'un déplacement Craig avait encouragé les chauffeurs à faire descendre des escaliers aux véhicules de l'ambassade...

Allégation 8

Qu'il « savait » que le SBU [service de renseignements local] le surveillait mais ne s'en inquiétait pas, parce qu'il ne cachait pas son comportement. Mais il craignait que sa femme « ne découvre la vérité », ne divorce et ne parte avec les enfants.

Allégation 9

Que, dans le personnel de l'ambassade, certaines « jolies nanas », recrutées localement, étaient employées par exemple au

service des visas avec des salaires deux fois plus élevés que la normale « parce qu'il le demandait »...

Allégation 12

Qu'il utilisait souvent la voiture officielle arborant le drapeau (avec chauffeur) jusqu'à 2 heures, voire 4 h 30 du matin³⁵.

Toutes ces accusations devaient être retirées par la suite, mais Murray était pris à présent dans un mouvement de tenaille. Le Foreign Office avait décidé du départ de son ambassadeur. Murray, convoqué alors qu'il passait ses vacances au Canada, était rentré le matin même. Il découvrit que pendant son absence un fonctionnaire de Londres s'était rendu à Tachkent où il avait récolté dix-huit allégations le concernant. Chacune d'elles, avait-il rapporté, était étayée « par au moins un membre (et souvent jusqu'à quatre) du personnel britannique en poste ». Pour un ambassadeur, ces affaires, bien que plus ou moins sérieuses, n'avaient rien de frivole. Le Foreign Office, c'était clair, devait enquêter. Mais Murray avait-il été victime d'une machination ? Pour certains, tout cela avait le parfum discret d'un ordre venu d'en haut, à l'image de celui donné par le roi Henri II quand, parlant de Thomas Becket, il avait dit : « Personne ne me débarrassera donc de ce prêtre turbulent ? » Des documents internes révèlent, sans qu'il soit fait la moindre mention d'un tel ordre, le souhait manifeste de trouver une raison de démettre Murray. Alors qu'il passait ses vacances au Canada, un fonctionnaire avait mis en garde : « Je ne suis pas sûr que nous puissions tendre un piège avant qu'il ne regagne son poste³⁶. » Un autre, semble-t-il, recommanda une tactique de manipulation : « Pour moi, il serait très utile de savoir exactement à quel genre de personne nous avons affaire. Je suis d'accord pour que nous le rappelions, pour dire que nous réfléchissons à ses interrogations [...] et qu'il devrait quitter rapidement son poste pour des raisons opérationnelles et rentrer à Londres³⁷. » La réaction d'en haut fut très sèche : « Parfait. Continuez s'il vous plaît. Ça va être difficile³⁸. »

La confrontation devait se révéler pénible et kafkaïenne. Elle commença non par les allégations disciplinaires sérieuses, mais par une simple demande de démission. Cette requête, dit-on à Murray lors de la réunion du 21 août, s'appuyait sur des « raisons opérationnelles », non sur les supposées fautes d'ordre disciplinaire. Murray, bien que fatigué par le décalage horaire,

refusa d'abandonner sa charge. Tout cela lui semblait être une manœuvre détournée pour le contraindre à partir. Et les charges elles-mêmes, dit-il, étaient risibles et sans fondement. Lors de cette même réunion, le Foreign Office formula de nouvelles « recommandations » : pendant le déroulement de l'enquête, Murray ne pourrait discuter des allégations portées contre lui avec aucun de ses collègues à Tachkent³⁹. On craignait en effet qu'il n'exerçât des pressions sur le personnel local sur qui son emprise était grande. Murray était scandalisé : « Tout cela était complètement incroyable. J'avais à répondre d'accusations invraisemblables portées par des anonymes et on me disait que je n'avais quasiment aucun moyen de me défendre et personne à qui demander conseil. Pouvez-vous imaginer la pression psychologique⁴⁰ ? »

TACHKENT, 23 AOÛT – De retour à la résidence, Murray réfléchit à ce qu'il pouvait faire. À son poste depuis à peine plus d'un an, il avait défié ses supérieurs à tous les niveaux, les contraignant à approuver le vigoureux discours prononcé à Freedom House et les harcelant sur la question des renseignements obtenus sous la torture. Mais son désaccord, jusqu'alors, était demeuré essentiellement interne. Il avait gauchi les règles mais ne les avait pas ouvertement ignorées. À ce moment, son emploi et sa réputation se trouvant directement remis en cause par Londres, il décida de franchir la ligne et de contre-attaquer.

La seule façon de gagner était d'affronter le Foreign Office et de trouver des soutiens. Avec ou sans instructions, il regagnerait l'ambassade et parlerait à son personnel. Ayant réuni les personnes clés dans son bureau, il leur dit que « Londres s'était fait l'opinion que ce poste fonctionnerait plus efficacement » s'il le quittait⁴¹. Vers 17 heures, heure de Tachkent, le personnel de Murray avait rédigé, signé et faxé à Londres une lettre qui proclamait son innocence. D'autres expatriés britanniques furent également avertis et ils signèrent eux aussi une lettre qui fut envoyée par fax à Londres.

Le 28 août, la lutte connut une nouvelle escalade. Une lettre d'un fonctionnaire du personnel à Londres informa Murray qu'il avait ignoré les recommandations qui lui avaient été données et qu'il devait à présent « demeurer, jusqu'à nouvel avis, hors de l'enceinte de l'ambassade ». Cependant, la lettre préci-

sait : « Vous n'êtes pas suspendu et vous demeurez ambassadeur de Sa Majesté en Ouzbékistan. » Mais il était essentiel « qu'[il] ne parl[ât] plus à [son] personnel – britannique ou recruté localement – de cette affaire⁴² ».

Chassé de la résidence, Murray mobilisa alors ses amis qui intervinrent. Le 7 septembre, un homme d'affaires britannique à Tachkent écrivit au *Times* pour protester : « L'opinion commune ici est que M. Murray est sacrifié aux Américains, car l'ambassade des États-Unis ne fait aucun effort pour cacher sa désapprobation acharnée de la manière dont il critique sans cesse et sans équivoque la situation des droits de l'homme dans une région aussi fortement sous influence américaine⁴³. » Ce n'était là que le début d'une avalanche d'allégations dans la presse.

À cette date Murray était rongé par l'anxiété. Au début du mois de septembre, un fonctionnaire du Foreign Office, Tony Crombie, vint enquêter sur les charges. Le lendemain Murray s'effondrait, victime d'une crise aiguë d'angoisse, et il fut transporté en appareil sanitaire à Londres et placé sous surveillance car des tendances suicidaires étaient à craindre. Alors qu'il se trouvait à l'hôpital, puis en convalescence, son affaire devint une cause célèbre. « Un ambassadeur accusé après avoir critiqué les États-Unis », publia le *Guardian* de Londres. Beaucoup de personnes suggéraient que le « congé maladie » était un stratagème du Foreign Office. Et cependant les problèmes de santé de Murray étaient loin d'être fictifs. Le 14 novembre, Murray retournait à Tachkent, mais deux jours après son arrivée il s'effondrait de nouveau, souffrant d'une embolie pulmonaire. Hospitalisé d'urgence, il survécut par miracle. On le transporta de nouveau en appareil sanitaire vers un hôpital londonien. Entre-temps, à Tachkent, Crombie avait passé les allégations au peigne fin. Plus tard, il conclurait qu'elles ne reposaient sur presque rien. Un document interne établissait que « dans la grande majorité des allégations, il n'y a pas lieu d'entamer des poursuites en termes de conduite et de discipline et que, s'il y a à répondre de quelque chose, le comportement de M. Murray ne semble pas selon lui [Crombie] constituer une faute grave⁴⁴ ». Murray avait peut-être été un peu mondain. Il avait peut-être fréquenté des bars de nuit. Mais il n'y avait aucune preuve que cela eût perturbé son tra-

vail. La presse britannique s'était également mise à l'œuvre et les journalistes grouillaient à Tachkent pour enquêter sur les accusations. Eux non plus ne purent découvrir aucune faute. La plupart repartirent en concluant que ces allégations étaient pures calomnies.

En janvier, Murray quittait l'hôpital et regagnait Tachkent. Toutes les charges avaient été abandonnées, sauf la faute qu'il avait commise en parlant à son personnel des premières imputations. On lui infligea un blâme et on lui demanda de rejoindre son poste.

Mais dorénavant Murray était un homme profondément tourmenté. Épuisé par la maladie et les mois de confrontation, il n'avait plus l'énergie nécessaire à sa politique interventionniste. Les choses empirèrent encore en mars, lorsqu'un tabloïd britannique, le *Mail on Sunday*, publia une manchette extravagante : « L'ambassadeur britannique du tollé contre la torture largue son épouse pour une coiffeuse ouzbèke de 22 ans ». L'article portait sur la liaison que Murray avait entretenue avec Nadira et sur le retour de Fiona, sa femme, en Grande-Bretagne. Pour Murray, toute sa vie s'en allait à vau-l'eau.

Le séjour de Murray à Tachkent touchait presque à sa fin. L'histoire des enquêtes sur les tortures connut un ultime rebondissement. L'histoire d'Abou Ghraïb avait paru au grand jour et Murray lut mon article sur le système de restitution de la CIA. Il songea alors, me racontera-t-il ensuite, à certaines personnes qu'il avait rencontrées. C'étaient des pilotes et des personnels au sol d'une compagnie américaine qui avaient l'habitude de boire un verre dans un bar d'expatriés, le Lionheart⁴⁵. Ils faisaient des missions, lui avaient-ils dit, pour le gouvernement américain. Et ils avaient même transféré des prisonniers de Bagram, en Afghanistan, jusqu'à Tachkent. « Ils me dirent qu'ils étaient dans l'aviation et avaient des contrats pour le gouvernement américain, m'expliqua-t-il. Il était clair que ce qu'ils faisaient était spécial. » L'un d'eux avait même épousé une Ouzbèke du coin, et puis il avait soudain disparu, en abandonnant la jeune femme. Les seules nouvelles qu'il avait données étaient un bref coup de téléphone de Francfort. Murray avait également rencontré à cette époque Michael Andersen, le journaliste danois, et celui-ci lui avait raconté

toute l'histoire, comment des hommes apparaissaient dans une prison d'Ouzbékistan après avoir été capturés par les États-Unis au Pakistan ou en Afghanistan. À présent, pensait-il, ses découvertes faisaient sens. La CIA, c'était clair, ne se contentait pas de recevoir des renseignements obtenus sous la torture ; elle participait activement à « procurer » cette torture. De nombreux hommes capturés avaient été livrés aux Ouzbeks. Ils leur avaient été remis pour être suppliciés.

En juillet, Murray entreprit de rédiger ses conclusions et d'écrire le télégramme sur les restitutions qui mettrait fin à sa carrière.

Deux mois plus tard, lorsque je rencontrai Murray dans son appartement, il était encore à titre officiel ambassadeur de Sa Majesté mais, en vérité, il savait que la partie était terminée. Les questions pour lesquelles il avait combattu étaient à présent trop importantes. « Je ne vais pas m'excuser, dit-il. Je ne vais pas rester muet. » Je lui souhaitai bonne chance et quittai peu après Londres pour un voyage à Bagdad. Alors que j'étais éloigné, les choses évoluèrent rapidement. Son télégramme de juillet fut divulgué au *Financial Times* et Murray fut officiellement destitué de son poste par e-mail. Ce fut alors qu'il passa à la BBC Radio 4 et critiqua le gouvernement. Le même jour, 15 octobre, il était suspendu⁴⁶. Murray prit un avocat et menaça de poursuivre le Foreign Office pour licenciement injustifié. Il quitta finalement le service avec une prime de licenciement de 575 000 dollars et une explication de sa hiérarchie faisant état de « circonstances exceptionnelles et d'ordre médical⁴⁷ ». Il jura immédiatement de poursuivre son combat sur le plan politique et d'affronter Jack Straw en candidat indépendant lors des élections générales du 5 mai 2005. Il n'obtint que 5 % des suffrages.

ANDIJAN, VALLÉE DU FERGHANA, OUBÉKISTAN,
2 MAI 2005 – Des manifestants s'étaient emparés d'un bâtiment du gouvernement et exigeaient la libération de prison d'une poignée d'hommes d'affaires, membres d'un groupe islamiste que beaucoup jugeaient modéré. Une foule, toute la ville ou presque, était rassemblée à l'extérieur. Ce fut alors, sans avertissement, à 17 h 20, que les véhicules blindés arrivèrent et

ouvrirent le feu. Selon les estimations, il y eut entre six cents et mille morts.

Galima Bukharbaeva, une journaliste formée aux États-Unis, fut témoin des événements :

Alors qu'ils [les véhicules] se rapprochaient de la place, ils ouvrirent le feu sans sommation, et tout le monde se mit à courir. Moi aussi. Les balles volaient à un tel rythme que l'on aurait dit de la grêle. [...] Prise de peur, je courais dans le grondement des armes et je vis plusieurs hommes, qui couraient près de moi, tomber. [...] Les tirs cessèrent un moment. La première ligne des véhicules blindés avait fait son travail. Mais une minute à peine s'était écoulée quand une deuxième ligne apparut et ouvrit également le feu. À mon retour à l'hôtel je voulus sortir mon carnet de notes. J'ouvris mon sac à dos et découvris qu'une balle avait traversé mon carnet ainsi que [...] ma carte de journaliste professionnel⁴⁸.

Dans les jours qui suivirent, le monde réagit avec force. Un porte-parole du Département d'État, Richard Boucher, invita dans un premier temps à la prudence, évoquant la fuite de prisonniers, « y compris peut-être de membres du Mouvement islamiste d'Ouzbékistan, une organisation que nous considérons comme terroriste ». Mais, par la suite, les États-Unis comprirent également que ce qui s'était passé était un massacre, et ils se joignirent aux condamnations du gouvernement ouzbek exprimées par Jack Straw et d'autres gouvernements européens, dont la Grèce et la France⁴⁹. Le Département d'État se trouva dans l'impossibilité de certifier les progrès réalisés par le pays en matière de droits de l'homme, et une tranche de l'aide américaine fut alors bloquée⁵⁰. Les Russes et les Chinois adoptèrent une approche différente et refusèrent d'interférer dans les « affaires internes » du pays. Deux mois après le massacre, le président Karimov annonça la fermeture de la base K2 utilisée par l'Amérique et renforça ses relations avec la Russie et la Chine⁵¹.

À certains égards, le choix avait toujours été simple : soit travailler avec Karimov et accepter, ou essayer au moins d'atténuer, ses excès, soit le condamner et renoncer à toute coopération. Craig Murray avait choisi non seulement de contraindre son

gouvernement, mais de forcer la main aux États-Unis. En tant qu'ambassadeur, nommé pour représenter son gouvernement, il avait outrepassé son rôle. En tant qu'individu, il avait accompli de grandes choses. Il avait ouvert une fenêtre sur une autre dimension du système de restitution, et montré comment un dictateur partageait des informations obtenues sous la torture avec des services de renseignements occidentaux pour servir ses intérêts politiques : obtenir un soutien international ou l'assentiment de sa politique impitoyable de répression des dissidents. Il avait révélé au monde l'existence d'une alliance embarrassante entre une superpuissance qui proclamait l'importance des droits de l'homme et un communiste non repent qui ébouillantait vivants ses prisonniers. Steve Crawshaw, directeur britannique de Human Rights Watch, observa : « Il se peut que Craig Murray n'ait pas été un bon ambassadeur. Ce n'est pas à moi d'en juger. Mais les exactions qu'il signala étaient réelles et épouvantables⁵². » S'il s'agissait là d'une guerre contre le terrorisme, beaucoup se demandaient si elle valait la peine d'être menée...

Chapitre 9

LE SALE BOULOT DES ITALIENS

CARNET DE VOL

Immatriculation : Spar 92

Type : Learjet 35

Opérateur : Force aérienne américaine

Date : 17 février 2003

Plan de vol :

Aviano AFB, Italie (départ. : 18 h 20) – Ramstein AFB, Allemagne
(arr. : 19 h 30)

Immatriculation : N85VM

Type : Gulfstream IV

Opérateur : Richmor Aviation

Plan de vol :

Ramstein AFB (départ. : 19 h 52) – Le Caire, Égypte (arr. : 12 h 32)

MILAN, ITALIE, 20 AVRIL 2004 – Dans un petit appartement au deuxième étage d'un immeuble, d'une main tremblante, une femme de 35 ans en costume islamique composait le numéro de téléphone à douze chiffres d'un correspondant à Alexandrie. Cette femme, Nabila¹, se sentait nerveuse car elle ne parvenait pas à croire la nouvelle qu'elle venait d'apprendre. Une voix d'homme lui répondit en arabe.

« Nabila, dit l'homme.

– Abou Omar, répondit-elle.

– La paix soit avec toi.

– Comment vas-tu ?

– Ça va, Dieu merci, d'où appelles-tu ?

– De la maison.

– Tu es toujours au même endroit ?

– Oui. »

Au début, la conversation manqua de naturel. Nabila avait du mal à imaginer que son mari était au bout du fil. Son nom était Oussama Nasr mais, selon la tradition arabe, sa famille et ses amis le connaissaient sous le nom d'« Abou Omar », c'est-à-dire « père d'Omar », le nom de son fils alors âgé de 7 ans². Citoyen égyptien à qui l'Italie avait accordé le droit d'asile, il faisait l'objet d'une enquête de la police italienne pour une implication possible dans l'organisation d'attentats terroristes en Europe. Mais il avait disparu treize mois plus tôt, et jusqu'à ce jour d'avril 2004 ni Nabila ni les autorités italiennes n'avaient reçu de nouvelles de lui.

« Tu vas bien ? Comment te débrouilles-tu financièrement ? demanda-t-il.

– Ça va, ça va bien, Dieu merci, dit-elle.

– Y a-t-il d'autres problèmes ?

– Je vais bien, bien, tout va bien !

– Tu es sérieuse ?

– Je le jure ! Comment vas-tu ? Et que fais-tu ?

– Je vais bien, oui !

– Vraiment ? »

Il était clair à présent qu'Abou Omar avait passé les derniers mois en prison. La dernière fois qu'on l'avait vu, il descendait une rue à Milan pour se rendre à la prière de midi à la mosquée locale où il lui arrivait de prêcher. D'une façon ou d'une autre, il avait fini entre les mains de la police secrète égyptienne. Mais Oussama hésitait à raconter ce qui s'était passé et il parlait avec beaucoup d'ironie.

« Je vais bien, oui ! répéta-t-il.

– Vraiment ? lui demanda-t-elle.

– Je le jure ! On m'apportait de quoi manger tous les jours.

– Vraiment ?

– Mais oui, et du meilleur restaurant !

– Dieu merci.

– La chose est très simple, malheureusement il y a eu un petit problème... et alors... ils devaient me garder un mois... mais ils m'ont gardé plus longtemps. En tout cas, je loue le Seigneur.

– Dieu soit loué. »

Mais il laissa entendre qu'il avait d'autres choses à dire.

« Écoute, je veux que nous parlions... Mais ne m'appelle pas de la maison.

– Très bien, si Dieu le veut.

– Tu m'as compris ?

– Mais oui. »

La veille, à 3 heures de l'après-midi, le frère d'Abou Omar, Magdi, qui se trouvait chez lui à Alexandrie, avait reçu un appel du commissariat local. « Venez récupérer votre frère tout de suite. Et surtout ne demandez pas ce qui s'est passé », lui avait-on dit. Magdi et Isham, un autre frère, s'étaient mis en route immédiatement, mais, arrivés au commissariat, on les avait renvoyés. À 2 h 30 le lendemain matin, la police appela de nouveau : « Si vous ne venez pas maintenant, vous ne le verrez plus jamais³. » Les deux frères se précipitèrent et trouvèrent cette fois Abou Omar qui attendait. Plusieurs heures plus tard, la famille était encore sous le choc.

Nabila et son mari continuèrent leur conversation et discutèrent de quelques questions pratiques : Oussama voulait savoir si certains de ses amis avaient été emprisonnés à Milan et si la police, quand elle avait perquisitionné chez lui, avait pris son ordinateur portable. « Non », lui dit Nabila. « Tu vas bien ? » demanda-t-il. « Tu me manques, Oussama ! » s'écria-t-elle. Il lui dit de prendre les choses calmement. Il allait bien mais il lui était interdit de quitter Alexandrie. Et il lui recommanda de ne pas venir le voir en Égypte car, bien qu'on lui eût promis qu'elle serait en sécurité, il craignait qu'elle ne puisse ensuite repartir. Et ce fut alors qu'il baissa la garde.

« Bon, écoute, à présent nous avons parlé un peu... Garde ton calme, nous parlerons plus tard et je te dirai tout.

– Très bien.

– Ne t'en fais pas, il n'y a pas de problème pour moi, il n'y aura pas de second enlèvement... Il n'y en aura pas, tu m'entends⁴ ? »

Alors qu'ils parlaient, des lumières clignotaient sur un boîtier électronique dans un commissariat de carabinieri, via Lamarmora, au centre de Milan⁵. Leur conversation téléphonique, comme des dizaines d'autres à travers la ville, était enregistrée⁶. Dans le cadre d'une enquête plus vaste sur le militantisme islamique à Milan, la ligne téléphonique de

Nabila, comme beaucoup d'autres, était constamment sur écoute. La conversation de cette soirée serait repassée à des enquêteurs le lendemain matin. C'était leur première preuve concrète qu'Oussama n'était pas retourné tranquillement en Égypte, mais qu'il avait été enlevé.

Quelqu'un d'autre était-il à l'écoute ? L'Agence de la sécurité nationale américaine ? Les services secrets italiens ? Les Renseignements égyptiens ? Quoi qu'il en soit, quelqu'un informa les Égyptiens qu'Abou Omar parlait. Cet appel téléphonique et quelques autres donnés à des amis assurèrent à Abou Omar un bref moment de liberté pour raconter son histoire avant d'être de nouveau arrêté et jeté en prison. L'appel téléphonique déclencha également une série d'enquêtes qui allait être l'un des épisodes les plus embarrassants pour la CIA depuis les attentats du 11 septembre.

PALAIS DE JUSTICE, MILAN, 21 AVRIL – Dans ce haut bâtiment de marbre gris, qui domine comme une forteresse carrée les rues environnantes, les larges couloirs qui entourent la vaste cour intérieure résonnaient du bruit des pas et des conversations animées. Armando Spataro, homme aux cheveux argentés, adjoint du procureur général de Milan et coordonnateur de toutes les enquêtes terroristes, était dans son bureau, au quatrième étage. Sur le mur au-dessus de lui, il y avait une collection de gravures du peintre américain Edward Hopper et une photo de l'arrivée du marathon de Chicago en 1999, remporté en 3 heures, 13 minutes et 45 secondes. « Rien de ce que j'ai fait dans ma carrière juridique ne me rend aussi fier que mon meilleur temps au marathon », me dit crânement Spataro alors âgé de 56 ans. Son mur était également couvert de plaques et de certificats qui rappelaient sa coopération avec des procureurs américains, le FBI, le Service des stupéfiants américain (Drug Enforcement Administration) et Scotland Yard à Londres.

Ce matin-là marquait le début d'un long périple juridique pour Spataro qui le conduirait à affronter la CIA et, selon le ministre de la Justice italien de l'époque, à menacer les relations du pays avec les États-Unis⁷. « La première personne à me raconter ce qui s'était passé fut un collègue procureur, Massimo Meroni. Il dirigeait une enquête, sans lien avec l'enlève-

ment, qui avait conduit à mettre le domicile d'Abou Omar sur écoute », dirait-il plus tard. Un autre procureur, Stefano Dambruoso, téléphona également pour signaler les écoutes téléphoniques des appels d'Abou Omar à partir de l'Égypte. C'était Dambruoso qui avait dirigé jusque-là l'enquête sur l'enlèvement, mais il quittait sa charge pour aller travailler à Vienne auprès des Nations unies. Il était sur le point de passer tout le dossier à Spataro. « La nouvelle était vraiment stupéfiante, d'apprendre ainsi qu'Abou Omar était vivant et avait refait surface en Égypte. Bien sûr, nous avons immédiatement voulu en savoir beaucoup plus. D'après sa conversation avec Nabila, il était clair qu'il avait séjourné en prison, mais nous n'avions aucun détail sur la façon dont il était arrivé là⁸. »

Procureur depuis vingt-huit ans, cela faisait un peu plus d'une année que Spataro travaillait à Milan⁹. Jusqu'au début de l'année 2003, il avait travaillé à Rome, et le 17 février de cette même année, jour de l'enlèvement d'Abou Omar, Spataro était encore en train de découvrir ses nouvelles fonctions. Dans le système juridique italien, élaboré pour combattre la mafia et les groupes terroristes du genre Brigades rouges, un procureur comme Spataro prend l'entière responsabilité des poursuites dès qu'un crime est enregistré ; il diligente les enquêtes de la police et conduit les interrogatoires clés. Les procureurs mènent leurs investigations en toute indépendance, sans aucun contrôle politique. « Selon la loi, si un crime est signalé, nous devons ouvrir une procédure d'enquête », m'expliqua Spataro. Quand l'affaire est résolue, le procureur doit alors dresser les chefs d'accusation et les soumettre à un juge pour approbation. À cette date, cependant, il n'était qu'un simple observateur dans cette affaire. « Je me rappelle avoir entendu parler de la mystérieuse disparition [d'Abou Omar]. Rapidement cela parut être un enlèvement, se souvenait-il. Mais à l'époque je n'avais même pas de bureau dans ce bâtiment. Je n'étais pas encore vraiment concerné¹⁰. »

Abou Omar avait disparu le 17 février 2003, entre 11 h 30 et midi. Il avait quitté son domicile pour se rendre, à dix minutes à pied, à la prière de la mosquée de la via Jenner, un des deux centres de l'islam radical à Milan. Abou Omar avait dit à sa femme, Nabila, qu'après la prière il irait payer le loyer et rentrerait ensuite à la maison.

Trois jours plus tard, Nabila se rendit dans un commissariat de police pour signaler la disparition de son mari. Le même jour, au quartier général de la DIGOS à Milan, un avocat italien, agissant pour la communauté islamique, demanda également à l'une des unités de la police qui traitaient des cas de terrorisme si Abou Omar avait été arrêté¹¹. La police confirma qu'elle n'avait aucun détenu de ce nom.

Les enquêtes de la police découvrirent un témoin du présumé enlèvement. Merfat Rezk, Égyptienne de 35 ans, rentrait chez elle avec ses deux filles après avoir fait quelques emplettes. Elle se souvenait d'avoir été obligée de traverser la chaussée parce qu'une camionnette de couleur claire bloquait le trottoir. Devant le véhicule, dit-elle, se tenait « un Arabe à la barbe noire vêtu d'une tunique traditionnelle ». Un autre homme, d'apparence occidentale et portant des lunettes de soleil, « parlait dans un téléphone portable coincé entre sa joue et son épaule », dit-elle, et semblait examiner les papiers de l'Arabe¹².

Au cours des deux entretiens avec la police, le 26 février et le 4 mars, Merfat Rezk parut terrifiée. Elle affirma n'avoir rien vu de ce qui s'était passé ensuite et, peu après ces auditions, elle quitta le pays pour l'Égypte. Plus tard, son mari, Shawki Salem, confirmerait qu'elle avait bien été témoin de ce qui s'était passé. L'Arabe, qu'elle n'avait pas reconnu, « s'était débattu et avait crié à l'aide alors qu'on l'empoignait et le poussait de force dans la camionnette », ajouterait Salem. Et la camionnette était partie à vive allure.

Salem expliqua que sa femme était rentrée en Égypte à cause de deux choses, « la peur » et leurs misérables conditions de vie en Italie¹³.

Ce fut après ces entretiens que Dambruso, qui était alors chargé de la plupart des affaires de terrorisme, ouvrit une enquête officielle pour un délit probable d'enlèvement (en violation de l'article 605 du Code pénal italien, crime passible d'une peine minimale de quatre ans d'emprisonnement). L'enquête fut confiée au bureau de la DIGOS et au chef de sa section contre-terroriste à Milan, un jeune inspecteur nommé Bruno Megale. Sachant que Rezk avait évoqué un homme qui « parlait dans un téléphone portable », Dambruso ordonna de collecter toutes les informations possibles sur les communica-

tions par téléphone cellulaire dans la zone concernée. Il obtint également d'un juge l'autorisation de mettre sur écoute permanente le domicile d'Abou Omar et de certains de ses parents.

Les enquêtes de Dambruoso et de Megale piétinèrent au début. Un rapport de police plus tardif nota que pendant plus d'un an « aucun progrès significatif ne fut fait ». Il précisait que les enquêteurs avaient « presque laissé tomber l'affaire » après avoir reçu un rapport secret de renseignement qui laissait entendre qu'Abou Omar était parti vivre dans les Balkans. Le message, daté du 23 mars 2003, avait été communiqué par le chef de la station de la CIA à Rome, Jeffrey Castelli¹⁴, qui opérait sous couverture diplomatique, à la DCP, unité de renseignement centrale de la police italienne¹⁵. Le texte *in extenso* en était :

Note pour : DCP

Sujet : Information sur Oussama Mustafa Nasr

Référence :

3 mars 2003

Nous avons des renseignements qui suggèrent qu'Oussama Mustafa (Nasr) alias Abou Omar al-Albani aurait pu voyager vers un pays non identifié dans la région des Balkans. À cette date nous n'avons pu vérifier ces faits ; cependant nous vous tiendrons informés si sa localisation était identifiée.

Secret / À ne communiquer qu'à l'Italie

Ainsi qu'un rapport de police devait l'indiquer plus tard : « La déclaration faite aux autorités italiennes devait se révéler par la suite sans aucun fondement¹⁶. »

L'absence de fondement du rapport de la CIA apparaîtrait clairement à Spataro dans les jours qui suivirent l'appel de Nabila à Abou Omar le 20 avril 2004. Ayant dorénavant le dossier de l'affaire entre les mains, Spataro ordonna de nouvelles auditions de tous les témoins clés et l'écoute de toutes les lignes téléphoniques importantes, ce qui était déjà fait. Un mois plus tôt, le 11 mars, une série de bombes avaient explosé à Madrid, faisant cent quatre-vingt-onze morts, et la police italienne était à la recherche de tout lien possible avec ses propres radicaux islamistes¹⁷. Dans ce contexte, l'affaire Abou Omar n'était encore qu'un point de détail.

Une des personnes déjà placées sous surveillance à Milan était un Égyptien de 45 ans, Mohamed Reda Elbadry¹⁸. Bien que disculpé par la suite, il était soupçonné à l'époque, tout comme Abou Omar, d'être membre d'une cellule de militants en contact par téléphone satellitaire avec d'autres militants basés en Afghanistan, à Hérat, qui s'étaient installés dans le nord de l'Irak après le 11 septembre. (Ils comptaient dans leurs rangs Abou Moussab al-Zarqaoui, l'activiste qui devait se vanter d'avoir orchestré un grand nombre des attaques terroristes contre des troupes américaines et des civils après l'invasion. Il devait être tué lors d'une frappe aérienne en mai 2006.) Si Elbadry lui-même ne fut accusé d'aucun crime, d'autres membres de la cellule milanaise furent plus tard inculpés d'avoir recruté de jeunes volontaires pour se joindre au Djihad¹⁹. Le 8 mai, une écoute téléphonique enregistra Abou Omar lors d'un appel donné d'Égypte, cette fois à Elbadry. Cette communication donnait enfin certains détails sur le traitement qu'il avait subi et la confirmation de son enlèvement, comme on l'avait d'abord soupçonné. Ainsi qu'Elbadry le raconta par la suite, Abou Omar avait passé un marché avec les autorités égyptiennes et promis de ne rien dire de la façon dont il avait été traité ni de ses tortures. En conséquence, au téléphone, il s'exprimait souvent de manière ironique. Même Elbadry ne semble pas avoir toujours compris ses allusions. Décrivant son expérience, Abou Omar évoqua une grève de la faim, qu'il qualifia de « jeûne » :

« Dieu merci, je vais bien, dit-il. Quand j'ai été mis à l'écart [emprisonné], Dieu m'a donné la force. J'ai jeûné deux mois, sans sauter un seul jour. J'allais bien, je n'avais jamais rêvé qu'une chose aussi bonne pourrait m'arriver dans la vie... Ce fut la plus belle année de ma vie... Merci mon Dieu... Et comment vas-tu ?

– Bien, merci, répondit Elbadry. Tout le monde t'envoie son bon souvenir... Comme tu le sais, la situation ici est vraiment épouvantable, tu sais ce qu'il en est... Ça n'est jamais allé aussi mal... Nous étions emprisonnés dans des conditions pires que les tiennes. »

Abou Omar, bien que sur ses gardes, ne parut pas très impressionné par les propos d'Elbadry sur l'horreur des conditions de détention à Milan comparées aux siennes.

« Ils m'importunaient avec leurs questions sur tout un tas de choses... J'ai été libéré pour raisons de santé, j'étais presque paralysé. Aujourd'hui encore, je ne peux pas marcher plus de deux cents mètres. Je reste toujours assis. J'étais incontinent, je souffrais de problèmes rénaux et d'hypertension... Ils m'ont donc laissé partir. »

La conversation se poursuivit, et alors il lâcha : « Ils m'ont amené directement à une base de l'armée et là, ils m'ont mis à bord d'un appareil militaire... Et ensuite... »

Elbadry l'interrompt, et Abou Omar n'en dit guère plus. Il ne déclara pas ouvertement que l'enlèvement était le fait des Américains. Mais quand Elbadry le dit, il acquiesça.

« On a parlé de cela à la mosquée, dans les journaux... Je leur ai tenu ces mêmes propos, j'ai dit : "Ce n'est pas votre style d'enlèvement, c'est la façon de procéder des Américains."

– Oui.

– "Et vous êtes [vous, Italiens] les alliés des Américains, alors nous vous accusons parce que cet homme avait le statut de réfugié et était sous votre protection, et vous ne l'avez pas protégé, votre responsabilité est donc grande."

– Oui. »

Le 9 mai, Spataro fut informé des écoutes téléphoniques d'Elbadry. À présent il accordait toute son attention à l'affaire. Toute cette histoire pouvait-elle se résumer à une opération d'enlèvement menée à Milan par les Américains, voire par la CIA ? « J'avais toujours eu le sentiment que la CIA pouvait être impliquée dans cette disparition, me dirait-il, mais dans ce métier il y a une différence énorme entre preuves et soupçons. » Il ajouterait : « Certaines procédures d'accusation, en particulier en Italie, restent en suspens pendant des années. »

Un mois plus tard, Spataro, qui avait patienté pendant le déroulement de l'opération d'écoute, apprit toute l'histoire d'Abou Omar. Elbadry, qui avait accepté de se rendre au palais de justice, fut reçu dans le bureau du procureur le 15 juin avec un interprète. L'entretien se révélerait exceptionnel. Elbadry, militant islamiste connu, était lui-même soupçonné dans une série d'enquêtes criminelles sur de présumés complots terroristes. Cependant il décida de parler franchement non seulement de l'enlèvement d'Abou Omar, mais aussi des personnalités clés du mouvement islamiste italien. Et, plus important encore,

il révéla qu'il avait eu plusieurs conversations avec Abou Omar en plus des appels téléphoniques interceptés. Et, de ces échanges, il pouvait faire un récit détaillé.

Le matin du 17 février, raconta Elbadry, Abou Omar était parti pour la prière à la mosquée de la via Jenner et il avait remarqué, non loin de sa porte principale, une camionnette blanche avec deux hommes à l'intérieur. Il poursuivit sa marche et, alors qu'il s'approchait de la mosquée, il vit de nouveau la camionnette. « Elle avait manifestement fait le tour du pâté de maisons. À cause des sens interdits, elle n'avait pas pu le suivre immédiatement », expliqua Elbadry. Deux hommes bondirent hors du véhicule et demandèrent en italien à Abou Omar ses papiers. Il leur montra son passeport qui déclarait qu'il jouissait de l'asile politique dans le pays.

Elbadry poursuivit :

À un moment un des hommes lui vaporisa quelque chose sur le nez et la bouche... Et ils le poussèrent dans la camionnette... Abou Omar avait juste eu le temps de remarquer une femme arabe avec deux enfants qui avait assisté à la scène... À l'intérieur du véhicule, les deux hommes lui appliquèrent aussi du ruban adhésif sur la bouche. Abou Omar ne perdit pas connaissance et resta bien éveillé. Les deux hommes lui dirent en italien de se tenir tranquille, sinon ils le tueraient. Les vitres du véhicule étaient peintes à l'intérieur de sorte qu'il ne vit pas quel itinéraire ils suivirent. Cependant, grâce à sa montre-bracelet, il remarqua que les deux hommes l'avaient baladé pendant environ cinq heures...

Il m'a seulement précisé qu'il avait été bâillonné pendant toute la durée du voyage et qu'on ne lui avait retiré le ruban adhésif qu'une fois arrivé à destination.

Cette destination se trouvait être la base aérienne italo-américaine d'Aviano. Les deux auteurs du rapt, qui s'exprimaient en italien, le confièrent à des gens de la base. Abou Omar pensait qu'ils étaient américains parce qu'il « avait clairement repéré des avions militaires arborant le drapeau des États-Unis », dit Elbadry. À la base, Abou Omar subit son premier interrogatoire, avait-il expliqué.

Les deux hommes le laissèrent avec un groupe de gens qui parlaient anglais et italien et qui, de toute façon, avaient un interprète pour l'arabe. Ceux qui parlaient anglais et italien et qu'Abou Omar croyait être américains le frappèrent en ne cessant de lui poser des questions sur trois points particuliers : ses relations avec Al-Qaida, son implication dans la guerre d'Irak (s'il envoyait des volontaires dans cette zone pour combattre les Américains), et ses activités avec les cercles islamistes radicaux d'Albanie. Il me dit qu'on l'avait battu, torturé et interrogé. Et, à l'aube, on l'embarqua dans un appareil militaire américain.

De la base aérienne, Abou Omar fut transporté au cours d'un vol de courte durée vers un autre aéroport près d'une grande ville, Rome supposa-t-il. Il devait s'agir d'un grand aéroport, et il semble qu'Omar ait été dans une zone réservée, peut-être militaire. On le sortit de l'avion pour l'embarquer dans un autre appareil militaire, également orné des insignes américains, qui « décolla immédiatement ». Finalement l'avion atteignit Le Caire. Abou Omar, les yeux bandés, fut conduit à la place Lazoghly, le quartier général de sinistre réputation du ministre de l'Intérieur égyptien et de sa police secrète. Là il fut directement amené devant le ministre lui-même, le général Habib el-Adly. On lui dit sèchement que « s'il acceptait de travailler comme agent infiltré pour les services secrets égyptiens, il serait de retour chez lui dans les quarante-huit heures. Sinon il supporterait l'entière responsabilité de son refus. Abou Omar refusa ». On le conduisit alors dans un autre bâtiment de la police secrète au Caire où il fut détenu jusqu'au 20 avril 2004, un an plus tard.

Dans les mois qui suivirent sa capture, Abou Omar fut soumis à des tortures physiques impitoyables, dit Elbadry.

La première mesure consista à le laisser dans une pièce où régnait un bruit assourdissant et insupportable. Son audition en a été altérée. Le deuxième type de torture a consisté à le mettre dans un sauna à très haute température et directement ensuite dans une réserve très froide. Cela lui causa des douleurs terribles dans les os, comme s'ils se brisaient... Le troisième fut de le suspendre la tête en bas et de placer des fils dénudés pour

lui envoyer des décharges électriques dans les parties sensibles du corps, dont les organes génitaux. Il subit des dommages aux systèmes moteur et urinaire et devint incontinent.

Les Égyptiens l'accusèrent, en le torturant, d'être un militant d'Al-Qaida qui complotait contre le régime du Caire. Ils lui dirent de se considérer, tout comme Elbadry, Abou Imad (le responsable de la mosquée de la viale Jenner à Milan) et Abou Saleh (ancien dirigeant de cette même mosquée) comme des terroristes. Si ces derniers ne se rendaient pas, ils seraient tous enlevés. Les tortures furent « particulièrement féroces » au cours des sept premiers mois de détention. Puis elles diminuèrent progressivement.

À la fin, ils lui dirent qu'il pourrait être libéré « sous surveillance » s'il promettait de ne parler à personne de son enlèvement et de ses tortures. Selon Elbadry, Abou Omar demanda conseil à d'autres détenus qui lui dirent que nul ne sortait vivant de cette prison et qu'il devait saisir cette chance. « On lui ordonna de ne rien révéler à personne, ni en Italie ni en Égypte, et en aucun cas à la presse²⁰. »

La déclaration d'Elbadry fit l'effet d'une bombe. Ses allégations devaient être vérifiées. Cependant, plusieurs mois plus tard, un rapport de police ferait état d'un « aspect extrêmement étonnant » d'après une étude des indices techniques : ce qu'Elbadry avait décrit avait été prouvé dans le moindre détail ou presque.

On avait donc là le récit d'un enlèvement vers l'Égypte et d'un interrogatoire accompagné de sévères tortures. Mais qui était responsable ? Jusque-là il s'agissait d'un crime sans suspect.

MILAN, VIA FATEBENEFRAELLI, QUARTIER GÉNÉRAL DE LA DIGOS, FIN JUIN 2004 – Dans son bureau au centre de Milan, Bruno Megale était réuni avec son équipe pour préparer l'étape suivante de son enquête sur la disparition d'Abou Omar. À 37 ans, Megale était encore jeune pour diriger une unité aussi importante. Mais il s'était déjà distingué dans une série d'interrogatoires clés, concernant essentiellement des cellules terroristes.

Les trente inspecteurs de Megale étaient optimistes. Le

6 juin, leur unité avait arrêté à Milan un homme soupçonné d'être l'un des principaux organisateurs des attentats de Madrid, un nommé Rabei Osman Sayed Ahmed, âgé de 32 ans²¹. Il avait été appréhendé après la mise sur écoute pendant plusieurs semaines de son téléphone et de son domicile. Son arrestation avait été le résultat d'une enquête conjointe avec la police espagnole. Une telle coopération était affaire de routine. Depuis le lendemain du 11 septembre, lorsqu'elle avait arrêté dans une rafle tout un nombre de militants, il était connu que la DIGOS travaillait de façon régulière avec les services étrangers, dont le FBI et la CIA. Mais, dans les coulisses, cela faisait des années que ce type de relations existait.

La police de Milan avait même travaillé directement avec le Renseignement égyptien (l'EGIS) sur une action, l'opération « Sphinx », qui avait débuté en 1993²². Une autre grande opération de la police italienne avec la CIA avait également eu un lien avec l'Égypte. À la fin des années 90, la DIGOS avait collaboré à la traque d'un chef notoire de la Jamaa Islamiyya connu sous le nom de Rifa Ahmed Taha, ou Abou Yasser, qui avait refusé d'accepter le cessez-le-feu décidé par le groupe. C'était l'un des signataires de la déclaration de guerre d'Oussama Ben Laden contre les États-Unis en février 1998. Megale et d'autres réussirent à mettre sur écoute le téléphone d'un dirigeant d'une mosquée à Milan, Abou Saleh, qui s'entretenait avec Abou Yasser alors que celui-ci se déplaçait entre l'Iran, le Soudan et la Syrie. (D'autres appels furent également interceptés par le FBI à New York, au moyen de la mise sur écoute d'un associé installé aux États-Unis. Ces appels comprenaient les instructions pour le raid qui conduisit au massacre de Louxor.) L'opération se conclut par l'arrestation d'Abou Yasser au printemps 2001 en Syrie, et par sa restitution, avec le concours des Américains, au Caire²³. Beaucoup pensaient qu'il avait été alors exécuté, mais un des appels qu'Abou Omar donna à son domicile apporta une nouvelle importante.

« Je veux te dire quelque chose que tu dois faire passer immédiatement, confia Abou Omar à Elbadry. Dis qu'Abou Yasser va bien et qu'il était dans une cellule voisine de celle d'Abou Omar. »

À présent, il était demandé à Megale de mener une enquête qui risquait d'exposer au grand jour ses alliés très proches dans

ces diverses opérations. Sur son bureau se trouvaient une série d'instructions du procureur Armando Spataro sur la façon dont la police devrait procéder. Figurait également dans le dossier la liste des déclarations et des enregistrements d'écoutes téléphoniques que Spataro avait collectés jusque-là. Abou Omar avait laissé échapper quelques allusions transparentes à ce qui lui était arrivé. La déclaration d'Elbadry était plus définitive, mais il s'agissait pour l'essentiel de témoignages fondés sur des ouï-dire. Elbadry lui-même n'avait été le témoin direct d'aucun fait et, en tout cas, aucune cour n'accorderait beaucoup de crédit à ce qu'il disait, sauf si ses propos étaient confirmés par ailleurs. Après tout, lui-même était soupçonné d'être un militant islamiste. Il n'y avait pas davantage d'indications sur l'identité des auteurs du rapt, à part qu'ils parlaient italien et anglais, étaient habillés à l'occidentale, et qu'ils avaient amené Abou Omar dans une base américaine. Cependant, un point crucial revenait, la déclaration de Rezk lorsqu'elle avait mentionné que l'un des hommes « parlait dans un téléphone portable ».

Pour définir le contexte du supposé enlèvement, Spataro demanda à Megale de répondre à trois questions précises :

Est-ce que ce type d'enlèvement correspondait à un schéma semblable de rapt de présumés terroristes ailleurs dans le monde ?

Abou Omar était-il officiellement recherché pour un quelconque crime en Égypte ou dans tout autre pays ?

Existait-il des bases militaires appartenant aux États-Unis ou des bases italiennes utilisées par eux, correspondant à la description donnée par Abou Omar, c'est-à-dire situées à cinq heures de Milan²⁴ ?

Pour Megale, la première question était simple. Dans le système judiciaire italien, une espèce de muraille de Chine empêche les procureurs comme Spataro d'avoir accès aux rapports de renseignements ou aux agents du Renseignement. Mais les unités de police comme la DIGOS ont pour consigne non seulement de travailler sur les enquêtes ordonnées par le bureau d'un procureur, mais aussi avec les services secrets. Grâce aux rapports de renseignement, Megale avait connaissance d'une opération qui remontait à septembre 1995 et qui ressemblait

de façon remarquable à l'enlèvement d'Abou Omar. Il s'agissait de la capture par la CIA d'Abou Talal al-Qassimi en Croatie (décrite au chapitre 6). La police et le Renseignement italiens s'étaient trouvés impliqués plus tôt dans la traque d'Abou Talal qui, bien que vivant au Danemark, avait régulièrement prêché, en tant qu'imam invité, à la mosquée de la viale Jenner à Milan. Abou Talal, qui avait déjà été condamné à mort par contumace, avait disparu ensuite et on pensait que les Égyptiens l'avaient exécuté²⁵. En représailles à cet enlèvement, un extrémiste de Milan se rendit dans une voiture piégée en Croatie et la fit exploser le 20 octobre 1995 devant les bureaux d'un commissariat dans la ville de Rijeka (Fiume en italien), tuant une personne et en blessant vingt-neuf²⁶.

La deuxième question était plus difficile à résoudre. Les Égyptiens ignorèrent toutes les requêtes juridiques officielles de coopération dans leurs enquêtes. Mais l'Égypte est membre d'Interpol et émet régulièrement des mandats d'arrêt internationaux contre des militants recherchés par sa justice. Megale découvrit qu'il n'y avait eu aucun mandat de ce genre visant Abou Omar. C'était là un fait crucial car, dans le programme d'après le 11 septembre, les restitutions avaient spécifiquement visé des suspects qui étaient officiellement recherchés par le pays destinataire²⁷. Sans un tel mandat, l'enlèvement s'inscrivait dans l'illégalité. Envoyer Abou Omar en Égypte était une violation particulièrement flagrante de la loi, estimait la police, car l'État italien lui avait accordé l'asile politique – et reconnaissait ainsi formellement qu'il risquait d'être persécuté dans son pays natal.

Répondre à la dernière question de Spataro, sur la localisation de la base, ne serait pas chose ardue. En juillet, Megale pouvait déclarer de manière formelle dans son rapport que, des bases militaires utilisées par les avions américains, seule celle d'Aviano AFB au nord de Venise se trouvait à cinq heures de route de Milan, ainsi que l'avait décrit Abou Omar²⁸.

Restait l'épineuse question de l'identité des auteurs du rapt. Avec la CIA alors dans le collimateur, les choses commençaient à être embarrassantes pour Megale et son équipe. Avant et depuis le 11 septembre, la DIGOS avait été en première ligne de la lutte menée en Italie contre les réseaux terroristes. Dans ce cadre, Megale et ses gens avaient étroitement collaboré avec

les fonctionnaires du FBI et de la CIA basés en Italie. Un de ces agents arrivés en septembre 2000 était le chef de la station de la CIA à Milan, Robert Seldon Lady. Né à Tegucigalpa, au Honduras, le 2 mai 1954, Lady avait commencé sa carrière comme policier à New York, mais il avait rejoint l'Agence au milieu des années 80. Ancien des opérations en Amérique centrale, il était très apprécié de ses camarades italiens qui le connaissaient sous le nom de « Bob ». Au consulat des États-Unis, Lady travaillait sous couverture diplomatique comme vice-consul, mais son rôle secret était déclaré aux autorités italiennes. Megale et son équipe partageaient habituellement les détails des opérations spécifiques avec leurs homologues plus directs, le FBI ou la CIA. Mais Lady s'était rendu populaire en contribuant au travail technique. Selon un témoignage, il avait fourni à la DIGOS un instrument d'écoute téléphonique particulièrement performant que l'on pouvait installer à l'intérieur de certaines mosquées de Milan²⁹.

Megale se souvenait également qu'en 2002 et au début de 2003 Lady avait fait montre d'un intérêt prononcé pour la mosquée de la via Jenner et plus précisément pour Abou Omar. À présent, en mettant les choses bout à bout, il se rappelait qu'après la disparition de ce dernier les contacts de Lady avec la DIGOS avaient cessé, même s'il lui arrivait à l'occasion de rendre une visite. S'il s'était trouvé impliqué dans l'enlèvement d'Omar, c'était là une trahison, dans l'esprit de Megale. Ainsi que le dit une source policière de Milan : « Pendant des années il fut le visage de la CIA à Milan. Tous les chefs de la police et des carabinieri le connaissaient. Il entretenait également des contacts avec nos services secrets – militaires et civils. Avant le 11 septembre et encore plus par la suite. Il aida nos enquêteurs, en particulier en matière de technologie de pointe. On le considérait comme une espèce de génie dans ce domaine³⁰. »

L'intérêt que la CIA portait à Abou Omar n'était pas difficile à comprendre. Bien qu'il n'eût jamais été considéré comme l'un des militants les plus importants de Milan, Omar était un ancien membre de la Jamaa Islamiyya, un des groupes d'activistes jadis encore les plus redoutés en Égypte. En 1999, la Jamaa Islamiyya avait déclaré un cessez-le-feu officiel avec le gouvernement égyptien. Cependant, on ignorait si certains de ses

anciens membres à l'étranger avaient accepté son renoncement à la violence.

Peu avant la guerre en Irak, qui commença le 19 mars 2003, Abou Omar, tout comme Elbadry, faisait l'objet d'une enquête particulière pour son engagement supposé dans une cellule qui recrutait, disait-on, des volontaires pour rejoindre al-Zarqaoui au nord de l'Irak dans la perspective de l'invasion américaine. Les fonctionnaires italiens soulignaient, néanmoins, qu'il n'avait jamais été considéré comme le chef de cette cellule³¹.

Pour l'instant, l'implication de la CIA et de Bob Lady dans l'enlèvement d'Omar restait pure spéculation. Il était temps de commencer à examiner les échanges téléphoniques. Cela avait été, nous l'avons dit, une des premières idées d'enquête après la disparition d'Abou Omar, mais les choses avaient été retardées par une erreur d'ordre bureaucratique. D'avril à octobre 2003, Megale avait attendu des informations complètes sur les échanges entre téléphones mobiles le jour de l'enlèvement. Mais lorsqu'elles lui parvinrent, il découvrit que Dambruoso s'était trompé de date : sa demande avait porté sur le 17 mars 2003 et non le 17 février. Il n'y avait rien à faire sinon formuler une nouvelle requête. Les données n'arrivèrent qu'au printemps 2004³².

MILAN, PALAIS DE JUSTICE, DÉBUT SEPTEMBRE 2004 – Armando Spataro se souvenait de l'appel téléphonique de Bruno Megale lorsque les choses se mirent en place. « Armando, vous n'allez pas croire ce que j'ai découvert. C'est incroyable », lui avait-il annoncé³³. Là-bas, au quartier général de la DIGOS, Megale examinait un diagramme complexe sur lequel figuraient de petits pictogrammes représentant des téléphones cellulaires. Tous ces appareils avaient été utilisés le jour de l'enlèvement d'Abou Omar à Milan et on pouvait, pensait-il à présent, les faire remonter à la CIA.

Megale employait une technique que la police avait utilisée pour capturer des membres de la mafia, comme les commanditaires des meurtres en 1992 de deux juges éminents, Giovanni Falcone et Paolo Borsellino³⁴. Lorsqu'un portable est allumé, qu'un appel soit envoyé ou reçu, il s'enregistre auprès d'une station relais locale. En procédant à rebours et en rassemblant les données des compagnies de téléphonie mobile, la police

pouvait dire quels appareils étaient allumés en un lieu particulier à une date précise. Cette information était conservée jusqu'à quatre ans par les opérateurs italiens.

Ce que Megale avait donc fait, c'était localiser les stations relais près de la zone de l'enlèvement et demander ensuite aux diverses compagnies une liste des téléphones branchés entre 11 heures et 13 heures le jour du rapt et une autre de tous les appels échangés entre ces appareils. Megale avait alors entré ces données dans un programme informatique qui analysa les 10 718 appels³⁵. Ce programme était semblable à celui que j'ai employé pour étudier les carnets de vol des avions de la CIA. Il ressortit de ces communications un réseau de onze portables qui se trouvaient sur les lieux du crime et en contact entre eux. D'autre part, il y avait six autres téléphones situés ailleurs et en contact avec les onze premiers. Megale découvrit quelque chose de singulier à propos de ces mobiles. Tous les abonnements avaient été contractés après novembre 2002 et avant janvier 2003 et ils avaient tous été résiliés moins de trois jours après l'enlèvement. La plupart des numéros étaient enregistrés à des noms qui sonnaient faux : six à un citoyen roumain, « Timofte Mihai », et trois autres à un certain « Riva Beniamino ». Seul un téléphone, de la compagnie Vodafone, était enregistré au nom d'une personne qui semblait bien réelle, une citoyenne américaine, Monica Adler.

L'information la plus éloquente apparut quand l'équipe de Megale commença à suivre la trace de ce groupe de téléphones portables après l'heure de l'enlèvement. Elle découvrit que ces appareils n'avaient pas simplement été activés près de la scène de l'enlèvement, mais que l'on pouvait les suivre le long de l'autoroute jusqu'à Aviano. En outre, certains individus avaient appelé des numéros que l'on pouvait faire remonter à des fonctionnaires américains de la base aérienne d'Aviano, dont le lieutenant-colonel Joseph Romano III qui contrôlait l'accès à la base³⁶. C'était une preuve manifeste que les utilisateurs de ce groupe de téléphones mobiles étaient impliqués non seulement dans la capture d'Abou Omar mais dans son transfert vers une base aérienne américaine à cinq heures de là – ainsi que la victime l'avait décrit au téléphone depuis l'Égypte.

La tâche suivante pour tout policier spécialiste en haute technologie, après avoir identifié les téléphones concernés, était

de trouver leurs véritables propriétaires et de localiser les suspects, c'est-à-dire de découvrir leur véritable adresse. Les auteurs du rapt avaient facilité la chose en donnant de fréquents appels à des hôtels qu'avaient fréquentés les membres de l'équipe. Tous ces indices menaient à une série de très bons hôtels à Milan. À partir de l'analyse des enregistrements des portables sur plusieurs jours et des listes des communications, Megale pouvait dire quand les auteurs du rapt s'étaient installés dans les hôtels et quand ils les avaient définitivement quittés. Son équipe examina les registres des environs et compara ces dates à celles où des clients étaient arrivés et repartis au cours de la période. Grâce à ces méthodes, elle établit, vers le milieu de l'année 2005, un total de vingt-deux noms d'auteurs de l'enlèvement possibles³⁷. Tous avaient des passeports américains et beaucoup avaient laissé un numéro de carte de crédit, et même un numéro d'adhérent à un programme de passagers fréquents de compagnies aériennes ou une carte de fidélité à des chaînes d'hôtels afin de gagner des points pour leur séjour à Milan !

Et il y avait encore d'autres indices. Les factures de téléphone relevées comportaient non seulement des appels à des hôtels, mais aussi à des bureaux de location de voitures et à des agences de voyages. On découvrit que les personnes qui avaient pris des chambres avaient également loué des véhicules aux mêmes noms, ou acheté des billets d'avion. Dans certains cas, elles avaient laissé des photocopies de leur passeport.

Un détail curieux était un numéro – le 3480614737 d'un mobile de Vodafone – que deux des présumés auteurs du rapt (George Purvis et Ray Harbaugh) avaient appelé à partir de décembre 2002. Le 17 février, peu après l'enlèvement, Harbaugh avait appelé ce numéro à 12 h 56, puis de nouveau à 14 h 20, 14 h 28 et 16 h 25. Les relevés des portables révélaient également que ce téléphone avait voyagé jusqu'en Égypte dans les jours qui avaient suivi l'enlèvement. Un appel passé d'Égypte le 3 mars et les relevés laissaient penser que l'appareil se trouvait « très probablement », selon le rapport de police, dans ce pays depuis le 22 février. Une vérification rapide auprès de Vodaphone révéla qu'il était tout simplement enregistré au nom d'une employée du consulat des États-Unis à

Milan, une certaine Barbara P., décrite comme « technicienne administrative » et née en 1956 à Kansas City³⁸.

Megale obtint rapidement une copie du compte des appels téléphoniques de Barbara et commença à les étudier.

Alors qu'il examinait la liste des numéros, il eut un frisson en remarquant que figurait, dans la liste des appels relevés, un numéro du bureau même de la DIGOS, un appel adressé à sa propre équipe. Une des personnes associées aux auteurs du rapt avait été en relation régulière avec son service. Un rapport de police déclarait sèchement : « Le numéro 3480614737 (enregistré au nom de Barbara P.) a contacté plusieurs fois le personnel de la DIGOS à Milan³⁹. » Mais Megale demeurait perplexe. Barbara, bien que travaillant au consulat des États-Unis, n'était pas connue de lui ou de son équipe.

Puis il repéra un autre détail dans la liste : un total de cent cinquante-six appels vers une ligne fixe à Milan. On remonta ainsi à Robert Seldon Lady, l'homme que Megale « connaissait alors comme attaché au consulat américain et surintendant de la CIA », c'est-à-dire chef de la station de la CIA à Milan. Et il y avait des appels en direction ou en provenance d'un autre mobile, le 3357504143, un numéro attribué au consulat que Megale reconnut être celui de Bob Lady. Ou, comme le rapport de police le relevait brièvement, « avec ce même téléphone portable, l'homme est entré en communication avec le personnel de la DIGOS ». Tout cela suggérerait-il que Barbara travaillait pour Lady et restait en contact avec son patron ou que Lady avait utilisé son téléphone ? D'autres indices étayaient cette dernière hypothèse. Fréquemment, entre octobre 2001 et février 2003, tous les appels adressés au mobile de Lady furent simplement transférés automatiquement au numéro de Barbara. Et parfois, les cartes SIM des deux numéros avaient été utilisées dans le même portable Motorola.

Manifestement Bob Lady avait quelque chose à voir avec ce numéro de téléphone proche des auteurs de l'enlèvement et enregistré au nom de Barbara. Mais comment prouver que ce numéro était en fait le sien propre ? Une fois encore, Megale se tourna vers la technique de repérage des mobiles. Son équipe étudia où le téléphone de Barbara avait été utilisé entre 21 heures et 10 heures du matin, le jour suivant. Elle découvrit qu'il avait été connecté deux cent soixante-dix fois à une sta-

tion relais sur la via de Alessandri, à environ cent mètres de l'ancienne adresse de Lady au centre de Milan, via Cimarosa 22. Elle remarqua également qu'il avait été connecté quarante-neuf fois à une station de Moncalvo dans la campagne, à un kilomètre et demi de la nouvelle retraite de Lady dans le hameau de Penango, dans la province d'Asti.

Point important, ce téléphone avait été connecté pour la première fois à cette station rurale le 10 septembre 2003 ; or Lady avait enregistré son changement d'adresse le 9 du même mois⁴⁰.

LONDRES, OCTOBRE 2004 – À mon domicile dans le sud de Londres, le répondeur était saturé de messages. Le *Sunday Times* venait de publier mon article, « Les États-Unis accusés de transferts aériens vers la torture », qui révélait les plans de vol du Gulfstream V de la CIA et ses déplacements dans le monde. Des journalistes, pour l'essentiel américains, appelaient pour demander plus de précisions. Il y avait également un message, en un anglais marqué d'un fort accent italien, d'un procureur de Milan, Armando Spataro. Il me disait qu'il était engagé dans une enquête sur une restitution possible à partir de l'Italie : pouvais-je l'aider ?

Jusque-là, l'enquête en cours sur la disparition d'Abou Omar était restée tout à fait secrète⁴¹. Mais la presse italienne était au courant de l'affaire et avait remarqué mon article ; les déplacements de « l'avion de torture » de la CIA, ainsi qu'elle le baptisa, pouvaient-ils être en rapport avec le cas d'Abou Omar ? Spataro se posait la même question. Je l'ai donc appelé et j'ai accepté de le rencontrer.

Deux semaines plus tard, dans son bureau du palais de justice de Milan, Spataro m'expliqua le fond de l'affaire, comment Abou Omar avait complètement disparu jusqu'au 20 avril, date de l'appel téléphonique de son épouse. Le procureur recherchait tous les mouvements de jets vers l'Italie en remontant jusqu'à février 2003. En tant que journaliste, lui dis-je, je ne pouvais que confirmer ce que j'avais publié, mais je ne révélerais pas mes sources. Cependant, je serais heureux de lui expliquer les faits dont j'avais parlé. L'existence d'un programme de restitution, lui dis-je, avait été confirmée publiquement par

George Tenet de la CIA et, comme l'expliquait mon article du *Sunday Times*, mes recherches avaient confirmé l'emploi de jets d'affaires pour le transport. Malheureusement je n'avais aucune trace de l'avion employé pour l'enlèvement d'Abou Omar, mais je ne manquerais pas d'essayer de trouver cet appareil. (À l'époque de l'enlèvement, le Gulfstream V était au sol à Johnston County, en Caroline du Nord⁴².)

Spataro me demanda alors de garder le secret et, devant une tasse de café, me dit qu'il détenait déjà « certains éléments » qui indiquaient l'implication de la CIA dans l'opération. Il refusa de développer ce point. Ce qui désolait la police à Milan, précisa-t-il, c'était que depuis le 11 septembre elle avait travaillé étroitement avec les autorités américaines pour combattre le terrorisme en Europe et plus particulièrement Al-Qaïda. À l'époque de sa disparition, Abou Omar faisait l'objet d'une enquête de cette même police, et son enlèvement avait ruiné des poursuites visant non seulement Abou Omar mais une cellule d'activistes en Italie et dans le reste de l'Europe.

Tard le même soir, sur un banc à l'extérieur de la gare centrale de Milan, je rencontrai un journaliste du *Corriere della Sera*, Paolo Biondani, qui entretenait des contacts étroits avec la police. Il me montra la transcription d'une conversation prise sur écoute à l'intérieur d'une mosquée milanaise. Abou Omar avait reçu la visite d'une personne non identifiée qui lui avait dit appartenir à un réseau de militants en Autriche, en Pologne et en Grande-Bretagne.

Le visiteur : Nous devons trouver de l'argent parce que notre objectif est de constituer une armée islamique qui aura pour nom Force 9.

Abou Omar : Et comment vont les choses en Allemagne ?

Le visiteur : On ne peut pas se plaindre, nous sommes déjà dix et nous concentrons également nos efforts sur la Belgique, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Égypte et la Turquie. Mais le noyau de l'organisation demeure à Londres.

Alors que je reprenais l'avion vers l'Angleterre et me préparais pour un nouveau reportage en Irak, la presse italienne avait eu vent des liens de la CIA avec l'enquête⁴³. Avec la police qui vérifiait à présent les registres des hôtels, les sociétés de loca-

tion de voitures et les agences de voyages autour de Milan, la CIA elle aussi avait compris que Spataro était bien décidé à la traquer. À cette date Bob Lady s'était retiré de l'Agence et il espérait bien s'installer dans sa demeure de Penango. Mais, écoutant quelques conseils, il fut contraint de fuir à Genève, au moins le temps que les choses s'éclaircissent. Peu avant Noël, Susan Czaska, une amie du consulat à Milan, lui envoya un e-mail⁴⁴.

De : Susan Czaska ●●●●●● @msn.com

Envoyé : vendredi 24 décembre 2004, à 02 h 45

A : ●●●●●● Lady ●● ●●●● @hotmail.com

Sujet : Joyeux Noël

Cher Bob,

Je suis si heureuse d'avoir de tes nouvelles. Depuis ta dernière note, j'ai soudain reçu un e-mail au bureau qui était intitulé « Italie, n'y allez pas ». Il était de Maura et me mettait brièvement au courant des intentions du magistrat de Milan. J'ai été un peu décontenancée par tout ça... J'ai vraiment craint que tu ne te trouves dans quelque cellule italienne. J'ai envoyé une note à Torya en lui demandant d'obtenir quelques informations (tout le monde, semble-t-il, reste bouche cousue), et elle m'a dit qu'elle avait reçu une note de Sabrina lui disant que ne pouvais pas (*sic*) te rendre en Italie et que tu étais à Genève jusqu'à ce que les choses se tassent. J'ai été très soulagée de recevoir ta note – sois très prudent et dis-moi si je peux être d'une quelconque aide.

Mes meilleurs vœux à toi et à ta famille pour une fête joyeuse et tranquille et pour le Nouvel An. Reste en contact et dis-nous si tu as besoin de quoi que ce soit.

Je t'embrasse,

Sue⁴⁵

Cet e-mail et d'autres furent découverts bien plus tard quand la police fit une descente dans la villa de Bob Lady à Penango.

En janvier, je retournai à Milan pour enregistrer un entretien avec Spataro⁴⁶. Je lui demandai ce que cela signifierait si des agents de la CIA étaient impliqués dans l'enlèvement. « Si c'était vrai, ce serait une sérieuse infraction aux règles italiennes. Ce serait complètement illégal », me dit-il. Je publiai égale-

ment un autre article dans le *Sunday Times*, le premier sur l'enquête dans la presse anglophone, qui annonçait que le piège se refermait sur la CIA. L'imam Imad, responsable de la mosquée de la via Jenner où Abou Omar se rendait le jour de son enlèvement, me dit qu'Omar lui avait aussi parlé depuis l'Égypte. « Il ne peut pas affirmer que ce sont les Italiens ou les Américains qui l'ont pris, précisa-t-il. Il avait les yeux bandés. Mais c'étaient des Occidentaux. Ce ne furent certainement pas les Égyptiens qui le capturèrent et l'emmenèrent au Caire⁴⁷. »

À cette date, Spataro et Megale avaient presque terminé leur enquête, au moins sur l'implication de la CIA. En étudiant les notes d'hôtel des agents de la CIA, ils furent époustouffés de voir que ces agents avaient dépensé 144 984 dollars en services divers. Ayant peut-être adopté comme couverture l'identité de riches hommes d'affaires, ils ne s'étaient privés de rien. Deux autres personnes prétendument impliquées dans l'opération de la CIA, Monica Adler et John Duffin, dépensèrent, par exemple, presque 18 000 dollars au cours des trois semaines qu'elles passèrent à l'hôtel Savoy de Milan⁴⁸.

L'enquête avait à présent révélé un total de plus de trente-cinq noms d'Américains impliqués dans l'opération de la CIA. Les Italiens savaient, cependant, que, pour la plupart, ces noms étaient probablement faux. Seuls Lady et six autres personnes, sur les vingt-deux qui seraient finalement inculpées à l'été 2005, étaient enregistrés comme diplomates en Italie. Les autres employaient probablement des identités d'emprunt. Cette impression fut renforcée par un examen des cartes de crédit émises au nom des agents. Beaucoup de leurs numéros suivaient des séquences logiques :

Cinq de ces cartes avaient des numéros Visa très proches (les chiffres en commun sont en caractères gras) :

LOGAN Cynthia Dane	4118165007635768
IBANEZ Brenda Liliana	4118165007635784
DUFFIN John Kevin	4118165007626908
CASTALDO Eliana	4118165006438370
RUEDA Pilar	4118165007854492

Deux autres avaient des numéros Visa similaires :

ASHERLEIGH Gregory	4118160311575248
CARRERA Lorenzo Gabriel	4118160306976955

Et deux, des numéros de Diner's Club analogues :

ADLER Monica Courtney	38541798540000
KIRKLAND James Robert	38541799470009 ⁴⁹

Le 23 mars 2005, Spataro acheva son rapport et le transmitt au juge, Mme Chiara Nobili. J'avertis alors les médias qu'une nouvelle potentiellement sensationnelle attendait dans l'ombre. La juge donnerait-elle son accord pour lancer des inculpations contre des membres de la CIA ? Le gouvernement italien exercerait-il sur elle des pressions politiques pour que l'affaire fût rapidement classée ? Spataro, par ailleurs, était bien décidé à lancer des poursuites. Si Mme Chiara Nobili rejetait sa demande de mandat d'arrêt, il ferait appel de la décision et, de toute façon, l'affaire éclaterait au grand jour.

Le Dr Chiara Nobili mûrit sa décision pendant treize semaines⁵⁰. Dans l'intervalle, les relations entre l'Italie et les États-Unis s'étaient compliquées. Un agent des services secrets italiens, Nicola Calipari, avait été tué par des soldats américains à un poste de contrôle à Bagdad le 4 mars alors qu'il allait récupérer un otage libéré, la journaliste de gauche Giuliana Sgrena, âgée de 56 ans. Certains collègues supposèrent que la juge avait retardé son rapport pour éviter de donner l'impression que sa décision était une forme de représailles politiques.

À cette époque, ainsi que je l'ai dit plus haut, j'avais commencé à suivre la trace d'une grande partie de la flotte aérienne de la CIA et j'avais remarqué qu'un avion charter appartenant à l'un des propriétaires des Red Sox de Boston se trouvait en Égypte au moment de l'enlèvement, et il apparut que c'était l'appareil utilisé lors du rapt⁵¹. Entre-temps, Spataro avait découvert, auprès des autorités du trafic aérien, ce même fait. Ses informations montraient qu'un Learjet militaire, utilisant le signal d'appel Spar 92, était allé de la base américaine de Ramstein, en Allemagne, jusqu'à Aviano, et puis était

rentré à Ramstein, décollant à 18 h 20 et atterrissant à environ 19 h 30. Là, il avait retrouvé un Gulfstream IV, l'avion des Red Sox, et il semble qu'Abou Omar ait été rapidement transféré à bord de cet appareil qui avait décollé pour Le Caire à 19 h 52 (heure locale) pour y atterrir le lendemain à 12 h 32 (heure locale). Le jour suivant, il repartait aux États-Unis après avoir fait une escale de ravitaillement en Irlande, à l'aéroport de Shannon.

Utiliser l'Allemagne comme lieu de transbordement pour Abou Omar était étrange et potentiellement très dangereux pour les États-Unis. Bien que possédant des bases importantes dans le pays, les militaires américains devaient agir dans le respect de la Loi fondamentale allemande. Ces bases pouvaient être employées à des fins légales, mais certainement pas pour une opération d'enlèvement, ni même pour la détention de prisonniers qui n'appartenaient pas à l'armée américaine⁵². Le procureur allemand de Zweibrücken, siège du bureau de justice civile qui a juridiction sur Ramstein, devait ouvrir plus tard une enquête contre X pour crime d'enlèvement. Les forces aériennes américaines, on ne s'en étonnera pas, refusèrent toute coopération.

PENANGO, PROVINCE D'ASTI, 23 JUIN 2005 – À l'aube du jeudi 23 juin, Bruno Megale et une équipe de sept inspecteurs sonnèrent à la porte d'une maison de campagne refaite à neuf, la résidence de Bob Lady dans les collines du Piémont. Lady était absent, mais son épouse, Martha, leur ouvrit. « Elle n'était pas très heureuse de nous voir », racontera un inspecteur de la police italienne.

Au cours de la fouille, l'équipe de Megale se focalisa sur l'ordinateur personnel de Lady. Elle devait faire là une découverte surprenante : des enregistrements d'une recherche effectuée par Lady sur Internet pour trouver l'itinéraire le plus rapide entre le domicile d'Abou Omar et la base aérienne d'Aviano. Sur une disquette, elle trouva trois photos prises par l'équipe de surveillance de la CIA et qui montraient toutes Omar descendant la rue. Et la corbeille à papiers contenait des copies de certains e-mails, dont les vœux de Susan Czaska avec l'avertissement qu'elle avait reçu : « Italie, n'y allez pas. » Dans l'ensemble, la descente avait été fructueuse. Il semblait surpre-

nant de la part de Lady d'avoir ainsi enfreint les règles de prudence du métier en laissant de telles données chez lui⁵³.

La veille, 22 juin, la juge Chiara Nobili avait lancé des mandats d'arrêt contre treize agents de la CIA. Elle déclarait que l'enlèvement d'Abou Omar représentait une « violation très sérieuse de la souveraineté nationale qui ne peut être aucunement justifiée ». Un tel crime pouvait entraîner une condamnation à plus de quatre ans d'emprisonnement si l'inculpé était reconnu coupable. Un ancien diplomate comme Bob Lady, qui était parti à la retraite en 2004, ne jouissait d'aucune immunité au titre de la convention de Vienne, affirmait-elle. Et, étant donné la précision de l'enlèvement, il existait un « danger réel que les personnes impliquées dans [cette] affaire commettent d'autres crimes semblables à celui de cette procédure⁵⁴ ».

Quand la nouvelle fut connue, la consternation régna aux États-Unis. J'étais à Milan afin de couvrir l'événement pour la BBC et le *New York Times*, et mon article pour ce journal fit la une (mon premier grand titre pour *The Times*). La BBC me filma alors que je rencontrais des contacts et que je reparcourais l'itinéraire de l'équipe de la CIA. Nous organisâmes une reconstitution de l'enlèvement avec des acteurs. Après avoir obtenu une copie du mandat de la juge et du rapport de police annexé, nous commençâmes à enquêter sur les noms cités. La plupart semblaient faux. Mais, en vérifiant des bases de données en ligne aux États-Unis, Margot Williams du *New York Times* confirma que deux des noms mentionnés, Ben A. Harty et Michalis J. Vasiliou, utilisaient une boîte aux lettres dans le même bureau de poste de Dunn Loring, en Californie, que fréquentait aussi Philip P. Quincannon, un employé de la société Premier Executive Transport Service, ancien propriétaire des deux principaux avions de restitution de la CIA, le Gulfstream V et le Boeing 737. C'était là une autre indication de la filière CIA⁵⁵.

Étant donné tous les indices laissés par l'équipe de la CIA, il y avait de fortes présomptions pour que les services secrets italiens aient été également impliqués dans l'opération. Pourquoi sinon les Américains auraient-ils été si négligents ? Le 30 juin, le *Washington Post* cita des agents de la CIA retirés ou actifs qui prétendaient que l'opération entière avait bien été approuvée par l'Italie. L'article mentionnait des fonctionnaires

impliqués dans l'opération de Milan qui affirmaient qu'elle avait été conçue par le chef de la station de la CIA à Rome, organisée par le Centre du contre-terrorisme de la CIA et approuvée par la direction de l'Agence et au moins une personne du Conseil de la sécurité nationale. Un fonctionnaire impliqué disait que les Italiens l'avaient également approuvée « au niveau national, entre personnes de haut rang ». Mais l'article rapportait des récits contradictoires selon lesquels la personne consultée avait été le général Nicolo Pollari, chef du service de renseignements militaires italien (le SISMI), ou un officiel de moindre importance⁵⁶. Michael Scheuer, l'ancien chef de l'unité Oussama Ben Laden de la CIA, alla plus loin encore dans une interview donnée plus tard à Al-Jazira lorsqu'il affirma que c'étaient les Italiens qui en fait avaient demandé l'opération⁵⁷.

Cependant, Armando Spataro était résolu à faire la lumière. Les services secrets italiens n'avaient aucune autorité pour ordonner un enlèvement illégal. Dans le cadre de la Constitution italienne, personne, pas même un service de l'État, n'a le pouvoir de priver quelqu'un de sa liberté sans l'accord d'un juge. Si des fonctionnaires des services secrets italiens avaient donné le feu vert, et des preuves de cela commençaient à apparaître, alors Spataro demanderait tout simplement leurs noms pour les ajouter à l'acte d'accusation. L'autorité légale pour enquêter sur des terroristes et les poursuivre était les autorités policières et judiciaires. Aucune agence d'espionnage n'avait le droit d'enfreindre les lois italiennes.

Dans une lettre secrète adressée aux enquêteurs de Milan, le cabinet de Silvio Berlusconi, Premier ministre italien à l'époque, avait déjà déclaré que les services secrets du pays, qui se trouvaient sous son contrôle, n'avaient aucune connaissance de l'affaire Abou Omar. Les ministres de Berlusconi répétèrent ce démenti devant le Parlement. Et Berlusconi convoqua l'ambassadeur américain le 1^{er} juillet pour protester et exiger que les États-Unis témoignent d'un « respect total » à l'égard de la souveraineté italienne⁵⁸. Beaucoup de personnes soupçonnèrent tous ces démentis de n'être qu'une imposture.

Alors que ce livre était mis sous presse, les allégations de Spataro devaient être encore vérifiées au cours d'un procès. L'enquête, qui avait employé les méthodes de police les plus

avancées, était impressionnante. Spataro et Megale gardaient l'esprit ouvert, mais ils étaient décidés à aller jusqu'au bout, et à inculper tout Italien qui se trouverait impliqué.

Dans les semaines qui suivirent, d'autres noms furent ajoutés à l'acte d'accusation, portant le total à vingt-deux. Mais, bien que des mandats d'arrêt internationaux aient été lancés contre tous les auteurs du rapt présumés, Roberto Castelli, alors ministre de la Justice et membre de la Ligue du Nord, le parti d'extrême droite, refusa de présenter une demande d'extradition aux États-Unis. « Les intérêts de l'État sont en jeu », dit-il, accusant Spataro d'avoir un parti pris anti-américain de gauche⁵⁹. (Les amis de Spataro savaient, eux, qu'il avait passé des années à enquêter sur les Brigades rouges, organisation qui avait même assassiné un ami proche du procureur.)

Au printemps 2006, d'anciens fonctionnaires de la CIA à Washington, dont certains avaient connaissance de l'affaire, me dirent qu'ils étaient certains que l'Italie avait été tenue informée de l'opération. Abou Omar n'était pas une prise assez précieuse pour risquer de menacer les relations des États-Unis avec un allié aussi proche que l'Italie. Mais, même si un officiel italien avait donné le feu vert, la méthode employée par l'équipe de la CIA qui avait permis à ses mouvements d'être aussi facilement repérés suscitait la consternation. Un ancien haut fonctionnaire de la Direction des opérations me dit : « Même si les Italiens se sont trouvés impliqués, toute cette opération a été un gâchis. Employer une équipe aussi nombreuse, mettre l'antenne locale dans le coup, séjourner dans un tel luxe, et utiliser des portables et des cartes de crédit repérables à une telle échelle, c'était tout simplement chercher les ennuis. »

Pour la CIA, l'enquête italienne avait dévoilé plusieurs identités et méthodes de travail tenues secrètes et interdit à beaucoup d'agents de revenir jamais en Europe. Par ailleurs, en Europe même, la preuve manifeste d'une restitution opérée par la CIA sur son territoire, preuve fondée sur un rapport de police officiel et non sur de simples investigations journalistiques, incita fortement les hommes politiques à harceler la CIA et à ouvrir une série d'enquêtes parlementaires et judiciaires.

Pour Spataro, cependant, son action montrait surtout comment l'usage de méthodes illégales, comme les restitutions

de la CIA, savait la lutte contre le terrorisme. La restitution d'Abou Omar n'avait pas seulement fortement troublé les relations avec la communauté musulmane de Milan, elle avait interrompu une enquête particulière de la police sur une cellule terroriste de la ville, et sa révélation risquait de saper la confiance en la coopération avec les États-Unis dans le combat contre le terrorisme.

LONDRES, 7 JUILLET 2005, 8 H 50 DU MATIN – Synchronisés par le système d'alarme de leur portable, trois terroristes kamikazes faisaient exploser leurs bombes dans trois rames du métro bondées à cette heure de pointe. À 9 h 47, une quatrième bombe explosait dans un autobus. Le nombre total des morts s'élevait à cinquante-six. Le trafic étant interrompu, je me rendis à bicyclette sur les lieux de l'explosion de l'autobus de la ligne 30, à Tavistock Square. Le carnage et les éclaboussures de sang sur la façade de marbre du quartier général de la British Medical Association me rappelèrent ce que j'avais vu dans les rues de Bagdad. Quelques jours plus tard, le 21 juillet, des terroristes tentèrent de faire exploser d'autres rames du métro, dont une qui desservait la station de mon domicile. Un des suspects, Hussein Osman, parvint à s'enfuir à l'étranger.

À Milan, les hommes de Megale se mirent en chasse. Employant les mêmes méthodes que celles utilisées contre la CIA, ils repérèrent la cellule d'Osman dans un appartement de Rome. Il fut arrêté le 29 juillet. L'enquête contre Robert Lady et son équipe n'avait été qu'une parmi d'autres. Megale et ses gens avaient repris le travail normal de traque des terroristes.

Chapitre 10

LE MENSONGE SUR LA TORTURE : LES RESTITUTIONS ET LA LOI

WASHINGTON, D.C., MAISON-BLANCHE, SALON EST, 28 AVRIL 2005 – Le président George W. Bush monta sur l'estrade devant l'assemblée de correspondants de presse de la Maison-Blanche et répondit au pied levé à une question sur le programme de restitution.

Question : « M. le Président, dans le cadre de la loi, comment justifieriez-vous la pratique des restitutions, à savoir le transfert par des agents américains de personnes soupçonnées de terrorisme à l'étranger dans un pays tiers à des fins d'interrogatoire ? Et toléreriez-vous cela si des agents étrangers faisaient la même chose à un Américain ici ? »

La transcription comprend là des petits rires. « C'est une hypothèse, dit-il. Nous agissons dans le cadre de la loi, et nous envoyons des gens dans des pays qui déclarent qu'ils ne les tortureront pas.

« Mais, permettez-moi de dire quelque chose. Le gouvernement des États-Unis a l'obligation de protéger le peuple américain. C'est l'intérêt de notre pays de trouver ceux qui pourraient nous nuire et de les en empêcher. Nous ferons cela dans le respect de la loi, et nous ferons cela en honorant notre engagement de ne pas torturer de gens. Et nous attendons des pays où nous envoyons quelqu'un qu'ils ne torturent pas non plus¹. »

Sa déclaration, une des premières faites devant les caméras après des années de silence sur les restitutions, était bien préparée. Ses toutes premières observations, dans un entretien donné

au *New York Times* quatre mois plus tôt, étaient un peu différentes. Il avait alors déclaré que « la torture n'est jamais acceptable et nous ne livrons pas de gens à des pays qui torturent² ».

Les remarques faites lors de la conférence de presse avaient l'apparence d'un brouillon de juriste. Les États-Unis avaient reçu des assurances, laissait-il entendre, que des pays comme l'Égypte ne tortureraient pas un suspect remis entre leurs mains. Mais les deux déclarations, ainsi que nous le verrons, comportaient un mensonge. Pendant plus d'une décennie, sous deux présidents, Clinton et Bush, le programme de restitution avait envoyé des gens dans des prisons à l'étranger en sachant parfaitement que ces détenus seraient torturés.

La différence entre les remarques de Bush en janvier et en avril masquait une réelle faiblesse quant au système des restitutions : la crainte qu'il pût être une violation du droit interne et international, et une politique clairement affirmée de rejet de toutes formes de torture. L'idée exprimée par le président en janvier selon laquelle un pays comme l'Égypte ne torturait pas était manifestement indéfendable. Aussi, avec l'aide de ses conseillers, Bush avait-il inséré une nouvelle formule. Et sa référence à des pays « qui déclarent » qu'ils ne tortureront pas les gens restitués était une allusion à l'un des arguments juridiques majeurs de son gouvernement dans son effort pour défendre les restitutions. Il se pouvait que l'Égypte, ainsi que le Département d'État le reconnaissait, torture vraiment et même fréquemment, mais, dans le cas des prisonniers envoyés par l'Amérique, les autorités avaient promis de ne pas suivre leur procédure normale. Ainsi les restitutions pouvaient être tout simplement légales.

Comme les faits concernant le programme de restitution avaient été rendus publics, les juristes du président s'efforçaient de trouver de tels arguments. Leurs principales justifications étaient de deux ordres : tout d'abord, ni la CIA ni aucun service américain n'avaient approuvé la torture pratiquée par un quelconque gouvernement étranger ; et, deuxièmement, les États-Unis eux-mêmes ne pratiquaient pas la torture. Devant la réalité des faits, ces deux affirmations exigeaient toute une panoplie d'arguments techniques qui étaient comme autant d'efforts maladroits pour écoper avec une petite cuiller un navire qui coule.

Quelles étaient donc ces lois, internes et internationales, qui donnaient tant de migraines à la Maison-Blanche et qui contraignaient le gouvernement à se montrer si économe avec la vérité³ ?

Pour défendre son premier argument – que les États-Unis n'avaient jamais approuvé la torture pratiquée par les autres – les premiers obstacles à surmonter étaient les conventions de Genève. Ainsi que nous l'avons décrit dans le chapitre 7, ces traités, signés par les États-Unis après la Deuxième Guerre mondiale, exigent que tous les prisonniers de guerre soient traités humainement, qu'ils soient protégés contre toutes formes d'interrogatoire coercitif, et qu'ils aient accès à la Croix-Rouge. Et la restitution de prisonniers à un pays où ils risqueraient d'être torturés serait une complicité de violation de ces clauses mêmes.

La question du rapatriement – ainsi que les militaires américains qualifiaient nombre de restitutions – avait longtemps été une question très sensible. Après la Deuxième Guerre mondiale, des milliers de Cosaques qui se retrouvèrent entre les mains des Britanniques, par exemple, furent « rapatriés » en Russie soviétique. Une fois arrivés là, ils furent immédiatement internés au goulag⁴. À cause de tels sujets de préoccupation, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) considérait que le droit international exigeait que tout prisonnier devant être rapatrié avait le droit de faire appel s'il était menacé de persécutions dans son pays d'origine. Le CICR m'expliqua : « Dans le cas où la personne exprime la crainte de subir de mauvais traitements après le transfert, le bien-fondé d'une telle crainte doit être examiné par un corps indépendant de celui qui a pris la décision de transfert. Le transfert doit être suspendu dans l'attente de cet examen⁵. »

Ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, après le 11 septembre, le gouvernement Bush ouvrit un nouveau chapitre juridique en annonçant que, dans la guerre contre le terrorisme, les conventions de Genève ne s'appliqueraient pas. En termes juridiques, la question de l'application de ces conventions était normalement liée à celle de savoir s'il existait un état de « conflit armé international » et si les prisonniers alors faits étaient considérés comme parties prenantes dans ce conflit.

Avant le 11 septembre, lorsque le programme de restitution

avait été lancé sous le gouvernement Clinton au milieu des années 90, les conventions de Genève n'avaient pas été, à juste titre, prises en considération. Il n'avait été déclaré aucune espèce de guerre contre Al-Qaïda et aucun pays souverain n'avait été envahi. Personne ne pouvait donc soutenir l'existence d'un conflit armé.

Après le 11 septembre, une fois l'Afghanistan envahi, il était clair qu'il existait bien dorénavant un état de conflit armé international. Normalement, beaucoup des nouveaux prisonniers faits par la CIA et par l'armée devaient être pleinement reconnus soit comme prisonniers de guerre, soit comme « personnes protégées » au titre des conventions.

Dans les circonstances, cependant, Bush déclara que ces traités ne s'appliquaient pas à Al-Qaïda. Ainsi qu'affirmé plus haut, Alberto Gonzales avait révélé dans sa note au président du 25 janvier 2002 que le motif pour abandonner les conventions était la nécessité d'« obtenir rapidement des informations [des prisonniers] capturés et de leurs commanditaires⁶ ».

Mais la justification légale exigeait quelque chose de plus. Gonzales et Bush soutinrent que les Talibans et leurs alliés d'Al-Qaïda n'étaient pas des combattants légaux et ne pouvaient donc prétendre au statut de prisonniers de guerre. Ils ne portaient pas d'uniforme, dirent-ils, et Al-Qaïda ne représentait pas un pays reconnu au niveau international⁷. C'était là un argument bien mince. À tout le moins, selon le CICR, les États-Unis devaient constituer des tribunaux, ainsi que l'exigeaient les conventions, pour déterminer le statut d'un prisonnier avant de déclarer qu'il ne s'agissait pas d'un prisonnier de guerre. Or aucun tribunal de ce type n'était constitué en Afghanistan⁸. En outre, peu après avoir fait ces déclarations, le Pentagone rendit publique une photographie de membres des Forces spéciales américaines déployées en Afghanistan. Ils étaient à cheval et aucun ne portait d'uniforme reconnaissable. Par ailleurs, le gros de l'effort dans les premiers jours fut assuré par des forces paramilitaires de la CIA qui étaient tout simplement en civil⁹.

Cependant, au-delà de la question de qui portait ou non uniforme et béret, le point le plus important était celui de l'esprit et de l'objet de la convention. La raison pour laquelle les États-Unis avaient signé les conventions de Genève et appliqué

leurs clauses au cours de tous les conflits armés précédents, sans se préoccuper de savoir si elles devaient s'appliquer strictement, était d'éviter que les Américains capturés ne fussent maltraités. S'ils avaient alors décidé de traiter leurs ennemis en « combattants illégaux » sans aucun droit, alors ceux-ci auraient usé de représailles. Ce que cela pouvait avoir de douloureux pour les États-Unis apparut après la guerre du Vietnam ; pendant des années, des familles luttèrent pour découvrir ce qui était arrivé aux soldats américains portés disparus. Cependant, après le 11 septembre, les États-Unis jugèrent acceptable de « porter disparus » un grand nombre de gens – en se débarrassant de nombreux prisonniers que la CIA ou l'armée américaine avaient faits. Abandonner la loi qui interdisait les interrogatoires coercitifs se révélerait aussi être une décision qui se retournerait contre l'Amérique. De mauvais traitements infligés à des prisonniers contribuent à durcir l'attitude des combattants d'une armée et à lui gagner des soutiens dans leur lutte contre l'ennemi. Dans les familles de prisonniers se développent des exigences pressantes de représailles – et cela est particulièrement vrai dans le monde arabe où les sentiments de loyauté envers le clan et la tribu demeurent puissants. Bien trop de gens se trouvèrent ainsi rejetés dans le camp adverse.

Si Bush avait dit que les conventions de Genève ne s'appliquaient pas dans le conflit contre Al-Qaïda, il ordonna néanmoins à l'armée, par l'intermédiaire du secrétaire à la Défense, de traiter les prisonniers avec humanité, ne serait-ce que « dans la limite nécessaire et appropriée aux exigences militaires ». Mais cette restriction fut rarement significative. Par exemple, une enquête du Pentagone signala que le traitement infligé à un prisonnier, Mohammed al-Qahtani, avait été « abusif » et « dégradant », mais qu'il n'était « pas inhumain ». Pendant sa détention à Guantanamo, al-Qahtani subit, entre autres choses, les sévices suivants : on l'obligea à se mettre nu tandis que les interrogateurs, hommes et femmes, l'observaient ; on lui dit que sa mère et ses sœurs étaient des putains ; on le priva de sommeil au cours d'interrogatoires de 18 à 20 heures pendant 48 jours sur 54 ; attaché à une laisse, on le promena ainsi dans une pièce en l'obligeant à se comporter comme un chien savant ; on le maintint accroupi pendant qu'un interrogateur

femme le chevauchait ; on le força à porter un soutien-gorge avec une lanière de fouet sur la tête pendant les interrogatoires ; on l'aspergea d'eau dix-sept fois ¹⁰.

Si, officiellement, ces traitements n'étaient pas jugés « inhumains », alors il fallait prendre avec quelque scepticisme les assurances données par le gouvernement sur le traitement qu'il réservait aux prisonniers.

Et cet ordre pour un traitement humain n'était nullement destiné à la CIA. Dans un témoignage par écrit au Sénat, Gonzales expliquait que cette politique avait seulement pour objet de « fournir une orientation aux services armés des États-Unis ». Lorsque le sénateur Leahy lui demanda si la directive s'appliquait à la CIA et aux autres personnels non militaires, Gonzales répondit par un simple « non ¹¹ ». Plus tard, le 5 octobre 2005, le Sénat adopta, par une écrasante majorité de 90 voix contre 9, un amendement proposé par le sénateur John McCain qui imposait à tous les personnels américains, y compris ceux de la CIA, de n'employer que des techniques d'interrogatoire humaines et non dégradantes ¹². Mais ce texte ne définissait pas clairement ce qu'était un traitement inhumain et laissait ainsi le champ libre à des interprétations sélectives.

Même si les prisonniers faits au cours de la guerre contre le terrorisme ne jouissaient pas des droits définis dans le cadre des conventions de Genève, un autre élément du droit international, la convention des Nations unies contre la torture, embarrassait les juristes de la CIA ¹³. Dans la mise en œuvre du programme de restitution, c'était là leur préoccupation majeure.

L'article 3 de cette convention, ratifiée par le Congrès en 1994 (et dont le titre exact est « Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants »), déclare :

Aucun État partie n'expulsera, ne refoulera, ni n'extradera une personne vers un autre État où il y a des motifs sérieux de croire qu'elle risque d'être soumise à la torture.

Pour déterminer s'il y a de tels motifs, les autorités compétentes tiendront compte de toutes les considérations pertinentes, y

compris, le cas échéant, de l'existence, dans l'État intéressé, d'un ensemble de violations systématiques des droits de l'homme, graves, flagrantes ou massives¹⁴.

La convention précise en outre que l'interdiction de la torture est absolue, sans exception aucune, fût-ce, par exemple, pour des raisons de sécurité nationale. L'article 2.2 déclare très précisément qu'« aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou de tout autre état d'exception, ne peut être invoquée pour justifier la torture ». Lorsque cette convention fut soumise une première fois au Congrès en 1988 pour ratification, la note présidentielle qui l'accompagnait précisait qu'une interdiction aussi absolue était jugée nécessaire par les rédacteurs « si la convention [devait] avoir un effet significatif, dans la mesure où des états d'exception sont souvent invoqués comme sources de pouvoirs extraordinaires ou comme justification pour restreindre les libertés et les droits fondamentaux ». Cependant, dans son analyse de la convention en 1988, le Département d'État spécifiait que certaines violences policières « n'équival[aient] pas à des tortures ». Le terme « tortures » était, selon cette même note, « habituellement réservé à des pratiques extrêmes, délibérées et exceptionnellement cruelles [telles que] le matraquage systématique et prolongé, l'application d'électrochocs à des parties sensibles du corps, le ligotage et l'accrochage dans des positions qui causent des douleurs extrêmes¹⁵ ».

Pour avoir force de loi aux États-Unis, ce traité devait être ratifié par le Congrès qui précisa que, selon la définition américaine, l'expression « des motifs sérieux de croire que [la personne] risque d'être soumise à la torture » signifierait « il est plus que probable qu'elle risque d'être torturée¹⁶ ».

La manière dont la CIA défendrait sur le plan juridique sa pratique des restitutions dans le cadre de la convention demeurerait officiellement, à l'époque où nous écrivions ces lignes, une question classée secrète. Une note clé postérieure au 11 septembre, qui contribuerait à définir cette ligne de défense, fut rédigée le 13 mars 2002 et intitulée : « Le pouvoir du Président, en tant que commandant en chef, de transférer des terroristes capturés sous le contrôle et sous la garde de nations

étrangères¹⁷ ». Mais cette note ne fut pas publiée. Lorsque Maher Arar tenta de poursuivre en justice le gouvernement américain parce qu'il avait été renvoyé en Syrie pour y être torturé, un juge de New York refusa d'auditionner l'affaire. Il déclara qu'il n'était pas dans ses compétences de contester le droit du président de prendre des décisions en matière de sécurité nationale. « La déclaration d'Arar selon laquelle il a été soumis à des tortures probables en Syrie est corroborée par les rapports du Département d'État américain sur les pratiques des droits de l'homme dans ce pays », déclara ce juge mais les questions de politique intérieure et de sécurité posées par le gouvernement étaient « impérieuses » et n'étaient pas du ressort des tribunaux ; « la nécessité du secret ne peut guère être mise en doute »¹⁸.

Cependant, malgré ce voile du secret, beaucoup de fonctionnaires concernés par ces questions m'ont clairement expliqué, au cours d'entretiens, les grandes lignes de la stratégie de défense envisagée par la CIA¹⁹. Elles consistaient en ceci :

« Nous ne sommes que les chauffeurs de taxi »

Une des premières idées à la CIA fut de maintenir l'engagement américain à un niveau minimum de façon à fonctionner en fait comme une simple agence de voyages. En décembre 2001, quand le Gulfstream convoya les deux Égyptiens de Stockholm au Caire, l'appareil fit tout d'abord escale au Caire pour prendre un officier de la Sécurité égyptienne. Le même processus fut utilisé quand ce même Gulfstream prit Iqbal à Djakarta et le conduisit au Caire. En théorie, la CIA pouvait déclarer que les prisonniers n'avaient jamais été sous sa garde. L'idée, m'expliqua Michael Scheuer, ancien fonctionnaire de la CIA, était d'isoler la CIA et de s'assurer que les prisonniers étaient entre les mains des Américains « aussi brièvement que possible ». Si la CIA capturait un suspect namibien, par exemple, Scheuer me dit qu'il était logique d'avoir une équipe de Namubiens à bord de l'avion de la CIA pour prendre en charge le prisonnier, « sans que nous ne soyons autre chose que le chauffeur de taxi²⁰ ». En pratique, toutes les personnes concernées savaient que cette ligne de défense était extrêmement fra-

gile, en particulier parce que les restitutions avaient été organisées presque exclusivement par la CIA. Lorsque les choses s'emballèrent dans les années qui suivirent le 11 septembre, la CIA cessa de s'embarrasser de ces questions et de se faire accompagner d'agents étrangers. Ainsi, par exemple, aucun agent marocain n'était à bord du vol de Binyam Mohamed du Pakistan à Rabat.

« La loi ne s'applique pas vraiment à nous »

Cette deuxième ligne de défense fut inventée par John Yoo, ministre de la Justice adjoint de 2001 à 2003, qui rédigea la plupart des notes clés qui tendaient à édulcorer les définitions de la torture²¹. Elle s'appuyait sur l'argument selon lequel le Sénat avait ratifié des éléments de la convention contre la torture qui étaient sujets à certaines restrictions. Et ainsi, alors que la convention dans son intégralité pouvait en théorie protéger quiconque d'un transfert vers la torture, le droit américain, espèce de « convention allégée », n'était pas aussi radical. Yoo soutenait que l'article 3, tel que le droit américain le mettait en œuvre, n'avait « pas d'effet extraterritorial (sauf dans le cas de l'extradition) », et ne s'appliquait pas aux prisonniers transférés de Guantanamo Bay, d'Afghanistan ou d'ailleurs vers d'autres pays²².

Mais, chose essentielle pour le programme de restitution de la CIA, les rédacteurs de la convention pensaient différemment et considéraient que le traité ne s'appliquait pas simplement aux personnes expulsées des États-Unis, en d'autres termes, au cas de Maher Arar par exemple. Il était censé s'appliquer à toute forme de transfert d'individus, c'est-à-dire à tous ceux concernés par le programme de restitution. Deux des principaux rédacteurs de la convention précisèrent que :

Un État n'est pas seulement responsable de ce qui se passe sur son territoire, il doit également s'abstenir d'exposer un individu à des risques sérieux à l'extérieur de son territoire en le livrant à un autre État dont on peut attendre un traitement contraire à la Convention... Dans sa rédaction actuelle, *l'article a pour objet de couvrir toutes les mesures par lesquelles une personne est physiquement transférée vers un autre État*²³.

Le Congrès a entériné par la suite ce point en adoptant une loi en 1998 qui déclarait que la politique des États-Unis n'était pas d'exposer qui que ce fût à la torture, « que la personne soit ou non physiquement présente aux États-Unis²⁴ ». Les agences gouvernementales reçurent l'instruction d'appliquer cette loi. Bien que Yoo ait pu soutenir qu'il s'agissait là de politique plutôt que de droit, le consensus juridique était que des actes tels que les restitutions, pour être légaux, devaient remplir toutes les exigences de la convention contre la torture²⁵.

Une loi qui s'appliquait certainement à tous les fonctionnaires américains, à la CIA ou à tout autre service, était celle contre la torture qui, en 1994, inscrivait la convention des Nations unies contre la torture dans le Code pénal américain. Elle définissait la torture comme un acte « précisément destiné à infliger des souffrances ou des douleurs physiques ou mentales sévères (autres que celles inhérentes aux peines légales) à une autre personne se trouvant sous la garde ou sous le contrôle physique [du prévenu]²⁶ ». La peine maximale pour les contrevenants était de vingt ans d'emprisonnement – ou la peine de mort si la victime torturée était décédée²⁷. Ce texte avait une pertinence particulière pour la CIA, car il visait spécifiquement ce que les fonctionnaires américains faisaient à l'étranger. (Le Congrès avait décidé que la législation existante couvrait correctement la torture aux États-Unis mêmes.)

Ce texte de loi interdisait non seulement la torture par la CIA elle-même mais aussi toute forme de *complicité dans des actes de torture*. Ce type de complicité serait « passible des mêmes peines » que la torture, à l'exception de la peine de mort²⁸. Dans le cadre du droit criminel américain au sens large, la complicité « n'a pas à être un accord explicite ou formel ; un accord tacite suffit²⁹ ». Ce point fut soulevé à la fin novembre 2002, dans une note d'un agent spécial du FBI en poste à Guantanamo. Cet agent analysait et désapprouvait certaines techniques entérinées par le Pentagone pour l'interrogatoire de détenus importants membres d'Al-Qaïda telles que le recours aux « phobies » comme « la peur des chiens » ou à l'aspersion d'eau « pour induire un sentiment faux de noyade ». Il poursuivait en examinant des restitutions et discutait d'un plan visant à envoyer un détenu « en Jordanie, en Égypte ou dans un autre pays tiers, autorisant ainsi ces pays à employer des méthodes d'interrogatoire qui leur permettaient d'obtenir les

renseignements voulus³⁰ ». Il précisait qu'une intention de ce genre, visant à faciliter l'usage hors des États-Unis de techniques qui y sont interdites, serait « une violation en soi de la jurisprudence américaine sur la torture ». Il ajoutait que quiconque discutait de ce plan pouvait être considéré comme complice d'une violation de la loi. « Toute personne qui prendrait une quelconque mesure pour favoriser l'application d'un tel plan incriminerait toutes les personnes impliquées dans l'élaboration de ce plan. Cette technique ne peut être employée sans violation de la loi fédérale américaine³¹. »

Lorsqu'ils examinèrent certaines méthodes d'interrogatoire de la CIA, les juristes du gouvernement établirent une distinction entre la définition juridique de la torture et la catégorie plus bénigne (mais également illégale) des traitements « cruels, inhumains et dégradants ». Yoo soutint que si, dans le cadre de la loi contre la torture, les agents américains ne devaient recourir à la torture nulle part dans le monde, il n'existait aucune interdiction spécifique concernant l'usage de ces techniques plus bénignes à l'étranger. Bien que ceci n'ait jamais été décrit de manière précise, ces arguments semblaient destinés à permettre l'emploi de certaines méthodes avancées de la CIA, comme la privation de sommeil ou même le simulacre de noyade des détenus, dans ses prisons secrètes. Au cours de ses auditions de confirmation au poste de ministre de la Justice, Gonzales approuva ce raisonnement lorsqu'il déclara qu'« il n'y [avait] pas, dans le cadre de la convention contre la torture, d'interdiction légale des traitements cruels, inhumains ou dégradants en ce qui concern[ait] les étrangers outre-mer³² ». Ses arguments épouvantèrent de nombreux sénateurs. L'amendement contre la torture du sénateur John McCain précisait clairement qu'il n'existait pas de vide juridique de ce type pour les interrogateurs à l'étranger. Et, une fois encore, il apparaissait manifeste que le droit américain encadrait parfaitement les pratiques de la CIA.

« Ils nous ont promis qu'ils ne tortureraient pas »

Aussi fragile qu'elle puisse paraître, cette ligne de défense fut la carte maîtresse de la CIA, telle que le président Bush la

révéla lors de sa conférence de presse d'avril 2005. Depuis que les restitutions avaient commencé une décennie plus tôt, l'espoir avait été que, d'un point de vue légal, l'Agence pourrait utiliser une série d'« assurances diplomatiques » de la part de pays comme l'Égypte qui protégeraient toutes les personnes concernées d'une accusation de violation de la loi. Ce point fut affirmé par Alberto Gonzales lorsqu'il déclara au Sénat que « les assurances données par un pays qu'il ne se livrera pas à la torture peuvent constituer une base pour conclure qu'une personne ne risque pas d'être torturée si elle est renvoyée dans un autre pays³³ ».

L'idée de recourir à ce genre de promesses était une notion rebattue utilisée par de nombreux pays avec des succès divers. Rien dans la convention des Nations unies ne faisait allusion à de telles assurances. Mais, dans les cas de déportation, le droit américain avait déjà intégré cette conception et donné au ministre de la Justice et à son adjoint le pouvoir d'accepter des promesses de ne pas se livrer à la torture. Cependant, que celles-ci aient ou non été obtenues, la loi exigeait que le gouvernement examinât les faits, y compris les cas où des personnes avaient été déportées vers d'autres pays auparavant, et s'opposât à tout transfert de prisonniers s'il existait « des motifs sérieux » de croire que les personnes seraient torturées, ce que le Sénat américain définissait, dans sa ratification de la convention, de risques supérieurs à 50 %.

Pour ce qui s'agissait des restitutions de la CIA, quelles qu'aient été les promesses faites, les risques de torture dans de nombreux pays étaient proches de 100 %. La loi déclarait que « toute preuve concernant l'éventualité de tortures futures devra être considérée ». Le fait que presque tous les prisonniers du programme de restitution affirmèrent par la suite avoir été torturés était une question que le gouvernement américain, du point de vue légal, avait le devoir d'examiner. Mais, en réalité, dans le cas des restitutions de la CIA, les promesses ne furent jamais sérieuses, se limitant dans certaines affaires à des assurances purement verbales données par le chef du Renseignement du pays concerné au chef de la station locale de la CIA. Tous les acteurs impliqués savaient que c'était une imposture. Lorsque le processus de restitution de la CIA fut créé en Égypte, il fut supervisé par Edward S. Walker Jr, alors ambassadeur des États-Unis au Caire. Il soutint cette technique et il

la défendrait encore des années plus tard. Mais il décrivit le processus des assurances données par le pays concerné comme étant très informel. « Je ne peux pas vous dire en toute franchise qu'il y eut jamais autre chose qu'une assurance verbale, voire une assurance écrite. On ne fit guère d'efforts pour suivre cette affaire³⁴. » Au quartier général, Michael Scheuer de la CIA se montra tout aussi désinvolte. « Personne ici ne trompait qui que ce fût, me dit-il. Nous savions exactement ce que valait ce genre de promesses³⁵. »

Le fait était, chacun le savait, que dans un pays comme l'Égypte l'usage de la torture avait un caractère endémique. Il était fort peu probable qu'elle ne fût pas utilisée. Au Caire, la police frappait une personne arrêtée pour un vol de cinquante cents, me dit Walker, imaginez alors le sort réservé à de présumés terroristes : « Si vous avez ce type de comportement au niveau de la simple criminalité, il faut bien que vous vous attendiez à la même chose pour le terrorisme. » Ce caractère endémique des sévices imposés aux prisonniers a une explication. Le premier fondement du système juridique égyptien est l'aveu. Les services du Renseignement et de la police n'ont, pour ainsi dire, aucune idée de la façon d'obtenir des aveux sans violence. « Il est donc accordé un grand prix à l'obtention d'aveux, et les gens se voient accorder des promotions à ce titre », me dit-il.

« Je ne peux croire que quiconque s'est trouvé impliqué dans cela, dit Walker, n'ait pensé au plus profond de lui-même, s'il était un tant soit peu intelligent, que [les prisonniers restitués par les États-Unis] faisaient l'objet de techniques d'interrogatoire agressives et abusives qui équivalaient à de la torture, ou ait cru qu'ils seraient jugés lors d'un procès équitable à l'américaine³⁶. »

Burton Gerber, ancien chef de station de la CIA et spécialiste des questions d'éthique en matière de renseignement, m'a confié que si, dans le principe, il comprenait la logique de renvoyer un prisonnier dangereux dans son pays, pour éviter de le libérer, l'idée de le renvoyer pour « d'autres raisons », pour le soumettre à des interrogatoires, par exemple, l'embarrassait. « Il me semble un peu fourbe de dire, oui, nous envoyons ces gens là-bas et nous ne voulons pas qu'on les torture, dit-il. Si vous envoyez quelqu'un en Syrie ou en Égypte, alors qu'est-ce que vous espérez vraiment qu'il lui arrive là-bas ? Si on envoie

ces gens à la torture, alors ça ne va pas. C'est perdre son âme *tout autant que si nous faisons cela nous-mêmes*³⁷. »

En réponse à ces critiques, le gouvernement Bush affirma avec insistance que les promesses de ne pas recourir à la torture étaient vérifiées. En mars 2005, un fonctionnaire américain anonyme confia au *New York Times* : « Nous vérifions ces assurances et nous les revérifions. » Il précisa que des fonctionnaires américains avaient pour tâche de vérifier le respect de ces promesses et que celui-ci était « très grand »³⁸. Le 16 février 2005, Porter Goss, directeur de la CIA à l'époque, avait certifié devant la Commission du renseignement du Sénat que « bien sûr, une fois [que les prisonniers sont] hors de notre contrôle, il n'y a pas grand-chose que nous puissions faire. Mais nous avons bien un programme de responsabilité pour ces situations »³⁹. Interrogé sur ce que Goss entendait par « programme de responsabilité », un fonctionnaire anonyme du Renseignement dit au *Washington Post* que, « dans certains cas, le gouvernement américain a une autorisation d'accès et peut vérifier le traitement réservé aux détenus »⁴⁰. Mais la plupart des gens dans les services de renseignements doutaient des promesses invoquées par Goss. « La vérité est que nous n'aurions pas pu avoir accès à la plupart de ces prisonniers une fois restitués même si nous avions tenté de le faire, me confia une source à la CIA. Une fois que vous avez perdu le contrôle d'un prisonnier, il est quasi impossible de vérifier ce qui lui est fait », ajouta-t-il⁴¹.

Que penser alors de l'affirmation du gouvernement selon laquelle la CIA ne se livra elle-même à aucune torture ? Avant la 11 septembre, l'accent avait été mis sur la sous-traitance. Les gens de la CIA n'avaient pas de formation de geôliers et n'avaient pas de plans pour diriger leurs propres prisons. Mais après le 11 septembre, les choses changèrent. La priorité fut d'obtenir des renseignements et l'on garderait les prisonniers les plus importants internés.

Ces détenus de grande valeur disparurent dans ce que l'on connut bientôt sous le nom de « sites noirs » (*black sites*). Il s'agissait bien là de véritables prisonniers fantômes, non déclarés à la Croix-Rouge, et détenus, dans certains cas, pendant des années sans communication avec l'extérieur, pas même avec leur famille.

Parmi les gens capturés et tenus sous la garde exclusive de la CIA, il y avait :

Khaled Cheikh Mohammed, capturé en mars 2003

Abou Zoubaida, capturé en mars 2002

Ramzi Binalshibh, capturé en septembre 2002

Hambali (de son vrai nom, Riduan Isamuddin), militant islamiste indonésien, capturé en août 2003 ⁴²

Pressée de collecter des informations, la CIA choisit d'appliquer certaines méthodes des plus cruelles, ainsi qu'on le vit par exemple dans l'aile qui lui était réservée à Abou Ghraïb. Ces méthodes, qui s'appuyaient sur des techniques affinées au cours de décennies, furent désignées par le terme d'« interrogatoire renforcé ». Ayant été informée par le président Bush que les conventions de Genève ne s'appliquaient pas après les événements du 11 septembre, la CIA avait besoin de conseils concernant les seuils à ne pas franchir. Et cela donna naissance au premier système de défense contre l'accusation de recours à la torture.

« C'était peut-être dur, mais ce n'était pas à proprement parler de la torture »

Au printemps 2002, après la capture d'Abou Zoubaida au Pakistan, la CIA rechercha de nouveaux conseils sur les méthodes qui pouvaient être légalement employées pour l'interroger. Ce fut cette démarche qui déboucha sur les infâmes Notes sur la torture décrites au chapitre 7, dans lesquelles les juristes du département de la Justice tentèrent non de préciser ce qu'étaient les lois en vigueur, mais de réinventer la loi. Après Abou Ghraïb et le scandale des Notes sur la torture, cet avis juridique fut retiré. Une nouvelle politique fut définie en décembre 2004 ⁴³. Mais, à cette date, le mal était fait. On avait dit aux fonctionnaires de la CIA que leurs arrières étaient couverts et qu'ils agissaient en toute légalité. Cependant, ils commencèrent alors à consulter leurs propres juristes : risquaient-ils d'être poursuivis pour participation à des actes de torture ?

Le problème était qu'il existait des zones d'ombre et des

distinctions subtiles. Si la CIA sortait du cadre des conventions de Genève, cela ne signifiait pas nécessairement qu'il s'agissait de torture. Les conventions interdisaient en effet tout « interrogatoire coercitif » – mais de tels interrogatoires impliquaient-ils toujours des actes de torture ou des traitements inhumains ?

Parmi les histoires les plus sombres du comportement des Américains après le 11 septembre, il y eut la décision de franchir la ligne jaune – non seulement d'ignorer les conventions de Genève, mais de recourir à des méthodes que la plupart des gens raisonnables qualifieraient de tortures. Au nombre de ces méthodes largement décrites par d'anciens fonctionnaires de la CIA, dont certains impliqués à l'époque, il y eut le déploiement, certes dans un nombre restreint de cas, de techniques comme celle visant à créer un sentiment d'étouffement ou de quasi-noyade, l'emploi de positions physiquement éprouvantes qui causaient des douleurs aiguës, et de menaces sévères d'ordre psychologique.

Selon Burton Gerber, qui a continué à conseiller le gouvernement sur l'éthique en matière de collecte de renseignements, les conventions de Genève « ne permettaient guère d'interrogatoires de ce type ». Et, dans certains cas, il était bon de passer outre. Les techniques acceptables pouvaient inclure, me dit-il, « les hurlements contre les détenus, l'isolement complet, la perturbation de la routine quotidienne ou des cycles du sommeil ». Mais lorsqu'elles prenaient un caractère physique ou impliquaient une menace mortelle, alors la ligne avait été franchie. « La torture, dans mon esprit, commence bien avant la ligne tracée par le ministre de la Justice, là où il existe un danger réel de causer un tort physique... La torture couvre toute espèce d'agression physique sur une personne ; je pense également qu'il n'est pas bien, ni concrètement ni moralement, d'attaquer la religion ou la famille proche de quelqu'un⁴⁴. »

D'autres anciens membres du gouvernement américain qui, à la différence de Gerber, avaient accès aux informations sur les pratiques de la CIA après le 11 septembre, me dirent que, dans certains cas « soigneusement contrôlés », cette ligne avait bien été franchie après le 11 septembre. Beaucoup défendaient ces pratiques jugées nécessaires étant donné la menace extrême représentée par Al-Qaïda et la nécessité d'obtenir des renseignements secrets des détenus les plus importants le plus rapidement possible. Cependant, ainsi que le formula l'un d'eux,

prétendre que ces méthodes n'étaient pas de la torture était de la « pure politique ». C'était une chose de rédiger des circulaires à Washington et une tout autre chose d'être un des fonctionnaires de la CIA chargés d'appliquer ces instructions. Pour ceux qui employaient des méthodes comme le simulacre de noyade, la différence entre un acte de torture et une méthode renforcée d'interrogatoire était une simple subtilité. La question était de contraindre, de choquer, ou d'effrayer le suspect pour le faire parler. Ainsi que me le confia un ancien membre de la CIA, qui avait été haut fonctionnaire à la Direction des opérations : « Bien sûr, c'était de la torture. Essayez et vous verrez. »

Un autre, également ancien haut fonctionnaire à la Direction des opérations, me dit : « Oui, c'est de la torture, et c'est pourquoi un grand nombre de gens impliqués, et pas seulement ceux présents dans la pièce, mais tous ceux qui donnaient les ordres, cherchent à se trouver des avocats. Car je sais que cette affaire va devenir quelque chose d'énorme. » Il ajouta : « La chaîne des autorités concernées commençait avec Gonzales. Mais, en fin de compte, les gens se demandent avec crainte si ces autorités sauront se montrer à la hauteur⁴⁵. »

« En temps de guerre, le président est la loi »

Dans les semaines qui suivirent le 11 septembre, un des arguments les plus extraordinaires qui furent avancés était qu'en matière de droit le président pouvait, en temps de guerre, avoir le dernier mot. Cet argument fut tout d'abord développé par John Yoo, alors sous-procureur général adjoint, dans une note du 25 septembre 2001 qui décrivait « le large pouvoir constitutionnel » du président qui interdisait toute limitation à ses « décisions [...] en ce qui concernait toute menace terroriste, l'ampleur de la force militaire à employer en réaction, ou la méthode, le moment, et la nature de cette réaction ». Yoo devait affirmer plus tard : « Pourquoi est-il aussi difficile de comprendre qu'il y a un type de comportement qui n'est pas couvert par le système juridique ? » Étendant ces pouvoirs en temps de guerre aux méthodes d'interrogatoire, Yoo soutenait que le Congrès n'avait pas autorité pour « lier

les mains du président en ce qui concerne la torture comme technique d'interrogatoire ». Il ajoutait : « C'est le cœur même de la fonction de commandant en chef. [Le Congrès] ne peut empêcher le président d'ordonner l'usage de la torture⁴⁶. »

Plus tard, Gonzales, dans un témoignage au Sénat, refusa à plusieurs reprises de réfuter cet argument. C'était là chose discutable, dit-il, car, en matière de politique, le président a déclaré qu'il abhorrait toutes les formes de torture.

Mais lorsque Bush entérina l'amendement McCain qui interdisait aux fonctionnaires américains de recourir à tout traitement inhumain, il laissa une fois encore entendre que ses pouvoirs de guerre étaient intacts et qu'il pouvait, s'il le souhaitait, outrepasser tout simplement les restrictions du Congrès sur les pratiques d'interrogatoire. Il déclara que l'amendement serait interprété comme cohérent « avec l'autorité constitutionnelle du président de superviser la branche exécutive et avec son autorité en tant que commandant en chef ». Ces propos déplurent au Sénat. En réponse, les sénateurs McCain et Warner, tous deux républicains, firent une déclaration qui insistait sur le fait que le Congrès avait rejeté des demandes du gouvernement visant à obtenir des dérogations pour le président. « Notre Commission a l'intention par une surveillance stricte d'encadrer l'application de la nouvelle loi par le gouvernement⁴⁷. » La question de savoir si le président ignorerait la loi adoptée par le Congrès et comment l'amendement McCain affecterait les méthodes d'interrogatoire de la CIA demeurait, à l'époque où nous écrivions ces lignes, non vérifiée.

« Gardons cela secret »

Ce fut là, probablement, la meilleure stratégie de défense de la CIA. Alors que des informations sur ses « sites noirs » apparaissaient au grand jour, l'Agence fit de grands efforts pour convaincre ses agents en activité ou retirés des services de se taire. Porter Goss, alors directeur de la CIA, se répandit en injures contre ceux qui menaçaient la sécurité nationale en divulguant des secrets, et le bureau de la sécurité de l'Agence commença à exercer des pressions sur un grand nombre d'agents qui venaient de quitter la CIA. On fit comprendre à

tous ceux qui avaient une habilitation de sécurité, y compris aux milliers d'entrepreneurs qui travaillaient sous contrat avec l'Agence, que tous commentaire et contact publics avec des journalistes devaient être approuvés à l'avance. En fin de compte, cependant, ce système de défense revenait à chercher, à l'instar du roi Canut, à commander aux flots ; trop de gens parmi ceux impliqués étaient bien décidés à parler – ne fût-ce que par hostilité envers la Maison-Blanche. « L'exécutif nous a ordonné de faire ces choses et maintenant il veut faire croire qu'il ignorait tout de cette affaire. C'est là une vieille pratique – on abandonne les hommes de troupe de l'Agence à leur sort », déclara un de ses anciens fonctionnaires.

Aussi bien dans leur sous-traitance des interrogatoires que dans l'emploi de leurs propres méthodes renforcées, les fonctionnaires de la CIA savaient que la torture existait. En fait, beaucoup savaient que, en état de guerre, ces méthodes étaient nécessaires. Mais, finalement, disaient la plupart, la décision d'y recourir était l'affaire des dirigeants politiques – de ceux qui, à la Maison-Blanche, leur donnaient des ordres. Et, dès le début, la Maison-Blanche fut parfaitement au courant de *tout* ce qui se passait. Dans ses fuites auprès des journalistes, la direction de la CIA elle-même avait soin de bien préciser cela. Citant des remarques de fonctionnaires anonymes en activité ou retirés, la veille de l'émission *60 Minutes* de CBS à laquelle je participais, le *New York Times* racontait comment la CIA avait été autorisée par la Maison-Blanche après le 11 septembre « à transférer des prisonniers vers d'autres pays à seule fin de détention et d'interrogatoire⁴⁸ ».

L'implication de la Maison-Blanche dans toutes les décisions concernant la politique de restitution fut soulignée par tous ceux que j'ai interviewés. Ainsi que l'écrit, de manière plus générale, Scheuer :

Désormais, le début de la sagesse est de reconnaître que les membres du personnel extérieur à la CIA savaient que le fait de conduire des détenus en Égypte ou ailleurs pouvait entraîner un traitement en désaccord avec la pratique légale des États-Unis. Mais comment le savaient-ils ? Eh bien, plusieurs hauts fonctionnaires de la CIA, dont moi, étaient certains que ces gens manqueraient de bon sens et nous les avons donc informés – à de multiples reprises. Chaque fois qu'une décision de resti-

tution était prise, nous rappelions aux juristes et aux décideurs politiques que l'Égypte était l'Égypte et que James Stewart n'avait jamais joué dans un film intitulé « Mr Smith au Caire »⁴⁹.

Le 5 décembre 2005, Condoleezza Rice, devenue alors secrétaire d'État, arriva à la base Andrews des forces aériennes. Avant de monter à bord de son avion pour l'Europe, elle donna une conférence de presse pour discuter des restitutions. « Les restitutions sont un instrument vital dans le combat contre le terrorisme transnational, dit-elle. Leur emploi n'est pas propre aux États-Unis ou au gouvernement actuel. » Les restitutions ont été employées pendant des années, ajouta-t-elle, y compris par les Français. Elle cita le cas de Carlos dit « le Chacal », qui avait été capturé au Soudan en 1994 et livré à Paris. Une restitution organisée par le gouvernement français l'avait conduit devant la justice et il se trouvait à présent emprisonné en France. « Les restitutions mettent les terroristes hors d'état de nuire et épargnent des vies. En organisant ces restitutions, la politique des États-Unis et, je le suppose, de toute autre démocratie qui utilise cette procédure, est de respecter leurs lois et les obligations de leurs traités, y compris celles définies par la convention contre la torture. »

Mais la tempête faisait déjà rage. L'Europe n'était pas hostile à la restitution d'un prisonnier comme Carlos pour le faire comparaître devant un tribunal ordinaire dans un endroit comme Paris. Mais elle s'indignait des restitutions vers des pays qui torturaient et n'organisaient pas de procès équitables et s'emportait également devant les révélations concernant les prisons secrètes et les vols de la flotte de la CIA qui sillonnaient le continent. Rice était en partance pour Berlin où des hommes politiques réclamaient à cor et à cri des éclaircissements sur le cas de leur concitoyen Khaled el-Masri. Rice allait-elle finalement s'excuser pour son enlèvement en Macédoine ?

Bien que, pour l'essentiel, le programme de restitution de la CIA, aussi bien vers des prisons étrangères que vers ses propres gèôles, apparût illégal, il y avait de grandes chances pour que la plupart des arguments juridiques invoqués ne soient pas abordés devant un tribunal américain avant des années. Au cœur d'un conflit armé, quel procureur fédéral souhaiterait se saisir de cette affaire ? Mais, en Europe, chez les alliés les plus

importants de l'Amérique dans sa guerre contre le terrorisme, la situation était différente. La convention contre la torture est inscrite dans la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et a été incorporée au droit interne des pays de l'Union. En tant que problème de politique nationale, la stratégie de restitution mit également les États-Unis en porte à faux avec tous leurs alliés occidentaux, dont les principaux, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, qui dirent ne pas vouloir jouer de rôle dans ce programme.

La Grande-Bretagne, par exemple, avait, plusieurs fois par le passé, pratiqué la torture. Son histoire était loin d'être glorieuse. Lors de ses campagnes en Malaisie, au Kenya et en Irlande du Nord, son armée y avait recouru. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, selon des dossiers récemment révélés, le Renseignement britannique avait dirigé un centre d'interrogatoire à Londres et, plus tard, dans le nord de l'Allemagne, qui employait des techniques de torture particulièrement sévères telles que l'obligation faite aux prisonniers de s'agenouiller alors qu'on les frappait sur la tête, de rester debout pendant vingt-quatre heures ou les menacer d'une exécution imminente⁵⁰.

En conséquence, dans l'esprit de la plupart des membres de l'armée et des services de sécurité britanniques, la leçon avait été apprise. Ainsi, par exemple, la torture avait eu des résultats désastreux en Irlande du Nord. Les renseignements obtenus avaient été minces et la publicité causée par la révélation de ces méthodes avait renforcé le soutien apporté à la campagne terroriste de l'IRA. En outre, ces méthodes d'interrogatoire avaient également été jugées illégales par un arrêt de janvier 1978 de la Cour européenne des droits de l'homme qui avait examiné cinq techniques employées par l'armée dont la station debout contre un mur (position connue comme anxio-gène), le port d'une cagoule et la privation de sommeil. Après le 11 septembre, ces formes de torture furent, sans exception, de nouveau utilisées par la CIA et les militaires américains, et jugées légales par la Maison-Blanche et les juristes du département de la Justice. Mais la Cour européenne avait jugé que tout cela se résumait à une pratique de « traitements inhumains et dégradants ». Ainsi, de fait, la Grande-Bretagne ne pouvait que s'opposer aux méthodes que les États-Unis venaient de considérer comme nécessaires dans sa lutte contre le terrorisme.

Elle était de surcroît liée par une promesse « inconditionnelle » du procureur général de Grande-Bretagne remontant à 1977 que « ces cinq techniques ne [seraient] en aucune circonstance réintroduites comme aide dans les interrogatoires⁵¹ ».

Au printemps 2005, après des plaintes concernant une complicité de la Grande-Bretagne dans les actes de torture américains, une enquête par une commission de surveillance parlementaire britannique publia un rapport en demi-teinte. Il établissait que des agents de renseignement britanniques, sans avoir participé aux exactions contre les détenus, avaient été présents dans certaines occasions clés. Suite à cette étude, des instructions furent adressées à tout le personnel britannique, dans les services de l'armée et du Renseignement, afin qu'aucun fonctionnaire n'ait de contact avec un détenu qui risquait d'être transféré sans procédure légale ou d'avoir à subir quelque mauvais traitement⁵². Cela mit le personnel britannique dans une position délicate. Au nombre des cas difficiles, il y avait celui de Binyam Mohamed qui avait été interrogé par des officiers britanniques en Afghanistan avant sa restitution au Maroc. Devant le Parlement, Jack Straw, ministre des Affaires étrangères, confirma qu'un entretien avait eu lieu, mais il déclara que les Britanniques n'avaient pris aucune part à ce qui s'était passé ensuite. « Le service de sécurité n'a joué aucun rôle dans sa capture ou dans son transfert hors du Pakistan », insista-t-il⁵³.

Entre-temps, en Italie et en Allemagne, des enquêtes criminelles étaient conduites pour savoir si des agents de la CIA avaient commis des délits graves en enlevant des suspects islamistes. L'Italie étudiait le cas d'Abou Omar, décrit plus haut, tandis qu'en Allemagne un procureur proche de la base aérienne de Ramstein demandait si le transfert d'Abou Omar vers l'Égypte constituait un enlèvement selon le droit allemand. Pendant ce temps, des procureurs à Munich poursuivaient leurs investigations sur le rapt de Khaled el-Masri en Macédoine en tant que citoyen allemand.

La révélation des méthodes d'interrogatoire américaines et du système de restitution embarrassait les alliés des États-Unis. Alors qu'ils n'avaient pas, eux-mêmes, procédé à des opérations de restitution, la publicité donnée à ces méthodes mettait en évidence leur propre degré de complicité. *Des officiers du Renseignement actifs ou retraités en Grande-Bretagne, en*

France, en Allemagne et en Italie, me confirmèrent tous que leurs gouvernements étaient parfaitement au courant du programme de restitution, même si leurs propres hommes n'avaient pas directement pris part à l'affaire. Ainsi, par exemple, une source de haut rang de la Sécurité britannique a reconnu devant moi que la Grande-Bretagne s'était trouvée « impliquée à la marge » dans certaines opérations⁵⁴.

Ce qui devint extrêmement clair, c'était que la flotte aérienne de la CIA que j'avais repérée avait fait un large usage des aéroports civils et militaires européens. Une étude que je fis pour le *New York Times* d'un petit échantillon de quelque trois cents vols de la CIA en Europe entre novembre 2001 et l'été 2005 donnait le nombre suivant d'atterrissages par pays⁵⁵.

Pays	Nombre de vols de la CIA	Pays	Nombre de vols de la CIA
Allemagne	94	Islande	4
Royaume-Uni	76	Suisse	2
Irlande	33	Malte	2
Portugal	16	Turquie	2
Espagne	15	Croatie	1
République tchèque	15	France	1
Chypre	13	Suède	1
Grèce	13	Hongrie	1
Pologne	6	Macédoine	1
Italie	5	Estonie	1
Roumanie	4	Pays-Bas	1
		Total	307

La plupart de ces vols n'avaient rien à voir avec les restitutions. La CIA avait bien d'autres usages pour sa flotte. Des critiques de l'Agence avancèrent qu'il existait des indices de transport massif de prisonniers dans l'espace aérien européen. Mais il n'y avait guère de preuves de cela. Ce qui apparaissait, c'était que plusieurs opérations de restitution avaient employé l'Europe comme base de planification et d'exécution.

Les plans de vol des appareils de la CIA montraient, par exemple, que les bases britanniques et allemandes furent largement utilisées comme points de ravitaillement dans les opérations de restitution après le 11 septembre. En plus du transfert d'Abou Omar de Milan en Égypte via l'Allemagne, les restitutions connues suivantes passèrent par Francfort :

Jamil Qassim Said Mohammad du Pakistan en Jordanie le 23 octobre 2001,

Martin Mubanga (sujet britannique) de Zambie à Guantánamo le 19 avril 2002,

Abou al-Kacem Britel (citoyen italien) du Pakistan au Maroc le 24 mai 2002,

Mohammed Slahi de Jordanie à Kaboul le 19 juillet 2002,

Binyam Mohamed du Pakistan au Maroc le 21 juillet 2002,

Abdouh Ali Shaqawi et Hassan bin Attash de Jordanie en Afghanistan le 8 janvier 2004.

Une série d'opérations de restitution entraîna l'emploi de l'aéroport britannique de Prestwick, en Écosse, comme base de ravitaillement alors que les avions regagnaient Washington après les transferts de :

Jamil Qassim Said Mohammad (cité plus haut),

Ahmed Agiza et Mohammed al-Zery de Suède au Caire le 18 décembre 2001,

Mohammed Saad Iqbal Madni de Djakarta au Caire le 11 janvier 2002.

Un pilote de la CIA m'a dit que Prestwick était une destination réputée pour se ravitailler en carburant et faire escale. « C'est un de ces endroits "où on ne pose pas de questions", et où vous n'avez pas besoin de dire à l'avance que vous arrivez », précisa-t-il.

Est-ce que l'emploi de ces bases pour des opérations de restitution fit de pays comme la Grande-Bretagne et l'Allemagne des complices ? Selon des experts en droit international, la chose importante était de savoir si les gouvernements concernés avaient connaissance que leur espace aérien et leurs bases étaient utilisés pour ces activités. Lorsque des appareils américains organisèrent, en avril 1986, un raid sur Tripoli, en Libye, à partir du sol britannique, il ne fait aucun doute que la Grande-Bretagne était légalement coresponsable. Le seul débat

à l'époque fut de savoir si le raid lui-même était légalement justifié. (La justification apportée fut l'autodéfense.) Selon le Dr Georg Nolte, professeur de droit à l'université de Munich, la position était très claire. Il m'a confirmé que si les Britanniques savaient, ils partageaient la responsabilité. Mais s'ils ne savaient rien, et que des éléments concrets paraissaient établir les faits, alors ils avaient le devoir d'enquêter sur la question⁵⁶.

Cependant, ce qui mécontentait surtout les Européens, c'était l'idée non seulement qu'il y avait des survols du territoire par la CIA mais que le sol européen pouvait avoir abrité des prisons secrètes de l'Agence. J'avais tout d'abord remarqué un schéma important de mouvements d'appareils de la CIA vers de nombreuses villes d'Europe de l'Est. Certains de ces vols venaient d'Afghanistan, de Jordanie ou du Maroc, et pouvaient avoir impliqué un transfert de détenus. Mais je n'avais jamais pensé que ces données, en elles-mêmes, prouvaient réellement quelque chose.

Ce fut alors que Dana Priest du *Washington Post*, dans un article daté du 2 novembre 2005, laissa entendre que l'Europe de l'Est avait servi pour des prisons secrètes. L'article ne citait pas les pays concernés. Mais l'organisation Human Rights Watch, s'appuyant sur un exemplaire de divers plans de vol, prétendit qu'il s'agissait de la Roumanie et de la Pologne. Ces deux pays nièrent avec force ces allégations et, à l'époque où nous écrivions ces lignes, le récit du *Washington Post* n'avait été confirmé par aucune source officielle ou publique. Mais le mal était fait. L'Europe exigea des réponses et, une fois les mouvements d'appareils de la CIA confirmés, il y eut une impulsion visant à lancer de nouvelles enquêtes.

En conséquence, le Parlement européen et le Conseil de l'Europe commencèrent leurs propres investigations. Ce dernier, en tant qu'institution chargée de la politique de la Convention européenne des droits de l'homme, dispose de pouvoirs réels pour exiger des réponses des gouvernements et il exerça alors une influence particulière sur les gouvernements des anciens pays de la sphère soviétique qui savaient que des craintes concernant leur respect des droits de l'homme pouvaient ruiner leur espoir d'entrer dans l'Union européenne.

Les enquêteurs du Conseil, conduits par Dick Marty, ancien procureur d'origine suisse, obtinrent d'Eurocontrol, le service du trafic aérien européen installé à Bruxelles, une copie

complète des mouvements des présumés avions de la CIA à travers l'espace aérien européen. Dans son premier rapport, publié en juin 2006, Dick Marty conclut : « Il est clair à présent – bien que nous soyons loin d'avoir établi toute la vérité – que les autorités de plusieurs pays européens ont activement participé avec la CIA à ces activités illégales. D'autres pays les ont sciemment ignorées, ou n'ont pas voulu le savoir. »

Une autre compromission européenne dans le programme de restitution fut l'arrestation réelle de terroristes. Des Forces spéciales de Grande-Bretagne furent intégrées aux Forces Delta américaines et prirent part aux arrestations de terroristes suspectés en Irak et en Afghanistan. Certains de ces terroristes, selon des sources de la Sécurité britannique, avaient fini dans l'une des prisons du réseau carcéral américain. Dans une note du Foreign Office adressée à Tony Blair, au 10 Downing Street, au début du mois de décembre 2005, et divulguée à la presse, un fonctionnaire disait que la question de savoir si ces prisonniers « [avaient] été ensuite envoyés dans des centres d'interrogatoire » faisait l'objet d'une enquête, mais il précisait : « La réponse fondamentale est que nous ne disposons pas de mécanisme pour établir cela⁵⁷. » Cette note rappelait également que la restitution extraordinaire, à savoir le transfert vers un pays où la torture était chose probable, était « presque certainement illégale », et si les États-Unis devaient enfreindre le droit international en organisant une restitution extraordinaire sans garanties de respect des droits de l'homme, alors « coopérer à un tel acte serait également illégal si nous avions connaissance des circonstances ». Ainsi que cette même note le révélait, l'attention croissante portée aux restitutions était particulièrement embarrassante pour le Royaume-Uni qui s'efforçait, à l'époque, de négocier des accords avec des pays comme l'Algérie autorisant la déportation de terroristes présumés de Londres sur la base de promesses d'« absence de recours à la torture ». Les rapports sur les restitutions montraient que de telles promesses risquaient de ne pas être tenues.

À mon avis, l'implication la plus sérieuse de l'Europe dans le programme de restitution concerna l'échange et l'emploi de renseignements et d'informations. À partir du 11 septembre, l'accent fut mis sur la « coopération dans la lutte contre le terrorisme », mais peu de gens cherchèrent à savoir ce que cela signifiait vraiment. Ce qui se passa, ce fut un échange d'infor-

mations à grande échelle sur toutes sortes de personnes, y compris des citoyens ou des résidents européens, qui pouvaient avoir des liens avec des groupes terroristes. Le problème, ainsi que nous l'avons vu avec Maher Arar et dans de nombreux autres cas, était que la simple association avec quelqu'un accusé d'implication terroriste pouvait n'être en rien le signe d'un lien réel avec le terrorisme. Et les Européens commencèrent à remarquer que certaines des personnes mentionnées dans leurs rapports de renseignement disparaissaient alors qu'elles se trouvaient en déplacement hors des frontières de l'Europe. Comme une source britannique me l'expliqua, cela ne les surprit pas car ils connaissaient parfaitement l'existence du programme de restitution. Un exemple manifeste était celui du sujet britannique Wahab al-Rawi et de deux résidents britanniques, Bisher al-Rawi (frère de Wahab et citoyen irakien) et Jamil al-Banna, un Jordanien. Les trois hommes avaient été arrêtés en Gambie à la demande des États-Unis en novembre 2002, après que le service de sécurité de Grande-Bretagne (le MI5) avait communiqué des rapports de renseignement sur les liens présumés du trio avec des groupes islamistes. Wahab fut relâché après un mois d'interrogatoire par des agents américains en Gambie, mais les deux autres furent transférés par le Gulfstream V de la CIA vers une prison de l'Agence en Afghanistan et, plus tard, vers Guantanamo⁵⁸.

Tels étaient les problèmes auxquels se trouvait confrontée Condoleezza Rice alors qu'elle se rendait en Europe pour répondre à la controverse sur les restitutions et les vols de la CIA. Dans la déclaration qu'elle fit à la base Andrews le 5 décembre, Rice affirma : « Les États-Unis n'ont transporté personne et ne transporteront personne vers un pays lorsque nous croyons que cette personne sera torturée. Là où c'est opportun, les États-Unis recherchent des assurances que les personnes transférées ne seront pas torturées... Les États-Unis ne transportent pas, n'ont pas transporté, de détenus d'un pays dans un autre à des fins d'interrogatoire sous la torture. » La légalité des pratiques américaines ne cessait donc d'être soulignée. « La torture est un terme défini par la loi, dit la secrétaire d'État. Nous nous appuyons sur la loi pour mener nos opérations. »

En chemin pour Berlin et une fois sur place, Rice précisa ses propos : « Toutes les agences des États-Unis travaillent dans le

cadre de nos obligations envers la CAT [la Convention contre la torture]... Nous serons les meilleurs dans la guerre contre le terrorisme et pour la protection de nos concitoyens si nous coopérons. Et nous coopérons. » La ligne politique de Rice n'alla pas jusqu'à reconnaître une erreur spécifique dans le cas de Khaled el-Masri : « Ce que j'ai dit est que, alors que je ne pouvais pas parler des détails de l'affaire el-Masri, nous reconnaissons que la chancellerie vérifiera cela avec une commission du Bundestag. Nous reconnaissons également que toute politique peut parfois entraîner des erreurs et que, si cela arrive, nous ferons tout ce que nous pourrions pour la rectifier⁵⁹. »

Par la suite d'autres voix reprirent le message. Tony Blair dit qu'il était satisfait des assurances données par les Américains sur leur opposition à l'usage de la torture, et qu'il ne savait rien des restitutions. « Je n'ai absolument aucune preuve pour suggérer que quelque chose d'illégal s'est passé ici, dit-il lors d'une conférence de presse, et je ne vais pas commencer à ordonner des enquêtes sur ceci ou sur cela alors que je n'ai aucun indice montrant que c'est légitime ou non⁶⁰. » Mais, en privé, les Britanniques relevèrent, par exemple dans la note secrète du Foreign Office, que Rice préférerait souligner que les États-Unis ne « torturaient » pas plutôt que nier l'usage de « traitements cruels, inhumains ou dégradants⁶¹ ». Ils précisaient que les mesures coercitives de ce type, telles que la privation de sommeil ou l'exposition prolongée à des bruits de forte intensité, étaient interdites en Europe par la Convention européenne des droits de l'homme.

Porter Goss, alors chef de la CIA, fut également prompt à nier la responsabilité des États-Unis dans la torture. *USA Today* rapporta ses propos en novembre 2005 : « Cette agence ne pratique pas la torture. La torture ne fonctionne pas... [Nous] utilisons des moyens légaux de collecte d'informations vitales et nous faisons cela avec une diversité de techniques uniques et innovatrices, toutes légales et dont aucune ne relève de la torture. » Mais, à n'en pas douter, les sources étrangères de renseignement étaient utiles : « [Nous devons], dans le cadre de la loi et de toutes les exigences de notre déontologie, faire preuve de souplesse. Et cela signifie confier beaucoup en matière de jugement aux individus outre-mer... Pour information, je déclarerai encore et affirmerai avec franchise, yeux dans

les yeux, que cette agence ne pratique pas la torture. » Goss déclara également que « la CIA demeure officiellement neutre sur la proposition du sénateur John McCain⁶² ».

Le ministre de la Justice Alberto Gonzales déclara dans un discours prononcé à Londres le 20 mars 2006 : « Les États-Unis abhorrent la torture et rejettent catégoriquement son usage. » Gonzales avait suggéré, dans une note de la Maison-Blanche datée de 2002 qui avait fait l'objet d'une fuite, que torturer des activistes d'Al-Qaida à l'étranger « [pouvait] se justifier⁶³ ».

Mais Condoleezza Rice, le président et Porter Goss disaient-ils la vérité ? Sur la question des restitutions de gens à des pays étrangers, était-il vrai que les États-Unis ne savaient rien des tortures qui s'ensuivaient ? J'ai posé la question à l'ambassadeur Edward S. Walker Jr : « Lorsque Condoleezza Rice et le président disent en public : "Nous n'envoyons personne dans des pays où l'on torture", disent-ils la vérité ?

– Non, ils ne disent pas la vérité », répondit-il.

Walker soutenait-il que les restitutions étaient une réponse correcte au terrorisme, mais qu'il était malhonnête de dire que les assurances données d'absence de torture étaient crédibles ?

« C'est juste, dit-il. Je pense que toutes les personnes impliquées dans ce genre de choses [pensaient] d'un air mi-figue, mi-raisin : "Oui, ils nous ont donné des assurances, et c'est ce que l'on veut à Washington." Mais tout le monde sait ce que cela veut dire⁶⁴. »

Et que penser du fait que la CIA elle-même ne pratiquait pas la torture ? Voici ce que m'a confié un ancien fonctionnaire de l'Agence :

« Apparaître et dire : "Nous ne torturons pas" est aussi condamnable que pour le président Clinton dire : "Je n'ai pas eu de relations sexuelles avec cette femme." C'est du même calibre. C'est un mensonge éhonté. Bien sûr, nous torturons. Imaginez-vous en train de plonger la tête du président Bush sous l'eau et de lui demander de lever la main s'il pense qu'on le torture. Soumettez-le au supplice de la baignoire et il lèvera la main sans hésiter. Mon opinion est que nous devons être honnêtes sur ce que nous faisons⁶⁵. »

Il y avait donc ceux qui niaient tout en bloc et ceux de la CIA, comme Scheuer, qui étaient honnêtes et reconnaissaient que la torture existait bien. D'autres confirmaient la torture

pratiquée par la CIA elle-même. Pour la plupart, ils la défendaient également. C'est cette forme de défense des restitutions envisagée sous l'angle de la Realpolitik que nous examinerons dans le chapitre suivant.

Chapitre 11

LA REALPOLITIK DE LA TORTURE

UNE PRISON DANS UN LIEU ISOLÉ – Un interrogateur fait face à son prisonnier, enchaîné au sol, seul dans une pièce close. Sa tâche est de lui arracher les informations qu'il peut connaître. L'interrogateur se sent loin, très loin, de chez lui. Et cependant il craint que cet homme ne détienne quelque renseignement qui, une fois divulgué, pourrait sauver la vie de civils innocents ou conduire un tueur devant la justice.

Il est possible que cet interrogateur, conscient de sa mission, sache que certaines méthodes rudes – des pressions physiques qui constitueraient légalement des actes de torture – pourraient produire l'information qui l'aidera à sauver des vies. La tentation est évidente. Certains interrogateurs choisiront d'appliquer ces tortures. D'autres non. Certains consulteront leurs supérieurs. Les dilemmes qui se posent dans cette pièce sont d'un caractère vital pour les intérêts d'une nation. Le terrorisme est un crime dont la victime peut être n'importe quel citoyen, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Si l'interrogateur choisit d'employer la torture, ou une méthode plus douce mais considérée également comme illégale, il se peut qu'il soit poursuivi plus tard et condamné par ses pairs. Mais il est possible de comprendre ses motifs et même parfois de les louer. Si on lui demande pourquoi il a eu recours à la torture, il peut déclarer qu'il n'avait « aucune autre option ». Et il se peut qu'il ait raison.

Au niveau politique, à la Maison-Blanche, tout cela est différent. Un président peut avoir conscience que l'usage de la torture par ceux qui sont sous son autorité, si on découvre les

faits, risque de ternir sa réputation et celle de la nation tout entière. En tant que commandant en chef et responsable, avec le Congrès, de la politique étrangère d'une nation et d'un budget de plus de 2 700 milliards de dollars¹, il ne peut soutenir qu'il n'avait pas d'autre option que d'approuver ces méthodes.

Ainsi que nous l'avons vu, la politique de restitution des terroristes islamistes présumés, créée au milieu des années 90, fut mise en œuvre par ceux qui, à la CIA, croyaient qu'ils n'avaient pas d'autre solution pour sauver des vies et détruire le terrorisme islamiste. Ainsi que nous l'avons décrit dans le chapitre précédent, toutes les personnes impliquées savaient que ces militants subiraient la torture. Elles savaient qu'il y avait des moyens plus efficaces pour gagner, par exemple en menant une action militaire en Afghanistan ou en affrontant le Pakistan ou l'Arabie saoudite. Michael Scheuer, l'un des concepteurs du programme de restitution, m'a dit qu'il aurait été possible de détenir tous les prisonniers aux États-Unis, dans le respect du droit américain. Cependant les hommes politiques ne voulurent pas emprunter cette voie. « Nous sommes dans un tas de situations dans le monde où nous n'avons guère de solutions, et parfois il faut pactiser avec le diable », précisa-t-il. Tant que les décideurs politiques aux États-Unis ne s'occupaient pas des prisonniers dans le cadre juridique américain, la CIA n'avait d'autre choix que de « faire ce qu'elle pouvait avec ce qu'elle avait ». Ainsi, à l'instar de l'interrogateur seul dans sa pièce, les hommes comme Scheuer avaient le sentiment que leurs chefs politiques ne leur avaient donné que des moyens limités d'appliquer leurs ordres.

Une fois encore, les possibilités qui s'offraient aux présidents concernés, Clinton et Bush, étaient bien plus importantes. Il est donc permis de leur poser, ainsi qu'aux membres du Congrès qui supervisèrent ces opérations, plusieurs questions : la stratégie des restitutions était-elle réellement efficace ? Était-elle nécessaire ? Et, étant donné les moyens dont dispose le gouvernement américain, celui-ci n'aurait-il pu approuver une meilleure méthode ?

Dans ce chapitre, j'aborde donc la question de la Realpolitik et je tente d'évaluer si les restitutions et, de façon plus générale, l'acceptation ou le recours direct à la torture comme tactique avaient un sens et quels en furent les résultats, s'il y en eut.

Ainsi que nous venons de le voir dans les pages précédentes, à bien des égards les restitutions pouvaient être considérées comme une violation du droit américain et du droit international. Beaucoup pourraient également alléguer qu'elles étaient immorales. Mais, en laissant de côté pour l'instant ces aspects juridiques et éthiques, ont-elles marché ? Les autres solutions seront envisagées plus loin, dans notre chapitre de conclusion.

Après tout, bien des gens considéreraient que, face au danger du Djihad islamiste et en temps de guerre, les subtilités morales doivent être mises de côté.

C'est là le genre de propos que m'a tenu Danielle Pletka, vice-présidente de l'American Enterprise Institute et ancien membre de la commission des Affaires étrangères du Sénat. « Je ne suis pas une grande adepte de la torture », m'a-t-elle dit et elle précisa qu'elle n'approuvait pas la façon dont des pays comme la Syrie ou l'Égypte organisaient leur système pénitentiaire ou de sécurité.

Mais, ajouta-t-elle, « malheureusement, il est des moments en période de guerre où il est nécessaire de faire des choses absolument odieuses pour la plupart des gens honnêtes et bons. Et, bien qu'une fois encore je ne veuille pas dire que les États-Unis s'engagent de manière courante dans ce type de pratiques, car je ne pense pas que cela soit en rien une routine, s'il est absolument impératif de découvrir quelque chose à ce moment, alors il est impératif de le faire, et le Club Med n'est pas l'endroit pour cela² ».

La restitution comme tactique

Pour juger de la politique de restitution de manière équitable, la première chose à faire est d'examiner ses objectifs réels. Une question est des plus importantes : était-ce un programme de torture conçu pour collecter des renseignements par des interrogatoires délocalisés ? Ou était-ce une politique dont le seul résultat était la torture ? Tout le monde, si l'on excepte les décideurs politiques de haut rang, ainsi que je l'ai dit, reconnaissait que la torture découlait des restitutions. La question peut donc être considérée comme très théorique. Cependant, rechercher l'objectif réel est chose vitale non seulement pour

juger du succès de cette politique, mais aussi pour voir comment elle a évolué dans le temps.

À de rares exceptions près, la plupart des personnes impliquées dans le programme de restitution à ses débuts ont déclaré avec insistance que son objectif premier était de détruire des cellules terroristes et non de glaner des renseignements.

Ces opérations, comme la restitution de cinq personnes d'Albanie à l'été 1998, comportaient effectivement deux aspects : l'arrestation d'une cellule d'individus soupçonnés de préparer une action terroriste et leur transfert du terrain vers une prison égyptienne. Selon ce schéma, la CIA organisa l'arrestation avec un léger soutien local et l'Égypte s'occupa de l'étape suivante. Ce qui se passa exactement dans les prisons égyptiennes ensuite, dirent les personnes concernées, était chose secondaire. L'important était que ces gens aient disparu de la circulation. « Retirer du circuit quelqu'un dont vous êtes sûr qu'il est impliqué ou qu'il se prépare à s'impliquer dans des opérations est une activité méritoire », m'a confié Michael Scheuer³. Tout le monde ne m'a pas décrit cela en des termes aussi tranchés : Edward S. Walker Jr, alors ambassadeur des États-Unis en Égypte, gardait le souvenir que la politique de restitution consistait à ramener des gens « pour complément d'interrogatoire en Égypte⁴ ». Mais, malgré cette nuance, la plupart des personnes concernées me dirent que les restitutions concernaient essentiellement une mise hors circuit, non des interrogatoires.

Il est important de préciser ici que beaucoup de gens confondent le succès initial des opérations d'arrestation et les conséquences des restitutions qui suivirent. Comme simple stratégie de déstabilisation, les restitutions connurent quelques effets heureux avant le 11 septembre. Elles rognèrent bien certains éléments de la structure d'Al-Qaïda. Lorsque Scheuer me parla des restitutions comme d'une « brillante réussite tactique », son opinion n'était juste que dans la mesure où les arrestations avaient ruiné les plans de plusieurs figures clés de la mouvance islamiste. Ainsi qu'il le souligna, les renseignements les plus importants étaient souvent collectés au moment des arrestations, et non plus tard dans quelque cellule de torture cairote après les restitutions. Ces informations provenaient sou-

vent des documents et des ordinateurs saisis auprès des militants. « C'était époustouflant de voir le genre de choses que ces gens écrivaient », dit-il.

Après le 11 septembre, la CIA et les militaires américains (qui prirent en charge plus de 10 500 personnes en Afghanistan et au Pakistan seulement) réussirent encore quelques coups tactiques avec leur programme de capture⁵. Les États-Unis envahirent l'Afghanistan avec pour mission de s'emparer de Ben Laden. Traqué par la CIA jusqu'à Tora Bora, il parvint à s'échapper lorsque les militaires américains refusèrent d'engager des troupes pour l'encercler⁶. Malgré cet échec, la chute rapide des Talibans et la destruction des camps d'entraînement d'Al-Qaida constituèrent une victoire significative qui surprit les associés de Ben Laden⁷. Par un travail acharné de collecte de renseignements, la CIA parvint encore à capturer certains des membres les plus importants du cercle de Ben Laden – non seulement les principaux cerveaux des attentats du 11 septembre, mais aussi des activistes clés comme Abd al-Rahim al-Nashiri, le chef d'Al-Qaida dans le Golfe, et Ahmed Khalfan Ghailini, qui était recherché pour les attaques d'ambassades de 1998⁸. Ces arrestations provoquèrent de profonds bouleversements dans le réseau d'Al-Qaida. Elles isolèrent Ben Laden et imposèrent au groupe de se réorganiser complètement.

Les vrais problèmes apparurent avec l'étape suivante, lorsque la CIA et les militaires américains commencèrent à restituer ces nouveaux prisonniers à divers pays dans le monde. Cela plaça l'Agence au cœur d'un vaste réseau mondial de prisons. À partir de la fin de 2001, l'objet de ces restitutions fut élargi. Elles ne furent plus seulement utilisées pour incarcérer (ou « faire disparaître ») les prisonniers capturés, mais aussi pour découvrir ce qu'ils savaient. C'est ainsi qu'un programme destiné à soutenir des actions d'arrestation et de destruction de noyaux terroristes devint un programme de torture délocalisée et sous-traitée.

Les prisonniers de la guerre contre le terrorisme furent classés selon leur importance et subirent trois types de restitution. Les prisonniers les plus importants, des gens comme Khaled Cheikh Mohammed, devaient rester sous la garde de la CIA. On considérait qu'ils connaissaient les secrets les plus intimes d'Al-Qaida. La conduite de leurs interrogatoires était vitale. Ils devaient donc être amenés dans les centres de détention secrets

de la CIA, ce que l'on allait appeler les « sites noirs ». Là, ils resteraient entre les mains des Américains. Un deuxième groupe de prisonniers devaient être détenus par les militaires américains en tant que « combattants illégaux ». La plupart d'entre eux seraient finalement transportés à la base américaine de Bagram, au nord de Kaboul, ou à Guantanamo Bay, à Cuba. Enfin, une troisième catégorie, la plus nombreuse, fut envoyée dans les geôles des alliés des États-Unis dans le monde musulman – l'Égypte, la Jordanie, le Maroc, la Syrie, l'Ouzbékistan et même la Libye.

Toutes ces restitutions avaient clairement à présent une double fonction. L'objectif de retirer des gens, ainsi que devait le dire le président Bush, « du chemin du mal » (ou, plus exactement, de « les empêcher de faire du mal »), demeurerait comme à l'origine. Mais, pour chaque catégorie de restitutions, partout dans ce nouveau réseau de prisons surpeuplées, une des priorités majeures était également de collecter davantage de renseignements.

Certaines des personnes que j'ai interviewées et qui avaient des sources très proches de la CIA étaient en désaccord sur ce point. L'une d'elles m'a dit que les transferts vers des lieux comme l'Égypte étaient encore destinés essentiellement à des fins de détention, et non pour que les prisonniers fussent interrogés. « Il se peut qu'ils aient été torturés, mais nous ne l'avions pas demandé, m'a dit une autre. Croyez-vous réellement que nous nous fions à ce que les Égyptiens nous ont dit ? Leurs priorités étaient de découvrir quelle menace ces gens pouvaient représenter pour Le Caire, non de poser des questions sur les menaces visant les États-Unis⁹. »

Mais, aussi peu fiables qu'aient été les Égyptiens ou les Syriens, les témoignages décrits ici étaient les récits contradictoires d'autres sources de la CIA que j'ai interrogées. La sous-traitance des interrogatoires, selon mes renseignements, était devenue, par nécessité pratique et politique, une routine. La CIA ne pouvait tout simplement pas s'occuper des très nombreux captifs à interroger. « Les États-Unis avaient une pléthore de prisonniers d'Afghanistan, et ils devaient faire quelque chose de ces gens », raconta un responsable britannique de la Sécurité officiellement engagé dans ces affaires¹⁰. Avant le 11 septembre, peu de fonctionnaires de la CIA étaient

vraiment formés à la technique des interrogatoires. Burton Gerber, qui avait pris sa retraite de la CIA après avoir servi trente-neuf ans et occupé le poste de directeur adjoint des opérations secrètes, m'expliqua : « On ne m'a jamais formé aux interrogatoires ; à inciter, à séduire, oui, mais non à interroger. » Il précisa que ce n'était pas quelque chose que les agents des opérations secrètes étaient préparés à faire. Ce n'était pas une compétence enseignée au centre de formation¹¹. Ainsi que d'autres personnes l'expliquèrent, des interrogatoires efficaces supposaient également des gens parlant couramment l'arabe ou d'autres langues clés comme le farsi et le pachtou. Et ils étaient peu nombreux. La CIA savait également qu'elle risquait, une fois des prisonniers importants placés sous sa propre garde, de les avoir sur les bras pratiquement pour toujours. Les méthodes d'interrogatoire qu'elle emploierait seraient rudes, et aucun dirigeant politique n'accepterait jamais de voir ces méthodes exposées devant un tribunal, civil ou militaire, ni de risquer que ces détenus fussent relâchés par un juge. Il y avait donc des limites au nombre de captifs que la CIA était prête à prendre en charge. Sur des centaines de captifs, jamais plus de trois douzaines ne se retrouvèrent en même temps dans les sites secrets entièrement contrôlés par l'Agence.

Ainsi, le très grand nombre de prisonniers à interroger et la nécessité pour ce faire d'avoir des hommes qui connaissaient leur langue et leurs coutumes firent que des centaines de détenus furent livrés à des puissances étrangères. Si les restitutions n'avaient pas commencé comme un programme de sous-traitance des interrogatoires, après le 11 septembre elles le devinrent. Les prisonniers pouvaient être transférés non seulement vers leur terre d'origine ou des pays où ils faisaient l'objet de poursuites judiciaires, mais aussi dorénavant vers n'importe quel pays qui collaborerait à leur interrogatoire.

Témoignage après témoignage, les prisonniers qui ont décrit le traitement qu'ils avaient subi ont raconté comment ils étaient arrivés dans des geôles étrangères pour répondre à des questions fournies par les États-Unis ou par leurs alliés. Au milieu des années 90, le programme de restitution renvoyait des dissidents égyptiens en Égypte où ils furent torturés pour avouer des complots visant l'État égyptien. Mais après le 11 septembre, les prisonniers furent envoyés dans des prisons arabes

pour être interrogés sur des complots visant à attaquer l'Occident.

Ainsi que nous l'avons décrit, Maher Arar, Abdullah Almalki et Mohammed Zammar furent tous interrogés en Syrie à la demande des gouvernements américain et canadien.

Binyam Mohamed était éthiopien. Il fut envoyé au Maroc, bien qu'il n'eût aucun lien avec ce pays. On l'interrogea sur son appartenance présumée à des groupes de militants en Grande-Bretagne et sur son implication dans un complot possible visant à commettre une action terroriste aux États-Unis.

Khaled el-Masri fut envoyé en Afghanistan, bien que personne ne l'eût jamais accusé d'y avoir séjourné auparavant ou d'avoir comploté contre ce pays. Il fut interrogé par des agents américains.

Ces interrogatoires et ces internements furent donc sous-traités.

Alors que les prisonniers les plus importants – la plupart des comploteurs clés du 11 septembre, par exemple – demeurèrent entre les mains des Américains, des centaines d'autres furent détenus dans des pays étrangers et interrogés sur des questions essentielles pour les États-Unis ou leurs alliés occidentaux.

Ainsi les prisonniers commencèrent à arriver au Caire, à Amman, Damas, Tachkent et Rabat. Dans de nombreux cas, ainsi que je l'ai montré, ils débarquèrent avec leur questionnaire en dossier joint. Et on procédait alors aux interrogatoires. Pouvait-on tirer des renseignements utiles des actes de torture ? Toute question de morale et de droit mise à part, ces tortures pouvaient-elles se justifier ?

L'efficacité de la torture

Il est facile de dire des banalités sur la torture ou d'adopter une position morale confortable. Pour beaucoup de commentateurs progressistes, la torture ne marche pas ; elle n'est pas simplement immorale, mais elle produit, selon eux, un flot de renseignements inexacts. « Sous la torture, on dit n'importe quoi ! » Tel est l'éternel couplet. C'est là une réponse trop simple.

Pour juger du résultat de la torture, il faut savoir ce que le bourreau recherche réellement.

Si son but est d'obtenir des aveux, alors la torture peut être très efficace, pour la même raison que la coercition physique ou psychologique, lorsqu'elle est appliquée de façon experte, finira par persuader n'importe qui de dire n'importe quoi. Dans 1984, George Orwell évoque la Pièce 101, où les agents de Big Brother trouvent toujours la faiblesse propre à chaque individu qui le conduit à se soumettre à la volonté de ses tortionnaires. Pour certaines personnes, qui ont mené une existence ordinaire et confortable, il suffira, pour qu'elles signent des aveux, d'une pression physique très légère.

Ainsi que nous l'avons vu, le centre d'interrogatoire de Damas en Syrie était une machine à aveux très efficace qui amenait un individu après l'autre à signer des déclarations conformes à ce que l'on exigeait, sans égard pour la vérité. Les tortionnaires au NKVD, puis au KGB, étaient tout aussi efficaces. Et cependant leur objectif principal n'était pas de collecter des renseignements, mais d'obtenir les aveux qu'exigeaient les procès spectacles du dictateur. Ces aveux avaient donc pour objet de légitimer aux yeux du public la victimisation des personnes arrêtées et détenues. « C'est ainsi que de déduction en déduction, écrit Alexandre Soljenitsyne dans *L'Archipel du goulag*, suivant un développement en spirale, notre jurisprudence d'avant-garde en est revenue à des conceptions pré-antiques ou médiévales. À l'instar des exécuteurs des hautes œuvres du Moyen Âge, nos commissaires instructeurs, procureurs et juges ont accepté de voir la preuve principale de la culpabilité dans l'aveu qu'en fait l'inculpé¹². » Mais ce processus de légitimation n'était pas un refuge pour les seuls communistes. De nombreux systèmes judiciaires, en particulier au Moyen-Orient, fonctionnent presque uniquement sur l'obtention d'aveux. Les esprits sceptiques pourraient également se demander si, à Guantanamo également, des aveux, vrais ou faux, contribuaient à justifier aux yeux du monde pourquoi un individu donné avait été incarcéré dans des conditions sordides pendant des années après le 11 septembre.

Que penser, cependant, de l'objectif d'obtenir des renseignements utiles ? Ici aussi, il est tout à fait facile de rejeter la torture et les interrogatoires coercitifs en tant qu'instruments inefficaces. Alors que beaucoup de détenus peuvent fournir et

fournissent en fait un flot de fausses informations aux interrogateurs, beaucoup sont également prêts à avouer la vérité. Tous les extrémistes islamistes ne sont pas attachés à leur cause au point de supporter des souffrances excessives.

Dans la guerre contre le terrorisme, il y a des exemples de gens qui ont fourni des renseignements faux ou trompeurs, et d'autres gens pour qui la torture ou un interrogatoire coercitif se sont révélés efficaces. Parmi ces derniers, citons :

Khaled Cheikh Mohammed, le cerveau du 11 septembre qui, dit-on, aurait parlé presque immédiatement après l'application de pressions physiques dont, à ce que l'on rapporte, un simulateur de noyade¹³. Il donna de nombreuses informations circonstanciées sur le réseau d'Al-Qaida qui sont décrites dans le Rapport de la commission sur le 11 septembre.

Abou Zoubaida, que l'on croyait être le grand stratège militaire d'Al-Qaida depuis la fin 2001, commença à parler et à incriminer José Padilla dans le complot visant à faire exploser une « bombe sale [radioactive] » aux États-Unis¹⁴. Cependant, lorsqu'il s'est agi d'utiliser son témoignage dans l'affaire Padilla, le gouvernement américain refusa parce qu'il se pouvait que ses déclarations eussent été obtenues sous la contrainte¹⁵.

Cependant d'autres détenus donnèrent des renseignements trompeurs :

Ahmed al-Maati reconnut un complot visant à faire sauter le Parlement canadien. Ses déclarations sous la torture eurent des conséquences terribles pour les personnes impliquées, comme Maher Arar et Abdullah Almalki qui furent tous deux arrêtés et torturés.

Ibn al-Cheikh al-Libi. Ainsi que nous l'avons vu, les déclarations de Colin Powell sur les liens présumés de Saddam Hussein avec Al-Qaida se fondaient sur de faux aveux d'al-Libi après sa restitution à l'Égypte.

Militants ouzbeks. Craig Murray m'a cité des rapports de renseignement du MI6 qui contenaient des informations fournies par le Renseignement ouzbek via la CIA faisant état de fausses déclarations de prisonniers ouzbeks, par exemple, sur l'existence d'un camp d'entraînement dans les hauteurs non loin de Samarkand. Son attaché militaire, précisa Murray,

connaissait bien la région et savait que ces déclarations étaient absurdes¹⁶.

Trois détenus britanniques à Guantanamo, qui, après des interrogatoires intenses par l'armée américaine, avouèrent figurer sur une vidéo d'Al-Qaida en Afghanistan. Mais la police britannique découvrit des preuves manifestes qu'ils vivaient tous trois au Royaume-Uni à l'époque où cette vidéo fut tournée¹⁷.

Ces aveux donnant aussi bien des informations véridiques que fausses, un des problèmes majeurs était donc de savoir lesquels parmi eux étaient utiles, en particulier lorsqu'ils étaient obtenus par des tierces parties sans contrôle d'agents américains, car les puissances étrangères utilisaient fréquemment ces rapports de renseignement à leurs propres fins, par exemple pour incriminer des dissidents vivant à l'étranger et qui menaçaient leur régime. Et c'était là le cœur du problème avec tout ce genre de relations. Ainsi que l'a illustré le flot de fausses informations qui a contribué à justifier l'invasion de l'Irak en 2003, le problème des analystes du Renseignement est rarement celui du volume de renseignements. Leur défi est d'examiner les milliers de sources d'information – sources ouvertes, interceptions d'échanges, ou rapports d'interrogatoire – et ensuite de déterminer ce qui est vrai avec un degré élevé de fiabilité. Dans ce processus de vérification, les témoignages obtenus sous la contrainte peuvent troubler la transparence des résultats.

Confrontée à des informations contradictoires sur des réseaux terroristes provenant de centaines de sources, la crédibilité même du moindre renseignement est cruciale. Ainsi que me l'ont dit d'anciens agents de la CIA, dont certains avaient occupé de très hautes fonctions à l'Agence, la politique de délocalisation a créé une faiblesse critique au cœur de la lutte antiterroriste. « La qualité des informations que vous récupérez de ce genre de pays, du Maroc ou d'Égypte, à partir des interrogatoires, est très faible », m'a confié un ancien haut responsable de la CIA¹⁸.

Bombes à retardement

Il y a, bien évidemment, les célèbres scénarios de la « bombe à retardement » pour lesquels le problème de la vérification se pose de façon moins critique. Si vous torturez un suspect et qu'il vous dit où est placée une bombe et que vous la trouvez, alors vous savez qu'il a dit la vérité. Cependant, même dans ce cas, même si l'on accepte que de tels scénarios existent vraiment, il est une question plus vaste qui se pose à ceux qui défendent la torture ou l'emploi de la force.

Un gouvernement qui contrôle un service comme la CIA doit avoir une vision plus large des choses et ne pas s'attacher qu'aux circonstances d'un cas particulier. Finalement, ce qui se passe dans la salle de torture devient public et doit être jugé non seulement à l'aune des informations obtenues mais à celle de la réaction plus générale à ce qui est arrivé. Comme le montrent les événements d'Abou Ghraïb, nos sociétés sont jugées à travers les actes de ceux qui combattent pour nous. Et la torture, ou une politique d'interrogatoires sévères, contribue à façonner la vision que le reste du monde a de nous et comment il traitera, dans l'avenir, nos soldats et nos citoyens. À plus long terme, les intérêts des sociétés démocratiques comme les États-Unis et la Grande-Bretagne sont servis par l'expansion mondiale de la démocratie et des valeurs de la tolérance. Une politique controversée visant à accepter la torture, ce qui choque beaucoup de ceux qui partagent nos valeurs et nos objectifs, peut entraîner de profondes divisions.

La Bataille d'Alger – Étude de cas d'un échec de la Realpolitik

Lorsque le film de 1966 de Gillo Pontecorvo, *La Bataille d'Alger*, fut de nouveau projeté à la fin de 2003, il provoqua un grand émoi chez les jeunes penseurs conservateurs de Washington, en particulier parce que le Pentagone en avait organisé une projection en août, alors même que l'on prenait conscience de l'urgence de la situation en Irak. Le prospectus annonçait :

Comment gagner une bataille contre le terrorisme et perdre la guerre des idées... Des enfants abattent des soldats à bout portant. Des femmes posent des bombes dans les cafés. Bientôt toute la population arabe est prise d'une ferveur furieuse. Ça vous rappelle quelque chose ? Les Français ont un plan. Il réussit d'un point de vue tactique, mais échoue d'un point de vue stratégique. Pour comprendre pourquoi, venez à la projection exceptionnelle de ce film.

C'était là une étude de cas qui montre comment la tactique brutale employée par les parachutistes français, tortures et exécutions entre autres choses, avait réussi à cerner et à vaincre presque toute la direction urbaine du FLN algérien et à gagner la bataille d'Alger.

Mais l'idée qui semble avoir échappé à de nombreux spectateurs à Washington, malgré le message clair de la brochure du Pentagone, c'était que la victoire sur le FLN ne fut que de courte durée. La France devait bientôt perdre la guerre. Ainsi que le commenta un ancien appelé d'Algérie : « En Algérie, la torture remporta la bataille mais perdit la guerre¹⁹. »

Comme l'ont découvert les mouvements insurrectionnels les plus efficaces (de l'IRA en Irlande du Nord au KLA au Kosovo, ou du Viet-Cong au Sud-Vietnam aux insurgés sunnites en Irak aujourd'hui), la façon de transformer un courant terroriste minoritaire en un mouvement plus vaste jouissant d'un soutien populaire est de provoquer la répression, si possible la pire qui soit. Carlos Marighella, communiste brésilien, a même formulé par écrit cette stratégie cynique dans son *Minimanuel pour guérilleros urbains* :

La rébellion du guérillero urbain et son intervention insistante dans les questions politiques sont la meilleure façon d'assurer un soutien populaire à la cause que nous défendons... Le gouvernement n'a pas d'autre solution que d'intensifier la répression. Les réseaux policiers, les fouilles des maisons, l'arrestation de suspects et d'innocents, et le bouclage des rues rendent la vie en ville insupportable... La situation politique se transforme en une situation militaire dans laquelle les militaristes apparaissent de plus en plus responsables d'erreurs et d'actes de violence²⁰.

Ces tactiques, élaborées chez les rebelles de gauche, parvinrent jusqu'aux nationalistes arabes dans les années 70, et ensuite aux militants islamistes qui suivirent de près les leçons de l'insurrection communiste en Amérique centrale et du Sud. Ainsi que le commenta, après le film, Michael Sheehan, ancien coordonnateur du contre-terrorisme au Département d'État, les leçons de l'Algérie étaient « bien connues des insurgés modernes », et en particulier celle visant à provoquer une réaction violente qui « légitime encore plus leur mouvement et délégitime ceux contre qui ils combattent ». La leçon clé pour l'Occident était la nécessité de répondre de manière efficace au terrorisme par une stratégie politique visant à isoler les terroristes, non à les rendre plus puissants.

Dans le cas de la France, l'usage de la torture et de la répression non seulement encouragea le soutien populaire au FLN, mais sapait la force morale de la métropole, tandis que la révélation des méthodes brutales de sa propre armée contribuait à transformer l'abandon de l'Algérie de tabou politique (qu'aucun grand parti politique ne soutenait) en une exigence majoritaire.

La leçon de ces conflits était que, quelle que fût l'horreur des atrocités commises par les terroristes, la façon de combattre l'insurrection reposait sur une retenue calculée, aussi « faible » ou « progressiste » qu'elle pût paraître. Ainsi que le dit le sénateur John McCain, dans une condamnation passionnée de la torture, ce qui l'aida lui et ses compagnons à supporter la captivité et la torture au Vietnam, ce fut que « chacun [d'eux] – sans exception – [savait et tirait] une grande force de la croyance [qu'ils étaient] différents de [leurs] ennemis, [qu'ils étaient] meilleurs qu'eux, que, si les rôles étaient inversés, [ils] ne se déshonorer[aient] pas en infligeant ou en approuvant de tels mauvais traitements à leur rencontre²¹ ».

Le rasoir émoussé

Quels qu'aient été les tenants et les aboutissants de cas particuliers, ou les détails des tortures qui pouvaient avoir suivi, aucun de ceux qui furent impliqués dans les restitutions ne soupçonna qu'il s'agissait d'une mesure répressive qui entraînait

nait la négation des droits légaux d'une personne humaine. Elles étaient justifiées, aux yeux de ceux qui ordonnaient leur exécution, par la croyance que les prisonniers concernés représentaient un danger « clair et actuel » pour les intérêts occidentaux. La défense des restitutions, selon cette logique, exigeait que la menace fût réelle – en d'autres termes, qu'elle fût fondée sur l'existence de renseignements solides.

Toute forme de mesure répressive entraîne une réaction négative. Cela peut créer un mouvement d'indignation, comme celui de l'opinion publique mondiale à la découverte des sévices à Abou Ghraïb et à Guantanamo, ou des représailles, comme la réaction lourde de menaces du Dr Ayman al-Zawahiri aux restitutions d'Albanie. Envisagé sous un angle purement tactique, le résultat positif de toute méthode répressive comme les restitutions (ou l'assassinat, ou même simplement les peines d'emprisonnement plus longues) doit être mis en balance avec ses effets secondaires. C'est ce qu'Alastair Crooke, ancien haut officier du MI6 britannique, appelle le « paradoxe de Jénine ». Pendant des années au cours de sa carrière au MI6, Crooke travailla comme intermédiaire auprès de groupes de militants, en particulier en Afghanistan, en Afrique australe, et, au nom de l'Union européenne, en Israël et en Palestine. Il m'expliqua que lorsqu'il s'entretint avec des officiers israéliens après des raids militaires sur la ville de Jénine, sur la rive Ouest, ils lui dirent quelque chose du genre : « Il y avait dix terroristes à Jénine. Nous en avons eu six, il n'en reste plus que quatre à présent. »

Crooke se rendit alors à Jénine et demanda aux Palestiniens ce qui s'était passé ; ils lui dirent : « Il y avait dix terroristes dans la ville. L'armée israélienne est venue et en a tué six. À présent ils sont vingt-quatre²². » Cette stratégie violente n'avait servi qu'à recruter de nouveaux extrémistes. Appliqué à la politique de restitution, le paradoxe de Jénine de Crooke nous rappelle une vérité simple : quel que soit le bénéfice tactique obtenu par l'élimination d'une personne suspecte de terrorisme, il peut être contrebalancé par les coûts plus importants de cette politique.

Les restitutions en tant que tactique couronnée de succès, si on laisse de côté les questions d'éthique et de légalité, auraient pu en principe être utilisées comme un rasoir bien effilé – comme une tactique répressive pour éliminer ceux qui étaient

le plus portés à tuer des innocents. Cependant, ce que démontrait son application récente par les États-Unis, c'était que l'on avait employé un rasoir émoussé. Des innocents mais aussi quelques figures mineures comptaient au nombre des personnes envoyées à Guantanamo, la prison américaine, et dans les geôles de régimes répressifs. Les renseignements employés pour cibler des individus étaient souvent médiocres. Et, en certaines occasions, on a aussi le sentiment, comme dans le cas de la restitution de Khaled el-Masri, que les preuves ou même simplement de solides témoignages n'avaient pas vraiment d'importance. Il semblerait que la CIA, dans ce cas particulier, était trop occupée pour vérifier les renseignements le concernant. Elle le laissa à l'abandon dans sa cellule pendant de longs jours. Ainsi que le souligna l'ancien membre de l'agence Reuel Marc Gerecht, les restitutions en vinrent à cibler non les personnes les plus coupables (qui seraient placées sous la garde de la CIA), mais celles contre qui les preuves étaient souvent fort minces : « Les restitutions règlent le problème du traitement à réserver à de prétendus terroristes islamistes ou guérilleros mineurs qui peuvent ou non avoir des vues sur les États-Unis. » Il précisa : « Les restitutions séduisent la CIA parce que c'est facile²³. » C'était là où résidait le problème. Si les restitutions étaient employées pour éliminer des gens qui risquaient simplement de devenir terroristes, elles n'étaient qu'une solution à court terme. Toute opération de restitution risquait de provoquer une réaction ou des représailles. Plus ce programme s'étendait et plus cette réaction était forte, et plus cette stratégie devenait improductive.

Conclusion

GAGNER LA GUERRE

CARNET DE VOL

Immatriculation : N312ME

Type : Beech Super King 200

Opérateur : Aero Contractors Ltd.

Date : 13 mars 2006

Plan de route :

Johnston County, Caroline du Nord (dép. : 13 heures, heure de l'Est) – Jackson-Evers International, Mississippi (arr. : 15 h 13, heure du Centre)

JOHNSTON COUNTY, CAROLINE DU NORD, 13 MARS 2006 – Par un dimanche somnolent, je me suis rendu à la base aérienne de la CIA. La journée était ensoleillée et, du parking public près de la piste, j'ai observé un petit bimoteur rouler, puis décoller vers le nord. J'ai reconnu l'immatriculation sur la queue de l'avion, N312ME – celle de l'un des appareils de la flotte de la CIA que nous avons identifiés presque un an plus tôt. Plus tard, j'ai vérifié sur l'ordinateur et j'ai trouvé le plan de vol de l'appareil qui se dirigeait vers l'État du Mississippi. Sur le terrain, derrière un rideau de pins, j'ai repéré le hangar bleu d'Aero Contractors, la compagnie-écran de la CIA qui gérait la flotte de l'Agence. À l'intérieur se trouvait habituellement le DC3 de la compagnie, un avion de la Deuxième Guerre mondiale qui, selon les pilotes, était toujours équipé des supports pour les mitrailleuses qui avaient été installées

lorsque l'appareil, au début des années 90, assurait des missions pour l'Agence au Soudan et en Somalie.

Alors que je circulais autour de Johnston County, je fus frappé par le degré de transparence et d'ouverture de l'Amérique. Plus de quatre ans auparavant, lorsque j'avais entendu parler pour la première fois du programme de restitution de la CIA, je m'étais demandé comment je pourrais contribuer à en percer le mystère. Cependant j'ai été surpris par le nombre de personnes qui, ayant une connaissance intime des agences secrètes américaines, se sont montrées désireuses de faire partager leurs préoccupations. Rien de ce que j'ai écrit n'aurait vu le jour sans ceux qui jugèrent que certaines histoires devaient tout simplement être racontées. Ce n'est pas qu'ils aient été particulièrement délicats, loin de là. Mais, dans leurs rangs, il y avait des gens qui pensaient que certaines politiques et tactiques employées par les États-Unis dans la guerre contre le terrorisme étaient mauvaises, et qu'il fallait les corriger si l'Occident voulait avoir une chance d'éviter de se laisser entraîner dans un conflit prolongé.

Bien sûr, il restait beaucoup de choses à révéler. Un grand nombre de tactiques américaines déployées contre la menace terroriste demeuraient des secrets d'État et certaines à juste titre. Beaucoup de gens appartenant aux cercles rapprochés n'ont pas encore le courage de partager ce qu'ils savent. D'autre part, sur les milliers de personnes soupçonnées de terrorisme arrêtées depuis le 11 septembre, seul un petit nombre a été libéré. Beaucoup d'autres mourront en prison ou ne raconteront pas leur histoire avant de longues années.

Bien que certains faits concernant la politique de restitution extraordinaire demeurent cachés, son rôle comme tactique clé dans la guerre contre le terrorisme est clair aujourd'hui. Certains soutiendront que ses particularités doivent rester dans l'ombre, que révéler les activités de la CIA contribue à saper la puissance de ses opérations et même à mettre des vies en péril.

Cependant le programme de restitution visant les militants islamistes a commencé il y a plus de dix ans. Au cours de cette période, le conflit entre ces forces et le monde occidental s'est étendu par bonds successifs.

Les rencontres avec des Talibans en Afghanistan et des

insurgés, le spectacle des décombres fumants du World Trade Center, du sang et de l'horreur des attentats suicides à Bagdad et à Bassorah, les dégâts et les morts des attentats à Londres, ma ville de résidence, m'ont donné de la guerre en cours une vision directe et je ne vois pas ce conflit s'achever très rapidement.

À la fin de l'année 2004, le président Bush annonça que les hauts dirigeants d'Al-Qaida avaient été, pour les trois quarts d'entre eux, tués ou capturés¹. Cela semble un chiffre exagéré, mais il ne fait aucun doute que la CIA et l'armée américaine ont éliminé une grande partie de l'échelon supérieur de l'ancien réseau d'Oussama Ben Laden, même si le chef lui-même et son adjoint, le Dr Ayman al-Zawahiri, demeuraient à la fin 2006 en liberté². Cependant, au niveau mondial, le terrorisme n'a pas décliné. En 2005, les chiffres officiels américains indiquaient qu'il y avait eu plus de 5 000 actions terroristes dans le monde, contre quelque 3 000 en 2004. Ces attentats avaient fait 6 728 morts et 11 877 blessés³.

Il est vrai qu'au milieu de l'année 2006 il n'y avait pas eu de nouvelle attaque sur le territoire des États-Unis, mais il avait fallu au moins six ans à Khaled Cheikh Mohammed pour planifier la précédente⁴. D'autre part les djihadistes disposaient dorénavant d'un champ de bataille plus commode pour frapper l'Amérique : l'Irak, peu après l'invasion, alors que Bush avait proclamé : « Mission accomplie. » Plus tard, il devait déclarer « Qu'ils y viennent » à ceux qui voulaient combattre l'Amérique⁵. Ils répondirent à son invitation et trouvèrent un environnement accueillant pour mener leur Djihad. Plus de 50 % des personnes tuées dans des attentats terroristes dans le monde le furent en Irak⁶. Dans ce pays, de nouveaux dirigeants du Djihad sunnite apparurent comme feu al-Zarqaoui. Et, lorsque Ben Laden sera capturé ou tué, ses successeurs et ceux d'al-Zarqaoui reprendront le flambeau de l'affrontement avec l'Occident, en Irak et plus près encore de chez nous.

Après plus d'une décennie de lutte largement infructueuse contre Al-Qaida, ses protégés et ses ramifications, il est impératif d'ouvrir un débat informé sur la question de savoir si l'approche de l'Occident, menée pour l'essentiel dans l'ombre, est la bonne.

Dans cette analyse d'un aspect de la guerre contre le terro-

risme, j'ai parlé aussi bien avec ceux qui ont déclaré cette guerre – ceux qui sont intimement liés à la CIA et au gouvernement américain – qu'avec les personnes qui se sont trouvées prises dans les opérations de l'Agence, dont de nombreux anciens détenus. Tout en décrivant les choses sous des angles différents, beaucoup, ai-je découvert, m'ont raconté la même histoire. Peu de gens, d'un côté comme de l'autre, mettent en doute l'étendue des actes de torture commis dans nombre des prisons où les États-Unis ont envoyé leurs prisonniers, ni d'ailleurs les nombreux succès tactiques obtenus des deux côtés.

Bien que la méthode employée dans les restitutions depuis le 11 septembre ait souvent paru épouvantable, en général je n'ai adressé que de rares critiques contre ceux qui, à la CIA, ont inventé ou utilisé ces techniques, même si elles peuvent en fin de compte être jugées illégales ou mauvaises. Comme nous l'avons vu, la CIA recevait ses ordres de la Maison-Blanche. Des restrictions politiques et juridiques empêchaient les hommes concernés de recourir à d'autres options que celles qu'on leur donnait.

Les seules conclusions que je m'efforcerai de tirer sont de nature positive et tentent de répondre à la question : « Si des erreurs ont été commises, *que devrait-on faire alors ?* » Ayant décrit dans cet essai un aspect de ce qui s'est passé jusqu'alors dans cette guerre, j'ai demandé des conseils à ceux qui ont suivi ce conflit au plus près ainsi qu'à ceux qui, par leur expérience passée de la guerre secrète et à visage découvert, me semblent être les plus sages quant à la façon dont l'Occident devrait procéder. Beaucoup de ces personnes, qui ne souhaitent pas perdre leur accréditation dans les services de sécurité, ne sont pas citées nommément ici. Beaucoup seront d'accord avec une partie de ce que je dis, mais pas avec tout. Cependant, ce qui suit me paraît être une synthèse de conseils de bon aloi. Si erreurs il y a, elles me sont bien sûr imputables.

Contre qui luttons-nous ?

Examinons tout d'abord la nature des adversaires : ceux qui croient juste de faire la guerre à l'Occident et qui justifient le

fait d'attenter à la vie de civils. La cible de la guerre déclarée « contre le terrorisme » a été le réseau d'Al-Qaida que dirige Oussama Ben Laden et qui a organisé les attentats du 11 septembre. Mais les États-Unis et leurs alliés ont également étendu cette bataille pour inclure quasiment tous les groupes de militants islamistes qui utilisent les armes du terrorisme pour parvenir à leurs fins : les militants palestiniens du Hamas, le Hezbollah libanais, les rebelles tchéchènes qui s'opposent à l'armée russe, et une longue liste d'autres groupes dans le monde.

Une erreur d'analyse commune, qui nous vient de ceux qui parlent d'un « conflit de civilisations », est d'imaginer que ces groupes partagent en gros les mêmes objectifs et les mêmes politiques⁷. Tony Blair comme George W. Bush parlent souvent de terroristes qui « haïssent notre mode de vie⁸ ». Dans ces propos, ils font référence aux déclarations des Talibans et de Ben Laden lorsque ceux-ci décrivent leurs objectifs de recréer la vieille idée d'un califat islamique – un État sacré gouverné selon les anciens principes de l'islam que suivaient les compagnons du prophète Mahomet. Ces idées, et là-dessus les dirigeants occidentaux et Ben Laden s'accorderaient, sont incompatibles avec certains des principes fondamentaux des démocraties occidentales modernes, par exemple la tolérance à l'égard de la diversité des opinions et des modes de vie. Cet intégrisme religieux a influencé nombre des personnes responsables d'attentats contre des cibles occidentales. Les terroristes de Madrid, par exemple, ont laissé des écrits sur le califat dans leur appartement madrilène.

Cependant beaucoup de groupes de militants islamistes, tout en adoptant souvent le langage de la révolte islamiste, ont un programme bien plus profane et politique. L'objectif du Hamas est essentiellement de chasser Israël de ce qu'il nomme les territoires occupés. Les Tchétchènes veulent une république indépendante. La plupart des militants égyptiens désirent avant tout renverser la dictature de Moubarak. Alors que de nombreux extrémistes religieux ont rejoint l'insurrection irakienne, la majorité de ceux qui affrontent les forces américaines ne luttent pas contre ce que Blair appelle « notre mode de vie », mais sont opposés à l'établissement d'un nouvel État dominé par les chiïtes. Un jour à Bagdad, je parlais à un

homme lié à l'insurrection qui, tout en buvant une canette de Coca-Cola, me décrivait sa haine de l'Amérique. « Pourquoi buvez-vous alors du Coca ? » lui ai-je demandé. Il n'avait pas vraiment de réponse, mais le fait était qu'il ne détestait rien de particulier dans le mode de vie occidental. Il voulait simplement voir les Américains quitter Bagdad. Ainsi, nous pourrions, par plaisanterie, qualifier cette deuxième forme de guerre, plus profane, de « Djihad Coca-Cola ».

Alastair Crooke, ancien haut officier du MI6, était en poste dans les années 80 à la frontière nord-ouest du Pakistan dans le cadre de l'action des Occidentaux pour soutenir les moudjahidines afghans. À l'époque, il entra en contact avec des combattants arabes qui devaient devenir des personnages clés de la direction d'Al-Qaida. Il termina sa carrière en 2004 après avoir été détaché du MI6 pour être le principal négociateur européen avec les militants palestiniens. Il soutient que notre perception de la menace terroriste est complètement fausse : la menace globale d'Al-Qaida est surestimée, pense-t-il, mais celle du militantisme et de l'insurrection islamistes est *sous-estimée*.

Crooke affirme que ces distinctions signifient que ce que l'Occident affronte est une menace bien plus grande que celle que pose simplement Al-Qaida. Pour l'essentiel ce à quoi nous sommes confrontés se définirait mieux en termes d'*insurrection* qu'en termes de *campagne terroriste*. Le terrorisme n'est jamais qu'une arme dans la panoplie des insurgés. En fait, la plupart des camps en Afghanistan avant le 11 septembre formaient les gens non à des opérations terroristes en Occident mais à une guerre plus conventionnelle contre leurs propres régimes⁹.

Ce désir de renverser le régime dans leurs propres pays demeure un élément fondamental des messages de Ben Laden et d'al-Zawahiri. Dans une réponse au Discours sur l'état de l'Union du président Bush en 2005, Ayman al-Zawahiri fit une déclaration télévisée dans laquelle il expliqua sa conception de la « liberté ». Il déclara que l'Oumma (la nation panislamique) « devait conquérir par la force son droit de choisir son dirigeant, de le tenir pour responsable, de le critiquer et de le déposer. [La nation panislamique] doit résister à l'oppression, la tyrannie, la falsification, la corruption et la règle héréditaire,

processus que nos dirigeants emploient avec la bénédiction et le soutien de l'Amérique¹⁰ ».

Affronter chacun de ces groupes en tant qu'ennemi de l'Occident, c'est ignorer ce pour quoi beaucoup d'entre eux combattent et risquer de pousser ces organisations à former un front commun contre nous. Lorsqu'on contemple les images des destructions causées par l'armée russe à Grozny, en Tchétchénie, il est très difficile de savoir précisément lequel des partis en conflit serait le plus en accord avec les valeurs occidentales. En fin de compte, bien que beaucoup de tactiques employées puissent être condamnées, certains de ces groupes comptent dans leurs rangs des dirigeants qui, dit Crooke à juste titre, seraient finalement prêts à trouver un compromis avec l'Occident, en embrassant la démocratie et le pluralisme, par exemple.

Un autre point important est que la nature d'Al-Qaida elle-même a changé radicalement. Avant le 11 septembre, il y avait une direction claire installée en Afghanistan qui préparait et approuvait des plans détaillés pour une série d'opérations à lancer contre les États-Unis. Ben Laden approuva les attentats de 1998 contre des ambassades, l'attaque contre le navire *USS Cole*, et les attentats du 11 septembre. Cette structure de direction étant en place, l'échec des tentatives de la CIA pour infiltrer des espions dans le cercle de Ben Laden ou ses efforts plus fructueux pour arrêter et restituer les principaux chefs du mouvement avaient un sens réel.

À présent, une grande partie de l'échelon supérieur de l'ancienne Al-Qaida étant éliminée, ces méthodes semblent moins prioritaires et bien moins efficaces.

Dans ce contexte, la puissance d'Al-Qaida est devenue bien davantage une affaire d'influence et de propagande, et bien moins une question d'engagement opérationnel. Certains analystes américains du renseignement sont parvenus à cette conclusion après avoir étudié pourquoi, depuis le 11 septembre, il n'y avait pas eu, jusqu'à la date où nous écrivons en 2006, d'attentat majeur d'Al-Qaida sur le sol américain ; en fait, les dernières évaluations semblent indiquer, ainsi que me l'a dit un haut fonctionnaire en activité du contre-terrorisme américain, que : « Il n'y avait pas vraiment de deuxième vague

planifiée. Le 11 septembre était réellement leur plus gros coup¹¹. »

À l'étranger, on a connu une série d'attentats terroristes atroces – en particulier la bombe de Bali et les attentats dans les trains de Madrid. Mais les enquêtes pour chacune de ces actions ont montré que, si elles avaient été très certainement *inspirées* par Ben Laden, elles n'avaient en aucun cas été *organisées* par lui.

Le prétendu « complot terroriste à l'huile de ricin » fut décrit (notoirement par Colin Powell dans son discours de guerre contre l'Irak aux Nations unies) comme une tentative d'Al-Qaïda d'introduire en Grande-Bretagne des armes chimiques. Mais ce qui ressortit du procès des responsables ce fut un groupe de débutants maladroits, des « gens propres », inconnus des services de sécurité, et n'ayant qu'un rapport très vague avec la direction principale d'Al-Qaïda¹².

De même, les premières enquêtes sur les attentats de 2005 à Londres révélèrent qu'il existait peu de liens, sinon aucun, entre les terroristes et la direction d'Al-Qaïda. Les chefs de la cellule de Bradford, en Angleterre, qui se firent sauter le 7 juillet, s'étaient bien rendus au Pakistan et avaient séjourné dans un camp d'entraînement où ils avaient appris comment confectionner des explosifs. Mais ils n'avaient pas eu besoin d'un appel ou de l'approbation de Ben Laden pour concevoir ou accomplir leur mission.

« Ce que nous observons, c'est que la menace la plus grande d'Al-Qaïda réside dans *l'inspiration* que cette organisation fournit, plutôt que dans les activités du réseau lui-même », poursuivit ma source auprès du service du contre-terrorisme américain.

Alastair Crooke compare cela à la campagne présidentielle de Howard Dean en 2004.

Howard Dean était gouverneur d'un petit État et n'avait pas de machine politique, de structure, et très peu de ressources financières, aussi il constitua un petit noyau de brillants spécialistes d'Internet appelé *Echo Ditto*, et ils créèrent des sites Web et commencèrent à mobiliser les gens ainsi. À l'autre bout de la chaîne, les membres de la campagne pour Howard Dean commencèrent à collecter des fonds au

niveau local et à les envoyer au quartier général ; ils commencèrent à envoyer des renseignements d'ordre politique sur ce qu'il fallait faire. Mais, en fin de compte, diriez-vous que ces gens qui organisaient des réunions de rue pour Howard Dean étaient sous ses ordres ? Manifestement, ce serait stupide. Ils ne l'étaient pas. C'étaient là des gens qui pensaient de manière générale que Howard Dean était important, qu'il disait des choses qu'ils soutenaient, et qu'il allait dans la bonne direction. Et ils pensaient que c'était un idéaliste qu'ils voulaient soutenir. On n'aurait pas pu dire qu'ils formaient son armée, qu'ils obéissaient aux ordres ou qu'ils appartenaient à une structure organisationnelle. Et je pense qu'Al-Qaida est bien plus proche du modèle de campagne de Howard Dean que du modèle occidentalisé, de type guerre froide, avec des hiérarchies et des bataillons entiers de gens prêts à détruire l'Occident¹³.

Si l'inspiration est la clé permettant de comprendre comment le réseau terroriste fonctionne à présent, alors toute tentative visant à détruire le terrorisme en tuant ou en capturant les chefs (et en transférant les survivants dans de lointaines prisons oubliées) peut parer quelques attentats particuliers, mais est vouée à l'échec sur le plan stratégique. De nouveaux dirigeants et de nouvelles cellules apparaîtront tout simplement. Alors que la torture peut convaincre un de ces chefs de parler, il est très vraisemblable que ces dirigeants n'aient aucune idée de ce qui se trame, même en leur nom, à travers le monde. Ils ne savent absolument pas où se trouvent les bombes à retardement.

La leçon de cette analyse n'est pas défaitiste. Elle ne signifie pas que la guerre contre le terrorisme ne peut être gagnée. Elle suggère plutôt que la bataille se remportera dans le domaine des idées, que l'effort pour gagner les cœurs et les esprits du monde arabe et contrer la pensée islamiste militante l'emporte sur les avantages illusoire et à court terme de l'emploi de la répression. Tout comme le communisme soviétique s'est effondré lorsque ses dirigeants eux-mêmes ont compris que ses principes fondamentaux étaient ruinés, les idées les plus violentes du Djihad islamiste doivent également apparaître inefficaces et sans profit. Cependant,

remporter cette guerre des idées n'est pas une simple affaire de propagande. Cela signifie aussi de trouver les politiques justes. Il faut que les politiques et les idées occidentales soient celles qui inspirent les gens au Moyen-Orient, que les valeurs qui les sous-tendent deviennent bien plus puissantes que tout ce que Ben Laden pourra jamais dire sur Al-Jazira de la grotte où il se terre.

La pensée occidentale lorsqu'elle se heurte aux terroristes et aux insurgés semble parfois n'avoir guère évolué depuis le temps où le général Paul Harkins, un des commandants américains au Vietnam et un des anciens aides de camp, en temps de guerre, de ce génie militaire que fut George Patton, parlait de « l'homme du peuple en Orient » qui respecte toujours le puissant et le fort. Dirigé par des dictateurs, peuplé de gens sans véritable travail, humiliés et indociles, le Moyen-Orient exige, pour régler la question du terrorisme, une stratégie perspicace qui s'accompagne non seulement d'une autorité militaire mais aussi d'une autorité morale¹⁴.

Au cœur du message de l'Occident doit s'inscrire la promotion de ce qu'il fait le mieux : la démocratie et le pluralisme.

La défense de la démocratie

Pour l'essentiel, le Moyen-Orient constitue un riche vivier de recrues pour le militantisme islamiste, et l'une des raisons en est l'absence de démocratie. Toute opposition politique étant interdite, seule la religion se dresse en travers du chemin de l'État. Les mosquées deviennent donc le canal normal pour toute forme de protestation.

L'histoire du monde arabe depuis la Deuxième Guerre mondiale est celle d'un développement économique en panne et d'États ayant échoué. Il ne s'y trouve pas une seule démocratie en état de marche – et aucun pays n'a exploité ses richesses naturelles pour créer une économie active et une société civile modernes. En fait, tous les régimes ont plus ou moins la forme d'une dictature. L'Arabie saoudite, la Jordanie, le Koweït et le Maroc ont tous des monarchies héréditaires sans élections ou avec des élections limitées. L'Algérie, l'Égypte, la Syrie, la

Tunisie et le Yémen sont tous officiellement des républiques, bien que ce soient, en réalité, des régimes autoritaires soutenus par l'armée ou des États à parti unique¹⁵.

Néanmoins, la démocratie et le respect des droits civiques constituent encore le seul espoir réel de développement futur. La dictature engendre la corruption, un accès à la richesse et à la propriété fondé sur des liens avec l'élite au pouvoir. Ceux qui n'appartiennent pas à cette élite se voient refuser toute chance d'obtenir des emplois et de s'enrichir. Malgré un puissant soutien apporté aux groupes militants islamistes, beaucoup de jeunes dans le monde arabe regardent du côté de l'Occident et admirent ses libertés, même s'ils ne désirent pas en reproduire le modèle exact. Une étude du Pew Global Attitudes Project montrait en 2005 que 80 % des Jordaniens et 83 % des Marocains croyaient que la démocratie pouvait fonctionner dans leurs pays respectifs¹⁶.

Dans son Discours sur l'état de l'Union en 2005, le président Bush donna comme objectif stratégique aux États-Unis d'établir la démocratie au Moyen-Orient. En déclarant cela, il attirait à juste titre l'attention sur le rôle, par leur politique répressive, des dictatures arabes dans l'origine des violences.

Cependant, comme nous l'avons vu dans cet essai, les tactiques de restitution dans la guerre contre le terrorisme ont impliqué une coopération étroite avec les pires éléments de régimes qui s'opposent à la démocratie. Lorsque l'Occident parle de lutte contre le terrorisme, il qualifie ses partenaires de « services de liaison » ou de « services locaux de renseignements ». Mais, lorsqu'il parle de développement de la liberté, il qualifie justement ces mêmes partenaires de « police secrète » qui étouffe la démocratie et toute forme d'opposition.

C'est là une stratégie contre-productive¹⁷. Quand le Département d'État a accusé, en 2002, la police et les services de sécurité ouzbeks de torturer régulièrement leurs prisonniers (en recourant même au viol et à l'étouffement)¹⁸, et que la même année les États-Unis ont accordé au régime une aide supplémentaire de 180,2 millions de dollars¹⁹, il n'est pas difficile de voir comment ces relations donnent l'impression que notre intérêt pour les droits de l'homme et la démocratie n'est qu'une rhétorique creuse²⁰.

Les gens de la CIA reconnaissent ce dilemme. Scheuer, par

exemple, croit que les régimes dictatoriaux comme l'Égypte et la Syrie sont, en partie, responsables de l'existence du militantisme islamiste. Aussi, il n'est guère raisonnable, d'un point de vue stratégique, de travailler en étroite collaboration avec eux. « Tout type de capture d'un individu est un succès technique, dit-il, mais sur le plan stratégique nous perdons, et une des raisons majeures est notre soutien aux dictatures du monde musulman²¹. »

En Égypte, les États-Unis veulent encourager la démocratie, et cependant la plus grande partie des 2 à 3 milliards de dollars accordés chaque année par l'Amérique au titre de l'aide économique²² arrive sous la forme d'une assistance militaire qui contribue à soutenir les structures militaires du régime²³. Dans les années 90, lorsque l'ambassadeur Walker choisit d'aborder les questions des droits de l'homme avec le président Moubarak, celui-ci « [l']ignore quasiment ». L'Égypte savait que les États-Unis dépendaient d'elle, de sa coopération dans le processus de paix israélo-arabe, de son accord pour des survols militaires de son territoire et pour le passage de navires de guerre nucléaires par le canal de Suez. Les États-Unis dépendent également de plus en plus de l'Égypte pour certains des aspects les plus secrets de la guerre contre le terrorisme.

Mais, ainsi que le souligne Reuel Marc Gerecht, ancien officier de la CIA : « En fin de compte, les contradictions entre la pratique du transfert de prisonniers et l'intention du gouvernement Bush d'œuvrer à une transformation démocratique du Moyen-Orient pourraient paralyser la politique étrangère du gouvernement²⁴. »

L'Amérique ayant recruté ces régimes comme « alliés » dans la guerre contre le terrorisme, ses louanges suaves pour les « progrès » des dictatures arabes ressemblent beaucoup au genre d'apaisement dont beaucoup à gauche étaient coupables lorsqu'ils vantaient les progrès du bloc soviétique. Ainsi que me le raconta Craig Murray : « J'étais assis à écouter l'ambassadeur des États-Unis louer les progrès vers la démocratie du gouvernement ouzbek et j'ai compris que je ne pouvais plus supporter cela²⁵. »

En plus de la défense de la démocratie, il faut beaucoup d'autres choses pour combattre la propagande efficace du militantisme islamiste. Pour une large part, la colère du monde arabe contre les États-Unis, rage qui mobilise les jeunes gens pour des actes de violence et qui est exploitée par les régimes arabes pour détourner l'attention de leurs propres échecs, vise certaines politiques étrangères fondamentales de l'Amérique. À tort ou à raison, les États-Unis sont perçus comme un pays qui ignore constamment le sort douloureux du peuple palestinien et qui témoigne d'un parti pris constant en faveur d'Israël. Beaucoup ressentent également une grande colère contre le traitement américain infligé à l'Irak – non pas simplement l'invasion de 2003 décidée par Bush, mais les souffrances provoquées précédemment par des années de sanctions économiques de l'ONU. Ainsi que me l'a dit Scheuer : « Je pense réellement que cette prétendue guerre contre le terrorisme va continuer, elle sera poursuivie parce que nous ne changeons pas nos politiques. » Il est impossible dans le cadre de cet ouvrage de discuter de ces questions en profondeur, mais l'affrontement avec une insurrection islamiste plus importante exigera de reconsidérer de façon radicale nombre des positions publiques de l'Occident au Moyen-Orient et non pas simplement ses relations avec Israël.

Voici, par exemple, la façon dont des analystes du renseignement perçoivent l'effet de ces politiques. Dans une évaluation secrète de l'effet de l'invasion de l'Irak, la commission conjointe du Renseignement britannique déclarait en 2005 :

Nous jugeons que le conflit en Irak a exacerbé la menace représentée par le terrorisme international et continuera à avoir un impact à long terme. Il a renforcé la détermination des terroristes qui s'étaient déjà engagés à attaquer l'Occident et en a motivé d'autres qui n'avaient pas fait ce choix.

Le document précisait que la guerre fournissait une « motivation supplémentaire pour des attaques » contre la Grande-Bretagne, qu'elle « accroissait le potentiel d'Al-Qaïda », et « renforçait » les réseaux terroristes engagés dans une guerre sainte. Également préoccupant était le fait que l'Irak était uti-

lisé comme « terrain et base d'entraînement » pour des terroristes avant de retourner commettre des attentats en Grande-Bretagne et ailleurs²⁶.

Défendre l'alliance contre le terrorisme

Dans les jours qui suivirent le 11 septembre, le monde se tint aux côtés des États-Unis. Lorsque Tony Blair déclara que la Grande-Bretagne serait « coude à coude » avec les États-Unis, 76 % des Britanniques furent de son avis²⁷. En France, le quotidien *Le Monde* déclara en une : « Nous sommes tous Américains²⁸ ». Un sondage montra, à la suite des attentats, un accroissement de 24 % du sentiment de sympathie pour l'Amérique chez les Français, traditionnellement très critiques à l'encontre des États-Unis²⁹. Des sondages dans les pays musulmans après le 11 septembre montraient apparemment que 50 % des personnes interrogées avaient une perception favorable des États-Unis³⁰. Même le président libyen Khadafi lança un appel aux groupes d'aide humanitaire musulmans pour apporter leur aide à l'Amérique et dit : « C'est un devoir humain d'exprimer de la sympathie au peuple américain et d'être à ses côtés lors de ces événements terrifiants qui ne peuvent qu'éveiller la conscience humaine³¹. » Les présidents syrien et iranien présentèrent leurs condoléances et dénoncèrent le terrorisme³². Dans les semaines et les mois qui suivirent, dix-sept pays, de la Grande-Bretagne au Japon, fournirent des troupes et un soutien logistique pour les offensives américaines en Afghanistan en réaction au 11 septembre³³.

Cependant, beaucoup de gens dans le gouvernement américain semblaient peu intéressés par ces propositions d'aide. Peu après le 11 septembre, Paul Wolfowitz, alors secrétaire adjoint à la Défense, laissa entendre que l'Amérique était capable de se débrouiller seule. « Si nous avons besoin d'une action collective, nous la demanderons », dit-il³⁴. En mars 2004, seulement 58 % des Britanniques, 38 % des Allemands et 37 % des Français avaient une opinion favorable des États-Unis. Au Moyen-Orient, la chute du soutien était encore plus manifeste, avec

seulement 5 % des Jordaniens interrogés et 27 % des Marocains ayant une opinion favorable des États-Unis³⁵.

Les politiques de restitution et le soutien apporté à des méthodes d'interrogatoire qui auraient été légalement interdites dans nombre de pays alliés furent un facteur important qui contribua à éroder la sympathie à l'égard des États-Unis partout dans le monde. L'échange de renseignements entre la Grande-Bretagne et l'Amérique avait conduit, par exemple, à l'arrestation et à la restitution de certains sujets et résidents britanniques dans des conditions que le gouvernement du Royaume-Uni avait condamnées sans appel³⁶. Ces tactiques contribuèrent à saper la confiance dans les échanges d'informations.

La nature du terrorisme mondial est de transcender les frontières nationales. Quels que soient l'importance de la flotte américaine et le nombre de satellites en orbite au-dessus de la terre, les États-Unis ne peuvent tout simplement pas espérer mener la guerre contre le terrorisme sans le soutien cohérent de leurs alliés (pas plus que les pays européens ne peuvent espérer vaincre les menaces terroristes chez eux sans l'aide des États-Unis). L'enlèvement d'Abou Omar à Milan et sa restitution à l'Égypte, y compris son transfert par le territoire souverain de l'Allemagne sans avoir obtenu d'accord juridique, étaient un exemple du type d'opérations qui endommagea l'alliance. Il se pourrait que les gouvernements européens aient su bien plus de choses qu'ils ne l'ont dit, mais les révélations publiques de ces opérations et la réalité de l'acceptation des tortures ont contribué à affaiblir les positions de ceux qui, en Grande-Bretagne et en Europe continentale, entretenaient des liens toujours plus étroits avec les États-Unis. Ainsi que Steven Simon et Daniel Benjamin, deux anciens hauts fonctionnaires du Conseil de sécurité nationale, l'ont écrit à propos du coût des sévices à Guantanamo et à Abou Ghraïb : « Par un soutien sans réserves apporté à des régimes autocratiques, nous avons sapé notre propre campagne en faveur du processus de démocratisation. L'Amérique est devenue méconnaissable aux yeux de nombre de ses amis les plus anciens et les plus fidèles à l'étranger. » Ils ajoutent : « Nous devons nous refamiliariser avec certaines des leçons les plus dures de la guerre froide, lorsqu'il nous arriva parfois de saper nos intérêts à long terme

en faisant cause commune avec le mauvais bord parce qu'il s'affirmait haut et fort anticomuniste... Quand nous encourageons la haine à notre rencontre, nous précipitons aussi le prochain attentat³⁷. »

Cependant, si on se détourne du passé, il existe des moyens simples de rétablir la confiance et de consolider les liens avec les alliés. L'alliance occidentale doit surtout adhérer à un ensemble commun de valeurs et à des tactiques contre le terrorisme qui reflètent ces valeurs mêmes.

La fin de la sous-traitance et d'un monde extra-juridique

Si les États-Unis croient qu'une méthode d'interrogatoire est nécessaire et justifiée, alors ils doivent être prêts à employer cette méthode eux-mêmes – dans le cadre de contrôles appropriés. Le fait de s'abriter derrière la politique du secret d'alliés voyous comme l'Égypte et l'Ouzbékistan, lorsque cela est révélé au grand jour, n'est jamais une tactique qui remporte le soutien public et crée la confiance dans le mode de vie occidental.

Ainsi que nous l'avons vu, le programme de restitution n'avait pas été conçu comme la politique la mieux adaptée, mais comme une réponse à une faiblesse politique qui interdisait aux États-Unis de trouver leurs propres solutions pour s'occuper des réseaux terroristes. Mais, en confiant la collecte essentielle d'informations à un « service de liaison » (la police secrète des pays du Moyen-Orient), une grande partie des renseignements en ont été rendus inutiles.

Même chez ceux qui croient que la torture, ou du moins des interrogatoires durs, peut être efficace parfois, il y a des personnes, comme Reuel Marc Gerecht de la CIA, qui soutiennent avec conviction que cela serait mieux appliqué par les États-Unis eux-mêmes que par procuration. « Une règle cardinale du travail de renseignement est de contrôler les individus dont vous recueillez le témoignage ou que vous interrogez », dit-il. En conséquence, si les États-Unis continuaient à employer les restitutions pour sous-traiter les interrogatoires, « cela reviendrait pour [eux] à réduire volontairement le flux d'informations fiables³⁸ ».

Un ancien interrogateur militaire en Afghanistan, Chris Mackey, m'a expliqué dans les mêmes termes que le rapatriement de terroristes suspects vers leurs propres pays était une chose, mais que la ligne avait été franchie lorsque les États-Unis utilisèrent les informations obtenues ensuite dans ces pays. « C'est une espèce d'échappatoire lâche... Je crois que si un détenu est originaire de tel pays, vous pouvez le rapatrier et avoir la conscience tranquille, mais je ne pense pas que vous puissiez employer une tierce personne comme comparse pour collecter des informations. » S'il est réellement nécessaire d'appliquer un traitement sévère à un prisonnier, alors les interrogateurs américains doivent aller de l'avant – et ensuite être tenus pour responsables de leurs actes³⁹.

Après le 11 septembre, lorsque le président Bush autorisa le transfert de prisonniers dans les centres secrets de la CIA, un des objectifs principaux fut, dit-on, de les garder hors d'atteinte des agences intérieures comme le FBI. « Le sentiment était que celles-ci ne feraient que leur lire leurs droits », m'a confié un ancien officier de la CIA⁴⁰. Après le 11 septembre, les États-Unis se trouvèrent confrontés à une foule de prisonniers et ils portèrent une série de jugements précipités. Certains de ces jugements étaient erronés et peuvent être corrigés. Si le droit américain est trop rigoureux pour permettre à des terroristes suspects d'être emprisonnés sur le territoire des États-Unis, alors il faut amender les lois.

Les pays européens sont confrontés au même défi. Une des raisons pour lesquelles la CIA a adopté la politique de restitution était qu'aucun de ses alliés, pas même des pays très proches comme la Grande-Bretagne, ne pouvait trouver de base juridique appropriée pour détenir les personnes entretenant des liens manifestes avec des réseaux terroristes. Un durcissement du droit britannique a finalement permis de corriger certaines de ces difficultés. Mais d'autres mesures sont nécessaires, comme celle légalisant les enregistrements d'écoutes téléphoniques comme preuves devant les tribunaux. Plus on introduira de méthodes efficaces de traitement légal du terrorisme, et moins on sera tenté de recourir à des tactiques secrètes illégales. Les militants des droits de l'homme qui critiquent les méthodes américaines comme la restitution devraient reconnaître l'importance de trouver d'autres solutions. Les décideurs

politiques européens doivent faire face aux défis que lance le terrorisme. Au lieu de protester contre l'existence de centres de détention de la CIA en Europe, ils devraient les accueillir et même pousser à leur création. Mais, dans le même temps, ils devraient insister pour que ces centres soient reconnus publiquement, soumis à des inspections extérieures et à l'État de droit.

Une réponse à la question de la torture

Que dire alors de la torture ? De toutes les questions d'ordre pragmatique que les gens en place posent, la plus cruciale est de savoir si la torture est effectivement efficace. J'ai interrogé d'anciens officiers de l'armée qui ont pratiqué diverses formes de torture, et il est une chose sur laquelle ils s'accordent presque toujours : la torture peut marcher, mais elle est rarement utile.

Oui, la torture pousse les gens à parler. Sous la menace ou l'application de traitements cruels, la plupart des gens craquent. La torture eut des résultats pendant l'Inquisition en Espagne, quand elle fut employée par l'armée britannique lors des insurrections en Malaisie et au Kenya, par l'armée française en Algérie et par les Soviétiques au goulag. Cependant le résultat principal de ces actes, ce sont des aveux, rarement (mais certaines fois cependant) des informations valables. La méfiance est souvent bien trop grande à l'égard des témoignages obtenus sous la torture pour qu'on leur accorde de la crédibilité – et sans crédibilité, le renseignement est inutile.

La torture induit également le ralliement d'anciens prisonniers à un extrémisme encore plus virulent. Cet ouvrage a décrit une enquête portant sur un univers secret de prisons, d'avions, de salles de torture, mais ce n'est là un secret que pour le public, les simples citoyens. Pour les personnes détenues dans ces cachots, l'expérience de la prison sera la plus formatrice de leur vie. Qu'elles aient été innocentes ou coupables au moment de leur arrestation, elles seront rares à sortir de détention sans une hostilité profonde envers les États-Unis et l'Occident.

Sayid Qotb, le philosophe terroriste dont les idées ont inspiré Oussama Ben Laden et le Djihad mondial, a rédigé ses théories dans la prison de la Torah au Caire⁴¹. Ayman al-Zawahiri a également déclaré la guerre aux États-Unis après avoir vécu personnellement la torture en Égypte. S'exprimant lors de son procès en 1982, en tant que chef désigné des quelque trois cents militants arrêtés dans le cadre de l'assassinat du président Anouar al-Sadate, al-Zawahiri attaqua les tortures pratiquées dans les prisons égyptiennes :

Ils nous y donnaient des coups de pied, ils nous frappaient, ils nous fouettaient avec des câbles électriques, ils nous donnaient des électrochocs ! Des électrochocs ! Et ils utilisaient des chiens sauvages ! Des chiens sauvages ! Et ils nous suspendaient au linteau des portes, les mains liées dans le dos !

Il poursuivait :

Alors, où est la démocratie ? Où est la liberté ? Où sont les droits de l'homme ? Où est la justice ? Jamais nous n'oublierons ! Jamais nous n'oublierons⁴² !

Alors quand quelques voyous américains utilisent des pratiques semblables, attachent les prisonniers au mur, les mains liées dans le dos, ou les terrorisent avec des chiens, comment ne pas les considérer du même œil que ceux d'autres régimes oppressifs ? Ne qualifier ces méthodes que de « techniques renforcées d'interrogatoire », plutôt que de « torture », ne change pas l'effet qu'elles ont sur les victimes de tels abus, et la façon dont ces interrogateurs sont perçus. Après leur libération de Guantanamo, ou d'autres prisons dans le monde, quel nouveau Djihad cette autre génération de détenus torturés inspirera-t-elle ?

Mais, selon moi, la raison pour laquelle la torture est chose néfaste n'est pas la souffrance ou la colère qu'elle crée, ni la médiocrité des renseignements qu'elle fournit. Elle est néfaste parce qu'elle dégrade nos propres sociétés. Elle est occultée avec une hypocrisie destructrice et elle sape l'État de droit et notre propre morale.

Ce point a été remarquablement exprimé par un officier de

la CIA à la retraite, Jack Devine, ancien chef des opérations mondiales et vétéran de l'action clandestine en Amérique latine et en Afghanistan. Devine, qui s'est retiré du service en 1999 en tant que chef de station à Londres, ignorait tout des tortures approuvées par la CIA dans la guerre contre le terrorisme. Ses propos, cependant, sonnent comme une mise en garde. « La torture est un cancer, m'a-t-il dit. Elle vous ronge et vous met sur le même pied que ceux auxquels vous vous opposez. » Psychologiquement, elle fait des personnes impliquées des « morts vivants ». Ainsi qu'il me l'expliqua : « Ma préoccupation est : qu'advient-il de nos gens ?... Après l'exécution, que faites-vous du bourreau⁴³ ? »

ÉPILOGUE

SANAA, YÉMEN, 7 MAI 2006 – Près de portes de la Vieille Ville, Mohammed Bashmilah marchait, parlait et riait au milieu de la foule – se comportant comme un homme insouciant. Marchandant avec les vendeurs d'épices et bavardant avec les passants, il était enfin libre. Homme d'affaires de 33 ans, Bashmilah a un humour malicieux. Ses yeux pétillaient et clignaient alors qu'il vous parlait de son pays et des feuilles de qat que tous les jeunes gens mâchonnent. Mais quand j'ai commencé mon interview et que je lui ai demandé de me raconter l'histoire de ses trois dernières années, son état d'esprit a changé. Son visage s'est fermé, son regard s'est éteint et il a fixé le lointain – comme s'il avait plongé directement dans les profondeurs obscures d'où il venait de ressortir.

Pendant onze mois, Bashmilah avait été détenu dans une des prisons les plus secrètes de la CIA – si secrète qu'il n'avait aucune idée du pays ni même du continent où il avait été emprisonné. On l'avait envoyé là par avion, enchaîné, les yeux bandés, d'une autre geôle en Afghanistan. Ses gardiens portaient des masques. Et on le plaça dans une cellule de 3 mètres sur 4 avec deux caméras vidéo qui épiaient tous ses faits et gestes. On l'attacha au sol avec une chaîne de cent dix mail-
lons. D'après les heures de prière du soir que lui accordaient ses gardiens, les températures basses en hiver, et le nombre d'heures de vol pour atteindre cette prison secrète, il soupçon-
nait qu'il avait été détenu quelque part en Europe de l'Est – mais il n'en était pas certain.

Lorsqu'il arriva dans cette prison secrète, me raconta Bashmilah, il fut accueilli par un interrogateur qui lui dit : « Bienvenue dans ta nouvelle maison. » Il lui laissa entendre qu'il ne serait jamais plus relâché. « J'étais arrivé là sans aucune raison, sans aucune preuve, sans aucune accusation », dit-il. Son moral craqua et il commença une grève de la faim qui dura dix jours – jusqu'à ce qu'on lui fît ingérer de force de la nourriture par les narines.

Arrêté en Jordanie en août 2003, Bashmilah fut transféré en Afghanistan et détenu par les États-Unis jusqu'en mai 2005. *Pendant toute cette période il ne fut jamais présenté devant un tribunal ou accusé d'un crime précis.* Et même lorsqu'il revint au Yémen, le gouvernement yéménite déclara que les États-Unis avaient exigé qu'il fût détenu en tant que terroriste – même si aucun dossier d'accusation n'arriva jamais. Il fut finalement libéré en mars 2006. Sa mère me raconta que c'était comme si son fils était mort. « Il revint de prison comme d'une tombe. Et cependant il avait changé. C'était un homme différent¹. »

Alors que j'achève cet ouvrage, un nombre toujours plus grand de prisonniers comme Bashmilah se sont présentés pour raconter le récit de leur restitution et de leurs tortures – et davantage de preuves sont venues corroborer leurs propos. L'espace manque ici pour rendre justice à l'expérience de chacun.

Bien sûr, les terroristes étaient censés avoir été entraînés à inventer des histoires de tortures et de mauvais traitements. Un manuel dit du Djihad invitait les frères d'Al-Qaida à « insister et à prouver que des tortures leur avaient été infligées par la Sécurité d'État ». Cependant, comme nous l'avons vu, il n'y a guère eu besoin au cours de ces dernières années d'imaginer de tels récits.

En fait, beaucoup de ceux qui furent interviewés ont pris soin de ne rien exagérer. Lorsqu'il arriva tout d'abord en Afghanistan, Bashmilah raconta qu'il n'y avait pas eu de tortures physiques – rien de comparable aux tabassages qu'il avait subis lors de son arrestation en Jordanie. Comme beaucoup d'autres, ses tortures entre les mains des Américains furent psychologiques. « C'était de la torture mentale, et certaines de ses formes étaient de me garder en isolement complet... Et il y avait de la

musique vingt-quatre heures sur vingt-quatre, de sorte que vous ne pouviez pas dormir, lire, ou prier. Puis, quand on essayait de se reposer ou de dormir, les gardiens venaient jeter un regard et frapper à la porte et vous deviez vous réveiller et lever les mains pour montrer que vous étiez vivant et non pas mort. Cela suffit pour produire un état mental épouvantable. »

Comme Bashmilah, Khaled el-Masri, qui continue à se battre pour savoir pourquoi on l'a envoyé en Afghanistan, souffre de profondes séquelles psychologiques. Bien qu'il ne cesse de répéter son histoire, il s'est toujours refusé à l'exagérer. Il n'a jamais prétendu qu'il avait été torturé physiquement, même lorsqu'il rapporte les pires horreurs que ses compagnons d'internement ont subies et lorsqu'il décrit ses propres grèves de la faim. Les traces de ses souffrances émotionnelles restent vives. Je l'ai observé de la galerie réservée au public lorsque, le 22 juin 2006, il a témoigné devant le Parlement allemand et s'est effondré en revivant l'angoisse de son retour chez lui après avoir été détenu par la CIA, pour découvrir que sa femme et ses enfants étaient partis et que sa maison avait été pillée.

Plus tard, alors qu'il avait gardé son sang-froid sous les questions parfois hostiles des parlementaires allemands, je l'ai retrouvé pour le dîner. Il semblait épuisé. Sa chevelure avait grisonné, les efforts pour obtenir justice l'usaient, alors même que d'autres preuves apparaissaient encore et remettaient en question la thèse du gouvernement allemand qui prétendait n'avoir pas été impliqué dans sa restitution. Plus tôt ce même mois, le service de renseignements allemand (BND) avait révélé que l'un de ses officiers avait reconnu avoir entendu parler de l'enlèvement d'el-Masri alors qu'il voyageait en Macédoine, mais le BND avait déclaré que cet agent n'avait pas informé ses supérieurs².

Tout en défendant sa position sur les restitutions, le gouvernement américain promit de rendre justice et d'accorder des réparations aux victimes de tortures. S'exprimant à Genève devant la Commission des Nations unies contre la torture le 5 mai 2006, John Bellinger, conseiller juridique du Département d'État, annonça que le Congrès américain avait voté des lois assurant « des sanctions fédérales sévères, civiles et pénales, contre ceux qui s'engageaient dans des actes de torture en dehors du territoire des États-Unis ». Il y avait également une

législation « qui permet[tait] aux citoyens et aux non-citoyens des États-Unis victimes de tortures de porter plainte en réparation contre les fonctionnaires de gouvernements étrangers devant des cours fédérales américaines³ ».

Cependant, comme devaient le découvrir les détenus qui tentèrent de présenter leur cas devant un tribunal, cette promesse de remédiation juridique était creuse. De temps à autre, des membres du gouvernement Bush rappelaient aux tribunaux que les affaires comme celles de la restitution ne relevaient pas d'une instruction judiciaire – il y avait trop de secrets d'État en jeu.

Tout comme le procès de Maher Arar contre le gouvernement américain pour l'avoir envoyé en Syrie fut rejeté pour des raisons de « secrets d'État » car « la nécessité de garder le secret ne [pouvait] guère être mise en doute », le procès de Khaled el-Masri contre la CIA fut également rejeté par un juge fédéral le 18 mai parce que « tout aveu ou déni de ces allégations par les prévenus dans cette affaire révélerait les moyens et les méthodes employés dans ce programme clandestin et une telle révélation ferait courir un risque grave d'atteinte à la sécurité nationale ».

La jurisprudence américaine sur la torture – décrite par Belinger à Genève – était en principe puissante. Ainsi que l'avait écrit à Guantanamo un agent spécial du FBI resté anonyme, un plan de restitution d'un prisonnier à un pays où il subirait des tortures pouvait être considéré comme une complicité de crime. « Toute personne qui prend une quelconque mesure pour favoriser l'application d'un tel plan incriminerait toutes les personnes impliquées dans l'élaboration de ce plan », avait-il dit. Cependant, à l'époque où j'écris, le ministre américain de la Justice n'a montré aucune envie d'enquêter sur ces crimes potentiels ni subi vraiment de pressions politiques pour le faire.

« Tout ce processus des restitutions a été conduit sous la guillotine. On attendait simplement la chute du couperet », m'avait confié Michael Scheuer⁴. Cependant, personne à Washington ne voulait lâcher le couperet. En Europe, par contre, les choses étaient différentes. La révélation du système des restitutions a continué à s'accélérer. En juillet 2006, les procureurs milanais ont enfin découvert ce qu'ils croyaient être le chaînon manquant dans leur enquête – une piste désignant

l'implication illégale du Renseignement militaire italien (SISMI) dans l'enlèvement d'Abou Omar.

Repérant d'autres téléphones portables qui avaient été utilisés sur la scène de l'enlèvement d'Abou Omar en février 2003, Armando Spataro arriva jusqu'à un officier des carabinieri, Luciano Pironi. Selon les minutes du tribunal, Pironi a reconnu avoir été impliqué dans l'affaire. « J'étais convaincu de participer à une opération des Renseignements », a-t-il dit. Il avait été recruté par le chef de la station de la CIA, Bob Lady, pour aider à arrêter Abou Omar. Mais il avait également vérifié, déclara-t-il, auprès du SISMI que l'opération de la CIA avait l'accord des Italiens. La piste conduisit de là à deux officiers supérieurs du SISMI – le chef à l'époque de toutes les opérations en Italie du Nord, Marco Mancini, et son patron à Rome, Gustavo Pignero. Les deux hommes furent arrêtés au cours d'une opération coordonnée le 5 juillet. L'ancien chef présumé de la CIA à Rome, Jeffrey Castelli, fut également ajouté publiquement à la liste des personnes accusées d'implication dans l'enlèvement⁵.

Alors que ce livre allait partir sous presse, les personnes soupçonnées d'implication dans la restitution de Milan devaient encore être jugées par un tribunal, mais la piste menait les enquêteurs de plus en plus haut.

Quant à l'avion fantôme, le Gulfstream impliqué dans de si nombreuses opérations de restitution, il commença une nouvelle vie. Au début de l'année 2006, la CIA le vendit et le transféra, sous une immatriculation nouvelle, à un groupe de riches promoteurs immobiliers. Après quatre années de déplacements étranges à travers le monde, pour un total de 1 117 atterrissages enregistrés, il serait dorénavant employé pour l'usage qui était le sien à l'origine : le transport de personnalités de marque dans des conditions de grand luxe⁶.

Il y a quelque temps, je me trouvais dans un bar avec un ancien officier de la CIA qui avait souvent voyagé à l'arrière des avions d'affaires de l'Agence. Il me décrivit une restitution vers un pays que je ne peux citer : « Nous avions capturé un groupe de terroristes, me dit-il, équipés de tout le matériel nécessaire pour causer un grand nombre de pertes humaines. Et alors je me suis trouvé confronté à un dilemme. Si je les

livrais aux autorités locales, je savais par expérience qu'ils seraient libérés en quelques semaines. Aussi la solution que j'ai choisie avec une approbation d'en haut fut de les restituer à un autre pays, un endroit où ils ne seraient certainement pas relâchés. »

Puis il inversa les rôles : « Que feriez-vous, vous, en de telles circonstances ? Relâcheriez-vous les terroristes pour qu'ils commettent leur crime ? »

En toute franchise, je comprends son dilemme – même s'il se peut que sa décision ait entraîné des mauvais traitements pour ces prisonniers. Ce qui n'allait pas dans ce cas, ce n'était pas tant les actes de cet officier, qui a servi son pays avec honneur. Ce qui n'allait pas, c'était le système dans lequel il travaillait, dans lequel son propre pays et ses chefs politiques n'avaient pas voulu trouver d'endroit où ces hommes pourraient être légalement jugés pour leur conspiration et n'avaient pas dressé de garde-fous réalistes pour veiller à ce que, une fois restitués, les détenus fussent protégés de la torture.

Dans les années qui ont suivi le 11 septembre, le gouvernement avait essayé de créer un système en dehors de l'État de droit, et cependant une telle décision était complètement contraire aux principes fondateurs mêmes des États-Unis.

Le 29 juin 2006, la Cour suprême déclara que, même en temps de guerre, un président n'échappait pas à la loi. Se prononçant sur les charges à l'encontre d'un détenu de Guantanamo, Salim Ahmed Hamdan, l'ancien chauffeur de Ben Laden, devant une commission militaire, les juges déclarèrent, par cinq voix contre trois, tout le système illégal – suspendant par là même le procès à venir de Binyam Mohamed. Ils conclurent : « Même en supposant que Hamdan soit un individu dangereux qui causerait d'importants torts ou la mort de civils innocents s'il en avait l'opportunité, l'exécutif doit se plier à l'État de droit existant et entreprendre de le juger et de le soumettre à un châtiment criminel. »

Chose très importante, dans un verdict de portée considérable, les juges décidèrent finalement que les conventions de Genève s'appliquaient bien à la guerre contre Al-Qaïda, rejetant ainsi la plus importante hypothèse juridique émise par le président Bush peu après le 11 septembre. Bien qu'il fût possible de ne pas considérer les disciples d'Al-Qaïda comme des

prisonniers de guerre, la Cour dit clairement que les conventions de Genève assuraient une protection étendue fondamentale dans un article 3 identique, commun aux quatre conventions, qui exigeait un traitement humain de tous les prisonniers sans distinction. Cet article les protégeait contre « des traitements cruels ou la torture », et interdisait des condamnations sans décision d'un « tribunal régulièrement constitué, assorti des garanties judiciaires reconnues comme indispensables par les peuples civilisés⁷ ».

Le 6 septembre 2006, le président Bush répondit à la Cour suprême et déclara que, dorénavant, tous les prisonniers seraient protégés par les conventions de Genève et que tous passeraient devant un tribunal. Il reconnut enfin que la CIA disposait de prisons secrètes. Les dernières personnes détenues dans ces prisons, quatorze au total, avaient été transférées à Guantanamo Bay. Mais le président répéta son incantation sur la torture : « Les États-Unis ne torturent pas. C'est contre nos lois et contre nos valeurs. Je ne l'ai pas autorisé et je ne l'autoriserai pas. »

Ainsi que Martin Lederman, professeur de droit à Georgetown, l'a souligné, les concessions supposées de Bush étaient « une affaire type Dr Jekyll et Mr Hyde ». Bush proposa en fait au Congrès un système double. Le Pentagone respecterait les nouvelles règles restrictives, mais la CIA pourrait poursuivre ce que le président qualifiait d'« ensemble alternatif de procédures » – des méthodes qui, selon les fonctionnaires, incluaient le simulacre de noyade, la privation de sommeil et l'abrutissement par le bruit. Bush proposa également à la CIA une série de cartes du genre : « Ne passez pas par la case "Prison". » Toutes les pratiques de l'Agence depuis le 11 septembre devaient être déclarées parfaitement légales et tous ses agents exemptés de poursuites judiciaires. Bush dressa également une liste de renseignements obtenus grâce aux procédures agressives de la CIA – mais ne fournit aucune preuve indiquant que des renseignements de même qualité auraient pu être collectés au moyen d'interrogatoires normaux.

Au nombre des contre-vérités les plus graves de la Maison-Blanche, il y avait l'affirmation selon laquelle il n'y avait dorénavant « plus de terroristes dans le programme de la CIA ». Cela signifiait que les prisons de la CIA étaient vides et que,

mis à part les détenus de Guantanamo, les États-Unis n'étaient plus responsables de personne. Cependant, ainsi que je l'ai évoqué, le nombre des terroristes présumés arrêtés depuis le 11 septembre se comptait en milliers. *Et Guantanamo et les « sites noirs » de la CIA ne représentaient qu'une petite partie seulement d'un réseau mondial de prisons.* Les restitutions avaient délocalisé les interrogatoires et la détention en envoyant des centaines de gens entre les mains de geôliers étrangers, et cela en pleine connaissance de l'existence de la torture. En outre, Bush ne présenta ni excuses ni offres de dédommagement pour les innocents pris dans le système.

Il y a soixante ans, les puissances alliées constituèrent le Tribunal de Nuremberg pour juger les crimes nazis les plus odieux. Et elles le firent tout en accordant des droits aux prisonniers, comme celui d'entendre les témoignages à charge, qui excédaient de loin ceux reconnus aujourd'hui aux personnes soupçonnées de terrorisme. Les crimes d'Al-Qaïda sont immenses, mais ils ne sont rien comparés à ceux de Hitler et de ses séides.

Les risques de piéger des innocents dans un système de restitution dirigé sans contrôle légal ou sans procès criminels apparurent également dans le cas du Canadien Maher Arar. Peu après l'annonce faite par Bush, le rapport final de l'enquête officielle canadienne sur le récit fait par Arar de sa restitution à la Syrie fut rendu public. Le juge Dennis O'Connor déclara, malgré des semaines d'audiences souvent tenues à huis clos, qu'il n'avait retenu aucune charge contre Arar. « Je suis en mesure de dire de façon catégorique qu'aucune preuve n'indique qu'Arar ait commis le moindre délit et que ses activités constituaient une menace pour la sécurité du Canada. » Le rapport d'O'Connor confirmait les soupçons selon lesquels des officiels canadiens avaient inscrit Arar sur une liste de gens à surveiller et communiqué des renseignements inexacts aux États-Unis, indiquant de manière erronée que c'était un terroriste présumé lié à Al-Qaïda. Mais, démontrait l'enquête, la décision d'envoyer Arar en Syrie et de partager des informations le concernant avec les Syriens, informations qui devaient le conduire à la torture, avait entièrement incombé aux États-Unis.

Le 17 octobre 2006, après adoption par le Congrès, le prési-

dent Bush parapha ses nouvelles propositions de loi, le *Military Commissions Act*, loi dite des « Commissions militaires » qui n'accorde aucune mesure de réparation aux personnes détenues et torturées après le 11 septembre et reconnues par la suite innocentes, ni ne limite les restitutions de la CIA ou la « disparition » d'autres suspects clés dans le monde. Cette loi ampute le principe vieux de plusieurs siècles de l'*Habeas corpus*, et prive dorénavant les personnes détenues par les États-Unis dans le monde de contester leur détention devant un tribunal américain. Elle définit les principes permettant d'instaurer des procès militaires pour les « ennemis combattants », mais n'impose aucune obligation de faire comparaître les prisonniers devant ce type de justice, condamnant ainsi les autres à une détention indéfinie. La loi déclare également que seul le président doit décider de l'application éventuelle des conventions de Genève. Les prisonniers ne peuvent se réclamer de ces conventions devant une cour quelle qu'elle soit.

Alors même que j'écris ces lignes, les États-Unis s'engagent dans ce qui risque d'être un long débat sur la façon de conduire la guerre contre le terrorisme. Un nouveau Congrès vient d'être élu, et la Chambre des représentants et le Sénat sont à présent contrôlés par les adversaires démocrates du président Bush. Des promesses ont été faites d'enquêtes officielles par des commissions du Congrès sur les restitutions et les prisons secrètes de la CIA. Il se pourrait même que des clauses clés du *Military Commissions Act* soient annulées. Cependant le débat est loin d'être clos. Beaucoup de membres du Congrès continuent à partager le désir de Bush de trouver une solution politique pour « contourner » la Cour suprême et les conventions de Genève. Ils recherchent des moyens de maintenir Guantanamo ouvert et de conserver toute liberté d'interroger, de transporter et d'incarcérer les terroristes présumés. Beaucoup s'efforcent encore de dépouiller les prisonniers de leur droit de contester leur détention devant des tribunaux américains – et soutiennent que la menace d'une détention illimitée est un instrument précieux d'interrogatoire. Mais ces politiciens se trompent d'objet. Le programme de restitutions extraordinaires de l'Amérique et les traitements sévères qu'elle réserve aux prisonniers n'ont pas été, d'un point de vue stratégique, des armes *contre* le terrorisme. Chaque fois que le

Congrès ou le président ont approuvé une nouvelle mesure répressive, Oussama Ben Laden n'a pu que se réjouir. En fin de compte, ce sont là des tactiques qui *encouragent* le terrorisme et contribuent à perdre la guerre. Mépriser les droits de l'homme contribue à recruter de nouveaux terroristes, justifie le terrorisme et détruit ce dont nous pouvons nous glorifier – le fait que nous défendions quelque chose de meilleur : la liberté, la tolérance et des lois qui protègent tout individu quel qu'il soit.

Stephen Grey
Londres, décembre 2006

NOTE DE L'ÉDITEUR

Puisqu'il n'existe pas de règle de translittération de l'arabe vers le français, ont été retenues pour l'écriture des noms arabes trois catégories, auxquelles ont été appliqués trois types de transcription distincts :

- *pour les ressortissants occidentaux*, les noms originaux, tels qu'ils apparaissent sur leur passeport, sont conservés (Abdullah Almalki, Khaled el-Masri...);

- *pour les ressortissants de pays arabophones*, les noms sont rendus en transcription française. Les principes directeurs sont ceux de la simplification, de l'omission des lettres non occidentales, et, dans la transcription, de la prononciation lors de la lecture française la plus proche de l'arabe ;

- *les noms qui apparaissent régulièrement dans la presse francophone* sont rendus dans la façon la plus répandue (Abou Ghraïb, Ben Laden, Nadjaf, Abou Moussab al-Zarqaoui...).

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BND	Service de renseignements allemand
CCR	Center for Constitutional Rights – Centre pour les Droits constitutionnels
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CSG	Counterterrorism Security Group – Groupe de Sécurité antiterroriste
CTC	Counterterrorist Center (CIA) – Centre contre-terroriste de la CIA
DCPP	Direction centrale de la police préventive en Italie
DIGOS	Divisione Investigazioni Generali e Operazioni Speciali – Service d'enquête et d'opérations spéciales italien
DoD	Department of Defense – département de la Défense (ministère de la Défense)
EGIS	Egyptian General Intelligence Service – Service du renseignement général égyptien
FCO	Foreign and Commonwealth Office – ministère des Affaires étrangères britannique
MI6 ou SIS	British Secret Intelligence Service – Service secret de renseignement britannique
NSC	National Security Council – Conseil de la sécurité nationale
OBL	Osama bin Laden Unit – unité Oussama Ben Laden
OGA	Other Government Agencies – autres agences gouvernementales (euphémisme pour la CIA)
SIS	British Secret Intelligence Service (voir MI6) – Service secret de renseignement britannique

SISMI	Service du renseignement militaire italien
SSCI	Senate Select Committee on Intelligence – Comité d'enquête du Sénat sur le renseignement
WITS	Worldwide Incidents Tracking System – Système de suivi des incidents dans le monde

Appendice A

CHRONOLOGIE DES RESTITUTIONS – AVANT ET APRÈS LE 11 SEPTEMBRE

Liste sélective des restitutions vers les États-Unis et des « restitutions extraordinaires », les transferts impliquant des agents américains vers des juridictions étrangères ou militaires en dehors du contrôle effectif des tribunaux civils américains. Vingt vols de restitution ont été pour l'instant associés à des carnets de vol de la CIA.

DATE	NOM	RESTITUTION
1987		
17 septembre	Fawaz Yunis	de Chypre aux États-Unis
<i>Accusé du détournement en 1985 d'un avion des Royal Jordanian Airlines¹.</i>		
1993		
15 juillet	Omar Mohammed Ali Rezaq	du Nigéria aux États-Unis
<i>Accusé du détournement en 1985 d'un avion d'EgyptAir².</i>		
1995		
12 avril	Abdul Hakim Murad	des Philippines aux États-Unis
<i>Accusé d'avoir fomenté le détournement d'un avion de ligne américain³.</i>		
22 septembre	Abou Talal al-Qassimi	de Croatie en Égypte

Également connu sous le nom de Talat Fouad Qassim ; Égyptien accusé d'implication dans l'assassinat du président Anouar al-Sadate ⁴.

12 décembre	Wali Khan Amin Shah	de Malaisie aux États-Unis
-------------	---------------------	----------------------------

Accusé d'avoir fomenté le détournement d'un avion de ligne américain ⁵.

1996

21 septembre	Tsutomu Shiroasaki	du Népal aux États-Unis
--------------	--------------------	-------------------------

Accusé d'un attentat en 1986 contre l'ambassade américaine à Djakarta ⁶.

1997

Juin	Mir Aimal Kansi	du Pakistan aux États-Unis
------	-----------------	----------------------------

Accusé d'une fusillade en 1983 au quartier général de la CIA ⁷.

1998

3 juin	Mohammed Rachid	d'Égypte aux États-Unis
--------	-----------------	-------------------------

Accusé d'attentat à la bombe en août 1982 contre un avion de la Pan Am ⁸.

Juillet	Ahmed al-Naggar Mohamed Hassan Tita	d'Albanie en Égypte
---------	---	---------------------

Août	Shawki Salama Attiya	d'Albanie en Égypte
	Ahmed Ismail Osman Saleh	
	Essam Abdel Tawwab Abdel Halim	

Égyptiens tous soupçonnés de complot contre des cibles américaines ; quatre furent arrêtés à Tirana et un cinquième à Sofia. Ils furent transférés par la CIA en Égypte ⁹.

20 août	Mohammed Sadik Odeh	du Kenya aux États-Unis
---------	------------------------	-------------------------

26 août	Mohammed Rachid Daoud al-Owhali	du Kenya aux États-Unis
---------	------------------------------------	-------------------------

Odeh et al-Owhali furent tous deux accusés de l'attentat à la bombe d'août 1998 contre l'ambassade américaine à Nairobi ¹⁰.

Automne	Ihab Mohammed Saqr Ahmed Salama Mabrouk Essam Mohammed Hafez Marzouq	d'Azerbaïdjan en Égypte
---------	---	----------------------------

Les trois hommes s'étaient déplacés pour participer au conflit du Haut-Karabakh en Arménie ; ils passèrent en procès dans la même affaire des « restitués d'Albanie » que ceux renvoyés au Caire en juillet et août 1998 décrits plus haut ¹¹.

1999

Mars-avril	Mohammed al- Zawahiri	des Émirats arabes unis en Égypte
------------	--------------------------	--------------------------------------

Frère d'Ayman al-Zawahiri et chef présumé du bras armé du Djihad islamique égyptien. Il est en prison depuis sa restitution à l'Égypte ¹².

7 octobre	Khalfan Khamis Mohammed	d'Afrique du Sud aux États-Unis
-----------	----------------------------	------------------------------------

Tanzanien accusé d'implication dans l'attentat à la bombe d'août 1998 contre l'ambassade américaine à Dar es-Salaam, en Tanzanie ¹³.

10 octobre	Hani al-Sayegh	des États-Unis en Arabie saoudite
------------	----------------	--------------------------------------

Saoudien soupçonné de participation à l'attentat de 1996 contre la base de Khobar Towers. Il fut déporté du Canada aux États-Unis puis en Arabie saoudite après l'échec d'une bataille juridique pour empêcher son transfert ¹⁴.

Novembre- décembre	Hussein al-Zawahiri	de Malaisie en Égypte
-----------------------	---------------------	-----------------------

Frère d'Ayman al-Zawahiri et ingénieur arrêté en Malaisie et transféré par jet privé au Caire. Relâché en 2000 ¹⁵.

2001

11 septembre	Rifa Ahmed Taha	de Syrie en Égypte
--------------	-----------------	--------------------

Chef de la Jamaa Islamiyya qui rejeta le cessez-le-feu de 1997 et signa la fatwah d'Oussama Ben Laden en 1998 ; traqué jusqu'à Damas par les Américains, les Italiens et les Égyptiens ; arrêté à la fin du printemps, la date finale de son transfert en Égypte se situe selon les sources peu après ou peu avant le 11 septembre. Également connu sous le nom d'« Abou Yasser ¹⁶ ».

28 septembre Zayd Hassan Abd al- du Pakistan aux États-
 Latif Massoud al- Unis
 Safarini

Accusé du détournement du vol 73 de la Pan Am à Karachi en 1986 ¹⁷.

Fin septembre Jamal Mohamed du Pakistan en Jordanie
 Alawi Ma'ri

Yéménite, il fut arrêté le 23 septembre à Karachi et livré à des officiers américains qui le transportèrent par avion en Jordanie. Accusé de travailler pour Al-Wafa, une association caritative islamique à Kandahar. Détenu pendant quatre mois en Jordanie, avant d'être transféré à Guantanamo ¹⁸.

23 octobre Jamil Qassim du Pakistan en Jordanie
 Said Mohammad

Carnet de vol N379P. Étudiant yéménite en microbiologie, Mohammad était recherché dans le cadre de l'attaque contre le USS Cole ; transféré de Karachi en Jordanie par les Américains ¹⁹.

29 octobre Mamdouh Habib du Pakistan en Égypte
Australien, il fut capturé au Pakistan, envoyé en Afghanistan, puis en Égypte pour six mois, enfin transféré en Afghanistan ²⁰. Voir également 9 avril 2002.

28 novembre Mohamedou Ould de Mauritanie en
 Slahi Jordanie

Arrêté dans son pays de résidence, la Mauritanie, Slahi fut transféré sous garde américaine en Jordanie. Il fut accusé dans le Rapport de la Commission sur le 11 septembre d'être un lien entre Ben Laden et la cellule de Hambourg qui avait commis les attentats ²¹. Voir également 19 juillet 2002.

Novembre- Prisonniers multiples du Pakistan en
 décembre Afghanistan

Transfert d'un grand nombre de prisonniers de la prison de Kohat, au Pakistan, par autobus, jusqu'à un centre de détention américain à Kandahar, en Afghanistan.

10 décembre Abdoullah Eidah du Pakistan ou des
 al-Matrafi Émirats arabes unis en
 Afghanistan

Directeur saoudien de l'organisation caritative Al-Wafa à Kaboul, al-Matrafi fut aperçu pour la dernière fois montant à bord d'un avion qui se rendait de Lahore à Dubaï. Il fut transféré plus tard à Guantanamo ²².

18 décembre Mohammed al-Zery de Suède en Égypte
Ahmed Agiza

*Carnet de vol N379P. Deux demandeurs d'asile égyptiens. Extradés de Suède vers l'Égypte, ils affirmèrent plus tard avoir été torturés à leur arrivée*²³.

27 décembre Mohammed Haydar du Maroc en Syrie
Zammar

*Allemand d'origine syrienne et membre présumé de la cellule de Hambourg. Arrêté au Maroc vers le 8 décembre ; interrogé par des officiers américains puis transféré par avion en Syrie et détenu au centre d'interrogatoire surnommé la « Palestine Branch » à Damas*²⁴.

2002

Janvier Walid al-Qadasi d'Iran en Afghanistan
*Yéménite. Arrêté à la fin de l'année 2001 et détenu quatre mois en Iran. Transféré de l'autre côté de la frontière et détenu à la Prison sombre de Kaboul, avant d'être transféré à Guantanamo. En 2004, il fut envoyé en Yémen. Relâché en février 2006*²⁵.

Janvier Shaker Aamer du Pakistan en
Afghanistan
*Ancien résident britannique et citoyen saoudien, aussi connu sous le nom de Shakir Abdurahim Mohamed Ami, il fut capturé au Pakistan en janvier 2002 et affirme avoir été vendu aux forces américaines et détenu à la Prison sombre à Kaboul*²⁶.

3 janvier Mullah Abdoul du Pakistan en
Salam Zaïf Afghanistan et sur l'USS
Bataan

*Ancien ambassadeur des Talibans ; livré aux agents américains par le Pakistan ; il fut interrogé à bord de l'USS Bataan en mer d'Oman avant d'être transféré par avion à Guantanamo. Relâché en septembre 2005*²⁷.

4 janvier Ibn al-Cheikh al-Libi du Pakistan en
Afghanistan
d'Afghanistan en
Égypte
d'Égypte en Afghanistan

*Libyen. Considéré comme une figure clé d'Al-Qaida et formateur dans des camps d'entraînement militaire, il a été arrêté par les Pakistanais alors qu'il traversait la frontière en provenance d'Afghanistan. Il a été envoyé en Égypte pour interrogatoire, renvoyé en Afghanistan puis transféré dans un lieu secret de la CIA*²⁸.

11 janvier Premiers détenus à d'Afghanistan à Cuba
arriver à
Guantanamo

Au total plus de 750 prisonniers seront transférés à Cuba par les militaires américains – tous sans procédures légales et sans statut de prisonniers de guerre. La majorité d'entre eux avaient été arrêtés à l'origine en dehors des zones de combat afghanes ²⁹.

Muhammad Saad d'Indonésie en Égypte
Iqbal Madni

Carnet de vol N379P. Égypto-Pakistanaï arrêé à Djakarta, après son arrivée du Pakistan, à la mi-novembre 2001. Puis embarqué à bord d'un jet Gulfstream immatriculé aux États-Unis et transporté en Égypte. Voir également 16 avril 2002. Envoyé par la suite à Guantanamo ³⁰.

19 janvier Boumediène Lakhbar de Bosnie à Cuba
Saber Lahmar
Mustafa Ait Idir
Boudella Haj
Bensayah Belkacem
Mohammed Nechle

Cinq Algériens et un Yéménite (Belkacem) envoyés par avion de Bosnie à Guantanamo malgré une décision de libération de la Cour suprême bosniaque. En mai 2006, ils étaient encore à Guantanamo ³¹.

Février Abdouh Ali Shaqawi du Pakistan en Jordanie
Yéménite ; peut-être le suspect identifié dans les articles de presse à l'époque de son arrestation à Karachi en février 2002 sous le nom d'Abdul Rahim al-Shaqawi ou « Riyad le facilitateur », financier terroriste présumé³². Voir également 7 janvier 2004.

Moazzam Begg du Pakistan en
Afghanistan

Sujet britannique. Arrêé à Islamabad et transféré dans le coffre d'une voiture. Détenu par les Américains à Bagram jusqu'en février 2003, lorsqu'il fut envoyé à Guantanamo ⁷⁷⁸. Libéré en janvier 2005.

Richard Belmar du Pakistan en
Afghanistan

Sujet britannique. Arrêé à Karachi puis envoyé à Guantanamo ³³. Libéré en janvier 2005.

Mars Jabarah Mohamed d'Oman aux États-Unis
 Mansour

Citoyen canadien d'origine koweïtienne, présumé avoir été impliqué dans une tentative d'attentat à la bombe contre les ambassades américaine et israélienne à Singapour. Il fut arrêté à Oman et livré aux agents américains. Selon des fonctionnaires américains, il aurait accepté d'être transféré aux États-Unis et aurait fourni des déclarations détaillées au FBI ³⁴.

1^{er} mars Wesam Abdul d'Iran en Afghanistan
 Rahman

Jordanien, il fut arrêté en Iran, transféré en Afghanistan, et il dit avoir été détenu dans un centre de la CIA à Kaboul pendant quatorze mois, transféré à la base aérienne de Bagram et de là à Guantanamo ³⁵. Libéré en mars 2004.

19 mars « Issa » (alias de Somalie au Kenya
 Suleiman Abdalla
 Salim Hemed)

Yéménite, il fut arrêté par des agents américains dans un hôpital de Mogadiscio ; interrogé sur des liens avec les attentats à la bombe de 1998 et transféré par avion au Kenya ³⁶.

28 mars Abou Zoubaida du Pakistan sous
 contrôle de la CIA

Carnet de vol N379P vers Dubaï, restitué via Anchorage. Palestinien, chef présumé d'Al-Qaida, il fut arrêté avec vingt Arabes à l'issue de raids organisés par les autorités pakistanaïses et le FBI les 28 et 29 mars à Faisalabad, Multân et Lahore ³⁷.

Avril Omar Deghayes du Pakistan en
 Afghanistan

Résident britannique ; citoyen libyen. Il fut transféré à Guantanamo en septembre 2004. Il aurait été interrogé à Guantanamo par des fonctionnaires libyens (carnet de vol N379P) et menacé d'être envoyé en Libye ³⁸.

9-16 avril Mamdouh Habib d'Égypte en
 Mohammed Saad Afghanistan
 Iqbal Madni

Ces deux hommes ont été transférés plus tard à Guantanamo. Habib fut relâché en janvier 2005 et regagna l'Australie ³⁹.

20 avril Martin Mubanga de Zambie à
 Guantanamo

Carnet de vol N379P. Citoyen britannique et zambien. Capturé en Zambie, il fut interrogé par des fonctionnaires américains et britanniques et transféré par avion à Guantanamo ⁴⁰. Libéré en janvier 2005.

Mai Barah Abdoul Latif du Pakistan en Syrie
Bahaa Mustafa Jaghel

Étudiants syriens au Pakistan, ils furent tous deux arrêtés, interrogés par des agents américains et livrés à des fonctionnaires syriens au Pakistan avant d'être renvoyés par avion au centre d'interrogatoire dit « Palestine Branch » de Damas ⁴¹.

14 mai Abdel Halim Dalak du Pakistan en Syrie
Omar Ghramesh
Un adolescent non
nommé

Transférés dans un avion américain, vraisemblablement N379P, via la Jordanie ; Dalak, étudiant, fut arrêté en novembre 2001 ; Ghramesh et l'adolescent furent arrêtés avec Abou Zoubaida ⁴².

24 mai Abou al-Kacem du Pakistan au Maroc
Britel

Carnet de vol N379P. Citoyen italien et marocain, il fut capturé au Pakistan et transféré à Rabat dans un jet d'affaires ⁴³.

6 juin Omar al-Farouk d'Indonésie en
Afghanistan

Carnet de vol N379P. Arrêté à Java-Ouest et conduit par des officiers de la CIA en Afghanistan. S'est échappé de Bagram le 11 juillet 2005 avec trois autres détenus ⁴⁴.

17 juillet Yasser Tinawi de Somalie en Éthiopie
Omar bin Hassan

Citoyen syrien et citoyen palestinien. Arrêtés et transférés par avion en Éthiopie par des agents américains qui interrogèrent Tinawi pendant cent jours. Celui-ci fut ensuite transféré par avion au Caire et de là en Syrie. Voir 26 et 29 octobre 2002. Hassan fut libéré après interrogatoire à la frontière somalienne ⁴⁵.

19 juillet Mohamedou Ould de Jordanie en
Slahi Afghanistan

Carnet de vol N379P. Transféré à Guantanamo le 4 août 2002 ⁴⁶.

21 juillet Binyam Mohamed du Pakistan au Maroc
Inconnu
Inconnu

Carnet de vol N379P. Éthiopien accusé d'avoir des liens avec Al-Qaida et complice présumé de José Padilla, l'homme de la bombe dite sale. Il se souvenait de la présence de deux autres personnes sur son vol ⁴⁷. Voir également 22 janvier 2004.

Août Mohammed al-Darbi du Yémen sous contrôle
de la CIA

Prétendument membre important d'Al-Qaida, il fut arrêté au Yémen puis interrogé alors qu'il était détenu par les Américains ⁴⁸.

Septembre Hassan bin Attash du Pakistan en Jordanie
Âgé de 17 ans lors de son arrestation, bin Attash passa quatre jours dans un centre de détention dirigé par les Américains en Afghanistan avant d'être transféré par avion en Jordanie, où, déclara-t-il, il fut détenu seize mois, tabassé et suspendu tête en bas. Frère de Walid bin Attash ⁴⁹. Voir également 7 janvier 2004.

11 septembre Ramzi Binalshibh du Pakistan sous
contrôle de la CIA

Carnet de vol N379P pour Diego Garcia le 13 septembre. Organisateur présumé des attentats du 11 septembre, il fut arrêté au Pakistan et transféré pour interrogatoire par la CIA ⁵⁰.

Fin septembre Abdulsalam al-Hela d'Égypte en
Azerbaïdjan

Carnet de vol N379P d'Égypte en Azerbaïdjan. Homme d'affaires yéménite et agent de renseignement présumé, il fut arrêté au Caire au cours d'un voyage d'affaires. On annonça à sa famille qu'il avait été envoyé en Azerbaïdjan bien que d'autres rapports suggèrent qu'il se peut qu'il ait été transféré directement en Afghanistan. Voir également juin 2003 et 20 septembre 2004 ⁵¹.

8 octobre Maher Arar des États-Unis en Syrie

Carnet de vol N828MG. Citoyen canadien, arrêté lors d'un changement d'avion à l'aéroport JFK, à New York, et envoyé ensuite en Syrie où il fut gardé un an ⁵². Relâché et renvoyé au Canada en octobre 2003.

26 octobre Yasser Tinawi d'Éthiopie en Égypte

29 octobre d'Égypte en Syrie

Détenu à la prison Sednaya pendant deux ans et quatre mois. Il fut relâché en février 2005 ⁵³.

8 novembre Abd al-Rahim al- des Émirats arabes unis
Nashiri sous contrôle de la CIA

Probablement conduit tout d'abord en Jordanie, il fut capturé après un voyage du Yémen à Dubaï. Commandant présumé d'Al-Qaida dans la région du Golfe ⁵⁴.

8 décembre Bisher al-Rawi de Gambie en
Afghanistan

Jamil al-Banna

Carnet de vol N379P. Tous deux résidents britanniques de nationalité irakienne et jordanienne, ils furent arrêtés le 8 novembre en Gambie. Transférés plus tard à Guantanamo ⁵⁵.

2003 Abdoullah al de Thaïlande en Libye
Sadek (alias al-
Amir)

Citoyen libyen. Capturé par la police thaïlandaise qui le livra à des agents américains.

Abou Monzer al- de Hong Kong en
Saidi Libye

Citoyen libyen. Détenu à Hong Kong et livré à des agents américains. Ils l'interrogèrent et le livrèrent ensuite aux autorités libyennes qui le renvoyèrent en Libye ⁵⁶.

17 février Abou Omar d'Italie en Allemagne et
en Égypte

Carnets de vol N85VM et du « Spar-92 » de l'US Air Force. Réfugié égyptien, Abou Omar (Osama Mustafa Hassan Nasr) fut capturé à Milan, conduit à la base aérienne d'Aviano, puis par les airs à Ramstein, en Allemagne, et ensuite au Caire ⁵⁷.

1^{er} mars Khaled Cheikh du Pakistan sous
Mohammed contrôle de la CIA

Cerveau selon ses propres aveux des attentats du 11 septembre, il fut arrêté à Rawalpindi, au Pakistan. Livré aux interrogateurs américains et transféré dans un centre secret de la CIA ⁵⁸.

Mustafa al- du Pakistan sous
Hawsawi contrôle de la CIA

Financier présumé d'Al-Qaida, arrêté en même temps que Khaled Cheikh Mohammed au Pakistan ⁵⁹.

15 mars Yassir al-Jaziri du Pakistan sous
contrôle de la CIA

Citoyen marocain et algérien, al-Jaziri était un financier présumé d'Al-Qaida. Il fut arrêté à Karachi et transféré en un lieu inconnu ⁶⁰.

Mai	Laid Saidi	du Malawi en Afghanistan
-----	------------	-----------------------------

Citoyen algérien. Il fut expulsé de Tanzanie au Malawi en tant que directeur local d'Alharamain, organisation caritative saoudienne. Détenu au Malawi pendant une semaine, il fut livré à des agents américains et transféré par avion dans la Prison sombre, où il resta seize mois, il fut ensuite transféré par les airs en Algérie où il fut libéré en août 2004 sans avoir été inculpé ⁶¹.

1 ^{er} mai	Walid Mohammed bin Attash	du Pakistan sous contrôle de la CIA
---------------------	------------------------------	--

Suspect dans l'attaque de l'USS Cole, Attash (également connu sous le nom de Tawfiq bin Attash) fut arrêté le 29 avril à Karachi et détenu au moins jusqu'au 1^{er} mai au Pakistan, avant d'être transféré et placé sous la garde de la CIA. Des compagnons de détention témoignèrent de sa présence dans un centre de la CIA en Afghanistan ainsi que dans un autre centre secret, peut-être en Europe ⁶².

Ali Abdul Aziz Ali (alias Ammar al- Baluchi) Majid Khan	du Pakistan sous contrôle de la CIA
--	--

Accusé dans le Rapport de la Commission sur le 11 septembre d'avoir aidé Hani Hanjour, le pilote du 11 septembre, Ali est soupçonné d'être un financier d'Al-Qaida. Il fut capturé le 29 avril 2003 au Pakistan avec Walid bin Attash, voir supra, et livré aux Américains. Majid Khan, associé présumé, fut également capturé à cette époque et placé sous la garde des Américains ⁶³.

24 juin	Mahmoud Sardar Issa (Soudanais) Fahad al-Bahli (Saoudien) Arif Ouloussam (Turc) Ibrahim Itabaci (Turc) Khalifa Abdi Hassan (Saoudien)	du Malawi au Zimbabwe du Zimbabwe au Soudan
---------	--	--

Membres d'une association caritative islamique, restitués malgré une décision de justice de les libérer. Finalement relâchés le 25 juillet 2003 au Soudan ⁶⁴.

Juillet	Abou Nassim	du Pakistan vers une destination inconnue
---------	-------------	---

Citoyen tunisien arrêté à Peshawar en juin 2003. Soupçonné d'avoir fourni de faux documents à Al-Qaida. Aucune information sur l'endroit où il fut transféré ⁶⁵.

13 juillet	Adil al-Jaziri	du Pakistan en Afghanistan
------------	----------------	----------------------------

Citoyen algérien et agent présumé d'Al-Qaida, arrêté le 17 juin 2003, à Peshawar, et transféré à la base aérienne de Bagram par des agents américains ⁶⁶.

22 juillet	Saifulla Paracha	de Thaïlande en Afghanistan
------------	------------------	-----------------------------

Carnet de vol N379P pour Tachkent, disparaissant à l'est et revenant ensuite de Kaboul. Homme d'affaires pakistanais arrêté à Bangkok au cours d'une opération américaine après avoir été attiré dans une rencontre d'hommes d'affaires. Transféré à Bagram, en Afghanistan, puis à Guantamo, le 20 septembre 2004. Son fils, Uzair, fut déclaré coupable par une cour de justice fédérale de New York d'avoir aidé Majid Khan (voir mars/avril 2003) à entrer aux États-Unis avec de faux papiers ⁶⁷.

11 août	Hambali (Riduan Isamuddin) Mohamad Nazir bin Lep Mohammed Farik Amin	de Thaïlande sous contrôle de la CIA
---------	--	--------------------------------------

Hambali, un Indonésien arrêté à Ayutthaya, au centre de la Thaïlande, était le chef de la Jamaah Islamiyyah (JI), un groupe de militants d'Asie du Sud-Ouest. Bin Lep (également connu sous le nom de bin Lap) et Amin, tous deux malaisiens, étaient soupçonnés d'être ses seconds ⁶⁸.

26 octobre	Salah Nasser Salim Ali Mohammed Bashmilah	de Jordanie en Afghanistan
------------	--	----------------------------

Carnet de vol N379P. Citoyens yéménites arrêtés tous deux en Jordanie et transférés sous garde américaine ⁶⁹. Voir également 24 avril 2004 et 5 mai 2005.

27 décembre Mohamed al-Assad de Tanzanie à Djibouti
Citoyen yéménite, il fut arrêté le 26 décembre et transféré à l'aube le lendemain à bord d'un avion américain ⁷⁰. Voir également 3 mars 2004, 24 avril 2004 et 5 mai 2005.

2004

Janvier Hassan Ghul d'Irak sous contrôle de la CIA
Associé présumé de Khaled Cheikh Mohammed, son arrestation en Irak fut annoncée le 26 janvier 2004 par le président Bush ⁷¹.

7 janvier Abdouh Ali Shaqawi de Jordanie en Afghanistan
 Hassan bin Attash (peut-être sur le même vol)
Carnet de vol N313P. Transférés tous deux à Guantanamo le 20 septembre 2004 ⁷².

22 janvier Binyam Mohamed du Maroc en Afghanistan
Carnet de vol N313P. Citoyen éthiopien, résident britannique ⁷³. Il fut transféré à Guantanamo le 20 septembre 2004.

23 janvier Khaled el-Masri de Macédoine en Afghanistan
Carnet de vol N313P. Vendeur de voitures d'occasion allemand. Détenu pendant trois semaines par les autorités macédoniennes, avant son transfert sous la garde d'Américains en Afghanistan ⁷⁴. Libéré en Albanie, le 28 mai 2004.

3 mars Mohamed al-Assad de Djibouti en Afghanistan
Carnet de vol N379P. Après interrogatoire par des agents qui se dirent du FBI, al-Assad fut embarqué à bord d'un appareil pour Kaboul ⁷⁵.

24 avril Mohamed al-Assad d'Afghanistan sous contrôle de la CIA
 Mohammed Bashmilah
 Salah Nasser Salim Ali

Ces trois prisonniers décrivent leur transfert à peu près à la même date de la base aérienne de Bagram en Afghanistan vers un centre de détention secret, peut-être en Europe ⁷⁶. Voir également 5 mai 2005.

15 juin	Moussaad Aruchi (alias Musab al-Baluchi, al-Baloch, al-Baloshi)	du Pakistan sous contrôle de la CIA
---------	---	--

Décrit comme un neveu de Khaled Cheikh Mohammed, Aruchi fut arrêté, selon des officiels pakistanaï, à Karachi, interrogé pendant trois jours et ensuite transféré par avion dans un centre de détention secret américain ⁷⁷.

Août	Ahmed Khalfan Ghailani	du Pakistan sous contrôle de la CIA
------	---------------------------	--

Tanzanien. Arrêté le 25 juillet 2004 ⁷⁸.

20 septembre		d'Afghanistan à Guantanamo
--------------	--	-------------------------------

Un vol spécial amena d'Afghanistan quatorze prisonniers dont Adel Hamlily, Ahmad Ghulam Rabbani, Abdul al-Rahim Ghulam Rabbani, Hassan bin Attash, Sanad Khasim, Abdouh Ali Shaqawi, Abdul-salam al-Hela, Binyam Mohamed et Saifulla Paracha. Selon ceux d'entre eux identifiés et interviewés par des avocats à Guantanamo, ils avaient tous été auparavant transportés en Afghanistan dans le cadre du programme de restitution de la CIA ⁷⁹.

2005

2 mai	Abou Faraj al-Libi	du Pakistan sous contrôle de la CIA
-------	--------------------	--

Citoyen libyen décrit par le Pakistan comme le numéro 3 d'Al-Qaida ⁸⁰.

5 mai	Mohamed al-Assad Mohammed Bashmilah Salah Nasser Salim Ali	de la garde de la CIA au Yémen
-------	--	-----------------------------------

Transférés au Yémen et détenus « dans l'attente d'inculpation » pour être envoyés par les États-Unis ; les charges ne furent jamais émises et ces hommes furent libérés en mars 2006 ⁸¹.

2006

3 septembre		de la garde de la CIA à Guantanamo
-------------	--	---------------------------------------

Khaled Cheikh Mohammed, Abou Zoubaida, Ramzi Binalshibh, Hambali, Mustafa al-Hawsawi, Abou Faraj al-Libi, Mohamad Nizir bin Lep, Ali Abdul Aziz Ali, Walid Mohammed bin Attash, Majid Khan,

Abd al-Rahim al-Nashiri, Ahmed Khalfan Ghailani, Gouled Hasan Dourad et Mohammed Farik Amin furent transférés sur l'ordre du président Bush qui annonça que les prisons secrètes de la CIA étaient dorénavant vides.

Appendice B

CARNETS DE VOL DU
GULFSTREAM V DE LA CIA
N379P / N8068V

La liste qui suit est celle des plans de vol connus. Tous les horaires sont indiqués en heure de Greenwich. Les plans de vol n'ont pas tous été exécutés et l'appareil a pu dévier de l'itinéraire prévu.

Date	Dép.	De	De	À	À	Arr.
23/03/01		KIAD	Washington DC	États-Unis	CYUL Montréal	Canada
23/03/01		CYUL	Montréal	Canada	KIAD Washington DC	États-Unis
15/06/01	2215	KWRI	McGuire AFB, NJ	États-Unis	EDDF Francfort	Allemagne 0523
16/06/01	0815	EDDF	Francfort	Allemagne	OYSN Sanaa	Yémen 1435
16/06/01	2339	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF Francfort	Allemagne 0739
17/06/01	0952	EDDF	Francfort	Allemagne	OYSN Sanaa	Yémen 1606
17/06/01	1732	OYSN	Sanaa	Yémen	EDDF Francfort	Allemagne 0009
18/06/01	0229	EDDF	Francfort	Allemagne	KWRI McGuire AFB, NJ	États-Unis 0953
14/09/01	2015	KIAD	Washington DC	États-Unis	LGAV Athènes Intl Eleftherios	Grèce 0524
15/09/01	0812	LGAV	Athènes Intl Eleftherios	Grèce	OPRN Islamabad	Pakistan 1533
16/09/01	1015	OPRN	Islamabad	Pakistan	LGAV Athènes Intl Eleftherios	Grèce 1714
17/09/01		LEPA	Palma de Majorque	Espagne	KIAD Washington DC	États-Unis
17/09/01	1426	KIAD	Washington DC	États-Unis	DAAG Alger	Algérie 2238
17/09/01	2329	DAAG	Alger	Algérie	EINN Shannon	Eire 0213

19/09/01	0951	EINN	Shannon	Eire	CYHZ	Halifax	Canada	1422
23/09/01	2002	KBWI	Baltimore BWI	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	0315
24/09/01	0536	EDDF	Francfort	Allemagne	LPPT	Lisbonne	Portugal	0800
24/09/01	0927	LPPT	Lisbonne	Portugal	KBWI	Baltimore BWI	États-Unis	1605
29/09/01		RJA	Atsugi	Japon	KEDF	Elmendorf AFB	États-Unis	
6/10/01	0315	KBWI	Baltimore BWI	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	1011
7/10/01	0729	EDDF	Francfort	Allemagne	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	1319
7/10/01	1417	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	EDDF	Francfort	Allemagne	2042
8/10/01		KBWI	Baltimore BWI	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
12/10/01	0652	EDDF	Francfort	Allemagne	CYYT	St John's	Canada	1152
15/10/01	2353	KIAD	Washington DC	États-Unis	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	0548
16/10/01	0640	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	EDDF	Francfort	Allemagne	0809
16/10/01	1222	EDDF	Francfort	Allemagne	LPPT	Lisbonne	Portugal	1455
16/10/01	1552	LPPT	Lisbonne	Portugal	EDDF	Francfort	Allemagne	1807
18/10/01	1235	EDDF	Francfort	Allemagne	UGGG	Tbilissi	Géorgie	1604
18/10/01	1645	UGGG	Tbilissi	Géorgie	OJAM	Amman Marka	Jordanie	1851
18/10/01	1955	OJAM	Amman Marka	Jordanie	EDDF	Francfort	Allemagne	0032
19/10/01	1235	EDDF	Francfort	Allemagne	UGGG	Tbilissi	Géorgie	1558
19/10/01	1645	UGGG	Tbilissi	Géorgie	OJAM	Amman Marka	Jordanie	1853

19/10/01	1955	OJAM	Amman Marka	Jordanie	DAAG	Alger	Algérie	0019
20/10/01	0050	DAAG	Alger	Algérie	EDDF	Francfort	Allemagne	0246
22/10/01	1025	EDDF	Francfort	Allemagne	OJAI	Amman Queen Alia	Jordanie	1444
24/10/01	0115	OJAI	Amman Queen Alia	Jordanie	EDDF	Francfort	Allemagne	0604
24/10/01	0452	EDDF	Francfort	Allemagne	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	0618
24/10/01	0730	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	1341
28/10/01	2207	KIAD	Washington DC	États-Unis	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	0351
29/10/01	1027	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	UTSK	Karshi	Ouzbékistan	1743
29/10/01	2244	UTDD	Dushanbe	Tadjikistan	EDDF	Francfort	Allemagne	0502
4/11/01	2226	EDDF	Francfort	Allemagne	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	0402
5/11/01	0526	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	EDDF	Francfort	Allemagne	1205
5/11/01	1350	EDDF	Francfort	Allemagne	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	1519
5/11/01	1636	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	2309
7/11/01	2225	KIAD	Washington DC	États-Unis	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	0422
8/11/01	0544	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	HECA	Le Caire	Égypte	1032

9/11/01	0314	HECA	Le Caire	Égypte	EDDF	Francfort	Allemagne	0658
10/11/01	0857	EDDF	Francfort	Allemagne	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	1024
10/11/01	1128	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	1735
14/11/01	0116	KIAD	Washington DC	États-Unis	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	0727
14/11/01	2018	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	0234
15/11/01	0705	UTDD	Dushanbe	Tadjikistan	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	1424
15/11/01		UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	
17/11/01	1146	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	1757
17/11/01	1955	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
25/11/01	1754	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
25/11/01	2004	KIAD	Washington DC	États-Unis	KSNA	John Wayne	États-Unis	
26/11/01	2029	KSNA	John Wayne	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
27/11/01	1832	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
7/12/01	2325	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
8/12/01	0711	KIAD	Washington DC	États-Unis	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	
8/12/01	0935	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	HECA	Le Caire	Égypte	1419
9/12/01	0808	HECA	Le Caire	Égypte	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	

10/12/01	0935	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	1546
12/12/01	2207	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
13/12/01	0716	KIAD	Washington DC	États-Unis	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	
13/12/01	0858	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	1524
14/12/01	1303	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	
14/12/01	1540	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	2239
14/12/01	2346	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
18/12/01	0013	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
18/12/01	0807	KIAD	Washington DC	États-Unis	HECA	Le Caire	Égypte	
18/12/01	1535	HECA	Le Caire	Égypte	ESSB	Stockholm Bromma	Suède	
18/12/01	2048	ESSB	Stockholm Bromma	Suède	HECA	Le Caire	Égypte	0130
20/12/01	0738	HECA	Le Caire	Égypte	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	
20/12/01	1307	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	1918
2/01/02	2341	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
5/01/02	1717	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	

9/01/02	1503	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis
9/01/02	2022	KIAD	Washington DC	États-Unis	HECA	Le Caire	Égypte
15/01/02	0920	HECA	Le Caire	Égypte	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni
15/01/02	1440	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis
15/01/02	2316	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis
18/01/02	2204	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis
19/01/02	0538	KIAD	Washington DC	États-Unis	HECA	Le Caire	Égypte
19/01/02	1321	HECA	Le Caire	Égypte	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan
19/01/02	2237	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	HECA	Le Caire	Égypte
19/01/02	2348	KIAD	Washington DC	États-Unis	HECA	Le Caire	Égypte
20/01/02	0326	HECA	Le Caire	Égypte	LIRA	Rome Ciampino	Italie
20/01/02	0637	LIRA	Rome Ciampino	Italie	KIAD	Washington DC	États-Unis
20/01/02	1746	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis
20/01/02	1946	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KBQK	Brunswick GA	États-Unis
26/01/02	2105	KBQK	Brunswick GA	États-Unis	KFAY	Fayetteville, NC	États-Unis
6/02/02	1112	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis
6/02/02	1855	KIAD	Washington DC	États-Unis	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni
6/02/02	2119	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	OMDB	Dubaï	EAU

12/02/02	0035	OJAI	Amman Queen Alia	Jordanie	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	
13/02/02	1146	EGPK	Prestwick	Royaume- Uni	OBBI	Bahrein	Bahrein	
15/02/02	2235	OJAI	Amman Queen Alia	Jordanie	LIRF	Rome Fiumicino	Italie	0204
16/02/02	0724	LIRF	Rome Fiumicino	Italie	KIAD	Washington DC	États-Unis	1532
16/02/02	1846	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
8/03/02	0046	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
8/03/02	0649	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
8/03/02	1234	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
10/03/02	1523	EGPK	Prestwick	Royaume- Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	2143
11/03/02	1204	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
16/03/02	2349	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
17/03/02	0813	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
17/03/02	1140	EDDF	Francfort	Allemagne	OPRN	Islamabad	Pakistan	
19/03/02	0930	OMDB	Dubaï	EAU	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	
19/03/02	1511	EGPK	Prestwick	Royaume- Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	2124
19/03/02	2321	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	

26/03/02	1533	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis
26/03/02	2343	KIAD	Washington DC	États-Unis	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni
27/03/02	0115	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	OMDB	Dubai	EAU
3/04/02	1206	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis
8/04/02	2306	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis
9/04/02	0758	KIAD	Washington DC	États-Unis	HECA	Le Caire	Égypte
12/04/02	1853	HECA	Le Caire	Égypte	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan
13/04/02	1133	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	EDDF	Francfort	Allemagne
15/04/02	1145	EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis
17/04/02	1636	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis
18/04/02	0149	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne
18/04/02	0541	EDDF	Francfort	Allemagne	HUEN	Entebbe	Ouganda
20/04/02	1318	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis
24/04/02	0414	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis
24/04/02	1436	KIAD	Washington DC	États-Unis	KLAS	Las Vegas	États-Unis
30/04/02	0211	KLAS	Las Vegas	États-Unis	PHNL	Honolulu	États-Unis
1/05/02	0203	PHNL	Honolulu	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis
1/05/02	1052	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis
1/05/02	1306	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KSAV	Savannah GA	États-Unis

1/05/02	1916	KSAV	Savannah GA	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	1628
11/05/02	2205	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
12/05/02	0633	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
12/05/02	1021	EDDF	Francfort	Allemagne	OMDB	Dubai	EAU	
14/05/02	0333	OJAI	Amman Queen Alia	Jordanie	LGAV	Athènes Intl Eleftherios	Grèce	
15/05/02	0734	LGAV	Athènes Intl Eleftherios	Grèce	EINN	Shannon	Eire	
15/05/02	1313	EINN	Shannon	Eire	KIAD	Washington DC	États-Unis	1918
15/05/02	2132	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
22/05/02	2208	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
23/05/02	0538	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
23/05/02	1009	EDDF	Francfort	Allemagne	OMDB	Dubai	EAU	1610
25/05/02	0130	OPRN	Islamabad	Pakistan	GMME	Rabat Salé	Maroc	
25/05/02	0832	GMME	Rabat Salé	Maroc	LPPR	Porto	Portugal	
26/05/02	0800	LPPR	Porto	Portugal	KIAD	Washington DC	États-Unis	1509
5/06/02	1657	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
6/06/02	0200	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
6/06/02	0536	EDDF	Francfort	Allemagne	OMDB	Dubai	EAU	1155
9/06/02	0827	OAKB	Kaboul	Afghanistan	EDDF	Francfort	Allemagne	

10/06/02	0845	EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	1612
10/06/02	1738	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
10/06/02	1923	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KSAV	Savannah GA	États-Unis	
16/06/02	1354	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
16/06/02	2235	KIAD	Washington DC	États-Unis	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	
17/06/02	1714	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	OPKC	Karachi	Pakistan	
19/06/02	0959	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	
20/06/02	0658	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	1348
20/06/02	1450	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
20/06/02	1637	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KSAV	Savannah GA	États-Unis	
20/06/02		CYAY	St Anthony	Canada	KIAD	Washington DC	États-Unis	
1/07/02	2120	KSAV	Savannah GA	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
3/07/02	1113	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KSAV	Savannah GA	États-Unis	
4/07/02	1027	KSAV	Savannah GA	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
5/07/02	2101	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
5/07/02	2345	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
6/07/02	0821	EDDF	Francfort	Allemagne	OMDB	Dubaï	EAU	1417
8/07/02	0747	OAKB	Kaboul	Afghanistan	EDDF	Francfort	Allemagne	

8/07/02	1108	EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	1842
8/07/02	2102	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
17/07/02	2119	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
18/07/02	0625	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
18/07/02	1031	EDDF	Francfort	Allemagne	LTAG	Adana Incirlik	Turquie	
18/07/02	1214	LTAG	Incirlik	Turquie	EDDF	Francfort	Allemagne	1531
19/07/02	1548	EDDF	Francfort	Allemagne	OJAI	Amman Queen Alia	Jordanie	1941
19/07/02	2200	OJAI	Amman Queen Alia	Jordanie	OAKB	Kaboul	Afghanistan	
21/07/02	2355	OPRN	Islamabad	Pakistan	GMME	Rabat Salé	Maroc	
22/07/02	0501	GMME	Rabat Salé	Maroc	EINN	Shannon	Eire	
23/07/02	0955	EINN	Shannon	Eire	KIAD	Washington DC	États-Unis	1607
23/07/02	1754	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
29/07/02	2047	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
30/07/02	0520	KIAD	Washington DC	États-Unis	LGAV	Athènes Intl Eleftherios	Grèce	
31/07/02	1712	LGAV	Athènes Intl Eleftherios	Grèce	UGGG	Tbilissi	Géorgie	1924
31/07/02	2050	UGGG	Tbilissi	Géorgie	OJAI	Amman Queen Alia	Jordanie	

1/08/02	2325	OJAI	Amman Queen Alia	Jordanie	EINN	Shannon	Eire	0455
2/08/02	0910	EINN	Shannon	Eire	KIAD	Washington DC	États-Unis	1532
2/08/02	1708	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
8/08/02	0952	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KWWD	Wildwood, NJ	États-Unis	
8/08/02	1141	KWWD	Wildwood, NJ	États-Unis	KADW	Andrews AFB	États-Unis	
8/08/02	1314	KADW	Andrews AFB, MD	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
16/08/02	1311	KIAD	Washington DC	États-Unis	MUGM	Guantanamo Bay	Cuba	
16/08/02	1718	MUGM	Guantanamo Bay	Cuba	KIAD	Washington DC	États-Unis	
16/08/02	1047	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
16/08/02	2153	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
23/08/02	1901	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
24/08/02	0315	KIAD	Washington DC	États-Unis	LGAV	Athènes Intl Eleftherios	Grèce	
25/08/02	1812	LGAV	Athènes Intl Eleftherios	Grèce	LTCC	Diyarbakir	Turquie	1956
25/08/02	2202	LTCC	Diyarbakir	Turquie	EINN	Shannon	Eire	0257
26/08/02	0407	EINN	Shannon	Eire	KIAD	Washington DC	États-Unis	1018

26/08/02	1334	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis
27/08/02	1427	KIAD	Washington DC	États-Unis	KCMH	Columbus Ohio	États-Unis
27/08/02	1603	KCMH	Columbus Ohio	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis
27/08/02	1753	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis
27/08/02	2426	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis
9/09/02	1157	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KDAL	Dallas	États-Unis
9/09/02	1606	KDAL	Dallas	États-Unis	KBEC	Wichita, KS	États-Unis
9/09/02	1710	KBEC	Wichita, KS	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis
11/09/02	2127	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis
12/09/02	0539	KIAD	Washington DC	États-Unis	LGAV	Athènes Intl Eleftherios	Grèce
13/09/02	0812	LGAV	Athènes Intl Eleftherios	Grèce	FJDG	Diego Garcia	Royaume-Uni 1714
15/09/02	1612	HECA	Le Caire	Égypte	GMME	Rabat Salé	Maroc
15/09/02	2129	GMME	Rabat Salé	Maroc	LPPR	Porto	Portugal
15/09/02		HECA	Le Caire	Égypte	GMME	Rabat Salé	Maroc
17/09/02	0447	LPPR	Porto	Portugal	OAKB	Kaboul	Afghanistan 1202
17/09/02	1637	OAKB	Kaboul	Afghanistan	OJAI	Amman Queen Alia	Jordanie
17/09/02	2015	OJAI	Amman Queen Alia	Jordanie	GMME	Rabat Salé	Maroc

18/09/02	0233	GMME	Rabat Salé	Maroc	EINN	Shannon	Eire	1557
19/09/02	1001	EINN	Shannon	Eire	KIAD	Washington DC	États-Unis	
19/09/02	1810	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
21/09/02	2234	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KMIA	Miami Intl	États-Unis	
22/09/02	0145	KMIA	Miami Intl	États-Unis	KLAS	Las Vegas	États-Unis	
22/09/02	2002	KLAS	Las Vegas	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
23/09/02	0105	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KSAV	Savannah GA	États-Unis	
25/09/02	1553	KSAV	Savannah GA	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
27/09/02	1534	KIAD	Washington DC	États-Unis	LGAV	Athènes Intl Eleftherios	Grèce	
28/09/02	1842	LGAV	Athènes Intl Eleftherios	Grèce	HECA	Le Caire	Égypte	2011
28/09/02	2301	HECA	Le Caire	Égypte	OAKB	Kaboul	Afghanistan	
29/09/02	0723	OAKB	Kaboul	Afghanistan	LGAV	Athènes Intl Eleftherios	Grèce	
30/09/02	0728	LGAV	Athènes Intl Eleftherios	Grèce	EINN	Shannon	Eire	
30/09/02	1300	EINN	Shannon	Eire	KIAD	Washington DC	États-Unis	1900
30/09/02	2100	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
11/10/02	1608	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
12/10/02	2055	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	

12/10/02	2347	EDDF	Francfort	Allemagne	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	
12/10/02		UBBB	Bakou Azerbaïdjan	Azerbaïdjan	EDDF	Francfort	Allemagne	
19/10/02	0806	OPRN	Islamabad	Pakistan	EGWU	Northolt AFB	Royaume-Uni	1556
20/10/02	0842	EGWU	Northolt AFB	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	1534
20/10/02	1752	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
29/10/02	1300	KJNX	Johnston NC	États-Unis	K40N	Chester Co	États-Unis	
29/10/02	1410	K40N	Chester Co	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
6/11/02	2002	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
7/11/02	0519	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDM	Munich	Allemagne	
8/11/02	1815	EDDM	Munich	Allemagne	LTCC	Diyarbakir	Turquie	2113
8/11/02	2335	LTCC	Diyarbakir	Turquie	OJAI	Amman Queen Alia	Jordanie	0053
9/11/02	2345	OJAI	Amman Queen Alia	Jordanie	EINN	Shannon	Eire	0534
10/11/02	0917	EINN	Shannon	Eire	KIAD	Washington DC	États-Unis	1522
10/11/02	1742	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
12/11/02	2230	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
13/11/02	0650	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
13/11/02	0959	EDDF	Francfort	Allemagne	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	1514

16/11/02	PGSN	Saipan Is.	États-Unis	KHNL	Honolulu	États-Unis
18/11/02	0632	PHNL	Honolulu	États-Unis	Washington DC	États-Unis
18/11/02	1618	KIAD	Washington DC	États-Unis	Johnston NC	États-Unis
20/11/02	2131	KIAD	Washington DC	États-Unis	MUGM Guantanamo Bay	Cuba
21/11/02	0308	MUGM	Guantanamo Bay	Cuba	KADW Andrews AFB	États-Unis
21/11/02	1021	KADW	Andrews AFB	États-Unis	HECA Le Caire	Égypte
21/11/02	1915	HECA	Le Caire	Égypte	LCLK Larnaca	Chypre
23/11/02	0457	LCLK	Larnaca	Chypre	EINN Shannon	Eire
23/11/02	1142	EINN	Shannon	Eire	KIAD Washington DC	États-Unis
23/11/02	1955	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX Johnston NC	États-Unis
25/11/02	0505	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KADW Andrews AFB	États-Unis
25/11/02	1306	KADW	Andrews AFB	États-Unis	EDDF Francfort	Allemagne
25/11/02	1737	EDDF	Francfort	Allemagne	LTCC Diyarbakir	Turquie
25/11/02	2135	LTCC	Diyarbakir	Turquie	LTBA Istambul	Turquie
					Ataturk	
25/11/02		OAKB	Kaboul	Afghanistan	EGPH Edimbourg	Royaume-Uni
27/11/02	0852	LTBA	Istambul	Turquie	EINN Shannon	Eire
					Ataturk	
27/11/02	1452	EINN	Shannon	Eire	KIAD Washington DC	États-Unis
						2058

1/12/02	1834	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KSAV	Savannah GA	États-Unis
7/12/02	1235	KSAV	Savannah GA	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis
8/12/02	1047	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis
8/12/02	1636	KIAD	Washington DC	États-Unis	GBYD	Banjul Gambie	Gambie
9/12/02	0146	GBYD	Banjul	Gambie	HECA	Le Caire	Égypte
9/12/02	0559	HECA	Le Caire	Égypte	OAKB	Kaboul	Afghanistan
10/12/02	1227	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	EDDF	Francfort	Allemagne
11/12/02	2309	EDDF	Francfort	Allemagne	GMME	Rabat Salé	Maroc
12/12/02	0542	GMME	Rabat Salé	Maroc	OAKB	Kaboul	Afghanistan
15/12/02		PGSN	Saipan Is.	États-Unis	KHNL	Honolulu	États-Unis
16/12/02	1911	PHNL	Honolulu	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis
17/12/02	0440	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis
20/12/02	2247	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis
21/12/02	0731	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne
22/12/02	0942	EDDF	Francfort	Allemagne	LTCC	Diyarbakir	Turquie
22/12/02	1430	LTCC	Diyarbakir	Turquie	EINN	Shannon	Eire
22/12/02	0221	EINN	Shannon	Eire	KIAD	Washington DC	États-Unis
23/12/02	0515	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis
26/12/02	0846	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis

0155

0358

26/12/02	1145	KIAD	Washington DC	États-Unis	KVGT	North Las Vegas Vegas	États-Unis
26/12/02	1743	KVGT	North Las Vegas	États-Unis	KNGU	Norfolk VA	États-Unis
26/12/02	2253	KNGU	Norfolk VA	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis
30/12/02	0631	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne
30/12/02	0928	EDDF	Francfort	Allemagne	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan
2/01/03	0901	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	EDDF	Francfort	Allemagne
2/01/03	1159	EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis
2/01/03	2142	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis
10/01/03	2039	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis
11/01/03	0429	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne
11/01/03	0920	EDDF	Francfort	Allemagne	OKBK	Koweït Int	Koweït
16/01/03	0812	OJAI	Amman Queen Alia	Jordanie	EGWU	Northolt AFB	Royaume-Uni
17/01/03	1014	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	LTAI	Antalya	Turquie
18/01/03	0957	EGWU	Northolt AFB	Royaume- Uni	EINN	Shannon	Eire
18/01/03	1219	EINN	Shannon	Eire	KIAD	Washington DC	États-Unis
18/01/03	2041	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis
27/01/03	1455	KIAD	Washington DC	États-Unis	KMCF	MacDill AFB, FL	États-Unis

1053

1820

27/01/03	2017	KMCF	MacDill AFB, FL	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	1426
27/01/03	2302	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
29/01/03	2134	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
30/01/03	0550	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
30/01/03	0851	EDDF	Francfort	Allemagne	OMAA	Abu Dhabi	EAU	
1/02/03	1047	OMDB	Dubaï	EAU	LPPR	Porto	Portugal	
2/02/03	0949	LPPR	Porto	Portugal	KIAD	Washington DC	États-Unis	1618
2/02/03	1829	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
7/02/03	1647	KIAD	Washington DC	États-Unis	GMME	Rabat Salé	Maroc	
7/02/03	2148	GMME	Rabat Salé	Maroc	EPWA	Varsovie	Pologne	
8/02/03	0241	EPWA	Varsovie	Pologne	LCLK	Larnaca	Chypre	
9/02/03	1854	LCLK	Larnaca	Chypre	HECA	Le Caire	Égypte	
9/02/03	2156	HECA	Le Caire	Égypte	OAKB	Kaboul	Afghanistan	
11/02/03	1635	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	
12/02/03	1431	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	2044
12/02/03	2320	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
19/02/03	1703	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KMYR	Myrtle Beach SC	États-Unis	
19/02/03	1913	KMYR	Myrtle Beach SC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
23/02/03	2308	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	

24/02/03	1929	KIAD	Washington DC	États-Unis	EGWU Northolt AFB	Royaume-Uni	1515
26/02/03	0852	EGWU	Northolt AFB	Royaume-Uni	OTBD Doha	Qatar	
28/02/03	0901	OTBD	Doha	Qatar	EGWU Northolt AFB	Royaume-Uni	
1/03/03	0907	EGWU	Northolt AFB	Royaume-Uni	EGPF Glasgow	Royaume-Uni	0959
1/03/03	1140	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	KIAD Washington DC	États-Unis	1748
1/03/03	1958	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX Johnston NC	États-Unis	
1/03/03	2349	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD Washington DC	États-Unis	
2/03/03	0815	KIAD	Washington DC	États-Unis	LKPR Prague	Rép. tchèque	
3/03/03	1107	LKPR	Prague	Rép. tchèque	UTTT Tachkent	Ouzbékistan	1610
7/03/03	1356	OAKB	Kaboul	Afghanistan	EPWA Varsovie	Pologne	
7/03/03	1904	EPSY	Szymany	Pologne	LKPR Prague	Rép. tchèque	
7/03/03	2044	LKPR	Prague	Rép. tchèque	EGPF Glasgow	Royaume-Uni	2242
9/03/03	0956	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	KIAD Washington DC	États-Unis	1616
9/03/03	1826	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX Johnston NC	États-Unis	
23/03/03	1901	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD Washington DC	États-Unis	

24/03/03	0420	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
24/03/03	0713	EDDF	Francfort	Allemagne	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	
25/03/03	1455	OAKB	Kaboul	Afghanistan	EPSY	Szymany	Pologne	
25/03/03	1805	EPSY	Szymany	Pologne	LKPR	Prague	Rép. tchèque	
27/03/03	2045	OJAM	Amman Marka	Jordanie	OAKB	Kaboul	Afghanistan	0341
28/03/03	0515	OAKB	Kaboul	Afghanistan	LKPR	Prague	Rép. tchèque	1112
23/04/03	1120	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KCMH	Columbus Ohio	États-Unis	
23/04/03	1536	KCMH	Columbus Ohio	États-Unis	KISO	Kinston NC	États-Unis	
28/04/03	1110	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KCMH	Columbus Ohio	États-Unis	
28/04/03	1451	KCMH	Columbus Ohio	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
1/05/03	1930	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
2/05/03	0428	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
2/05/03	0701	EDDF	Francfort	Allemagne	OKBK	Koweït Int	Koweït	1229
4/05/03		KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
7/05/03	1032	OLBA	Beyrouth	Liban	LCLK	Larnaca	Chypre	
7/05/03	1115	LCLK	Larnaca	Chypre	LLBG	Tel Aviv	Israël	1142
9/05/03	0639	LLBG	Tel Aviv	Israël	LCLK	Larnaca	Chypre	
9/05/03	0808	LCLK	Larnaca	Chypre	GMME	Rabat Salé	Maroc	
11/05/03	0848	GMMX	Marrakech	Maroc	KIAD	Washington DC	États-Unis	
11/05/03	1709	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	

14/05/03	1643	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	1129
15/05/03	0141	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
15/05/03	0500	EDDF	Francfort	Allemagne	HDAM	Djibouti	Djibouti	
19/05/03	1509	OAKB	Kaboul	Afghanistan	HECA	Le Caire	Égypte	
22/05/03	1740	DAAG	Alger	Algérie	LPPR	Porto	Portugal	1915
22/05/03	2110	LPPR	Porto	Portugal	DAAG	Alger	Algérie	2235
23/05/03	0122	DAAG	Alger	Algérie	OAKB	Kaboul	Afghanistan	
23/05/03	1141	OAKB	Kaboul	Afghanistan	DAAG	Alger	Algérie	
23/05/03	1655	DAAG	Alger	Algérie	LPPR	Porto	Portugal	
24/05/03	1054	LPPR	Porto	Portugal	KIAD	Washington DC	États-Unis	1730
24/05/03	1939	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
25/05/03	2132	KLHZ	Franklin Co., NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
26/05/03	0401	KIAD	Washington DC	États-Unis	GCTS	Tenerife	Espagne	
27/05/03	1043	GCTS	Tenerife	Espagne	HELX	Louxor	Égypte	1709
27/05/03		HELX	Louxor	Égypte	HKJK	Nairobi Intl	Kenya	
28/05/03	0339	HKJK	Nairobi Intl	Kenya	LCLK	Larnaca	Chypre	
29/05/03	0713	LCLK	Larnaca	Chypre	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	1205
29/05/03	1328	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	1940
29/05/03	2100	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	

3/06/03	2047	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	1355
4/06/03	0513	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	0725
4/06/03	0833	EDDF	Francfort	Allemagne	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	
5/06/03	0610	GMME	Rabat Salé	Maroc	LPPR	Porto	Portugal	
5/06/03		LPPR	Porto	Portugal	OAKB	Kaboul	Afghanistan	
5/06/03	1715	OAKB	Kaboul	Afghanistan	EPWA	Varsovie	Pologne	2233
6/06/03	0138	EPWA	Varsovie	Pologne	GMME	Rabat Salé	Maroc	
6/06/03	0603	GMME	Rabat Salé	Maroc	LPPR	Porto	Portugal	
7/06/03	0909	LPPR	Porto	Portugal	KIAD	Washington DC	États-Unis	
7/06/03	1800	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
7/06/03		CYAY	St Anthony	Canada	KIAD	Washington DC	États-Unis	
8/06/03	1641	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KSAV	Savannah GA	États-Unis	
13/06/03	2038	KSAV	Savannah GA	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
17/06/03	1803	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
18/06/03	0315	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
18/06/03	0629	EDDF	Francfort	Allemagne	OKBK	Koweït Intl	Koweït	1101
21/06/03	0849	ORBS	Bagdad	Irak	EDDF	Francfort	Allemagne	
21/06/03	1452	EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	2229
22/06/03	1225	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	

27/06/03	2015	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	0949
28/06/03	0441	KIAD	Washington DC	États-Unis	EPWA	Varsovie	Pologne	
28/06/03	0903	EPWA	Varsovie	Pologne	LKPR	Prague	Rép. tchèque	
29/06/03	0901	LKPR	Prague	Rép. tchèque	EPWA	Varsovie	Pologne	
29/06/03	1201	EPWA	Varsovie	Pologne	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	
29/06/03	1445	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	2126
29/06/03	2238	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
1/07/03	2123	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
2/07/03	0605	KIAD	Washington DC	États-Unis	OJAM	Amman Marka	Jordanie	
3/07/03	1015	ORBS	Bagdad	Irak	OAKB	Kaboul	Afghanistan	1357
10/07/03	0515	UBBB	Bakou	Azerbaïdjan	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	1025
10/07/03	0849	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	1505
10/07/03	1800	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
21/07/03	1858	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
22/07/03	0324	KIAD	Washington DC	États-Unis	LKPR	Prague	Rép. tchèque	
22/07/03	0654	LKPR	Prague	Rép. tchèque	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	1150

23/07/03	1858	OAKB	Kaboul	Afghanistan	HECA	Le Caire	Égypte	
24/07/03	0000	HECA	Le Caire	Égypte	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	
25/07/03	0803	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	1430
25/07/03	1613	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
27/07/03	1847	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
28/07/03	0314	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
28/07/03	0645	EDDF	Francfort	Allemagne	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	1206
29/07/03	1917	OAKB	Kaboul	Afghanistan	EPWA	Varsovie	Pologne	0047
30/07/03	0240	EPWA	Varsovie	Pologne	OAKB	Kaboul	Afghanistan	0725
30/07/03		OAKB	Kaboul	Afghanistan	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	
31/07/03	1446	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	
1/08/03	0801	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	1416
1/08/03	1601	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
11/08/03	2131	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
12/08/03	0407	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
12/08/03	2259	KIAD	Washington DC	États-Unis	LPPR	Porto	Portugal	
15/08/03	1758	LCLK	Larnaca	Chypre	OMDB	Dubaï	EAU	
17/08/03	0858	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	

18/08/03	1004	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	1623
18/08/03	1804	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
28/08/03	1854	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
29/08/03	1250	KIAD	Washington DC	États-Unis	KMCF	MacDill AFB, FL	États-Unis	
29/08/03	1947	KMCF	MacDill AFB, FL	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
29/08/03	2352	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
5/09/03	1855	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
6/09/03	0429	KIAD	Washington DC	États-Unis	OJAM	Amman Marka	Jordanie	
6/09/03	1448	ORBI	Bagdad	Irak	EDDF	Frankfort	Allemagne	
8/09/03	2023	EDDF	Frankfort	Allemagne	OJAM	Amman Marka	Jordanie	2356
9/09/03	0210	OJAM	Amman Marka	Jordanie	OAKB	Kaboul	Afghanistan	
9/09/03	1301	OAKB	Kaboul	Afghanistan	EDDF	Frankfort	Allemagne	
11/09/03	0754	EDDF	Frankfort	Allemagne	ORBI	Bagdad	Irak	1146
12/09/03	0917	OJAQ	Aqaba	Jordanie	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	
12/09/03	1553	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	2300
13/09/03	1414	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
16/09/03	2008	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
17/09/03	0451	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Frankfort	Allemagne	

17/09/03	0915	EDDF	Francfort	Allemagne	OMDB	Dubaï	EAU	1435
21/09/03	1550	ORBI	Bagdad	Irak	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	
24/09/03	1010	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	
25/09/03	0903	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	1529
25/09/03	1746	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
29/09/03	1903	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
30/09/03	1920	KIAD	Washington DC	États-Unis	EGGW	Luton	Royaume-Uni	
30/09/03	2229	EGGW	Luton	Royaume-Uni	OERY	Riyad	Arabie saoudite	
9/10/03	0853	VIDP	Delhi	Inde	EGGW	Luton	Royaume-Uni	
9/10/03	1151	EGGW	Luton	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	1849
10/10/03	1351	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
16/10/03	1544	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KMYR	Myrtle Beach SC	États-Unis	
16/10/03	1827	KMYR	Myrtle Beach SC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
24/10/03	1503	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
24/10/03	2337	KIAD	Washington DC	États-Unis	LKPR	Prague	Rép. tchèque	
25/10/03	2048	LKPR	Prague	Rép. tchèque	LRCK	Constanta	Roumanie	2216
25/10/03	2328	LRBS	Bucarest	Roumanie	OJAM	Amman Marka	Jordanie	

25/10/03		LRCK	Constanta	Roumanie	LRBS	Bucarest	Roumanie	
26/10/03	0415	OJAM	Amman Marka	Jordanie	OAKB	Kaboul	Afghanistan	0825
29/10/03	1052	OAKB	Kaboul	Afghanistan	ORBI	Bagdad	Irak	
29/10/03	1443	ORBI	Bagdad	Irak	LPPR	Porto	Portugal	
30/10/03	1300	LPPR	Porto	Portugal	KIAD	Washington DC	États-Unis	1953
30/10/03	2209	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
13/11/03	2246	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
14/11/03	1718	KIAD	Washington DC	États-Unis	KMCF	MacDill AFB, FL	États-Unis	
14/11/03	2231	KMCF	MacDill AFB, FL	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
15/11/03	0122	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
19/11/03	2149	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
20/11/03	0705	KIAD	Washington DC	États-Unis	EGVN	Brize Norton AFB	Royaume-Uni	
20/11/03	1714	EGVN	Brize Norton AFB	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	
21/11/03	1546	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
2/12/03	1317	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
2/12/03	2034	KIAD	Washington DC	États-Unis	LPPR	Porto	Portugal	
3/12/03	1913	LPPR	Porto	Portugal	GMME	Rabat Salé	Maroc	

3/12/03	2233	GMME	Rabat Salé	Maroc	MUGM Guantanamo Bay, Cuba	Cuba	
5/12/03	0305	KIAD	Washington DC	États-Unis	LKPR Prague	Rép. tchèque	
5/12/03	0623	LKPR	Prague	Rép. tchèque	OJAM Amman Marka	Jordanie	0934
6/12/03	1002	OJAM	Amman Marka	Jordanie	EDDF Francfort	Allemagne	
6/12/03	1526	EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD Washington DC	États-Unis	2258
7/12/03	1255	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX Johnston NC	États-Unis	
12/12/03	2243	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD Washington DC	États-Unis	
13/12/03	0730	KIAD	Washington DC	États-Unis	LKPR Prague	Rép. tchèque	
13/12/03	1158	LKPR	Prague	Rép. tchèque	ORBI Bagdad	Irak	1532
17/12/03	0229	ORBI	Bagdad	Irak	OAKB Kaboul	Afghanistan	
19/12/03	1231	OAKB	Kaboul	Afghanistan	EGPF Glasgow	Royaume-Uni	
19/12/03	1650	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	KIAD Washington DC	États-Unis	2335
4/01/04	1453	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KSAV Savannah GA	États-Unis	
18/01/04	0710	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF Francfort	Allemagne	
18/01/04	1100	EDDF	Francfort	Allemagne	OJAM Amman Marka	Jordanie	1433
19/01/04	0840	OJAM	Amman Marka	Jordanie	EDDF Francfort	Allemagne	
19/01/04	1501	EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD Washington DC	États-Unis	2236

20/01/04	2027	KIAD	Washington DC	États-Unis	EINN	Shannon	Eire	
20/01/04	2216	EINN	Shannon	Eire	LCLK	Larnaca	Chypre	0238
21/01/04	2304	LCLK	Larnaca	Chypre	ORBI	Bagdad	Irak	0010
22/01/04	0248	ORBI	Bagdad	Irak	OAKB	Kaboul	Afghanistan	
22/01/04	1337	OAKB	Kaboul	Afghanistan	LKPR	Prague	Rép. tchèque	
23/01/04		LKPR	Prague	Rép. tchèque	KIAD	Washington DC	États-Unis	
25/01/04	1105	LKPR	Prague	Rép. tchèque	LSGG	Genève Cointrin	Suisse	1216
29/01/04	0921	LSGG	Genève Cointrin	Suisse	KIAD	Washington DC	États-Unis	1704
14/02/04	1015	OJAM	Amman Marka	Jordanie	OAKB	Kaboul	Afghanistan	1358
14/02/04	1746	OAKB	Kaboul	Afghanistan	OJAM	Amman Marka	Jordanie	
17/02/04	0658	OJAM	Amman Marka	Jordanie	LPPR	Porto	Portugal	
17/02/04	1328	LPPR	Porto	Portugal	KIAD	Washington DC	États-Unis	2014
6/03/04	2334	KIAD	Washington DC	États-Unis	EINN	Shannon	Eire	
7/03/04	0115	EINN	Shannon	Eire	HDAM	Djibouti	Djibouti	0818
8/03/04	1915	HDAM	Djibouti	Djibouti	OAKB	Kaboul	Afghanistan	0140
11/03/04	2307	GMME	Rabat Salé	Maroc	MUGM	Guantanamo Bay	Cuba	
24/03/04	1831	KIAD	Washington DC	États-Unis	GCTS	Tenerife	Espagne	

24/03/04	2348	GCTS	Tenerife	Espagne	GQNN Nouakchott	Mauritanie	0122
25/03/04	0301	GQNN	Nouakchott	Mauritanie	GMME Rabat Salé	Maroc	
25/03/04	0730	GMME	Rabat Salé	Maroc	GCTS Tenerife	Espagne	
26/03/04	1003	GCTS	Tenerife	Espagne	KIAD Washington DC	États-Unis	1643
9/04/04		MUGM	Guantanamo Bay	Cuba	KJAX Jacksonville Intl, FL	États-Unis	
15/04/04	1654	KIAD	Washington DC	États-Unis	LSGG Genève Cointrin	Suisse	
16/04/04	1454	LSGG	Genève Cointrin	Suisse	KIAD Washington DC	États-Unis	2229
5/05/04	1705	KIAD	Washington DC	États-Unis	LIRA Rome Ciampino	Italie	
8/05/04	1203	LIRA	Rome Ciampino	Italie	LCLK Larnaca	Chypre	1417
8/05/04	1445	LCLK	Larnaca	Chypre	LLBG Tel Aviv	Israël	1516
8/05/04	1640	LLBG	Tel Aviv	Israël	LCLK Larnaca	Chypre	1714
10/05/04	0437	LCLK	Larnaca	Chypre	LLBG Tel Aviv	Israël	0509
10/05/04	0654	LLBG	Tel Aviv	Israël	LCLK Larnaca	Chypre	
10/05/04	0744	LCLK	Larnaca	Chypre	OJAM Amman Marka	Jordanie	0827
12/05/04	1047	OJAM	Amman Marka	Jordanie	GMME Rabat Salé	Maroc	
15/05/04	0949	GMMX	Marrakech	Maroc	EGWU Northolt AFB	Royaume-Uni	
15/05/04	1305	EGWU	Northolt AFB	Royaume-Uni	EGGW Luton	Royaume-Uni	1310

17/05/04	1058	EGGW	Luton	Royaume-Uni	EGWU Northolt AFB	Royaume-Uni	1103
18/05/04	0759	EGWU	Northolt AFB	Royaume-Uni	EINN Shannon	Eire	0851
18/05/04	1000	EINN	Shannon	Eire	KIAD Washington DC	États-Unis	1606
25/05/04		KIAD	Washington DC	États-Unis	GCTS Tenerife	Espagne	
20/06/04	1554	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF Francfort	Allemagne	
23/06/04	1508	EDDF	Francfort	Allemagne	ORBI Bagdad	Irak	1904
25/06/04	0718	OJAM	Amman Marka	Jordanie	EGPK Prestwick	Royaume-Uni	
25/06/04	1322	EGPK	Prestwick	Royaume-Uni	KIAD Washington DC	États-Unis	1937
1/07/04	0609	LTBA	Istanbul Ataturk	Turquie	LGAV Athènes Intl Eleftherios	Grèce	
8/07/04	0319	KIAD	Washington DC	États-Unis	HECA Le Caire	Égypte	
8/07/04	1039	HECA	Le Caire	Égypte	LCPH Paphos	Grèce	
9/07/04	0807	LCPH	Paphos	Grèce	LPPR Porto	Portugal	
9/07/04	1352	LPPR	Porto	Portugal	KIAD Washington DC	États-Unis	
12/07/04	0054	KIAD	Washington DC	États-Unis	LPPR Porto	Portugal	
12/07/04	0512	LPPR	Porto	Portugal	LGAV Athènes Intl Eleftherios	Grèce	0816

14/07/04	0613	LGAV	Athènes Intl Eleftherios	Grèce	OERK	Riyad Roi Khaled	Arabie saoudite	
21/07/04	0124	ORBI	Bagdad	Irak	EDDS	Stuttgart	Allemagne	
22/07/04	1002	EDDS	Stuttgart	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	1739
6/09/04	0041	KIAD	Washington DC	États-Unis	LEPA	Palma de Majorque	Espagne	0801
7/09/04	1751	LEPA	Palma de Majorque	Espagne	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	
7/09/04	2245	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	MUGM	Guantanamo Bay	Cuba	
15/09/04	1325	MUGM	Guantanamo Bay	Cuba	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	
15/09/04	2211	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	LEPA	PalmadeMajorque	Espagne	
17/09/04	1025	LEPA	Palma de Majorque	Espagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	1803
13/10/04	1115	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
14/10/04	0223	KRDU	Raleigh-Durham Intl	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
14/10/04	0423	KIAD	Washington DC	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
24/10/04	1353	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KSAV	Savannah GA	États-Unis	
7/11/04	1616	KSAV	Savannah GA	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis	
9/11/04	1956	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	

10/11/04	2329	KIAD	Washington DC	États-Unis	SBBR	Brasilia	Brésil
11/11/04	2020	KMLA	Miami Intl FL	États-Unis	KJNX	Johnston NC	États-Unis
18/11/04	1630	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KTUL	Tulsa Intl OK	États-Unis
18/11/04	2059	KTUL	Tulsa Intl OK	États-Unis	KCLT	Charlotte	États-Unis
						Douglas Intl, NC	
28/11/04	1558	KJNX	Johnston NC	États-Unis	KTUL	Tulsa Intl	États-Unis
5/06/05	0152	KIAD	Washington DC	États-Unis	HECA	Le Caire	Égypte
9/06/05	1615	ORBI	Bagdad	Irak	LPPR	Porto	Portugal
9/06/05	2323	LPPR	Porto	Portugal	KIAD	Washington DC	États-Unis
							0544

Appendice C

CARNETS DE VOL DU
JET D'AFFAIRES BOEING DE LA CIA
N313P / N4476S

La liste qui suit est celle des plans de vol connus. Tous les horaires sont indiqués en heure de Greenwich. Les plans de vol n'ont pas tous été exécutés et l'appareil a pu dévier de l'itinéraire prévu.

Date	Dép.	De	De	De	À	À	À	Arr.
22/11/02	1039	KADW	Andrews AFB	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
24/11/02	0935	EDDF	Francfort	Allemagne	OJAM	Amman Marka	Jordanie	1338
24/11/02	1550	OJAM	Amman Marka	Jordanie	EDDF	Francfort	Allemagne	
24/11/02	2240	EDDF	Francfort	Allemagne	KADW	Andrews AFB	États-Unis	
1/12/02	0925	KPSM	Pease Intl Tradeport	États-Unis	LIRP	Pise	Italie	
1/12/02	1309	LIRP	Pise	Italie	EDDF	Francfort	Allemagne	
4/12/02	1953	EDDF	Francfort	Allemagne	EGUN	Mildenhall AFB	Royaume- Uni	2044
4/12/02	2248	EGUN	Mildenhall AFB	Royaume- Uni	KADW	Andrews AFB, MD	États-Unis	0633
15/12/02	2250	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
16/12/02	0349	EDDF	Francfort	Allemagne	OPRN	Islamabad	Pakistan	
23/12/02	1357	OPRN	Islamabad	Pakistan	EDDF	Francfort	Allemagne	
23/12/02	1717	EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	0118
11/01/03	0626	KIAD	Washington DC	États-Unis	EINN	Shannon	Eire	
11/01/03	0837	EINN	Shannon	Eire	EEPU	Tallin	Estonie	1136
12/01/03	1418	EEPU	Tallin	Estonie	EDDF	Francfort	Allemagne	

14/01/03	0803	EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	1614
30/01/03	0832	KIAD	Washington DC	États-Unis	ETAR	Ramstein	Allemagne	
1/02/03	0919	ETAR	Ramstein	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	
6/02/03	0822	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
6/02/03	1127	EDDF	Francfort	Allemagne	OJAM	Amman Marka	Jordanie	1518
6/02/03	2311	OKBK	Koweït Intl	Koweït	ETAR	Ramstein	Allemagne	
10/02/03	1012	ETAR	Ramstein	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	1841
15/02/03	0447	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
15/02/03	0932	EDDF	Francfort	Allemagne	OPRN	Islamabad	Pakistan	
27/02/03	2208	OPRN	Islamabad	Pakistan	EDDF	Francfort	Allemagne	
28/02/03	0130	EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	0923
2/03/03		KIAD	Washington DC	États-Unis	LKPR	Prague Ruzyně	Rép. tchèque	
11/03/03	0510	KIAD	Washington DC	États-Unis	EGGW	Luton Royaume-Uni	Royaume- Uni	
11/03/03	0806	EGGW	Luton Royaume-Uni	Royaume- Uni	OKBK	Koweït Intl	Koweït	1327
14/03/03		EDDF	Francfort	Allemagne	OKBK	Koweït Intl	Koweït	

15/03/03	1927	OMDB	Dubaï	EAU	EDDF	Francfort	Allemagne	0934
16/03/03	0137	EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	
28/03/03	0723	KIAD	Washington DC	États-Unis	EGKK	Gatwick	Royaume-Uni	
28/03/03	1141	EGKK	Gatwick	Royaume-Uni	OBBS	Bahrein Sheikh Isa AB	Bahrein	
30/03/03	1105	OMDB	Dubaï	EAU	EGGW	Luton	Royaume-Uni	
30/03/03	1641	EGGW	Luton	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	2357
14/04/03	0005	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
14/04/03	0324	EDDF	Francfort	Allemagne	OMDB	Dubaï	EAU	0929
15/04/03	1304	OKBK	Koweït Intl	Koweït	EGGW	Luton	Royaume-Uni	
15/04/03	1935	EGGW	Luton	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	0233
5/05/03	2002	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
5/05/03	2327	EDDF	Francfort	Allemagne	OKBK	Koweït Int	Koweït	0518
8/05/03	0821	OMDB	Dubaï	EAU	EDDF	Francfort	Allemagne	

9/05/03	0902	EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	1704
14/05/03	0310	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
15/05/03	0654	EDDF	Francfort	Allemagne	OERK	Riyad Roi Khaled	Arabie saoudite	1225
20/05/03	0926	OMDB	Dubaï	EAU	EDDF	Francfort	Allemagne	
21/05/03	0843	EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	1709
31/05/03	0157	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
31/05/03	0509	EDDF	Francfort	Allemagne	OERK	Riyad Roi Khaled	Arabie saoudite	1040
2/06/03	0917	OMDB	Dubaï	EAU	EIDW	Dublin	Eire	
3/06/03	0947	EIDW	Dublin	Eire	KIAD	Washington DC	États-Unis	1614
6/06/03		KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
6/06/03		EDDF	Francfort	Allemagne	ORBI	Bagdad Intl	Irak	
13/06/03	0843	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
14/06/03	0923	EDDF	Francfort	Allemagne	UBBB	Bakou Azerbaïdjan	Azerbaïdjan	1304
15/06/03	2044	OPQT	Quetta	Pakistan	EDDF	Francfort	Allemagne	

15/06/03	2317	EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	0704
15/06/03		OPKC	Karachi	Pakistan	EDDF	Francfort	Allemagne	
8/07/03	0914	GVAC	Sal Amilcar Cabral Intl	Cap-Vert	HECA	Le Caire	Égypte	
8/07/03	1750	HECA	Le Caire	Égypte	LCLK	Larnaca	Chypre	1844
10/07/03	0720	LCLK	Larnaca	Chypre	EGPF	Glasgow	Royaume- Uni	1237
10/07/03	1348	EGPF	Glasgow	Royaume- Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	2037
22/07/03	2233	KIAD	Washington DC	États-Unis	OJAM	Amman Marka	Jordanie	
24/07/03	1034	ORBI	Bagdad Intl	Irak	EDDF	Francfort	Allemagne	
24/07/03	1605	EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	0011
6/08/03	0549	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
6/08/03	0906	EDDF	Francfort	Allemagne	ORBI	Bagdad Intl	Irak	
8/08/03	1220	OKBK	Koweit Intl	Koweit	EDDF	Francfort	Allemagne	
8/08/03	1911	EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	0307
13/08/03	2310	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
14/08/03	0232	EDDF	Francfort	Allemagne	OJAM	Amman Marka	Jordanie	0615

15/08/03	0954	OJAM	Amman Marka	Jordanie	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	
16/08/03	0905	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	1555
23/08/03	1835	KIND	Indianapolis	États-Unis	DAAG	Alger	Algérie	
24/08/03	0113	DAAG	Alger	Algérie	LPPR	Porto	Portugal	
25/08/03	0814	LPPR	Porto	Portugal	UBBB	Bakou	Azerbaïdjan	1352
26/08/03	0806	UGGG	Tbilissi	Géorgie	EDDF	Francfort	Allemagne	
26/08/03	1229	EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	2025
3/09/03	2323	KNHZ	Brunswick NAS, ME	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
4/09/03	0400	EDDF	Francfort	Allemagne	OJAM	Amman Marka	Jordanie	0758
4/09/03	1045	OJAM	Amman Marka	Jordanie	LCLK	Larnaca	Chypre	1140
4/09/03		EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	
6/09/03	0715	LCLK	Larnaca	Chypre	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	1238
7/09/03	0854	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	1540

21/09/03	0356	KIAD	Washington DC	États-Unis	LKPR	Prague Ruzyně	Rép. tchèque	1236
21/09/03	0738	LKPR	Prague Ruzyně	Rép. tchèque	UTTT	Tachkent	Ouzbékistan	1236
22/09/03	1316	OAKB	Kaboul	Afghanistan	EPSY	Szymany	Pologne	1851
22/09/03	1956	EPSY	Szymany	Pologne	LRCK	Constanta	Roumanie	2129
22/09/03	2100	EPSY	Szymany	Pologne	LRBS	Bucarest	Roumanie	
22/09/03	2321	LRBS	Bucarest	Roumanie	GMME	Rabat Salé	Maroc	
22/09/03		LRCK	Constanta	Roumanie	GMME	Rabat Salé	Maroc	
23/09/03	2117	GMME	Rabat Salé	Maroc	MUGM	Guantanamo Bay	Cuba	
17/10/03	1623	KIAD	Washington DC	États-Unis	EGVN	Brize Norton AFB	Royaume-Uni	
19/10/03	1010	EGVN	Brize Norton AFB	Royaume-Uni	EGWU	Northolt AFB	Royaume-Uni	1025
19/10/03	1244	EGWU	Northolt AFB	Royaume-Uni	HLLT	Tripoli Intl	Libye	1556
22/10/03	1225	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	EGWU	Northolt AFB	Royaume-Uni	
28/10/03	1154	EGWU	Northolt AFB	Royaume-Uni	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	1509

29/10/03	1402	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	EGWU	Northolt AFB	Royaume-Uni	
29/10/03	1752	EGWU	Northolt AFB	Royaume-Uni	EINN	Shannon	Eire	1849
29/10/03	2029	EINN	Shannon	Eire	KIAD	Washington DC	États-Unis	0315
14/11/03	0535	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
14/11/03	1019	EDDF	Francfort	Allemagne	UUEE	Moscou	Russie	1249
14/11/03	1603	UUEE	Moscou	Russie	EDDF	Cheremetyevo	Allemagne	
17/11/03	0900	EDDF	Francfort	Allemagne	ORBI	Bagdad Intl	Irak	1255
19/11/03	1536	OMAA	Abu Dhabi	EAU	GMME	Rabat Salé	Maroc	
19/11/03	2225	GMME	Rabat Salé	Maroc	EDDF	Francfort	Allemagne	
21/11/03	0437	EDDF	Francfort	Allemagne	OAKB	Kaboul	Afghanistan	1020
21/11/03	1620	OAKB	Kaboul	Afghanistan	GMME	Rabat Salé	Maroc	
22/11/03	0036	GMME	Rabat Salé	Maroc	MUGM	Guantanamo Bay	Cuba	
1/12/03	0802	KIAD	Washington DC	États-Unis	EGWU	Northolt AFB	Royaume-Uni	
1/12/03	1059	EGWU	Northolt AFB	Royaume-Uni	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	1425

3/12/03	1012	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	EGWU	Northolt AFB	Royaume-Uni	1443
6/12/03	1149	EGWU	Northolt AFB	Royaume-Uni	LMML	Luqa	Malte	1443
12/12/03	0410	LMML	Luqa	Malte	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	0455
12/12/03	0642	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	EGVN	Brize Norton AFB	Royaume-Uni	1848
12/12/03	1132	EGVN	Brize Norton AFB	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	1848
14/12/03	0913	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	1734
14/12/03	1331	EDDF	Francfort	Allemagne	ORBI	Bagdad Intl	Irak	2220
14/12/03	2050	ORBI	Bagdad Intl	Irak	EINN	Shannon	Eire	2220
15/12/03	1604	EINN	Shannon	Eire	KIAD	Washington DC	États-Unis	2220
16/12/03	0827	KIAD	Washington DC	États-Unis	EGGW	Luton	Royaume-Uni	1516
17/12/03	0812	EGGW	Luton	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	1516
24/12/03	0437	KIAD	Washington DC	États-Unis	LSGG	Genève Cointrin	Suisse	2108
24/12/03	1253	LSGG	Genève Cointrin	Suisse	KIAD	Washington DC	États-Unis	2108

28/12/03	0530	MUGM	Guantanamo Bay	Cuba	GMME	Rabat Salé	Maroc	
28/12/03	1348	GMME	Rabat Salé	Maroc	OJAM	Amman Marka	Jordanie	
28/12/03	2011	OJAM	Amman Marka	Jordanie	OPRN	Islamabad	Pakistan	
30/12/03	0827	OMDB	Dubaï	EAU	EINN	Shannon	Eire	
30/12/03	1524	EINN	Shannon	Eire	KIAD	Washington DC	États-Unis	2208
6/01/04	0112	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
6/01/04	0403	EDDF	Francfort	Allemagne	OJAM	Amman Marka	Jordanie	0751
8/01/04	0139	OJAM	Amman Marka	Jordanie	OAKB	Kaboul	Afghanistan	
8/01/04	1200	OAKB	Kaboul	Afghanistan	LKPR	Prague Ruzyne	Rép. tchèque	
9/01/04	1521	LKPR	Prague Ruzyne	Rép. tchèque	KIAD	Washington DC	États-Unis	2352
16/01/04	0700	KIAD	Washington DC	États-Unis	EINN	Shannon	Eire	
17/01/04	1033	EINN	Shannon	Eire	LCLK	Larnaca	Chypre	1503
21/01/04	1839	LCLK	Larnaca	Chypre	GMME	Rabat Salé	Maroc	2348
22/01/04	0405	GMME	Rabat Salé	Maroc	OAKB	Kaboul	Afghanistan	
22/01/04	1520	OAKB	Kaboul	Afghanistan	DAAG	Alger	Algérie	
22/01/04	2149	DAAG	Alger	Algérie	LEPA	Palma de Majorque	Espagne	
23/01/04	1740	LEPA	Palma de Majorque	Espagne	LWSK	Skopje	Macédoine	1956

24/01/04	0130	LWSK	Skopje	Macédoine	ORBI	Bagdad Intl	Irak	0553
24/01/04	0721	ORBI	Bagdad Intl	Irak	OAKB	Kaboul	Afghanistan	
25/01/04	2252	OAKB	Kaboul	Afghanistan	LRTR	Timisoara	Roumanie	
26/01/04	0127	LRBS	Bucarest	Roumanie	LEPA	Palma de Majorque	Espagne	
28/01/04	1009	LEPA	Palma de Majorque	Espagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	
7/02/04	0558	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
7/02/04	0902	EDDF	Francfort	Allemagne	OJAM	Amman Marka	Jordanie	1237
7/02/04	1425	OJAM	Amman Marka	Jordanie	LCLK	Larnaca	Chypre	
8/02/04	1057	LCLK	Larnaca	Chypre	EINN	Shannon	Eire	1649
8/02/04	1820	EINN	Shannon	Eire	KIAD	Washington DC	États-Unis	0047
16/02/04	0512	KIAD	Washington DC	États-Unis	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	
20/02/04	2331	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	KIAD	Washington DC	États-Unis	
3/03/04	0522	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
3/03/04	0914	EDDF	Francfort	Allemagne	OJAM	Amman Marka	Jordanie	1256
4/03/04	1232	OJAM	Amman Marka	Jordanie	EINN	Shannon	Eire	
4/03/04	1955	EINN	Shannon	Eire	KIAD	Washington DC	États-Unis	0220

7/03/04	0625	KIAD	Washington DC	États-Unis	HLLT	Tripoli Intl	Libye	
9/03/04	1838	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	LEPA	Palma de Majorque	Espagne	
11/03/04	1638	LEPA	Palma de Majorque	Espagne	ORBI	Bagdad Intl	Irak	2047
11/03/04	2245	ORBI	Bagdad Intl	Irak	OAKB	Kaboul	Afghanistan	0242
12/03/04	1558	LEPA	Palma de Majorque	Espagne	ORBI	Bagdad Intl	Irak	2004
12/03/04	2308	ORBI	Bagdad Intl	Irak	OAKB	Kaboul	Afghanistan	
13/03/04	0649	OAKB	Kaboul	Afghanistan	LCLK	Larnaca	Chypre	
14/03/04	0641	LCLK	Larnaca	Chypre	EINN	Shannon	Eire	
14/03/04	1418	EINN	Shannon	Eire	KIAD	Washington DC	États-Unis	2128
21/04/04	0549	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
21/04/04	0953	EDDF	Francfort	Allemagne	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	1221
21/04/04	1358	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	LEPA	Palma de Majorque	Espagne	1556
26/04/04	0806	LEPA	Palma de Majorque	Espagne	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	0953
26/04/04	1159	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	OJAM	Amman Marka	Jordanie	
27/04/04	1315	OJAM	Amman Marka	Jordanie	EINN	Shannon	Eire	

27/04/04	2352	EINN	Shannon	Eire	KIAD	Washington DC	États-Unis	
9/05/04	0315	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
9/05/04	0646	EDDF	Francfort	Allemagne	OJAM	Amman Marka	Jordanie	1035
9/05/04		EINN	Shannon	Eire	OJAM	Amman Marka	Jordanie	
10/05/04	1309	OJAM	Amman Marka	Jordanie	EINN	Shannon	Eire	
10/05/04	2039	EINN	Shannon	Eire	KIAD	Washington DC	États-Unis	0337
13/06/04	0441	KIAD	Washington DC	États-Unis	EINN	Shannon	Eire	
13/06/04	0640	EINN	Shannon	Eire	OJAM	Amman Marka	Jordanie	1207
14/06/04	2240	ORBI	Bagdad Intl	Irak	EDDF	Francfort	Allemagne	
15/06/04	0427	EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	1232
19/06/04	1851	KLIT	Adams	États-Unis	KCDH	Harrell	États-Unis	
25/06/04		KHNL	Honolulu	États-Unis	NFFN	Nadi	Fidji	
29/06/04		NFFN	Nadi	Fidji	KHNL	Honolulu	États-Unis	
30/07/04	1118	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
30/07/04	1552	EDDF	Francfort	Allemagne	ORBI	Bagdad Intl	Irak	2004
1/08/04	0440	OJAM	Amman Marka	Jordanie	EINN	Shannon	Eire	
1/08/04	1202	EINN	Shannon	Eire	KIAD	Washington DC	États-Unis	

2/09/04	2245	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
3/09/04	0151	EDDF	Francfort	Allemagne	OJAM	Amman Marka	Jordanie	0539
9/09/04	2001	ORBI	Bagdad Intl	Irak	EDDF	Francfort	Allemagne	
10/09/04	0203	EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	1005
19/10/04	1232	KISO	Kinston NC	États-Unis	KCAE	Columbia Metro	États-Unis	
19/10/04	1530	KCAE	Columbia Metro, SC	États-Unis	KISO	Kinston NC	États-Unis	
22/10/04	2004	KISO	Kinston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
23/10/04	2220	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Francfort	Allemagne	
24/10/04	0136	EDDF	Francfort	Allemagne	OPRN	Islamabad	Pakistan	0751
24/10/04	1751	OAKB	Kaboul	Afghanistan	EDDF	Francfort	Allemagne	
24/10/04		OPRN	Islamabad	Pakistan	EDDF	Francfort	Allemagne	
26/10/04	0556	EDDF	Francfort	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	1349
26/10/04		KIAD	Washington DC	États-Unis	MUGM	Guantanamo Bay	Cuba	

28/10/04	1457	MBPV	Providenciales	Royaume-Uni (Turks & Caicos)	KILM	New Hanover, NC	États-Unis
28/10/04	1804	KILM	New Hanover, NC	États-Unis	KISO	Kinston NC	États-Unis
18/11/04	1558	KISO	Kinston NC	États-Unis	KTUL	Tulsa Intl OK	États-Unis
2/12/04	1957	KTUL	Tulsa Intl OK	États-Unis	KISO	Kinston NC	États-Unis
11/12/04	1654	KISO	Kinston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis
12/12/04	2221	KIAD	Washington DC	États-Unis	EDDF	Frankfort	Allemagne
13/12/04	0128	EDDF	Frankfort	Allemagne	OAKB	Kaboul	Afghanistan 0723
15/12/04	0737	OAKB	Kaboul	Afghanistan	ORBI	Bagdad Intl	Irak
16/12/04	0914	ORBI	Bagdad Intl	Irak	EDDF	Frankfort	Allemagne
16/12/04	1521	EDDF	Frankfort	Allemagne	KIAD	Washington DC	États-Unis 2349
16/01/05	1607	KISO	Kinston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis
17/01/05	0053	KIAD	Washington DC	États-Unis	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye
17/01/05	0727	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	LEPA	Palma de Majorque	Espagne

19/01/05	0624	LEPA	Palma de Majorque	Espagne	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	
19/01/05	0901	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	
19/01/05	1445	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	KIAD	Washington DC	États-Unis	2202
20/01/05	145	KIAD	Washington DC	États-Unis	KISO	Kinston NC	États-Unis	
5/02/05	1944	KISO	Kinston NC	États-Unis	KIAD	Washington DC	États-Unis	
7/02/05	0525	KIAD	Washington DC	États-Unis	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	
7/02/05	0839	EGPF	Glasgow	Royaume-Uni	ORBI	Bagdad Intl	Irak	1411
12/02/05	1522	HAAB	Addis-Abeba	Éthiopie	GMME	Rabat Salé	Maroc	
12/02/05	1940	GMME	Rabat Salé	Maroc	LEIB	Ibiza	Espagne	
15/02/05	0642	LEIB	Ibiza	Espagne	GMME	Rabat Salé	Maroc	0750
15/02/05	1629	HLLM	Tripoli – Mitiga	Libye	LEIB	Ibiza	Espagne	
15/02/05	1809	LEIB	Ibiza	Espagne	KIAD	Washington DC	États-Unis	0215
16/02/05		KIAD	Washington DC	États-Unis	KISO	Kinston NC	États-Unis	

22/02/05	KMYR	Myrtle Beach SC	États-Unis	KISO	Kinston NC	États-Unis	
22/02/05	KISO	Kinston NC	États-Unis	KMYR	Myrtle Beach SC	États-Unis	
14/04/05	KMEM	Memphis	États-Unis	LPAZ	Santa Maria	Portugal (Açores)	
14/04/05	LPAZ	Santa Maria	Portugal (Açores)	HAAB	Addis-Abeba	Éthiopie	0727
17/04/05	HSSS	Khartoum	Soudan	LPPR	Porto	Portugal	
17/04/05	LPPR	Porto	Portugal	KBWI	Baltimore BWI	États-Unis	2208
22/04/05	KBWI	Baltimore BWI	États-Unis	LPPR	Porto	Portugal	
22/04/05	LPPR	Porto	Portugal	HSSS	Khartoum	Soudan	0240
23/04/05	HSSS	Khartoum	Soudan	LDDU	Dubrovnik	Croatie	
25/04/05	LDDU	Dubrovnik	Croatie	KMHT	Manchester	États-Unis	1946
1/05/05	KBWI	Baltimore BWI	États-Unis	LGAV	Athènes Intl Eleftherios	Grèce	
1/05/05	LGAV	Athènes Intl Eleftherios	Grèce	OAKN	Kandahar	Afghanistan	1103
6/05/05	OAKN	Kandahar	Afghanistan	LKPR	Prague Ruzyně	Rép. tchèque	
6/05/05	LKPR	Prague Ruzyně	Rép. tchèque	KBWI	Baltimore BWI	États-Unis	0451

2/07/05	2340	KORF	Norfolk Intl	États-Unis	LPPR	Porto	Portugal	
3/07/05	0151	LPPR	Porto	Portugal	OJAM	Amman Marka	Jordanie	0635
4/07/05	1836	OJAM	Amman Marka	Jordanie	LPZ	Santa Maria	Portugal (Açores)	
5/07/05	0415	LPZ	Santa Maria	Portugal (Açores)	KIAD	Washington DC	États-Unis	0938
6/09/05	0429	KPVD	Green State RI	États-Unis	LPPR	Porto	Portugal	
6/09/05	0756	LPPR	Porto	Portugal	OTBH	Al Udeid Base aérienne	Qatar	1432
8/09/05	1025	OTBH	Al Udeid Base aérienne	Qatar	LPPR	Porto	Portugal	
8/09/05	1608	LPPR	Porto	Portugal	KPVD	Green State	États-Unis	2222

NOTES

PROLOGUE. À L'INTÉRIEUR DE LA « PALESTINE BRANCH », SYRIE

1. Description d'une visite à Damas, comprenant l'hôtel Sheraton et la « Palestine Branch », 28 mai-1^{er} juin 2006.

2. Entretiens avec Maher Arar à Ottawa le 10 décembre 2003, Abdullah Almalki à Londres le 21 novembre 2005 et Nizar Nayouf à Paris le 9 juin 2006, tous anciens détenus à la « Palestine Branch ».

3. Entretien avec Maher Arar le 10 décembre 2003.

4. Entretien téléphonique avec Abdullah Almalki le 20 avril 2006.

5. Comme il est dit au chapitre 3, la Syrie n'a porté aucune accusation contre lui. Au Canada, Arar n'a jamais été accusé d'aucun crime. Les États-Unis ne l'ont pas davantage accusé de quoi que ce soit. « Imad Moustapha, le diplomate syrien de plus haut rang à Washington, a déclaré à CBS : "Nous n'avons pas pu prouver la moindre allégation à son encontre." » « His Years in Hell », *Sixty Minutes II*, CBS, diffusion le 21 janvier 2004.

6. « En 1984, une branche du Mukhabarrat [*N.d.T.* : les services de renseignements] avait acquis une machine connue sous le nom de "chaise allemande", qui brisait lentement les vertèbres de la victime ligotée à l'intérieur. Elle avait prétendument été fabriquée en Allemagne de l'Est, mais il y a eu plus tard un instrument moins raffiné, fabriqué sur place et en conséquence appelé la "chaise syrienne", qui brisait la colonne vertébrale plus rapidement. » Robert Fisk, *Pity the Nation*, Londres, Oxford, 1990, p. 179.

7. Arar a été détenu à la « Palestine Branch » du 9 octobre 2002 au 19 août 2003. Le témoignage sur ses tortures a été soumis au professeur Stephen J. Toope, dans le cadre d'un rapport officiel destiné à la Commission d'enquête du Canada sur les pratiques des fonctionnaires canadiens relatives à Maher Arar. En juillet 2005, Toope reçut l'ordre « d'enquêter et de produire un rapport sur le traitement de M. Arar durant sa détention en Jordanie et en Syrie » (p. 3). Le rapport Toope, remis le 14 octobre 2005, concluait que « M. Arar a été soumis à des tortures en Syrie. Cette expé-

rience, et les événements et effets qu'elle a entraînés au Canada, ont eu des effets profondément négatifs pour M. Arar et sa famille » (p. 25).

8. Entretiens avec Abdullah Almalki le 20 avril 2006 ; avec Maher Arar le 10 décembre 2003 ; et chronologie préparée par Almalki.

9. Un ancien prisonnier, Driss Bin Lakoul, a été le premier à évoquer le traitement infligé à Zammar dans « Al Qaeda Recruiter Reportedly Tortured », un article de Peter Finn, *Washington Post*, 31 janvier 2003. J'ai obtenu plus de détails dans des entretiens avec Abdullah Almalki à Londres le 20 avril 2006, et avec Maher Arar le 10 décembre 2003 ; tous deux étaient détenus non loin de Zammar à la « Palestine Branch ».

10. Détails d'un rapport destiné au Parlement allemand, « Rapport du gouvernement fédéral en réponse à la requête du 25 janvier 2006 du comité parlementaire sur les négligences liées à la guerre en Irak et à la lutte contre le terrorisme international », y compris annexes et additifs classifiés comme secrets, publié le 15 février 2006 ; sera intitulé « Rapport classifié au Parlement allemand ». Selon ce rapport, en juillet 2005 la CIA a informé le service des renseignements étrangers, le Bundesnachrichtendienst (BND), que « Zammar a été arrêté au Maroc et expulsé en Syrie à la suite d'une requête américaine ». En échange de sa coopération, poursuit le rapport, la CIA a conseillé à l'Allemagne de « soulager [le Maroc] de la pression de l'Union européenne sur les violations des droits de l'homme liées à cette arrestation, parce que le Maroc est un partenaire précieux dans la lutte contre le terrorisme ». La CIA « proposait de poser des questions écrites fournies par le BND, de les utiliser pendant l'interrogatoire de Zammar et d'en fournir le résultat à la partie allemande ». La Syrie offrait également l'accès à Zammar, mais à condition que les autorités allemandes renoncent à accuser des agents des services de renseignements syriens d'avoir menacé des dissidents syriens réfugiés en Allemagne. Ces accusations furent abandonnées et une équipe allemande se rendit à Damas. L'interrogatoire de Zammar (21-23 novembre 2002) à Damas par les agents allemands a été signalé pour la première fois dans un article du *Spiegel* (Holger Stark, « Le prisonnier oublié », 21 novembre 2005). Ceci est la version française de la traduction anglaise des informations publiées en allemand sur le site du *Spiegel*. Le journaliste précisait que, après avoir posé ses ultimes questions, la délégation allemande avait été invitée à dîner par Asef Shawqat, le chef des services de renseignements syriens.

11. Noms complets : Abdel Halim Dalak et Omar Ghramesh ; le nom du mineur dans la cellule n° 12 est inconnu. Source : entretiens avec Abdullah Almalki à Londres le 21 novembre 2005, et au téléphone le 20 avril 2006.

12. Les carnets de vol du N379P indiquent la présence de l'avion en Jordanie, à Amman, le jour du transfert des prisonniers ; les prisonniers envoyés en Syrie passaient en général par la Jordanie, selon les témoignages d'anciens détenus de la « Palestine Branch » (entretiens cités ci-dessus) et d'anciens agents de la CIA (entretiens 2004-2006).

13. Entretien avec Abdullah Almalki à Londres, 21 novembre 2005. Détails du raid décrits dans Jason Burke, « How the Perfect Terrorist Plot-

ted the Ultimate Crime », *The Observer*, 7 avril 2002 ; Tim McGirk, « Anatomy of a Raid », *Time Asia*, 15 avril 2002.

14. Noms complets : Barah Abdoul Latif (cellule n° 17) et Bahaa Mustafa Jaghel (cellule n° 7). Sources : entretien avec Abdullah Almallki, 21 novembre 2005 ; entretien avec Walid Saffour, du comité syrien des droits de l'homme, Londres, 6 avril 2006.

15. « State Sponsors of Terrorism », rapport du Département d'État (www.state.gov/s/ct/c14151.htm ; accès le 25 mai 2006).

16. Communiqué de presse de la Maison-Blanche le 6 novembre 2003 ; Bush faisait référence autant à l'Irak qu'à la Syrie.

17. Département d'État, « Country Reports on Human Rights Practices : Syria, 2002 », publié en mars 2003 (www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2002/18289.htm).

18. « Beyond the Axis of Evil : Additional Threats from Weapons of Mass Destruction », discours de John Bolton, sous-secrétaire d'État, sur le contrôle des armements et la sécurité internationale devant la Heritage Foundation, 6 mai 2002. Il y est dit : « Au-delà de l'Axe du mal, d'autres États voyous sont désireux d'acquérir des armes de destruction massive... Je veux parler de trois autres États qui soutiennent le terrorisme et recherchent ou ont le potentiel de rechercher des armes de destruction massive ou la capacité de le faire en violation de leurs obligations envers les traités... La Syrie, qui a signé mais non pas ratifié la convention des armes biologiques, poursuit le développement d'armes biologiques et est capable de produire au moins de petites quantités de produits pour la guerre biologique. »

Les trois États « voyous » dont parlait John Bolton étaient la Libye, la Syrie et Cuba (www.state.gov/t/us/rm/0062.htm). En mai 2006, les États-Unis ont renoué avec la Libye l'ensemble de leurs relations diplomatiques. Voir Glenn Kessler, « U.S. Restores Full Diplomatic Ties with Libya », *Washington Post*, 16 mai 2006.

19. « Consul Visits Canadian Detained in Native Syria after U.S. Deportation », Stephen Thorne, *Canadian Press*, 23 octobre 2002 (www.cp.org).

20. Né le 11 septembre 1965. Susan Sachs, « The Shy Young Doctor at Syria's Helm : Bashar al-Assad », *New York Times*, 14 juin 2000.

21. Transcription d'une conférence de presse avec le Premier ministre Tony Blair et al-Assad, le 16 décembre 2002 (www.number10.gov.uk/output/Page1744.asp). « Bien entendu, nous n'avons pas en Syrie d'organisations qui soutiennent le terrorisme. Nous avons des bureaux de presse », a déclaré Bachar. Voir aussi Ewen MacAskill, Michael White et Chris McGreal, « Britain to Host Arab Summit on Middle East », *The Guardian Weekly*, 19 décembre 2002.

22. Résumé d'un briefing de presse par Alastair Campbell, le porte-parole officiel du Premier ministre (« Prime minister's official spokesman », PMOS), le 16 décembre 2002. « Interrogé pour commenter les rapports du week-end selon lesquels la CIA était prête à s'engager dans la torture et l'assassinat de membres d'Al-Qaida, Campbell a dit que nous ne faisons jamais de commentaires sur la politique d'autres pays en matière de sécurité. Cette question devait être posée aux autorités américaines. Nous avons tou-

jours clairement établi que les autorités britanniques agissaient en accord avec le droit britannique et international. En réponse à des questions réitérées sur le sujet, le PMOS a refusé d'en dire plus » (www.pm.gov.uk/output/Page1503.asp).

23. Menu du banquet pour le président syrien fourni par la City of London sur une requête dans le cadre de la loi sur la liberté de l'information, le 13 janvier 2006.

24. Entretien avec Maher Arar, octobre 2003.

25. William Burns, sous-secrétaire d'État au bureau des affaires du Proche-Orient du Département d'État, a déclaré, le 18 juin 2002, devant le sous-comité à la Chambre des représentants pour le Moyen-Orient et l'Asie du Sud : « Il est vrai que les Syriens ont coopéré par intérêt personnel pour nous informer sur Al-Qaida et que cela a sauvé des vies américaines, c'est un fait, mais notre programme se situe bien au-delà » (commdocs.house.gov/committees/intlrel/hfa80287.000/hfa802870f.htm).

« La coopération de la Syrie avec les États-Unis et d'autres gouvernements étrangers contre Al-Qaida, les Talibans et d'autres organisations et individus terroristes a été significative. » Département d'État, « Patterns of Global Terrorism Report 2002, Overview of State-Sponsored Terrorism » (www.state.gov/documents/organization/20117.pdf).

INTRODUCTION. PAS POUR LES ÉMOTIFS

1. Philip Agee, *Journal d'un agent secret : dix ans dans la CIA*, Paris, Seuil, 1976.

2. Agee démissionna de la CIA en 1969 et s'installa au Royaume-Uni où son livre fut publié. Il fut ensuite expulsé du Royaume-Uni et de plusieurs autres pays européens. Il s'est finalement installé à Cuba où il vit toujours.

3. Le président George Bush a affirmé, le 23 octobre 1991, auprès des vétérans de l'OSS, que la publication, dans le livre d'Agee, du nom de Richard Welch et de sa position comme chef de la station de la CIA était à l'origine de son meurtre par des terroristes d'extrême gauche. « Peu importe combien de temps je vivrai ; jamais je ne pardonnerai à Philip Agee et à ceux qui, comme lui, ont délibérément sacrifié la vie d'agents du Renseignement qui servaient loyalement le pays », a-t-il ajouté.

4. La NSC 10/2 (18 juin 1948) orienta la CIA vers la conduite d'opérations « clandestines », plutôt qu'essentiellement psychologiques. Elle les définissait comme toutes les activités « que ce gouvernement conduit ou soutient contre des États ou des groupes étrangers hostiles, ou pour appuyer des États ou des groupes étrangers amis, mais qui sont planifiées et exécutées de sorte que la responsabilité de n'importe quel gouvernement américain ne sera pas évidente pour des personnes non autorisées, et que si ces opérations sont découvertes, le gouvernement américain pourra en nier toute la responsabilité ». U.S. State Department, « Foreign Relations 1964-1968, Volume XXVI, Indonesia, Malaysia-Singapore, Philippines, Note on

U.S. Covert Action Programs » (www.state.gov/r/pa/ho/frus/johnsonlb/xx-vi/4440.htm).

5. Horton démissionna après avoir refusé de produire un rapport sur le Mexique dans la lignée de la politique de l'administration. Il publia un article : « Why I Quit the CIA », *Washington Post*, 2 janvier 1985. Il participa aussi, en 1997, à un documentaire de la chaîne Discovery Channel, intitulé *CIA : America's Secret Warriors*, qui célébrait le cinquantième anniversaire de l'Agence.

6. Jerrold Schecter, « His Legacy : Realism and Allure », *Time*, 24 janvier 1977.

7. C'était l'opération Mangouste, décrite dans un rapport de l'inspecteur général de la CIA sur les « Complots pour l'assassinat de Fidel Castro », p. 77, publié le 22 mai 1967 ; déclassifié en 1993.

8. Plus de 20 000 personnes furent tuées, selon un rapport du Church Committee : « Le programme Phœnix a coûté au moins 20 000 vies au Sud-Vietnam. » Voir « Church Committee Report, Book 1, Section II (Foreign and Military Intelligence Operations of the United States, An Overview) », par le U.S. Senate Select Committee to Study Governmental Operations with Respect to Intelligence Activities, alias « Church Committee », p. 27 (www.aardlibrary.org/publib/church/reports/book1/html/ChurchB10018a.htm).

9. Christopher Robbins, *Air America*, New York, Avon, 1979, p. 5. « À son zénith, Air America était la plus grande compagnie aérienne du monde, en termes du nombre d'avions en sa possession ou à sa disposition. »

10. *Ibid.* Alfred McCoy, dans *The Politics of Heroin in Southeast Asia* (New York, Harper & Row, 1972), écrit : « Au Laos, la CIA a créé une armée de mercenaires méos dont le commandement fabriquait l'héroïne vendue aux GI américains au Sud-Vietnam. » L'auteur conclut que « le rôle de la CIA dans le trafic de l'héroïne était simplement une conséquence involontaire, mais inévitable, de ses tactiques de la guerre froide » (p. 8).

11. « A Study of Assassination », National Security Archive, George Washington University, Washington, D.C. Disponibles sur www.gwu.edu.

12. « Church Committee Reports 1975-1976 ». Disponibles sur : www.aardlibrazry.org/publib/church/reports/contents.htm.

13. Gerald Ford signa, le 18 février 1976, le décret présidentiel 11905. Section 5, à la rubrique « Restrictions sur les activités de renseignements » : « Aucun employé du gouvernement des États-Unis ne s'engagera, ou n'envisagera de s'engager dans l'assassinat politique. »

14. Entretien avec Jack Devine, ancien directeur adjoint des opérations, New York, 19 avril 2006.

15. Voir les remarques du président Ronald Reagan devant le Club de la presse nationale sur la réduction des armements et des armes nucléaires, 18 novembre 1981.

16. En juin 2000, David Gergen, un ancien conseiller du président Clinton, a raconté l'histoire au cours d'une interview avec Chris Bury pour l'émission *Frontline*, sur PBS. « Pendant une interview avec James Woolsey (10 décembre 2001), celui-ci m'a confié : "J'ai obtenu deux entretiens semi-privés en deux ans avec le président." »

17. Détails sur le « gommage » de Clinton décrit au chapitre 6.

18. *Meet the Press with Tim Russert*, 16 septembre 2001.

19. Il a annoncé spécifiquement : « Tout que je peux dire, c'est qu'il y avait un "avant le 11 septembre" et un "après le 11 septembre". Après le 11 septembre, on n'a plus mis de gants. » Témoignage de Cofer Black devant le Joint Committee Investigation into September 11th : quatrième séance publique, 26 septembre 2002.

20. Cité par Anne Griffin et Raleigh Bureau, dans « Special Operations Soldiers Expected to Be on Leading Edge », *Charlotte Observer*, 21 septembre 2001.

21. Cité par Sue Anne Pressley, dans « Preparing for Role in War on Terror ; Navy Base in Cuba to House Taliban, Al Qaeda Detainees », *Washington Post*, 10 janvier 2002. Le vice-président Dick Cheney a aussi nommé les détenus « les pires des pires », ajoutant : « Ils sont très dangereux. ». Cité par John Mintz, dans « Debate Continues on Legal Status of Detainees », *Washington Post*, 28 janvier 2002.

22. Il a été président de 1997 à août 2004.

23. Transcription d'un entretien avec Porter Goss, 14 décembre 2001, mené conjointement avec Richard Minitzer pour le *Sunday Times*.

24. Entretien avec un contractuel de la CIA, printemps 2002.

25. Il sera question des premières restitutions au chapitre 5. Parmi les premières références aux restitutions, celle du dissident égyptien Yasser al-Sirri. Basé à Londres, il a mentionné la capture et le transfert de suspects depuis 1998. Les premières mentions dans la presse occidentale sont parues après le 11 septembre : la première est sans doute un article d'Anthony Shadid dans le *Boston Globe* (« America Prepares the War on Terror ; U.S., Egypt Raids Caught Militants », 7 octobre 2001). Mentionnons la série d'articles de Barton Gellman dans le *Washington Post* (y compris « Broad Effort Launched After '98 Attacks », 19 décembre 2001).

26. Alexandre Soljenitsyne, *L'Archipel du Goulag*, Paris, Seuil, 1976.

27. Anne Applebaum admet dans *Gulag* qu'il est impossible d'établir précisément le nombre des morts. Les « archives » officielles citent le chiffre d'environ 3 millions, mais selon Applebaum le bilan serait beaucoup plus lourd. Quant au nombre total de détenus, elle écrit : « Si l'on additionne les différents chiffres, le nombre total de travailleurs forcés en URSS atteint 28,7 millions. Je conçois, bien entendu, que ce chiffre puisse ne pas satisfaire tout le monde. » Anne Applebaum, *Gulag*, New York, Penguin Books, 2003, p. 520.

28. Alexandre Soljenitsyne, *L'Archipel du goulag*, *op. cit.* « Zek » désigne un détenu du goulag.

29. L'entreprise du goulag se camouflait sous une banalité quotidienne. « Extérieurement, les "Corbeaux noirs" [les camions de transport], comme on les surnommait, avaient l'allure de gros camions ordinaires. Dans les années 30, ils portaient souvent le mot "pain" sur la carrosserie, mais plus tard on a eu recours à des ruses plus élaborées. Un prisonnier, arrêté en 1948, se souvenait d'avoir voyagé dans un camion portant l'inscription "Es-

calopes de Moscou” et dans un autre avec les mots “*Fruits & Légumes*”. » Anne Applebaum, *Gulag, op. cit.*, p. 160.

30. *Le Lion, la Sorcière blanche et l'Armoire magique*, de C.S. Lewis, Paris, Gallimard, Folio Junior, 2005 ; *Harry Potter à l'école des sorciers*, de J. K. Rowling, Paris, Gallimard, Folio Junior, 2003.

31. Voyage de l'auteur en Égypte, septembre-octobre 2003.

32. Voir, au chapitre 2, le cas de Binyam Mohamed, un Éthiopien arrêté au Pakistan et transféré à Rabat par les Américains le 21 juillet 2002. Un citoyen italien du nom d'Abou al-Kacem Britel fut également transporté dans un « petit avion américain » du Pakistan au Maroc, le 24 mai 2002.

CHAPITRE 1. LES HOMMES EN NOIR

1. La chronologie détaillée des événements de cette soirée est consignée dans le rapport de médiation du responsable parlementaire suédois, daté du 22 mars 2005 : « Rapport sur l'application par la Sécurité d'une mesure d'expulsion de deux citoyens égyptiens par le gouvernement ». Weather Underground (www.wunderground.com/NA) a fourni la météo du 18 décembre 2001 sur l'aéroport de Bromma.

2. Entretien téléphonique avec Paul Forell, 3 janvier 2005.

3. Paul Forell, 3 janvier 2005.

4. *Id.*

5. Rapport de médiation du responsable parlementaire suédois, 22 mars 2005.

6. Paul Forell, 3 janvier 2005.

7. « La Promesse brisée, partie 2 », *Kalla Fakta*, 24 mai 2004.

8. Carnet de vol du N379P.

9. Massoud Anouar, « Mystery Man Handed Over to U.S. Troops in Karachi », *The News International*, Pakistan, 26 octobre 2001.

10. Témoignage de Bisher al-Rawi à l'avocat anglais Clive Stafford Smith, à Guantanamo Bay ; adressé à l'auteur par e-mail le 22 mars 2006.

11. Témoignage de Binyam Mohamed auprès du Central Security Service (CSS) à Guantanamo Bay ; conservé dans un mémorandum daté du 10 juin 2005. Référence ultérieure : « Mémorandum du CSS, 10 juin 2005 ».

12. Voir chapitre 4.

13. Le temps à l'aéroport du Jonhston County le 17 décembre 2001 était couvert, avec une température de 11-13°C. Source : Weather Underground.

14. Entretien avec un ancien pilote de la CIA, 2005-2006.

15. Sherman annonça la reddition de Lee sur les marches du palais de justice du comté de Johnston, à Smithfield, en avril 1865.

16. Visite à Smithfield, mars 2006.

17. « La promesse brisée, partie 1 », *Kalla Fakta*, 17 mai 2004.

18. Rapport de médiation du responsable parlementaire suédois, 22 mars 2005, Section 2.4.3.

19. Compte rendu à partir des sources gouvernementales suédoises interviewées pour l'enquête de *Kalla Fakta*.

20. Les horaires, les témoignages des agents, le détail des fouilles et les précisions sur le vol sont dans le rapport de médiation du responsable parlementaire suédois, 22 mars 2005.

21. Le 17 novembre 1997, 58 touristes et 4 Égyptiens étaient massacrés par les membres de la Jamaa Islamiyya à Deir el-Bahari, à Louxor, en Haute-Égypte. Chiffres fournis par le rapport du Département d'État, « Patterns of Global terrorism : 1997 ».

22. Entretien avec Montasser al-Zayat, Le Caire, Égypte, 5 octobre 2003.

23. Voir Gilles Kepel, *Le Prophète et Pharaon : aux sources des mouvements islamistes*, Paris, Seuil, 1993.

24. Mary Anne Weaver, « Pharaohs in Waiting », *Atlantic*, octobre 2003.

25. Entretien avec Kjell Jönsson, 12 janvier 2005, pour *File on Four*, BBC Radio 4, 8 février 2005.

26. Interviewé en janvier 2005 au Caire par Hossam al-Hamalawy, qui a collaboré aux recherches pour ce livre. Al-Hamalawy travaille actuellement pour le *Los Angeles Times*, et il a cosigné le rapport de Human Rights Watch, *The Fate of Islamists Rendered to Egypt*, mai 2005.

27. Karl Ritter, « Swedish Government Repatriates Two Suspected Terrorists to Egypt », *Associated Press*, 20 décembre 2001.

28. Anthony Shadid, « In Shift, Sweden Extradites Militants to Egypt », *Boston Globe*, 31 décembre 2001.

29. Un article paru dans *Jane's Intelligence Review* explique : « D'autres dirigeants d'Al-Jihad étaient en désaccord au sujet de l'alliance de Ben Laden avec al-Zawahiri, craignant qu'elle ne provoque la colère de la superpuissance mondiale, comme cela semble être le cas. Ils ont rompu avec al-Zawahiri. » Extrait de Ed Blanche, « Ayman al-Zawahiri : Attention Turns to the Other Prime Suspect », 3 octobre 2001.

30. Al-Sirri figurait sur la liste des hommes les plus recherchés en Égypte ; les États-Unis l'accusaient d'être l'un des financiers d'Al-Qaida. Il dirige le Centre d'observation islamique à Londres.

31. Les assassins de Massoud se sont présentés à lui avec une lettre apparemment imprimée sur le papier à lettres de l'organisation d'al-Sirri. On a découvert que la lettre avait été contrefaite sur l'ordinateur d'Ayman al-Zawahiri. Elle a été récupérée par un journaliste du *Wall Street Journal*, Alan Cullison, lors d'une vente aux enchères à Kaboul. Alan Cowell, « British Court Frees a Muslim Arrested After 9-11 », *New York Times*, 10 août 2002.

32. Entretien en janvier 2005 à Londres pour *File for Four*, BBC Radio 4, 8 février 2005 ; et conversations téléphoniques ultérieures.

33. Amnesty International a publié, le 20 décembre 2001, un communiqué de presse : « Mohammed Souleimane Ibrahim al-Zery et Ahmed Hussein Mustafa Kamil Agiza ont été contraints par les autorités suédoises à retourner en Égypte, le 18 décembre. En Égypte, les deux hommes courent un grave danger de torture et de jugement injuste. » D'après : « Sweden : Deportation Leave Men at Risk of Torture in Egypt », AI Index EUR 42/003/2001.

34. Entretien avec Kjell Jönsson, Bruxelles, 23 mars 2006.

35. *Agiza v. Sweden*, Comité des Nations unies contre la torture, décision CAT/C/34/D/233/2003, par. 12.11, 20 mai 2005.

36. « Selon l'opinion du gouvernement suédois, les assurances obtenues par l'État réceptonnaire sont satisfaisantes et irrévocables, et elles seront pleinement respectées. Le gouvernement n'a reçu aucune information pouvant semer le doute sur cette conclusion. » Commentaires du gouvernement suédois aux observations finales du Comité des droits de l'homme à l'ONU, CCPR/CO/74/SWE, par. 16, 6 mai 2003.

37. Décision de l'UNCAT 199/2002, par. 4.8, 24 novembre 2003, concernant l'expulsion de l'épouse d'Agiza et de ses enfants.

38. Décision de l'UNCAT 233/2003, par. 13.10.

39. Dans un discours prononcé devant la Commission internationale des juristes, un membre de l'Organisation égyptienne des droits de l'homme indique : « Le consul suédois a été empêché d'assister aux deux premières audiences du procès d'Agiza, les 15 et 13 avril 2004. La seconde secrétaire du consulat suédois, Asa Pousard, a été autorisée de manière impromptue à assister à la troisième audience sans être informée des raisons pour lesquelles elle s'était vu interdire l'accès aux deux audiences précédentes. » Discours de Hafez Abu Saeda devant la Commission internationale des juristes, conférence bisannuelle, Berlin, 27 août 2004. Aussi dans *Kalla Fakta*, « La promesse brisée, partie 1 », 17 mai 2004.

40. Entretien avec un diplomate suédois au Caire, le 4 octobre 2003, sous couvert d'anonymat.

41. *Kalla Fakta*, « La promesse brisée, partie 1 », 17 mai 2004.

42. Stephen Grey, « America's Gulag », *New Statesman*, 17 mai 2004.

43. Craig Whitlock, « A Secret Deportation of Terror Suspects », *Washington Post*, 25 juillet 2004.

44. Par exemple, ces chiffres cités par George Tenet dans un témoignage oral devant la Commission du 11 septembre, le mercredi 24 mars 2004.

45. Douglas Jehl et David Johnston, « Rule Change Lets CIA Freely Send Suspects Abroad to Jails », *New York Times*, 6 mars 2005.

46. Écoute par le service de traduction de BBC News d'un rapport de la Students News Agency iranienne sur une conférence de presse donnée par le ministre iranien des Renseignements, Ali Yunesi, le 17 juillet 2005 : « Pour l'instant, plus de 1 000 membres d'Al-Qaïda ont été identifiés, détenus, expulsés ou jugés. Actuellement, environ 200 sont en prison. » Les chiffres pour l'Égypte ont été fournis par le Premier ministre égyptien Ahmed Nazif, le 15 mai 2005, dans l'émission *Meet the Press* de NBC. Les chiffres pour le Soudan ont été fournis par l'experte sur ce pays, Janet McEligott, à la réunion annuelle des anciens membres du Congrès, le 15 mai 2003. Elle s'y réfère comme à des « extraditions ».

47. Chiffre cité par le président Bush dans une déclaration à Crawford, Texas, 28 décembre 2001.

48. Selon le *New York Times*, « un fonctionnaire des Renseignements a estimé à plusieurs douzaines le nombre des suspects de terrorisme envoyés à Tachkent par les États-Unis ». Don Van Natta, « U.S. Recruits a Rough Ally to Be a Jailer », *New York Times*, 1^{er} mai 2005. Des mémorandums

réguliers transmis par le service d'information sur la justice criminelle du FBI au service du contre-terrorisme font état de rapatriements de prisonniers depuis Bagram, sans mentionner les destinations. Voir www.aclu.org/torturefoia/released/FBI39103927.pdf.

49. Déclaration écrite à l'auteur par la division juridique du comité de la Croix-Rouge internationale, 28 avril 2006. Référence ultérieure : « Commentaires de la Croix-Rouge ». Pour de plus amples détails sur ce point, voir chapitre 7.

50. Troisième convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre, article 17. La quatrième convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre déclare aussi dans l'article 31 qu'« aucune contrainte d'ordre physique ou moral ne peut être exercée à l'égard des personnes protégées, notamment pour obtenir d'elles, ou de tiers, des renseignements ».

51. D'après la Croix-Rouge, la situation en Afghanistan après la tenue de la *Loya Jirga* (conseil des Anciens) et l'instauration d'un nouveau gouvernement légal, le 19 juin 2002, a été définie comme un « conflit armé non international ». Le rapport ajoutait : « Le CICR ne considère plus le conflit armé en cours comme international, mais comme non international, dans la mesure où il n'oppose plus des États ennemis. » Les prisonniers capturés dans ce conflit n'étaient pas des prisonniers de guerre, mais ils voyaient leurs droits définis, outre par le droit humanitaire international coutumier, par un article 3 commun des conventions de Genève stipulant que toute personne ne prenant plus part à un conflit – par exemple, après sa détention – devrait « en toutes circonstances être traitée humainement » et ne pas être sujette, entre autres choses, à « un traitement cruel et à la torture » ou « à des outrages à la dignité personnelle, en particulier à un traitement humiliant et dégradant ».

52. Selon les commentaires de la Croix-Rouge, le terme « guerre globale contre le terrorisme » était une description politique. La loi s'appliquait selon qu'un prisonnier était capturé à l'intérieur de ce que le cadre légal définissait clairement comme un conflit armé international ou un conflit armé non international. Il était dit : « La désignation "guerre globale contre le terrorisme" n'étend pas l'applicabilité du droit humanitaire à tous les événements inclus dans cette notion, mais seulement aux événements qui impliquent un conflit armé... Quand la violence armée est utilisée en dehors du contexte d'un conflit armé au sens légal, ou quand la détention d'une personne soupçonnée d'activités terroristes n'a pas de rapport avec un conflit armé, le droit humanitaire ne s'applique pas. Au contraire, les lois intérieures du pays, ainsi que le droit criminel international et les droits de l'homme, gouvernent. »

53. Un bulletin d'informations de la Maison-Blanche sur le statut des détenus à Guantanamo, publié le 7 février 2002, déclare : « Les États-Unis traitent et continueront de traiter tous les individus détenus à Guantanamo avec humanité et en accord avec les impératifs militaires, dans une mesure et d'une manière appropriées aux principes de la troisième convention de Genève de 1949. »

54. Entre 1990 et 2000, il y a eu 56 attaques terroristes en Égypte, qui ont entraîné la mort de 142 individus et en ont blessé 212. Chiffres du National Memorial Institute for the Prevention of Terrorism (MIPT), Terrorism Knowledge Base, accès le 31 mars 2006 (www.tkb.org).

55. Entretien téléphonique avec Robert Baer, le 17 janvier 2005, pour *File on Four*, BBC Radio 4, 8 février 2005.

56. *Id.*

57. Le président Jimmy Carter négocia un traité de paix entre le président égyptien Anouar al-Sadate et le Premier ministre israélien Menahem Begin. L'accord fut signé le 17 septembre 1978 à la Maison-Blanche.

58. Depuis 2001, le montant du FMF à l'Égypte représente plus de 50 % de l'aide américaine à ce pays. En 2003, l'aide totale à l'Égypte était de 1,75 milliard de dollars (1,29 milliard pour le FMF) ; en 2004, ces chiffres étaient respectivement de 1,95 milliard et 1,29 milliard. Données provenant du « Livre vert » compilé et remis à jour par l'Agence américaine internationale pour le développement (USAID) pour établir « des archives historiques complètes de l'aide étrangère américaine au reste du monde ». Disponible sur qesdb.cdie.org/gbk/index.html.

59. Office of Management and Budget (OMB). « Budget of the United States Government, Fiscal Year 2007, Budget Appendix, International Security Assistance, Foreign Military Financing Program » (U.S. GPO, 2006). Sur les 4,5 milliards de dollars budgétés par le FMF, Israël ne recevra « pas moins de 2,28 milliards » et l'Égypte « pas moins de 1,3 milliard ». Disponible au GPO Access, the U.S. Government Printing Office.

60. La recherche la plus aboutie sur les restitutions en Égypte a été menée par Hossam al-Hamalawy.

61. Carnets de vol : N379P (15 visites), N85VM (4 visites), N313P (1 visite).

62. Entretien avec Jack Cloonan, New York, 19 avril 2006.

63. Raymond Bonner, « Detainee Says He Was Tortured in U.S. Custody », *New York Times*, 13 février 2005.

64. Entretien téléphonique avec le professeur Joe Margulies pour *File on Four*, BBC Radio 4, 14 janvier 2005.

65. Raymond Bonner, « Detainee Says He Was Tortured in U.S. Custody », *New York Times*, 13 février 2005.

66. Déclaration de Ian Kemish devant le comité des Affaires étrangères du Sénat australien, 2 juin 2004. Kemish a ensuite été premier secrétaire assistant pour la diplomatie publique à la division consulaire et des passeports au ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce.

67. *Dateline ; The Trials of Mamdouh Habib*, SBS Television, Australie, diffusion le 7 juillet 2004.

68. *Ibid.*

CHAPITRE 2. TOURBILLON DE LA GUERRE : LES « AVEUX » D'UN ANGLAIS POSEUR DE BOMBE SALE

1. « Attorney General John Ashcroft Regarding the Transfer of Abdullah al-Muhajir (Born José Padilla) to the Department of Defense as an Enemy Combattant », 10 juin 2002, Department of Justice. Disponible sur www.usdoj.gov ; voir « U.S. Authority Capture "Dirty Bomb Suspect" », CNN, 10 juin 2002.

2. « Traces of Terror : The Congressional Hearings : Whistle-Blower Recounts Faults Inside the FBI » par David Johnston et Neil A. Lewis, *New York Times*, 7 juin 2002.

3. Selon Gary Bersten, qui a pris part aux premières missions en Afghanistan, Ben Laden s'est enfui au Pakistan avec 200 « Yéménites et Saoudiens », tandis que 125 autres empruntaient une route moins directe vers le Pakistan. Gary Bersten et Ralph Pezzullo, *Jawbreaker*, New York, Crown, 2005, p. 307.

4. Abou Zoubaida est supposé avoir été le commandant en chef de la branche militaire d'Al-Qaïda depuis la fin 2001, après la mort de Mohamed Atef, et avoir dirigé les projets d'attentats à l'aéroport international de Los Angeles, ainsi que les attaques d'hôtels en Jordanie. Il a été condamné à mort par contumace pour son implication dans le complot déjoué. Selon le « Rapport de la commission sur le 11 septembre » (p. 500), il a dirigé le camp d'entraînement terroriste de Khaldan en Afghanistan. Il est détenu en prison depuis son arrestation au Pakistan, en mars 2002.

5. Cité dans le mémorandum de Matthew Rycroft à David Manning (fonctionnaires de Downing Street), 23 juillet 2002, et publié sous le titre « The Secret Downing Street Memo », *Sunday Times* de Londres, 1^{er} mai 2005.

6. « John Ashcroft, Minister of Fear », CBSNews.com, 12 juin 2002.

7. La une du *New York Times* était titrée : « Traces of Terror : The Investigation : U.S. Says It Halted Al Qaeda Plot to Use Radioactive Bomb », avec une photo de Padilla. Il fut la « personnalité de la semaine » du magazine *Time*, 14 juin 2002 : « Parce qu'il incarne la somme de nos peurs, l'ancien voyou de Chicago devenu terroriste suspect est notre personnalité de la semaine. »

8. Mémorandum du CSS, 10 juin 2005.

9. Mémorandum du CSS, 10 juin 2005.

10. *Ibid.*

11. Information fournie par la sœur de Binyam Mohamed à Clive Stafford Smith, juin 2005.

12. Mémorandum du CSS, 10 juin 2005.

13. Il a respectivement obtenu les notes C, D et E en physique, biologie et chimie. Source : e-mail du comité d'examens d'Edexcel, 7 juillet 2005.

14. Mémorandum du CSS, 10 juin 2005.

15. La sœur de Binyam Mohamed au CSS, juin 2005.

16. Interview de Tyrone Forbes dans « Suspect's Tale of Travel and Torture », par Stephen Grey et Ian Cobain, *Guardian*, 2 août 2005.

17. Entretien avec Abdulkarim Khalil pour le *Guardian*. Tiré de « Suspect's Tale of Travel and Torture », 2 août 2005.

18. E-mail d'Abdoul S., un ami de Mohamed, à l'auteur, 23 juillet 2005.

19. E-mail d'Abdoul S., 23 juillet 2005.

20. Jess Bravin, « As Justices Weigh Military Tribunals, A Guantanamo Tale », *Wall Street Journal*, 28 mars 2006 : « Il [Clive Stafford Smith] dit que M. Mohamed "flirtait avec l'idée d'aller en Tchétchénie" pour rejoindre les rebelles islamiques combattant le régime russe, mais qu'il nie tout lien avec un complot terroriste contre les États-Unis – ou connaître M. Padilla. »

21. Michael Scheuer explique : « Et ainsi nous sommes à nouveau contredits... par ce que trop d'individus plus intelligents et plus influents que moi considèrent comme une différence sémantique sans importance entre les termes "terroriste" et "insurgé". » Anonyme (Michael Scheuer), *Imperial Hubris*, Brassey, 2004, p. 221.

L'ancien agent du MI6, Alastair Crooke, estime également que personne n'a compris ce problème, encore moins les interrogateurs et les tribunaux de Guantanamo. Interviewé à Londres le 4 avril 2006, il dit : « J'ai parlé à quelqu'un à Guantanamo qui répétait que les interrogateurs n'arrêtaient pas de lui dire : "Oh ! Ainsi, vous étiez au camp Jamaat Al-Qaida, c'est là que vous avez suivi un entraînement, au camp Jamaat Al-Qaida ?" Jamaat était le groupe de Massoud. Et ils ne comprenaient même pas qu'il s'agissait d'un groupe différent. Et ils parlaient comme s'il s'agissait d'un camp d'Al-Qaida. Alors, ce que je veux dire, c'est à quoi sert la restitution s'il vous manque les outils fondamentaux pour comprendre les groupes, et si vous n'avez pas la formation pour distinguer et comprendre des domaines aussi complexes ? »

22. La décision de la Cour suprême américaine dans l'affaire *Rasul v. Bush*, n° 03-334 (524 US), 28 juin 2004, statue que la Cour fédérale « a la compétence d'entendre l'*Habeas corpus* des requérants contester la légalité de leur détention à la base navale de Guantanamo Bay », p. 15-16.

23. Entretien avec Benhur Mohamed, 25 juillet 2005.

24. Sufyan Barhoumi, Jabran Said Ben-Al-Qahani et Ghassan al-Sharbi.

25. *United States of America v. Binyam Ahmed Muhammad (sic)*, 29 juin 2005.

26. *United States of America v. Binyam Ahmed Muhammad (sic)*, inculpation de conspiration 14(j).

27. Mémoire du CSS, 10 juin 2005.

28. *Top Secret*, avec Yosri Fouda, diffusé sur Al-Jazira, 12 septembre 2002. La visite de Fouda a été racontée dans *Masterminds of Terror*, par Yosri Fouda et Nick Fielding (Édimbourg, Mainstream Publishing, 2003). Page 36, on lit : « "Ils disent que vous êtes des terroristes." Fouda fut lui-même surpris d'avoir lancé cette phrase si facilement pendant qu'il s'installait sur le sol entre eux deux... Khaled répondit : "Ils ont raison. C'est ce que nous faisons pour vivre." »

29. Commentaires du vice-ministre de la Justice James Comey concernant José Padilla, 1^{er} juin 2004.

30. Mémoire du CSS, 10 juin 2005.

31. Lisant une déclaration écrite, Straw expliqua aux membres du Parlement que M. Habashi (le nom tribal de Binyam, qui signifie littéralement « L'Éthiopien ») avait en effet « été interrogé une fois à Karachi par les services de sécurité ». Straw poursuivit : « Les services de sécurité n'ont joué aucun rôle dans sa capture ou son transfert du Pakistan. L'officier du service de sécurité n'a observé aucun sévice et M. Habashi n'a mentionné aucun sévice. » Colin Brown, « Former UK Student Was Interrogated by MI6 in Pakistan », *The Independent*, 14 décembre 2005.

32. Entretien de l'auteur avec Yosri Fouda, Londres, 10 janvier 2006.

33. Selon le « Rapport de la commission sur le 11 septembre », les interrogatoires d'Abou Zoubaida ont eu lieu aux dates suivantes : 10 juillet 2002 ; 29 août 2002 ; 29 octobre 2002 ; 7 novembre 2002 ; 16 mai 2003 ; 24 juin 2003 ; 13 décembre 2003 ; 18 février 2004 et 19 février 2004 (p. 466, 490, 491, 500, 507, 524 et 527).

34. Voir chapitre 11.

35. Commentaires du vice-ministre de la Justice James Comey concernant José Padilla, 1^{er} juin 2004.

36. « Ashcroft on Dirty Bomb », CBSNews.com, 10 juin 2002.

37. Entretien avec Abdullah Almalki, Londres, 20 avril 2006. Voir chapitre 3.

38. Carnets de vol du Gulfstream V, immatriculé N379P.

39. Matthew Campbell, « Spanish Armada Sounds Retreat », *Sunday Times* de Londres, 22 juillet 2002.

40. Mémoire du CSS, 10 juin 2005.

41. *Id.*

42. *Id.*

43. Carnet de vol du Boeing d'affaires 737, immatriculé N313P, le 21 janvier 2004, de GMME (Rabat) à OAKB (Kaboul).

44. Le rapport d'Amnesty International « Torture dans la campagne "antiterrorisme" : le cas du centre de détention de Temara », 24 juin 2004, référence Amnesty International MDE 29/004/2004, décrit Temara comme « situé dans une zone boisée... à environ 15 kilomètres au sud de la capitale ».

45. E-mail à l'auteur d'Abderrahim Mouhtad, responsable de l'organisation Ennassir : pour le soutien des détenus islamistes au Maroc.

46. Carnets de vol du N379P.

47. Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, rapport 379/2, « Maroc : Violations des droits de l'homme constatées dans le cadre de la lutte antiterroriste », juillet 2004. Référence ultérieure : « Rapport FIDH » (www.fidh.org/IMG/pdf/maroc379-2.pdf).

48. Rapport d'Amnesty International : « Torture dans la campagne "antiterroriste" : le cas du centre de détention de Temara », 24 juin 2004, référence Amnesty International MDE 29/004/2004.

49. Rapport FIDH.

50. *Ibid.*

CHAPITRE 3. MAHER ARAR

1. Entretien avec Maher Arar, Ottawa, 10 décembre 2003.
2. Maher Arar, 10 décembre 2003.
3. Voir ci-dessous Abdullah Almalki et Ahmed al-Maati.
4. Entretien avec Maher, 10 décembre 2003 : ceci fut confirmé ultérieurement par l'enquête publique sur les pratiques des fonctionnaires canadiens. Commanditée le 4 février 2004, elle était dirigée par le juge Dennis R. O'Connor (référéncée comme « Enquête Arar »).
5. Imad Moustapha, ambassadeur de Syrie auprès des Nations unies, a déclaré à CBSNews que la libération d'Arar était un geste de bonne volonté à l'égard du Canada, mais aussi qu'ils « ne pouv[aient] établir aucune des allégations à son encontre » (« His Years in Hell », reportage de Vicki Mabrey, *60 Minutes II*, 21 janvier 2004).
6. Entretien avec Maher Arar à Bruxelles, 23 mars 2006.
7. En février 1997.
8. Maher Arar, « A Modified Constant Modulus Algorithm Enters the Scene », *Wireless Systems Design*, avril 2003 (www.wsdmag.com/ArticleS/ArticleIS/6540/6540.html).
9. Déclaration publique de Maher Arar à sa conférence de presse à Ottawa, 4 novembre 2003.
10. Selon un recensement de 2001, il y avait 22 065 Syriens au Canada. À Ottawa, ils étaient 1 055 pour 827 854 habitants. Source : interview téléphonique avec un fonctionnaire des statistiques canadiennes.
11. Transcription de l'enquête Arar, p. 7768 ; consultable sur : www.commissionarar.ca.
12. John F. Burns *et al.*, « Arrest at U.S. Border reverberates in France », *New York Times*, 22 décembre 1999.
13. Chronologie d'al-Maati préparée avec son avocate, Barbara Jackman. Disponible sur le site d'Amnesty International Canada : www.amnesty.ca/english/mainarticlehome/almaatichronology.pdf. Référence ultérieure : « Chronologie al-Maati ».
14. Chronologie al-Maati.
15. Dossier de l'auteur.
16. Andrew Duffy, « Who is Abdullah Almalki ? », *Ottawa Citizen*, 30 octobre 2005.
17. Khadr a été identifié et accusé pour la première fois d'aider et de financer le terrorisme en 1996. Voir Rosemary Spiers, « Canadian Faces Charges of Terrorism », *Toronto Star*, 16 janvier 1996.
18. Entretien avec Abdullah Almalki, Londres, 21 novembre 2004 ; les détails de sa surveillance ont été divulgués au cours de l'enquête Arar.
19. Témoignage de Michael Cabana, officier de la RCMP responsable de l'enquête Arar. Enquête Arar, p. 7757.
20. Entretien avec Maher Arar à Bruxelles, 23 mars 2006.
21. Le même jour, le *Los Angeles Times*, faisant état des soupçons concer-

nant Ahmed al-Maati, annonçait comment, après la saisie du plan au poste frontière de Buffalo en août, des agents américains avaient reçu le signalement d'un Koweïtien de 36 ans en possession de « documents identifiant des bâtiments spécifiques dans un complexe gouvernemental à Ottawa, notamment l'immeuble de l'Énergie atomique et les laboratoires de contrôle des virus et des maladies ». Patrick McDonnell et William Remple, « Dragnet Yields the Chilling, Alarming », *Los Angeles Times*, 12 octobre 2001.

22. Ordre d'expulsion de Maher Arar signé par le directeur régional du service de l'Immigration et de la Naturalisation, J. Scott Blackman, 7 octobre 2002. Selon Cabana, c'était le jour où Arar est devenu « un individu qui soit était associé, soit intéressait l'enquête de l'A-OCANADA ». Voir transcription de l'enquête Arar, p. 8236.

23. Entretien avec Maher Arar, 23 mars 2006.

24. Entretien avec Maher Arar, 10 décembre 2003.

25. Dans une lettre datée du 11 février 2005, la fonctionnaire du Département d'État Nancy J. Powell, alors secrétaire assistante intérimaire aux affaires législatives du membre du Congrès Edward J. Markey, a déclaré : « Le nom de M. Arar est apparu sur une liste de surveillance terroriste des États-Unis établie d'après un partage général des informations entre les gouvernements des États-Unis et du Canada. »

26. « Supplemental Report on September 11th Detainees Allegations of Abuse at the Metropolitan Detention Center in Brooklyn, New York », Bureau de l'inspecteur général pour le Département de la Justice, décembre 2003.

27. Copies de l'ordre d'expulsion d'Arar et de sa « notification d'inadmissibilité », datées du 7 octobre 2002 et signées par Blackman, fournies par le Centre des droits constitutionnels à New York. Le rôle de Thompson a été signalé pour la première fois dans « His Years in Hell », *60 Minutes II*, CBSNews, 21 janvier 2004 ; *60 Minutes II* a révélé que la décision d'expulser Arar avait été prise au plus haut niveau du département de la Justice américain (DOJ), avec un ordre spécial d'expulsion signé par l'ancien assistant de John Ashcroft, Lary (*sic*) Thompson (www.cbsnews.com/stories/2004/01/21/48hours.mains594974.shtml). L'allégation selon laquelle Arar était un membre d'Al-Qaida a été réitérée par le DOJ dans une déclaration écrite adressée au même programme de télévision : « Nous possédons des informations indiquant que M. Arar est un membre d'Al-Qaida et, en conséquence, qu'il constitue une menace pour la sécurité nationale des États-Unis. »

28. Rapport national sur les pratiques des droits de l'homme, 2001, Département d'État, 4 mars 2002. Disponible sur : www.state.gov.

29. Entretien avec Maher Arar, 10 décembre 2003.

30. Yale-Loehr enseigne le droit de l'immigration à la Cornell Law School ; il est le coauteur du principal traité sur l'immigration aux États-Unis, en vingt volumes, intitulé *Immigration Law and Procedure*. O'Neill est diplômé de cette école depuis 2005.

31. Stephen W. Yale-Loehr et Jeffrey O'Neill, « The Legality of Maher Arar's Treatment Under U.S. Immigration Law », p. 14. Remis le 16 mai 2005 à la commission d'enquête du Canada sur les pratiques des fonction-

naires canadiens relatives à Maher Arar (www.ararcommission.ca/eng/Yale-Loehr1may16.pdf).

32. Bulletin météorologique relevé sur le site de Weather Underground : www.wunderground.com.

33. Dossier du vol de Maher Arar ; première publication par Stephen Grey et Scott Shane dans le *New York Times*, « Detainee's Suit Gains Support from Jet's Log », 30 mars 2005.

34. Comme l'atteste l'ample utilisation d'un autre Gulfstream (alors enregistré N85VM) appartenant au propriétaire de l'équipe de base-ball des Red Sox, par exemple pour la restitution d'Abou Omar (voir chapitre 9).

35. L'International Directory of Civil Aircraft confirme que l'autonomie de l'avion avec huit passagers et le plein de carburant est de 4 100 milles nautiques (4 718 milles soit 7 550 kilomètres).

36. Entretien avec Maher Arar, 17 janvier 2005.

37. Carnet de vol du N829MG.

38. Rapport du professeur Stephen J. Toope, chargé d'enquête pour l'enquête Arar, 14 octobre 2005, p. 13-14. Disponible sur : www.commission-arar.ca/eng/ToopeReport1final.pdf.

39. « Syria's Top Man in Lebanon to Head "Political Security Agency" », Agence France-Presse (AFP), Beyrouth, 9 octobre 2002.

40. La Syrie continue de soutenir le groupe militant Hezbollah. Les pourparlers de paix avec Israël sont dans l'impasse depuis 1996.

41. William Buckley était le chef de la station de la CIA à Beyrouth quand il a été enlevé en mars 1984. Buckley est mort après quinze mois de captivité, de tortures et de maladie. Son corps a été remis aux autorités américaines en 1991 et inhumé au cimetière national d'Arlington avec les honneurs militaires.

42. Entretien avec l'ancien agent du MI6, été 2004. « La Syrie a beaucoup plus d'armes de destruction massive que l'Irak », m'a-t-il précisé.

43. *The Independent* a écrit à l'époque que les États-Unis suspectaient le Syrien Ahmed Jibril du FPLP d'avoir organisé l'attentat. Jibril, un ancien capitaine de l'armée syrienne basé à Damas, aurait eu besoin de l'accord d'al-Assad pour ses activités. John Bullock, « The Lockerbie Disaster », *The Independent*, 7 janvier 1989. Voir aussi le discours de Cofer Black, en 2003, devant le comité des relations extérieures du Sénat, intitulé « Syria and Terrorism » disponible sur www.state.gov/s/ct/rls.rm.2003/25778.htm.

44. Amnesty International, « Torture, Despair and Dehumanization in Tadmur Military Prison », référence Amnesty International MDE.24/014/2001, 19 octobre 2001.

45. Aucun chiffre officiel n'a été publié. Robert Frisk rappelle dans *Pity the Nation* (Oxford, Oxford University Press, 1990), p. 186 : « Les Syriens ont prétendu qu'il y avait eu des centaines de morts. Nous avons estimé plus tard qu'il y en avait eu 10 000. » De nombreux rapports actuels laissent entendre que le chiffre pourrait atteindre 20 000. Voir BBC News, « Profile : Rifaat al-Assad », 12 juin 2000 : news.bbc.co.uk/1/hi/world/middleEast/788021.stm.

46. William Burns, du Département d'État, a déclaré devant le Congrès :

« Il est vrai que les Syriens ont coopéré par intérêt personnel pour nous informer sur Al-Qaida et que cela a sauvé des vies américaines, c'est un fait, mais notre programme se situe bien au-delà. » William Burns, secrétaire assistant, Bureau des affaires du Proche-Orient, Département d'État. Déclaration faite le 18 juin 2002 pendant les auditions devant le sous-comité de la Chambre sur le Moyen-Orient et l'Asie du Sud (commdocs.house.gov/committees.intlrel/hfa80287.000/hfa8028710f.htm).

47. « UN Nears Agreement on Iraq as U.S. Lawmakers Debate Force », Agence France-Presse, 10 octobre 2002.

48. Entretien avec un ancien agent de la CIA, 2003.

49. « Syria Denies Deadly Intelligence War is Gripping Damascus », Nahar News Agency, 4 septembre 2003. Les dissidents syriens, le journaliste Nizar Nayouf et le Comité des droits de l'homme syrien affirment savoir par des sources indépendantes que Tadjer servait de lien entre la CIA et le régime syrien. Il est mort fin 2004 dans des circonstances mystérieuses. Selon Nayouf, Tadjer était devenu trop proche de la CIA.

50. Entretien avec Maher Arar, Bruxelles, 23 mars 2006 ; Ottawa, 10 décembre 2003 et 17 janvier 2005.

51. Conférence de presse de la Maison-Blanche, 28 avril 2005 ; voir chapitre 10.

52. Entretien avec Maher Arar, 10 décembre 2003.

53. Preuve apportée par M. Ward Elcock, ancien directeur du CSIS, à l'enquête Arar, transcription originale de l'audition, 12 juin 2004, p. 161.

54. Selon la chronologie établie par al-Maati, « à la fin, Ahmed a dit qu'il pensait qu'ils voulaient entendre qu'il les avait vus tous les deux en Afghanistan » (p. 9). Abdullah Almalki a dit, dans un entretien du 20 avril 2006, qu'apparemment al-Maati l'avait vu quand il travaillait pour une organisation caritative et qu'il se trouvait en Afghanistan ; mais Abdullah n'avait pas vu ou reconnu al-Maati là-bas.

55. Le conseil d'Arar, Marlys Edwardh, a cité un article du *Boston Globe* pour l'enquête Arar. Selon l'article : « Il n'y avait rien de secret dans ce plan [de la ville d'Ottawa]... Plus encore, [le complexe atomique] avait démenagé bien avant que le plan ne soulève les soupçons des fonctionnaires des douanes américains » (transcription de l'enquête Arar, p. 12441 : l'article original, « It Was Hyped as a Terrorist Map, It Was Cited by Egyptian Torturers, It is a Visitor's Guide to Ottawa » est de Jeff Sallot et Colin Freeze, *Canada Globe and Mail*, 6 septembre 2005).

56. Enquête Arar, pièce à conviction P-257, citée par Clifford Krauss, dans « Evidence Grows That Canada Aided in Having Terrorism Suspects Interrogated to Syria », *New York Times*, 17 septembre 2005.

57. Entretien téléphonique avec Abdullah Almalki, 20 avril 2006.

58. Entretien avec Maher Arar, 17 janvier 2005, pour *File on Four*, BBC Radio 4, 8 février 2005.

59. Entretien avec Maher Arar, 10 décembre 2003.

60. Rapport d'une conversation de l'ambassadeur Pillarella, le 22 octobre, avec le général Hassan Khalil, chef des Renseignements militaires syriens : « Au cours d'une rencontre de quarante-cinq minutes avec le géné-

ral Hassan Khalil, chef des Renseignements militaires syriens, ce dernier m'a confirmé les informations que j'avais reçues la nuit précédente de... (*caviardé*) selon lesquelles Arar se trouve maintenant en Syrie où il est interrogé... Selon le général Khalil, Arar a déjà admis avoir des liens avec les organisations terroristes. » Source : transcription de l'enquête Arar, p. 6647-6653.

61. Dans le compte rendu de la rencontre fait par Pillarella pendant les auditions de l'enquête Arar : « Une rencontre avec... (*caviardé*) pour reconsidérer le cas Arar s'est révélée extrêmement positive... Quand j'ai demandé à... (*caviardé*) si je pouvais obtenir un résumé des informations fournies par Arar jusqu'à présent et les ramener au Canada, il a donné son accord. » Témoignage de l'ambassadeur Pillarella à l'enquête Arar; transcription p. 6842-6851.

62. Commentaires de Cabana restitués par l'adjoint Jim Gould à Dan Livermore. Les deux citations sont extraites de « Evidence Grows That Canada Aided in Having Terrorism Suspects Interrogated in Syria », Krauss.

63. Propos d'Abdullah Almalki recueillis par Anne Maria Tremonti pour *The Current*, Canadian Broadcasting Company, Radio 1, 18 octobre 2005.

CHAPITRE 4. ERREUR SUR LA PERSONNE : LE VOYAGE D'UN CITOYEN ALLEMAND VERS L'ENFER AFGHAN

1. Entretien avec Khaled el-Masri, 22 janvier 2005, pour l'émission *Frontal21*, ZDF Télévision (Allemagne).

2. Rapport au procureur de Majorque intitulé : « Tribunal de première instance n° 7, procédure sommaire, loi 7/88, n° 2630. Incident de détention illégale ». Référence ultérieure : « Rapport de la Guardia ».

3. Entretien avec Francisco José à Palma de Majorque, 13 janvier 2005.

4. Il était de fait trop gros pour atterrir au Johnston County Airport, le quartier général de l'opérateur Aero Contractors, base de la majorité de la flotte aérienne de la CIA. La base du 737 était l'aéroport voisin de Kinston où, en 2003, un hangar spécial fut construit pour abriter l'avion. « Trans-Park Expects New Charter Plane Hangar », *Kinston Free Press*, 27 juillet 2003.

5. Mémoire du CSS, 10 juin 2005.

6. Brochure de l'hôtel Marriott Son Antem.

7. Interview de la barmaid par l'auteur, 12 janvier 2005.

8. Entretien publié dans « They Beat Me from All Sides », par James Meek, *The Guardian*, 14 janvier 2005.

9. Entretien publié dans « German's Claim of Kidnapping Brings Investigation of U.S. Link », par Don Van Natta Jr. et Souad Mekhennet, *New York Times*, 9 janvier 2005.

10. Entretien publié dans « Man's Claims May Be a Look at Dark Side of War on Terror », *Los Angeles Times*, par Jeffrey Fleishman, 12 avril 2005.

11. Entretien avec Khaled El-Masri, 22 janvier 2005, pour l'émission *Frontal21*, ZDF Télévision (Allemagne).

12. Entretien publié dans « Man's Claims May Be a Look at Dark Side of War on Terror », *Los Angeles Times*, par Jeffrey Fleishman, 12 avril 2005.

13. Coût : 120 euros (ou 150 dollars) l'aller-retour.

14. Entretien publié dans « Man's Claims May Be a Look at Dark Side of War on Terror », *Los Angeles Times*, par Jeffrey Fleishman, 12 avril 2005.

15. Des témoins dans le bus confirment les déclarations d'el-Masri sur ce qui s'est passé à la frontière macédonienne. Les autorités macédoniennes ont affirmé, dans une note diplomatique remise au ministre des Affaires étrangères allemand, Steinmeier, au cours d'une conférence des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, qu'el-Masri venait de Serbie quand il est entré en Macédoine au poste frontière de Tabanovce, le 31 décembre 2003, et que (ce qui est une erreur) il a quitté le pays via Blace (pour entrer au Kosovo) le 23 janvier 2004. Voir « Rapport classifié au Parlement allemand », p. 113.

16. Entretien publié dans « German's Claim of Kidnapping Brings Investigation of U.S. Link », par Don Van Natta Jr et Souad Mekhennet, *New York Times*, 9 janvier 2005.

17. L'hôtel a été localisé par la ZDF ; el-Masri a confirmé l'identification à partir de photos et de vidéos de l'établissement.

18. Entretien avec Khaled el-Masri, 22 avril 2006 (JG).

19. Entretien avec Reda Seyam, 19 avril 2006 (JG).

20. Entretien avec Khaled El-Masri, 22 janvier 2005, pour l'émission *Frontal21*, ZDF Télévision (Allemagne).

21. Quand il a demandé l'asile en Allemagne, en octobre 1985, il a dit aux autorités allemandes qu'il avait été membre du groupe Al-Tawhid. Le groupe avait combattu la minorité alaouite au Liban et avait été plus tard réprimé par les forces de sécurité syriennes. Il n'existait aucun lien entre le groupe alaouite actif au Liban au milieu des années 80 et le groupe Al-Tawhid actif dans la préparation d'attentats terroristes à Düsseldorf en 2001. « Rapport classifié au Parlement allemand », p. 86.

22. Entretien avec Khaled el-Masri, 22 janvier 2005, pour l'émission *Frontal21*, ZDF Télévision.

23. « Rapport classifié au Parlement allemand », p. 89.

24. Entretien avec Reda Seyam, 19 avril 2006 (JG).

25. Entretien avec Reda Seyam, 19 avril 2006 (JG) ; et avec el-Masri, 22 avril 2006.

26. Abdouh Ali Al Hajj Shaqawi. Selon le témoignage déclassifié fait à Guantanamo auprès de l'avocat Clive Stafford Smith.

27. Tableau des transferts de la base aérienne de Bagram révélé dans une requête de la FOIA par Associated Press.

28. Facture pour nourriture et boisson de Sky Chefs Barcelona à l'avion N313P, datée du 23 janvier 2004. Reproduite en annexe du rapport de la Guardia, p. 274.

29. Entretien publié dans « Man's Claims May Be a Look at Dark Side of War on Terror », *Los Angeles Times*, par Jeffrey Fleishman, 12 avril 2005.

30. *Rasul v. Bush* (524 U.S.), N° 03-334, 28 juin 2004. Voir chapitre 2.

31. La première référence au nom « Mine de sel » apparaît dans Dana Priest, « CIA Avoids Scrutiny of Detainee Treatment », *Washington Post*, 3 mars 2005. Il y est aussi fait référence dans un procès par l'ACLU. Selon el-Masri (entretien du 1^{er} mai 2006), les prisonniers ne lui avaient donné aucun nom, mais ils savaient qu'elle se trouvait dans le district de Sherika, à Kaboul, près de la demeure du président afghan Karzaï, et qu'elle avait été le théâtre de nombreux combats.

32. Entretien avec Khaled el-Masri, 22 janvier 2005, pour l'émission *Frontal21*, ZDF Télévision.

33. Entretien avec Khaled el-Masri, 22 janvier 2005, pour l'émission *Frontal21*, ZDF Télévision.

34. Déclaration sur vidéo de Khaled el-Masri, 30 mai 2004.

35. Entretien avec Khaled el-Masri, 22 janvier 2005, pour l'émission *Frontal21*, ZDF Télévision.

36. Une section intitulée « Prisons et centres de détention » indique : « Si une inculpation est prononcée et que le procès commence, le frère doit prêter attention à ce qui suit : au début du procès, une fois encore, le frère doit absolument attester devant le juge qu'il a été torturé par [les enquêteurs de] la Sécurité de l'État ; se plaindre [auprès de la cour] de sévices en prison. »

37. Entretien avec Khaled el-Masri, 22 janvier 2005, pour l'émission *Frontal21*, ZDF Télévision.

38. Entretien avec Khaled el-Masri, 22 avril 2006 (JG).

39. Entretien avec Khaled el-Masri, 22 janvier 2005, pour l'émission *Frontal21*, ZDF Télévision.

40. David Johnston, « Rice Ordered Release of German Sent to Afghan Prison in Error », *New York Times*, 22 avril 2005.

41. Entretien publié dans « They Beat Me from All Sides », par James Meek, *The Guardian*, 14 janvier 2005.

42. Entretien avec Khaled el-Masri, 22 janvier 2005, pour l'émission *Frontal21*, ZDF Télévision.

43. Il a même désigné un policier fédéral au cours d'une séance d'identification à Munich, convaincu qu'il s'agissait du Sam en question. Mais, selon un alibi convaincant, le policier ne se trouvait pas en Afghanistan. D'après l'article de Don Van Natta Jr, Souad Mekhennet et Nicholas Wood, « Germany Weighs If It Played Role in Seizure by U.S. », *New York Times*, 21 février 2006.

44. « Rapport classifié au Parlement allemand », p. 97. Le gouvernement allemand insiste qu'aucun membre de ses services secrets n'est Sam. Selon ce rapport, il n'existait aucun moyen de vérifier si l'un des Américains identifiés par le BND comme parlant l'allemand était Sam.

45. « Sind Sie Sam ? » (« Êtes-vous Sam ? »), *Stern*, 19 avril 2006.

46. Entretien avec Khaled el-Masri, 22 janvier 2005, pour l'émission *Frontal21*, ZDF Télévision.

47. « Rapport classifié au Parlement allemand », p. 88.

48. Entretien avec Khaled el-Masri, 22 janvier 2005, pour l'émission *Frontal21*, ZDF Télévision.

49. Entretien avec Khaled el-Masri, 22 avril 2006 ; déclaration vidéo de Khaled el-Masri, 30 mai 2004.

50. Déclaration vidéo de Khaled el-Masri, 30 mai 2004 ; détails ultérieurs dans les entretiens avec Reda Seyam, 19 avril 2006 (JG).

51. Déclaration vidéo de Khaled el-Masri, 30 mai 2004.

52. Entretien avec Reda Seyam, 19 avril 2006 (JG).

53. « Rapport classifié au Parlement allemand », p. 90. Les lettres ont été expédiées le 8 juin 2004.

54. En 2005, une équipe médicale de l'université de Munich a fait des tests sur les cheveux de Khaled el-Masri. L'analyse peut indiquer grâce à des traces d'éléments où quelqu'un a vécu ; selon la conclusion, « il est très probable que les changements observés dans le test des signatures isotopes correspondent effectivement au témoignage de K. E. M. (Khaled el-Masri) », « Rapport classifié au Parlement allemand », p. 100.

55. Entretien publié dans « Man's Claims May Be a Look at Dark Side of War on Terror », *Los Angeles Times*, par Jeffrey Fleishman, 12 avril 2005.

56. Communiqué de presse de la Maison-Blanche sur une déclaration du président George W. Bush pour la journée internationale des Nations unies en soutien aux victimes de tortures, 26 juin 2003.

57. David Johnston, « Rice Ordered Release of German Sent to Afghanistan in Error », *New York Times*, 23 avril 2005.

58. Dana Priest, « Wrongful Imprisonment : Anatomy of a CIA Mistake », *Washington Post*, 4 décembre 2005.

59. Le « Rapport de la commission sur le 11 septembre » contient une référence à un Khaled al-Masri. « La preuve disponible indique qu'en 1999 Atta, Binalshibh, Shehhi et Jarrah ont décidé de combattre les Russes en Tchétchénie ; une rencontre fortuite dans un train en Allemagne a conduit le groupe à décider de se rendre en Afghanistan. Un individu nommé Khaled al-Masri a abordé Binalshibh et Shehhi (parce qu'ils étaient des Arabes portant la barbe, estime Binalshibh) et il a engagé une conversation sur le Djihad en Tchétchénie », Section 5-3 (The Hamburg Contingent), « Rapport de la commission sur le 11 septembre », p. 165.

60. Entretien avec Scott Pelley pour le reportage de CBS : « CIA Use of Rendering to Get Information from Suspects », 6 mars 2005.

61. Entretien avec Khaled el-Masri, 22 janvier 2005, pour l'émission *Frontal21*, ZDF Télévision.

62. Entretien avec Khaled el-Masri, 22 avril 2006 (JG).

63. « Rapport classifié au Parlement allemand », p. 87.

64. Entretien avec Khaled el-Masri, 1^{er} mai 2006 (JG).

65. Entretien avec Khaled el-Masri, 22 avril 2006 (JG).

66. Entretien avec Khaled El-Masri, 22 avril 2006 (JG).

67. Plus encore, le « Rapport classifié au Parlement allemand » insiste sur l'importance de la coopération entre les services secrets allemands et américains : « La coopération étroite de la communauté internationale se concentre prioritairement sur la prévention d'attaques ultérieures. Un

échange étroit et complet d'informations entre les services de sécurité est essentiel dans ce contexte. Il est complètement normal et essentiel que les services de sécurité allemands échangent leurs informations et leurs découvertes avec les services américains » (p. 98-99).

68. La télévision allemande (ARD), dans son magazine d'information *Panorama*, et le *New York Times* ont rapporté que les services de renseignements extérieurs allemands avaient fourni des informations militaires capitales au commandement central américain à Doha, durant les mois précédant la guerre en Irak, et pendant la guerre. John Goetz, « Bombes sur l'Irak : des agents allemands impliqués dans la guerre en Irak », ARD-TV, 12 janvier 2006 ; Michael R. Gordon, « German Intelligence Gave U.S. Iraqi Defense Plan, Report Says », *New York Times*, 26 février 2006.

69. Il en a été fait état pour la première fois dans « Anatomy of a CIA Mistake », *Washington Post*, 4 décembre 2005.

70. « Rapport classifié au Parlement allemand », p. 91.

71. S'adressant au Parlement allemand, le 14 décembre 2005, le ministre de l'Intérieur, Wolfgang Schäuble, a également expliqué que Coats avait fait part à Schily des excuses du gouvernement américain auprès d'el-Masri, et que le gouvernement « avait donné une certaine quantité d'argent » à el-Masri. Après enquête de l'avocat d'el-Masri, Manfred Gnjdic, le gouvernement allemand a refusé de confirmer. Le 21 décembre de la même année, un haut fonctionnaire a confirmé par écrit à Gnjdic : « Le ministère des Affaires étrangères ne dispose d'aucun document prouvant que votre client a reçu de l'argent ou des versements des autorités américaines. »

72. Entretien avec Khaled el-Masri, 1^{er} mai 2006 (JG).

73. Entretien avec d'anciens fonctionnaires de la DIA (JG).

CHAPITRE 5. MISSION SECRÈTE : LA NOUVELLE AIR AMERICA DÉMASQUÉE

1. Entretiens téléphoniques (mai 2005) avec des journalistes présents au Panchir en novembre 2001, y compris Stefan Smith (AFP, à présent à Téhéran), Elizabeth Rubin (*New Republic/New York Times Magazine*), Tim Lambon (cameraman d'ITN), Chris Stephens (journaliste britannique indépendant, à présent à Moscou) et Peter Jouvenal (cameraman de la BBC). L'arrivée de l'avion a été signalée notamment par l'AFP, le 4 novembre 2001, « New Opposition Airstrip Opens Up Anti-Taliban Supply Link », par Stefan Smith à Goulbahar, Afghanistan ; et « U.S. Warms to Rebels Slowly », par Scott Peterson, *Christian Science Monitor*, front de Bagram, 4 novembre 2001. Référence à l'utilisation de la piste en 1919 par Bob Woodward, *Bush s'en va-t-en guerre* (Paris, Denoël, 2003).

2. Bob Woodward, *Bush s'en va-t-en guerre*, op. cit. ; Gary Schroen décrit la mission Jawbreaker en détail dans *First In* (New York, Presidio Press, 2005), tout comme Gary Berntsen (avec Ralph Peggullo) dans *Jawbreaker*, op. cit.

3. *Air Force Monthly* (janvier 2002), Afghanistan Diary, « Day 29 – Sunday 4th November » (p. 75). L'immatriculation de l'avion a été mal relevée par les journalistes présents au Panchir. Le numéro N6160 les a menés sur une fausse piste.

4. Carnet de vol du N6161Q.

5. Le budget réel est classifié. L'information la plus récente fournie par le directeur de la CIA révèle que le budget total des Renseignements pour 1998 était de 26,7 milliards de dollars. Mary Margaret Graham, la vicedirectrice de la National Intelligence for Collection, a cité, dans un discours en novembre 2005, un chiffre global pour l'après-11 septembre de 44 milliards : « Official Reveals Budget pour U.S. Intelligence », par Scott Shane, *New York Times*, 8 novembre 2005.

6. Cité par Christopher Robbins dans *Air America*, *op. cit.*.

7. William M. Leary, « CIA Air Operations in Laos, 1955-1974 » (www.cia.gov/sci/studies/winter99-00/art7.html#ref10).

8. L'implication des Méos dans le commerce de l'opium a été bien décrite par des correspondants présents au Laos à l'époque, et plus particulièrement par Alfred McCoy dans *The Politics of Heroin in South Asia* (New York, Harper and Row, 1972). Cependant, malgré la présence des Méos au cœur du commerce de l'opium, et la connaissance qu'en avait la CIA, aucune preuve formelle n'établit l'implication directe de la CIA dans le trafic. Un ancien pilote, Jim Parrish, cité par Robbins, a déclaré : « Nous savions que nous transportions beaucoup de drogue, mais nous ne la transportions pas délibérément. » Le « Church Committee » a conclu ultérieurement que « la compagnie aérienne, propriété de la CIA, n'a pas participé au trafic illégal de drogue ». Mais l'inspecteur général de la CIA a observé, dans un rapport plus tardif, que « l'opium faisait autant partie de l'infrastructure agricole de la région que le riz ». Plus pertinente est l'analyse de Robbins selon laquelle la CIA, en nourrissant régulièrement les villageois, les aidait à cultiver le pavot sur leurs champs. Comme il le résume : « Tandis que les Méos faisaient la guerre pour la CIA, l'Agence fermait les yeux sur leurs profits parallèles avec l'opium » (*Air America*, *op. cit.*, p. 226, 233, 237).

9. Le United States Senate Select Committee to Study Governmental Operations with Respect to Intelligence Activities, le « Church Committee », a fourni son rapport final au Congrès le 26 avril 1976 (www.aarclibrary.org/publib/church/reports/book1/pdf/ChurchB1_11_Proprietaries.pdf).

10. *Ibid.*

11. Entretien avec Brian Martin, 26 mai 2005. Par exemple, son vol, le 1^{er} octobre 1982, l'a mené de Bâle à Berlin (aéroport de Schönefeld), puis à Lisbonne. Ensuite, la destination finale a changé : ce n'était plus l'Angola, mais Washington, D.C.

12. Alan George, « Airline "Carrying CIA Guns to Unita" », *Independent*, 18 février 1989.

13. « Angolan CIA Hercules Air Crash Killed Tepper Aviation Chief », *Flight International*, 13 décembre 1989.

14. Le rôle direct de la CIA dans l'opération de minage a été divulgué pour la première fois par le *Wall Street Journal* dans Dana Rogers, « U.S.

Role in Mining Nicaraguan Harbors Reportedly is Larger Than First Thought », 6 avril 1984, et a été révélé au Congrès par le sénateur Barry Goldwater (républicain, Arizona) le même mois.

15. Pour savoir comment la piste a été remontée, lire par exemple Alfonso Chardy, « Iran-Contra Scandal Marred Presidency », *Miami Herald*, 13 juin 2004. L'opération de Hasenfus a permis de remonter jusqu'au colonel Oliver North qui dirigeait le programme Iran-Contra depuis le Conseil national de sécurité. Peu après l'accident, un hebdomadaire libanais publiait un reportage sur la filière iranienne en divulguant un déplacement du colonel North à Téhéran, en mai 1986.

16. Des journalistes comme Dana Priest, du *Washington Post*, et Jane Mayer, du *New Yorker*, ont révélé des détails stupéfiants sur le programme de restitution, par exemple dans les articles suivants :

Dana Priest, « CIA Holds Terror Suspects in Secret Prisons », *Washington Post*, 2 novembre 2005 ; et Jane Mayer, « Outsourcing Torture », *New Yorker*, 14 février 2005. Les articles de Mayer sont largement fondés sur des entretiens enregistrés. Les premières et plus notables références au programme de restitution sont dues à Anthony Shadid dans « U.S., Egypt Raids Caught Militants », *Boston Globe*, 7 octobre 2001 ; l'enquête du *Wall Street Journal* dans un cas impliquant l'Albanie (Andrew Higgins et Christopher Cooper, « Cloak and Dagger : A CIA Backed Team Used Brutal Means to Crack Terror Cell », 20 novembre 2001) ; et l'enquête du *Washington Post* sur l'itinéraire du 11 septembre, publiée en décembre 2001 (par exemple, Gellman, « Broad Effort Launches After '98 Attacks », 19 décembre 2001).

17. Massoud Anwar, « Mystery Man Handed Over to U.S. Troops in Karachi », *The News International*, 26 octobre 2001.

18. Le suspect serait originaire de Taiz, au Yémen. Il ne m'a pas été possible de le localiser.

19. Rajiv Chandrasekaran et Peter Finn, « U.S. Behind Secret Transfer of Terror Suspects », *Washington Post*, 11 mars 2002.

20. Source : *Washington Post*.

21. Transcription de *Kalla Fakta*, « La Promesse brisée, partie 1 », diffusée à la télévision suédoise le 17 mai 2004.

22. *Ibid.*

23. Entretien téléphonique avec Joachim Dyfvermark, 17 avril 2006.

24. Stephen Grey, « America's Gulag », *New Statesman*, 14 mai 2004.

25. Voir par exemple : www.acarsonline.co.uk. Je n'ai pas utilisé ce système.

26. Carnet de vol de l'avion immatriculé N379P ; la date de la restitution est donnée par Chandrasekaran-Finn, 11 mars 2002.

27. Carnet de vol de l'avion immatriculé N379P ; voir aussi : « MI5 enabled UK pair's rendition », reportage de l'auteur pour la BBC, *Newsnight*, 27 mars 2006.

28. Entretien téléphonique avec Jack M., Aereo Contractors, octobre 2004.

29. Stephen Grey, « U.S. Accused of "Torture Flights" », *Sunday Times* de Londres, 14 novembre 2004.

30. Le Gulfstream V (immatriculé N379P, puis N8068V) a été vendu à Bayard Foreign Marketing, à Portland, Oregon ; le Boeing 737 (immatriculé N313P, puis N44768S) a été vendu à Keeler and Tate Management, à Reno, Nevada.

31. Je dispose des données sur les mouvements de cet avion le 22 novembre 2002, avec un trajet de la Andrews Air Force Base à Francfort-sur-le-Main.

32. Carnet de vol du N313P, ultérieurement immatriculé N44768.

33. « CIA Flying Suspects to Torture », reportage de Scott Pelley, 60 minutes, CBS, 6 mars 2005.

34. Première mention par Don Van Natta Jr. et Souad Mekhennet, dans « German's Claim of Kidnapping Brings Investigation of U.S. Link », *New York Times*, 9 janvier 2005.

35. Michael Hirsh, Marck Hosenball et John Barry, « Aboard Air CIA » ; avec Stephen Grey à Londres et Stephan Theil à Berlin, *Newsweek*, 28 février 2005.

36. Entretien avec le *New York Times*, janvier 2005 (Elizabeth Bumiller, David E. Sanger et Richard E. Stevenson, « Bush Says Iraqis Will Want GI's To Stay To Help », 27 janvier 2005). Il a plus tard parlé de pays qui « disent qu'ils ne tortureront pas » (souligné par l'auteur). Président George W. Bush, conférence de presse à la Maison-Blanche, 17 mars 2005. Voir chapitre 10.

37. J'ai obtenu plus tard d'autres carnets de vol confirmant cette portion du voyage vers Amman et du retour via Athènes.

38. Entretien téléphonique avec Maher Arar, 25 mars 2005.

39. Un site officiel du gouvernement américain listait les noms des compagnies aériennes autorisées à atterrir sur les bases aériennes américaines (www.usaasa.belvoir.army.mil/CALP/CALPDec05.htm).

40. Sur cet aspect, j'ai été devancé par le *Chicago Tribune* (John Crewdson, « Italy Probes Possible CIA Role in Abduction », 25 février 2005).

41. Gordon Edes, « CIA Uses Jet, Red Sox Partner Confirms », *Boston Globe*, 21 mars 2005.

42. Dana Priest, avec Margot Williams et Julie Tate, « Jet Is an Open Secret in Terror War », *Washington Post*, 27 décembre 2004.

43. Scott Shane, Stephen Grey et Margot Williams, « CIA Expanding Terror Battle Under Guise of Charter Flights », *New York Times*, 31 mai 2005.

44. *Ibid.*

45. Entretiens avec d'anciens pilotes de la CIA, 2005-2006.

46. Dun and Bradstreet Business Information database, accès en mai 2005.

47. Entretiens avec d'anciens pilotes de la CIA, 2005-2006.

48. E-mail de l'ambassadeur américain en Autriche, 4 mai 2005, expédié par un porte-parole de l'ambassade.

49. Entretien avec un ancien pilote senior à la Direction des opérations de la CIA.

50. J'ai retrouvé la trace de nombreux vols au Venezuela : 9 novembre

2004 (N259SK) ; 13 mars 2002 (N368CE) ; 4 mars 2002 ; 6 décembre 2003 ; 3 janvier 2004 (N829MG) ; 3 septembre 2003 ; 4 septembre 2003 (N970S) ; 19 novembre 2002 (N982RK). Tous ces avions étaient affrétés, ce qui ne permet pas d'affirmer à cent pour cent qu'ils l'étaient par le gouvernement américain, et n'apporte pas la preuve définitive d'une opération de la CIA. Les avions ont été vus pour la première fois le 4 mars 2002. Le 5 mars 2002, le chef de l'opposition, Carlos Ortega, a conclu un accord pour démettre (pacifiquement) le controversé président Chavez. Un autre avion a atterri le 13 mars pour embarquer ceux qui voulaient rentrer sur JFK.

51. Phil Brennan, « Let's Dare Call it Treason », NewxMax.com, 1^{er} juin 2005 (newsmax.com/archives/articles/2005/5/31/224326.shtml).

52. Frederick Turner, « Why Would the Times Publish This Story ? », Tech Central Station, 6 juin 2005 (www.tesdaily.com/article.aspx?id=060605B).

53. « Shane, Grey and Williams Are They Human ? » Représailles par anticipation annoncées par un auteur anonyme, « Demosophist », le 7 juin 2005 (anticipatoryretaliation.mu.nu/archives/086071.php).

54. Voir Byron Calame, « The Public Editor : The Thinking Behind a Close Look at a CIA Operation », *New York Times*, 19 juin 2005.

55. Carnets de vol du N379P et N313P.

CHAPITRE 6. L'ACTION CLANDESTINE : LA GUERRE SECRÈTE CONTRE AL-QAIDA

1. Entretien avec Michael Sheehan, 25 avril 2004.

2. Il avait été l'un des conseillers du Conseil de sécurité nationale auprès des présidents George Bush père et Bill Clinton jusqu'à sa retraite de l'armée en 1997. Après les attaques contre des ambassades en août 1998, il avait été nommé ambassadeur chargé du contre-terrorisme au Département d'État.

3. Entretien avec d'anciens fonctionnaires de l'administration Clinton.

4. *Ibid.* ; le « Rapport de la Commission sur le 11 septembre » (p. 189-190) indique qu'il y eut au total 15 vols à partir du 7 septembre, au cours desquels un « homme en blanc » fut repéré à la Ferme Tarnak. Au cours d'un autre repérage le 28 septembre, des analystes ont « déterminé qu'il s'agissait probablement de Ben Laden ».

5. « Rapport de la Commission sur le 11 septembre », p. 221.

6. Entretien avec Michael Sheehan, 25 avril 2006. Sheehan avait connaissance d'autres moyens de surveillance déployés dans les Balkans dans le cadre d'un programme visant à capturer des criminels de guerre serbes recherchés. Il soutint qu'il était possible de les redéployer en Afghanistan.

7. O'Neill fut le chef de la section antiterroriste au quartier général du FBI de 1995 à 1997, puis directeur de la sécurité nationale et du contre-terrorisme au bureau opérationnel de New York de 1997 à août 2001. Il

devint alors directeur de la sécurité au World Trade Center où il mourut le 11 septembre.

8. « Rapport de la Commission sur le 11 septembre », p. 120 ; entretiens avec d'anciens fonctionnaires de l'administration Clinton, décembre 2001-janvier 2002.

9. « Road to Ground Zero », série d'articles du *Sunday Times* de Londres : « Clinton's Secret War », de Stephen Grey, Jon Ungood-Thomas, Nicholas Hellen, Gareth Walsh et Joe Lauria, 20 janvier 2002.

10. Entretiens avec d'anciens hauts fonctionnaires de Clinton, novembre-décembre 2001.

11. Cité dans « How the CIA Lost Its Bearings in the "Scrub" of 1995 », de Stephen Grey, John Ungood-Thomas, Nicholas Hellen, Gareth Walsh et John Lauria, « Road to Ground Zero », *Sunday Times*, 20 janvier 2002.

12. Interview d'un ancien haut fonctionnaire de Clinton, décembre 2001 ; l'emploi de cette expression par Berger fut signalé pour la première fois dans Barton Gellman, « Broad Efforts Launched After '98 Attacks », *Washington Post*, 19 décembre 2001.

13. Décrit dans son livre, *A Spy for All Seasons* (New York, Scribner, 1997), p. 349-359. Également lors de l'entretien avec Duane « Dewey » Clarridge à Bagdad, 25 février 2004.

14. *A Spy for All Seasons*, *op. cit.*, p. 359.

15. William Safire, « Foreign Policy Leads Us into an Odd Wordscape », *New York Times*, 20 juin 2004.

16. Henry Gottlieb, « Kidnapping or Extradition ? Overseas Drug Arrests Prompt Debate », Associated Press, 7 avril 1988.

17. « Larry King Live », CNN, 8 février 2001.

18. *A Spy for All Seasons*, *op. cit.*, p. 351.

19. David B. Ottaway et Don Oberdorfer, « Administration Alters Assassination Ban », *Washington Post*, 4 novembre 1989.

20. Texte sur www.cia.gov/cia/information/eo12333.html#2.6.

21. *A Spy for All Seasons*, *op. cit.*, p. 351.

22. Entretien avec Duane « Dewey » Clarridge à Bagdad, 5 février 2004 ; également décrit dans *A Spy for All Seasons*, *op. cit.*, p. 334-335.

23. Association of the Bar of the City of New York et Center for Human Rights and Global Justice, *Torture by Proxy : International and Domestic Law Applicable to Extraordinary Renditions*, section C (2), (New York, ABCNY et NYU School of Law, 2004), p. 31.

24. « Cette Cour ne s'est jamais écartée de la règle énoncée dans *Ker vs Illinois*, 119 U.S. 436, 444, selon laquelle le pouvoir d'un tribunal de juger une personne pour crime n'est pas diminué par le fait qu'elle a été amenée sous la juridiction du tribunal à la suite d'un "enlèvement par la force". » Cour suprême des États-Unis, *Frisbie vs Collins*, 342 U.S. 519 (1952). Décision du 10 mars 1952.

25. *Frisbie vs Collins*, 342 U.S. 519 (1952).

26. Entretien avec Barbara Olshansky, New York, 18 janvier 2005.

27. Texte de la PDD-39 disponible sur www.fas.org/irp/off-docs/pdd39.htm.

28. « Rapport de la Commission sur le 11 septembre », Staff Statement No 5, p. 2, 23 mars 2004 (je souligne).

29. Plusieurs des suspects jugés responsables de l'attentat du World Trade Center en 1993 étaient des fidèles de Cheikh Omar Abdoul Rahman, un religieux égyptien qui vivait et prêchait à New York et dans le New Jersey. Abdoul Rahman avait été auparavant le chef spirituel des « Afghans arabes », ces Arabes qui avaient rejoint la lutte des moudjahidines contre les Soviétiques. Mahmoud Abouhalima, principal acteur de l'attaque contre le World Trade Center, était un membre égyptien de Jamaa Islamiyya. Peut-être formé en Afghanistan et au Pakistan avec les moudjahidines, il avait également collecté des fonds pour les combattants afghans alors qu'il vivait à Brooklyn, à New York. Aux Philippines, Ramzi Youssef, le cerveau probable de l'attentat contre le World Trade Center, s'était occupé de recruter des volontaires pour combattre avec les moudjahidines.

30. Entretien avec Porter Goss, alors membre du Congrès, Washington, D.C., 14 décembre 2001.

31. Entretien avec Jim Woolsey, 10 décembre 2001.

32. Entretiens avec d'anciens hauts fonctionnaires de la CIA.

33. Interview de Richard Shelby par l'auteur et Richard Minitzer, décembre 2001. Chiffres tirés du « Rapport de la Commission sur le 11 septembre », p. 90.

34. Entretien avec Michael Scheuer, 14 mars 2006.

35. Le terme « restitution extraordinaire » fut attribué à tort à l'Agence, y compris par moi. Ainsi que je l'explique ici, il avait été employé auparavant de manière presque interchangeable avec le simple terme de « restitution ». Depuis le 11 septembre, le terme « restitution extraordinaire » a fait l'objet de multiples définitions.

36. Interviews de l'auteur pour *File on Four*, BBC Radio 4, 8 février 2005 ; Michael Scheuer, « A Fine Rendition », *New York Times*, 11 mars 2005.

37. Entretien le 13 mars 2006 avec Edward S. Walker Jr, ancien ambassadeur des États-Unis en Égypte, de 1994 à 1997. Walker ne se rappelait pas la date à laquelle on l'avait informé du programme de restitution.

38. Voir la Terrorism Knowledge Base sur www.tkb.org.

39. Entretien avec Edward S. Walker Jr, 13 mars 2006.

40. Jane Mayer, « Outsourcing Torture », *The New Yorker*, 14 février 2005.

41. Directive décisionnelle de la présidence, PDD-39, juin 1995 ; voir « Rapport de la Commission sur le 11 septembre », Staff Statement No 5, p. 2 (www.9-11commission.gov/staff/statements/staff_statement15.pdf).

42. *File on Four*, BBC Radio 4, 8 février 2005. Entretien avec Michael Scheuer, 21 janvier 2005.

43. *Ibid.*

44. Entretien avec Edward S. Walker Jr, 13 mars 2006.

45. Entretien avec Edward S. Walker Jr, 13 mars 2006. El-Alfi fut ministre de l'Intérieur de 1993 à 1997.

46. Entretien avec Edward S. Walker Jr, 13 mars 2006.

47. Entretien avec une source de haut niveau de la Sécurité italienne, Milan, mai 2005. Les autorités italiennes avaient été informées de l'opération.

48. Douglas Waller, « The CIA's Secret Army », *Time*, 26 janvier 2003 ; et Douglas Waller, « Inside the CIA's Covert Forces », *Time*, 10 décembre 2001.

49. « Rapport de la Commission sur le 11 septembre », Staff Statement No 5, p. 2.

50. « Rapport de la Commission sur le 11 septembre », p. 173.

51. Higgins et Cooper, « Cloak and Dagger ».

52. *Ibid.* ; et Anthony Shadid, « U.S., Egypt Raids Caught Militants », *Boston Globe*, 7 octobre 2001.

53. Entretiens au Caire, du 26 septembre au 8 octobre 2003 ; et Higgins et Cooper, « Cloak and Dagger » ; minutes du procès examinées à l'Organisation égyptienne des droits de l'homme.

54. Montasser al-Zayat, *Ayman al-Zawahiri kama Araftob* (« Ayman al-Zawahiri tel que je l'ai connu ») (Le Caire, Dar al-Mahroussa, 2002), p. 135.

55. Témoignage devant la Commission sur le 11 septembre, 24 mars 2004.

56. Déclaration du directeur du Renseignement central, George J. Tenet, devant la Commission d'enquête du Sénat sur le renseignement (SSCI), « The Worldwide Threat in 2000 : Global Realities of Our National Security » (2 février 2000).

57. Département d'État américain, « Patterns of Global Terrorism », rapports 1998 et 1999 ; rapport du FBI, « Terrorism in the United States, 1999 », p. 52 (www.fbi.gov/publications/terror/terror99.pdf).

58. Eric Lichtblau, « Two Yemenis Held Abroad Are to Face Trial in a U.S. Court on Conspiracy Charges », *New York Times*, 17 novembre 2003.

59. « Death Toll Rises in Blast That Tore into U.S. Destroyer », de Jamie McIntyre, Kelly Wallace, Gary Tuchman et Carl Rochelle, CNN.com, 13 octobre 2000.

60. « Rapport de la Commission sur le 11 septembre », p. 214.

61. L'espace aérien américain fut complètement interdit sauf aux appareils officiels ou militaires – et aux membres de la famille d'Oussama Ben Laden qui quittaient le pays.

62. Jonathan Alter, « Time to Think About Torture », *Newsweek*, 5 novembre 2001.

63. Jim Rutenberg, « Torture Seeps into Discussion by News Media », *New York Times*, 5 novembre 2001.

64. Mark Bowden, « The Dark Art of Interrogation », *Atlantic Monthly*, octobre 2003.

65. Alan Dershowitz, « Is There a Torturous Road to Justice ? », *Los Angeles Times*, 8 novembre 2001.

66. Entretien de Dershowitz avec Wolf Blitzer, CNN, 4 mars 2003.

67. Entretiens avec d'anciens fonctionnaires de la CIA. La date du mémorandum fut tout d'abord indiquée dans Shaun Waterman, « Ex-CIA Lawyer Calls for Law on Rendition », United Press International, 8 mars 2005.

68. Douglas Jehl et David Johnston, « Rule Change Lets CIA Freely Send Suspects Abroad to Jails », *New York Times*, 6 mars 2005.

69. Reuel Marc Gerecht, « Against Rendition », *The Weekly Standard*, 16 mai 2005.

70. Décrit en détail dans Gary Berntsen, *Jawbreaker*, *op. cit.*

71. « Au début l'Agence disposait de peu d'interrogateurs et d'aucun moyen de garder les détenus importants », rapportèrent James Risen, David Johnston et Neil A. Lewis dans « Harsh CIA Methods Cited in Top Qaeda Interrogations », *New York Times*, 13 mai 2004. Le General Accounting Office publia un rapport en janvier 2002 qui mettait en garde : « Le manque de personnel compétent en langues étrangères a affaibli la lutte contre le terrorisme international et le trafic de drogue et entraîné une représentation moins efficace des intérêts américains outre-mer », « Foreign Language Report to Congressional Requesters », GAO-02375, janvier 2002.

Une source de la CIA fit remarquer à Reuel Marc Gerecht que le niveau de vie pour un agent clandestin au Moyen-Orient rebutait beaucoup de gens : Reuel Marc Gerecht, « Operations That Include Diarrhea as a Way of Life Don't Happen », et « The Counterterrorist Myth », *Atlantic Monthly*, juillet-août 2001.

72. Interview d'anciens officiers traitants et d'anciens hauts fonctionnaires, Direction des opérations de la CIA ; interview d'un entrepreneur sous contrat avec la CIA ; interview d'un haut fonctionnaire du gouvernement américain en poste – toutes effectuées en 2005-2006.

73. Entretien de Chris Mackey, 12 janvier 2005, avec l'auteur pour la BBC. Son livre avec Greg Miller, *The Interrogators : Inside the Secret War Against Al Qaeda* (New York, Little, Brown, 2004), fait référence à la page 221 à trois options pour les prisonniers de Bagram : rapatriement, libération ou transfert à Guantanamo Bay. (Mackey emploie un pseudonyme.)

74. Entretien avec Michael Scheuer, 21 janvier 2005.

CHAPITRE 7. L'HOMME DE GLACE

1. L'autopsie fut faite cinq jours plus tard, le 9 novembre 2003, par les militaires américains selon le récit de Jane Mayer dans « A Deadly Interrogation », *New Yorker*, 14 novembre 2005. Copie de l'autopsie pratiquée par l'Institut de pathologie des Forces armées américaines à Bagdad, le 9 novembre 2003, qui qualifie la mort d'« homicide » ; dossier de l'auteur.

2. Les photographies furent tout d'abord montrées dans l'émission *60 Minutes II* de CBS, le 28 avril 2004 : « Abuse of Iraqi POWs by GI's Probed » (www.cbsnews.com/stories/2004/4/27/60II/main614063.shtml). Autres articles : Seymour Hersh, « Torture at Abu Ghraib », *New Yorker*, 10 mai 2004 ; « The Struggle for Iraq : Treatment of Prisoners ; GI's Are Accused of Abusing Iraqi Captives », *New York Times*, 29 avril 2004 ; la manchette « Resign, Rumsfeld » (« Rumsfeld démission »), accompagnée d'une photo des tortures d'Abou Ghraïb, fit la couverture de *The Economist*

le 8 mai 2004 ; « Blair “Appalled” by Iraq Prison Torture », *The Guardian*, 30 avril 2004.

3. Transcription de l'entretien du président Bush sur la chaîne Alhurra, 5 mai 2004 ; disponible sur www.whitehouse.gov.

4. « Article 15-6 Investigation of the 800th Military Police Brigade, Part One (Detainee Abuse), Findings, Section 6 (a) to (m) and Section 8 (a) to (h) », du major général de l'armée américaine Antonio M. Taguba.

5. Ainsi que révélé lors des audiences de la cour martiale. Un fonctionnaire de la CIA a souligné auprès du *New York Times* que les sévices imposés aux prisonniers à Abou Ghraïb n'étaient « pas, à sa connaissance, une chose dans laquelle [son] agence [était] impliquée en quoi que ce soit ». Le rapport poursuit : « Au total, a dit ce fonctionnaire, l'Agence fut impliquée dans l'interrogatoire de deux douzaines d'individus tout au plus à Abou Ghraïb entre septembre et décembre. » Cité dans Tom Shanker et Dexter Filkins, « Army Punishes 7 with Reprimands for Prison Abuse », *New York Times*, 4 mai 2004.

6. *Larry King Live*, CNN, 3 février 2005.

7. D'après la transcription de l'interview pour *Charlie Rose*, 17 février 2006 ; publié sur www.defenselink.mil.

8. Réunion de mise à jour opérationnelle au Pentagone, 4 mai 2004 ; disponible sur www.defenselink.mil.

9. Rapport Taguba, section 10.

10. « AR 15-6 Investigation of the Abu Ghraib Detention Facility and 205th MI Brigade », du major général George R. Fay, p. 87 (www4.army.mil/ocpa/reports/ar15-6/AR15-6.pdf). Dorénavant, rapport Fay.

11. Voir Stephen Grey, « Who Should We Believe ? », *New Statesman*, 10 mai 2004.

12. Clive Stafford Smith, à partir des témoignages rassemblés auprès de ses clients à Guantanamo, a identifié un vol le 20 septembre 2004 qui transporta 14 prisonniers d'Afghanistan à Cuba. Au nombre de ceux-ci, il y avait : Abdel Hamli, « Sanad », Hassan bin Attash, Abdouh Ali Shaqawi, Binyam Mohamed, Saifulla Paracha et Abdulsalam al-Hela. Cinq ne furent pas identifiés. (Courriel à l'auteur de Stafford Smith, 13 février 2006.)

13. Témoignage de Rumsfeld, secrétaire à la Défense, devant la Commission des services armés du Sénat le 7 mai 2004. « Nous avons libéré 31 000 des 43 000 personnes qui étaient détenues » (www.defenselink.mil/speeches/2004/sp20040507-secdef0421.html). Le 28 novembre 2005, plus de 14 000 détenus étaient encore sous les verrous en Irak, selon les chiffres communiqués sur le site Internet « Operation Iraqi Freedom » des armées (www.mnf-iraq.com/TF134/Numbers.htm).

14. La Task Force 121 (ou « corps expéditionnaire 121 ») rassemblait des troupes de la CIA, de la Force Delta de l'armée et des SEALs de la marine, et était le résultat d'une fusion entre la TF 5, unité des Forces spéciales qui traquait Oussama Ben Laden en Afghanistan, et la TF 20, unité des Forces spéciales basée en Irak et qui traquait Saddam Hussein. Selon Eric Schmitt et Carolyn Marshall, « In Secret Unit's Black Room », *New York Times*, 19 mars 2006, elle fut rebaptisée TF 6-26 puis TF 145.

15. Entretien avec le général de brigade (cadre de réserve) Janis Karpinski, le 5 août 2005, pour *The Torture Question*, par *Frontline*, Public Broadcasting Service, et interview d'un officier britannique attaché au Renseignement américain à Bagdad, à la fin de l'année 2005.

16. Tel que décrit dans le rapport Taguba.

17. Entretien téléphonique avec Karpinski, 31 août 2004.

18. Carnets de vol de N379P et de N313P.

19. « The Death of an Iraqi Prisoner », reportage de John McChesney, *All Things Considered*, NPR, 27 octobre 2005.

20. William J. Brown, « Navy SEAL Officer Found Not Guilty in Iraqi Detainee Beating Death », All Headline News wire agency, 28 mai 2005 (disponible sur www.allheadlinenews.com).

21. Récit de l'interrogatoire d'al-Jamadi tiré de « Death of an Iraqi Prisoner », NPR.

22. Swanner n'est pas un agent secret, selon Mayer, 14 novembre 2005.

23. Mayer, 14 novembre 2005.

24. « Kenner dit aux enquêteurs de la CIA : « Le prisonnier ne semblait pas être épuisé. Il marchait bien et s'exprimait normalement. » » De Mayer, « A Deadly Interrogation ».

25. Seth Hettena, « Iraqi Died While Hanging by His Wrists », Associated Press, 18 février 2005.

26. Mayer, « A Deadly Interrogation ».

27. *Ibid.*, et Hettena, « Iraqi Died While Hanging by His Wrists ».

28. Mayer, « A Deadly Interrogation ».

29. Entretien téléphonique avec la porte-parole du département de la Justice, 26 juillet 2006.

30. Donald Rumsfeld déclara, lors d'une conférence de presse au Pentagone le 4 mai 2004, que « les actes des soldats sur ces photographies sont tout à fait inacceptables et non américains », et promit : « En tant que fonctionnaire supérieur responsable de ce département, j'ai l'intention de prendre toutes les mesures qui s'avèreraient nécessaires pour découvrir ce qui s'est passé et de veiller à ce que des décisions appropriées soient prises » (réunion de mise au point opérationnelle du département de la Défense, 4 mai 2004).

31. L'existence de la première note fut signalée par Dana Priest et R. Jeffrey Smith, dans « Memo Offered Justification for Use of Torture », *Washington Post*, 8 juin 2004.

32. La troisième convention de Genève protège les prisonniers de guerre et définit les limites des interrogatoires dans ses articles 17 et 99. Les citoyens afghans, s'ils n'étaient pas considérés comme combattants dans un conflit armé international, étaient protégés par la quatrième convention de Genève sur la protection des civils en temps de guerre, qui définit l'interdiction de traitements coercitifs dans son article 31.

33. « Memorandum for the President from Alberto R. Gonzales, re : Decision re : application of the Geneva Convention on Prisoners of War to the Conflict with Al Qaeda and the Taliban », 25 janvier 2002. Dans Karen

Greenberg et Joshua Dratel (éd.), *The Torture Papers* (New York, Cambridge University Press, 2005), p. 118.

34. « Memorandum from George Bush to the Vice President *et al.*, re : Humane Treatment of Al Qaeda and Taliban Detainees », 7 février 2002. Dans Karen Greenberg et Joshua Dratel (éd.), *The Torture Papers*, *op. cit.*, p. 134.

35. Rapporté à l'origine par Dana Priest et R. Jeffrey Smith dans « Memo Offered Justification for Use of Torture », *Washington Post*, 8 juin 2004.

36. La note 8 en bas de page du mémorandum de Daniel Levin, ministre de la Justice adjoint, à James Comey, vice-ministre de la Justice, intitulée « Legal Standards Applicable under 18 USC 2340-2340A », 30 décembre 2004, déclare : « Alors que nous avons identifié divers désaccords avec la note d'août 2002, nous avons revu les décisions antérieures de ce ministère sur des questions concernant le traitement des détenus et nous ne croyons pas que la moindre de leurs conclusions serait différente dans le cadre des critères établis dans cette présente note. » (Texte intégral disponible sur www.usdoj.gov/olc/dagmemo.pdf.)

37. « Memorandum for the Chairman of the Joint Chiefs of Staff from Donald Rumsfeld, Subject : Status of the Taliban and Al-Qaeda », 19 janvier 2002, *Torture Papers*, p. 80.

38. Fiche d'informations, Statut des détenus à Guantanamo, Bureau du secrétaire à la Presse, Maison-Blanche, 7 février 2002 (disponible sur www.whitehouse.gov).

39. Comme esquissé dans l'Appendice H du manuel de campagne 34-52 de l'armée américaine, intitulé « Interrogatoire pour obtention de renseignements », et publié en mai 1987, les techniques autorisées comprenaient : montée de la peur (forme dure) ; montée de la peur (forme douce) ; appel à l'orgueil et à l'ego ; technique de la futilité et tir rapide. Pendant la « montée de la peur (forme dure) », par exemple, « l'interrogateur se comporte de manière dominatrice en s'exprimant d'une voix forte et menaçante. Il se peut même qu'il ressente le besoin de jeter des objets à travers la pièce pour renforcer les sentiments de peur chez la source » (www.globalsecurity.org/intekk/library/policy/army/fm/fm34-52/app-h.htm).

40. Ces techniques allaient de l'« incitation » et des « hurlements contre le détenu » aux « interrogatoires d'une durée de vingt heures », aux « soins de toilette forcés (rasage, par exemple) », au « déshabillage » et à la « production de stress en utilisant les craintes du détenu (emploi de chiens, par exemple) », *The Torture Papers*, p. 1239.

41. « Memorandum from Secretary of Defense Rumsfeld to the General Counsel of the Department of Defense », 15 janvier 2003. Les dispositions pour induire un sentiment de stress furent limitées à l'emploi d'un interrogateur femme et l'autorisation de « positions stressantes pendant un temps n'excédant pas quatre heures » fut annulée. *The Torture Papers*, p. 238.

42. Cité dans Tim Golden, « The Bagram File – Revisiting the Case », *New York Times*, 13 février 2006.

43. Tim Golden, « The Bagram File – Revisiting the Case », *New York Times*, 13 février 2006.

44. Rapport du vice-amiral Albert T. Church III sur les opérations d'interrogatoire du département de la Défense, résumé exécutif non classé secret, 2 mars 2005, p. 7. Il y a là d'autres informations encore sur la « migration » des techniques approuvées, cependant le rapport insiste sur le fait qu'aucun décès de détenus ne peut être lié à des techniques approuvées (www.defenselink.mill/news/Mar2005/d20050310%xe.pdf).

45. De l'annexe (intitulée « Status of Legal Discussions re Application of Geneva Conventions to Taliban and Al Qaeda ») jointe à la note de William H. Taft IV, conseiller juridique auprès du Département d'État, adressée au conseiller auprès du président (Alberto Gonzales), 2 février 2002 (*The Torture Papers*, p. 133). En outre, la CIA n'était pas soumise à l'*Uniform Code of Military Justice* (UCMJ) utilisé pour poursuivre de tels abus. Lors de son audition d'intronisation au poste de ministre de la Justice, le 6 janvier 2005, Gonzales confirma que « l'UCMJ, par exemple, serait une limite imposée aux forces militaires qui pourrait n'être pas applicable... qui ne serait pas applicable à la CIA ».

46. Rapporté dans Mayer, « A Deadly Interrogation ».

47. « Une liste de 10 techniques autorisées au début de 2002 pour l'emploi contre des terroristes présumés incluait une méthode connue sous le nom de *water boarding*, et allait bien au-delà de celles autorisées par l'armée pour les prisonniers de guerre », rapporta Douglas Jehl dans « Report Warned CIA on Tactics in Interrogation », *New York Times*, 9 novembre 2005.

48. Mayer, « A Deadly Interrogation ».

49. Entretien téléphonique avec le général de brigade Janis Karpinski, 31 août 2004 ; entretiens en Irak avec des militaires américains de haut rang et d'autres officiers de la coalition en poste à Bagdad, été 2004.

50. Michael Hirsh, John Barry et Daniel Klaidman, « A Tortured Debate », *Newsweek*, 21 juin 2004.

51. Voir, par exemple, James Risen, David Johnston et Neil A. Lewis, « Harsh CIA Methods Cited in Top Qaeda Interrogations », *New York Times*, 13 mai 2004.

52. Note au commandant de la Force expéditionnaire conjointe 170, intitulée « Legal Brief on Proposed Counter-Resistance Strategies », du lieutenant-colonel Diane E. Beaver, 11 octobre 2002 (reproduite dans *The Torture Papers*, p. 229-235).

53. Parmi ceux qui se manifestèrent, il y eut Chris Mackey, qui avait travaillé à la prison de Bagram, et qui décrit son expérience dans *The Interrogator's War* (New York, Little, Brown, 2004) ; voir également l'ouvrage d'Erik Saar (officier du Renseignement militaire) et de Viveca Novak, *Inside the Wire : Describing Guantanamo Bay* (New York, Penguin Press, 2005).

54. Ces arrêts furent prononcés dans les affaires *Rasul et al. vs Bush* et *Hamdi vs Rumsfeld*. Voir Charles Lane, « Justices Back Detainee Access to U.S. Courts ; President's Powers Are Limited », *Washington Post*, 29 juin 2004.

55. Entretien avec Clive Stafford Smith, qui représentait beaucoup de détenus de Guantanamo. Il dit que ce fut là l'effet majeur de cet arrêt.

56. À Guantanamo, le 20 septembre 2004, le cas de Habib fut entendu par un tribunal d'examen du statut de combattant réuni par l'armée américaine. Ce tribunal décida qu'il était un combattant ennemi en tant que « membre ou membre affilié des forces d'Al-Qaïda ». Selon un résumé de l'audience, déclassifié et communiqué à l'Associated Press au titre de la loi sur la liberté d'expression, le tribunal avait été informé que Habib avait admis, entre autres choses, avoir formé aux arts martiaux les pirates de l'air du 11 septembre. Habib refusa de comparaître à l'audience mais, par la bouche d'un représentant, déclara que tous ses aveux avaient été obtenus sous la torture.

CHAPITRE 8. LA RELATION PARTICULIÈRE : NOTRE AGENT À TACHKENT

1. Entretien avec Craig Murray, 9 janvier 2006.

2. James Bamford, dans son ouvrage sur l'Agence de la sécurité nationale, *Body of Secrets* (New York, Anchor Books, 2002), décrit comment l'accord Royaume-Uni/États-Unis (UKUSA) de communication de renseignements, signé le 5 mars 1946 par les États-Unis avec la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, divisait le monde en sphères d'influence, les informations importantes étant mises en commun (p. 40, 394). D'autres accords, définis dans une série de lettres et de notes échangées et classées secrètes, précisent la coopération élargie en matière de renseignements entre le Royaume-Uni et les États-Unis. D'après les sources britanniques et américaines de la Sécurité interrogées par l'auteur, une composante clé de ces accords est la règle dite « du tiers » selon laquelle les renseignements obtenus d'un partenaire ne peuvent en aucune circonstance être divulgués, sans accord de ce partenaire, à une partie tierce.

3. 49 vols jusqu'à Tachkent, selon les carnets de vol de N2189M, N8183J, N379P et N313P.

4. « Malheureusement, poursuivit Karimov, les Britanniques ne parvinrent jamais à progresser vers l'Asie centrale, et leurs efforts se heurtèrent à de grandes défaites historiques. » Cité dans Craig Murray, *Murder in Samarkand* (Londres, Mainstream, 2006), chap. 4.

5. Des hommes de l'Agence s'entraînèrent pour cette opération à San Antonio, Texas. Entretien avec Jim Cloonan, ancien agent du FBI, 19 avril 2006.

6. Décrit dans « Clinton's Secret War », *Sunday Times* de Londres, 20 janvier 2002.

7. Décrit dans Berntsen et Pezzullo, *Jawbreaker*, op. cit. ; dans Schroen, *First In*, op. cit., p. 73-78 ; et dans Woodward, *Bush s'en va-t-en guerre*.

8. Dans « Crackdown Muddies US-Uzbek Relations », *Washington Post*, 4 juin 2002, Ann Scott Tyson et Robin Wright citent Bryan Whitman, porte-parole du Pentagone : « L'accès à ce terrain d'aviation est indéniablement crucial pour soutenir nos opérations de combat », ainsi que pour des appro-

visionnements humanitaires. Whitman « a dit que les États-Unis ont versé 15 millions de dollars aux autorités ouzbèkes pour l'emploi de ce terrain d'aviation depuis 2001 ». Les chiffres officiels de USAID, cités dans « U.S. Overseas Loans and Grants, Obligations and Loan Authorizations » (également connu sous le nom de « Greenbook » [« Livre vert »] et consultable sur quesdb.cdie.org/gbk/index.html), montrent qu'en 2001 l'Ouzbékistan a reçu un total de 62,3 millions de dollars en aide économique et militaire, somme qui s'éleva à 167,3 millions en 2002 et à 42,3 millions en 2004. Un paiement supplémentaire de 23 millions de dollars en droits de bail de la base fut gelé en octobre 2005, ainsi que décrit plus bas.

9. Entretien avec Craig Murray, 9 janvier 2006 ; également cité dans *Murder in Samarkand*, op. cit.

10. Nom orthographié différemment par Murray dans son livre sous la forme « Khuderbegainoy ».

11. « Uzbekistan : Alleged Torture Victim Sentenced to Death », rapport de Human Rights Watch, 4 décembre 2002.

12. Entretien avec Craig Murray, 9 janvier 2006.

13. « Diplomatic Service Appointments », *The Times*, Londres, 26 avril 2002.

14. « President Karimov Wins Landslide Election Victory », service de traitement de l'information de la BBC, traduction de la télévision ouzbèke, 11 janvier 2000.

15. Cité dans C. J. Chivers, « Uzbekistan Shaken by Unrest, Violence and Uncertainty », *New York Times*, 16 mai 2000.

16. Michael Andersen, « Base Motives », *The Spectator*, 26 mai 2005.

17. Cité dans le rapport d'Amnesty International, « Uzbekistan : Appeal Cases », publié le 18 novembre 2003.

18. Tout en refusant de qualifier Hizb-ut-Tahrir d'organisation terroriste, le Département d'État américain déclara que le quartier général en Europe du groupe en appelait « en termes haineux, antisémites et antiaméricains au renversement, certes non violent, des gouvernements en place et au rétablissement d'une théocratie islamique unique ». (Témoignage de Daniel Fried, secrétaire adjoint aux Affaires européennes devant la sous-commission aux Affaires européennes de la commission des Affaires étrangères du Sénat, 5 avril 2006.)

19. Nick Paton Walsh, « Uzbek Mother Who Publicised "Boiling" Torture of Son Gets Hard Labour », *The Guardian*, 13 février 2004.

20. Lettre de conclusion du Dr Peter Vanezis OBE à M. Alistair Walker, fonctionnaire au Foreign and Commonwealth Office, 25 novembre 2002.

21. John Herbst, ambassadeur des États-Unis, s'exprimant lors de l'inauguration de Freedom House à Tachkent, 17 octobre 2002. (Transcription fournie par l'ambassade américaine, Tachkent.)

22. Cette remarque fut faite par Talib Jakubov, militant local des droits de l'homme, à Sanchia Berg, reporter de la BBC, à Tachkent le 17 octobre 2002, et fut citée au cours de *The Today Programme*, BBC Radio 4, 11 novembre 2003.

23. Discours de Craig Murray lors de l'inauguration de Freedom House, 17 octobre 2002.

24. Lettre de Simon Butt à Craig Murray, 15 octobre 2002. L'auteur a pris connaissance de toute la correspondance citée ici et plus loin.

25. E-mail de Simon Butt à Michael Jay, 16 octobre 2002.

26. Lettre de Craig Murray à Simon Butt, 17 octobre 2002.

27. Lettre de Charles Hill à Craig Murray, 17 octobre 2002.

28. Télégramme (TELNO 285) de Jack Straw à l'ambassade à Tachkent, « Reacation [*sic* : Reaction] to Human Rights Speech », daté du 25 octobre 2002.

29. Le télégramme de fin juillet 2004 de Murray mentionnait de façon erronée que Karen Moran avait rencontré le chef de la station de la CIA, ce que la CIA démentit auprès du *New York Times*. Dans *Murder in Samarkand*, Murray écrit que, Moran étant dans l'intervalle rentrée au Royaume-Uni, il ne se souvenait pas de qui elle avait rencontré exactement ; plus tard, il fut informé qu'il s'agissait d'un fonctionnaire politique de l'ambassade américaine.

30. Note de Michael Wood à Linda Duffiels, 13 mars 2003.

31. Entretien avec Craig Murray, 9 janvier 2006.

32. Nommé plus tard, en décembre 2003, Premier ministre d'Ouzbékistan.

33. Discours de Craig Murray au Royal Institute of International Affairs à Chatham House, Londres, 8 novembre 2004.

34. Lettre ouverte du 2 janvier 2006, Craig Murray à Brian Barder, weblog de Sir Brian Barder, ancien diplomate britannique (www.barder.com/ephems/2006/01/01/torture-and-the-diplomats-role/).

35. Source : Lettre de Dominic Schroeder à Alan Charlton, objet : « British Embassy Tashkent », 6 août 2003.

36. E-mail d'Alan Charlton, fonctionnaire du FCO à Londres, à un correspondant non précisé, 7 août 2003.

37. E-mail d'Alan Charlton à Dominic Schroeder et Peter Collecot, tous deux fonctionnaires du FCO à Londres, 7 août 2003.

38. E-mail de Peter Collecot à Alan Charlton, 7 août 2003.

39. Procès-verbal de la réunion du 21 août 2003 – note de Howard Drake, directeur adjoint du personnel, 27 août 2003.

40. Entretien avec Craig Murray, 9 janvier 2006.

41. Déclaration faite par Yulia Usutova, fonctionnaire au service économique de l'ambassade de Tachkent, à Tony Crombie, 10 septembre 2003, décrivant ce que Murray avait dit au personnel à son retour en Ouzbékistan.

42. Lettre à Craig Murray de Diane Corner, directrice adjointe du FCO (ressources humaines), 28 août 2003.

43. James McGrory au *Times*, 7 septembre 2003 (238.pdf).

44. Edward Chaplin, directeur du service Moyen-Orient et Afrique du Nord au Foreign Office, à Diana Lees, service du personnel, 2 décembre 2003.

45. Entretien avec Craig Murray, 9 janvier 2003.

46. E-mail et ensuite lettre de David Warren, directeur des ressources humaines du FCO, à Craig Murray, 13 octobre 2004 et 15 octobre 2004.

47. « Diplomat in Torture Claims to Sue Straw », *Scottish Daily Record*, 16 février 2005.

48. Témoignage sur le massacre d'Andijan de Galima Bukharbaeva devant la Commission de sécurité et de coopération en Europe (disponible sur www.csce.gov).

49. Richard Boucher, porte-parole du Département d'État, déclara, le 16 mai 2005, que les États-Unis étaient « profondément troublés par les rapports selon lesquels les autorités ouzbèkes auraient tiré sur des manifestants vendredi dernier. Nous condamnons certainement l'usage aveugle de la force contre des civils désarmés et regrettons profondément toutes les pertes humaines ». (Transcription du point de presse quotidien du Département d'État.)

50. Un rapport de Liz Sodoti de l'Associated Press, 5 octobre 2005, disait : « Par une décision destinée à envoyer un message à l'Ouzbékistan, le Sénat a voté mercredi [30 septembre] le blocage du versement de 23 millions de dollars pour l'utilisation passée d'une base aérienne qui, a récemment déclaré le gouvernement ouzbèkes, n'accueillera plus de troupes et d'appareils américains. » Le rapport citait le sénateur John McCain, républicain d'Arizona, qui avait déclaré au Sénat : « Payer nos factures est chose importante. Mais il est encore plus important que l'Amérique soit à la hauteur, qu'elle évite de donner l'impression fausse que nous ignorons les massacres et évite de transférer de l'argent au Trésor d'un dictateur. » Une fiche d'information du Département d'État, datée du 17 août 2005, précise que « le financement de deux composantes de l'aide à la sécurité, le Foreign Military Financing (FMF, Financement militaire à l'étranger) et l'International Military Education and Training (IMET, Programme international d'entraînement et d'éducation militaires), fut annulé en 2004 et 2005, et l'est encore, à cause du non-respect par l'Ouzbékistan du cadre de ses engagements sur les droits de l'homme et la démocratisation ». Mais la facture en souffrance pour la base K2 fut en fin de compte réglée par les États-Unis.

51. Voir « Uzbekistan's Closure of the Airbase at Karshi-Khanabad Context and Implications », rapport du Congressional Research Service au Congrès (www.opencrs.com/rpts/RS22295_20051007.pdf).

52. Steve Crawshaw, déclaration faite à l'auteur, 11 avril 2004.

CHAPITRE 19. LE SALE BOULOT DES ITALIENS

1. Nabila était née en Égypte le 25 juin 1968.

2. Né au début de l'année 1996, alors que Nasr cherchait asile à Munich, ainsi que le rapportent Tom Hundley et John Crewdson, « Wife Was Left Behind with the Children », *Chicago Tribune*, 3 juillet 2005.

3. D'après une conversation interceptée entre Nabila Ghali, l'épouse d'Abou Omar, et la famille de son mari en Égypte. Traduction officielle en anglais du mandat d'arrêt italien visant Monica Adler *et al.*, n° 10838/05

R.G.N.R., comportant en annexe un rapport de police, délivré le 22 juin 2005 par le juge Chiara Nobili (dorénavant cité sous la forme « premier mandat d'arrêt italien », p. 35.

4. Premier mandat d'arrêt italien, p. 37.

5. Selon des sources judiciaires de Milan, la section antiterroriste des carabinieri a un bureau spécial via Lamarmora ; la DIGOS (Divisione Investigazioni Generali e Operazioni Speciali) a un centre d'écoute via Fatebenefratelli.

6. Entretien avec une source judiciaire de Milan, mai 2005.

7. Ainsi que nous le verrons plus loin, Roberto Castelli, alors ministre de la Justice, dénonça Armando Spataro comme « militant de gauche » et déclara : « Les intérêts de l'État sont en jeu. » Voir Frances D'Emilio, « Italian Resists Pressure on CIA Case », Associated Press, 2 mars 2006.

8. Entretien avec Armando Spataro, 6 mars 2006.

9. E-mail d'Armando Spataro daté du 11 avril 2006.

10. Spataro, 6 mars 2006.

11. La DIGOS s'occupe de terrorisme et d'autres crimes.

12. Premier mandat d'arrêt italien, p. 24-25.

13. *Ibid.*, p. 4.

14. Castelli fut cité en tant qu'ancien chef de la station de la CIA soupçonné pour son rôle potentiel dans l'enlèvement de Milan dans un article de Carlo Bonini, intitulé « Le chef des agents 007 américains en Italie derrière l'enlèvement d'Abou Omar », *La Repubblica*, 8 juin 2006, ainsi que dans d'autres articles de la presse italienne. Il fut également cité dans un témoignage public devant le Parlement européen par Armando Spataro le 23 février 2006. Un mandat d'arrêt fut lancé contre lui le 3 juillet 2006.

Un autre fonctionnaire de la CIA, Ralph Russomando, était impliqué dans la communication du message, également donné aux services de renseignements italiens, selon les dires d'Armando Spataro dans une interview, 4 mai 2006.

15. Direction centrale de la police préventive, quartier général à Rome de la police antiterroriste.

16. Premier mandat d'arrêt italien, p. 5.

17. Michael Martinez, « 5 More Arrested in Spain for Bombings », *Chicago Tribune*, 19 mars 2004 ; et Al Baker, « Italy Arrests Two as Terrorist Suspects », *New York Times*, 9 juin 2004.

18. Premier mandat d'arrêt italien, p. 66. Selon les sources juridiques, il est né le 1^{er} octobre 1958 à Gharbia en Égypte.

19. Le 31 mars 2003, le successeur d'Abou Omar comme chef de la communauté militante de Milan, Radi Abd el-Samie Abu el-Yazid el-Ayashi, alias Mera'i, fut emprisonné après avoir avoué, selon la presse italienne, avoir recruté des moudjahidines pour la guerre en Irak, mais « seulement pour combattre les soldats américains [et] non pour lancer des attaques terroristes contre les civils ». (Source : e-mail de Paolo Biondani, journaliste au *Corriere della Sera*, 11 avril 2006.)

Selon des documents de l'accusation (archives de l'auteur) datés du 9 décembre 2005, Mera'i et Abou Omar faisaient tous deux l'objet d'une

enquête pour « formation d'une armée islamiste » et tentative de réorganisation de cellules d'Al-Qaida en Europe continentale après la destruction des importantes cellules d'Italie et d'Allemagne. Les opérations de police commencèrent le 31 mars 2003 quand un nombre de terroristes présumés furent arrêtés ; le ministère public prétendit que ces militants islamistes avaient fourni de faux papiers, levé des fonds pour le Djihad et recruté des « frères » pour les envoyer en Irak combattre dans la guérilla que l'insurrection venait de lancer. Abou Omar, était-il allégué, était une personnalité clé dans cette opération et il était en contact avec d'autres groupes déjà prêts pour le Djihad, dont des associés d'Abou Moussab al-Zarqaoui. Un mandat du procureur décrit comment des écoutes effectuées sur des téléphones portables de radicaux islamistes à Parme avaient capté des échanges avec plusieurs numéros de téléphone appartenant à un réseau satellitaire commercial, Thuraya, et opérant à partir d'un camp d'entraînement pour militants islamistes en Irak dépendant du réseau d'al-Zarqaoui. À l'été 2002, les radicaux basés à Parme accordèrent l'hospitalité à Abou Omar quand il vint dans leur ville pour savoir s'il occuperait un poste à la mosquée locale car des membres plus modérés de la mosquée de la via Quaranta à Milan, dont il était le prédicateur, l'avaient pressé de démissionner. Bien que sa voix eût souvent été enregistrée, Abou Omar ne fut jamais interrogé sur son implication car il avait disparu un mois et demi avant le début de l'opération qui conduisit à l'arrestation et à l'emprisonnement de ses associés. La police découvrit que les mêmes numéros satellitaires (de Thuraya) du réseau d'al-Zarqaoui figuraient dans un carnet appartenant à el-Ayashi, le successeur d'Omar à la mosquée de Milan.

20. Rencontre décrite dans un e-mail d'Armando Spataro, 11 avril 2006.

21. Keith B. Richburg, « Madrid Suspect Arrested in Italy », *Washington Post*, 9 juin 2004.

22. Cette opération visait les liens existant entre les militants de Milan et la Jamaa Islamiyya.

23. Sources policières italiennes ; entretien avec Yasser al-Sirri, Londres, 14 avril 2006 ; entretien avec Jack Cloonan, ancien agent du FBI, New York, 19 avril 2006.

24. Premier mandat d'arrêt italien, p. 60. Points développés et expliqués par Spataro, 6 mars 2006.

25. « Au cours du premier enlèvement en 1995, l'otage fut tué en Égypte », *Corriere della Sera*, 2 juillet 2005.

26. Premier mandat d'arrêt italien, p. 26.

27. Entretien avec Michael Scheuer, 14 mars 2006.

28. Rapport de la DIGOS, 19 juillet 2004 ; cité dans le premier mandat d'arrêt italien, p. 60.

29. Portrait de Lady et référence aux systèmes d'écoute dans l'article de Guido Olimpio, « Chi ha coperto Bob, 007 senza limiti ? », *Corriere della Sera*, 24 juin 2005. Confirmé par des sources policières italiennes.

30. Entretien avec une source policière de Milan, 2005

31. Sources policières de Milan, 2005-2006.

32. Source policière de Milan, 2006.

33. Entretien avec Armando Spataro, 6 mars 2006.

34. E-mail d'Armando Spataro, 11 avril 2006.

35. Entretien avec Armando Spataro, 6 mars 2006.

36. Le 3 juillet 2006, un mandat d'arrêt fut lancé contre Romano.

37. Dix-neuf de ces personnes étaient citées dans le premier mandat d'arrêt italien, dont 13 inculpées du présumé enlèvement. Un deuxième mandat, lancé le 20 juillet 2005, inculpait les 6 dernières. Un troisième mandat, émis le 27 septembre 2005, en inculpait 3 autres.

38. Premier mandat d'arrêt italien, p. 103. Les Italiens n'accusèrent Barbara P. d'aucune implication dans un crime ou un délit.

39. Premier mandat d'arrêt italien, p. 104.

40. Le premier mandat d'arrêt italien relève aussi : « Un élément supplémentaire est que l'un des abonnements téléphoniques les plus impliqués dans les opérations, transferts et échanges de communications en rapport avec l'enlèvement était officiellement attribué à un agent de la CIA en poste au consulat américain à Milan ; de son côté, ainsi que souligné auparavant, Robert Seldon Lady était un attaché du Renseignement au consulat américain à Milan, qui opérait comme surintendant de la CIA » (p. 23). L'agent de la CIA ne fut accusé d'aucun délit.

41. Lorsqu'il disparut, la réalité de son enlèvement fut considérée comme non démontrée ; ainsi, l'article « Un imam disparaît de Milan » du *Corriere della Sera*, 1^{er} mars 2003, rapportait qu'il n'y avait pas de preuves concrètes d'enlèvement, mais mentionnait bien qu'il existait des accusations de la part de la communauté islamique selon lesquelles les responsables pouvaient être les services secrets égyptiens, voire les Américains.

42. Carnet de vol du N379P.

43. La couverture de presse comprenait « Enquête à Milan sur la disparition de radicaux islamistes » de Paolo Biondani et Guido Olimpio, *Corriere della Sera*, 2 décembre 2004. Cet article suggérait que la disparition d'Abou Omar avait pu être une restitution, et donnait des détails sur la réapparition d'Omar, les appels téléphoniques et sa nouvelle disparition, ainsi que sur ses accusations visant une implication des Américains. Dans « Les islamistes disparus. Interrogatoires secrets dans une base américaine en Italie », *Corriere della Sera*, 3 décembre 2004, Paolo Biondani et Guido Olimpio expliquaient que les interceptions d'échanges téléphoniques avaient convaincu les enquêteurs de l'existence d'une opération clandestine impliquant des « agents secrets italiens et américains ».

44. Susan Czaska était un membre officiel du personnel du consulat des États-Unis à Milan, selon les sources de l'enquête. Elle ne fit l'objet d'aucune poursuite.

45. « Maura » et « Torya » étaient des noms inconnus des enquêteurs italiens ; « Sabrina », supposa-t-on, renvoyait à Sabrina De Sousa, inscrite comme deuxième secrétaire à l'ambassade américaine à Rome, mais basée à Milan. Elle fut citée mais non accusée dans le premier mandat d'arrêt italien.

46. Entretien avec Armando Spataro, 25 janvier 2005, Milan.

47. Stephen Grey, « US Agents "Kidnapped Militant" for Torture in Egypt », *Sunday Times*, Londres, 6 février 2005 ; article suivi de Carlo

Bonini, Giuseppe D'Avanzo et Ferruccio Sansa, « Enquête sur la CIA en Italie », *Corriere della Sera*, 17 février 2005.

48. Duffin avait dépensé 7 591 euros, Adler 6 540 euros, soit un total de 14 131 euros, ou environ 18 000 dollars. (Source : premier mandat d'arrêt italien, p. 135-136.) La couverture de Duffin et d'Adler et celle des autres auteurs du rapt supposés cités dans ce chapitre disparurent avec la délivrance du premier mandat et la publication de leurs noms dans les grands journaux italiens, dont *La Repubblica* le 25 juin 2005, ainsi que dans des documents soumis au Parlement européen et sur de nombreux sites Internet.

49. Premier mandat d'arrêt italien, p. 16.

50. Du 23 mars au 22 juin 2005.

51. Comme indiqué au chapitre 5, je fus devancé pour ce scoop, par la publication de cette information par le *Chicago Tribune* le 25 février 2005.

52. Selon Georg Nolte, professeur de droit à l'université de Munich (dans un entretien du 20 juillet 2006), tous les personnels américains stationnés en Allemagne sont obligés de respecter les lois du pays, à quelques exceptions près. Ces lois incluent le crime d'enlèvement. En outre, l'article 2.2 et l'article 104 de la Loi fondamentale allemande exigent que nul ne soit privé de sa liberté sans mandat d'arrêt légal et que le gouvernement allemand prenne toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect de ce droit.

53. Selon des sources proches de l'enquête, un autre indice important trouvé dans la villa était des réservations aériennes pour un vol aller-retour Zurich-Le Caire (24 février, 3 mars 2003). Cela semblait confirmer que Robert Lady avait séjourné en Égypte pendant presque deux semaines. Dans son rapport, la juge Chiara Nobili déclara que les enregistrements des téléphones portables montraient, de façon erronée, que Lady était en Égypte du 22 février au 15 mars, et précisait que c'étaient là probablement les premiers jours au cours desquels Omar fut interrogé et torturé.

54. Premier mandat d'arrêt italien, p. 208.

55. Ce détail fut d'abord publié par *The Washington Post*, le 25 juin 2005 : Craig Whitlock et Dafna Linzer, « Italy Seeks Arrest of 13 in Alleged Rendition » ; recherches effectuées par Julie Tate.

56. Dana Priest, « Italy Knew About Plan to Grab Suspect », *Washington Post*, 30 juin 2005.

57. Yosri Fouda, « The Triangle of Anger » (« Le Triangle de la Colère »), diffusé pour la première fois par la chaîne Al-Jazira le 5 janvier 2006.

58. « Intelligence Source Alleges Initial Italian Involvement in Milan Kidnapping », Service de traitement de l'information de la BBC, traduction du site Web de *La Stampa*, 3 juillet 2005.

59. D'Emilio, 2 mars 2006, comme cité plus haut.

CHAPITRE 10. LE MENSONGE SUR LA TORTURE : LES RESTITUTIONS ET LA LOI

1. Transcription disponible sur www.whitehouse.gov/news/releases/2005/04/20050428-9.html.

2. Elisabeth Bumiller, David E. Sanger et Richard W. Stevenson, « The Conflict in Iraq : The President ; Bush Says Iraqis Will Want GI's to Stay to Help », *New York Times*, 28 janvier 2005.

3. Un grand nombre de références juridiques citées dans ce chapitre sont tirées de Katherine Hawkins, « The Promises of Torturers : Diplomatic Assurances and the Legality of "Rendition" », *Georgetown Immigration Law Journal*, vol. 20, n° 2 (hiver 2006), p. 213.

4. Plus de 20 000 partisans antibolcheviques avaient pris parti pour Hitler contre Staline. Les Britanniques invitèrent les officiers cosaques à une « conférence », les livrèrent à l'URSS, puis renvoyèrent ensuite leurs femmes et leurs enfants (Anne Applebaum, *Gulag, op. cit.*, p. 395).

5. Source : Commentaires de la Croix-Rouge du 28 avril 2006. Le CICR poursuivait : « La personne doit se voir accorder la possibilité de présenter des doléances à ce corps à cet égard et devrait avoir la possibilité de faire appel de la décision de ce corps. S'il est montré qu'un risque existe, cette personne ne doit pas être transférée. »

6. Voir également le chapitre 7 : « Memorandum for the President from Alberto R. Gonzales, re : Decision re Application of the Geneva Convention on Prisoners of War to the Conflict with Al Qaeda and the Taliban », 25 janvier 2002, *The Torture Papers*, p. 118.

7. La note de Bush du 7 février 2002 déclare que les conventions « supposent l'existence de forces armées "régulières" combattant au nom d'États. En outre, aucune des clauses de Genève ne s'applique à [leur] conflit avec Al-Qaida en Afghanistan ou ailleurs dans le monde car, entre autres raisons, Al-Qaida n'est pas partie prenante dans ces conventions », *The Torture Papers*, p. 134-135.

8. La nécessité de constituer un « tribunal compétent » est précisée dans l'article 5 de la convention sur les prisonniers de guerre. Dans les commentaires de la Croix-Rouge du 28 avril 2006, le CICR déclarait qu'il n'avait jamais soutenu que tous les prisonniers capturés dans un conflit comme celui d'Afghanistan devaient se voir accorder le statut de prisonniers de guerre, que, « contrairement à certaines affirmations, le CICR n'a jamais déclaré que toutes les personnes qui ont pris part aux hostilités dans un conflit armé international ont le droit au statut de prisonniers de guerre ». La position du CICR signifiait simplement que la décision d'octroyer ce statut ne pouvait être prise à l'avance à Washington. Elle devait être déterminée au cas par cas. Il était peu probable, croyait-il, que les combattants étrangers en Afghanistan, comme les membres présumés d'Al-Qaida, fussent couverts par la convention sur les prisonniers de guerre. Cependant, les lois

de la guerre et le droit humanitaire fondamental continuaient à leur accorder une protection équivalente contre les traitements abusifs, par exemple, dans le premier protocole additionnel des conventions de Genève de 1977. Bien que les États-Unis ne l'aient jamais ratifié, ce protocole comporte dans son article 75 une liste de « garanties fondamentales » que le gouvernement américain a prises comme définition du droit international coutumier. (Ainsi, par exemple, William H. Taft IV, alors conseiller juridique adjoint au Département d'État, a écrit dans le *Yale Journal of International Law* à l'été 2003 que : « Alors que les États-Unis ont des objections majeures contre des éléments du premier protocole additionnel, ils considèrent bien les clauses de l'article 75 comme l'expression de garde-fous auxquels ont le droit toutes les personnes entre les mains d'un ennemi. ») Cet article 75 stipule que toute personne non protégée par les autres conventions doit, au moins, selon les lois de la guerre, être « traitée avec humanité en toutes circonstances » et que, « en tout temps et en tout lieu », sont prohibés « la torture sous toutes ses formes, qu'elle soit physique ou mentale[...], les atteintes à la dignité de la personne, notamment, les traitements humiliants et dégradants [...], la menace de commettre un quelconque acte précité ». Il précise en outre que : « Toute personne arrêtée, détenue ou internée pour des actes en relation avec le conflit armé sera informée sans retard, dans une langue qu'elle comprend, des raisons pour lesquelles ces mesures ont été prises. Sauf en cas d'arrestation ou de détention du chef d'une infraction pénale, cette personne sera libérée dans les plus brefs délais possibles et, en tout cas, dès que les circonstances justifiant l'arrestation, la détention ou l'internement auront cessé d'exister. » Et ajoute : « Aucune condamnation ne sera prononcée ni aucune peine exécutée à l'encontre d'une personne reconnue coupable d'une infraction pénale commise en relation avec le conflit armé si ce n'est en vertu d'un jugement préalable rendu par un tribunal impartial et régulièrement constitué, qui se conforme aux principes généralement reconnus d'une procédure judiciaire régulière », qui est ensuite précisément définie.

9. Voir, pour la question de l'habillement, Schroen, *First In, op. cit.*, p. 129-132. La plupart des militaires étaient bien en uniforme.

10. Lieutenant-général Randall M. Schmidt, « Investigation into FBI Allegations of Detainee Abuse at Guantanamo Bay », 1^{er} avril 2005. Le résumé exécutoire fut publié sur www.defenselink.mil ; le rapport complet ne fut pas rendu public. Le nom d'al-Qahtani parut dans les médias.

11. Eric Lichtblau, « Gonzales Says Humane-Policy Order Doesn't Bind CIA », *New York Times*, 10 janvier 2005.

12. L'amendement McCain (annexé à l'*Appropriations Act* du département de la Défense, 2006) déclarait que : « Aucun individu à la garde ou sous le contrôle physique du gouvernement des États-Unis, quelles que soient la nationalité ou la localisation matérielle, ne sera soumis à un traitement ou à une peine cruels, inhumains ou dégradants. » Cet interdit devait être appliqué sans « aucune limite géographique ». Bien que les termes « traitement ou peine cruels, inhumains ou dégradants » fussent définis dans cet amendement comme signifiant les mêmes traitements ou peines déjà

interdits aux États-Unis par la Constitution américaine (5^e, 8^e et 14^e amendements) ainsi qu'ils sont décrits plus loin dans les réserves émises par les États-Unis concernant la convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, rien de ce qui précédait ne donne une définition précise du terme « inhumain », excepté la précision que la peine capitale n'était pas interdite.

13. Voir la note de Jay S. Bybee pour Alberto R. Gonzales, 1^{er} août 2002, Section II : « U.N. Convention Against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment », *The Torture Papers*, p. 184-186.

14. « Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants », S. Treaty Doc. n° 100-20, 1465 U.N.T.S. 85, 10 décembre 1984. Elle fut finalement ratifiée par les États-Unis en 1994.

15. Rapport exécutif du Sénat, n° 101-30, Sections 13-14.

16. On trouvera les réserves émises par le Sénat contre le traité sur www.ohchr.org/english/countries/ratification/9.htm#N11.

17. Note, Bybee à Gonzales, p. 38.

18. Note et décision de David G. Trager, juge de grande instance, 16 février 2006.

19. Entretiens avec d'anciens fonctionnaires de la CIA, 2005-2006, dont ceux cités plus bas.

20. Entretien avec Michael Scheuer, 14 mars 2006.

21. Yoo avait été greffier de Clarence Thomas, juge à la Cour suprême des États-Unis ; il avait également été conseiller général auprès de la commission juridique du Sénat en 1995-1996. Comme ministre de la Justice adjoint dans le bureau de conseil juridique au département de la Justice de 2001 à 2003, il travailla sur des questions concernant les affaires étrangères, la sécurité nationale et la séparation des pouvoirs. Il est professeur de droit à la Boalt Hall School of Law, université de Californie-Berkeley.

22. John Yoo, « Symposium : The Changing Laws of War : Do We Need a New Legal Regime After September 11 ? : Transferring Terrorists », *Notre Dame Law Review* 1229 (2004).

23. J. Herman Burgers et Hans Danielius, *The United Nations Convention Against Torture : A Handbook on the Convention Against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment* (Dordrecht, Pays-Bas, Martinus Nijhoff, 1988), p. 125-126.

24. *Foreign Affairs Reform and Reconstruction Act* de 1998, Section 2242(a).

25. Katherine Hawkins, dans l'article cité plus haut (note 3), cite Burgers et Danielius qui soulignent « que la rédaction originale de l'article 3 se référait seulement à l'expulsion et à l'extradition, et que c'était l'ajout de l'interdiction du "refoulement" » qui rendait l'article 3 applicable à tous les transferts de personnes.

26. 18 U.S.C. § 2340 (2005).

27. 18 U.S.C. § 2340-340A.

28. 18 U.S.C. § 2340A (2005) (c) déclare : « Une personne qui concourt à commettre un délit couvert par cette section sera passible des mêmes

peines (autres que la peine de mort) que celles prescrites pour le délit dont la perpétration a été l'objet de la complicité. »

29. *United States v. Huynh*, 246 F.3d à 745 (qui cite *United States v. Burns*, 162 F.3D 840, 849 (5^e Circuit Court, 1998)).

30. Note anonyme d'un fonctionnaire du FBI intitulée « Legal Analysis of Interrogation Techniques », 1 (27 novembre 2002) ; disponible sur balkin.blogspot.com/rendition.fbi.memo.pdf. Signalée pour la première fois dans Michael Isikoff, « Memo Probes U.S. Policy on Terror Suspects », *Newsweek*, 8 août 2005.

31. FBI, « Legal Analysis ».

32. Réponses d'Alberto Gonzales, proposé au poste de ministre de la Justice, aux questions écrites complémentaires du sénateur Dianne Feinstein (démocrate – Californie), janvier 2005.

33. Réponses d'Alberto Gonzales, proposé au poste de ministre de la Justice, aux questions écrites complémentaires du sénateur Richard Durbin (démocrate – Illinois), janvier 2005.

34. Entretien avec Edward S. Walker Jr, 13 mars 2006.

35. Entretien avec Michael Scheuer, 14 mars 2006. Un article dans le *Washington Post* décrit également la procédure suivie pour obtenir des assurances brèves et informelles : le chef de la station de la CIA dans le pays où le détenu avait été transféré demandait au service de renseignements étranger une assurance verbale et l'envoyait ensuite au quartier général de la CIA. Dana Priest, « CIA's Assurances on Transferred Suspects Doubt », *Washington Post*, 17 mars 2005.

36. Entretien avec Edward S. Walker Jr, 13 mars 2006.

37. Entretien avec Burton Gerber, 9 mars 2006.

38. Douglas Jehl et David Johnston, « Rule Change Lets CIA Freely Send Suspects Abroad to Jails », *New York Times*, 6 mars 2005.

39. *Ibid.*

40. Dana Priest, « CIA's Assurances on Transferred Suspects Doubt », *Washington Post*, 17 mars 2005.

41. Entretien avec un ancien haut fonctionnaire de la CIA, Direction des opérations à la CIA, 2005.

42. Chef présumé des opérations pour la Jamaa Islamiyya en Asie.

43. « Cette circulaire annule et remplace celle d'août 2002 dans son intégralité », précisait le memorandum adressé à James B. Comey, adjoint au ministre de la Justice, département de la Justice, bureau de conseil juridique, 30 décembre 2004 (www.usdoj.gov/olc/dagmemo.pdf).

44. Entretien avec Burton Gerber, 9 mars 2006.

45. Entretiens avec deux anciens fonctionnaires de la Direction des opérations à la CIA, 2006.

46. Interview téléphonique de John Yoo par Jane Mayer du *New Yorker*, citée dans son article « Outsourcing Torture », 14 février 2005.

47. Communiqué de presse du sénateur McCain intitulé « Senator John W. Warner and Senator John McCain. Statement on Presidential Signing Detainee Provisions », 4 janvier 2006.

48. Douglas Jehl et David Johnston, « Rule Change Lets CIA Freely Send Suspects Abroad to Jails », *New York Times*, 5 mars 2005.

49. Michael Scheuer, « A Fine Rendition », *New York Times*, 11 mars 2005.

50. Ian Cobain, « Secrets of the London Cage », *The Guardian*, 14 novembre 2005.

51. L'affaire jugée était *Ireland vs The United Kingdom* (CEDH1, 5310/71) et le procureur général à l'époque était Samuel Silkin, Q.C., M.P.

52. Ces nouvelles règles ressortaient d'un rapport présenté au Parlement par le Premier ministre, Tony Blair, en avril 2005 et intitulé : « Réponse du gouvernement au rapport de la Commission de sécurité et du Renseignement sur le traitement des détenus par le personnel du Renseignement britannique en Afghanistan, à Guantanamo Bay et en Irak ». Blair acceptait les recommandations de la Commission (le corps parlementaire britannique de surveillance du Renseignement) qui demandaient que, « avant son déploiement, le personnel du Renseignement britannique soit clairement informé de ses devoirs et de ses responsabilités en ce qui concerne le traitement des détenus et les procédures de rapport en cas de problèmes ». La portée exacte de ces « devoirs et responsabilités » n'était pas précisée quoiqu'un fonctionnaire du Foreign Office, s'exprimant sous le sceau de l'anonymat, m'ait dit qu'ils comportaient des instructions interdisant de s'impliquer dans des opérations américaines de restitution.

53. Jack Straw s'exprima devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre des Communes le 13 décembre 2005. Transcription de www.publications.parliament.

54. Entretien avec une source de haut rang de la Sécurité britannique, 2005.

55. Ces chiffres furent cités dans Ian Fisher, « Reports of Secret U.S. Prisons in Europe Draw Ire and Otherwise Red Faces », *New York Times*, 1^{er} décembre 2005, article auquel l'auteur a contribué.

56. Entretien téléphonique avec le Dr Georg Nolte, avril 2005 ; cité dans Scott Shane, Stephen Grey et Margot Williams, « CIA Expanding Terror Battle Under Guise of Charter Flights », *New York Times*, 31 mai 2005.

57. Rapporté à l'origine dans Martin Bright, « Rendition : The Cover-up », *New Statesman*, 23 janvier 2006. Copie de la note sur www.newstatesman.com/pdf/rendition/rendition.pdf.

58. Carnet de vol de N379P ; télégrammes du gouvernement britannique rendus publics lors d'une audience de la Haute Cour à Londres, dossier de l'auteur.

59. Condoleezza Rice, dans un point de presse avec la chancelière Angela Merkel, 6 décembre 2005. (Transcription sur www.state.gov.)

60. Transcription de la conférence de presse du Premier ministre britannique, 22 décembre 2005, citée sur news.bbc.co.uk/1/hi/uk+politics/4627360.stm.

61. « Rendition : The Cover-up », *New Statesman*, 23 janvier 2006.

62. Propos tirés d'une interview accordée par Porter Goss à *USA Today*, novembre 2005 : John Diamond, « Lawmakers : Interrogators Not Using

Techniques to Full Benefit » et « CIA Chief : Methods "Unique" but Legal », *USA Today*, 21 novembre 2005.

63. Cité dans Mike Allen et Dana Priest, « Memo on Torture Draws Focus to Bush », *Washington Post*, 9 juin 2004.

64. Entretien avec Edward S. Walker Jr.

65. Entretien avec un ancien fonctionnaire de la Direction des opérations de la CIA, 2006.

CHAPITRE 11. LA REALPOLITIK DE LA TORTURE

1. Le budget officiel du gouvernement américain, pour l'année budgétaire 2007, prévoit 2 770 milliards de dépenses (www.whitehouse.gov/omb/budget/fy2007/tables.html).

2. Interview de Danielle Pletka, 21 janvier 2005, pour la BBC Radio 4.

3. Entretien avec Michael Scheuer, 21 janvier 2005.

4. Entretien avec Edward S. Walker Jr, 13 mars 2006.

5. Dix mille détenus en Afghanistan, d'après le point de presse du département de la Défense, 13 février 2004 (www.defenselink.mil), et cinq cents au Pakistan, immédiatement après le 11 septembre, selon le « Rapport de la Commission sur le 11 septembre », p. 368.

6. Pour complément d'information, voir le récit de l'épisode de Tora Bora dans Gary Berntsen et Ralph Pezzullo, *Jawbreaker*, *op.cit.*

7. Un des sites Web d'Al-Qaida publia : « Lorsque les retraites se succédèrent en Afghanistan, le désespoir commença à s'insinuer en beaucoup et le sentiment d'une défaite imminente et de la fin des moudjahidines dans ce pays commença à les envahir. » Cité dans Daniel Benjamin et Steven Simon, *The Next Attack* (New York, Times Books, 2005), p. 23.

8. Al-Nashiri, chef présumé d'Al-Qaida dans le Golfe, était recherché pour l'attaque contre le *USS Cole* ; il fut arrêté en 2002. Ghailani (alias Ahmed le Tanzanien) était lui recherché pour les attentats à la bombe contre les ambassades américaines en Afrique en 1998 ; depuis cette date, il figurait sur la liste du FBI des ennemis publics n° 1 ; il fut arrêté au Pakistan en août 2004.

9. Interviews d'un entrepreneur sous contrat avec la CIA, 2005-2006.

10. Entretien avec une source de la Sécurité britannique, 2005.

11. Entretien avec Burton Gerber, 9 mars 2006.

12. A. Soljenitsyne, *L'Archipel du goulag*, vol. 1, in *Œuvres complètes*, vol. IV (Paris, Fayard, 1991), p. 97.

13. Douglas Jehl et Eric Lichtblau, « Shift on Suspect Is Linked to Role of Qaeda Figures », *New York Times*, 24 novembre 2005.

14. Selon le « Rapport de la Commission sur le 11 septembre » (p. 466, 490, 491, 500, 507, 524, 527), les interrogatoires d'Abou Zoubaida auraient eu lieu aux dates suivantes : 10 juillet 2002, 29 août 2002, 29 octobre 2002, 7 novembre 2002, 16 mai 2003, 24 juin 2003, 13 décembre 2003, 18 février 2004 et 19 février 2004.

15. Douglas Jehl et Eric Lichtblau, « Shift on Suspect Is Linked to Role of Qaeda Figures », *New York Times*, 24 novembre 2005.

16. Entretien avec Craig Murray, 9 janvier 2006.

17. Connus sous le nom des « Trois de Tipton » parce qu'ils étaient tous de Tipton en Angleterre, Shafik Rasul, Ruhul Ahmed et Asif Iqbal subirent plus de deux cents interrogatoires des services américains et britanniques de sécurité et de l'armée. En vérifiant leurs casiers judiciaires, leurs dossiers de travail et leurs passeports, la police britannique prouva finalement que les trois hommes étaient bien au Royaume-Uni à l'époque où on les accusait d'apparaître sur une vidéo d'Al-Qaida. David Rose, « Revealed : The Full Story of the Guantanamo Britons », *The Observer*, 14 mars 2004.

18. Entretien avec un haut fonctionnaire de la direction du Renseignement à la CIA.

19. Ted Morgan, conscrit en Algérie en 1956-1957, dans un discours au National Press Book Rap le 14 mars 2006. Rapporté dans le bulletin du National Press Club, *The Record*, 23 mars 2006. Morgan est l'auteur de *My Battle of Algiers : A Memoir* (New York, HarperCollins, 2006).

20. La tactique visant à provoquer la répression remonte à l'anarchisme au XIX^e siècle. Elle fut rejetée par de nombreux communistes à l'origine, y compris Lénine, qui soutenaient que le terrorisme n'était justifié qu'au moment critique de la prise de pouvoir par la révolution. Voir également Dr John Gearson (maître-assistant en études sur le terrorisme, King's College, Londres), « The Nature of Modern Terrorism », *The Political Quarterly* (août 2002).

Traduction du manuel du site Web www.baader-meinhof.com/students/-resources/print/minimanualtext.html.

21. John McCain, « Torture's Terrible Toll », *Newsweek*, 21 novembre 2005.

22. Entretien avec Alastair Crooke, 4 avril 2006.

23. Reuel Marc Gerecht, « Against Rendition », *The Weekly Standard*, 16 mai 2005.

CONCLUSION. GAGNER LA GUERRE

1. Discours d'acceptation à la candidature pour les élections présidentielles devant la Convention républicaine de 2004, New York, 2 septembre 2004 (www.whitehouse.gov/news/releases/2004/09/20040902-2.html).

2. Daniel Benjamin et Steven Simon, dans *The Next Attack : The Failure of the War on Terror and a Strategy for Getting It Right* (New York, Times Books, 2005), citent des analystes de haut rang de la CIA, du FBI et du Terrorist Threat Integration Center qui jugent tous avec mépris ce qu'ils qualifient de « chiffre de la Maison-Blanche ». Ils concluent : « Cette affirmation est difficile à comprendre. Aucun service de renseignements, à ce que l'on sait, n'avait complètement établi à l'époque l'organigramme de la direction d'Al-Qaida, ni ne l'a fait à ce jour, et beaucoup d'analystes du terrorisme se demanderaient si une telle chose est possible ou significative

étant donné la fluidité du groupe et sa capacité impressionnante à combler ses pertes par des promotions internes » (p. 25).

3. Données du Centre national du contre-terrorisme (NCTC), une organisation multi-agences qui travaille intimement avec le Centre du contre-terrorisme (CTC) de la CIA et a été créée en 2004 dans le cadre des réformes du Renseignement américain à la suite des travaux de la Commission sur le 11 septembre. Worldwide Incidents Tracking System (WITS) (www.nctc.gov et wits.nctc.gov/Incidents.do).

4. L'« opération aérienne » fut conçue à l'origine par Khaled Cheikh Mohammed en 1995. Mais elle ne retint l'attention et ne reçut l'accord de Ben Laden qu'en 1999. Voir : « Rapport de la Commission sur le 11 septembre », chapitre 5, section 5.2, p. 153-154.

5. « Il y en a qui pensent [...] que les conditions sont telles qu'ils peuvent nous attaquer là. Ma réponse est, qu'ils y viennent. Nous avons la force nécessaire pour nous occuper de notre sécurité. » Transcription de la Maison-Blanche, 2 juillet 2003 (www.whitehouse.gov/news/releases/2003/07/20030702-3.html).

6. Données du Centre national du contre-terrorisme. Worldwide Incidents Tracking System (www.nctc.gov et wits.nctc.gov/Incidents.do).

7. Samuel Huntington, *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order* (New York, Simon & Schuster, 1996).

8. Le 20 mars 2003, le Premier ministre Tony Blair a dit, dans un discours à la nation : « Mais ce monde nouveau fait face à une menace nouvelle : le désordre et le chaos nés soit d'États brutaux comme l'Irak, qui possèdent des armes de destruction massive, soit de groupes terroristes extrémistes. Ils haïssent notre mode de vie, notre liberté, notre démocratie » (www.number-10.gov.uk/output/Page3322.asp). Le 13 septembre 2001, George Bush avait déclaré : « Ces gens ne peuvent supporter la liberté ; ils haïssent nos valeurs ; ils haïssent ce que l'Amérique représente » (www.whitehouse.gov/news/releases/2001/09/20010913-4.html).

9. Cette idée est également celle exprimée par Scheuer dans *Imperial Hubris*, *op. cit.*, p. 217.

10. Diffusée à l'origine sur la chaîne de télévision Al-Jazira le 10 février 2005 ; transcription du service de traitement de l'information de la BBC.

11. Entretien avec un haut responsable du contre-espionnage américain, janvier 2005.

12. Duncan Campbell, « The Ricin Ring That Never Was », *The Guardian*, 14 avril 2005.

13. Entretien avec Alastair Crooke, 4 avril 2006.

14. Neil Sheehan, *A Bright Shining Lie* (New York, Random House, 1988), p. 697.

15. Toutes ces données sont tirées du *CIA World Factbook* (www.cia.gov/cia/publications/factbook/index.html).

Algérie : Lorsque, en 1991, le Front islamique du salut parut sur le point de remporter le premier tour des élections dans le pays, l'armée intervint et annula les élections. En 1991, les militaires nommèrent Abdelaziz Bouteflika président et celui-ci fut réélu en 2004 avec 85 % des suffrages exprimés.

Égypte : Les premières élections pluralistes eurent lieu en 2005. Entachées de violences et de soupçons de fraude, et avec une faible participation (30 %), le président Moubarak fut réélu avec 88,6 % des suffrages exprimés. Ayman Nour, le candidat principal de l'opposition, a été depuis condamné à cinq ans d'emprisonnement pour fraude présumée.

Syrie : Est dirigée depuis 1970 par un gouvernement autoritaire laïc. Bien qu'organisant des élections parlementaires, elle dispose d'une garantie constitutionnelle qui assure 50 % des sièges au parti dirigeant Baas. Le président Bachar al-Assad a été réélu avec 67 % des suffrages en 2003.

Tunisie : Le président Bourguiba dirigea un système de parti unique de 1956 à 1987. Depuis, le président est Zine el Abidine Ben Ali, qui a été réélu en 2004 avec 94,5 % des suffrages.

Yémen : Le président Salih règne depuis que le pays a été officiellement unifié en 1990. Il a été réélu en 1990 avec 96,3 % des suffrages.

16. « How the United States Is Perceived in the Arab and Muslim Worlds », témoignage d'Andrew Kohut devant la sous-commission de surveillance et d'enquête, Commission des relations internationales de la Chambre des Représentants, 10 novembre 2005.

17. Depuis les années 80, tous les budgets américains ont inclus une clause stipulant que l'Égypte devait recevoir pas moins de 1,3 milliard de dollars en aide militaire ; néanmoins, il a fallu attendre 2005 pour que le pays organise des élections semi-démocratiques, et, en avril 2006, l'Égypte a approuvé une extension de sa loi d'urgence de 1982 qui permet la détention indéfinie de suspects sans aucune charge. Les États-Unis continuent à acheter du pétrole et à vendre des armes à des pays comme l'Arabie saoudite, malgré le fait que ces pays (et bien d'autres dans le monde arabe) boycottent les marchandises israéliennes et interdisent leur territoire aux voyageurs israéliens.

18. Département d'État, « Rapport sur les pratiques en matière de droits de l'homme », 2002, Ouzbékistan (disponible sur www.state.gov).

19. Chiffres de USAID, le « U.S. Overseas Loans and Grants, Obligations and Loan Authorizations », connu sous le nom de « Greenbook », ou « Livre vert » (quesdb.cdie.org/gbk/index.html).

20. Les États-Unis ont depuis réduit le montant de leur aide à l'Ouzbékistan à cause des atteintes aux droits de l'homme qui y sont perpétrées. En 2002, ils avaient accordé une aide de 167,3 millions à ce pays ; le montant en était de 42,3 millions en 2004.

21. Entretien avec Michael Scheuer, 21 janvier 2005.

22. En 2002 : 2,2 milliards de dollars ; 2003 : 1,75 milliard ; 2004 : 1,96 milliard. Chiffres du « Livre vert » de USAID.

23. En 2002 : 1,3 milliard de dollars ; 2003 : 1,29 milliard ; 2004 : 1,29 milliard. Chiffres du « Livre vert » de USAID.

24. Reuel Marc Gerecht, « Against Rendition », *The Weekly Standard*, 16 mai 2005.

25. Depuis le 11 septembre, les louanges ont plu sur les progrès réalisés par les régimes dictatoriaux. « Je n'accepte pas le fait que [l'Égypte] stagne, et je n'accepte pas le fait que le gouvernement égyptien ne veuille pas chan-

ger », a commenté Ken Ellis, chef de USAID Egypt en 2004 (tel que cité dans Charles Levinson, « \$50 billion Later, Taking Stock of U.S. Aid to Egypt », *Christian Science Monitor*, 12 avril 2004).

Paul Wolfowitz, ancien adjoint au ministre de la Défense, a déclaré le 16 janvier 2005 : « La seule voie qui s'ouvre est, je le crois, un mouvement important dans tout le monde arabe vers la réforme politique. On lit des choses dans des endroits comme l'Égypte et l'Arabie saoudite sur des gens qui parlent ouvertement de démocratie comme jamais ils ne l'avaient fait auparavant. Dans des lieux comme le Maroc, ils ont effectivement fait de véritables réformes politiques » (interview dans le magazine *Tempo*, Indonésie).

Déclaration de presse de la Maison-Blanche annonçant la visite du président ouzbek Karimov à Washington le 21 février 2002 : « La discussion du président reflétera les nouvelles relations qui se développent entre les États-Unis et l'Ouzbékistan. Le niveau de coopération sans précédent entre les deux pays est devenu manifeste dans la lutte contre les terroristes en Afghanistan. » (Déclaration sur www.whitehouse.gov.)

Déclaration du président Bush en accueillant à Washington le roi Mohammed VI du Maroc : « Des pays comme le Maroc sont des leaders dans l'avancée de la cause de la paix et de la prospérité, et ils méritent notre entier soutien. L'Amérique est heureuse d'avoir un ami comme le Maroc et remercie Sa Majesté Mohammed VI pour son leadership. » (8 juillet 2004 ; déclaration sur www.whitehouse.gov.)

26. David Leppard, « Iraq Terror Backlash in UK "for Years" », *Sunday Times*, Londres, 2 avril 2006.

27. Sondage de ICM Research/Panorama Terrorist Poll, 28-29 septembre 2001 (www.icmresearch.co.uk/reviews/2001/terrorist-poll-sept-2001.htm).

28. Jean-Marie Colombani, « Nous sommes tous Américains », *Le Monde*, 13 septembre 2001.

29. Un sondage Sofres/*Nouvel Observateur* du 2-3 novembre 2001 donnait 65 % de personnes éprouvant de la sympathie pour les États-Unis, contre 41 % en mai 2000 (www.tns-sofres.com/etudes/pol/141201-usa-r.htm).

30. « Rapport de la Commission sur le 11 septembre », p. 375.

31. « Global Outrage at Terror Attacks », *CBS News*, 12 septembre 2001 (www.cbsnews.com/stories/2001/09/11/archive/main310763.shtml).

32. Diverses sources d'informations, dont CNN.com (archives.cnn.com/2001/WORLD/europe/09/12/world.reaction/index.html).

33. Chiffres d'un communiqué de presse de la Maison-Blanche : « Le président remercie la coalition mondiale pour ses efforts contre le terrorisme », 11 mars 2002.

34. Conférence de presse de Paul Wolfowitz, secrétaire adjoint à la Défense, à Bruxelles, 26 septembre 2001. (Transcription disponible sur www.defenselink.mil.)

35. « Global Opinion, The Spread of Anti-Americanism », Pew Global Attitudes Project, 21 janvier 2005 (pewglobal.org/commentary/pdf/104.pdf).

36. Par exemple, en novembre 2002, un sujet britannique, Wahab al-Rawi, et deux résidents britanniques, Jamil al-Banna et le frère de Wahab, Bisher al-Rawi, furent arrêtés en Gambie après que le Royaume-Uni eut fourni des renseignements indiquant qu'ils étaient proches du militant Abu Qatada, un religieux installé en Grande-Bretagne. Les États-Unis organisèrent l'arrestation des trois hommes. Wahab fut relâché au bout d'un mois, période au cours de laquelle il s'était vu refuser tout accès aux fonctionnaires du consulat britannique ; les deux autres hommes furent transférés à bord du Gulfstream V de l'Agence dans une prison de la CIA en Afghanistan puis à Guantanamo. Un autre sujet britannique, Martin Mubanga, fut également pris en Zambie en 2002 et transféré à Guantanamo. Dans ces deux cas, les sources gouvernementales britanniques affirmèrent qu'elles n'approuvaient pas les méthodes extra-juridiques de la CIA, bien que l'on ne sache pas précisément si elles étaient informées à l'époque ou si elles avaient exprimé des protestations.

37. *The Next Attack*, op. cit., p. 201.

38. Reuel Marc Gerecht, « Against Rendition », *The Weekly Standard*, 16 mai 2005.

39. Entretien avec Chris Mackey, 12 janvier 2005.

40. Entretien avec un ancien officier traitant, Direction des opérations de la CIA, 2006.

41. Gilles Kepel, *Le Prophète et Pharaon : aux sources des mouvements islamistes* (Paris, La Découverte, 1984 ; rééd., Paris, Seuil, 1993).

42. D'après une séquence filmée du procès, décrite dans Lawrence Wright, « The Man Behind Bin Laden », *The New Yorker*, 16 septembre 2002.

43. Entretien avec Jack Devine, New York, 21 avril 2006.

ÉPILOGUE

1. Entretien avec Mohammed Bashmilah et sa mère, 6-7 mai 2006.

2. « German Spy Knew About el-Masri Kidnapping », rapport câblé de l'UPI, 1^{er} juin 2006.

3. John B. Bellinger III, « Opening Remarks at the U.S. Meeting with the UN Committee Against Torture, Geneva, Switzerland », 5 mai 2006. (Transcription du site Web du Département d'État.)

4. Entretien avec Michael Scheuer, 14 mars 2006.

5. Quatrième mandat lancé dans l'enquête sur l'enlèvement d'Abou Omar à Milan, signé le 3 juillet 2006, par le juge Enrico Manzi. Voir également Stephen Grey et Elisabetta Povoledo, « Inquiry in 2003 Abduction Rivets Italy », *New York Times*, 8 juillet 2006.

6. Le Gulfstream fut proposé à la vente, avec un récit détaillé de son histoire, sur un site Web, www.usaircraftsales.com. Sa vente fut confirmée par le registre des appareils de la FAA sur www.faa.gov, qui indiqua que son nouveau propriétaire était une société de Floride, N126CH Inc., dont les responsables détenaient une importante société de construction immobili-

lière. Rien ne permet de suggérer que ces gens ont le moindre rapport avec le gouvernement américain.

7. *Hamdan vs Rumsfeld*, secrétaire de la Défense, *et al.*, décision de la Cour suprême le 29 juin 2006.

APPENDICE A

1. Duane R. Clarridge et Digby Diehl, *A Spy for All Seasons* (New York, Scribner, 1997).

2. Rapport du FBI, « Terrorism in the United States 1999 », publié en janvier 1999, p. 52.

3. « Terrorism in the United States 1999 », p. 52.

4. Décrit au chapitre 6, signalé à l'origine par Yasser al-Sirri et l'Islamic Observation Center à Londres. Al-Sirri est cité, précisant la date du transfert, dans Anthony Shadid, « America Prepares the War on Terror ; U.S., Egypt Raids Caught Militants », *Boston Globe*, 7 octobre 2001.

5. « Terrorism in the United States 1999 », p. 52.

6. « Terrorism in the United States 1999 », p. 52.

7. Département d'État américain, *Patterns of Global Terrorism 1999*, appendice D, publié en avril 2000.

8. « Terrorism in the United States 1999 », p. 52.

9. Signalé à l'origine par l'Islamic Observation Center, Londres, et décrit par Andrew Higgins et Christopher Cooper dans « CIA-Backed Team Used Brutal Means to Break Up Terrorist Cell in Albania », *Wall Street Journal*, 20 novembre 2001.

10. « Terrorism in the United States 1999 », p. 52.

11. Rapporté par Shadid, 7 octobre 2001.

12. Entretien en décembre 2004 au Caire avec Mahfuz 'Azzam, oncle des frères al-Zawahiri, cité dans « Black Hole : The Fate of Islamists Rendered to Egypt », de Tom Kellogg et Hossam el-Hamalawy, Human Rights Watch, mai 2005 ; entretien avec un ancien officier supérieur de la CIA, qui confirme l'implication américaine, 2006.

13. « Terrorism in the United States 1999 », p. 52.

14. Articles de presse dont celui de Michael J. Sniffen, « Bomb Suspect Loses Bid for Deportation », *Chicago Sun-Times*, 8 octobre 1999.

15. Voir note 12.

16. Yasser al-Sirri, Islamic Observation Center, Londres ; sources de la Sécurité italienne en mai 2006 ; entretien avec Jack Cloonan, ancien fonctionnaire du FBI, 19 avril 2006.

17. Source : FBI/Département d'État.

18. Déclaration du frère de Ma'ri devant un tribunal de vérification du statut de prisonnier à Guantanamo, octobre 2004, déclassifié et rendu public par le Pentagone. Cette déclaration révélait une lettre de Ma'ri, envoyée par le biais du CICR alors qu'il était détenu en Jordanie.

19. Massoud Anwar, « Mystery Man Handed Over to U.S. Troops in Karachi », *The News International*, Pakistan, 26 octobre 2001.

20. E-mail à l'auteur, 7 décembre 2004, de l'ancien avocat de Habib, Stephen Hopper, s'appuyant sur le témoignage de Habib à Guantanamo.

21. Détails du transfert communiqués par Sylvia Royce, membre de l'équipe juridique de Slahi, dans des e-mails, juillet-août 2005.

22. « Saudi Family to Sue U.S. for Kidnapping Its Member », *Pakistan News Service*, 17 janvier 2002.

23. Voir chapitre 1 pour les détails de l'affaire.

24. Décrit en détail dans « Rapport secret au Parlement allemand », voir prologue et chapitre 4.

25. Message d'intervention d'Amnesty International : « Walid Muhammad Shahir Muhammad al-Qadasi », août 2005. Référence Amnesty International AMR 51/127/2005.

26. Entretien avec Clive Stafford Smith, son avocat à Guantanamo, mai 2006.

27. Eric Schmitt et Erik Eckholm, « U.S. Takes Custody of a Qaeda Trainer Seized by Pakistan », *New York Times*, 6 janvier 2002.

28. Eric Schmitt et Erik Eckholm, « U.S. Takes Custody of a Qaeda Trainer Seized by Pakistan », *New York Times*, 6 janvier 2002 (sa capture initiale) ; entretien avec Jack Cloonan, 19 avril 2006 ; et interview, sous le sceau de l'anonymat, d'un ancien prisonnier détenu avec lui à Bagram (sur son transfert en Égypte et son retour), dorénavant « interview d'un détenu de Bagram ».

29. Dans leur « Rapport sur les détenus de Guantanamo : profil de 517 détenus à travers une analyse des données du Département d'État », publié en février 2006 sous la forme du *Seton Hall Public Law Research Paper* n° 46. Mark Denbeaux, professeur à la faculté de droit de Seton Hall University, et Joshua Denbeaux, avocat, ont étudié le profil des détenus de Guantanamo, en utilisant des documents déclassifiés, et découvert que : « 5 % seulement des détenus furent capturés par les forces des États-Unis. 86 % des détenus furent capturés soit par le Pakistan soit par l'Alliance du Nord et livrés aux États-Unis. » Parmi ceux capturés au Pakistan et cités dans une liste détaillée publiée sur www.cageprisoners.com, un site Web britannique qui a contrôlé tous les résidents à Guantanamo Bay, il y avait : Abdullah al-Noaimi du Bahreïn, Ahmed Errachidi du Maroc, Karama Khamis du Yémen, Nizar Sassi de France, Mohammed al-Daihani du Koweït, Omar Rajab Amin du Koweït, Issa Ali Abdullah al-Murbati, Fawzi al-Odah du Koweït, Adil Kamil Abdullah Haji de Bahreïn, Abd al-Aziz Sayer Uwain, al-Shammari du Koweït, Mehdi Muhammad Ghezali de Suède, Abdullah Saleh Ali al-Ajmi du Koweït, Abdullah Kamal al-Kandari du Koweït, Adel al-Zamel du Koweït, Abdul Hakeem Bukhari, et Jamal Abdullah Kiyemba d'Ouganda.

30. Rajiv Chandrasekaran et Peter Finn, « U.S. Behind Secret Transfer of Terror Suspects », *Washington Post*, 11 mars 2002.

31. Note de Mark C. Fleming, avocat auprès des prisonniers de Bosnie restitués, à Claudio Fava, rapporteur de l'enquête du Parlement européen sur les restitutions de la CIA, 10 février 2006.

32. Transferts de Shaqawi indiqués par lui dans un témoignage écrit non

daté à Guantanamo et obtenu par l'auteur. L'arrestation de « Riyad le facilitateur » décrite, entre autres rapports, dans John J. Lumpkin, « U.S. Believes It Has Senior al-Qaida Leader in Custody », Associated Press, 31 mars 2002.

33. Témoignage de détenus libérés, voir par exemple « At-a-Glance : Guantanamo Bay Britons », site Web de BBC News, 27 janvier 2005 (news.bbc.co.uk/1/hi/uk/4163911.stm).

34. Voir note 33.

35. Stewart Bell, « Al-Qaeda Recruit Consented to Go to U.S. », *National Post*, 15 février 2006.

36. Interview de Rahman dans Tareq Delawani, « Ex-Gitmo Jordanian Describes Hell in U.S. Prisons », IslamOnline.net, 5 juillet 2004.

37. Desmond Butler, « 5-Year Hunt to Net Qaeda Suspect in Africa », *New York Times*, 14 juin 2003, et « American Operation in Mogadishu », *Indian Ocean Newsletter*, 22 mars 2003.

38. Interrogatoire d'Abou Zoubaida sous garde américaine relevé dans le « Rapport de la Commission sur le 11 septembre », p. 466, 490, 500, 524, 527.

39. Témoignage fait à Clive Stafford Smith à Guantanamo, décrit sur www.reprive.org.uk/casework/Lomardeghayes.htm.

40. E-mail de Hopper, 7 décembre 2004, cité plus haut. Après sa libération, Habib raconta à un reporter, qui demanda à rester anonyme, qu'il était sur le même vol que Madni.

41. Interview de Martin Mubanga, 20 novembre 2005.

42. Interview d'Abdullah Almalki, 21 novembre 2005 ; interview de Walid Saffour du Comité syrien des droits de l'homme, Londres, 6 avril 2006.

43. Almalki, 21 novembre 2005.

44. Britel fut interviewé pendant une brève période de liberté par la Fédération internationale des droits de l'homme, à Paris, et cité dans le rapport de l'organisation : « Maroc : atteintes aux droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme », rapport 379/2, juillet 2004, p. 18.

45. Rapport sur son transfert dans Yang Razali Kassim, « Terrorism : Indonesia Getting Its Act Together », *The Business Times*, 22 octobre 2002.

46. Entretien avec Tinawi, 31 mai 2006.

47. E-mails de Royce, juillet-août 2005.

48. Note CSS, 10 juin 2005, comme cité au chapitre 2.

49. Dana Priest et Susan Schmidt, « Al Qaeda Threat Has Increased, Tenet Says », *Washington Post*, 18/10/2002, et Dana Priest et Barton Gellman, « U.S. Decries Abuse but Defends Interrogations », *Washington Post*, 26 décembre 2002.

50. Témoignage cité dans Farah Stockman, « Seven Detainees Report Transfer to Nations That Use Torture », *Boston Globe*, 26 avril 2006, et autres témoignages à ses avocats à Guantanamo.

51. Son arrestation fut annoncée publiquement et il est un des dix détenus de grande valeur confirmés officiellement dans le « Rapport de la Commission sur le 11 septembre » (p. 146, 488) comme étant sous la garde de la CIA.

52. « Cairo to Kabul to Guantanamo : The Abd al-Salam Ali al-Hila Case », lettre d'information de Human Rights Watch, publiée le 30 mars 2005, citant des interviews du frère d'al-Hela et des rapports d'un agence d'informations dirigée par l'État égyptien qui confirmaient son transfert en Azerbaïdjan. Voir également « Case Sheet 15 : Abdulsalem al-Hela », Amnesty International, 11 janvier 2005, citant également un entretien avec sa famille. Certains rapports suggèrent cependant qu'il fut transféré d'Égypte directement en Afghanistan. Dans une lettre sortie clandestinement d'Afghanistan, où il se trouvait en juin 2003, al-Hela semble ignorer qu'il ait pu avoir été détenu en Azerbaïdjan.

53. Voir les sources multiples citées au chapitre 3.

54. Entretien avec Tinawi, 31 mai 2006.

55. Un des dix détenus de grande valeur confirmés officiellement dans le « Rapport de la Commission sur le 11 septembre » (p. 146, 488) comme étant sous la garde de la CIA.

56. Témoignage fait à l'avocat Clive Stafford Smith à Guantanamo, décrit dans un e-mail à l'auteur, 22 mars 2004.

57. *Al-Hayat*, 8 décembre 2004.

58. « Premier mandat d'arrêt italien », et autres sources multiples citées au chapitre 9.

59. Un des dix détenus de grande valeur confirmés officiellement dans le « Rapport de la Commission sur le 11 septembre » (p. 146, 488) comme étant sous la garde des Américains.

60. La détention d'al-Hawsawi par les Américains fut confirmée pendant le procès en 2006 en Virginie de Zacarias Moussaoui, au cours duquel des rapports choisis d'interrogatoire d'al-Hawsawi furent révélés ; décrit dans Neil A. Lewis, « Defense Tries to Undo Damage Moussaoui Did », *New York Times*, 29 mars 2006.

61. Scott Baldauf, « Terror Funding Hurt by Al Qaeda Arrest in Pakistan », *Christian Science Monitor*, 17 mars 2003.

62. Craig S. Smith et Souad Mekhennet, « Algerian Tells of Dark Odyssey in U.S. Hands », *New York Times*, 7 juillet 2006.

63. « Interview d'un détenu de Bagram ». Arrestation décrite dans Richard A. Serrano, « Al Qaeda Agent's 9/11 Role Comes into Focus », *Los Angeles Times*, 21 mai 2006.

64. Leur détention entre les mains d'Américains fut confirmée après qu'un juge fédéral au procès à New York d'Uzair Paracha eut autorisé les avocats de la défense à produire des preuves provenant des interrogatoires d'Ali et de Khan ; décrit dans l'article de Serrano du 21 mai 2006.

65. « États-Unis/Malawi : Another Unlawful Transfer to U.S. Custody ? » communiqué de presse d'Amnesty International (référence AMR 51/092/2003), 25 juin 2003.

66. Source : « Alleged Qaeda Big Goes to Bagram », CBS News, 14 juillet 2003.

67. *Ibid.*

68. Déclaration de Paracha dictée le 8 décembre 2004, acceptée comme preuve par le tribunal de vérification de son statut de combattant le même

mois à Guantanamo et déclassifiée par le Pentagone. Dans sa déclaration, Paracha dit qu'il fut arrêté à l'aéroport de Bangkok le 6 juillet et détenu « pendant quelques jours » en un lieu inconnu avant d'être transféré par avion en Afghanistan.

69. Hambali est l'un des dix détenus de grande valeur confirmés officiellement dans le « Rapport de la Commission sur le 11 septembre » (p. 146, 488) comme étant sous la garde des Américains. Détails de l'arrestation de bin Lep et d'Amin dans Simon Elegant et Andrew Perrin, « Bali : Could It Happen Again ? », *Time Magazine*, 13 octobre 2003.

70. Témoignage de prisonniers à Amnesty International, décrits dans « Below the Radar : Secret Flights to Torture and "Disappearance" », Amnesty International, 5 avril 2006 ; interview de Bashmilah par l'auteur à Sanaa, 6-7 mai 2006.

71. « Below the Radar », Amnesty International, 5 avril 2006.

72. Référence de Bush à Ghul dans « President Bush Calls for Medical Liability Reform », communiqué de presse de la Maison-Blanche, 26 janvier 2004. Ghul était également l'un des dix détenus de grande valeur confirmés officiellement dans le « Rapport de la Commission sur le 11 septembre » (p. 146, 488) comme étant sous la garde des Américains.

73. Transfert de bin Attash rapporté dans Stockman, 26 avril 2006 ; transferts de Shaqawi rapportés dans un témoignage écrit non daté qu'il fit à Guantanamo et que l'auteur a obtenu.

74. Note CSS, 10 juin 2005.

75. Son voyage est décrit dans son témoignage fait après sa libération, détaillé dans le « Rapport déclassifié au Parlement allemand », voir chapitre 4.

76. « Below the Radar », Amnesty International, 5 avril 2006.

77. « Below the Radar », Amnesty International, 5 avril 2006 ; interview de Basmilah, 6-7 mai 2006.

78. Kamran Khan, « Al Qaeda Arrest in June Opened Valuable Leads », *Washington Post*, 3 août 2004.

79. Anwar Iqbal, « Pakistan Hands Over 1998 Bombers to U.S. », United Press International, 3 août 2004, et autres reportages envoyés par télégramme.

80. Témoignages multiples de détenus à Guantanamo, décrits dans la note de Clive Stafford Smith à l'auteur, 13 janvier 2006.

81. « U.S. Military Says al-Qaeda Suspect Taken to États-Unis » (sans signature), *USA Today*, 8 juin 2005, reprenant un reportage de l'Associated Press qui citait un porte-parole de l'armée américaine disant qu'al-Libi avait été transféré directement du Pakistan sous contrôle des Américains et non en Afghanistan.

82. « Below the Radar », Amnesty International, 5 avril 2006 ; interview de Bashmilah, 6-7 mai 2006.

Les recherches pour cet ouvrage sont issues d'entretiens réalisés depuis le 11 septembre 2001 dans différents pays : États-Unis, Angleterre, Canada, France, Italie, Allemagne, Suède, Yémen, Égypte, Syrie, Irak et Arabie saoudite. Tous les entretiens, sauf indication contraire, ont été menés par l'auteur. Les entretiens marqués JG ont été réalisés à ma demande par John Goetz, qui a aidé à la recherche en Allemagne. Aucun agent de la CIA n'est nommé, à moins d'avoir été au préalable publiquement identifié.

REMERCIEMENTS

Les grandes lignes du programme de restitution de la CIA sont le résultat non d'un unique reportage d'un journaliste ou des seules révélations d'un fonctionnaire. En fait, les détails sont apparus au grand jour de manière fragmentaire. Les reporters en quête de scoops comme moi qui ont suivi cette histoire ont travaillé en coopération – non de concert, mais en rassemblant les pièces d'un puzzle que d'autres avaient dévoilées et en ajoutant de nouvelles pièces au tableau de ce que nous savons à ce jour. Cependant il reste encore bien des choses à découvrir.

En faisant les recherches pour ce livre, et dans les articles précédents que j'ai écrits sur les restitutions, j'ai donc largement puisé dans les travaux d'autres personnes, dont certaines m'ont aidé directement et d'autres dont j'ai suivi les résultats. Pas même la moitié de cette histoire des restitutions n'aurait pu voir le jour sans les reportages innovateurs et impartiaux de journalistes comme Dana Priest et Anthony Shadid, entre autres, du *Washington Post*, Douglas Jehl et d'autres spécialistes de la sécurité nationale au *New York Times*, Andrew Higgins et d'autres rédacteurs du *Wall Street Journal*, et John Crewdson du *Chicago Tribune*, toutes personnes que je ne connais pas directement.

Mes propres recherches, menées partout dans le monde au cours de ces trois dernières années, auraient été impossibles sans le secours et la générosité de divers rédacteurs qui ont soutenu mes enquêtes et accepté ma mince contribution. Sans ordre de préséance, j'aimerais remercier : Matthew Purdy, rédacteur (investigations) au *New York Times* ; Sean Ryan,

rédacteur (politique étrangère) au *Sunday Times* de Londres, et John Witherow, rédacteur en chef de ce journal ; Peter Wilby et John Kampfner, rédacteurs successifs du magazine *The New Statesman* ; Ed Pilkington, récemment encore rédacteur (politique intérieure) du *Guardian* ; David Ross de l'émission *File on Four* de BBC Radio ; et Peter Barron, rédacteur de *Newsnight* sur BBC Television.

En 2005 et 2006, j'ai eu le grand bonheur de travailler aux côtés des meilleurs reporters du *New York Times*, et je souhaite remercier tout particulièrement, pour leur aide et leurs encouragements, Don Van Natta et Souad Mekhennet, qui a révélé l'histoire de Khaled el-Masri, ainsi que Tim Golden de l'équipe d'investigations, Scott Shane du bureau de Washington, Elaine Sciolino, chef de bureau à Paris, Ian Fisher à Rome, et Ray Bonner, correspondant pour l'Extrême-Orient. Margot Williams, reporter d'investigation et enquêtrice du journal, a été une remarquable source d'inspiration. Elle a révélé des aspects clés de cette histoire et sacrifié bien des heures de son temps libre à m'aider.

Parmi les autres journalistes à qui je dois une reconnaissance particulière, il me faut citer : Fredrik Laurin, Joachim Dyfvermark et Sven Bergman, récemment encore de la Chaîne 4 de la télévision suédoise, pour leur travail innovateur et leur coopération ; Jane Mayer du *New Yorker*, qui a conduit l'enquête à Washington et m'a aimablement aidé à corriger certaines erreurs ; Jörg-Hendrik Brase de ZDF, la télévision allemande, qui a découvert des aspects importants de la restitution d'el-Masri et généreusement partagé ses matériaux ; Michael Andersen, radio-reporter danois et spécialiste de l'Ouzbékistan ; John Barry et Mark Hosenball de *Newsweek* ; Graham Messick, producteur de *60 Minutes*. Je ne saurais oublier Mary Wilkinson, Peter Marshall, Joe Maher et David Lewis de la BBC ; Ian Cobain du *Guardian* ; Holger Stark du magazine *Der Spiegel* ; Hans Martin-Tillack de *Stern* ; Paolo Biondani et Guido Olimpio du *Corriere della Sera* ; Volker Steinhoff de la NDR à Hambourg ; Michelle Shepherd du *Toronto Star* ; Matías Vallés du *Diario de Mallorca* et Bob Drogin du *Los Angeles Times*.

Étant donné le caractère très sensible pour un journaliste d'un domaine comme la sécurité nationale, il est de très nom-

breuses sources que j'aimerais remercier nommément mais qui, à cause de leurs activités passées ou présentes, n'apprécieraient pas d'être citées ici.

Au cours des recherches, j'ai eu l'honneur de rencontrer beaucoup de membres de la CIA. Nombre d'entre eux seront en complet désaccord avec certaines de mes conclusions et interprétations, mais je remercie tous ceux qui ont consacré du temps à m'instruire sur l'Agence – et en particulier à détruire les mythes qui entourent ses activités. Instruments du président, les agents de la CIA sont souvent confrontés, comme ce fut le cas dans l'histoire des restitutions, à des décisions impossibles que leur imposent les moyens limités mis à leur disposition et les ordres venus du haut. Beaucoup de ceux que j'ai rencontrés sont des hommes et des femmes d'une grande intégrité et peu de décisions qu'ils ont prises, même dans des moments de crise grave, l'ont été sans mûre réflexion. Le programme de restitution décrit dans ce livre n'était qu'un aspect de leur travail et rien de ce qui est dit ici ne saurait être un commentaire sur l'ensemble de leurs activités.

Afin d'éviter la moindre confusion, toutes les personnes nommées ici ont été interviewées afin de rapporter leurs propos et aucune autre citation ni aucun autre matériau dans cet ouvrage ne doivent leur être attribués. De même, aucune des personnes qui se sont exprimées sous le sceau de l'anonymat n'est citée ou remerciée ici.

Parmi les dizaines de gens que j'ai interrogés ou qui m'ont tout simplement aidé dans certains aspects de mes recherches pour ce projet ou sur la guerre contre le terrorisme en général, j'aimerais remercier en particulier : Maher Arar, Abdullah Almalki, Arild Aspoy, Sir Brian Barder, Robert Baer, le personnel (toujours très courtois) des affaires publiques à la CIA, Alastair Crooke, Jack Cloonan, Tom Cooper, Nicole Choueiry, Gordon Corera, Claudio Cordone, Steve Crawshaw, Roger Cressey, Jack Devine, Sue Davies, Andrew Drzemczewski, le service d'informations du Foreign Office, James Fees, Mandi Fahmy, Ford Fessenden, Anne FitzGerald, Rob Freer, les chercheurs de CagePrisoners.com, Burton Gerber, Porter Goss, ancien membre du Congrès américain, Manfred Gnjidic, Clare Grey, Eloise Grey, Rupert Grey, Clara Gutteridge, Stephen Hopper, Adam Holloway, membre du Parlement britannique,

Henry Kaufman, Dr Brian Jones, Basil Jaber, Dr Mahanad al-Kubaisi, Jamal Khashoggi, Niels et Ulf Kadritzke, Dayanti Karunaratne, Kjell Jönsson, Khaled el-Masri, Gavin MacFadyen, Craig Murray, Barbara Olshansky, Janet McElligott, John McChesney, Uzi Mahnaimi, Olivier Minkwitz, le professeur Joe Margulies, Ann Marsh, Renwick McLean, Philippe Madelin, le professeur Alfred McCoy, Adrian Monck, Chris Mullin, membre du Parlement britannique, Nizar Nayouf, Alex Neve, Christoph Nufer, Manfred Nowak, le professeur Georg Nolte, Stephane Ojeda, Mark Pallis, Mark Perry, Kerry Pither, Dan Raleigh, Carne Ross, Wahab al-Rawi, Mihai Radu, Farah Stockman, Helmut Schroeder, Walid Safour, Neil Sammonds, Michael Sheehan, le sénateur Richard Shelby, Michael Scheuer, Reda Seyam, Guenter Schirmer, Gavin Simpson, Adnan Siddiqui, Lina Sinjab, Stefan Smith, Clive Stafford Smith, Martin Staudinger, Yasser al-Sirri, Chris Stephens, Andrew Tyrie, membre du Parlement britannique, Bob Tyrer, Jonathan Ungood-Thomas, l'ambassadeur Edward S. Walker Jr, Cory Walker, Steven Watt, David et Justin Wickham, et Sven Zimmermann.

Que soit remercié ici mon ami Richard Miniter pour m'avoir hébergé à Washington, m'avoir généreusement présenté diverses personnes et enfin pour avoir soumis mes arguments à l'épreuve. J'aimerais également remercier pour leur hospitalité en Irak les hommes et les femmes remarquables de la 7^e Brigade blindée britannique (les Rats du Désert), ainsi que d'autres militaires des forces britanniques et américaines.

Ma reconnaissance va également à John Goetz, producteur de télévision d'investigation basé à Berlin et mon complice depuis de longues années, pour tous ses apports, y compris les recherches méticuleuses et les interviews qu'il a menées en Allemagne pour ce livre.

Et, surtout, j'aimerais exprimer ma gratitude à Christina Czaiewska, mon infatigable et enthousiaste chercheuse, pour tout ce qu'elle a apporté, ainsi qu'à Duncan Brown et à Jerome Taylor, pour avoir consacré de nombreuses heures à des recherches complémentaires. Merci également à Alex Bygate pour ses recherches et son travail de traduction à Milan, à Hosam el-Hamalawy, récemment encore au *Los Angeles Times*, pour ses interviews et ses enquêtes approfondies au Caire, et à

Katherine Hawkins qui m'a aidé à vérifier les aspects juridiques des restitutions.

Enfin, je tiens à remercier Emma Parry et Robert Kirby pour m'avoir suggéré d'écrire de livre, Ronald Blunden, mon éditeur aux Éditions Calmann-Lévy, ainsi que Jean-François Chaix et Jean-François Sené, mes traducteurs en France.

Comme toujours, toute erreur factuelle ou toute conclusion discutable me sont entièrement imputables, et on ne saurait attribuer à aucune des personnes citées tout ou partie de ce que j'ai écrit. Beaucoup de ceux qui furent assez aimables pour m'aider analyseraient le programme de restitution de manière très différente, et je les remercie pour leur courtoisie et, dans de nombreux cas, pour les longues heures qu'ils m'ont consacrées.

Dans un sujet aussi vaste et aussi controversé, des erreurs factuelles et de jugement sont inévitables et je serais reconnaissant à tout lecteur qui en repérerait certaines et voudrait bien me les signaler, et à quiconque m'apporterait d'autres informations sur ces questions. Il est possible de me joindre sur mon site Internet www.ghostplane.net.

TABLE DES MATIÈRES

Les principaux protagonistes	9
Prologue. À l'intérieur de la « Palestine Branch », Syrie	15
Introduction. Pas pour les émotifs	23

Première partie DESTINATION TORTURE

1. Les hommes en noir	43
2. Tourbillon de la guerre : les « aveux » d'un Anglais poseur de bombe sale	69
3. Maher Arar	90
4. Erreur sur la personne : le voyage d'un citoyen allemand vers l'enfer afghan	111

Deuxième partie AIR AMERICA

5. Mission secrète : la nouvelle Air America démasquée ...	143
6. L'action clandestine : la guerre secrète contre Al-Qaida	173

Troisième partie
LE RETOUR DE BÂTON

7. <i>L'homme de glace</i>	207
8. <i>La relation particulière : Notre Agent à Tachkent</i>	227
9. <i>Le sale boulot des Italiens</i>	253
10. <i>Le mensonge sur la torture : les restitutions et la loi</i>	283
11. <i>La Realpolitik de la torture</i>	313
Conclusion. <i>Gagner la guerre</i>	329
Épilogue	349
Note de l'éditeur	359
Sigles et abréviations	361
Appendices	363
Notes	435
Remerciements	497